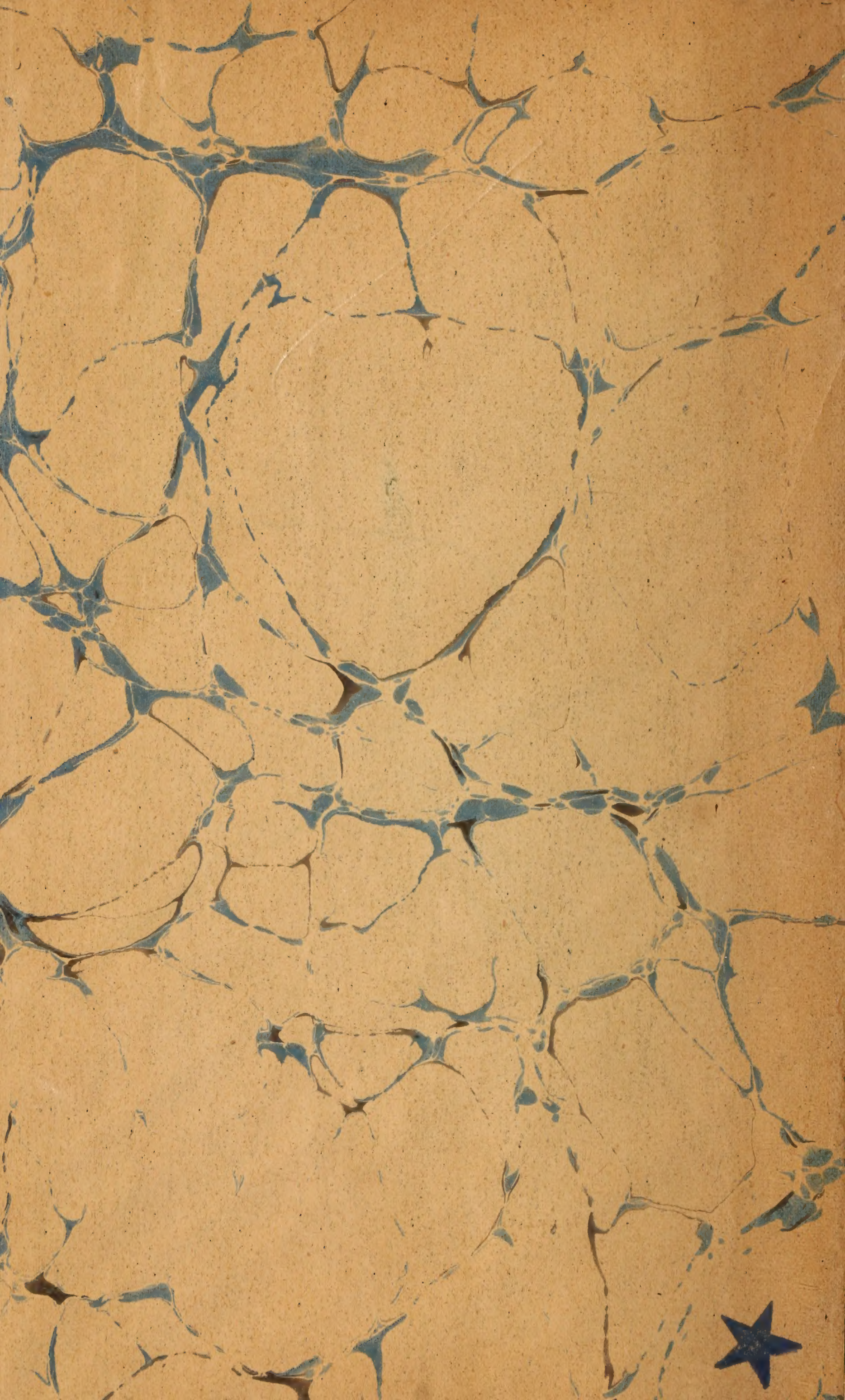
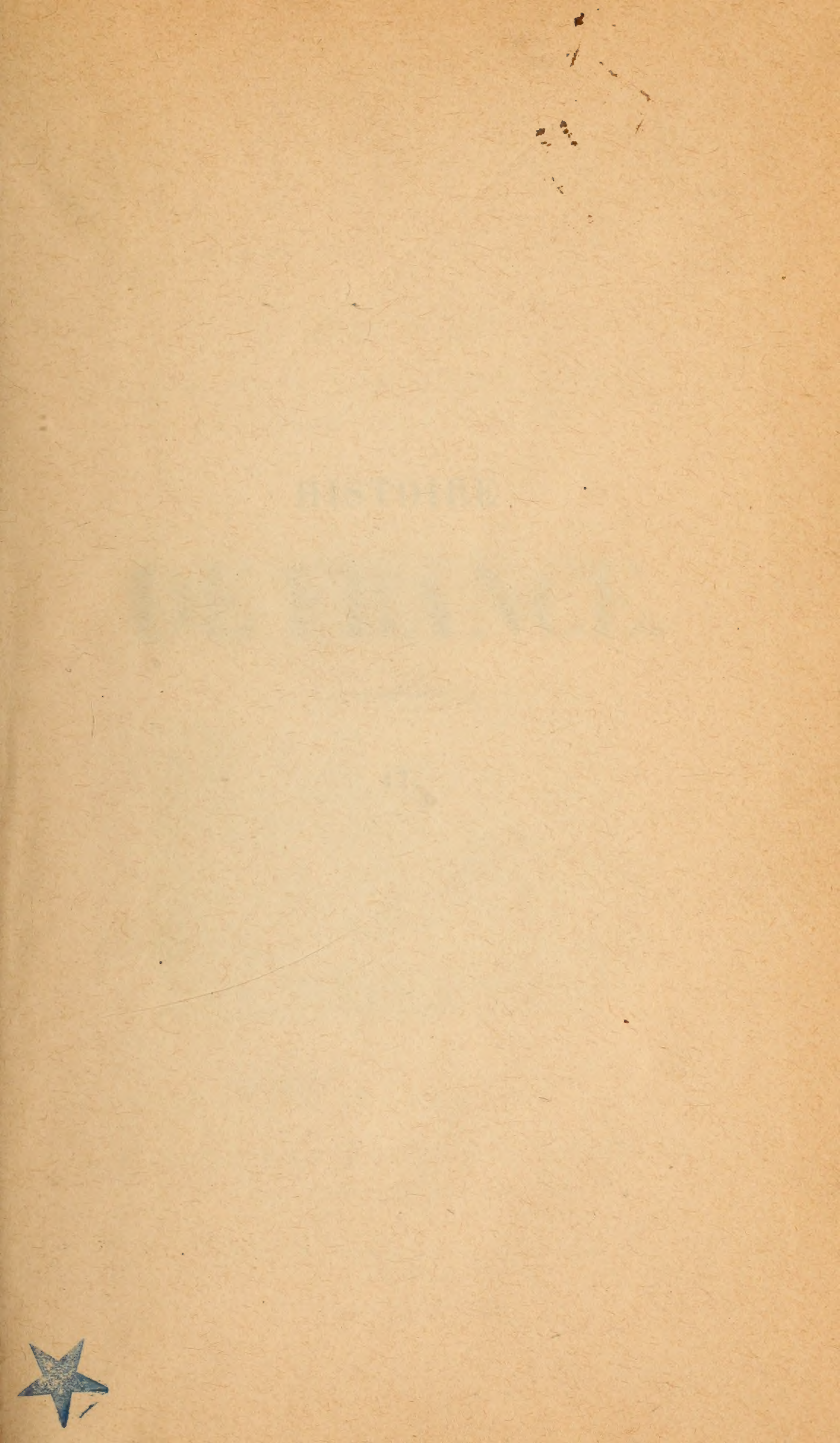


U d'/of OTTAWA
39003001293884





HISTOIRE

DE FRANCE.

17.

Imp. BÉNARD et Cie., successeurs de Lacrampe,
rue Damiette, 2.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

LE GRAND PRIX GOBERT.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME DIX-SEPTIÈME.



PARIS

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45.

1851.



HISTOIRE

DE FRANCE.

LA FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE DEUXIÈME.

§ II.

DEPUIS LA CAMPAGNE DE 1709 JUSQU'A LA FIN DE LA GUERRE ET A LA MORT DE LOUIS XIV.

(1709-1715.)

Chamillart remplacé par Voisin. — Perte de Tournai.—Glorieuse défaite de Malplaquet. Perte de Mons. — Conférences de Gertruydenberg. Les alliés veulent forcer Louis XIV à détrôner seul Philippe V. — Perte de Douai, de Béthune, d'Aire et de Saint-Venant. — Défaite de Philippe V à Saragosse. Les alliés rentrent à Madrid. Vendôme en Espagne. Victoire de Villa-Viciosa. Les alliés refoulés en Catalogne. — Perte de Bouchain. — Révolution ministérielle à Londres. Négociation avec l'Angleterre. Mort de l'empereur Joseph Ier. Le prétendant d'Espagne devient l'empereur Charles VI. Mort du dauphin et du duc de Bourgogne. Désolation de la maison royale. — Fin de Fénélon. — L'empereur et la Hollande se refusant à traiter, l'Angleterre se retire de la coalition.—Perte du Quesnoi. Victoire de Villars sur Eugène à Denain. Reprise de Douai, du Quesnoi, de Bouchain. —

Traité d'Utrecht avec l'Angleterre, la Hollande, la Savoie etc. Terre-Neuve, la baie d'Hudson, l'Acadie et Saint-Christophe cédés aux Anglais. Le port de Dunkerque comblé. Furnes, Ypres, Tournai, etc., cédés pour la barrière des Hollandais. Lille, Béthune, Aire, Saint-Venant, rendus à la France. Philippe V conserve l'Espagne et les Indes. — Le duc de Savoie devient roi de Sicile. — La guerre continue avec l'empereur. Reprise de Landau. Prise de Fribourg. Paix de Rastadt avec l'empereur. La France garde Strasbourg et Landau. L'empereur garde Naples, Milan et la Belgique. — La Catalogne continue seule à se défendre. Prise de Barcelone. Fin de la guerre de la Succession. — État des finances. Banqueroutes partielles. — Persécutions religieuses. Bulle *Unigenitus*. Édits contre les protestants. — Testament et mort du roi.

Les négociations de La Haie montraient assez que l'abaissement et la mutilation de la France pouvaient seuls satisfaire les alliés : la France ne devait plus attendre son salut que de son courage et de son désespoir. Mais il faut au courage des instruments de combat, et le gouvernement de Louis XIV en était à ignorer, nous ne dirons pas, comment il pourrait reconquérir ses places perdues, mais comment il pourrait nourrir une armée : pour vivre en 1708, il avait fallu dévorer l'avenir ; pour vivre en 1709, il fallait maintenant *une espèce de miracle*, suivant l'expression du contrôleur-général lui-même. L'Espagne, qui nous avait causé tant de maux, nous fournit indirectement un secours inespéré : des vaisseaux français, qui trafiquaient aux Indes espagnoles, débarquèrent, au printemps, dans nos ports, plus de trente millions en matières d'or et d'argent[1]. Desmaretz demanda aux propriétaires de porter toutes ces matières à la monnaie, et d'en prêter la moitié au roi contre des assignations sur les recettes-générales à dix pour cent d'intérêt. Ce fut une première ressource pour ouvrir la campagne. Malheureusement, Desmaretz n'usa de l'abondance métallique, un moment reparue, que pour de nou-

[1] De 1701 à 1716, le commerce de l'Amérique espagnole a fait entrer en France plus de deux cents millions de numéraire. V. Forbonnais, t. II, p. 193-209.

velles opérations sur les monnaies, aussi mauvaises que les précédentes, aussi propres à empêcher les relations régulières de renaître, et à faire profiter les billonneurs et les spéculateurs étrangers de ce que perdait le public français [1]. Un impôt extraordinaire de cinq cent cinquante-huit mille sacs de blé, en nature, sur les provinces, au prix de trente à quarante livres le sac, fut quelque chose de plus efficace pour la subsistance de l'armée [2] : on tâcha d'atténuer ce qu'une telle charge, dans une telle année, avait d'accablant, en annonçant que cet impôt serait déduit sur les taxes des années suivantes, que la taille serait diminuée de plus de huit millions en 1710, et que les entrées et octrois subiraient une forte réduction. On ordonna la coupe générale des baliveaux dans les forêts de l'État ; on vendit une amnistie aux concussionnaires qui avaient ravagé le département de la marine, prédestiné, ce semble, à être la proie des voleurs publics ; on tira des avances à tout prix des receveurs, des fermiers, des partisans ; bref, comme le dit Voltaire, on continua de ruiner l'État pour le sauver ! On parvint ainsi à arracher, lambeau par lambeau, avec d'incessants et douloureux efforts, les éléments d'une dépense fixée, pour l'année, à deux cent vingt-et-un millions.

Ce ne fut plus Chamillart qui disposa des fonds si péniblement rassemblés par Desmaretz. Le cri public, grossi

1 En avril et mai 1709, nouvelle refonte ordonnée : les louis et les écus, un peu augmentés de poids, sont portés à 20 et à 5 livres ; ce qui revient à 40 livres le marc d'argent. Pour attirer l'argent, Desmaretz fait décréter que, dans la refonte, les hôtels des monnaies recevront 5/6 en espèces, 1/6 en billets de monnaie, pour être, le tout, ensuite remboursé en nouvelles espèces. C'est un tour de passe-passe auquel le public ne se prend qu'en partie, le changement des valeurs nominales faisant plus que compenser ce 1/6. Forbonnais t. II, p. 193.

2 La dépense des vivres militaires dépassa 45 millions en 1709 !

de campagne en campagne contre ce ministre, son évidente incapacité, que Louis XIV ne pouvait plus se dissimuler [1], n'eussent pas suffi à l'abattre, s'il n'avait eu l'imprudence de se brouiller avec sa protectrice : quand madame de Maintenon passa du côté du public contre Chamillart, tout fut dit ; le 9 juin, Louis XIV fit demander à Chamillart sa démission, et transféra la charge de secrétaire d'état de la guerre à une autre créature de madame de Maintenon, à Voisin, ancien intendant de Hainaut, qui avait, comme jadis Chamillart lui-même, régi les affaires de Saint-Cyr. L'économat d'un pensionnat de demoiselles devenait le noviciat des ministres de la guerre. Voisin, du reste, personnage rude, égoïste et dur, sans être un homme éminent, avait plus de tête et entendait moins mal les affaires que son prédécesseur. Chamillart fut, si l'on excepte Pomponne, le seul ministre destitué pendant toute la durée du gouvernement de Louis XIV, et ce fut pourtant le seul ministre que regretta le Grand Roi, qui s'était attaché à lui en raison de sa médiocrité même, et qui adoucit sa disgrâce par mille marques d'affection.

Le premier dessein du roi avait été d'envoyer aux armées son fils, ses petits-fils (les ducs de Bourgogne et de Berri), et son neveu, et de livrer, pour ainsi dire, toute sa maison à la fortune de cette campagne. Il y renonça, comprenant sans doute que les souvenirs de 1708 feraient de la présence des princes une cause de faiblesse plutôt que de force. Le dauphin n'alla point en

1 Berwick (t. II, p. 4) raconte que le roi, au commencement de 1708, lui dit ces propres paroles: « Chamillart croit en savoir plus, beaucoup plus qu'aucun général; mais il n'y entend rien du tout. » Et cependant Louis conserva Chamillart durant toute la campagne.

Flandre, ni le *duc de Bourgogne*, sur le Rhin : Villars passa de l'armée des Alpes à la grande armée, à l'armée de Flandre; Berwick fut envoyé aux Alpes, et Harcourt, en Alsace; quant au neveu du roi, au duc d'Orléans, qui était revenu à la cour pendant l'hiver, un motif particulier et fort grave empêcha de le renvoyer en Espagne. Vers la fin de 1708, voyant les alliés décidés à ne pas transiger avec Philippe V, et Louis XIV disposé à sacrifier Philippe pour avoir la paix, le duc d'Orléans avait eu la singulière pensée de se substituer à Philippe V sur le trône d'Espagne, et de se faire accepter des Anglais et des Hollandais comme un moyen terme entre Philippe V et Charles III, ainsi qu'avait été autrefois accepté le prince de Bavière. Il y avait eu des pourparlers secrets avec des grands d'Espagne et avec le général anglais Stanhope. L'intrigue avait transpiré. Orléans affirmait n'avoir songé à se préparer des chances, que pour le cas où Philippe V serait contraint de renoncer à l'Espagne; mais la princesse des Ursins, ennemie personnelle d'Orléans, avait persuadé à Philippe V qu'Orléans voulait le détrôner, et inspiré à ce jeune monarque contre son parent un ressentiment qui devait avoir un jour des suites également fâcheuses pour l'Espagne et pour la France. Louis XIV, incertain de ce qu'il devait croire, étouffa l'affaire, mais ne donna plus de commandement à son neveu[1].

Un maréchal assez obscur, Besons, fut expédié à la place du duc d'Orléans en Espagne, où il ne se passa rien de très-considérable cette année. L'attention de l'Europe, comme en 1708, se portait principalement sur la Flandre;

[1] OEuvres de Louis XIV, t. VI, p. 202; — Saint-Simon, t. VII, p. 290. — Mém. de Noailles, p. 217.

mais ce n'était pas seulement de ce côté que la France était menacée. La France devait être entamée à la fois par le nord et par l'est. Pendant que la grande armée alliée pénétrerait en Artois, l'armée du Rhin et l'armée des Alpes devaient pénétrer, celle-ci en Bresse par la Savoie, celle-là en Franche-Comté par l'Alsace , et combiner leurs opérations.

Par bonheur, les alliés, qui s'étaient préparés à mettre en mouvement des masses formidables, dès le printemps, du côté de la Flandre, ne furent pas prêts d'aussi bonne heure vers l'est et le sud-est. Les contingents des princes et des cercles allemands ne se rassemblèrent sur le Rhin qu'avec leur lenteur accoutumée, et le duc de Savoie ne se pressa pas de faire entrer ses troupes en ligne : l'empereur mettait beaucoup de mauvaise grâce à s'acquitter envers lui ; après lui avoir fait attendre le Montferrat plus d'un an, il lui détenait encore Vigevano, place du Tésin qui dépendait de la Lomelline, cédée au Piémont par le traité de 1703. Berwick, chef de l'armée française des Alpes, qui n'avait, à l'entrée de la saison, ni argent ni vivres à donner à ses soldats, eut ainsi le temps de se créer quelques ressources en ramassant des grains avec le concours des intendants, et en mettant la main sur les caisses des receveurs, sans attendre les ordonnances du contrôleur-général. Il put aussi préparer à loisir un très-bon système de défense pour toute la ligne des Alpes : sa ligne défensive se courbait comme un grand arc d'Antibes à Genève, avec le centre en avant et les extrémités en arrière; le pivôt était un camp retranché sous Briançon. Les principaux cols débouchant sur cette ligne étaient fortifiés, et des corps mobiles étaient distribués de manière à soutenir les postes sur lesquels l'ennemi porterait ses efforts. Ber-

wick avait laissé en dehors de la ligne défensive les passes du Petit Saint-Bernard et du mont Cenis, et, quand les ennemis, beaucoup plus nombreux, s'ébranlèrent au commencement de juillet, il ne les empêcha point de descendre en Savoie; mais il les attendit dans une excellente position, déployé derrière les rivières d'Arc et d'Isère depuis Valoire jusqu'à Montmélian, et maître de couvrir, suivant le besoin, Lyon, Grenoble ou Briançon. Les Austro-Piémontais poussèrent leur cavalerie vers le Rhône; mais Berwick était en mesure de leur en interdire le passage, lorsque les nouvelles qu'ils reçurent d'Alsace les décidèrent à renoncer à leur entreprise: sentant l'impossibilité de se maintenir en Savoie pendant l'hiver, ils rentrèrent en Piémont dès la fin de septembre[1].

Les Allemands n'avaient pris l'offensive en Alsace qu'au mois d'août. Le maréchal d'Harcourt, avec vingt et quelques mille hommes, s'était couvert des lignes de la Lauter: l'électeur de Hanovre, qui avait passé le Rhin à Philipsbourg avec des forces supérieures, n'attaqua point Harcourt et tenta de l'amuser, pendant que huit à neuf mille Allemands, demeurés en Souabe avec le général Merci, se portaient rapidement sur Neubourg, entre Huningue et Brisach, en violant le territoire de Bâle, du consentement tacite des Suisses, se saisissaient de ce poste, et y établissaient une tête de pont pour entrer dans la Haute-Alsace. Hanovre devait repasser le Rhin, et suivre Merci avec toute son armée; mais il n'en eut pas le temps. Harcourt expédia en toute hâte le lieutenant-général Dubourg, qui tira cinq ou six mille hommes des garnisons d'Alsace, et qui alla droit à Neubourg. Merci, au lieu de

[1] Mém. de Berwick, t. II, p. 61-72.

garder sa tête de pont et d'attendre des renforts, accepta le combat en plaine et fut complétement battu (26 août). Son corps fut à peu près anéanti : presque tout fut tué, pris ou jeté dans le Rhin. L'électeur de Hanovre repassa le fleuve, et se retira derrière les lignes d'Etlingen.

La dangereuse attaque de flanc, qui avait dû seconder la principale attaque de front contre la France, était donc repoussée, bien qu'une diversion espérée par Louis XIV en Italie eût échoué, de 1708 à 1709, le pape ayant été forcé, après quelque résistance, de subir les exigences de l'empereur, et les autres princes italiens n'ayant osé éclater contre l'Autriche[1].

Quelque important que fût l'avantage obtenu dans l'est, il ne décidait rien : les grands coups se portaient dans le nord.

Villars, malgré ses habitudes de confiance et d'au-

[1] Quinci, t. VI, p. 219-235. Il y avait en Europe deux puissances qui n'abandonnaient jamais leurs prétentions, si surannées qu'elles fussent : c'étaient le pape et l'empereur. L'empereur, le soi-disant César, depuis que les Franco-Espagnols avaient été obligés d'évacuer l'Italie, prétendait faire revivre, dans toute sa rigueur, la vieille domination impériale sur les États italiens, qu'il traitait en vassaux et en tributaires. Au printemps de 1708, il avait revendiqué la suzeraineté sur Parme, envahi le Ferrarais et réclamé Comacchio pour son vassal le duc de Modène. Le pape menaça de se défendre par les armes spirituelles et temporelles. L'empereur brava les unes et les autres, saisit les biens ecclésiastiques à Milan et à Naples, et fit ravager cruellement l'État de l'Église par ses troupes. Un projet de ligue avait été formé entre les Etats italiens, la France et l'Espagne ; mais cela se passa en paroles : le duc de Savoie n'en était pas encore à se séparer de l'empereur : des autres Etats de la Péninsule, Gênes seule arma ; le reste avait perdu tout ressort, toute énergie, et Louis XIV, faute de confiance en eux et aussi faute de ressources, ne fit pas tout ce qui eût été possible pour les entraîner. Le pape, abandonné, capitula, laissa Comacchio provisoirement entre les mains de l'empereur, et, ce qui était le principal but de celui-ci, reconnut Charles III, d'abord comme *roi catholique en Espagne*, puis, sans plus d'équivoque, comme *roi d'Espagne*, sans prétendre, dit-il, faire tort à Philippe V, ni conférer un droit nouveau à Charles III (janvier-octobre 1709).

dace, avait été effrayé de l'état de l'armée, en arrivant sur la frontière à l'entrée du printemps. Les corps étaient assez complets : la misère, qui dépeuplait les campagnes, peuplait l'armée; le campagnard et l'artisan affamés venaient chercher sous les drapeaux un morceau de pain, qu'ils n'y trouvaient même pas! car, si les hommes ne manquaient point, tout le reste manquait; point d'habits, point d'armes, point de provisions! L'on voyait des soldats vendre jusqu'à leur fusil pour ne pas mourir de faim. Villars s'efforça de rassembler des ressources, en même temps qu'il relevait de son mieux le moral du soldat : il avait dans l'armée, non pas la mauvaise popularité, comme Vendôme, celle qui se fonde sur la tolérance du désordre, mais la bonne, qui se gagne par les soins paternels et par une bienveillante, mais ferme justice. Quand il parcourait les rangs, engageant les soldats à prendre patience, ces pauvres gens, qui, souvent n'avaient eu que demi-ration, et, encore, sur le soir, pliaient les épaules et le regardaient d'un air de résignation : « M. le Maréchal a raison, disaient-ils, il faut souf« frir quelquefois[1] ! » C'est une merveille, dit Villars dans une de ses lettres, que la vertu et la fermeté du soldat.

La patience touchante de cette brave et malheureuse armée ne suffisait pas pour lui donner les moyens d'agir : impossible d'entreprendre des siéges ou de grandes manœuvres, quand, durant toute la campagne, on n'eut presque jamais de pain vingt-quatre heures à l'avance. Villars ne put que se poster de manière à défendre l'entrée de l'Artois, entre Béthune et Douai, en s'abritant derrière

[1] Mém. de Villars, p. 175-179.

des levées de terre, des marais et le canal de Douai à Lille. Les ennemis, bien emmagasinés, bien outillés, libres de leurs mouvements, débouchèrent par Lille en masses énormes : le dessein d'Eugène et de Marlborough était de battre l'armée française, inférieure en forces, puis d'enlever les places de la haute Lis, de prendre Boulogne, avec l'aide de la flotte anglo-batave, et de descendre de là sur la Somme. Quand ils eurent reconnu la position de Villars, entre Pont-à-Vendin et Cambrai, ils jugèrent l'attaque par trop hasardeuse : ils changèrent leurs plans, et se rejetèrent sur Tournai (fin juin). La ville et la citadelle furent assiégées à la fois. Villars ne put ni secourir directement Tournai, ni rien tenter d'assez considérable pour détourner les ennemis de leur siége. Tournai, bien fortifié, bien muni, avait une garnison de six mille hommes, qui eût suffi si les habitants l'eussent secondée; mais les Tournaisiens, chose singulière pour de vieux Français comme eux, se montrèrent beaucoup moins affectionnés à la France que les Lillois. Le gouverneur rendit la ville dès le 28 juillet, et se retira dans la citadelle avec quatre mille cinq cents hommes : c'était une excellente place; mais le commandant de la citadelle, qui était précisément l'ingénieur qui l'avait construite, blessé qu'on l'eût subordonné au gouverneur de la ville, moins capable et plus nouveau que lui, mit dans la défense un mauvais vouloir qui alla jusqu'à la trahison : la citadelle de Tournai, qui eût dû tenir longtemps encore, capitula le 5 septembre, et le vieux commandant passa au service des ennemis.

Le jour même de la capitulation, un corps ennemi marcha pour investir Mons : le gros de l'armée prit la même route le lendemain. Villars, qui s'était porté entre la Scarpe et l'Escaut, couvrant Douai, Condé et Valen-

ciennes, s'efforça de devancer l'ennemi, lança une avant-garde vers les lignes de la Trouille, qui défendaient Mons du côté du sud, et suivit de près avec un corps de cavalerie. L'avant-garde française arriva sur la Trouille, en même temps que l'avant-garde ennemie passait la Haisne à Obourg, au-dessus de Mons. Malheureusement Villars crut que toute l'armée des alliés était déjà en deçà de la Haisne : le gros de l'infanterie française était à quelques lieues en arrière; Villars ne se jugea point en état de défendre les lignes de la Trouille, et se replia sur Quiévrain (6 septembre). Cette erreur permit aux alliés de franchir la Trouille après la Haisne, le 7 septembre, et de se placer entre Mons et les Français. Dans la nuit du 8 au 9, Villars, avec toutes ses forces réunies, gagna la trouée de Malplaquet, qui débouche entre deux bois dans la plaine de Mons. Les ennemis étaient en face, à Aulnoit. Le 9 et le 10 se passèrent à s'observer et à se canonner. Villars voulait se faire attaquer et non point attaquer lui-même en plaine, avec de nouvelles levées mal équipées, mal montées, affaiblies par les privations, une armée parfaitement organisée et supérieure de trente mille hommes. Les ennemis, quand ils furent au complet, eurent cent soixante-douze bataillons et trois cents escadrons tous très-forts, contre cent trente bataillons et deux cent soixante escadrons médiocres, c'est-à-dire environ cent vingt mille hommes contre quatre-vingt-dix mille, et cent vingt canons (Saint-Hilaire dit même cent soixante), contre quatre-vingts : on n'avait pas encore vu de telles masses en présence. Malgré les appréhensions exprimées par les députés des États-Généraux, Eugène et Marlborough prirent l'offensive le 11 au matin.

Villars les attendait dans une forte position. Ses deux

ailes, composées d'infanterie, occupaient, à droite, le bois de Lasnière, à gauche, le bois du Sart : des abattis d'arbres et des levées de terre protégeaient les ailes et se prolongeaient devant le centre, petite plaine en pente vers laquelle montaient deux ravins et que fermait, du côté opposé, la petite rivière d'Honneau : les deux ailes se recourbaient, comme les pointes d'un croissant, sur ce centre, que garnissait le reste de l'infanterie; en arrière se déployait toute la cavalerie sur le plateau. « C'était tout ensemble, dit le panégyriste du prince Eugène, une espèce de gueule infernale, un gouffre de feu, de soufre et de salpêtre, d'où il ne semblait pas qu'on pût approcher sans périr. » Villars, voyant l'ennemi en mouvement, prit le commandement de l'aile gauche, et donna la droite au vieux Boufflers, qui, bien que son ancien dans le maréchalat, était venu cordialement se mettre à sa disposition pour l'aider et le suppléer en cas de malheur, inspiration digne du patriotisme et du désintéressement de ce loyal guerrier[1]. Les soldats méritaient d'avoir de tels chefs : on venait de leur distribuer le pain dont ils manquaient depuis la veille; ils en jetèrent une partie pour courir plus légèrement au combat[2]. Les deux ailes

[1] Boufflers venait de rendre à l'Etat un autre service. Il avait apaisé, plus par douceur que par force, une émeute suscitée à Paris par l'excès de la misère. Le gouvernement faisait bien distribuer quelques secours; on avait ouvert, le 6 août, des ateliers publics, qu'on employait à niveler une butte proche la porte Saint-Denis; on ne payait les ouvriers de ces ateliers qu'avec un morceau de pain, qu'on ne leur donnait pas fort régulièrement : un jour, comme le pain ne venait pas, ils se soulevèrent, pillèrent les boulangeries, et attaquèrent l'hôtel du lieutenant de police : on fit marcher contre eux la maison du roi, et cela eût pu avoir de grandes suites, si Boufflers n'eût été à pied haranguer cette foule désespérée avec l'éloquence du cœur. — Le même jour, le carrosse de madame de Maintenon avait été insulté dans le faubourg Saint-Antoine. V. Dangeau, t. III, p. 110.

[2] Voltaire, Siècle de Louis XIV, chap. XXI; d'après le témoignage de Villars.

furent assaillies à la fois, la gauche, par les Anglais de Marlborough, qu'Eugène seconda en personne, la droite, par les Hollandais du comte de Tilli et du prince Frison de Nassau. Un triple étage de retranchements, hérissés de canons, couvrait la droite française; les Hollandais enlevèrent les deux premières lignes, mais ils furent arrêtés à la troisième, foudroyés par une grêle de mitraille, puis rejetés à la baïonnette au-delà du point de départ; cinq de leurs lieutenants-généraux restèrent sur la place. Le prince de Nassau, qui espérait conquérir le stathoudérat par une action d'éclat 1, ramena ses bataillons à la charge et vint planter lui-même le drapeau batave sur les retranchements français; il ne réussit qu'à faire exterminer autour de lui ses meilleures troupes, et fut forcé de reculer de nouveau en abandonnant une partie de ses drapeaux et de ses canons.

C'était pour avoir outrepassé ses ordres, que le prince de Nassau avait attiré ce terrible échec sur les alliés. Eugène et Marlborough n'avaient voulu engager de ce côté qu'une fusillade, tandis qu'ils dirigeaient eux-mêmes l'attaque à fond contre le bois du Sart. Les Anglais furent d'abord repoussés par la gauche française, comme les Hollandais, par la droite; mais le poste français n'était pas là si fort qu'à droite : les Anglais parvinrent à le tourner en passant un marais qu'on avait jugé à tort impraticable, contraignirent nos bataillons d'abandonner le bois, et débouchèrent à leur suite dans la plaine. Villars avait mandé en toute hâte une partie de l'infanterie du centre : il lança trente bataillons à la baïonnette, et chargeait à leur tête, quand une balle lui fracassa le genou. On l'emporta,

1 Heinsius favorisait, dit-on, cette prétention. Le prince de Nassau se noya, par accident, en 1711.

évanoui, hors du champ de bataille. Les troupes lancées n'en refoulèrent pas moins l'ennemi dans le bois, et maintinrent le terrain qu'elles avaient reconquis ; mais il n'y eut plus là personne pour veiller à l'ensemble de la bataille et remettre en défense le centre dégarni, comme Villars n'eût pas manqué de le faire. Eugène et Marlborough avaient eu un moment de découragement : ils en revinrent bien vite, quand ils surent l'affaiblissement de notre centre ; ils y jetèrent des masses d'infanterie, forcèrent les lignes, et y firent pénétrer leurs escadrons sous la protection du feu de l'infanterie. Boufflers, alors, accourut de la droite au centre, et se mit à la tête de la cavalerie française, qui avait cruellement souffert du canon ennemi sur le plateau où elle était rangée à découvert, mais qui n'en chargea pas moins avec une vigueur irrésistible ; elle rompit à cinq ou six reprises les escadrons d'Eugène ; mais ceux-ci se rallièrent toujours à l'abri de leur infanterie. Si, en ce moment, la droite française fût sortie de son poste pour prendre en flanc les corps ennemis qui avaient percé notre centre, la bataille eût probablement été gagnée encore. Boufflers n'en donna pas l'ordre, et le général qu'il avait laissé à l'aile droite n'osa prendre sur lui d'agir. Les ennemis, cependant, grossissaient toujours au centre, et les communications entre les deux ailes finirent par être totalement rompues. Il n'y eut plus qu'à opérer la retraite. Les deux moitiés de l'armée la firent chacune de leur côté, dans le plus bel ordre, tournant tête de temps à autre, et tenant l'ennemi à distance par des charges de cavalerie et par un feu violent d'artillerie. Elles repassèrent l'Honneau sur deux points, et se rejoignirent le lendemain entre Valenciennes et le Quesnoi, où Boufflers assit le camp. Jamais vaincus n'a-

vaient montré une plus fière contenance, et jamais vainqueurs n'avaient acheté plus cher la possession d'un champ de bataille. Les alliés avouèrent, dans leurs relations, plus de vingt mille hommes tués ou hors de combat, dont onze mille Hollandais, et il est probable que leur perte s'élevait en réalité beaucoup plus haut encore ! Les relations françaises avouèrent huit mille morts ou blessés ; le commandant de l'artillerie, St-Hilaire, dit quatorze mille. Ce fut la plus grande et la plus sanglante bataille de toutes les guerres de Louis XIV[1].

C'était là une étrange victoire ; mais ce fut pourtant une victoire, puisque les alliés atteignirent leur but, qu'ils assiégèrent Mons avec leur armée mutilée, et que l'armée française n'essaya point de s'y opposer, quoique Villars, de son lit de douleur, conseillât de *remarcher à l'ennemi*. On parvint seulement à jeter quelques bataillons dans Mons, qui n'avait qu'une très-faible garnison espagnole, et qui, après une résistance assez vive, mais trop peu prolongée, se rendit dès le 21 octobre. Les Hollandais en prirent possession, comme de toutes les autres places qui tombaient au pouvoir des alliés dans les Pays-Bas. Ce fut une consolation du massacre de leur armée.

Après la chute de Mons, les armées prirent leurs quartiers d'hiver. L'énergie des troupes françaises était relevée ; mais, si l'ennemi n'avait pu pénétrer dans l'intérieur du

[1] Mém. de Villars, p. 176-187.—Lamberti, t. V, p. 361-375.—Saint-Hilaire, t. IV, p. 197-218.—Quinci, t. VI, p. 148-207.—Saint-Simon, t. VII, p. 370 : il est rempli d'erreurs sur tout ce qui précède la bataille.—Dumont ; Batailles et Victoires du prince Eugène de Savoie. Les étrangers étaient tellement habitués à copier la France dans tout ce qui tient aux arts comme aux lettres, que l'artiste hollandais qui a dessiné les planches de Dumont a dérobé, en grande partie, ses figures à Van-der-Meulen, le peintre des victoires de Louis XIV. De même en musique. Un des chants nationaux de l'Angleterre est un air fait par Lulli pour Louis XIV.

royaume, il avait ajouté à ses conquêtes deux grandes places frontières qui fortifiaient sa base d'opérations pour la campagne prochaine, et, cette campagne, comment la France pourrait-elle la soutenir? Il était déjà incompréhensible qu'on eût fait celle qui venait de finir. On devait s'attendre que l'Etat, « cette vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, » achevât « de se briser au premier choc [1]. »

Louis XIV se résigna à solliciter pour la troisième fois cette paix qu'on lui avait si durement refusée, bien qu'il dût s'attendre à voir l'arrogance des alliés grandir encore avec leurs nouveaux succès. Le 28 octobre, l'Angleterre venait, par un traité spécial, de garantir à la Hollande, pour sa fameuse barrière, presque toutes les places fortes des Pays-Bas espagnols et français, y compris Furnes, Ypres, Condé, Valenciennes et Maubeuge, encore à conquérir sur la France. Le cabinet de Versailles avait entretenu quelques correspondances en Hollande depuis la rupture des conférences de La Haie. Le roi fit savoir qu'il acceptait les trop fameux préliminaires dressés par le pensionnaire Heinsius et souscrits par les alliés, pourvu que l'on convînt « de quelques tempéraments » sur les articles IV et XXXVII, c'est-à-dire sur le concert à établir pour obliger Philippe V à évacuer les Etats espagnols, et sur la trêve de deux mois, qui, suivant les préliminaires, ne continuerait pas si l'évacuation n'était opérée au bout des deux mois. Louis ne put obtenir qu'on ouvrît des conférences publiques et générales à La Haie. Les Etats-Généraux accordèrent seulement des conférences particulières et censées secrètes avec leurs agents dans la forte-

[1] Mémoire sur la situation de la France (fin 1709) ; ap. Fénelon, t. V, p. 140.

resse de Gertruydenberg, au fond du Moërdyck. Louis chargea ses envoyés de déclarer que, si Philippe V ne se contentait d'un *médiocre partage* (il eût accepté pour lui la Navarre, à la dernière extrémité), non seulement il lui retirerait toute assistance, mais il punirait quiconque lui porterait secours, et qu'il romprait avec lui, si Philippe recevait des Français à son service. Louis offrait de remettre en gage aux Hollandais quatre places à son choix. L'abandon de Philippe V était un fait accompli, car toutes les troupes françaises avaient été rappelées d'Espagne en hiver, malgré les plaintes du cabinet de Madrid; l'ambassadeur Amelot de Gournai, qui, depuis quelques années, partageait avec la princesse des Ursins la direction du gouvernement espagnol, et tempérait les inconvénients de cette capricieuse domination, avait demandé son rappel, pour ne point assister à la ruine imminente du prince qu'il avait aidé de ses conseils[1]. Défense fut faite à tous sujets français, par déclaration du roi, d'aller servir en Espagne. Les plénipotentiaires du roi, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, arrivèrent au Moërdyck le 9 mars 1710. On les isola le plus possible, afin de leur interdire les avis, les communications avec les particuliers, le contact avec le peuple, qui leur eût peut-être fait bon accueil par désir de la paix; on leur imposa un demi-incognito ridicule et humiliant, pour éviter de leur rendre les honneurs dus à leur rang. Leur correspondance est bien triste à lire. Les représen-

[1] Les belles lettres dans lesquelles Philippe V proteste auprès de son aïeul contre tout démembrement de la monarchie d'Espagne, et se déclare prêt à mourir plutôt que d'abandonner son peuple, sont l'ouvrage d'Amelot : Philippe n'eût pas été capable de les écrire (1706-1708-1709). — Mém. de Noailles, p. 196-206-212. — Id. de Louville, t. II, p. 165.

tants du plus fier des rois et de la première des nations semblent reconnaissants quand on ne manque pas envers eux aux plus vulgaires égards ! Quelle expiation de notre superbe !

Les Hollandais demandèrent impérieusement, comme explication des articles IV et XXXVII, que le roi unît ses forces à celles des alliés pour expulser d'Espagne son petit-fils : une sorte de pudeur avait empêché d'exprimer formellement cette exigence en 1709. Et encore, les Hollandais, ceci posé, réservèrent-ils les *demandes ultérieures* que chacun des alliés pourrait former. Ils laissèrent entendre qu'il s'agissait, pour eux, de Valenciennes, de Douai, de Cassel, et d'une indemnité pour les frais des siéges de Mons et de Tournai : ils ne s'expliquèrent point quant à leurs alliés ; on devait réclamer l'Alsace pour le duc de Lorraine, les Trois Évêchés pour l'Empire, etc. C'était dans ces *demandes ultérieures* qu'était *tout le mystère*, comme l'avoua depuis le plénipotentiaire hollandais Buys, le confident de Heinsius[1]. Le *mystère*, c'est qu'on ne voulait point de paix. Les envoyés français n'acceptant pas ces étranges prétentions, on leur fit savoir que la continuation des pourparlers était superflue : ils restèrent cependant, sous prétexte que la signification de congé n'avait point un caractère officiel.

Louis fit un douloureux effort : il offrit aux alliés un subside d'un million par mois contre son petit-fils, s'ils offraient à Philippe la Sicile et la Sardaigne pour partage, et que Philippe refusât ; bien entendu, moyennant que la paix fût assurée à la France après l'expiration des deux mois fixés à Philippe pour accepter. Louis con-

[1] Mémoires secrets de lord Bolingbroke, p. 40.

sentait à céder l'Alsace et Valenciennes, pourvu qu'on renonçât au reste des *demandes ultérieures*, et que ses alliés de Bavière et de Cologne fussent rétablis dans leurs domaines et dans leurs dignités. Par un contraste bien caractéristique, tandis qu'il se résignait à sacrifier son petit-fils et à mutiler son royaume, il repoussait toute concession qui eût atteint le despotisme politique et religieux : il refusait d'accorder aux protestants français naturalisés en Hollande la liberté de venir commercer en France comme sujets hollandais.

La campagne cependant avait recommencé, et le début des opérations était favorable aux alliés. On ne tint aucun compte des énormes concessions du roi. Heinsius poussa les États-Généraux, non plus seulement à maintenir les préliminaires dans toute leur rigueur, mais à exiger que Louis se chargeât *seul* de chasser d'Espagne son petit-fils dans les deux mois. Si le roi de France n'a pas, sous deux mois, remis la monarchie espagnole tout entière aux mains des alliés, la guerre sera reprise contre la France. Tout au plus, les alliés voudront-ils bien permettre à leurs armées de Catalogne et de Portugal d'aider les Français à expulser Philippe V. Il était inutile de débattre plus longtemps ces monstruosités : après avoir dévoré quatre mois et demi d'humiliations, les plénipotentiaires français repartirent le 25 juillet[1].

La saison des combats s'était rouverte dans les conditions les plus déplorables pour la France. En vain, le contrôleur-général avait-il trouvé, pour rendre des ressources au trésor[2], l'heureuse idée de faire régir gratuitement les *affaires*

[1] Mém. de Torci, p. 635-660. — Actes de la paix d'Utrecht, in-12, t. I, p. 83-142. —Vie du cardinal de Polignac.

[2] Une des ressources bursales imaginées apporta une modification importante

extraordinaires par les receveurs-généraux, au lieu de les affermer aux traitants avec des remises de vingt-cinq pour cent (novembre 1709). La *caisse des receveurs-généraux*, qui remplaça la caisse des emprunts, tombée par défaut de paiement, semblait devoir être d'un grand secours à l'État. Mais ce secours n'était point immédiat : pour qu'on pût attirer l'argent dans les caisses publiques de préférence aux coffres des traitants, il fallait d'abord que l'argent fût remis en mouvement, et l'espèce de réaction qui se produit toujours dans la consommation, et par conséquent dans les impôts indirects, après une année de disette, si durs que soient les temps, ne pouvait guère se faire sentir avant la récolte de 1710. En attendant, on ne marchait plus qu'à coups d'extorsions.

« Le fonds de toutes les villes est épuisé, écrivait Fénélon ; l'on en a pris pour le roi les revenus de dix ans d'avance, et on n'a point honte de leur demander, avec menaces, d'autres avances nouvelles, qui vont au double de celles qui sont déjà faites. Tous les hôpitaux sont accablés... Les intendants enlèvent jusqu'aux dépôts publics : on ne peut plus faire le service qu'en *escroquant* de tous côtés ; il paraît une banqueroute universelle de la nation. Nonobstant la violence et la fraude, on est souvent contraint d'abandonner certains travaux très-nécessaires, dès qu'il faut une avance de deux cents pistoles. Les Français prisonniers en Hollande y meurent de faim, faute de paiement de la part du roi... Les blessés

à la condition de la magistrature : les offices de justice n'étaient héréditaires que moyennant la concession que le roi en renouvelait tous les neuf ans, au prix d'un droit annuel, et en forçant de temps à autre les titulaires à acheter des augmentations de gages. Le roi supprima le *droit annuel*, et promit de ne plus imposer l'achat d'augmentations de gages, à condition que les titulaires paieraient une somme égale à seize fois le droit annuel. Anciennes lois françaises, t. XX, p. 545.

manquent de bouillon, de linge et de médicaments. Le pain est presque tout d'avoine. Le prêt manque aux soldats : les officiers subalternes souffrent à proportion encore plus[1]. »

Pour comble de malheur, Villars, très-souffrant des suites de sa blessure, ne fut point en état de rejoindre l'armée de bonne heure : il avait demandé Berwick pour auxiliaire ; on eût dû envoyer Berwick au plus tôt à sa place ; on n'en fit rien, et on laissa provisoirement le commandement de la frontière à un général médiocre, au maréchal de Montesquiou. On n'avait point de fourrages, ce qui devait retarder le rassemblement de l'armée jusque vers la mi-mai, et l'on se figurait que les alliés, de leur côté, ne marcheraient pas avant juin. Ils marchèrent dès la mi-avril. Eugène et Marlborough rassemblèrent rapidement soixante mille hommes, et tombèrent sur ces lignes de l'Artois qu'ils n'avaient osé attaquer lorsque Villars était derrière. Montesquiou, surpris, avec huit ou neuf mille hommes, près du canal de Douai à Lille, n'eut pas le temps de réunir ses forces, et se retira sur Vitri, puis sur Cambrai. Les ennemis franchirent les lignes, et investirent Douai (22-25 avril). L'armée française ne fut en état de s'approcher de la ville assiégée qu'au bout d'un mois. Sur la fin de mai, Villars et Berwick débouchèrent par Cambrai, passèrent la Scarpe, et vinrent présenter la bataille aux alliés dans les plaines entre Arras et Douai. Ils pouvaient avoir quatre-vingt-dix mille hommes : les ennemis, qui avaient fait des efforts prodigieux, en avaient au moins cent trente mille ; mais il leur

[1] Fénélon, t. V, p. 141. Les usuriers prenaient 80 pour 100 d'escompte sur le *billets de subsistance* délivrés aux officiers au lieu d'argent ! Villars, p. 192.

fallait garder le canal de Douai à Lille contre les partis français, et leurs lignes de siége contre la garnison de Douai, forte de sept à huit mille hommes, et très-bien commandée. Ils n'acceptèrent pas la bataille en plaine, et restèrent derrière les retranchements qu'ils avaient élevés de Vitri sur la Scarpe jusqu'à Hennin-Liétard, près du canal de Lille. Il était impossible de les y forcer. Villars se retira sous Arras, et Berwick le quitta pour aller se mettre à la tête de l'armée des Alpes. Le gouverneur de Douai, n'espérant plus de secours, capitula le 25 juin, avec les honneurs de la guerre.

Villars s'était placé de manière à couvrir à la fois Arras et les places qui nous restaient sur l'Escaut. Les ennemis, alors, se retournèrent contre Béthune, et l'investirent (14–15 juillet.) Béthune, petite place médiocrement fortifiée, fut très bravement défendue pendant six semaines, et se rendit le 29 août. Pour pouvoir pénétrer plus avant en France, il fallait passer sur le corps à Villars, qui était venu s'établir entre les sources de la Scarpe et de la Canche, protégeant Arras et Hesdin, et prêt à devancer les ennemis à Boulogne. Eugène voulait attaquer : les Hollandais, qui se souvenaient de Malplaquet, refusèrent. Au lieu de pousser devant eux, les ennemis assiégèrent à la fois Aire et Saint-Venant sur leurs derrières (6 septembre). Saint-Venant, mauvaise petite place de terre, n'avait guère de défense que la faculté de s'entourer d'inondations : la sécheresse lui en retira en partie les moyens ; elle se défendit néanmoins jusqu'au 30 septembre. Aire, qui avait été fort en renom autrefois, était beaucoup plus grande et mieux munie : les pluies d'octobre lui facilitèrent les inondations qui avaient manqué à Saint-Venant; elle

résista avec une extrême énergie ; elle finit toutefois par être obligée de capituler le 9 novembre. L'ennemi occupa ainsi tout le cours de la Lis.

Les troupes françaises avaient partout fait leur devoir : la campagne n'en était pas moins malheureuse, puisque les ennemis avaient arraché encore un lambeau de la frontière. La France se défendait pied à pied ; mais sa chute ne semblait plus être pour ses adversaires qu'une question de temps et de persévérance[1].

Comme en 1709, cependant, les alliés avaient échoué dans leurs attaques contre le sud-est. Vers le Rhin, on s'était contenté de s'observer sans aucune entreprise sérieuse de part ni d'autre : vers les Alpes et les côtes de la Méditerranée, au contraire, les alliés avaient arrêté un plan assez redoutable. Le comte de Thaun, avec le gros de l'armée austro-piémontaise, descendit par le col de l'Argentière dans la vallée de Barcelonette (21 juillet). Son projet était de pousser sur Gap, et de donner la main aux *nouveaux convertis* dauphinois, qui devaient prendre les armes et se rassembler à Die ; le Vivarais, où il y avait eu quelques mouvements en 1709, devait se soulever de son côté, réveiller les Cévennes, et les montagnards devaient descendre dans la plaine de Languedoc pour se joindre à des troupes étrangères débarquées à Cette. Alors, le Languedoc et le Dauphiné insurgés uniraient leurs armes, et l'armée de Berwick serait coupée d'avec la Basse-Provence. Tout cela avorta. Berwick arrêta court le comte de Thaun, quoique supérieur en forces, et empêcha le mouvement dauphinois d'éclater. Le Languedoc n'eut pas le temps de remuer. Deux mille Anglais, commandés par

1 Villars, p. 188-197.

le réfugié Saissan, avaient été débarqués par une escadre anglaise à Cette, s'étaient emparés de ce port, puis d'Agde, à peu près sans résistance, et menaçaient Beziers. Le duc de Noailles, commandant du Roussillon, reçut cette nouvelle au Boulou, sur l'extrême frontière d'Espagne, le 25 juillet au soir ; il fit tourner tête à ses troupes vers le Languedoc avec une telle célérité, que, le 29, il rentra dans Agde, évacuée par les ennemis, et que, le 30 au matin, il reprit d'assaut la forteresse et le port de Cette. Les Anglais se rembarquèrent précipitamment. Avant l'arrivée de Noailles, ils avaient déjà été repoussés à coups de fusil par les habitants, dans un essai de descente à Frontignan. Le comte de Thaun repassa les Alpes dès le milieu d'août[1].

Les événements d'Espagne troublèrent bientôt la consolation apportée par ce succès. Le départ des auxiliaires français avait cependant d'abord exalté les Espagnols au lieu de les décourager. Quand les Français étaient chez eux, ils leur laissaient volontiers soutenir le poids de la guerre ; abandonnés à eux-mêmes, ils déployèrent la force de résistance qui les caractérise ; les corps de métiers, les villes, le clergé, la noblesse, se dépouillèrent à l'envi pour mettre leur roi en état de se défendre. On leva des régiments réguliers et des guerillas. On rappela de Flandre ce qui y restait de troupes espagnoles ou wallonnes, et l'on parvint à maintenir sur pied, sans les Français, comme on avait fait avec les Français, deux corps d'armée, l'un sur la frontière du Portugal, l'autre à l'entrée de la Catalogne. Philippe V alla commander en personne l'armée de Catalogne (mi-mai). Le dévouement des Castillans ne pouvait suppléer à l'art de la guerre. Ils étaient

[1] Mém. de Berwick, t. II, p. 93-110. — De Noailles, p. 225.

mal commandés, et ils avaient affaire au plus habile des généraux allemands, à Stahremberg. Après deux mois d'opérations sur la Sègre et ses affluents, les Castillans essuyèrent à Almenara un échec qui rouvrit l'Aragon aux ennemis (27 juillet.) Charles III et Stahremberg marchèrent sur Saragosse. Philippe V les y devança. Les Castillans, qui avaient beaucoup souffert, n'avaient plus qu'environ dix-sept mille hommes contre vingt-trois ou vingt-quatre mille. Le manque de vivres et de ressources les décida à tout risquer. Les deux compétiteurs se retirèrent à distance, tandis qu'on s'égorgeait pour eux; Philippe V, du moins, avait la fièvre pour excuse, et son courage n'était pas suspect. Les Espagnols, malgré la vaillance de leur cavalerie et des bataillons wallons, furent battus et rejetés vers la Navarre (20 août). L'Aragon retomba presque tout entier dans les mains des vainqueurs. Les vaincus s'étaient retirés par Tudela sur Aranda de Duero; Stahremberg voulait les poursuivre partout, achever de les accabler, et rendre impossible à Philippe V de se refaire une armée. Heureusement pour l'Espagne, ce plan ne fut pas exécuté. Le commandant des auxiliaires anglais, lord Stanhope, était plus maître dans l'armée que le général en chef; il déclara que la reine, sa maîtresse, entendait qu'on ramenât le roi Charles III à Madrid; il l'emporta dans le conseil de guerre, et les alliés se dirigèrent sur Madrid, où était retourné Philippe V. A leur approche, Philippe sortit de cette capitale, suivi, comme en 1706, non seulement de tous les officiers publics, mais de l'élite de la population; ceux qui restèrent n'étaient pas mieux disposés pour l'*archiduc*; on assomma les quelques individus qui applaudirent Charles III à son entrée (28 septembre). Philippe V s'était retiré à Valladolid, et s'était remis en

communication avec sa petite armée battue, mais non détruite.

Dès que Louis XIV avait su le désastre de Saragosse, il avait renouvelé ses efforts auprès de son petit-fils pour le conjurer d'abdiquer et de se sacrifier à la paix européenne. Philippe, inspiré par sa femme et soutenu par sa propre ténacité, sa seule qualité politique, refusa de nouveau toute transaction qui ne lui laisserait pas l'Espagne et les Indes. Les grands d'Espagne écrivirent au roi de France une lettre collective, où ils protestaient de s'immoler pour leur prince, et suppliaient Louis de rendre son appui à leur patrie (18 septembre). Louis se résigna à unir de nouveau sa fortune à celle de son petit-fils. Quelque temps avant la bataille de Saragosse, il avait accordé aux prières de Philippe un général, à défaut d'une armée; c'était Vendôme, resté en disgrâce depuis la malheureuse campagne de 1708. Vendôme passa les Pyrénées peu de jours après la défaite de Philippe V, et joignit ce prince à Valladolid, au moment où les ennemis reprenaient possession de Madrid. Quuelques troupes françaises commencèrent à rentrer après lui en Espagne. L'élan populaire, dans toutes les provinces castillanes, ne fut pas moins énergique qu'en 1706. Philippe V et Vendôme furent bientôt en état de remettre leurs troupes en mouvement : ils s'avancèrent de la Vieille Castille dans le Léon, et du Duero sur le Tage, pour se placer entre Charles III et les Portugais, qui voulaient se joindre au prétendant, et que la seconde armée espagnole, celle d'Estremadure, arrêtait sur la Guadiana. Les guérillas recommençaient de toutes parts à tourmenter, à harasser les ennemis, qui n'étaient maîtres que du terrain qu'ils avaient sous les pieds, et qui dûrent reconnaître, pour la seconde fois, que tenir Ma-

drid, c'est ne rien tenir : la vie multiple et diffuse de d'Espagne n'est nullement dans cette capitale artificielle. Le 11 novembre, Charles III, fort affaibli, abandonna Madrid, et se replia sur Tolède, d'où il repartit pour Barcelone avec une escorte, laissant son armée s'en tirer comme elle pourrait. Stahremberg commença sa retraite le 22 novembre : son arrière-garde incendia, en partant, l'Alcazar de Tolède, magnifique ouvrage de Charles-Quint. L'armée espagnole poursuivit l'ennemi, altérée de vengeance. La difficulté des vivres avait obligé Stahremberg à partager son armée en plusieurs corps : Stanhope, qui formait l'arrière-garde avec quatre à cinq mille Anglais, perdit vingt-quatre heures à Brihuega, pour assurer le salut de ses bagages et de son butin. Il fut surpris et cerné dans cette petite ville, la nuit du 8 au 9 décembre, par la cavalerie, puis par toute l'armée de Philippe V et de Vendôme. Après tout un jour de combat, la ville fut forcée, et le corps anglais tout entier se rendit prisonnier. Le lendemain matin, Stahremberg, qui accourait au secours, se trouva en présence des Castillans, à Villa-Viciosa, à deux lieues de Brihuega. Quoique très-inférieur, il soutint vigoureusement le choc : son infanterie culbuta même les bataillons de nouvelle levée qui formaient le centre espagnol, et Vendôme crut la bataille perdue, et donna l'ordre de la retraite; mais, pendant ce temps, la cavalerie espagnole avait battu les escadrons des ennemis, pris en queue et enfoncé en partie leur infanterie : la nuit empêcha le centre espagnol de revenir à la charge, et Stahremberg put reprendre sa retraite vers l'Aragon. Son armée acheva de se fondre en route : il n'essaya pas de se maintenir en Aragon ; la population, quoique peu sympathique à Philippe V, n'avait pas contre lui l'énergique et opiniâtre

hostilité des Catalans. Stahremberg rentra en Catalogne au commencement de janvier 1711, avec cinq ou six mille soldats, tristes débris des vainqueurs de Saragosse.

Philippe V reprit possession de l'Aragon, pendant que le gouverneur de Roussillon, Noailles, renforcé par dix-huit mille soldats arrivés de France, opérait une diversion dans le nord de la Catalogne, assiégeait et prenait Girone (15 décembre 1710 — 31 janvier 1711). Toute la ligne des Pyrénées, d'une part, et, de l'autre, toute la ligne de l'Èbre, étaient nettoyées d'ennemis. Le prétendant était réduit au centre maritime de la Catalogne [1].

L'abattement des esprits était tel en France, que bien des gens virent avec plus d'inquiétude que de joie ce retour de fortune, qui semblait apporter un nouvel obstacle à la paix. On s'était cru débarrassé de l'Espagne! L'état du pays excusait presque cet étrange sentiment. La récolte n'avait pas encore été bonne : bien que les impôts indirects eussent rendu un peu plus que l'an passé [2], Desmaretz jugeait impossible de vivre en 1711 sans recourir à des expédients plus extraordinaires, plus écrasants, qu'il n'avait encore fait. Cette *dîme royale*, par laquelle Vauban voulait remplacer presque tous les impôts, Desmaretz la fit décréter par-dessus tous les autres impôts; en sorte que les citoyens non privilégiés, après avoir déjà supporté des contributions directes et indirectes fort au delà de leurs facultés, furent encore astreints à payer, en commun avec les privilégiés, le dixième de leur revenu brut (7

1 Noailles, p. 217. — Berwick, t. II, p. 105-514. — Saint-Hilaire, t. IV, p. 268. — Lamberti, t. VI, p. 162-174. — Quinci, t. VI, p. 406-467. Il est peu exact.

2 Les cinq grosses fermes, qu'on mettait en régie faute de trouver à les affermer, rendirent, en 1710, 40 millions au lieu de 31 en 1709.

octobre 1710). On promit que la dîme serait supprimée à la paix. Il fallait bien compter sur la patience ou sur le patriotisme des populations, et sur l'évidence de ce fait qu'on avait tout tenté en vain pour obtenir la paix. Les étrangers furent étonnés et effrayés de voir que la dîme se payait sans murmures et sans séditions : ils se demandèrent si la France, qu'on leur représentait toujours expirante, était inépuisable et indestructible.

La dîme ne rendit pourtant pas tout ce qu'on espérait : on fut loin de percevoir le dixième effectif du revenu ; l'épuisement du peuple, les menées des puissants et des riches, qui surent bien empêcher l'établissement d'une véritable *égalité proportionnelle*, les malversations des percepteurs, firent qu'on n'en tira pas plus de vingt-quatre millions[1].

Le gouvernement ne payait plus ni ses créanciers ni ses officiers ; tout au plus aux rentiers, quelques quartiers çà et là, un trimestre sur trois ou quatre. Desmaretz tâcha de débrouiller ce chaos par un ordre quelconque, si arbitraire qu'il fût. Il remit à cinq pour cent toutes les rentes créées à quelque intérêt que ce fût ; mais, du moins, en les réduisant ainsi, il recommença de les payer : en même temps, il ordonna la conversion en rentes cinq pour cent des assignations pour anticipations, des dettes de la caisse des emprunts, des billets de subsistances (fournitures), du reste des billets de monnaie, et généralement de tous les papiers circulants ; c'est-à-dire que toutes les créances sur l'État, dont le capital était exigible, furent converties en simples titres de rente (octobre 1710). C'était une ruine

[1] Saint-Hilaire, IV, p. 206. — Forbonnais, t. II, p. 213. — Le clergé se racheta de la dîme, moyennant 8 millions une fois payés : l'Alsace, moyennant 2 millions.

pour les gens d'affaires et les commerçants, qui comptaient sur des capitaux et non sur des rentes [1]. Le capital rendu disponible par ces mesures ne suffisant pas pour les besoins de 1711, et personne ne voulant plus désormais rien avancer sur assignations, Desmaretz fut contraint d'engager à la caisse des receveurs-généraux ce qui restait disponible sur la taille, la capitation et la dîme de 1711. A ce prix, au commencement de 1711, il obligea les receveurs-généraux à payer comptant les premiers mois de l'année, et à donner des billets pour les autres mois, ce qui dispensa, au moins en partie, des escomptes usuraires qu'exigeaient les banquiers et les fournisseurs. Des édits bursaux, parmi lesquels on remarque des emprunts forcés, une taxe sur les usuriers ou agioteurs qui avaient trafiqué sur les billets du roi, complétèrent les ressources de 1711. Par des combinaisons désastreuses pour une foule d'intérêts, mais habilement calculées quant au but immédiat, Desmaretz arriva ainsi à assurer l'existence de l'armée et sa disponibilité dès le mois de mars 1711.

C'était là un progrès sur 1710, si chèrement acheté qu'il fût. Mais, avant que les opérations militaires eussent été reprises, des incidents de la plus haute importance avaient transporté la question sur un autre terrain, et Louis et ses ministres avaient tourné leur attention ailleurs que sur les champs de bataille. C'était l'Angleterre qui attirait leurs regards et leurs espérances. Une révolution de cabinet, qui tendait à changer toute

[1] Le discrédit des billets de monnaie avait déjà entraîné Samuel Bernard, le plus riche banquier de l'Europe, à faire, au commencement de 1707, une banqueroute énorme. Il avait pour 20 millions de ces billets, et devait presque autant à Lyon, que sa chute bouleversa. Desmaretz l'aida fort à se relever, et l'on prétend qu'il gagna beaucoup à sa banqueroute. V. Saint-Simon, t. VII, p. 108.

la politique de l'Europe, avait commencé par une révolution de ruelle. C'était par sa femme que Marlborough gouvernait la reine d'Angleterre, et lady Marlborough venait d'être renversée par les intrigues d'une favorite subalterne, de sa créature révoltée, mistress Masham, ou plutôt par ses hauteurs et ses caprices, qui avaient à la fin usé la patiente débonnaireté de la reine Anne : il semblait, dans leurs rapports, que Sarah Jennings fût la reine, et Anne Stuart, la suivante. Les torys profitèrent habilement de cette disgrâce pour réveiller le vieux penchant que la reine avait eu pour eux. Sunderland, gendre de Marlborough, fut dépouillé de sa secrétairerie d'état; puis le grand-trésorier Godolfin, le bras droit du grand capitaine, tomba à son tour (19 août 1710). La banque, la compagnie des Indes, les principales corporations, réclamèrent auprès de la reine contre le changement du ministère : chose surprenante au premier abord, le parti de l'argent et du crédit était pour la guerre ; le *money'd-interest* (intérêt financier) était whig ; le *landed-interest* (intérêt foncier) était tory. Outre les engagemens de parti, on doit faire observer qu'en Angleterre, comme en France, quoique à un moindre degré, les capitalistes s'enrichissaient de la détresse publique : la finance n'est pas le commerce ; le commerce était désolé par nos corsaires [1] ; le trésor public, quoique bien administré, s'épuisait ; les prêteurs d'argent seuls gagnaient à proportion des pertes de tout le reste. La reine protesta d'abord que ces change-

1 Nos marins, à qui la gloire des grandes batailles navales n'était plus permise, s'en dédommageaient par des exploits particuliers d'un éclat extraordinaire. Le 29 avril 1709, le capitaine Cassart, tombé, avec un seul vaisseau, au milieu d'une escadre de quinze vaisseaux anglais, se battit pendant douze heures, coula un anglais, en démâta deux, et échappa aux autres. V. Quinci, t. VI, p. 291.

ments n'auraient pas d'autres suites ; que sa confiance en Marlborough n'était point altérée ; mais les faits démentirent bientôt ces protestations : Marlborough resta général en chef, mais perdit le titre de plénipotentiaire et la nomination aux emplois militaires : le parlement whig fut dissous.

Deux hommes étaient à la tête de cette réaction : l'un, Harley, esprit énergique et habile, mais sans autre loi que son intérêt, et qui n'était tory que parce que les grandes positions étaient prises dans le parti whig[1]; l'autre, Saint-John, libre et profond penseur, mais qui avait des principes plus arrêtés en philosophie qu'en politique, plus honorable d'ailleurs par la vie et le caractère que Harley : il devait faire plus tard une grande figure dans l'histoire philosophique du dix-huitième siècle, sous le nom de lord Bolingbroke. Harley et Saint-John virent dans la paix le seul moyen d'abattre Marlborough : on peut admettre que les considérations d'humanité aient été pour quelque chose dans la résolution de Saint-John. Il était évident, d'ailleurs, que l'Angleterre n'avait point intérêt à s'épuiser pour rompre la balance de l'Europe en faveur de l'Autriche. Les derniers événemens d'Espagne attestaient que les alliés s'étaient fait illusion sur la possibilité de terminer promptement la guerre. L'Angleterre tenait ce qu'elle avait ambitionné, Gibraltar et Mahon : elle était certaine d'obtenir des cessions de territoire dans l'Amérique du Nord, avec des concessions pour son commerce et sa sûreté : elle n'avait aucune raison de perpétuer une lutte dont elle souffrait cruellement en faisant souffrir autrui.

1 Il est difficile de comprendre où Voltaire, qui en fait une espèce de héros, a pris le caractère *romain* qu'il lui donne. Siècle de Louis XIV.

La France, cependant, rebutée par l'issue des conférences de Gertruydenberg, observait et attendait. Les nouveaux ministres anglais firent les premières avances. Vers le 20 janvier 1711, un abbé Gauthier, prêtre français, habitué à Londres, et correspondant secret du ministre des affaires étrangères, arriva chez ce ministre, à Versailles. « Voulez-vous la paix, dit-il à Torci : je viens vous « apporter les moyens de la conclure, indépendammen « des Hollandais. — Interroger alors un ministre de S. M. s'il souhaitait la paix, c'était demander à un malade attaqué d'une longue e. dangereuse maladie, s'il en veut guérir[1]. » Gauthier était chargé par les ministres anglais de demander que le roi proposât aux Hollandais la réouverture des conférences. Une fois les négociations reprises, on empêcherait bien la Hollande de s'opposer à la conclusion. Le roi fit répondre qu'il ne voulait plus traiter par la voie des Hollandais, après tant de procédés indignes de leur part, mais qu'il traiterait volontiers par la voie d'Angleterre. Les Anglais prièrent le roi de leur communiquer ses propositions, qu'ils enverraient à La Haie, qui était comme le quartier-général de la coalition. Après divers pourparlers, Louis leur expédia un projet par l'abbé Gauthier (fin avril). Les Hollandais commencèrent alors à sentir les fautes où les avaient poussés d'aveugles ressentiments : ils firent des ouvertures au roi pour tâcher de ramener la négociation chez eux : il était trop tard ; Louis repoussa leurs avances avec fierté ; la négociation se poursuivit à Londres. Les Hollandais furent réduits à discuter par l'intermédiaire des Anglais, en attendant que la négociation devînt générale.

1 Mém. de Torci, p. 666.

Un fait très considérable vint en aide au parti de la paix en Angleterre. L'empereur Joseph Ier, comme il était parvenu au comble de la prospérité, comme il avait vu crouler par les mains d'autrui, et sans qu'il lui en coûtât d'effort, cette puissance suédoise qui avait tant abaissé ses pères, qui l'avait humilié lui-même[1], comme il achevait d'abattre, après huit ans de combats, la grande insurrection hongroise[2], comme il tenait l'Allemagne dans ses mains et l'Italie sous ses pieds, mourut, à 32 ans, le 17 avril 1711. Il n'avait d'autre héritier mâle que son frère Charles, le prétendant d'Espagne. C'était donc pour réunir sur une seule tête le colossal empire de Charles-Quint, que les alliés avaient à poursuivre une guerre entamée au nom de l'équilibre européen!

Les hostilités se rouvrirent toutefois au printemps. Les ministres anglais ne se sentaient pas assez forts pour arrêter les armées sur un commencement de négociations : ils craignaient encore trop Marlborough et les whigs. Comme en 1710, les pourparlers continuèrent simultanément avec les opérations militaires, mais dans des circonstances et avec un résultat bien différents. Le poète-diplomate Prior apporta à Versailles les demandes de l'Angleterre sous forme de préliminaires. C'étaient

[1] Charles XII, s'étant enfoncé dans les steppes de la Russie rouge, avait été vaincu à Pultawa, le 11 juillet 1709, moins par Pierre-le-Grand que par le climat. Il s'était réfugié en Turquie.

[2] La perte de Neuhausel, la principale place d'armes de Rakoczi, en septembre 1710, avait amené la réduction de tout le pays entre le Danube et la Theiss. La Haute Hongrie fut entamée à son tour. Agria (Erlau) et Eperies succombèrent avant la fin de 1710. Beaucoup de chefs se soumirent ou entrèrent dans une négociation qui devint générale en février 1711. Le prince Eugène et l'ambassadeur anglais Peterborough pressèrent l'empereur de transiger. Amnistie générale fut accordée, avec restitution de biens et liberté de culte suivant les lois hongroises (27 avril 1711). Rakoczi désavoua ce traité et se retira en France.

d'abord : des sûretés contre la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne ; des *barrières* pour la Hollande et pour l'Empire ; la restitution des conquêtes faites sur le duc de Savoie et autres ; bref, la satisfaction de tous les alliés ; puis, et c'était là le nœud de la question, les conditions particulières de l'Angleterre ; à savoir : la reconnaissance de la reine Anne et de la succession protestante, avec le renvoi du prétendant hors de France ; le démantellement de Dunkerque et la destruction de son port, si redoutable au commerce anglais ; un traité de commerce avec la France ; la cession de Gibraltar et de Mahon par l'Espagne ; la translation au commerce anglais de l'*assiento*, c'est-à-dire du privilége de la traite des nègres dans les colonies espagnoles, accordé aux Français en 1701 ; l'égalité commerciale en Espagne avec les nations les plus favorisées ; la cession de Terre-Neuve, de la baie et du détroit d'Hudson par la France, chacun gardant ce qu'il tenait dans le reste de l'Amérique du Nord.

Il n'était plus question de l'expulsion de Philippe V : l'Espagne et les Indes ne lui étaient plus disputées. Les torys revenaient au plan primitif de Guillaume III, si exagéré et si dénaturé par Marlborough.

Louis XIV expédia à Londres Ménager, membre du conseil du commerce, pour négocier sur ces propositions (mi-août). Il accordait à peu près tout ce que réclamait l'Angleterre, même ce qu'il y avait de plus pénible pour sa générosité et pour sa religion monarchique, le renvoi du Stuart exilé, à condition que les Français gardassent le droit de pêche et de sécherie sur les côtes de Terre-Neuve, que les îles du Cap Breton et de Sainte-Marie nous restassent, et que les Anglais rendissent l'Acadie, qu'ils avaient prise. Il avait exposé ses demandes en regard de celles

de l'Angleterre; mais les Anglais renvoyèrent les réclamations de la France aux conférences générales, et ne voulurent traiter à part que de leurs intérêts à eux. Ils promirent, si l'Angleterre était satisfaite, de soutenir la France dans le congrès.

Cette façon de traiter laissait beaucoup à désirer! Louis, cependant, s'en contenta. Il comprit que l'intérêt des torys lui répondait de leur sincérité. Les préliminaires avec l'Angleterre furent donc signés à Londres le 8 octobre. Les nouvelles du Canada levèrent, sur ces entrefaites, une assez grave difficulté : les Anglais avaient préparé une expédition par terre et par le Saint-Laurent contre Québec, et prétendaient que le Canada leur demeurât, s'ils en étaient maîtres au moment où l'on signerait la paix : l'attaque échoua[1], et ils n'eurent plus rien à prétendre. Harley et Saint-John firent assurer secrètement Torci de leurs bonnes intentions, et les instructions données à l'ambassadeur anglais en Hollande furent conformes à leurs promesses. Le cabinet français, de son côté, retira aux navires hollandais les passeports spéciaux qu'il leur accordait pour trafiquer dans les ports français, et n'octroya plus de ces passeports qu'aux Anglais.

Pendant que la diplomatie échangeait ses notes, les généraux étaient rentrés de bonne heure en campagne. Marlborough, Eugène et Heinsius, qui voyaient avec anxiété leur *triumvirat* près de finir, eussent bien voulu forcer la main au gouvernement anglais en portant quelque grand coup à la France; mais les Français se trouvèrent prêts, cette fois, aussitôt que leurs ennemis, et, au moment où Eugène et Marlborough s'ébranlaient pour assiéger Arras,

1 Une partie des transports naufragèrent dans le Saint-Laurent : au retour, un vaisseau de soixante-dix canons sauta avec son équipage.

Villars se mettait en mouvement pour reprendre Douai (fin avril.) On s'arrêta réciproquement : on se tint en échec pendant quelques semaines ; Villars voulait attaquer dans les plaines d'Arras ; le roi le lui interdit et lui ordonna de se borner à défendre les nouvelles lignes, en attendant l'issue des négociations. Ces lignes s'étendaient de la mer à la Meuse : elles étaient formées par la Canche, la Scarpe, le Sanzet, l'Escaut et la Sambre, avec des levées qui fermaient les intervalles entre ces rivières ; elles laissaient en dehors le Boulenois et la moitié de l'Artois, une grande partie de notre frontière déjà si réduite. Jusqu'à la fin de juillet, l'ennemi n'eut pas d'autre avantage que de vivre sur notre territoire. Eugène avait quitté l'armée alliée avec un très fort détachement, pour aller en Allemagne protéger la diéte électorale de Francfort, qui se préparait à élire le prétendant d'Espagne empereur à la place de son frère ; un gros corps avait été également détaché de l'armée de Villars pour renforcer l'armée française du Rhin, qui faisait mine de vouloir troubler l'élection impériale. Vers la fin de juillet, Marlborough fit un mouvement vers la haute Lis, comme s'il menaçait Saint-Omer ; puis il retourna brusquement vers Douai, dont la garnison renforcée venait d'occuper un passage sur le Sanzet, petite rivière intermédiaire entre la Scarpe et l'Escaut. L'armée alliée, franchissant le Sanzet, pénétra dans les lignes, que Villars nommait, dit-on, le *non plus ultrà* des ennemis, et se trouvait dans une espèce de presqu'île formée par le Sanzet et l'Escaut, quand Villars, accouru à marche forcée près de Cambrai, ferma la base de cette presqu'île. Si Villars eût poussé sur le champ à l'ennemi, il l'eût surpris occupé à passer l'Escaut, situation extrêmement périlleuse : Villars n'osa transgresser

la défense formelle qu'il avait d'attaquer ; il espérait être attaqué lui-même, et donner ainsi bataille sans désobéir ; mais Marlborough, de son côté, ne pouvait plus risquer d'être battu sans jouer sa tête. Il suivit son plan, passa l'Escaut (7-8 août), et investit Bouchain. Villars vint camper à Marquette, de l'autre côté de l'Escaut, et rétablit sa communication avec Bouchain, par les marais ; mais deux officiers-généraux auxquels il avait confié la garde de cette communication, la laissèrent surprendre presque sans résistance : Villars eut beau enlever quelques postes ennemis ; cela ne répara pas l'échec de ses lieutenants, et il eut le chagrin de voir Bouchain obligé de se rendre le 12 septembre.

Marlborough eût voulu assiéger ensuite le Quesnoi ; mais les Etats-Généraux craignirent que leur infanterie ne se ruinât dans un siége d'automne, et c'était d'ailleurs s'exposer à reperdre Bouchain, que Villars n'eût pas manqué d'assaillir. Les alliés se contentèrent donc de remettre en défense cette conquête, importante, non quant à la place elle-même, qui est fort petite, mais quant à sa position, qui sépare Valenciennes et Condé d'Arras et de Cambrai. On prit les quartiers d'hiver dès octobre [1].

La situation de l'Allemagne avait semblé devoir rendre la campagne intéressante sur le Rhin. On n'avait pas vu depuis bien longtemps la succession impériale complétement ouverte ; il n'y avait pas de roi des Romains, et le collége électoral était, en droit, absolument libre. Mais aucun prince n'était en mesure de disputer le sceptre à l'Autriche. L'électeur de Saxe, à peine rétabli sur le trône de Pologne par le contre-coup de la victoire

[1] Villars, p. 199-206. — Saint-Hilaire, t. IV, p. 291.

des Russes à Pultawa, eut quelques velléités, qui s'en allèrent en fumée. Le maréchal d'Harcourt n'entreprit rien de sérieux, ni contre le duc de Würtemberg, qui lui fut d'abord opposé, ni contre Eugène, qui revint de Flandre prendre le commandement à la fin de juillet. On s'observa de part et d'autre toute la saison. Le but de Louis XIV n'avait guère été, en fortifiant son armée du Rhin, que d'obliger les ennemis à s'affaiblir en Flandre ; il n'avait pas un véritable intérêt à empêcher le *prétendant* Charles d'Autriche d'obtenir en Allemagne un titre qui serait le plus fort argument auprès des Anglais pour lui refuser l'Espagne.

L'archiduc Charles fut élu empereur, le 12 octobre, à Francfort. Les électeurs de Cologne et de Bavière n'avaient point été convoqués par l'électeur de Mayence, archi-chancelier de l'Empire, et cette exclusion avait été confirmée par le collége électoral ; mais la *capitulation perpétuelle* que le collége imposa à son élu, renferma une désapprobation, en termes généraux, du traitement infligé arbitrairement à deux des principaux membres de l'Empire, et stipula que l'empereur rétablirait dans leurs possessions les électeurs ou autres membres de l'Empire qui auraient été dépouillés avant d'avoir été condamnés par une diète générale. C'était là encore un grand pas de fait vers la paix européenne.

Charles d'Autriche s'était embarqué à Barcelone, le 27 septembre, sur une flotte anglo-batave, laissant sa femme aux Catalans, comme un gage de retour. Il débarqua près de Gênes, sans entrer dans cette ville, qui refusa de le saluer comme roi d'Espagne, et alla recevoir la couronne impériale à Francfort, le 22 décembre.

La guerre fut à peu près aussi nulle sur les Alpes et en

Espagne que sur le Rhin. Le duc de Savoie marcha en personne, ce qu'il n'avait pas fait depuis 1708. Il répéta à peu près la campagne qu'avait faite le comte de Thaun en 1709 ; c'est-à-dire qu'il envahit la Savoie par le Mont-Cenis ; que Berwick le laissa avancer jusqu'à Montmélian et Chambéri, et, là, bien posté près de Barraux, l'arrêta court entre l'Isère et les montagnes. Le duc retourna en Piémont sans rien garder de la Savoie (juillet-septembre).

Quant à l'Espagne, on resta sur la conquête de Girone. L'ennemi avait reçu des secours par mer. Le gouvernements espagnol, relevé pour la seconde fois du dernier péril, retomba dans son ornière après Villa-Viciosa, comme après Almanza : la Castille s'était épuisée par l'effort de sa seconde délivrance. Vendôme, presque sans vivres et sans équipages, ne put rien tenter de considérable.

La guerre de mer, qui, depuis longtemps, n'offrait plus que des rencontres partielles, des chocs entre de petites escadres, fut signalée, cette année, par une expédition analogue à ce sac de Carthagène qui avait terminé, en Amérique, la guerre de la Ligue d'Augsbourg. En août et septembre 1710, une escadrille française avait attaqué la capitale du Brésil, Rio-de-Janeiro : les soldats débarqués, trop peu nombreux, avaient été accablés dans la ville même, où ils avaient pénétré ; ceux qui restaient s'étant rendus, les Portugais en avaient fait périr une partie, avec le commandant. On résolut de les venger. Duguai-Trouin, la terreur des alliés[1], partit avec huit vaisseaux de ligne et sept grandes frégates équipés à Brest et à Rochefort : on lui donna deux mille cinq cents soldats, outre ses équipages. Le 12 septembre 1711, il

[1] Depuis vingt-trois ans qu'il guerroyait, il avait pris seize vaisseaux de ligne ou grandes frégates, et plus de trois cents vaisseaux marchands.

força le double goulet qui protége la baie de Rio. Le 15, il s'empara d'un îlot qui ferme le port, à une portée de fusil de la ville. Le 14, il débarqua troupes et canons. Du 16 au 19, il établit des batteries sur l'îlot et sur une presqu'île voisine. Le principal fort qui défendait le port fut pris entre ces deux feux sur ses flancs et un vaisseau de ligne en front. Les ennemis brûlèrent leurs magasins, firent sauter ou coulèrent quatre vaisseaux de ligne portugais échoués sous leur fort, et d'autres bâtiments. Le 21, les Français assaillirent la ville, et la trouvèrent abandonnée. L'ennemi avait emporté tout ce qu'il avait pu : le butin fut toutefois énorme. Les forts se rendirent le 25 septembre. L'ennemi, pour que la ville ne fût pas détruite après avoir été pillée, paya une rançon d'un million huit cent soixante mille francs, et l'escadre française remit à la voile le 13 novembre, emmenant deux frégates de trente-cinq canons. La perte des Portugais monta au moins à vingt millions, dont huit seulement revinrent aux armateurs. Le succès de l'expédition fut malheureusement acheté par la perte de deux vaisseaux de soixante et soixante-quatorze canons, qui naufragèrent, au retour, près des Açores, et périrent avec tout ce qu'ils portaient[1].

Depuis la fin de la campagne en Flandre, l'attention de l'Europe s'était reportée tout entière sur les négociations, et Londres devint le théâtre d'une guerre diplomatique plus vive, plus acharnée que n'avait été la guerre des champs de bataille. Heinsius et ses adhérents, qui avaient enchaîné la Hollande aux intérêts et aux passions de la maison d'Autriche, étaient aussi effrayés qu'irrités de la péripétie imprévue qui allait briser la coalition en détachant

[1] V. mém. de Duguai-Trouin, p. 650-661. — Quinci t. VI, p. 603.

le principal anneau, l'Angleterre. Ils s'attachaient, avec une sorte de désespoir, aux préliminaires de 1709 : ils envoyèrent à Londres le négociateur de la Haie et de Gertruydenberg, Buys, pour tâcher de persuader à la reine Anne de renvoyer ses nouveaux ministres. Buys échoua. Les ministres torys réfutèrent facilement ses plaintes sur la défection de l'Angleterre. Aucun des alliés ne remplissait plus ses engagements ; la Hollande, qui, à la vérité, en avait contracté d'énormes, s'en était relâchée dès 1707 : dans les derniers temps, elle n'avait plus fourni que le tiers de son contingent sur mer, et, en tout, que la moitié de sa part convenue : Buys fut forcé de convenir qu'elle n'était pas en état d'acquitter ses promesses. L'Angleterre, au contraire, avait toujours rempli, souvent dépassé ses engagements, mais succombait sous le poids : elle dépensait sept millions sterling par an ! L'ambassadeur impérial Galas ne fut pas mieux écouté que Buys, et se fit même interdire la présence de la reine, en représailles de ses intrigues contre le ministère. Les agents de l'héritier présomptif d'Angleterre, l'électeur Georges de Hanovre, n'eurent pas plus de succès : l'électeur était grand ennemi de la France, qui donnait asile et protection à son compétiteur, au prétendant Jacques III ; mais il n'avait aucun crédit auprès de la reine Anne, qui, dans le fond de l'âme, ne voyait qu'avec chagrin la couronne des Stuarts destinée à passer, après elle, dans une maison étrangère. Les menées des ambassadeurs eurent seulement ce résultat, que la reine Anne insista impérieusement, auprès des États-Généraux, pour l'ouverture prochaine des conférences générales en Hollande, et pria Louis XIV de lui confier, sous le secret, les conditions définitives qu'il était disposé à offrir aux alliés. Le roi les lui envoya par l'abbé Gauthier (fin novembre 1711). Il con-

sentait à céder Ypres et Furnes pour la *barrière*, moyennant la restitution d'Aire, de Béthune, de Saint-Venant, de Douai, de Bouchain : il redemandait Lille pour compenser la démolition de Dunkerque, offrait à la Hollande le tarif commercial de 1664 et la suppression du droit de cinquante sous par tonneau, à condition que l'électeur de Bavière eût la Belgique, sur laquelle Philippe V se disposait à lui céder tous ses droits, et insinuait de faire le duc de Savoie roi de Lombardie. Moyennant le rétablissement des électeurs de Bavière et de Cologne, il offrait de rendre Kehl, de raser les forts dépendant de Strasbourg sur le Rhin et tous les forts de la rive droite, et d'échanger Brisach contre Landau.

Le temps n'était plus où l'on offrait Lille et l'Alsace, sans obtenir d'être écouté !

Les États-Généraux, cependant, ne purent différer plus longtemps d'expédier les passe-ports pour les plénipotentiaires français, par l'intermédiaire de l'Angleterre. Utrecht était le lieu désigné. Louis XIV n'avait pas voulu de la Haie, afin d'écarter Heinsius. La Hollande, la Prusse et la Savoie remirent leurs intérêts entre les mains de la reine d'Angleterre, mais sans que la Hollande cessât d'insister sur la base des préliminaires de 1709. Louis XIV consentit que les représentants de l'Espagne et des deux électeurs bavarois n'assistassent pas à l'ouverture des conférences, et ne s'y présentassent qu'après que les qualités de leurs maîtres auraient été reconnues par les alliés. La France était là pour défendre ses amis absents.

Le parti autrichien et les whigs n'étaient nullement résignés. Les whigs n'étaient pas seulement réunis par leur haine contre Louis XIV ou par les intérêts de leurs chefs ; ils soupçonnaient, prématurément, à ce qu'il semble, un

plan concerté entre la reine et ses ministres contre la *succession protestante*, et pour le rappel du prétendant au trône après sa sœur. Les plus ardents parmi eux voulaient prévenir ce péril à tout prix, et avaient déjà projeté, à Londres, un soulèvement qui ne fut pas réalisé. Sur ces eutrefaites, se réunit le nouveau parlement convoqué par la reine (18 décembre). Anne, dans son discours d'ouverture, annonça nettement une paix prochaine. Les whigs, dans la chambre haute, se déchaînèrent contre tout traité qui ne rendrait pas intégralement la monarchie espagnole à l'Autriche : ils eurent une voix de majorité chez les lords ; mais les torys, que le ministère avait aidés de toute l'influence royale dans les élections, l'emportèrent, à un grande majorité, aux communes.

Le parti autrichien essaya d'une dernière ressource : il envoya son héros, Eugène, à Londres, pour seconder Marlborough dans la politique, comme auparavant dans la guerre. Le nouvel empereur avait chargé Eugène de promettre à la reine que, si elle voulait continuer la guerre, il porterait son contingent au-delà de cent trente mille hommes, en enverrait trente mille en Espagne, contribuerait de son or comme de ses soldats, etc. Une adresse des lords, en faveur de la guerre, devait servir de préface aux propositions d'Eugène. On espérait émouvoir le peuple de Londres, en lui montrant les deux grands capitaines réunis pour demander les moyens d'abattre la France, peser, par l'intimidation populaire, sur la chambre des communes, et, par la chambre, sur la reine, enfin renverser violemment le ministère, peut-être même faire plus ! Le bruit d'un nouveau 1688 au profit de l'électeur de Hanovre, courait les rues. Les ministres prévinrent le coup : Marlborough fut déposé du généralat, remplacé par

le duc d'Ormond, et accusé d'énormes péculats ; les communes approuvèrent qu'on l'obligeât à rendre ses comptes, et n'admirent pas que la victoire couvrît tout. Une promotion de pairs changea la majorité aux lords. Quand Eugène arriva (16 janvier 1712), il trouva toutes les positions perdues, tous les moyens d'action annulés. La reine lui objecta, avec plus de raison encore qu'à Buys, le peu que la maison d'Autriche avait fait pour elle-même, auprès des immenses sacrifices que s'était imposés l'Angleterre, et qu'elle ne pouvait plus continuer [1]. Eugène, Marlborough, l'envoyé de Hanovre, les chefs des wighs, agitèrent, dit-on, les desseins les plus violents ; il n'éclata, toutefois, ni complot, ni émeute, et Eugène, après avoir perdu deux grands mois à Londres, revint à La Haie, le 31 mars, s'apprêter à rentrer en campagne sans son redoutable compagnon d'armes.

Les conférences pour la paix générale s'étaient ouvertes, le 29 janvier, à Utrecht. Les plénipotentiaires anglais, l'évêque de Bristol et le comte de Strafford, s'y étaient rendus dès le 15, et les Français, le 19 : c'étaient le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, que le roi dédommageait ainsi de leur triste mission de Gertruydenberg, et Ménager, le négociateur des préliminaires de Londres. Les représentants de l'empereur, qui avaient d'abord protesté de n'envoyer personne, arrivèrent le 9 février ; les conférences se tinrent en français, « sans que cela pût

1 L'empereur n'avait contribué en rien aux frais de la guerre d'Espagne, sauf la solde de deux mille hommes en 1711, tandis que l'Angleterre y avait soldé cinquante-six mille hommes, de 1709 à 1711, pour son compte, outre treize bataillons et dix-huit escadrons pour le compte de l'empereur. Il est vrai que les cinquante-six mille hommes n'étaient pas tous sous les drapeaux, et qu'il restait bien des guinées dans des mains intermédiaires : le général en chef en savait quelque chose.

tirer à conséquence, » déclara-t-on, « les ministres de l'empereur ne devant parler que latin[1]. » La France présenta ses offres le 11 février. Les alliés répondirent, le 19, par des contre-propositions ; l'Angleterre répondit seule directement. Les Français refusèrent de discuter par écrit, et voulurent négocier de vive voix, suivant la coutume ; le congrès, qui avait semblé devoir avancer rapidement par la pression de l'Angleterre sur le reste des alliés, fut, au contraire, suspendu plusieurs mois durant. Il était survenu en France de funestes événements, dont le contre-coup se faisait sentir à Utrecht et à Londres, où la vraie négociation continuait d'être bien plus qu'à Utrecht.

Louis, dauphin de France, seul fils légitime de Louis XIV, était mort dans sa cinquantième année, le 14 avril 1711, quelques jours avant l'empereur Joseph. A peine pouvait-on dire qu'il eût jamais vécu pour l'histoire. Sans vices et sans vertus, sans passions et sans volonté, il n'eût laissé aucune trace, si, un jour, un éclair d'intelligence et d'humanité n'eût illuminé cette âme enfoncée dans la matière : ce fut le jour où il essaya de s'opposer à la Révocation de l'édit de Nantes !

Par la mort du dauphin, le duc de Bourgogne, appelé Louis comme son père et comme son aïeul, était devenu l'héritier immédiat du trône. On a déjà vu figurer plus d'une fois, dans cette histoire, ce célèbre élève de Fénélon, caractère aussi fortement marqué que celui du précédent dauphin avait été effacé[2]. Nous avons raconté son éducation, plus fructueuse que les leçons de Bossuet à son père ; nous l'avons montré, dès sa première jeunesse, étu-

1 Quinci, t. VII, p. 13.
2 V. notre t. XVI, p. 406-658.

diant, avec l'attention soutenue et la sagacité d'un homme fait, la condition et les intérêts du peuple qu'il devait être appelé à gouverner. Ses débuts à la guerre, en 1702 et 1703, avaient été assez heureux ; mais la funeste campagne de 1708 avait amené contre lui dans l'opinion une réaction très vive, entretenue avec soin par la cabale de Vendôme. Les amis de Vendôme formaient la petite cour du dauphin, et comptaient régner avant peu sous le nom du faible fils de Louis XIV, en tenant le petit-fils à l'écart. Le duc de Bourgogne, quelque temps abattu sous ce coup, puis encouragé par les lettres de Fénélon [1], par les conseils de Beauvilliers, de Chevreuse, de St-Simon, tâchait de se relever et d'amender les défauts, non de cœur, mais de conduite, qui lui avaient aliéné le public. Son père mourut sur ces entrefaites. Il n'en avait pas été aimé. Le dauphin sentait dans ce fils si austère et si instruit comme un reproche vivant de ses mœurs relâchées et de sa profonde ignorance. Louis XIV lui-même, qui, malgré la régularité pratique et les gages trop fameux donnés à sa foi, n'eut jamais de goût pour la vie dévote, avait souvent traité avec une impatience un peu dédaigneuse, les scrupules monastiques du jeune prince et son rôle de censeur muet au milieu des pompes de Versailles. Il avait fallu les grâces enjouées de la duchesse de Bourgogne, pour faire pardonner la rigidité de son époux. La mort du dauphin rapprocha complétement l'aïeul et le petit-fils. Le nouveau dauphin fit ce qu'il fallait pour se rendre agréable et nécessaire au roi : Louis, qui sentait se précipiter le déclin de l'âge, se rattacha fortement à son jeune héritier ; la

[1] Le maître et l'élève ne s'étaient revus que deux fois depuis l'exil de Fénélon, aux passages du prince à Cambrai en 1702 et 1708. On a d'attendrissants récits de ces entrevues où la crainte du roi comprima leur mutuel amour.

simple présence aux conseils, avec voix consultative, accordée au duc de Bourgogne dès 1702, se transforma en une participation effective aux affaires, presque en un partage de l'autorité royale. Louis XIV envoya les ministres travailler chez le dauphin, lui si jaloux de maintenir sa puissance unique comme celle de Dieu ! Quelques mots du roi à une députation de l'assemblée du clergé, expliquèrent publiquement ces nouveautés qui avaient étonné la cour. « Voilà, » dit le roi aux prélats, « Voilà un prince *qui me succèdera bientôt*, et qui, par sa vertu et sa piété, rendra l'Eglise encore plus florissante et le royaume plus heureux [1]. »

En changeant de situation, le nouveau dauphin sembla changer de caractère. Cette timidité sauvage, cette résignation inerte, qui le séparaient du monde, firent place à une sorte d'épanouissement : le sentiment de ses devoirs mieux compris, l'obligeant à sortir de lui-même, à se communiquer aux hommes, à développer les facultés qu'il repliait en soi par défiance ou par humilité, à donner de l'accent et de l'autorité à sa parole, il vit bientôt l'opinion lui revenir avec impétuosité, comme pour le dédommager de lui avoir été trop sévère. Il ne fut plus seulement, comme autrefois, enveloppé dans l'auréole de son maître, à qui la popularité restait fidèle après quinze ans d'exil : il eut sa popularité personnelle, et le public identifia, pour ainsi dire, dans ses espérances, l'héritier du trône et le grand exilé de Cambrai, ministre ou inspirateur du règne futur. L'attente d'un règne réparateur s'emparait de tous les esprits : le vieux roi lui-même accueillait, comme on l'a vu, d'une manière touchante, l'idée de laisser à

1 Dangeau, t. III, p. 178. — Saint-Simon, t. IX, p. 374.

son peuple le repos et le bonheur après une gloire si chèrement achetée. Le dauphin avait pour lui les dévots, dont il était le modèle, les libres penseurs et les dissidents, qui comptaient retrouver dans l'élève de Fénélon la tolérance pratique de son maître : sa charmante femme lui ramenait la partie jeune ou frivole du public, qui ne pouvait croire que les plaisirs disparussent avec une telle reine, si grave et si rigoriste que fût le roi. Chacun se faisait un avenir selon ses vœux.

La jeune dauphine avait eu très grande part à cette heureuse péripétie : elle s'était fait le lien entre son époux, d'une part, et de l'autre, le roi et madame de Maintenon, qu'elle subjuguait par ses grâces adroites et naïves. Piquante, originale dans toute sa personne, ainsi que dans ses traits irréguliers et séduisants, affable aux petits comme aux grands, gaie, folle, étincelante d'esprit, de verve et de coquetterie, avec une taille et un port « de déesse marchant sur les nues, » comme on disait dans les salons mythologiques de Versailles, elle était le dernier rayon qui réjouissait la vieillesse du grand roi, la vie et l'âme de la cour, l'idole de la jeunesse française : les vieillards croyaient revoir en elle madame Henriette et les beaux jours de Versailles naissant.

L'hiver de 1711 à 1712 avait commencé sous des auspices bien moins sombres que les hivers précédents : la paix faite, ou à peu près, avec l'Angleterre, la paix générale en perspective, à des conditions si différentes de celles qu'on avait été sur le point de subir, semblaient promettre que 1712 serait le terme des malheurs publics. Tous les cœurs se dilataient, quand tout-à-coup, le 5 février, la dauphine fut prise de la fièvre ; de violentes douleurs se firent sentir à la tête ; des marques rougeâ-

tres parurent à la peau. Le 11, la dauphine se trouva si malade qu'on lui parla de confession. Elle renvoya son confesseur jésuite et demanda un religieux d'un autre ordre, incident qui causa une vive sensation, promptement effacée par une émotion bien plus violente. Le 12 au soir, Marie-Adélaïde de Savoie expira à vingt-six ans.

Le dauphin, qui n'avait pas quitté sa femme pendant les premiers jours de la maladie, avait été à son tour saisi de la fièvre, la veille de la catastrophe. On l'emmena de Versailles à Marli, avec le roi et madame de Maintenon. L'effort qu'il se fit pour étouffer les explosions de son désespoir et pour accepter chrétiennement son malheur redoubla l'inflammation : les mêmes marques qui avaient paru chez sa femme s'étaient montrées sur son corps, mais *plus livides que rougeâtres*, dit Saint-Simon. Le 18 au matin, il mourut. Il n'avait pas encore trente ans.

Le jeune couple qui venait de disparaître laissait deux fils de cinq et de deux ans. Les deux enfants furent pris du même mal que les père et mère : l'aîné, qui avait porté le titre de duc de Bretagne, mourut le 8 mars. L'autre, le duc d'Anjou, ne fut pas emporté par la crise de la maladie, mais resta si languissant qu'on s'attendait à ce qu'il suivît avant peu ses parents et son frère à Saint-Denis.

Il faut renoncer à décrire l'effet de ces horribles coups sur le roi, qui sentait se briser la consolation et l'appui de sa vieillesse, l'avenir de son État et de sa race ; sur Fénélon et ses amis, qui, foudroyés à la fois dans leur esprit et dans leur cœur, voyaient ensevelir au fond d'un sépulcre, avec l'objet de leur amour, leurs idées de bien public et de régénération, au moment où ils s'étaient crus

tout près de les réaliser ; sur la France, enfin, qui, perdant son futur chef à l'instant même où elle l'adoptait comme l'enfant de son affection, retombait dans les ténèbres et dans l'inconnu ! L'on ne put se résigner à s'incliner sous la main de la Nature, instrument des mystérieux desseins de la Providence. La douleur publique voulut trouver des crimes sous tous ces malheurs, et chercha une victime expiatoire jusque sur les marches du trône. Le duc d'Orléans, neveu et gendre du roi, n'avait plus entre le trône et lui, si le duc d'Anjou mourait aussi, que le roi d'Espagne, à qui toute l'Europe interdisait la réunion des deux couronnes, et le duc de Berri, le dernier des petits - fils de Louis XIV. Le duc de Berri, aussi nul qu'avait été son père, était gendre du duc d'Orléans, et entièrement gouverné par sa femme, jeune princesse d'un esprit violent et d'un cœur dépravé. Les bruits les plus révoltants couraient sur cette famille : on soupçonnait des relations incestueuses entre le père et la fille [1]. L'ambition de Philippe d'Orléans n'était pas moins accusée que ses mœurs, depuis ses projets sur l'Espagne, fort envenimés, à ce qu'il semble, par ses ennemis. Ses qualités mêmes tournèrent contre lui dans ce moment d'angoisse et de délire : son goût des sciences et des arts menaça de lui être plus fatal que ses vices ou que l'impiété dont il faisait parade; esprit actif et curieux de connaître les secrets de la nature [2], il étudiait la chimie, peu répandue encore; la chimie n'était

[1] Saint-Simon, ami du duc d'Orléans, le défend avec chaleur; mais toutes les apparences étaient contre le prince. — Saint-Simon, t. VIII, p. 304.

[2] Il avait même, dans sa jeunesse, cherché à connaître des secrets *en dehors de la nature* ; car il avait bravement fait tous ses efforts pour voir le diable. Les sciences occultes du Moyen-Age donnaient ainsi la main chez lui à l'incrédulité. V. Saint-Simon, t. XII, p. 199.

encore pour la foule que l'art de faire de l'or ou de faire du poison. Le cri public fut effroyable : « Philippe a fait le coup ; sa fille, complice de ses plaisirs et de ses travaux, est une autre Brinvilliers! » La multitude menaça de déchirer le duc d'Orléans le jour des funérailles. Le malheureux prince alla demander au roi la Bastille et des juges. Louis était plus malheureux encore, s'il est possible ! Ses petits enfants étaient les victimes : son gendre et sa petite-fille[1] étaient peut-être les assassins; lui, qui, dit-on, appelait le duc d'Orléans un *fanfaron de crimes*, pour ses bravades d'impiété[2], doutait maintenant s'il n'était pas, en effet, le plus exécrable des criminels. Les médecins et les chirurgiens qui avaient ouvert les corps étaient partagés sur la question de poison ! Le vieux roi garda néanmoins la force d'âme et la présence d'esprit nécessaires pour refuser à l'accusé l'irréparable scandale du procès qu'il sollicitait; mais ce poids affreux pesa longtemps sur la tête de Philippe : le temps, et surtout la vie du petit duc d'Anjou, qui, en survivant, lui enlevait tout le fruit de ses prétendus forfaits, purent seuls finir par le justifier aux yeux de la France. On finit par comprendre qu'il n'y avait eu d'autre poison qu'une fièvre rouge, maligne et mal sortie (une rougeole pourprée), qui eut un caractère épidémique dans ce funeste hiver.

Les regrets excités par la mort prématurée du duc de Bourgogne n'ont pas disparu avec l'interprétation sinistre de cette mort. La tradition de ces regrets s'est perpétuée jusqu'à nous : notre génération a pu entendre encore des vieillards exprimer la pensée que le petit-fils de Louis XIV

1 La duchesse de Berri était fille d'une fille du roi et de madame de Montespan.

2 Saint-Simon, t. XI, p. 346.

eût régénéré, eût sauvé la monarchie. Les hommes attachés aux souvenirs du passé n'ont cessé de pleurer en lui le représentant le plus pur de leur foi ; les philosophes, les hommes des temps nouveaux, ont aussi salué de leurs douloureux hommages cette tombe fermée sur tant d'espérances. Il y a dans une telle unanimité un sentiment qui fait honneur au cœur humain, et c'est là, pour l'objet de tant de larmes, une espèce d'auréole que l'histoire doit respecter. L'homme, en effet, chez le duc de Bourgogne, méritait le respect de tous ; mais le prince eût-il donné à la France tout ce qu'elle attendait de lui ? L'eût-il conduite dans le sens de ses vraies destinées ? Eût-il, nous ne disons pas résolu, la monarchie ne pouvait pas le faire, mais du moins ajourné pour longtemps les formidables questions de l'avenir ? — Nous ne le pensons pas, et c'est dans les écrits de son maître et dans les siens propres que nous puisons cette opinion négative.

Nous avons analysé ailleurs[1] les ouvrages écrits par Fénelon pour l'éducation du duc de Bourgogne, et nous y avons cherché les théories de ce grand homme. Quant à l'application, il en a posé les jalons de sa propre main en novembre 1711, dans un mémoire transmis au jeune prince par le duc de Chevreuse. Voici les moyens que Fénelon propose pour rétablir l'État : Renouveler les lois somptuaires; renoncer à toute dépense pour les arts et bâtiments jusqu'à l'acquittement de la dette; réduire les appointements; réduire les dettes au denier trente (c'est la banqueroute, palliée à ses yeux par l'aversion ecclésiastique contre l'intérêt); établir partout des assiettes (pour la répartition de l'impôt), comme en Languedoc, et des

[1] T. XVI, p. 407.

Etats-Provinciaux, auxquels seront attribuées la police et la destination des fonds, etc.; abolition des gabelles, des cinq grosses fermes, de la capitation et de la dîme royale; réduction de l'impôt ordinaire à la taille généralisée et rectifiée. Le roi demandera la somme : les États-Provinciaux ordonneront et lèveront l'impôt devant produire cette somme; plus d'intendants; des envoyés du roi viendront de temps à autre inspecter les provinces; rétablir les États-Généraux, mais sur un pied plus aristocratique qu'autrefois : ils seront composés des évêques, d'un seigneur de haute noblesse et d'un homme considérable du tiers élus dans chaque diocèse : ils délibéreront sur les fonds pour charges extraordinaires, sur la guerre, sur toutes matières. Ils seront triennaux, et délibéreront aussi longtemps qu'ils voudront : leur autorité est par voie de représentation; plus de ministres; un conseil d'état, toujours présidé par le roi, et six autres conseils composés de grands personnages, règleront toutes les affaires du royaume.

Pour ce qui concerne l'Église, continue Fénélon, elle est moins libre à certains égards en France que les églises simplement tolérées en pays non-catholiques, et qui élisent, déposent, assemblent librement leurs pasteurs. Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Église que le pape: les libertés gallicanes sont libertés à l'égard du pape, servitude à l'égard du roi. Les juges laïques dominent les évêques, comme le tiers-état (par les ministres et par la robe) domine les *premiers seigneurs*. Fénélon voudrait l'indépendance réciproque des deux puissances : l'Église peut excommunier le prince; le prince peut faire mourir le pasteur; l'Eglise n'a pas droit d'élire ou déposer les rois. Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges

de l'Etat par leurs revenus. Le commerce des évêques avec leur chef doit être libre, ainsi que les conciles provinciaux. Il convient que le roi mette des évêques dans son conseil pour les affaires mixtes. Cette liberté que Fénélon réclame pour les évêques, il est loin d'en vouloir faire part aux curés, car il conçoit l'Église, comme l'État, fort aristocratique. Il propose un plan pour déraciner le jansénisme : demander une nouvelle bulle à Rome, faire déposer les évêques qui refuseront de l'accepter, destituer tous les docteurs, professeurs, etc., imbus de jansénisme[1]. C'est là pour lui une grande hérésie qu'il faut abattre à tout prix.

Quant à la noblesse, lui attribuer toutes les charges de la maison militaire et civile du roi. Préférer partout les nobles pour les grades. Toute noble maison doit avoir un *majorat* inaliénable, comme en Espagne. Liberté du commerce en gros, sans déroger. Interdiction des mésalliances. D'autres mesures encore doivent être prises pour *séparer* et fortifier la noblesse. Les nobles doivent être préférés aux roturiers, à mérite égal, pour les fonctions judiciaires. Il faut substituer, là où l'on le pourra, des magistrats d'épée aux magistrats de robe.

Abolition de la vénalité des charges. Corriger et réunir toutes les coutumes en un bon code. Peu de dispositions libres quant aux biens : la loi doit régler la transmission presque absolument. Sévère réprobation de tout commerce d'argent par usure, hors les banquiers dont on ne peut se passer[2]. Examiner, dans les États-Généraux et Provinciaux, s'il faut abolir les droits d'entrée et de sortie.

1 C'est précisément la marche qu'on essaya bientôt de suivre par la bulle *Unigenitus*.

2 Bossuet a écrit un traité dans le même sens.

Établir des manufactures, mais sans prohibition des marchandises étrangères. Libre commerce avec les Anglais et Hollandais : la France est assez riche si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles, tout ce qui sort de son sol. Bureau de commerçants, que les États et le conseil du roi consulteront sur toutes ces dispositions générales. Espèce de *mont-de-piété* pour ceux qui voudront commercer et qui n'ont pas les avances nécessaires (c'est là évidemment ce qu'il avance de plus hardi et de plus neuf ; c'est le crédit donné par l'état). Marine militaire médiocre. Point de droits différentiels en faveur de la marine marchande [1],

Les opinions politiques ou économiques du duc de Bougogne, on en a la certitude par ses écrits, qu'a publiés son biographe [2], et par les longs récits de Saint-Simon, etaient généralement conformes aux propositions de Fénélon. Il est donc indubitable que l'administration du jeune prince eût été, sur la plupart des points, aux théories de Fénélon, ce qu'avait été l'administration de Louis XIV aux théories de Bossuet, avec cette différence toutefois que, tandis que Louis XIV avait dépassé Bossuet en fait de théorie absolutiste [3], son petit-fils, au contraire, demeurait en deçà de Fénélon pour ce qui regarde la liberté de l'esprit

1 OEuvres de Fénélon, t. V, p. 190-202. — Il faut lire, avec ce mémoire, une autre pièce probablement antérieure, l'Examen de Conscience concernant les devoirs de la Royauté. Y remarquer ce qui regarde les galériens retenus, par un abus monstrueux, après leur peine expirée. Ibid. p. 2.

2 Vie du duc de Bourgogne, par l'abbé Proyart, t. I-II, passim.

3 Louis conçut néanmoins dans sa vieillesse quelques doutes sur le droit absolu de disposer des biens de ses sujets. A propos de la dîme royale, en 1710, il consulta son confesseur, Le Tellier, successeur du père La Chaise, qui lui apporta une consultation des plus habiles docteurs de Sorbonne, lesquels décidèrent nettement que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre. Saint-Simon, t. IX, p. 14.

et la tolérance religieuse. Fénélon reconnaissait que « nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur, » et inclinait à accorder à tous la tolérance civile [1]. Le duc de Bourgogne était fort loin de ce libéralisme. On a peine à comprendre que les fragments qu'il a laissés sur les affaires des protestants soient de la même main qui a écrit de si judicieuses et de si humaines réflexions. Il n'y a plus là qu'esprit étroit et sectaire quant aux idées, que passion et qu'aveuglement quant aux faits. Le prince justifie complétement la Révocation de l'édit de Nantes et la persécution, qu'il appelle une *conduite modérée*. Il part de cette maxime, « qu'un prince chrétien ne peut permettre que le mal se passe dans ses états : » étouffer toute nouveauté par des châtiments immédiats, est pour lui un des principes fondamentaux du pouvoir. Il s'obstine à fermer les yeux sur les suites de la Révocation, et ne veut pas croire, à ce sujet, les mémoires mêmes des intendants! Bref, il semble n'avoir plus son libre arbitre ni l'usage de son intelligence lorsqu'il s'agit de religion. L'esprit de scrupule et de terreur, la terreur de l'enfer, il faut bien le dire, est ce qui domine ici. C'est ce même esprit négatif et timoré qui inspire au prince la crainte des savants de profession, des gens de lettres, des théoriciens, des hommes à idées : il pressent leur redoutable essor dans le siècle nouveau, et voudrait l'étouffer. Envers les beaux-arts aussi, bien plus rigoureux que Fénélon, il est véritablement janséniste; il renonce entièrement aux spectacles, il

[1] Examen de Conscience etc.; œuvres de Fénélon, v. p. 39. — Vie du duc de Bourgogne, t. II, p. 76-86-133.

les défendra peut-être quand il sera roi : tout cela n'est qu'occasion de péché [1].

On peut donc résumer, avec presque certitude, les caractères qu'aurait eus le règne du petit-fils de Louis XIV. Économie sévère ; sollicitude toute chrétienne envers le peuple et les pauvres ; tendance du prince à limiter son propre pouvoir par des règles fixes et indépendantes des caprices et des circonstances ; respect des droits traditionnels de chacun ; efforts pour réformer avec rigidité les mœurs du pays, même aux dépens de la sociabilité et de la splendeur nationales ; le devoir posé comme idéal au lieu de la gloire ; plus rien de cette adoration mystique de la royauté par elle-même, qui avait été une religion pour Louis XIV : un roi, aux yeux du duc de Bourgogne, n'est qu'un homme chargé d'un plus lourd fardeau que les autres hommes, et qui doit demander à Dieu la force de le porter ; dans la pensée de Louis XIV, le roi avait, *de droit*, pour ainsi dire, cette inspiration divine, cette infaillibilité temporelle, que le duc de Bourgogne implore humblement.

Abolition des impôts vexatoires et de tous impôts indirects ; impôt unique établi sur le seul revenu de la terre, principe spécieux que nous verrons bientôt devenir celui d'une grande secte économique, les *physiocrates*, mais que Vauban, homme de pratique autant que de théorie, s'était bien gardé de proposer, lui qui sentait que l'industrie ajoute une valeur réelle à la valeur des produits de la terre, et que le revenu mobilier doit être atteint par l'impôt comme le revenu terrier [2]. L'industrie et la marine

[1] Vie du duc de Bourgogne, t. II, p. 56-134.

[2] Le duc de Bourgogne fait, dans ses écrits, un grand éloge de Vauban, mais ne semble pas l'avoir lu ou compris.

sacrifiées à l'agriculture. Substitution des formes aristocratiques aux formes monarchiques en matière d'administration et de finances ; conseils oligarchiques ; États oligarchiques, remplaçant les ministres bourgeois et les intendants bourgeois ; monarchie aristocratique consultative. En religion, orthodoxie étroite et oppressive : la persécution, sous Louis XIV, frappait les protestants et les jansénistes, et passait à côté des incrédules, encore enveloppés d'un demi-jour ; sous le duc de Bourgogne, elle eût frappé partout, à mesure que la nouvelle philosophie eût grandi ; le vieux gallicanisme lui-même eût été en disgrâce au profit d'un ultramontanisme mitigé ; Fénélon ne voulait pas comprendre que, tant que le catholicisme était la religion de l'État, les maximes gallicanes et parlementaires étaient indispensables à l'indépendance nationale. En politique comme en religion, malgré des idées d'humanité et d'importantes innovations économiques, le règne nouveau eût été tourné vers le passé, non vers l'avenir. Espèce de saint Louis égaré dans la génération de Voltaire, le duc de Bourgogne eût gouverné à rebours de l'esprit du dix-huitième siècle : le siècle était à l'affranchissement illimité des esprits ; le prince eût voulu tout ramener sous la vieille autorité religieuse ; le siècle allait au mélange des classes, à l'égalité civile et politique ; le prince eût visé à rétablir la vieille hiérarchie, minée par les rois eux-mêmes, et à constituer en France ce qui n'y avait jamais existé, une aristocratie gouvernante. Fénélon, pendant un temps, l'eût modéré, l'eût couvert de son génie sympathique et conciliant ; mais, après Fénélon, une nouvelle réaction, cette fois définitive, n'eût pas tardé à se produire et contre les erreurs et même contre les vertus du monarque... Mieux lui valut mourir dans l'éclat de la

jeunesse et de la popularité : il n'eut point à se plaindre de la Providence !

Ce qui méritait d'être plaint, c'était son aïeul, c'était ce vieillard, qui n'avait pas même le droit de s'envelopper la tête et de se renfermer dans sa douleur. Les plus graves intérêts pressaient, commandaient l'attention de Louis XIV. Il fallait pourvoir *seul* à tout, puisque l'aide que s'était donné Louis avait disparu. Il est vrai que l'action est le meilleur soulagement pour ces vivaces et fortes natures !

Les malheurs de la famille royale pouvaient avoir au dehors un contre-coup dangereux pour la France. L'Angleterre, inquiète de voir Philippe V séparé par un seul degré du trône de France, cherchait de nouvelles garanties, et demandait que Philippe cédât ses droits éventuels à son jeune frère, au duc de Berri (fin mars). La pensée de Louis XIV avait toujours été que, si le roi d'Espagne devenait l'aîné de la maison de Bourbon, il passât sur le trône de France, en transmettant l'Espagne à un puîné. Louis répondit d'abord à la proposition des Anglais, qu'une telle renonciation était contraire aux lois du royaume, « lois que Dieu seul peut abolir [1]. » Malgré cette étrange réponse, il écrivit bientôt à Philippe V, pour l'inviter à décider là-dessus, puis pour l'engager formellement à consentir (9-18 avril). Il fallait du temps pour vider ce grave incident. Les semaines, cependant, se succédaient : le printemps était revenu encore une fois sans la paix, et le prince Eugène ne songeait qu'à rouvrir les opérations militaires, malgré la répugnance du gouvernement anglais. Eugène allait évidemment pousser avec une sorte de fureur à un choc décisif, et l'on pouvait compter que, vainqueur, il négligerait les places françaises qui étaient derrière lui et

[1] Mém. de Torci, p. 711.

percerait sur Paris par la trouée que lui ouvrait Bouchain entre Valenciennes et Cambrai. La France dut se remettre en défense. Il y eut à Marli une scène touchante, lorsque Villars vint prendre congé du roi, en partant pour l'armée. Le masque de bronze qui couvrait le visage de Louis, tomba; le vieux roi pleura devant son général favori. « Vous voyez mon état, dit-il, monsieur le maré-« chal : il y a peu d'exemple de ce qui m'arrive, et que « l'on perde, dans le même mois, son petit-fils, sa petite-« fille et leur fils, tous de très grande espérance, et très « tendrement aimés ! Dieu me punit; je l'ai bien mérité; « j'en souffrirai moins dans l'autre monde! » Puis, se relevant héroïquement : « Laissons mes malheurs do-« mestiques, continua-t-il, et voyons à prévenir ceux du « royaume. Je vous remets les forces et le salut de l'Etat. « La fortune peut vous être contraire. S'il arrivait ce mal-« heur à l'armée que vous commandez, quel serait votre « sentiment sur le parti que j'aurais à prendre pour ma « personne! » Villars demeura quelques moments en silence. « Je ne suis pas étonné, reprit le roi, que vous ne « répondiez pas bien promptement. En attendant que « vous me disiez votre pensée, je vous dirai la mienne. « Je sais les raisonnements des courtisans : presque tous « veulent que je me retire à Blois, si mon armée était « battue. Pour moi, je sais que des armées aussi considé-« rables ne sont jamais assez défaites pour que la plus « grande partie de la mienne ne pût se retirer sur la « Somme, rivière très difficile à passer. Je compterais aller « à Péronne ou à Saint-Quentin, y ramasser tout ce que « j'aurais de troupes, faire un dernier effort avec vous, « et périr ensemble, ou sauver l'Etat [1]. »

[1] Mém. de Villars, p. 207.

C'est-là peut-être le jour de sa vie où Louis mérita le mieux le nom de *Grand*, si la vraie grandeur est surtout dans le caractère.

Villars rejoignit l'armée à la fin d'avril. Il la trouva étendue des lignes du Crinchon, près d'Arras, jusqu'à Estrun, sur l'Escaut, le front couvert par la Scarpe et le Sanset. Le gros des ennemis était sur la Scarpe, entre Douai et Anchin. Pendant l'hiver, le maréchal de Montesquiou, qui commandait sur la frontière, avait ruiné les ponts et les écluses du canal de Lille à Douai, et comblé en partie ce canal; les communications par eau entre Gand et Douai s'étaient trouvées momentanément interrompues, et les ennemis, n'ayant plus que la voie de terre pour leur charrois, avaient été retardés dans leur projet d'établir de grands magasins à Douai. Par compensation, à la vérité, ils avaient brûlé, avec des bombes, les magasins de fourrages des Français sur les remparts d'Arras (2 mars). Les délais affectés de l'Angleterre entravèrent aussi Eugène, heureusement pour les Français, dont les ressources étaient mal assurées, et les forces, peu disponibles, au printemps.

Les négociations avaient continué, non point entre les plénipotentiaires assemblés à Utrecht, mais entre les cabinets de Versailles, de Saint-James et de l'Escurial. Les Anglais avaient proposé que Philippe V, s'il ne voulait pas renoncer à ses droits éventuels en France, échangeât le trône d'Espagne contre les royaumes de Naples et de Sicile et les duchés de Savoie et de Mantoue, lesquels états, sauf la Sicile, seraient réunis à la France, si Philippe V devenait le chef de la maison de Bourbon. La couronne d'Espagne passerait au duc de Savoie. La proposition était extrêmement avantageuse à la France :

Louis XIV l'appuya vivement auprès de son petit-fils ; mais Philippe V aima mieux renoncer à son ancienne patrie qu'à la nouvelle, et consentit d'abandonner ses droits de succession en France. Le courrier qui portait à Londres la résolution du roi d'Espagne se croisa avec un courrier anglais qui apportait à Louis XIV le consentement de la reine Anne à une trêve de deux mois, pourvu que le roi remît Dunkerque en dépôt aux Anglais jusqu'à ce que les Hollandais eussent accordé à la France un équivalent pour Dunkerque. Le roi demanda quatre mois de trêve au lieu de deux, promit le dépôt de Dunkerque aux Anglais, consentit d'ajouter à la cession de Terre-Neuve celle de l'Acadie et de la moitié française de l'île Saint-Christophe, et de renoncer à Landau ; c'était le dernier terme des concessions. A ce prix, Louis espérait que l'Angleterre imposerait la paix à ses alliés. Le 17 juin, la reine Anne communiqua au parlement l'état des négociations : les deux chambres répondirent par des adresses favorables à la paix. La question essentielle était vidée avec Philippe V; quant aux garanties, le cabinet anglais demanda au roi que les renonciations de Philippe V au trône de France et des princes français au trône d'Espagne fussent ratifiées par les États-Généraux de France. Louis XIV eût regardé l'appel aux États-Généraux comme le renversement de la monarchie : il répondit que, « l'autorité que les étrangers atribuent aux États étant inconnue en France, » il promettait seulement d'accepter la renonciation de Philippe et de la faire publier et enregistrer aux parlements, ainsi que celles des princes français, et de révoquer les lettres-patentes de décembre 1700, qui avaient réservé à Philippe ses droits éventuels [1].

[1] Mém. de Torci, p. 712 et suivantes.

Les armées s'étaient mises en mouvement dans les derniers jours de mai. Les Anglais n'avaient opéré leur jonction avec les Austro-Bataves que le 20 de ce mois, sur la Scarpe, et, le 25, Villars avait été informé de Versailles que le nouveau général anglais, le duc d'Ormond, avait ordre d'éviter toute participation à des opérations offensives. Le 26 mai, l'armée ennemie passa l'Escaut à Bouchain, laissant un gros corps entre l'Escaut et la Scarpe, et se déploya de Bouchain au Câteau-Cambrésis. Villars s'étendit en équerre sur l'Escaut et le Sanset, avec son quartier-général à Cambrai. Eugène eût voulu attaquer en débouchant par la forêt de Bohain, entre les sources de l'Escaut et de la Somme. Villars était décidé à accepter la bataille sur les plateaux du Vermandois, au nord de Saint-Quentin. Le duc d'Ormond s'excusa de concourir aux mouvements d'Eugène jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de sa cour. Eugène, obligé de renoncer à son premier dessein, se rabattit sur Le Quesnoi, qu'il investit (8 juin). Villars demanda à Ormond si les Anglais s'opposeraient aux entreprises que l'armée française pourrait tenter pour secourir Le Quesnoi : Ormond pria le général français de ne rien entreprendre jusqu'à notification de la trêve ; puis il assembla les chefs des corps allemands à la solde d'Angleterre, et leur déclara que sa reine, sa maîtresse, était d'accord d'une trêve de quatre mois avec le roi de France. Les généraux allemands répondirent qu'ils obéiraient au prince Eugène, tant qu'ils n'auraient pas d'ordres contraires de leurs souverains : tous les mercenaires allemands, capitaines et soldats, ne connaissaient qu'Eugène et Marlborough; Eugène et les députés des États-Généraux à l'armée les avaient gagnés sans peine en leur promettant que

l'empereur et la Hollande se chargeraient de leur solde si l'Angleterre cessait de les payer. Un des plénipotentiaires anglais à Utrecht, le comte de Strafford, s'étant rendu sur ces entrefaites au camp des alliés, pour notifier la trève de quatre mois et inviter les Austro-Bataves à y souscrire, Eugène et les députés hollandais réclamèrent un délai afin de consulter les États-Généraux et les plénipotentiaires de l'empereur (25 juin). Pendant ces pourparlers, Le Quesnoi, assez mal défendu, se rendit dès le 4 juillet, sans que Villars eût rien entrepris[1].

Eugène se trouva ainsi maître du terrain entre l'Escaut et la Sambre. Il continuait d'aller à ses fins malgré la *défection* des Anglais. La prise du Quesnoi et la désobéissance des mercenaires anglo-allemands encouragèrent Heinsius et ses amis à repousser la trève, de concert avec les impériaux : ordre fut envoyé aux commandants des places conquises sur la France de ne pas recevoir les troupes anglaises dans leurs murs. La séparation entre les Anglais et leurs anciens alliés fut consommée, le 17 juillet, par le départ du duc d'Ormond, qui abandonna ses quartiers, proche de Douai, pour se retirer vers la Flandre maritime. Il n'emmenait avec lui que dix-huit bataillons et deux mille chevaux, Anglais nationaux, et un très petit corps allemand et liégeois, quinze ou seize mille hommes peut-être en tout, sur plus de cinquante mille qui avaient été à la solde britannique : l'Angleterre avait soutenu cette grande guerre quasi exclusivement avec le sang de l'Allemagne. Les Hollandais fermèrent les portes de plusieurs villes à Ormond, mais ne purent l'empêcher d'occuper Gand, dont le château avait déjà garni-

[1] Torci, p. 718. — Lettres de Bolingbroke, t. I, p. 195. — Villars, p. 209.

son anglaise (25 juillet) : Ormond fit sortir de Gand ce qu'il y avait de troupes à la solde de Hollande, et se saisit également de Bruges et des postes situés sur le canal de Bruges à Ostende. Le 19 juillet, 5,000 Anglais, débarqués à Dunkerque, avaient pris possession des forts et des remparts, comme prix de la trêve et garantie des promesses du roi de France.

Eugène, malgré la retraite des Anglais, était encore supérieur à Villars, l'empereur ayant envoyé aux Pays-Bas vingt-trois mille soldats qui ne lui étaient plus nécessaires dans la Hongrie pacifiée. Le jour même du départ d'Ormond, Eugène revint du Quesnoi sur la Selle, la petite rivière du Câteau, comme pour marcher aux Français. Villars passa l'Escaut et se porta au devant de l'ennemi. Eugène s'étendit sur sa gauche, au lieu d'avancer, et fit investir Landrecies. Le plan d'Eugène se développait : il était très redoutable ; laisser en arrière, d'un côté, Valenciennes et Condé, de l'autre, Maubeuge, Charleroi et Namur, tenir le haut Escaut par Bouchain, la Sambre par Landrecies, l'intervalle entre ces deux rivières par le Quesnoi, et, une fois assuré de cette base, marcher en avant. En entrant par Bouchain, il aurait fallu prendre ou tourner Cambrai ; mais, si l'on entrait par Landrecies, il n'y avait plus rien jusqu'à Paris que la bicoque féodale de Guise. L'armée ennemie se partagea en trois corps : le premier, sous le prince d'Anhalt-Dessau et le général Fagel, fit le siége de Landrecies ; le second, le plus fort des trois, sous Eugène en personne, s'établit sur l'Escaillon, pour couvrir le siége ; le troisième, sous le comte d'Albemarle, général anglais au service de Hollande, fut posté dans un camp retranché, à Denain, sur l'Escaut, entre Valenciennes et Bouchain, pour assurer les convois

qui allaient des magasins de Marchiennes au camp de Landrecies. D'anciennes lignes françaises de 1709, réparées et augmentées, barraient le pays entre l'Escaut et la Scarpe, et faisaient communiquer à couvert le camp de Denain avec Marchiennes, où les alliés avaient établi leur entrepôt général. Les alliés appelaient ces deux lignes parallèles le *chemin de Paris*.

C'était là une base d'opérations bien témérairement étendue, en présence d'un adversaire tel que Villars. L'armée alliée tenait douze à quinze lieues de pays. Eugène avait trop oublié ses propres campagnes de l'Adige! La timidité forcée de Villars, en 1711, avait inspiré au chef ennemi une confiance exagérée : il s'imaginait que le général français avait défense de rien hasarder dans aucun cas.

Les mouvements de Villars commencèrent à faire revenir Eugène sur cette opinion : le maréchal se déploya entre Cambrai et Landrecies, passa la Selle près de sa source, et parut se disposer à assaillir la circonvallation des assiégeants. Eugène se concentra, pour soutenir les lignes de siége : ces lignes étaient très fortes, et la victoire lui semblait assurée. Les lieutenants de Villars trouvaient aussi leur chef bien hasardeux. Le 23 juillet au soir, cependant, ordre fut donné à l'armée de marcher aux assiégeants; mais, pendant ce temps, un gros de cavalerie retournait franchir la Selle, descendait cette rivière et en gardait les passages : les hussards français battaient les plaines pour arrêter les donneurs d'avis et les éclaireurs; un corps d'infanterie retournait droit à l'Escaut et allait jeter des ponts à Neuville, entre Bouchain et Denain. Tout à coup, le gros de l'armée fit demi-tour à gauche et suivit ces détachements, au grand mécontentement

tement des soldats, qui croyaient qu'on tournait le dos à l'ennemi. Ils se ravisèrent bientôt, et comprirent qu'on allait au camp de Denain. L'honneur du projet appartenait au maréchal de Montesquiou : le général en chef n'avait fait qu'adopter et développer la pensée de son second [1].

Le 24 au matin, les ponts de Neuville furent achevés sans opposition, grâce aux précautions prises et à la négligence du commandant de Denain, Albemarle. Villars, accouru à l'avant-garde, passa, non sans peine, un petit marais au-delà de l'Escaut, qui eût été très facile à défendre, si l'ennemi fût arrivé à temps ; mais l'ennemi ne fut pas même en mesure de défendre sérieusement les lignes. La parallèle du côté de Bouchain fut emportée d'emblée, et un convoi, avec son escorte, fut enlevé dans les lignes. Albemarle replia ses troupes dans son camp retranché, et l'avant-garde française se mit en communication avec la garnison de Valenciennes, sortie pour prendre l'ennemi à revers. Eugène, cependant, averti, seulement le matin, de la marche des Français, était accouru à toute bride avec son état-major. Il renforça Albemarle de quelques bataillons postés vers Thian, à la droite de l'Escaut, le conjura de tout faire pour tenir jusqu'à l'arrivée du gros des alliés, et alla se placer sur une hauteur, de l'autre côté de l'Escaut, pour voir venir et diriger ses forces. Au loin, sur les plateaux, on apercevait déjà les têtes des colonnes ennemies.

[1] Suivant Voltaire, c'étaient un curé et un conseiller au parlement de Flandre qui, se promenant ensemble vers ces quartiers, avaient imaginé les premiers qu'on pouvait aisément attaquer Denain et Marchiennes. Le conseiller donna son avis à l'intendant de la province ; celui-ci, à Montesquiou ; Montesquiou à Villars. — Siècle de Louis XIV, chap. XXIII.

Villars sentit qu'il fallait enlever la victoire au pas de course. Il ne prit pas le temps de faire des fascines pour combler le fossé du camp. « Les corps de nos gens seront nos fascines! » On fit la prière, et l'on se jeta dans les fossés, sous un feu effroyable de canon et de mousqueterie. Heureusement, le fossé était peu profond, et la levée, peu solide : le parapet s'éboula, et nos fantassins se jetèrent avec intrépidité dans le retranchement. Un moment après, la cavalerie se fit une ouverture sur un autre point. Les ennemis essayèrent de se rallier dans le village et l'abbaye de Denain. Ils y furent forcés ; le comte d'Albemarle et plusieurs princes allemands furent enveloppés et pris. Tout le reste des ennemis se précipita en pleine déroute vers le pont de bateaux qu'ils avaient sur l'Escaut. Le pont croula sous les fuyards ; presque tout fut tué, pris ou noyé ; quatre généraux périrent ; dix-sept bataillons, qui avaient défendu les retranchements, furent à peu près anéantis sous les yeux d'Eugène. Ce prince, exaspéré, s'était mis à la tête de ses premières colonnes, et tentait en ce moment de déboucher par un autre pont que les alliés avaient établi à Prouvi, entre Denain et Valenciennes ; mais le pont de Prouvi était déjà au pouvoir des Français, et Eugène ne réussit qu'à faire encore tuer là quelques centaines de ses gens. Les députés des États-Généraux, à force d'instances, l'obligérent à cesser l'attaque et à se retirer, la rage dans le cœur. L'ennemi avait perdu huit mille hommes et douze canons, les Français, pas plus de cinq cent hommes ; Villars envoya plus de soixante drapeaux à Versailles, dont les murs en deuil avaient perdu l'habitude de ces glorieuses tentures !

Le jour même du combat, un corps français était allé masquer Marchiennes : du 25 au 26, d'autres corps assail-

lirent et emportèrent Saint-Amand, Anchin, Mortagne, tous les postes occupés par l'ennemi le long de la Scarpe, depuis Douai jusqu'à l'embouchure de la Scarpe dans l'Escaut. Tous les efforts se concentrèrent ensuite sur Marchiennes, qui se rendit le 30. On y prit plus de quatre mille soldats, quinze cent mariniers, qui faisaient le service des convois par eau, force chevaux et provisions, et cent canons, dont soixante de siége ; en un mot, tout le magasin de réserve des ennemis. Les garnisons de Valenciennes, d'Ypres, des villes maritimes, avaient joint l'armée, et Villars était supérieur à Eugène, qui ne put rien faire pour empêcher la destruction de tout ce que les alliés avaient de troupes à la gauche de l'Escaut. Du 14 au 30 juillet, les alliés avaient perdu quatorze à quinze mille hommes, contre une perte presque nulle du côté des vainqueurs. Ce ne fut là que le moindre résultat de la victoire. Villars poussa vigoureusement ses succès. Après avoir rasé les retranchements ennemis de l'Escaut et de la Scarpe, il investit Douai le 31 juillet, retrouva et employa, pour reconquérir cette ville, une partie des lignes que les ennemis avaient élevées pour la prendre en 1710, et qu'ils avaient eu l'arrogance de ne point raser, comme si tout retour offensif eût été à jamais interdit aux Français. Eugène avait été forcé de lever le siége de Landrecies dès le 29, par l'impossibilité de faire subsister son armée depuis la perte de ses magasins et de ses communications. Il alla repasser l'Escaut à Tournai, se porta à Séclin, entre Lille et Douai, puis vint reconnaître la vaste circonvallation de Villars, vers Pont-à-Rache, entre Douai et Anchin. C'était le côté le plus vulnérable ; mais Villars l'avait fortifié par de bons retranchements et en faisant refluer la Scarpe dans son fossé par un barrage. Après

avoir campé quinze jours en vue du camp français, Eugène reconnut l'attaque impossible, et se retira (27 août.) Le même jour, le fort de Scarpe capitula: Le 8 septembre, la ville de Douai en fit autant, après un assaut qui avait livré aux Français à peu près tous les dehors. Trois mille soldats, reste de la garnison, demeurèrent prisonniers. Tout le cours de la Scarpe était reconquis.

Villars et le gros de l'armée n'étaient déjà plus devant Douai, quand cette ville ouvrit ses portes. Villars, sur l'avis qu'Eugène passait derechef l'Escaut vers Tournai, était parti, le 8 septembre au matin, pour aller passer, de son côté, cette rivière à Valenciennes. Eugène, prévoyant de nouvelles entreprises dès que Douai serait tombé, voulait aller couvrir le Quesnoi, où il avait déposé tout son parc de siége en levant son camp de Landrecies, et menacer Maubeuge pour tâcher de détourner Villars d'assiéger Bouchain. Villars prévintson adversaire, et le Quesnoi fut investi dès le 8 au soir. Eugène ne parut que le 10, et vit les Français entre lui et le Quesnoi, le long de la petite rivière d'Honneau. Il fut aussi impuissant à secourir le Quesnoi qu'à secourir Douai. La place capitula le 4 octobre: on y trouva un attirail de guerre deux fois plus considérable encore qu'à Marchiennes; cent seize gros canons de siége, sans les pièces de campagne, cent quarante mortiers, des munitions immenses; tout cela valait bien trois millions. Eugène, au désespoir, s'était éloigné, le 29 septembre, pour ne point assister à ce nouveau désastre.

Avant que le Quesnoi se fût rendu, Bouchain avait déjà été investi, malgré les pluies d'automne. Il capitula dès le 19 octobre. Ce fut le couronnement de cette fameuse campagne de 1712, qui avait, tout à coup et sans transi-

tion, reporté la France du fond de l'abîme jusque sur les hauteurs glorieuses d'où elle était depuis longtemps descendue !

On était si accoutumé au malheur, qu'on ne pouvait croire à ce retour de fortune. Il semblait que ce fût quelque rêve des beaux jours passés ; on craignait de s'éveiller ! Beaucoup de gens s'étaient d'abord imaginé que l'affaire de Denain n'était qu'un petit succès enflé par la vanité de Villars ! Il fallut pourtant bien finir par reconnaître que le terrible vainqueur de Höchstedt, de Turin, d'Oudenarde et de Malplaquet était vaincu à son tour, et que la France militaire s'était enfin retrouvée elle-même [1].

Tout avait été concentré aux Pays-Bas : dans le reste de l'Europe, la guerre paraissait près de s'éteindre obscurément. La campagne avait été nulle sur le Rhin et sur les Alpes : le duc de Savoie était tout occupé d'arranger sa paix par l'intermédiaire de l'Angleterre. En Espagne, le gouvernement de Philippe V était sans ressources pour compléter l'œuvre de Villa-Viciosa, et le célèbre capitaine qui avait relevé en Castille sa renommée déchue en Flandre, Vendôme, était mort, le 11 juin, d'un trépas peu héroïque, des suites d'une indigestion, à l'âge de cinquante-huit ans [1]. Les ennemis, renforcés par des troupes impériales qui venaient de prendre Porto-Ercole, un des présides de Toscane (5 mai), essayèrent de mettre à profit la mort de Vendôme, et firent avancer trente et quelques mille hommes en deux corps, le plus gros sur la Sègre, l'autre contre Girone. Mais, sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la trève entre la France et l'Angleterre. Vers l'automne, les troupes anglaises quittèrent la Catalogne et

1 Villars, p. 210-216. — Lamberti, t. VII, p. 94-187.

2 Philippe V le fit inhumer à l'Escurial, dans le caveau des infants d'Espagne.

le Portugal; le roi de Portugal [1], à qui l'empereur ni la Hollande ne fournissaient plus aucuns subsides depuis un an, et qui voyait ses possessions coloniales cruellement désolées par la guerre maritime [2], ne songeait, comme le duc de Savoie, qu'à faire sa paix avec les *deux couronnes*, par l'entremise des Anglais; ses agents signèrent à Utrecht, le 7 novembre, une trève, à la suite de laquelle les auxiliaires portugais évacuèrent la Catalogne, comme avaient fait les Anglais. Les Austro-Bataves et les Catalans, très affaiblis par cette double défection, se retirèrent sur Barcelone et Tarragone, et levèrent le siége de Girone devant Berwick, arrivé des Alpes (janvier 1713.) Les Impériaux ne pouvaient plus tenir longtemps en Catalogne, si les Français y restaient en force.

Pendant les succès de Villars en Flandre, les cabinets de Versailles et de Saint-James avaient continué de travailler à la paix, dont ces succès augmentaient chaque jour les chances. Après la renonciation de Philippe V convenue, les deux cours avaient eu d'assez longues discussions sur les intérêts du duc de Savoie et de l'électeur de Bavière; un des deux secrétaires d'Etat des affaires étrangères de la reine Anne, Saint-John, qu'Anne venait de créer lord Bolingbroke, passa en France à la fin d'août, pour accélèrer les négociations, et y fut reçu comme un ange de paix. Il eût souhaité d'être autorisé à conclure immédiatement entre l'Angleterre et la France un traité définitif, comme le réclamait le gouvernement français; mais le grand-

[1] C'était le jeune don Ioao V, qui avait succédé, le 9 décembre 1706, à son père Pedro II.

[2] Sant-Jago du Cap Verd fut traité, en 1712, par le corsaire Cassart, comme Rio-de-Janeiro l'avait été, en 1711, par Duguai-Trouin. Cassart ravagea également, cette année, la Guyane hollandaise et les petites Antilles anglaises, Saint-Christophe et Montserrat.

trésorier Harley, comte d'Oxford, s'y était opposé, par ménagement secret pour l'électeur de Hanovre, héritier du trône britannique, et Bolingbroke ne put que régulariser la trève jusqu'à la fin de décembre, époque après laquelle elle fut prorogée. Les dernières difficultés, sur divers points importants, furent levées de vive voix entre Bolingbroke et Torci.

Les revers des alliés avaient cependant beaucoup modifié les dispositions des Hollandais, si fiers encore avant Denain, et ils avaient sollicité l'entremise des Anglais, afin de renouer les conférences d'Utrecht, suspendues de fait depuis le commencement d'avril, sans que les plénipotentiaires eussent quitté cette ville. Le roi y consentit, mais en intimant à ses envoyés de poser pour point de départ la restitution de Lille comme compensation de la ruine de Dunkerque, d'excepter Tournai, Condé, Valenciennes et Maubeuge de la *barrière* demandée en 1709 par les Hollandais; enfin, d'exiger la restitution des places perdues par la France depuis 1709. Les situations étaient bien changées : « Nous prenons, » écrivait l'abbé de Polignac, « la figure que les Hollandais avaient à Gertruydenberg, et ils prennent la nôtre : c'est une revanche complète [1]. » Les Hollandais cédèrent sur Lille. Leur abaissement même leur devint avantageux. L'opinion, en Angleterre, avait eu bien de la peine à accepter le rapprochement avec la France : elle revint aux Hollandais, sitôt qu'elle les vit disposés sérieusement à accepter la paix, et

1 Mém. de Torci, p. 729. Un autre propos, attribué à l'abbé de Polignac, est resté célèbre : dans un moment où les Hollandais, excités par l'ambassadeur autrichien Sinzendorf, qui « sentait bien vivement sa décadence, » faisaient mine de rejeter les propositions de la France et de rompre le congrès : « Nous traiterons de vous, chez vous et sans vous! » se serait écrié Polignac.

ne permit pas au gouvernement britannique de trop sacrifier les intérêts de la Hollande aux intérêts français. Louis XIV jugea prudent de faire une grave concession, de renoncer à Tournai. La reine Anne, à cinquante ans, avait une santé complètement ruinée par l'abus des liqueurs spiritueuses : sa mort pouvait amener tout-à-coup sur le trône d'Angleterre un prince très-hostile à la France. Louis, de son côté, sentait s'altérer par degrés son robuste tempérament ; il avait soixante-quatorze ans, et les terribles secousses de l'année 1712 avaient bien usé cette vieillesse jusque là si verte. Il ne voulait pas léguer à la France une minorité avec la guerre. L'Angleterre accepta les conditions que mit le roi à l'abandon de Tournai, et les fit accepter à la Hollande. Le 29 janvier 1713, les deux puissances maritimes signèrent entre elles un traité qui annulait le pacte de la *barrière*, du 28 octobre 1709, et qui réduisait la *barrière* aux places convenues avec Louis XIV, à savoir : Furnes, le fort de Knocke, Ypres, Menin, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, la citadelle de Gand et quelques forteresses voisines de Gand et de Bruges, lesquelles places ne pourraient jamais dorenavant être cédées à la France ni à un prince français. Le roi avait consenti à céder Furnes et Ypres pour recouvrer Béthune, Aire et Saint-Venant. On convint que l'électeur de Bavière garderait provisoirement le domaine utile du Luxembourg, de Namur et de Charleroi, jusqu'à ce qu'il eût été rétabli et dédommagé par l'empereur, à qui étaient attribués les Pays-Bas Espagnols; qu'il deviendrait, de plus, roi de Sardaigne ; que le duc de Savoie serait roi de Sicile.

Rien ne s'opposait plus à la signature du traité entre la France et les deux puissances maritimes : on différa quel-

que temps encore pour tâcher d'amener les états belligérants à signer tous ensemble. Le 14 mars, les Impériaux, résistant toujours sur le fond des choses, conclurent avec la France, par l'intermédiaire de l'Angleterre, une convention spéciale pour l'évacuation de la Catalogne, des îles de Majorque et d'Iviça, et pour une trève en Italie et dans les îles italiennes. L'orgueil autrichien ne put se décider à traiter directement avec le *duc d'Anjou*, comme on appelait encore Philippe V à Vienne[1]; amnistie fut garantie aux Catalans par la convention, bien que le prince qui devait accorder l'amnistie ne fût pas nommé dans cet acte. La reine d'Angleterre promit ses bons offices pour solliciter le maintien des priviléges de la Catalogne : les priviléges de l'Aragon, si anciens, si illustres, et qui avaient survécu à la tyrannie de Philippe II, venaient d'être abrogés après la recouvrance de ce royaume par Philippe V, et l'Aragon avait été soumis aux lois de Castille. Le traité d'évacuation était tout dans l'intérêt de l'empereur, qui avait en Catalogne sa femme et ses troupes, et qui n'eût pu ni les secourir ni les retirer; Louis XIV avait été obligé de faire cette concession à la reine Anne en faveur de son ancien allié. Une fois assuré de pouvoir évacuer la Catalogne et de n'être point attaqué en Italie, l'Empereur ne voulut plus de paix.

Le jour même du traité d'évacuation, le duc de Savoie conclut une trève avec la France. Le 26 mars, Philippe V transféra à une compagnie anglaise, pour trente ans, le privilége de l'*assiento*, ou du transport des nègres aux Indes Occidentales.

[1] Philippe V avait, l'année précédente, écrit à Charles III, qui n'était pas encore empereur, pour l'inviter à transiger, au nom de la religion. L'Autrichien lui avai renvoyé sa lettre. — Mém. de Noailles, p. 240.

L'Angleterre avait assigné le 11 avril comme dernier terme à tous ses alliés pour l'acceptation des offres de la France : passé ce délai, la France n'était plus tenue à rien ; l'Angleterre ne garantissait plus rien. Le 11 avril, la paix fut signée entre la France, d'une part, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal, la Savoie, de l'autre. Nous en avons déjà dit les principales conditions arrêtées entre Versailles et Londres. Ces conditions semblaient presque douces pour la France en comparaison des traités désastreux qu'on avait failli subir : elles étaient pourtant bien pénibles en elles-mêmes. Dans l'Amérique du Nord, la France renonçait à de vastes possessions qu'elle avait longtemps disputées avec avantage à l'Angleterre, et où elle était encore victorieuse en ce moment même : c'étaient la mer intérieure et le détroit d'Hudson avec tous leurs rivages, principal théâtre du commerce des pelleteries; c'était la grande île de Terre-Neuve et la presqu'île d'Acadie , qui bloquent entre elles-deux le golfe du Saint - Laurent : les Français gardaient seulement, avec l'île du Cap-Breton et les autres îles du Saint-Laurent, le droit de pêche et de sécherie sur la côte de Terre-Neuve, depuis le cap de Bona-Vista jusqu'à l'extrémité-nord de l'île, et, au-delà, en tournant à l'ouest, jusqu'à la Pointe-Riche. Le Canada, serré désormais de tous côtés entre les possessions anglaises, se trouvait bien compromis. Aux Antilles, on cédait la moitié française de Saint-Christophe. En Flandre, la France faisait des pertes considérables, Tournai, sur l'Escaut, Menin, sur la Lis, Ypres et Furnes, entre la Lis et la mer ; elle se réservait seulement la partie du Tournaisis située sur la Scarpe, c'est-à-dire Mortagne et Saint-Amand ; mais surtout, chose plus dure que tout le reste,

elle subissait l'anéantissement militaire et maritime de cette redoutable Dunkerque qui avait lancé, depuis 1702, sept cent quatre vingt-onze corsaires sur la marine anglo-batave. Il fut convenu que la navigation de la Lis, au-dessus de son confluent avec la Deule, serait libre de tout péage ; que les droits, jusqu'à ce qu'on se fût entendu avec l'empereur, seraient remis en Belgique, pour les commerçants français, anglais et hollandais, sur le pied de l'année 1680, les Hollandais n'ayant point de privilége commercial, même dans les places de la *Barrière*.

Par le traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre, comme annexe du traité de paix, il fut stipulé que les sujets respectifs auraient égalité de traitement avec les sujets des nations les plus favorisées, et que tous les droits sur les marchandises seraient remis sur le pied où ils étaient en 1664, sauf les fanons et huiles de baleine, les draps, ratines et serges, le sucre, le poisson salé, importés par les Anglais en France, qui restèrent soumis, non au tarif de 1664, mais à celui de 1699. Le droit de 50 sous par tonneau, établi en France sur les navires anglais, le droit de 5 schillings par tonneau, établi en Angleterre sur les navires français, furent abrogés. Le principe que *le vaisseau libre rend les marchandises libres*, c'est-à-dire que le pavillon couvre la marchandise à l'exception de la contrebande de guerre, fut pleinement admis, et il fut interdit de visiter les vaisseaux marchands neutres, autrement que pour prendre connaissance des lettres de mer et certificats constatant la nature du chargement. On s'interdit, de part et d'autre, la visite et la confiscation des marchandises importées, sous prétexte de fraude ou de défectuosité dans la fabrique, les vendeurs et acheteurs devant être laissés en toute liberté dans leurs transactions.

Le monopole du tabac était aboli en France, et le commerce en était permis aux Anglais. Le traité de commerce entre la France et la Hollande, en rétablissant à peu près intégralement les clauses du traité de Ryswick[1], mit les Hollandais sur le même pied que les Anglais. La France et les Provinces-Unies s'interdisaient d'accorder à leurs sujets respectifs aucunes immunités, *dons gratuits* (primes), ou autres avantages au détriment des sujets de l'autre état[2]. La pleine disposition de leurs biens meubles, par donation ou testament, fut accordée aux Hollandais résidant en France, et réciproquement : le traité avec l'Angleterre portait la même clause; le droit d'aubaine, reste des temps de barbarie, disparut complétement.

Par le traité avec le Portugal, la France renonce à toutes prétentions sur la partie de la Guyane dite Terres du Cap du Nord, entre la rivière des Amazones et celle d'Oyapock, et reconnaît la souveraineté du roi de Portugal sur les deux bords de la rivière des Amazones, s'interdisant tout commerce au midi de l'Oyapock. C'était encore là une concession arrachée par les Anglais, à leur profit plus qu'à celui de leurs alliés ou plutôt de leurs vassaux. Le Portugal, depuis le fameux traité de commerce dicté par l'ambassadeur anglais Methuen (Methwen) en 1705, s'enchaînait de plus en plus étroitement à la suzeraineté commerciale de l'Angleterre. Le *traité de Methuen* semblait pourtant à l'avantage réciproque : il assurait aux vins de Portugal, par la remise d'un tiers des droits que les vins des autres pays continuaient d'ac-

1 V. notre t. XVI, p. 304.

2 Cette égalité de traitement, vis-à-vis des particuliers des deux états, n'abolissait pas les droits acquis, ni les priviléges constitués entre les mains des compagnies.

quitter intégralement[1], le monopole, ou peu s'en faut, de la consommation anglaise, en échange de l'importation privilégiée des tissus de laine anglais; mais ce traité coïncidait avec la récente découverte de mines d'or et le grand développement de leur exploitation au Brésil : les mines du Brésil furent la perte du Portugal, comme les mines du Mexique et du Pérou avaient été la perte de l'Espagne; toute industrie tomba dans un mépris insensé; bientôt, les Anglais fournirent aux Portugais, non plus seulement la draperie, mais toutes marchandises, toutes denrées, jusqu'au poisson salé et aux grains. Après leur or, les fils dégénérés des Albuquerque et des Gama livrèrent jusqu'à leur sol : les vignobles mêmes de Porto finirent par être achetés par les Anglais avec l'or du Brésil, qui n'avait fait que traverser le Portugal pour s'écouler en Angleterre : on assure que, de 1696 à 1754, 2 milliards 400 millions furent extraits des mines du Brésil, et qu'en 1754, le Portugal ne possédait que 25 millions de numéraire!

Pendant les conférences d'Utrecht, un des ambassadeurs portugais, voyant avec effroi dans quelle dépendance s'enfonçait son pays, avait fait quelques ouvertures aux plénipotentiaires français sur une alliance entre la

1 Suivant le traité d'Utrecht, les vins de France devaient être égalisés avec les vins de Portugal. V. La Hode, hist. de Louis XIV, t. VI, p. 231, et le continuateur de Hume. Mais cette disposition excita de vives clameurs, et l'Angleterre ne tarda point à y déroger. La libre introduction des soieries, des toiles, des papiers français, ne fut pas mieux accueillie, et le commerce anglais parut considérer le traité comme désavantageux dans son ensemble. Les Français pouvaient produire beaucoup d'articles à plus bas prix que les Anglais. Le parlement ne ratifia donc pas le traité de commerce dans son ensemble, et le gouvernement français, de son côté, revint sur ce qui regardait le tabac. La plupart des autres clauses furent cependant maintenues par un consentement tacite et mutuel. V. Lettres de lord Chesterfield; lettre du 11 décembre 1750.

France et le Portugal, avec traité de commerce pour l'Europe et pour les deux Indes : loin de fermer la rivière des Amazones, il voulait qu'on ouvrît par là un nouveau chemin vers le Pérou. Ces projets n'eurent pas de suite : le gouvernement français craignit peut-être de se brouiller avec l'Angleterre [1].

Le premier roi de Prusse, Frédéric Ier, venait de mourir le 25 février 1713; ce fut avec son fils Frédéric-Guillaume Ier que traita Louis XIV. Louis céda la Gueldre espagnole au roi de Prusse, avec l'autorisation de Philippe V, ce qui fut très-peu agréable aux Hollandais. Louis reconnut le roi de Prusse souverain de Neufchâtel, et Frédéric-Guillaume renonça à toutes prétentions sur la principauté d'Orange, pour son compte et pour le compte des Nassau, ses co-héritiers, qu'il se chargea de désintéresser. Il promit de ne plus fournir à l'armée de l'Empire, tant que durerait la guerre, que son contingent fédéral de quatre mille six cents hommes, au lieu de trente-cinq mille soldats qu'il avait maintenant sur pied.

Le traité entre Louis XIV et Victor-Amédée II rendit à celui-ci la Savoie et Nice, lui céda Exilles et Fénestrelles, Château-Dauphin, forteresse dauphinoise située à l'entrée du pays de Saluces, enfin tout ce qui est à *l'eau pendante* des Alpes vers le Piémont. Victor-Amédée céda à la France la vallée de Barcelonette, ce qui rectifia la frontière dauphinoise. Le royaume de Sicile fut garanti au duc par Louis XIV, qui reconnut la maison de Savoie comme substituée à la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne, dans le cas où s'éteindrait la postérité directe de Philippe V.

[1] Flassan, hist. de la diplomatie française, t. IV, p. 375.

De tous les princes allemands coalisés, le roi de Prusse, seul, s'était détaché de l'empereur, signe d'affranchissement de sa nouvelle royauté. Le jour où furent signés tous ces traités (11 avril), l'empereur et l'Empire n'ayant point accepté les offres de la France, un nouveau délai leur fut notifié jusqu'au 1er juin. Louis offrait encore la barrière du Rhin, plus Landau, et, au nom de Philippe V, Naples, les présides de Toscane, les Pays-Bas Espagnols, agrandis des parties de la Flandre cédées par la France, à condition que les électeurs de Cologne et de Bavière fussent rétablis dans leurs biens et honneurs, le Haut-Palatinat restant toutefois à l'électeur palatin[1], et l'électeur de Bavière devenant roi de Sardaigne par compensation. Les plénipotentiaires de l'empereur et de l'Empire quittèrent Utrecht sans réponse, le 15 avril : l'ambassadeur d'Espagne y arriva un mois après ; Philippe V ratifia les engagements pris en son nom par son aïeul ; et, le 13 juillet, la paix fut signée entre l'Espagne et l'Angleterre[2].

C'était, dit-on, par le conseil d'Eugène que l'empereur avait refusé de signer la paix en même temps que ses alliés : l'orgueilleux entêtement qui était commun à Charles VI avec tous les princes de sa maison, suffisait bien pour expliquer son refus. L'âge de Louis XIV, l'altération de sa santé, les infirmités de la reine Anne, qui avait pour héritier présomptif un des adversaires les plus décidés de la paix, firent croire au cabinet de Vienne qu'il avait intérêt à gagner du temps et à ne pas déposer les armes.

1 Le Haut-Palatinat avait été démembré de l'electoral palatin pendant la guerre de Trente Ans, et donné à la Bavière.—L'Empereur, après Höchstedt, l'avait rendu au Palatin.

2 V. les traités d'Utrecht dans Lamberti, t. VIII.



LOUIS XIV.

Publié par Furne Paris

Louis XIV, qui avait compté sur la paix, ne s'était pas mis en mesure d'agir de bonne heure sur le Rhin, seul point de contact qui restât entre les puissances belligérantes, puisque l'Italie était neutralisée, et la Belgique, en dépôt dans les mains des Hollandais. Quand le roi vit que le dernier terme fixé approchait sans apparence de traité, que l'empereur tirait un subside de la diète (quatre ou cinq millions d'écus), un emprunt de la Hollande, et faisait venir sur le Rhin les garnisons d'Italie, il répara à grands frais le temps perdu, et envoya Villars à la tête de l'armée d'Alsace, en lui subordonnant un second corps d'armée, formé au confluent de la Moselle et de la Sarre, sous le maréchal de Besons. A son arrivée à Strasbourg, le 26 mai, Villars ne trouva sous sa main que quarante-cinq mille hommes, dont une partie étaient au-delà du Rhin, appuyés sur Kehl. Il apprit qu'Eugène avait déjà soixante mille soldats et en aurait cent dix mille quand il serait au complet. Eugéne était derrière les lignes d'Etlingen, avec des corps détachés depuis Mayence jusqu'à la Forêt-Noire, et s'apprêtait à masser ses troupes afin de passer le Rhin à Philipsbourg ; mais il manquait des ressources nécessaires pour faire vite : Villars le prévint et compensa son infériorité momentanée en se concentrant et en opérant avec la même célérité qu'à Denain, mais sur un plus vaste espace. Il feignit de menacer les lignes d'Etlingen, en poussant deux corps sur la rive droite par Kehl et par Fort-Louis, puis il replia ces détachemens sur la rive gauche, par Lauterbourg, où toutes les troupes avaient eu ordre de se réunir, et lança son avant-garde, suivie de toute l'armée, à marche forcée jusqu'en face de Philipsbourg, masqua la tête de pont de cette forteresse et occupa Spire (4-6 juin). L'armée avait fait seize lieues en vingt

heures. Landau fut ainsi coupé d'avec l'armée ennemie. Un gros de cavalerie poussa de Spire à Worms, et lança des partis jusqu'à Coblentz. Un corps arrivé de la Moselle prit Kayserslautern et acheva d'assurer aux Français la partie du Palatinat entre la Sarre et le Rhin. Toutes les troupes qui avaient formé les diverses armées françaises, ralliaient successivement Villars, qui finit par disposer d'une force écrasante, deux cents bataillons et plus de trois cents escadrons. Le 11 juin, le corps d'armée de la Sarre investit Landau : le reste des forces françaises, réparti entre plusieurs camps, gardait le Rhin de Mayence à Huningue. La garnison de Landau était nombreuse, huit à neuf mille hommes ; les excellentes fortifications de Vauban avaient encore été augmentées par les alliés depuis 1704. Villars, regardant sa position comme inattaquable, assuré de sa subsistance par la bonne discipline de son armée et par l'étendue de pays soumise à ses contributions, ménagea la vie du soldat plus qu'il n'avait coutume de le faire, et laissa marcher méthodiquement le siége par la sape et la mine, plus que par les assauts. Eugène jugea le secours impossible, et n'essaya même pas de passer le Rhin pour tenter quelque diversion. Les moyens d'action ne lui venaient que lentement : l'argent d'Angleterre n'était plus là pour donner la vie et le mouvement aux lourdes masses germaniques. Eugène eut toutefois enfin, dans le courant d'août, cent vingt-cinq bataillons et deux cent quarante-quatre escadrons ; mais, le 20 de ce mois, le commandant de Landau s'était rendu prisonnier avec sa garnison, forte encore de six mille hommes, compris les blessés. La reprise de Landau n'avait coûté que trois mille morts ou blessés aux Fran-

çais. On trouva dans Landau soixante canons et dix-huit mortiers.

Villars ne se contenta point de cet avantage. Après avoir remis Landau en défense, il partit de Spire le 11 septembre pour Fort-Louis et Strasbourg, laissa le maréchal de Besons avec son corps d'armée au Fort-Louis pour contenir Eugène et inquiéter les lignes d'Etlingen, passa le Rhin à Kehl, le 18 septembre, et suivit son avant-garde, qui, après avoir feint de vouloir se diriger vers les sources du Danube, prit la route de Fribourg. Le 20, l'armée fut en vue de cette capitale du Brisgau. Les ennemis avaient puissamment fortifié, depuis quelques années, Fribourg et ses aboutissants : ils avaient retranché la montagne de Holgraben, à trois lieues de Fribourg, et, tout près de la ville, la montagne de Roskhof, où aboutissaient des lignes qui partaient de Hornberg et qui barraient tout l'espace entre les vallées de la Kinzig et de la Treisam. On alla droit au camp de Roskhof : dix-huit bataillons garnissaient la crête de cette hauteur, et pouvaient être rapidement renforcés par d'autres corps. Comme à Denain, Villars assaillit redoutes et demi-lunes, sans fascines, sans outils, *avec des hommes*. Il lança devant lui cinq cents grenadiers et les suivit à la tête d'une des colonnes d'attaque : la pente était si raide, que son cheval s'abattit sous lui et faillit le jeter dans le précipice. Il grimpa des pieds et des mains, aidé par les grenadiers et entouré d'une élite de jeunes princes et de jeunes courtisans. Tout fut emporté, sur trois points à la fois, presque sans perte pour les vainqueurs. Le gros de l'infanterie ennemie se jeta dans Fribourg : la cavalerie s'enfonça dans les gorges de la Forêt-Noire; Villars la poursuivit avec un fort détachement, trouva les lignes du Holgraben abandonnées,

se saisit de tous les passages, poussa jusqu'aux sources du Danube, envoya des partis mettre à contribution le pays au-delà de ce fleuve, puis revint trouver le gros de son armée sous Fribourg.

Malgré la facile conquête des lignes de la Forêt-Noire, le siége de Fribourg était encore une rude entreprise. Fribourg était protégé par treize mille combattants et par un quadruple étage de forteresses disposées en amphithéâtre sur le penchant de la montagne qui commande la ville. On ouvrit la tranchée, le 30 septembre, devant la ville et devant le château, qui était la forteresse la plus voisine de la ville, et l'on se contenta de dresser des batteries contre les autres forts plus élevés. Ce siége fut bien plus meurtrier que celui de Landau : la saison qui avançait, le manque de fourrages, la crainte des tentatives d'Eugène, qui s'était avancé jusqu'au Holgraben, ne permettaient plus d'avancer pas à pas comme à Landau. On emporta les dehors à coups d'hommes. Un seul assaut, dans la nuit du 14 au 15 octobre, coûta plus de quinze cents morts ou blessés. Ces sacrifices, du moins, atteignirent leur but : Eugène, après avoir reconnu le degré d'avancement du siége et la manière dont les passages des montagnes étaient gardés, désespéra de pouvoir secourir la place et retourna à Etlingen, laissant seulement un corps d'armée à Rothweil pour couvrir le centre de la Souabe. Villars, certain désormais de n'être pas troublé dans ses opérations, les pressa d'autant plus énergiquement. Le nombre même de la garnison devait, dans son opinion, abréger le siége. Les subsistances ne pouvaient être en rapport avec les besoins de cette multitude, encore grossie par toute la noblesse du pays et par les femmes et les serviteurs des officiers du corps battu sur le

Roskhof. Villars refusa de laisser sortir les dames. Le 30 octobre, comme on se disposait à donner l'assaut au corps de la place, le gouverneur fit prévenir Villars qu'il s'était retiré dans les forts, et qu'il abandonnait les blessés, les malades, les familles des gens de guerre, et la ville, à l'humanité des Français. La ville se racheta du pillage par une rançon d'un million, et on laissa partir les réfugiés d'alentour ; mais, quant aux blessés et aux familles des militaires, Villars signifia au gouverneur que c'était à lui et non aux Français à les nourrir. Le gouverneur voulut s'y refuser; màis ses soldats s'ameutèrent pour l'obliger de donner du pain à leurs malheureux camarades qu'on laissait mourir de faim. Il n'en envoya que la moitié dece qui était nécessaire. Villars fut inflexible. Enfin, après d'assez longs pourparlers, Eugène envoya au gouverneur l'autorisation de rendre les forts, à condition que la garnison ne restât pas prisonnière (16 novembre.) Elle sortit le 20, forte encore de sept mille hommes.

La prise de Fribourg termina cette campagne, qui, de même que la précédente, avait rappelé les anciens jours et doré de quelques rayons de gloire la fin du grand règne. Le *soleil* couchant dissipait les nuages qui le couvraient depuis si longtemps et brillait d'une dernière splendeur [1].

L'Allemagne, châtiée, avec justice, de son obstination à soutenir une cause qui lui était parfaitement étrangère, se lassait enfin de se sacrifier à l'orgueil autrichien. Dès le siége de Landau, l'électeur palatin et le prince de Bade-Dourlach avaient fait quelques ouvertures à Villars : du-

[1] Villars, p. 217-226. — Quinci, t. VII, p. 216-292.

rant le siége de Fribourg, les quatre cercles qui souffraient le plus de la guerre avaient tenu, malgré l'empereur, une assemblée, afin de pourvoir à leur commune sûreté, et avaient prié la cour de Vienne de ne plus s'opposer à la paix. Les événements attendus par Charles VI n'arrivaient pas, et il se manifestait clairement que l'empereur et l'Empire, même avec l'épée d'Eugène, étaient hors d'état de tenir tête à la France, si affaiblie qu'elle fût par ses longues misères.

L'Autriche courba la tête, quoique de mauvaise grâce. L'empereur, avant même que Fribourg fût rendu, envoya des pleins-pouvoirs à Eugène. Villars avait ceux de Louis XIV, et accepta Rastadt pour le lieu des conférences. Les deux grands capitaines s'y abouchèrent le 26 novembre. Il dut être pénible pour Eugène d'avoir à négocier avec l'homme qui avait été l'écueil de sa fortune militaire et qui lui avait fait perdre le titre d'invincible; ce prince n'en laissa rien paraître, et fut assez philosophe ou assez maître de lui-même pour traiter Villars en ancien ami. La négociation offrit toutefois encore quelques difficultés. La cour de Vienne semblait croire qu'elle accordait une faveur à la France en consentant à la paix. Il fallut changer de ton. L'empereur fut obligé d'accepter le traité de Ryswick pour base, et de consentir à l'entier rétablissement des deux électeurs de Cologne et de Bavière [1]; il aima mieux faire rendre le Haut-Palatinat au Bavarois, que de lui céder la Sardaigne, sauf à *promettre* [2]

1 Louis XIV avait promis à son malheureux allié un dédommagement plus magnifique : par un traité secret du 20 février 1714, la France s'obligea, à la première vacance, de travailler à faire passer l'Empire dans la maison de Bavière. V. Lémontei, t. V, p. 234.

2 *Promettre*, disons-nous; car, en fait, le Palatin n'eut rien.

cette île au Palatin en dédommagement. On disputa beaucoup sur Landau : l'Autriche céda enfin ; Landau était bien généreusement payé par la restitution de Fribourg, de Kehl et de Brisach ! Quant à l'Italie, Louis XIV s'engagea de ne jamais troubler la maison d'Autriche dans la possession des Etats qu'elle y tenait actuellement ; c'était tout ce qu'on pouvait lui demander, l'empereur ne voulant point de transaction directe avec Philippe V. Louis, par là, souscrivait implicitement à la conquête de Mantoue par l'Autriche. Les questions territoriales furent à peu près vidées en une quinzaine de jours : des questions politiques arrêtèrent beaucoup davantage ; l'empereur prétendait que le roi s'engageât à faire maintenir les priviléges des Catalans, et refusait, de son côté, toute concession au prince Rakoczi, protégé par Louis XIV ; il refusait aussi, absolument, une demande présentée par Louis, sur les instances de Philippe V, et que le ministère anglais appuyait avec zèle pour se faire donner de bonnes conditions commerciales à Madrid ; il s'agissait d'une principauté *souveraine*, de trente mille écus de revenu, à créer en Belgique au profit de la princesse des Ursins. La Maintenon d'Espagne était loin d'avoir le bon sens et la prudence de celle de France, et son étrange fantaisie, aveuglément épousée par Philippe V, contribua quelque temps à tenir en suspens la paix du monde. Le cabinet de Versailles abandonna madame des Ursins, et l'empereur abandonna les Catalans, dont Philippe V était irrévocablement décidé à ne pas laisser subsister les franchises quasi-républicaines. A la considération de la reine d'Angleterre, il leur avait offert, à la place, les priviléges de Castille, c'est-à-dire le droit de trafiquer et de s'établir

aux Indes-Occidentales, des priviléges commerciaux en échange de priviléges politiques.

La paix entre la France et l'Autriche fut signée le 7 mars 1714. L'obstination de l'empereur à ne pas traiter à Utrecht avait valu à la France Landau et le Fort-Louis, qui ne fut pas démoli [1]. Le traité définitif et général ne fut terminé que le 7 septembre, à Baden en Argovie, après des conférences qui ne furent que de forme, les points essentiels ayant tous été réglés entre Eugène et Villars [2].

La guerre, depuis la fin de 1713, avait cessé partout, excepté en Catalogne. Après que l'empereur avait renoncé, de fait, à l'Espagne, l'indomptable Barcelone s'obstinait encore, avec un héroïsme désespéré, à prolonger une résistance sans issue; le cabinet de Vienne l'y avait encouragée par de vaines espérances, et lui en avait fourni les moyens, en n'exécutant pas loyalement le traité d'évacuation de mars 1713. Par ce traité, le général de l'empereur, Stahremberg, devait commencer l'évacuation par remettre Barcelone ou Tarragone, à son choix, aux troupes de *l'autre puissance* (de l'Espagne), et garder la seconde de ces villes jusqu'à l'embarquement des dernières troupes impériales. Stahremberg évacua d'abord Tarragone (mi-juillet 1713), mais sans prévenir les Espagnols, en sorte que la ville fût tombée au pouvoir des miquelets insurgés, si les habitants n'eussent spontanément appelé les troupes de Philippe V. Quant à Barcelone, le général autrichien,

1 Les autres forts que la France avait reconstruits dans les îles du Rhin, et les têtes de pont qu'elle avait jetées sur la rive droite, furent détruits, pour rentrer dans le traité de Ryswick.

2 Villars, p. 226-234. — Quinci, p. 292-325. — Lambertî, t. VIII.

avant de s'embarquer sur l'escadre anglaise, qui prêtait ses bâtiments pour le transport des troupes, laissa les insurgés occuper tout à leur aise la ville et le Mont-Juich : le cardinal Sala, évêque de Barcelone, agent dévoué de l'Autriche, avait convoqué les *Trois-Bras* (États) de Catalogne au palais épiscopal, et les avait assurés que l'empereur, dès qu'il aurait repoussé les Français des frontières de l'Empire, aiderait la Catalogne à s'ériger en république sous son patronage; l'assemblée provinciale, dite ***Députation de Catalogne***, eut la hardiesse de déclarer la guerre à l'Espagne et à la France. La majorité de la noblesse et une portion du clergé s'y opposèrent en vain : les moines, toujours enclins aux partis extrêmes, entraînèrent le peuple. La cour de Madrid devait, du reste, s'en prendre à sa propre violence autant qu'à la mauvaise foi des Autrichiens; on ne parlait, autour de Philippe V, que de sac et de corde pour les rebelles qui ne se hâteraient pas de profiter de l'amnistie : ce n'est point ainsi qu'on désarme une population généreuse et fière. Barcelone ayant repoussé les sommations du vice-roi envoyé par Philippe V, toutes les forces espagnoles, rendues libres par la trêve conclue avec le Portugal [1], commencèrent de bloquer cette grande cité (fin juillet 1715). Ces forces ne dépassaient guère trente mille hommes. Les insurgés avaient environ treize mille combattants dans la ville, dont quatre mille soldats étrangers, qui avaient déserté avec le consentement de Stahremberg, plus un camp volant sur les hauteurs, et des bandes de miquelets qui couraient le pays au loin. Majorque et Iviça avaient suivi l'exemple de Barcelone : ces îles firent passer aux Barcelonais des

[1] La paix entre l'Espagne et le Portugal fut signée le 14 février 1715.

secours que la marine espagnole ne fut point en état d'intercepter; des sorties heureuses fournirent à la ville de nouvelles ressources, et l'impuissance de l'Espagne à soumettre la rebellion barcelonaise devint évidente.

Philippe V leva les mains de nouveau vers son aïeul. Louis XIV ne put rien faire pour lui jusqu'après la paix avec l'empereur : une fois débarrassé de la guerre du Rhin, Louis s'apprêta à intervenir vigoureusement par terre et par mer. Tandis qu'on armait à Toulon et en Languedoc, la guerre grandissait en Catalogne : un impôt exigé par Philippe V soulevait la province, qui avait été un moment soumise presque en entier ; tout reprit les armes, de la Sègre à la mer et de l'Èbre au Ter : les détachements espagnols, épars dans la contrée, furent exterminés ou refoulés dans les places fortes, et la guerre prit un caractère d'extrême cruauté entre les Catalans et les Espagnols, secourus par les garnisons françaises du Lampourdan. Les Barcelonais, cependant, avertis des préparatifs de Louis XIV, et sachant l'abandon que l'empereur faisait de leurs intérêts à Rastadt, essayèrent de transiger : ils offrirent de reconnaître Philippe V et de payer trois millions pour les frais de la guerre. On voulut les avoir à discrétion. Ils embarquèrent pour Majorque et l'Italie le plus qu'ils purent de bouches inutiles, et s'apprêtèrent à combattre jusqu'à la mort. Un ridicule entêtement de Philippe V leur valut trois mois de répit. La reine d'Espagne était morte, à vingt-cinq ans, le 14 février 1714 : sa mort ne changea rien à la conduite du cabinet espagnol, si ce n'est que la princesse des Ursins gouverna directement le roi, au lieu de le gouverner indirectement. Madame des Ursins était attachée avec une furieuse obstination à l'idée fixe de se faire tailler une principauté dans

les Pays-Bas Catholiques ; la signature de la paix entre l'Espagne et la Hollande était suspendue depuis plusieurs mois[1], parce que le cabinet de Madrid voulait que la Hollande garantît absolument la principauté. Quand Louis XIV eut renoncé à exiger cette concession de l'empereur, Philippe, ou plutôt son ministre femelle, traîna d'autant mieux le traité avec la Hollande, sur l'espoir que les Hollandais, froissés dans leurs intérêts commerciaux, forceraient l'empereur à céder. Louis XIV, justement indigné d'un tel scandale diplomatique, signifia au roi d'Espagne qu'il ne lui donnerait ni troupes, ni vaisseaux, que le traité ne fût terminé avec la Hollande. Madame des Ursins prétendit d'abord tenir tête au Grand Roi et prendre Barcelone sans lui : il fallut que l'impossibilité absolue du succès lui eût été démontrée, pour qu'elle permît à Philippe de déférer aux remontrances de son aïeul[2]. Le traité avec la Hollande fut enfin signé, et

1 Les négociations de l'Espagne avec l'Angleterre avaient été terminées, le 9 décembre 1713, par un traité de commerce qui remettait les relations sur le même pied qu'au temps de Charles II : les Indes Espagnoles étaient interdites aux navires étrangers, sauf l'importante exception de la traite des noirs en faveur des Anglais. L'Espagne s'engageait à ne jamais céder aucun poste dans les Indes aux Français ni à d'autres. Les Anglais, dans les états européens de l'Espagne, étaient admis aux mêmes avantages que les Français ou étrangers les plus favorisés : un droit d'entrée de 10 pour cent fut substitué aux droits divers qui pesaient sur les marchandises étrangères, si ce n'est dans les provinces basques, et sauf les vieux droits appelés *alcavala*, *cientos* et *milones*. V. Lamberti, t. VIII.

2 Mém. de Berwick, t. II, p. 165. — Madame des Ursins ne tarda pas à porter la peine de son outrecuidance. Trop vieille pour se faire épouser par Philippe V, comme elle n'y eût pas manqué si la chose eût été possible, elle avait remarié ce prince, sans consulter Louis XIV, à une princesse de Parme, comptant gouverner avec cette nouvelle reine comme elle avait fait avec la première. Mais la Parmesane était un démon d'orgueil et de dissimulation : elle partit d'Italie avec la pensée d'écarter, à tout prix, la femme altière à qui elle devait la couronne. Le cabinet de Versailles n'eut pas de peine à s'entendre avec elle à ce sujet : Philippe V, à qui le joug finissait par peser, mais qui n'eût jamais osé le rompre de sa propre

Louis XIV expédia contre Barcelone une armée commandée par Berwick et une escadre aux ordres de Ducasse.

Berwick arriva, le 7 juillet 1714, devant Barcelone. L'armée espagnole, réduite à douze mille hommes (encore y avait-il des Français dans le nombre), ne pouvait plus, depuis quelque temps, qu'observer la ville et y jeter des bombes. Les Barcelonais avaient seize mille hommes enrégimentés. Après la jonction, Berwick put disposer de trente-cinq à quarante mille combattants, sans compter les corps répartis dans la province : son parc d'artillerie était de quatre-vingt-sept gros canons et trente-trois mortiers. On ne s'attaqua point au Mont-Juich : on ouvrit la tranchée le 12 juillet, du côté opposé, vers la rivière du Besos. Le chemin couvert fut emporté assez facilement le 30 juillet; mais, quand on eut fait brèche au corps de la place, et qu'on voulut procéder par assauts, la défense fut telle, que deux bastions, par deux fois pris et repris avec un grand carnage, restèrent aux assiégés (12-14 août) : on renonça momentanément aux assauts. Les Barcelonais avaient arboré un drapeau noir avec une tête de mort. Les prêtres et les moines venaient aux brèches croiser la baïonnette avec les grenadiers français. Les amis que les Barcelonais avaient au dehors eurent moins de succès : douze mille miquelets et *sommetans* (montagnards), qui s'avançaient pour secourir la ville, furent défaits à plusieurs reprises et finalement dispersés

main, reçut vraisemblablement sa leçon par correspondance. Lorsque la princesse des Ursins alla, comme *camerera-major*, au devant de la jeune reine, celle-ci, qui avait les pleins-pouvoirs du roi, lui chercha querelle sur un prétexte frivole, la fit jeter dans un carrosse, sans lui donner seulement le temps de prendre des provisions ni des habits de voyage, et conduire jusqu'à la frontière par un officier des gardes (fin décembre 1714). Ce premier ministre femelle, si brusquement déchu, se retira en Italie, et y mourut en 1722.

par un corps détaché de l'armée de siége (22-24 août). Le 5 septembre, Berwick fit sommer les assiégés, en offrant la vie et les biens pour toutes conditions. Les *Trois-Bras* refusèrent. Les vivres manquaient dans la place : les assiégés voulurent faire sortir les femmes et les enfants : Berwick ordonna de tirer dessus ! Sept brèches étaient ouvertes aux remparts : le temps se gâtait ; Berwick résolut d'en finir. L'assaut général fut donné le 11 septembre. Les trois bastions éboulés et ouverts qu'embrassait l'attaque furent enlevés rapidement ; mais on trouva au-delà une résistance furieuse et désespérée : chaque rue, chaque couvent était une citadelle ; on ne put pénétrer dans l'intérieur de la ville, s'étendre le long des remparts, qu'au prix de flots de sang. Le bastion de Saint-Pierre fut pris et repris onze fois ! Ce fut seulement après onze heures de combat que les Barcelonais, enfin refoulés de la Vieille ville dans la Nouvelle, demandèrent à capituler. Les deux partis, presque également épuisés, suspendirent la lutte, et, le lendemain, la soumission eut lieu moyennant vie et bagues sauves, et rançon pour racheter le droit de pillage. On trouva dans la ville cent quatre vingt-trois canons et trente-deux mortiers, provenant en grande partie du parc d'artillerie français, perdu à la retraite de Philippe V, en 1706. Ce grand siége avait coûté aux assiégeants dix mille morts ou blessés, aux assiégés, six mille, dont cinq cent quarante-trois moines ou prêtres.

Les vieilles libertés catalanes, libertés quelque peu privilégiées et aristocratiques, comme presque toutes celles du Moyen Age, au moins dans le Midi, furent ensevelies sous les ruines des remparts de Barcelone. Le peuple fut désarmé, et les lois de Castille furent établies en Catalogne. Berwick, du moins, empêcha Philippe d'imiter les mœurs

autrichiennes et de souiller une victoire due aux armes de la France et non de la Castille : il y eut des emprisonnements, des exils, mais point d'échafauds.

Les Baléares tinrent quelques mois encore après la réduction de la Catalogne. La mauvaise saison retarda une expédition franco-espagnole préparée à Barcelone, et qui n'appareilla qu'au commencement de l'été de 1715. Majorque, favorisée par l'empereur, qui lui avait fait passer des secours de Sardaigne et de Naples, avait des moyens de défense considérables ; elle n'en usa point, et ses deux principales villes, Alcudia et Palma, se rendirent presque sans coup férir aux troupes débarquées (20 juin-2 juillet 1715). La soumission des Baléares termina la Guerre de la Succession d'Espagne, la plus vaste qu'eût vue l'Europe depuis les Croisades[1].

La Guerre de la Succession avait considérablement modifié la situation respective des États européens. La France, qui, arrivée au maximum de sa puissance lors de la trêve de 1684, avait fait un premier pas rétrograde par le traité de Ryswick, venait d'en faire un second, et de reperdre encore un lambeau de sa frontière du Nord et des premières conquêtes de Louis XIV. Elle était d'ailleurs bien plus affaiblie encore par le mal intérieur qui la rongeait que par ses pertes territoriales. L'avenir devait montrer si la transplantation d'une branche des Bourbons en Espagne vaudrait à la France ce qu'elle lui avait coûté. Quant à l'Espagne, on pouvait déjà prévoir qu'elle y gagnerait. Le démembrement de sa monstrueuse monarchie, tant redouté de son orgueil, l'avait remise dans des conditions d'existence possibles. Elle avait su retrouver le sentiment

1 Berwick, t. II, p. 161-195. — Quinci, t. VII, p. 325-391.

d'elle-même en luttant contre l'invasion étrangère. Pénétrée, quoique à faible dose, d'une infusion d'esprit français, elle allait secouer la tradition léthifère de l'Autriche, et remonter, bien lentement, il est vrai, la pente de l'abîme au plus profond duquel elle était descendue. La population, qui n'avait cessé de décroître depuis Charles-Quint, allait reprendre un mouvement ascensionnel, qui, là, comme dans le reste de l'Europe, ne devait plus être interrompu jusqu'à nos jours.

Dans le démembrement de sa monarchie, l'Espagne avait conservé précisément ce que les directeurs de la coalition, les gouvernements d'Angleterre et de Hollande, avaient le plus souhaité de lui enlever, les Indes Occidentales. Les nécessités de la guerre, en obligeant les deux puissances maritimes à concentrer leurs efforts en Europe, avaient préservé l'Amérique espagnole. L'Angleterre entama, du moins par le commerce, les vastes contrées qu'elle n'avait pu entamer par les armes : la traite des noirs devait être pour elle le prétexte d'une immense contrebande sans concurrence et sans péril. Elle trouvait d'ailleurs aux conquêtes qu'elle avait manqué de faire des compensations dans l'Amérique française, et, ce qui était bien plus important, dans la Méditerranée : deux positions de premier ordre lui livraient le bassin occidental de cette mer où la nature ne lui a point assigné de place : Gibraltar annulait Carthagène ; Port-Mahon tenait Toulon en échec. La Hollande, elle, avait obtenu les positions continentales, la ligne de défense, si longtemps convoitées ; mais ces acquisitions, n'accroissant ni sa population ni ses ressources maritimes, et ne lui donnant qu'un droit d'occupation militaire, ne lui donnaient qu'une force factice : elle n'avait rien gagné sur mer, rien pour son

commerce ; la politique de Heinsius, politique de vengeance et non de prévoyance, avait préparé sa décadence prochaine au profit de l'Angleterre.

L'Autriche impériale semblait dédommagée de la perte de sa sœur, l'Autriche espagnole, par l'acquisition de ces domaines italiens auxquels elle s'attachait avec la passion du vautour pour sa proie, et par la domination qu'elle avait recouvrée sur l'Allemagne, grâce aux rancunes germaniques contre la France. Mais cette domination, relevée par la guerre, allait se relâcher par la paix ; et il s'élevait en face de l'Autriche une jeune puissance tout allemande sous un nom slave, la Prusse, qu'une forte organisation militaire devait rendre très-redoutable dans un temps peu éloigné. La domination sur l'Italie n'avait pas non plus une entière solidité. L'avenir devait montrer que le vrai succès de l'Autriche était moins d'avoir acquis Naples ou Milan que d'avoir recouvré la Hongrie.

Quand l'Occident, cessant d'être absorbé par sa propre querelle, put reporter ses regards hors de lui-même, sur l'autre moitié de l'Europe, il vit qu'il s'y était opéré une révolution non moins considérable que les siennes, et de nature à réagir puissamment sur ses propres destinées. Des deux guerres, en quelque sorte parallèles, qui avaient bouleversé le Continent, quand celle de l'Occident et du Sud était finie, celle du Nord et de l'Orient n'était pas terminée encore ; mais le sort en était décidé depuis 1709, au profit d'un nouvel acteur qui apparaissait avec éclat sur le théâtre européen. L'accession de la Russie à la société européenne était prévue depuis longtemps par les politiques : Henri IV et Sulli l'avaient prédite. Ce jour était venu. La Russie, enfermée dans ses plaines immenses,

au nord par la Suède, au midi par la Turquie, s'était ouvert l'accès de la mer Noire aux dépens de la Turquie, puis s'était jetée sur la Suède pour conquérir le débouché de la Baltique. Le plus grand écrivain du dix-huitième siècle a raconté la lutte des deux hommes extraordinaires en qui se personnifièrent les deux nations rivales [1]. La supériorité politique fut au Russe sur le Suédois. Charles XII eut les qualités du héros plus que celles de l'homme d'État. Pierre-le-Grand, après avoir étudié par ses propres yeux, dans ses voyages, le mécanisme et les instruments de la civilisation, abat chez lui les deux castes qui faisaient obstacle à l'unité absolue du pouvoir, le clergé et la milice [2], se fait une armée et un sacerdoce absolument à lui, et organise avec génie les ressources d'un grand peuple barbare qui ne savait point user de ses forces vastes et confuses. Charles XII, lui, exploite, jusqu'à l'épuisement, les forces médiocres d'un petit peuple héroïque, sans savoir leur donner, comme avait fait Gustave-Adolphe, la meilleure direction possible. Il a entrevu une excellente idée, la réorganisation de la Pologne, mais il ne pourrait l'accomplir qu'en liant sa politique à celle de l'Occident, qu'en prenant parti pour la France et pour la Hongrie, en imposant la paix à l'Allemagne, en abattant l'Autriche et en se contentant de repousser et de contenir les Russes, encore incapables d'agir avec succès loin de chez eux. Il fait tout le contraire; il s'isole de l'Occident; il refuse de s'entendre avec Louis XIV et avec Rakoczi, tandis que Pierre-le-Grand, avide de se mêler par tous les moyens à l'Europe, fait des offres à la France et à la Hongrie, en même temps qu'il négocie avec la Grande-Alliance. L'is-

[1] Voltaire, hist. de Charles XII, et hist. de Pierre-le-Grand.

[2] Les Strelitz, milice anarchique, analogue aux janissaires turcs.

sue, on la connaît; Charles XII, attiré par la défection de l'hetman des Cosaques, succès qui lui devient fatal, s'enfonce dans la Russie Rouge, et y perd son armée (juillet 1709).

A la nouvelle de Pultawa, les Saxons et les Danois reprennent les armes : Auguste de Saxe rentre en Pologne, aidé par les Russes, et chasse le roi national, l'ami de Charles XII, Stanislas Lesczynski; les provinces de la Baltique orientale tombent successivement au pouvoir des Russes; les provinces allemandes de la Suède sont envahies à leur tour : les Prussiens, puis les Hanovriens, se joignent aux Danois et aux Saxons. La Suède, privée de son chef et de son armée, se défend intrépidement, mais les succès mêmes l'usent presque autant que les revers, contre des ennemis toujours renaissants. Charles XII, réfugié en Roumanie, à Bender, s'efforce d'armer l'empire othoman, qui a laissé perdre sans agir les grandes occasions des guerres de Hongrie et de Pologne. La Turquie se lève tardivement, à la fin de 1710. Le tzar Pierre imite la faute de Charles XII : il prend l'offensive; il s'engage témérairement dans la Moldavie, et se laisse envelopper sur le Pruth par les Othomans. Il va périr : Falczim va venger Pultawa et faire reculer pour longtemps la fortune de la Russie. L'incapacité du grand-visir sauve le tzar : le ministre othoman vend la paix à l'ennemi qu'il peut anéantir (21 juillet 1711); Pierre en est quitte pour rendre Azof, pour faire aux Turcs une vaine promesse de ne plus s'immiscer dans les affaires de la Pologne et des Cosaques, et pour suspendre l'exécution de ses projets sur la mer Noire[1]. Ce qui devait être une ruine, n'est ainsi,

[1] Le traité dans Dumont, t. VIII, p. 275.

pour la Russie, qu'un échec partiel qui retarde à peine la marche de ses destinées, et Pierre se dédommage aux dépens de la Suède, tandis que la Turquie, se détournant de ses vrais ennemis, va se jeter sur les Vénitiens.

Le résultat le plus net des deux guerres de l'Occident et du Nord, c'est donc, en somme, l'accroissement de l'Angleterre et de la Russie, et l'entrée de ce dernier État dans la politique européenne. L'influence russe va remplacer dans le Nord l'influence suédoise, qui avait dominé depuis la guerre de Trente Ans. La Suède n'eût-elle pas essuyé le désastre de Pultawa, qu'elle eût toujours fini par perdre une prépondérance que ses forces réelles ne lui permettaient plus de soutenir, maintenant que les grands États faisaient la guerre avec toutes leurs ressources à la fois, avec des masses d'hommes et des masses d'or.

Le gouvernement de Louis XIV ne vit pas avec indifférence cette révolution dans le Nord : quoiqu'il eût peu à se louer de Charles XII, Louis envoya des secours d'argent aux généraux suédois qui défendaient les débris de la Poméranie, et, lorsque Charles XII, désespérant de rien tirer des Othomans, eut enfin regagné son territoire envahi, la France tenta, mais en vain, d'interposer sa médiation (fin 1714). Le 5 avril 1715, Louis XIV promit, par un traité formel, un million huit cent mille francs de subside annuel à Charles XII, pendant trois ans, et ses bons offices pour lui faire rendre les possessions suédoises d'Allemagne [1].

Il était d'une bonne politique de travailler à arrêter la Suède sur le penchant de sa ruine. La politique de Louis XIV ne mérita pas les mêmes éloges dans ses relations avec l'An-

[1] Flassan, t. IV, p. 349.

gleterre après le traité d'Utrecht. Tandis que Louis XIV s'obligeait officiellement à ne troubler en aucune façon la transmission de la couronne britannique dans la ligne protestante, et retirait au prétendu Jacques III l'asile qu'il avait donné, pendant vingt-quatre ans, à lui et aux siens, le chef même du cabinet anglais, Harley, comte d'Oxford, qui lui demandait ces engagements au nom du gouvernement de la reine, l'engageait mystérieusement à favoriser un complot qui avait pour but la restauration du prince exilé et l'exclusion de la ligne protestante. La foi au droit monarchique l'emportait sur la foi des traités dans l'esprit du Grand Roi, et, d'ailleurs, il ne pouvait avoir grand scrupule à violer son traité d'après les instigations du gouvernement même avec lequel il traitait. La reine Anne était, au moins d'intention, complice de son ministre, et ne demandait pas mieux que d'assurer sa succession à son jeune frère, moyennant garanties pour l'Église et pour les lois établies. Oxford fit entendre au prétendant, qui s'était réfugié en Lorraine, et à la cour de France, qu'il fallait ajourner après la paix la révocation de la loi de succession : en attendant, les jacobites, sur les instructions du prétendant, secondèrent activement les torys, et les aidèrent à matter les whigs et à faire la paix comme ils voulurent. La paix venue, Oxford ajourna de mois en mois, sous divers prétextes, l'effet de ses promesses : la santé de la reine baissait d'une manière effrayante, et cependant Oxford ne faisait rien pour assurer la succession aux jacobites; il les avait évidemment leurrés. Etait-ce au profit des torys ? — Oui, d'abord, mais non pas finalement; car il ne faisait rien non plus pour fortifier les torys et les mettre à même d'imposer leurs conditions à l'héritier protestant. Oxford n'avait songé

qu'à lui-même, et, depuis que la reine déclinait, il se rapprochait en secret des whigs, des *hanovriens*. Torys et jacobites, Bolingbroke, Ormond, etc., se réunirent enfin pour l'abattre, et obtinrent sa destitution de la reine (7 août 1714): il était trop tard ; quelques jours après, une attaque d'apoplexie termina ce règne, qui avait offert un contraste si frappant entre la glorieuse activité de la nation et la complète insignifiance de la personne royale (12 août). Ce contraste devait devenir presque normal dans le gouvernement parlementaire de la Grande-Bretagne. Les jacobites restèrent immobiles. Les torys se précipitèrent au-devant de l'électeur de Hanovre pour se faire pardonner le passé par leur empressement à saluer le *roi Georges Ier*. La transmission de la couronne des Stuarts dans la maison de Brunswick s'opéra sans la moindre opposition.

Le nouveau roi d'Angleterre entra sur-le-champ en contestation avec la France pour un objet important, mais étranger aux intérêts du prétendant. Louis XIV avait accompli la plus douloureuse des conditions de la paix : il avait fait combler le port de Dunkerque, percer les digues et les jetées, miner les écluses ; mais, en détruisant les magnifiques travaux qui avaient été une des gloires de ses belles années, il n'avait pu se résigner à abandonner toute position maritime sur cette côte, et il avait fait ouvrir, à l'ouest de Dunkerque, en tirant vers Mardyck, un nouveau canal d'une lieue de long, capable d'abriter des vaisseaux de quatre-vingts canons. Georges Ier, à peine arrivé en Angleterre, fit adresser de vives représentations au cabinet de Versailles, soutenant que c'était violer l'esprit du traité d'Utrecht. Le cabinet français prétendit que le canal de Mardyck n'avait pour but que d'empêcher la submersion du pays et de faire écouler les eaux de quatre canaux,

qui auparavant s'écoulaient par les écluses de Dunkerque (octobre-novembre 1714). Au commencement de l'année suivante, un nouvel ambassadeur anglais, le comte de Stairs, vint renouveler les instances de son devancier Prior avec une âpreté arrogante qui blessa vivement le roi [1]. Louis ne voulut point paraître céder à des remontrances qui ressemblaient à des menaces, et le ministre Torci interrompit même les rapports diplomatiques avec Stairs; cependant, les travaux de Mardyck furent suspendus, ou au moins ralentis.

La cour de France espérait se dédommager bientôt. Les factions avaient été promptement réveillées en Angleterre par la politique exclusive du nouveau roi. Les avances des torys avaient été repoussées; le parlement, dissous; Oxford, écarté avec mépris; Marlborough, rétabli dans ses charges. Les whigs, rentrés en pleine possession de l'Angleterre, se déchaînaient avec fureur contre le dernier ministère, qui avait, disaient-ils, trahi les alliés de la Grande-Bretagne et sacrifié les intérêts nationaux par une paix honteuse. Des poursuites criminelles étaient entamées contre les ministres de la reine Anne, et Bolingbroke était arrivé en fugitif dans cette même France à laquelle il était apparu naguère comme l'arbitre tout-puissant de la paix. Les torys persécutés s'associèrent aux jacobites : Bolingbroke et ses amis entrèrent dans une vaste conspiration, qui s'étendit rapidement dans toute

[1] Suivant le président Hénault (Abrégé chronologique de l'Hist. de France), Louis XIV aurait dit à lord Stairs : — « Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été « le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir. » Voltaire affirme, d'après le témoignage de M. de Torci, que ce propos n'a point été tenu. Les mots historiques sont rarement authentiques. — Sur l'affaire de Mardyck, v. Flassan, hist. de la diplomatie française, t. IV, p. 351; — Lamberti, t. VIII, p. 678; t. IX, p. 143. — Saint-Simon, t. XII, p. 128.

l'Angleterre et l'Ecosse, et que le maréchal de Berwick, frère du prétendant, appuyait avec énergie à Versailles. Cette réaction devint quelque chose d'assez sérieux, pour que le déloyal Marlborough, tout couvert des bienfaits de Georges I[er], crût devoir faire des protestations secrètes à Jacques III, afin de se ménager des chances à tout événement[1]. Louis XIV refusa aux conjurés les troupes qu'ils lui demandaient, mais leur promit une assistance indirecte[2]. Le duc d'Ormond, l'ex-commandant en chef des troupes anglaises, révoqué par Georges I[er], devait se mettre à la tête du mouvement : menacé d'être arrêté, au lieu de donner le signal de l'insurrection, il s'embarqua et gagna la côte de France. Malgré ce désappointement, on continua les préparatifs : Louis XIV procura sous main au prétendant un vaisseau, des officiers, des armes pour dix mille hommes, et lui fit prêter par Philippe V douze cent mille francs, qu'il était hors d'état de lui avancer sur sa propre cassette. Le plan des jacobites était d'entraîner Louis XIV au-delà de ses prévisions, et de rejeter la France dans la guerre malgré elle; on en était là vers le mois d'août 1715, et il y avait toute apparence que les jacobites réussiraient à faire commettre au vieux roi cette faute, plus fatale encore que celle qu'il avait faite autrefois en

1 V. Lémontei, hist. de la Régence, t. I[er], p. 87. Voici qui peut faire juger de la moralité de ce grand capitaine. En avril 1713, il écrivait à l'électeur de Hanovre : « Je vous prie d'être persuadé que je serai toujours prêt à exposer ma vie et ma fortune pour votre service. » En octobre de la même année, il déclarait à un agent jacobite qu'il aimerait mieux avoir les mains coupées que de rien faire qui pût être préjudiciable aux intérêts du roi Jacques (*Stuart's papers*).

2 Villars, en signant la paix avec l'Empire à Baden, avait déjà pressenti le prince Eugène sur les dispositions de l'empereur, dans le cas où la France aiderait au rétablissement du prince *légitime* en Angleterre (septembre 1714). Villars, p. 233.

reconnaissant Jacques III à la mort de Jacques II [1].

L'idée d'une nouvelle guerre devait être, en effet, quelque chose d'effrayant pour qui considérait l'état de la France. La France était comme un coursier épuisé, qui, à force de courage, achève de fournir la carrière, et, arrivé au bout, s'abat sans pouvoir se relever. Les chiffres disent tout, en matière économique : en 1712, la dépense avait atteint deux cent quarante millions; l'impôt n'atteignant pas cent treize millions, dont soixante-seize millions à déduire pour les charges et les diminutions forcées[2], il n'était pas resté trente-sept millions au trésor : on avait donc anticipé, sur divers impôts, jusqu'en 1717, trente-cinq millions et demi, sur la capitation, près de vingt-trois, sur la dîme, vingt-six, et obtenu quatre-vingt-treize millions sur des affaires extraordinaires, et il était resté près de trente-huit millions de dépense qu'on n'avait pu assigner sur rien. Desmaretz fournit toutefois encore à la campagne de 1713 par des expédients du même genre, anticipations, aliénations de droits domaniaux, rentes créées sur les tailles au denier douze, avec remboursement par annuités, emprunts forcés sur les officiers de finances, les maires des villes, etc., sous forme de taxations remboursables sur les tailles, avances soutirées aux receveurs généraux par des promesses qu'il ne leur tenait pas [3], etc.;

1 Mémoires de Berwick, t. II, p. 195-231. — Mémoires secrets de Bolingbroke. — Voltaire, Siécle de Louis XIV, chap. XXIV.

2 C'est-à-dire les remises d'impôts pour impuissance absolue de payer, et même les secours directs du roi aux provinces les plus souffrantes.

3 C'était mal reconnaître le service qu'ils rendaient en se chargeant des affaires extraordinaires sans autre remise que l'intérêt de leurs avances ; mais il est juste de faire remarquer que ce désintéressement était plus apparent que réel; que, toute comptabilité étant anéantie, les receveurs-généraux se dédommageaient en

lorsqu'il vit approcher la paix générale, il commença de tenter quelques efforts pour remonter du fond de ce gouffre, ou, plutôt, à vrai dire, pour s'arranger une existence possible dans le gouffre même. Il cessa d'aliéner les domaines : il remit sur l'ancien pied les droits d'entrée et les péages, doublés depuis quelques années ; il diminua la gabelle. Il se trouvait en face d'une masse énorme de rentes, provenant en partie de la consolidation des billets de toute nature ; toutes celles antérieures à 1709 avaient déjà été remises à cinq pour cent ; on ne les en payait pas mieux; vers octobre 1713, on devait deux années entières; un édit de ce mois convertit en nouveaux contrats à quatre pour cent toutes les rentes acquises sur l'Hôtel-de-Ville depuis 1702, et joignit au capital les deux années arriérées. L'édit statua que les rentes sur les aides, gabelles, cinq grosses fermes, et quelques autres, vendues depuis 1702 et tombées par là dans la spéculation et l'agiotage, ne seraient admises à cette conversion que sur le pied des trois quarts du capital, et même des trois cinquièmes pour les plus récentes ; que les mêmes rentes, conservées par leurs détenteurs depuis 1702, seraient admises au pair. Les rentes viagères, créées de 1702 à 1710, furent réduites d'un quart ; celles postérieures à 1710, de moitié, ainsi que les rentes de la tontine. Seulement, on exempta les rentes de la dîme et de toutes charges. Les rentes quatre pour cent créées par cette opération s'élevèrent à trente millions, et les charges publiques en furent réduites de quatorze millions par an. Cette réduction forcée était, en réalité, une banqueroute partielle, dans laquelle on introduisait une équité relative : le jeu effréné et frauduleux

faisant valoir l'argent de l'Etat qu'ils touchaient le plus tôt, et qu'ils versaient le plus tard possible. V. Bailli, hist. financière de la France, t. II, p. 34.

qui avait eu lieu sur les effets publics, dont le commerce n'était encore ni régularisé ni authentiqué, légitimait les différences établies entre les diverses catégories de créanciers : ce qui n'était excusable sous aucun rapport, ce fut l'opération sur les monnaies qui accompagna la réduction des rentes. Les *augmentations* de monnaies avaient été très funestes ; mais le mal était fait : il n'y avait plus à y toucher, la valeur nominale et de compte était indifférente en elle-même. Desmaretz se remit à *diminuer* les monnaies, sous prétexte de les ramener à une prétendue *juste valeur*, comme s'il y avait, entre la valeur réelle, le poids, le marc, et les mots par lesquels on convient de désigner les monnaies, un rapport qui ne fût pas purement arbitraire. Il rejeta donc, en deux ans, le marc d'argent fin, de quarante-deux livres dix sous à trente livres dix sous dix deniers[1]. Ce fut une nouvelle ruine en sens inverse, un nouveau bouleversement de toutes les transactions, un véritable écrasement des fermiers, des marchands, de tous les débiteurs. On ne peut concevoir une telle ignorance chez un homme si habile dans le détail de l'administration financière. Son oncle, le grand Colbert, ne lui avait pas donné de tels exemples ; en vingt-deux ans de ministère, à peine Colbert avait-il modifié la valeur nominale des monnaies.

La dépense de 1713 avait été de deux cent douze millions ; celle de 1714 fut de deux cent treize millions et demi, sur quoi, au bout de l'an, il restait cent seize millions sans assignation déterminée; les rentes et les pensions, qu'on recommençait à payer, compensaient les réductions de dépenses faites sur la guerre. C'était sur la magnificence

1 Law estime que cette diminution des monnaies coûta 100 millions au trésor. V. Mém. sur les banques, ap. Economistes financiers, p. 599.

royale et sur les pensions qui enchaînaient la haute noblesse à la cour, que l'on eût pu réaliser les plus larges économies ; mais ce luxe et ces libéralités étaient à la fois habitude et système; y toucher eût été un sacrilége contre la monarchie, et, dans les plus extrêmes détresses, il avait fallu assurer le service de la cour, presque avant celui de l'armée elle-même[1]. Pendant les sept dernières années, on avait dépensé en moyenne deux cent dix-neuf millions par an : les revenus ordinaires, avec la dîme et la capitation, n'ayant produit que soixante-quinze millions par an, charges déduites, il avait fallu demander annuellement cent quarante-quatre millions à des moyens extraordinaires, ce qui faisait plus d'un milliard pour sept ans, sur quoi, fin 1714, il restait plus de trois cent seize millions auxquels on ne savait quelle assignation donner. Après les immenses conversions et consolidations qui avaient eu lieu, il se trouva encore, au 1er septembre 1715, une masse de billets en circulation, que Desmaretz estimait à près de quatre cent quatre-vingt-douze millions, mais, qui, en y comprenant les papiers de toute origine, allait à cinq cent quatre-vingt-dix !

Desmaretz continua à procéder, par des faillites partielles, à la réduction des charges qui pesaient soit sur le trésor, soit sur le pays. Il supprima un grand nombre des nouveaux offices, en remboursant, par la création d'un million cinq cent mille livres de rentes quatre pour

1 Une seule fois, on l'a vu, les princes et les courtisans avaient rendu au roi une partie de ce qu'ils recevaient de lui, en soldant quelques nouvelles levées. — V. le curieux état de dépenses de 1715, dans Forbonnais, t. II, p. 352. On y voit que la maison d'Orléans coûte près de 2 millions par an au trésor; *Jacques III* et sa mère, 600,000 francs; les autres pensions ordinaires et gratifications, 4 millions et demi; les gratifications extraordinaires et autres dépenses non spécifiées, 15 millions.

cent, les titulaires qui avaient traité, en général, sur le pied de huit pour cent [1]. Il supprima tous les anoblissements achetés depuis 1689, et les exemptions d'impôts vendues aux officiers subalternes. Il créa deux millions de rentes cinq pour cent pour dégager la capitation et la dîme, que l'on ne cessait pas de percevoir, malgré la promesse royale de les supprimer à la paix ; cette dernière opération était bonne et licite, mais elle fut comme étouffée par le retentissement d'une catastrophe financière que Desmaretz ne put éviter. En avril 1715, la caisse des receveurs-généraux, qui avait été la grande ressource des dernières années, tombe en déconfiture, le gouvernement s'étant trouvé enfin hors d'état de payer ses billets. C'est la dernière ancre qui casse ! Dans cette prévision, Desmaretz avait tâché de relever l'ancienne caisse des emprunts, en commençant le remboursement par série, dans l'espace de vingt ans, des billets ou *promesses* de cette caisse, tombés en discrédit (15 décembre 1714); il ne peut tenir parole, et supprime la caisse des emprunts, le 2 août 1715, par un édit qui annonce que les *promesses* seront consolidées en rentes quatre pour cent, et, encore, si elles n'ont pas été négociées. Les *promesses* négociées perdront cinquante pour cent, attendu que les agioteurs les négocient à quatre-vingts pour cent au-dessous du capital nominal. C'est rouler de banqueroute en banqueroute !

Dans l'été de 1715, la situation ne paraît plus pouvoir

[1] Une importante déclaration de septembre 1714 rendit aux villes la libre élection de leurs officiers municipaux, moyennant que les communautés des villes indemnisassent les titulaires des mairies, lieutenances de maire, échevinages, etc. Anciennes Lois françaises, t. XX, p. 637. Ceci prouve que la suppression des libertés municipales avait été purement bursale et non politique : les élections de maires et d'échevins inquiétaient peu Louis-le-Grand.

empirer : plus de crédit public ni privé [1] ; plus de revenu net pour l'Etat ; la portion des revenus qui n'est point engagée est anticipée sur les années suivantes [2]. Ni le travail ni la consommation ne peuvent reprendre, faute de circulation ; les capitaux sont engorgés dans les caisses des traitants, ou dissipés à Paris dans un luxe stérile ; l'usure règne sur les ruines de la société. Les alternatives de cherté et d'avilissement des denrées achèvent d'écraser le peuple. Des émeutes éclatent pour les vivres, dans le peuple et même dans l'armée. Les manufactures sont languissantes ou fermées ; la mendicité forcée dévore les villes. Les campagnes sont désertes, les terres en friche, faute d'outils, faute d'engrais, faute de bestiaux, qui ont péri en 1709 ; les maisons tombent en ruines [3]. La France monarchique semble près de finir avec son vieux roi. Louis XIV n'a pas voulu du remède violent et systématique qui

[1] Pour avoir 8 millions, le ministre fut un jour obligé de donner 32 millions de billets aux traitants : les billets perdaient donc 75 pour cent !

[2] Compte-rendu de Desmaretz. Colbert avait laissé, en 1683, 85 millions de revenu effectif.

[3] Le gouvernement tâchait en vain de raviver l'agriculture et l'industrie. Dès 1704, la défense faite, sous Colbert, en 1669, de saisir, si ce n'est pour loyers, les métiers, outils, etc., servant aux lainages et draperies, avait été étendue à toutes les autres industries. En cas de faillite, on devait laisser à l'artisan ses métiers, sauf paiement ultérieur de leur valeur. — En 1708, renouvellement de la défense de saisir les bestiaux. — De 1709 à 1715, privilèges à quiconque remet en valeur les terres abandonnées. — 27 août 1709, prohibition des cotonnades de l'Inde. — 11 juin 1714, prohibition des soieries de la Chine. — Janvier 1712, fondation d'une manufacture de tapis de Perse à Paris. — Janvier 1713, défense de fabriquer des eaux-de-vie de grains (pour favoriser les pays-vignobles). — Anciennes Lois françaises, t. XX, p. 453-530-541-542-572-583-639-645-648. Celles de ces mesures qui eussent été le plus efficaces, dans un temps ordinaire, passaient presque inaperçues.

Il y eut, en août 1715, des séditions dans les garnisons de Flandre et d'Alsace, parce qu'on les obligeait à prendre le pain des munitionnaires à plus haut prix qu'au marché ! On n'apaisa le mouvement qu'avec de l'argent. — Lémontei, additions aux Mém. de Dangeau, p. 272.

pouvait sauver ce grand corps malade, mais qui l'eût transformé et poussé à l'inconnu. La maladie semble aller à la mort. Les empiriques n'y peuvent rien.

Desmaretz, avant même la chute des deux caisses qui lui avaient rendu possible de vivre, avait reconnu que l'état des choses était infiniment pire qu'à l'avénement de Colbert, et qu'il était impossible de retrouver les mêmes remèdes : c'était ce qu'avait dit Vauban, quand il était temps encore. Dès la fin de 1714, Desmaretz avait donc présenté au roi un plan de salut public. Il proposait de supprimer, comme on l'avait promis, la dîme et la capitation ; de charger le clergé, les pays d'États, les généralités, les provinces et les villes d'acquitter, en un certain nombre d'années, le capital des soixante millions de revenu aliénés depuis 1685 ; de supprimer et rembourser tous les offices créés depuis 1685, au moyen de deux sous pour livre d'augmentation sur la taille et sur les fermes ; de réviser et liquider toutes les dettes encore flottantes, comme on avait fait pour celles consolidées en rentes quatre pour cent [1].

C'était trop ou pas assez : c'était exiger d'assez grands sacrifices et froisser suffisamment les intérêts des privilégiés pour soulever les plus vives résistances, et ce n'était pas assez pour changer radicalement et définitivement le système des impôts. C'était encore là une réforme bâtarde, quoique d'apparence hardie. Le roi hésita, et rien n'était encore décidé vers le mois d'août 1715.

Comme si la ruine matérielle du pays ne suffisait pas, les querelles et les persécutions religieuses se renouvelaient, pour ajouter de nouvelles souffrances morales à cette

[1] V. le projet de Desmaretz, dans Forbonnais, t. II, p. 274.

misère. Le confesseur du roi, le père La Chaise, qui, sauf quelques éclipses de faveur causées par ses différends avec madame de Maintenon, avait été une sorte de ministre des affaires ecclésiastiques, était mort en 1709. Son successeur, Le Tellier, le fit bien regretter. C'était un fanatique après un politique, un esprit de violence et de scandale, après un esprit de tempérament, de modération et de prudence mondaine. Le fanatisme de Le Tellier était de la pire espèce, de celle qui prend sa source, non dans les passions exaltées, mais dans les passions haineuses, et qui joint l'hypocrisie des moyens à la conviction du fond, si l'on peut appeler conviction un aheurtement farouche et aveugle. Par un contraste singulier, ce persécuteur avait débuté par être, sinon persécuté, au moins maltraité par Bossuet et le cardinal de Noailles, pour avoir défendu la tolérance et la philosophie dans l'affaire des *cérémonies chinoises*; il se dédommagea, aux dépens des protestants et des jansénistes, de sa charité envers les Chinois; dans l'un comme dans l'autre cas, il n'eut qu'un même but, l'intérêt de sa Compagnie, objet de son forcené dévouement.

Tant qu'avait duré la guerre, on avait laissé respirer les protestants : la terrible leçon des Cévennes parlait trop haut ; la misère publique même profitait aux réformés ; les fonds manquant pour entretenir les écoles catholiques, on ne les obligeait plus d'y envoyer leurs enfants. Le roi avait pardonné, par diverses fois, jusqu'en mai 1713, à des assemblées tenues en dépit des ordonnances, et, au moment où l'on signa la paix d'Utrecht, il avait accordé aux instances de la reine Anne la liberté des malheureux encore retenus aux galères pour cause de religion. Ils n'étaient plus que cent trente-six ; le reste était mort ou avait été

délivré vers la fin de la rébellion des Cévennes. Après la paix, tout changea. On chicana si bien la liberté promise aux galériens protestants, qu'un certain nombre étaient encore à la rame en septembre 1715[1]. Dès mars 1712, une ordonnance royale avait enjoint aux médecins, sous des peines graves, de prévenir leurs malades de se confesser, en cas de péril ; le troisième jour de la maladie, le médecin devait refuser ses secours, si l'on ne représentait un certificat du confesseur. La même année, le roi fut vivement pressé de déclarer illégitimes tous les enfants de parents non mariés à l'église. Le vieux d'Aguesseau père, toujours très écouté au conseil d'Etat, parvint à en détourner Louis XIV ; mais Le Tellier ne se rebuta point : le chancelier de Pont-Chartrain, qui avait une certaine élévation de sentiments et qui s'était rattaché d'opinions à la sévère congrégation de l'Oratoire, ne se fût jamais prêté à ce qu'on préparait ; mais il donna sa démission, sur ces entrefaites, pour ne plus s'occuper que de son salut, et on lui substitua le ministre de la guerre Voisin, homme à tout faire, et qui se trouva porté à la fois par les jésuites et par madame de Maintenon. Les procédés devinrent de plus en plus acerbes envers les réformés, et, le 8 mars 1715, parut une ordonnance qui dépassait de bien loin les plus terribles excès de la persécution de 1685 ! Le roi y rappelait son édit du 29 avril 1686, sur les *nouveaux convertis* qui, à l'article de la mort, refusaient les sacrements et déclaraient persister dans la religion prétendue réformée, édit révoltant, qu'on avait, durant longues années, laissé tomber en désuétude : « Nous apprenons, » disait-il, « que, les abjurations s'étant faites souvent dans

[1] Dangeau, t. III, p. 268. — Limiers, hist. de Louis XIV, t. VI, p. 328.

« des provinces éloignées de celles où décèdent nos dits « sujets, ou par un si grand nombre à la fois qu'il n'au- « rait pas été possible d'en tenir des registres exacts, nos « juges, auxquels ceux qui meurent relaps sont dénoncés, « trouvent de la difficulté à les condamner, faute de preuve « de leur abjuration..... Le séjour que ceux qui ont été de « la religion prétendue réformée, ou qui sont nés de pa- « rents religionnaires, ont fait dans notre royaume, depuis « que nous y avons aboli tout exercice de ladite religion, « est une preuve plus que suffisante qu'ils ont embrassé la « religion catholique, sans quoi ils n'y auraient pas été « soufferts ni tolérés. » La conclusion directe est que, *puisqu'il n'y a plus de protestants en France*, tout religionnaire qui meurt sans sacrements, est réputé relaps, et doit être traîné sur la claie et jeté à la voirie. La conséquence indirecte, que l'édit n'énonce pas, mais qui est le but principal de l'édit, c'est que, puisqu'il *n'y a plus de protestants en France*, quiconque n'est pas marié à l'église catholique, n'est pas marié du tout, et ne peut mettre au monde que des bâtards [1].

« Il n'y avait plus de prétendus réformés en France, attendu qu'ils n'y auraient été ni soufferts ni tolérés. » On ne se fût pas exprimé autrement, si la Révocation de l'édit de Nantes eût banni les protestants, et si toutes les portes leur eussent été ouvertes pour quitter leur patrie. Or, l'édit de Révocation avait garanti la sûreté aux personnes en

[1] L'absorption de la société civile par l'Eglise n'était pourtant pas tellement complète dans la France catholique, la question protestante à part, qu'il n'eût subsisté jusqu'au XVII[e] siècle quelques traces de l'ancien mariage civil, du mariage gallo-romain ou germanique. Le doyen des maîtres des requêtes au temps de la Fronde, nommé Gaumin, s'étant marié par simple contrat civil, on appelait ces unions des mariages à la gaumine. Rulhière, p. 374.

prohibant le culte, et dix-huit mois à peine s'étaient écoulés depuis que, le 18 septembre 1713, un autre édit, reconnaissant fort nettement *qu'il y avait encore des protestants en France*, avait renouvelé *à tous sujets du roi, de la religion prétendue réformée, ou nouveaux convertis*, la défense de sortir du royaume. L'édit de mars 1715, extorqué par un misérable à la vieillesse affaiblie du grand roi, fut véritablement le chef-d'œuvre de cet esprit de mensonge que la France a baptisé du nom de *jésuitisme*. Nous ne croyons pas qu'il existe une pareille souillure dans toute notre vieille législation. Les plus infâmes tyrans n'ont rien imaginé de pire que cette combinaison qui flétrissait toute une population à la fois dans le berceau et dans le lit de mort, et qui créait une tribu de parias dans la France du dix-huitième siècle [1].

Pendant que les protestants retombaient, de la tolérance tacite des dernières années, dans les horreurs de 1685, une autre persécution, moins cruelle, mais qui touchait plus directement la masse de la nation, avait recommencé contre le jansénisme et contre tout ce qui s'en rapprochait.

Les jésuites avaient été quelque temps fort bas, à l'entrée du dix-huitième siècle, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dominant alors le roi par madame de Maintenon, et subissant lui-même la direction de Bossuet. L'imprudence des jansénistes, leur infatigable esprit de dispute, rendit à leurs ennemis l'occasion de se relever. En 1702, quarante docteurs de Sorbonne ressuscitèrent la fameuse question du *fait* sur les cinq propositions de Jansénius, et soutinrent que, devant les décisions de l'Eglise

[1] Rulhière, p. 300-458. — Anciennes Lois françaises, t. XX, p. 605-640.

sur des points de fait et non de dogme, un silence respectueux suffisait sans acquiescement intérieur. Quelques autres propositions à tendance janséniste accompagnaient cette question principale. Bossuet se hâta d'intervenir pour étouffer l'affaire et amener les docteurs à se rétracter. Le cardinal de Noailles, qui, dit-on, avait d'abord approuvé secrètement les propositions, recula et suivit Bossuet, comme dans la querelle du quiétisme. Trente-neuf docteurs se rétractèrent sur quarante. Le roi défendit de rien publier dorenavant sur ces matières, mais, en son nom et au nom de Philippe V, pria le pape Clément XI de renouveler les constitutions de ses devanciers contre le jansénisme. Des papiers saisis à Bruxelles, chez le père Quesnel, oratorien, qui avait succédé au grand Arnaud dans la direction de la secte, avaient ranimé la vieille antipathie de Louis XIV contre tout ce qui tenait au jansénisme. Il y avait un contrat par lequel les jansénistes avaient autrefois acheté l'île de Nordstrand, sur la côte du Holstein, afin d'en faire un lieu d'asile pour leur secte; il y avait aussi les traces d'un projet qu'ils avaient eu de se faire comprendre dans la trêve européenne de 1684, sous le nom de *disciples de Saint-Augustin*, comme s'ils eussent été un corps politique à la façon des luthériens ou des calvinistes allemands. Louis XIV prit trop facilement ces rêveries pour les complots d'un grand parti [1].

[1] Ceci aide à expliquer l'étrange anecdote rapportée par Saint-Simon, et qui montre Louis XIV préférant l'athéisme au jansénisme : « Parmi ceux qui devaient être de la suite du voyage d'Espagne en 1707, M. le duc d'Orléans nomma Fontpertuis. A ce nom, voilà le roi qui prend un air austère : — Comment, mon neveu, Fontpertuis, le fils de cette janséniste, de cette folle, qui a couru M. Arnaud partout! Je ne veux point de cet homme-là avec vous! — Ma foi, sire, je ne sais pas ce qu'a fait la mère, mais, pour le fils, il n'a garde d'être janséniste, et je vous en réponds; car il ne croit pas en Dieu! — Est-il possible, mon neveu? répliqua le roi

Clément XI répondit aux désirs du roi par une bulle qui tomba au milieu de l'assemblée du clergé de 1705. Le cardinal de Noailles, qui présidait, fit des réserves contre l'infaillibilité de l'Eglise en matière de fait. L'assemblée, animée d'un esprit très gallican, accepta la bulle, mais établit que les constitutions des papes n'obligent toute l'Eglise, que *lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs*, et que cette acceptation de la part des évêques se fait *par voie de jugement*. La cour de Rome fut très blessée que les évêques prétendissent *juger* après elle, et cela donna lieu à de longues négociations : le roi engagea les évêques à offrir au pape des explications atténuantes. Les jésuites, cependant, reprenaient le dessus à Versailles, et préparaient contre le cardinal de Noailles une redoutable machine de guerre. Le père Quesnel, avant de devenir le chef des jansénistes, avait publié des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, ouvrage souvent réimprimé et fort estimé ; le père La Chaise et le pape régnant lui-même en avaient, dit-on, fait l'éloge. L'édition de 1693 avait reçu l'approbation épiscopale, avec grandes louanges, de Noailles, alors évêque de Châlons. En 1699, sur de nombreuses objections, Noailles, devenu archevêque de Paris, fit examiner de nouveau les *Réflexions morales* : Bossuet en entreprit la révision ; mais, ses corrections n'ayant été exécutées qu'en partie, son travail ne fut pas publié, et la révision ne fut faite que par les docteurs du cardinal de Noailles. Les clameurs continuèrent contre le livre amendé, et s'élevèrent jusqu'au pape. Clément XI, à

en se radoucissant. — Rien de plus certain, Sire. — Puisque cela est, il n'y a point de mal : vous pouvez le mener. »

Il est probable que le duc d'Orléans avait un peu embelli l'anecdote en la contant Saint-Simon.

son tour, se saisit de l'examen, quoique sans beaucoup d'empressement : la congrégation de l'index se prononça défavorablement; un décret du saint-père prohiba le livre (1708.) C'était une rude atteinte au cardinal de Noailles. Le décret, toutefois, ne fut pas reçu en France, pour une question de forme, ou plutôt, peut-être, parce que le roi était alors mécontent du pape, à cause des concessions de Clément XI à la maison d'Autriche. Les jansénistes n'y gagnèrent rien. En ce moment même, un coup terrible allait les frapper dans le plus cher et le plus légitime objet de leur vénération. Comme l'ancien *formulaire* de 1655, la constitution papale de 1705 avait été présentée à la signature de tout le clergé séculier et régulier; les religieuses de Port-Royal-des-Champs avaient refusé d'y souscrire sans restriction. Le pape les soumit, par une bulle, qu'autorisa le roi, à l'abbesse de Port-Royal de Paris, qui ne partageait pas leur foi augustinienne (1708.) Elles résistèrent. Sur ces entrefaites, le père La Chaise mourut, et Le Tellier lui succéda. L'affaire fut poussée aux plus extrêmes violences. Le cardinal de Noailles, âme pure et caractère faible, fut entraîné, pour prouver qu'il n'était pas janséniste, à sévir malgré lui contre les religieuses *rebelles*. Elles furent arrachées de leur monastère et dispersées dans divers couvents (novembre 1709). L'illustre abbaye de Port-Royal, consacrée, même aux yeux des incrédules, par le nom de tant de grands hommes, par la mémoire de tant de vertus, fut démolie de fond en comble par ordre du lieutenant de police d'Argenson[1]. Deux ans après, comme si l'on eût prétendu exiler jusqu'aux ombres qui

[1] La *maison des hommes*, qu'avaient habitée les solitaires et leurs élèves, existe encore sur la hauteur qui domine le vallon au fond duquel était l'abbaye détruite.

hantaient la vallée, on exhuma les morts de Port-Royal pour transférer leurs restes dans un cimetière de village (à Magni).

Noailles, tandis qu'il trempait dans cette persécution, entrait pourtant dans la même voie que les religieuses de Port-Royal, en refusant de rétracter l'approbation qu'il avait donnée aux *Réflexions morales*. Le Tellier le fit dénoncer au roi, par plusieurs évêques, comme fauteur de nouveautés. Après d'inutiles pourparlers, où intervint le dauphin, très opposé au jansénisme comme son maître Fénélon [1], le roi prohiba le livre de Quesnel par un arrêt du conseil (11 novembre 1711), et demanda au pape une nouvelle condamnation de ce livre, dans une forme qui pût être reçue en France. La réponse de Clément XI se fit attendre jusqu'au 8 septembre 1713 [2]; ce fut la fameuse bulle *Unigenitus*, œuvre de Le Tellier bien plus que

[1] Le duc de Bourgogne, devenu dauphin, écrivit sur cette affaire un mémoire pour le pape. Il y donne des motifs très-raisonnables de son opposition au jansénisme. V. sa vie, par l'abbé Proyart, t. II.

[2] Dans l'intervalle, eut lieu un incident digne de remarque. La cour de Rome, par l'accommodement de 1693 entre Innocent XII et Louis XIV, avait obtenu que les candidats aux grades universitaires ne seraient plus astreints à soutenir la Déclaration de 1682. Clément XI voulut aller plus loin, et, en 1713, il refusa les bulles d'investiture à l'abbé de Saint-Aignan, nommé par le roi à l'évêché de Beauvais, parce que cet abbé avait soutenu la Déclaration, c'est-à-dire que le saint-père prétendit ériger implicitement le gallicanisme en hérésie. L'esprit de Bossuet se réveilla chez le vieux roi, blessé au vif dans ce qu'il avait de plus cher, dans son autorité : Louis écrivit au cardinal de La Trémoille, chargé des affaires de France à Rome, une lettre destinée à être communiquée au pape, et qui était une véritable sommation d'exécuter le concordat de François Ier, et de délivrer des bulles à tout évêque élu, « dont la doctrine ne peut être reprise. » — Sa Sainteté, observait le roi, est trop éclairée pour entreprendre de déclarer hérétiques les maximes que suit l'Eglise gallicane, comme étant celles de l'Eglise primitive. » Le pape recula. L'évêque nommé eut ses bulles. V. OEuvres de d'Aguesseau, t. XIII, p. 424. Malgré cette entreprise, vite abandonnée, Clément XI était un esprit pacifique, et ne donna la bulle *Unigenitus* qu'à contre-cœur.

du pape, et qui, au lieu des termes généraux de la bulle de 1708, condamna expressément cent-et-une propositions extraites des *Réflexions morales*. Nous avons ailleurs[1] essayé de caractériser les doctrines jansénistes. Nous ne reviendrons pas là dessus ; nous ferons seulement l'observation que ces doctrines, dans ce livre révisé et mitigé, comme il l'avait été, ne sont guère qu'à l'état de tendance, consistant dans une disposition générale à voir les rapports de l'homme avec Dieu du point de vue de la grâce plutôt que du point de vue de la liberté. Beaucoup de maximes condamnées ne l'eussent certainement jamais été avant les progrès du molinisme : on osait condamner les propres paroles de saint Augustin et de saint Paul même ; il est des propositions, sur d'autres matières que la grâce, dont la condamnation fut et dut être un immense scandale, et semble véritablement le triomphe du jésuitisme sur le christianisme, par exemple celles qui regardent la nécessité de l'amour de Dieu. On avait osé condamner ceci : « Dieu n'est pas, la religion n'est pas, où n'est pas la charité. » C'était donner la sanction pontificale aux théories jésuitiques les plus contraires à l'esprit général de la théologie chrétienne. De même les maximes relatives à l'Ecriture sainte. Le pape avait anathématisé les propositions suivantes : « La lecture de l'Ecriture sainte est pour tous. — Les chrétiens doivent sanctifier le dimanche par les lectures de l'Ecriture sainte ; il est dangereux de les en priver. » Et aussi celle-ci : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir. » Ceci renversait tout le gallicanisme politique.

[1] V. notre t. XIII, p. 454 et suivantes.

A la nouvelle de la bulle, le cardinal de Noailles essaya d'un moyen terme, et prohiba le livre dans son diocèse, sans spécifier les maximes condamnées. Ce n'était point assez pour ses ennemis. Le roi, excité par Le Tellier, convoqua un grand nombre d'évêques pour procéder à l'acceptation de la bulle. Noailles et sept autres prélats protestèrent : quarante acceptèrent la bulle, mais en adressant à leurs ouailles des explications qui semblaient des excuses (janvier 1714), et qui furent mal reçues à Rome. Les huit prélats opposants écrivirent au pape, afin d'expliquer leur abstention et de demander des explications. Le roi empêcha l'envoi de leur lettre, et fit publier et enregistrer la bulle au parlement, qui ne dissimula pas son déplaisir, mais n'osa résister, et fit seulement ses réserves (15 février). Fénélon et une soixantaine d'autres prélats se rallièrent aux quarante acceptants, chacun interprétant plus ou moins la bulle à sa manière : l'opposition au jansénisme l'emporta chez Fénélon sur la sympathie que devaient lui inspirer quelques-unes des maximes condamnées, et peut-être l'archevêque de Cambrai se souvint-il un peu trop de la part que l'archevêque de Paris avait eue à la condamnation de madame Guyon et des *Maximes des Saints*[1]. Noailles ne céda pas : la conviction lui inspira une énergie au-dessus de sa nature ; il entra en lutte ouverte contre le pape, et, ce qui était plus dangereux, contre le roi : il défendit, par un mandement, à tous ecclésiastiques de recevoir la bulle dans son diocèse, à peine de suspension (25 février). La Sorbonne, cependant, reçut, ou plutôt subit la bulle, sous la pression violente

[1] Il était logiquement engagé à accepter la bulle : il l'avait provoquée. V. ci-dessus, p. 55. — Ses derniers écrits sont des dialogues *sur la Grâce et le Libre Arbitre,* d'ailleurs très-dignes de lui.

de l'autorité royale, qui exila les principaux opposants : les autres universités ployèrent aussi sous le joug. La sacrée congrégation romaine décréta, par ordre du pape, contre les mandements de Noailles et de plusieurs autres évêques, comme *sentant le schisme*. Les prélats dissidents n'étaient que quinze en tout, et n'avaient point d'adhérents mitrés hors de France (l'épiscopat d'Espagne et d'Italie était trop habitué à la servitude papale[1]); mais, en France, ils avaient derrière eux les principaux ordres religieux, bénédictins, dominicains, oratoriens, carmes, génovéfains, la majorité des docteurs de Sorbonne et des curés de Paris, et le public, qui se portait toujours du côté où les jésuites n'étaient pas. Ce n'était plus seulement à la secte janséniste, mais au gallicanisme tout entier qu'on avait affaire. Les jésuites et la bulle n'avaient guère entraîné, avec la majorité des évêques, que les franciscains et le fameux séminaire de Saint-Sulpice. Noailles ôta le pouvoir de prêcher et de confesser à presque tous les jésuites de son diocèse; mais il n'osa aller logiquement jusqu'au confesseur du roi.

On s'efforça d'étouffer par la terreur l'opinion contraire à la bulle : les exils, les emprisonnements, se multiplièrent de jour en jour; Le Tellier prépara des violences plus éclatantes : il engagea le roi à adresser au parlement une déclaration par laquelle tout évêque serait tenu de souscrire *purement et simplement* à la bulle, faute de quoi il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le but était de faire déposer le cardinal-archevêque de Paris par un concile national, après que Rome lui aurait ôté le chapeau. Le caractère temporiseur du pape et l'extrême répu-

[1] V. un passage intéressant dans Saint-Simon, t. XV, p. 345, sur l'église d'Espagne : c'est une sorte de confession de l'archevêque de Tolède.

gnance de Rome pour tout concile retardèrent l'exécution de ce dessein, et prolongèrent les négociations avec Noailles. L'année 1714 et les deux tiers de 1715 s'étaient écoulés ainsi. Le Tellier perdit patience, et pressa le roi de porter sa déclaration au parlement dans un lit de justice : malgré les vives remontrances du premier-président et surtout du procureur-général d'Aguesseau fils, que son propre mérite et les longs services de son père avaient porté à ce poste éminent, Louis avait résolu de suivre l'inspiration de son confesseur : le procureur-général eût été suspendu ; le parlement, violenté comme l'avait été la Sorbonne. Le temps et la force manquèrent à Louis pour frapper ce dernier coup[1].

Le Grand Roi, en effet, inclinait vers la tombe, et n'eût dû songer qu'à mourir en paix. L'aspect de la cour eût été déjà bien assez triste sans les aigres clameurs de cette guerre théologique, qui donnait un air de Bas-Empire aux derniers jours d'un règne longtemps comparé avec avantage au siècle d'Auguste. Toutes les joies et toutes les splendeurs de Versailles avaient disparu avec la jeune dauphine : l'ennui pesait sur le vieux roi comme un manteau de plomb que madame de Maintenon n'avait plus la force de soulever. Le troisième des petits-fils du roi, le duc de Berri, était mort au printemps de 1714, et sa fin, après une courte maladie, dans un moment où il venait de se *révolter* en quelque sorte contre sa femme qui le tyrannisait tout en le trompant, avait renouvelé toutes les sinistres rumeurs de 1712. Le vide se faisait de plus en plus autour du roi[2]. La grande génération dont Louis

[1] Hist. de la Constitution *Unigenitus*, t. Ier. — Journal de l'abbé Dorsanne, t. Ier. — Dorsanne était grand-vicaire et official du diocèse de Paris.

[2] Il n'y avait plus, sauf le duc d'Orléans, que de très-jeunes princes du sang, le

avait été l'âme, avait presque achevé de s'éteindre : la génération suivante, qui avait aspiré à le remplacer et à régner par d'autres principes avec son petit-fils, s'en allait à son tour avant lui : Catinat était mort presque en même temps que le duc de Bourgogne; Chevreuse suivit le jeune prince au bout de quelques mois; Beauvilliers mourut en août 1714; Fénélon, le 5 janvier 1715, alla rejoindre ceux qu'il avait aimés, à soixante-quatre ans. Avec lui se brisait le dernier lien entre le dix-septième siècle et le dix-huitième. On a pensé que, s'il eût vécu, il eût pu modifier, jusqu'à un certain point, la période nouvelle prête à s'ouvrir[1]; mais il était écrit que la France passerait sans transition d'une époque à une autre absolument contraire. Louis XIV, dans ses derniers jours, seul devant le monde nouveau qui s'élève, monde aussi différent de celui qu'avaient rêvé Fénélon et le duc de Bourgogne, que de celui où avait régné le Grand Roi, Louis XIV ne vit plus qu'au milieu des ombres de tout son siècle évanoui!

Il n'était plus lui-même qu'une ombre! Rien de douloureux comme le spectacle de ce vieillard obsédé dans sa conscience par le fanatisme d'un moine implacable, qui le force à souiller ses cheveux blancs par des iniquités, obsédé pareillement dans ses affections et dans ses habitudes par l'ambition d'un fils adultérin, qui lui extorque des

prince de Condé, le duc de Bourbon, son fils, et le prince de Conti, étant morts en 1709 et 1710.

1 Le duc d'Orléans, depuis la mort du duc de Bourgogne, s'était rapproché de Fénélon, qui avait d'abord partagé les terribles soupçons du public contre lui; de 1713 à 1714, le prince eut avec l'archevêque de Cambrai une correspondance remarquable : Philippe demandait à Fénélon d'éclaircir ses doutes sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme, sur le libre arbitre; il s'adressait, non pas au théologien catholique, mais au métaphysicien. Etait-ce politique ou désir sincère de s'éclairer? — Peut-être l'un et l'autre.

faveurs contraires au droit public et à la morale! sa vieille compagne elle-même, dont l'esprit aimable et ingénieux l'avait si longtemps délassé des soucis du pouvoir, le tourmente maintenant au lieu de veiller à son repos; la perte de la duchesse de Bourgogne, qui avait subjugué madame de Maintenon, à l'avantage de tout le monde, l'a rejetée sous le joug du duc du Maine, son élève et son fils adoptif, qui pèse par elle sur le roi. Ce fils aîné du roi et de madame de Montespan, spirituel, faible et faux, sans courage à la guerre, sans autres talents que ceux de la conversation et de l'intrigue, dominé, poussé par une femme vaniteuse et fantasque[1], s'est élevé de catastrophe en catastrophe sur les tombeaux de la famille royale, entretenant, exploitant, avec une habileté perfide, les doutes qui traversent parfois encore l'esprit du roi sur les prétendus forfaits du duc d'Orléans.

Louis avait toujours eu un grand faible pour ses enfants naturels, pour les enfants *de la personne et non du rang*, comme dit Saint-Simon. Il avait fait beaucoup pour eux, longtemps avant les coups qui l'avaient frappé dans sa postérité légitime. Les enfants qu'il avait eus de madame de Montespan, nés d'un double adultère, se trouvant dans une position tout autre que ceux de madame de la Vallière, il les avait légitimés par des actes où le nom de leur mère n'était pas mentionné, innovation tout-à-fait singulière; puis il avait revêtu de charges, de gouvernements, de commandements très-considérables, ceux des fils qui vécurent âge d'homme, le duc du Maine et le comte de Toulouse, et il avait marié les filles *dans les nues*, suivant l'expression hyperbolique de Saint-Si-

[1] La duchesse du Maine était une Condé, petite-fille du grand Condé.

mon, c'est-à-dire aux princes du sang, au duc de Bourbon et au duc de Chartres (actuellement duc d'Orléans). En 1694, une déclaration royale avait assigné rang au duc du Maine et au comte de Toulouse après les princes du sang et avant les princes étrangers naturalisés en France et les pairs. En 1711, les deux bâtards furent admis aux honneurs des princes du sang. Restait un dernier pas à franchir : il fut franchi. Un édit de juillet 1714 déclara les fils légitimés du roi aptes à succéder à la couronne après les princes du sang ; puis la qualité de princes du sang leur fut formellement attribuée (mai 1715). C'était le renversement de toutes les traditions et de toutes les idées reçues[1] : le roi était considéré, non comme le propriétaire, mais comme l'usufruitier de la couronne, substituée de mâle en mâle, en ligne directe ou collatérale, jusqu'à extinction de la postérité légitime du premier Capet ; le dernier descendant légitime disparu, aucune autre personne ne pouvait prétendre à hériter de lui, et la nation rentrait dans le droit d'élection qu'elle avait aliéné. Telle était la théorie de l'hérédité monarchique, formulée et accréditée par le temps, soit qu'elle fût ou non conforme au fait primitif[2]. La monarchie, après avoir abattu toutes les forces qui la limitaient, finissait par s'attaquer à sa propre essence, en se faisant personnelle de traditionnelle qu'elle était : c'était le dernier pas de l'autocratie. Louis XIV ne choquait pas moins le sens moral que le droit public en réhabilitant ainsi la

[1] Le proverbe : « le roi ne fait des princes du sang qu'avec la reine, » exprimait fort nettement le droit monarchique.

[2] Le droit d'élection n'avait jamais été formellement aliéné : les vestiges en avaient subsisté durant plusieurs générations après Hugues-Capet. — On sent bien que nous ne parlons ici que du droit relatif et historique.

violation des lois fondamentales de la société : si la justice et la raison réprouvent les lois trop rigoureuses contre la bâtardise [1], simple irrégularité réparable, elles reconnaissent une distance énorme entre l'illégitimité simple et les naissances adultérines. Il y avait un contraste par trop étrange entre l'intronisation des enfants de l'adultère et l'austérité religieuse professée par Louis depuis sa conversion.

La domination exercée sur Louis par ce bâtard que personne n'aimait ni n'estimait, les discordes misérables de la bulle *Unigenitus*, les persécutions contre les protestants, que l'on plaignait davantage à mesure que l'esprit catholique s'affaiblissait dans la nation, contribuaient, avec la persistance de la misère depuis la paix, à dépopulariser le roi et à faire attendre, comme une délivrance, la fin de ce règne qui semblait s'éterniser. Louis le sentait, et descendait vers la tombe, sans avoir même l'espérance d'emporter les regrets de ce peuple qu'il avait fait si grand et si malheureux. Il dut regretter plus d'une fois de n'être pas mort enveloppé dans ses dernières gloires, au lendemain de Denain ou de Fribourg !

Tant d'honneurs et de si éclatantes éventualités ne suffisaient point au duc du Maine : son ambition était plus positive et plus immédiate. A défaut de loi écrite, la coutume, conforme à l'esprit général du droit monarchique, déférait la régence, en cas de minorité royale, au premier prince du sang, si le roi n'avait plus de mère [2]. Le futur régent, si les choses étaient laissées à leur état naturel, était donc ce duc d'Orléans qu'avaient poursuivi de si

1 Nos lois sont encore dans ce cas pour les successions.

2 Cette coutume n'était point absolument fixée par les précédents ; car la sœur de Charles VIII avait été préférée pour la régence au premier prince du sang.

horribles imputations. Le vieux roi ne se résignait pas sans douleur et sans effroi à cette pensée. Ses ministres, d'accord avec du Maine, lui présentèrent, à ce qu'il paraît, un projet hardi pour écarter Orléans. C'était de convoquer les États-Généraux, et de leur faire désigner le régent, du vivant du roi. On comptait que, sous la pression de la cour, du Maine serait choisi. C'était demander à Louis XIV de démentir toute sa vie. Il refusa de déposer son sceptre chancelant dans les mains des États-Généraux [1].

Il comprenait d'ailleurs qu'il ne pouvait arracher à Philippe d'Orléans les droits de sa naissance sans péril de troubles et de guerre civile ; le duc du Maine lui remontra instamment que, du moins, il fallait ne laisser au duc Philippe qu'un vain titre; qu'il fallait élever en face, par ses dernières volontés, un rival capable de protéger le jeune héritier. Aidé par madame de Maintenon, il poursuivit le vieillard d'obsessions vraiment inhumaines pour lui extorquer un testament. Louis céda. Le 27 août 1714, il manda le premier président et le procureur-général, et leur remit un paquet contenant ses dernières volontés en date du 2 août : on creusa une niche dans la muraille d'une tour du Palais, et l'on y déposa le mystérieux testament sous une double porte de fer. Louis, dans cet acte, instituait un conseil de régence, dont le duc d'Orléans serait seulement le chef avec voix prépondérante en cas de partage : les autres membres seraient le duc de Bourbon [2], quand il aurait vingt-quatre ans accomplis, le

[1] Lémontei, t. I, p. 14.

[2] Le petit-fils du grand Condé avait porté, du vivant de son père, le titre de duc de Bourbon au lieu de celui de duc d'Enghien. A la mort de son père, il ne prit pas le titre de prince de Condé. Son fils l'imita.

duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier, le chef du conseil des finances (Villeroi), les maréchaux de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt, les quatre secrétaires d'État et le contrôleur-général. Le duc du Maine était chargé de veiller à la sûreté, conservation et éducation du roi mineur; le maréchal de Villeroi était nommé gouverneur du roi, sous l'autorité du duc du Maine. Les officiers de la garde et de la maison du roi obéiraient au duc du Maine, en ce qui concerne la personne du roi mineur, sa garde et sa sûreté. Si le duc du Maine venait à mourir, il serait remplacé par le comte de Toulouse. Louis recommandait au conseil de régence et au roi futur de maintenir les édits contre les protestants et contre les duels, et de soutenir les établissements des Invalides et de Saint-Cyr[1].

Quelques mots de Louis aux deux magistrats qui reçurent le dépôt de sa main, puis à la reine d'Angleterre (veuve de Jacques II), attestèrent ce qu'il pensait de ce qu'on lui avait imposé. « J'ai fait un testament, dit-il à « cette princesse; on a voulu absolument que je le fisse; « il a fallu acheter mon repos; mais, dès que je serai « mort, il n'en sera ni plus ni moins. Je sais trop bien « ce qu'est devenu le testament du roi mon père[2]! »

On lui fit cependant encore ajouter à ce testament, qu'il jugeait lui-même si peu efficace, un codicille par lequel il mettait sa maison militaire sous les ordres de Villeroi, du moment de son décès jusqu'à l'ouverture du testament, avec injonction à Villeroi d'aller installer le jeune roi à Vincennes, après l'avoir conduit au parlement pour ladite lecture[3] (25 avril 1715).

1 Dumont, Corps Diplomatiq. t. VIII, p. 434.

2 Mém. de Berwick, t. II, p. 244. — Mém. de Saint-Simon, t. XI, p. 259-264.

3 Dumont, t. VIII, p. 448.

Louis XIV, cruellement ébranlé dès 1712, dépérissait peu-à-peu depuis l'été de 1714; son premier médecin, Fagon, affaibli lui-même par l'âge, ne s'aperçut pas à temps de la petite fièvre lente qui minait le roi, et ne mit point à profit les ressources qu'offrait encore cette puissante organisation. A partir du 11 août 1715, Louis XIV ne sortit plus du château de Versailles. La fièvre augmenta. Le sommeil disparut. Le 23 août, de nouvelles obsessions, qui ne venaient plus uniquement de madame de Maintenon ni du duc du Maine, lui dictèrent un second codicille, qui nommait Fleuri, évêque démissionnaire de Fréjus, précepteur du dauphin, et Le Tellier, son confesseur: un fanatique et un homme d'intrigue. Nous ne connaissons que trop l'un; nous aurons longuement à parler de l'autre, destiné à faire une très-importante figure dans le monde politique. Le lendemain, une jambe qui causait de vives douleurs au roi, laissa paraître des taches de gangrène. Le 25 août, Louis reçut les sacrements avec beaucoup de calme et de fermeté. Il manifesta quelques scrupules sur ce qu'on lui avait fait faire relativement à le bulle *Unigenitus*[1]. Il eût souhaité revoir son archevèque,

[1] Saint-Simon rapporte, d'après Amelot, l'ancien ambassadeur en Espagne devenu ambassadeur à Rome, personnage très-digne de foi, une anecdote qui prouve que la cour de Rome avait eu la main forcée par la cour de France dans cette affaire comme dans celle du Quiétisme. Clément XI, effrayé des désordres que causait la bulle, confia à Amelot ses regrets de l'avoir publiée. Il ne l'avait fait que dans la persuasion où il était que personne n'opposerait la moindre difficulté à la volonté du roi. Là-dessus, Amelot lui demandant pourquoi ce nombre baroque de *cent-et-une propositions* condamnées, le pape se mit à pleurer: « Eh! monsieur Amelot, que vouliez-vous que je fisse? le père Tellier avait dit au roi qu'il y avait dans ce livre plus de cent propositions censurables; il n'a pas voulu passer pour menteur; on m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre plus de cent, pour montrer qu'il avait dit vrai, et je n'en ai mis qu'une de plus! » Saint-Simon, t. XIII, p. 293. Il ne faut pas trop s'attendrir des pleurs de Clément XI, qui abusait du don des larmes. Il est certain toutefois que Le Tellier fut, pendant quelques années, le tyran de Rome

Noailles, et se réconcilier avec lui ; on trouva moyen de l'en empêcher. Le 26, il fit ses adieux, en termes attendrissants, aux principaux de la cour, à tout *ce qui avait les entrées*, les pria de contribuer tous à l'union et de se souvenir quelquefois de lui. Il fit également ses adieux aux princes et princesses, adressa des paroles bienveillantes au duc d'Orléans, comme pour chasser les mauvais desseins de son cœur, s'il en avait conçus, puis se fit amener le dauphin, bel enfant de cinq ans, seul reste de toute sa lignée légititime en France. « Mon enfant, lui dit-il, vous « allez être bientôt roi d'un grand royaume. N'oubliez « jamais les obligations que vous avez à Dieu ; souvenez-« vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de « conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la « guerre, ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les « trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en « toutes choses. Soulagez vos peuples le plus tôt que vous « le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pou-« voir faire moi-même [1]. »

Touchantes, mais vaines paroles ! Le successeur de Louis XIV n'était pas réservé à une œuvre de réparation, mais à une œuvre de dissolution et de ruine.

Le roi régla ensuite ce qu'on aurait à faire après sa mort, avec la précision et le détail où il s'était complu dans toute la conduite de sa vie. Il lui arriva plus d'une fois de dire : « Du temps que j'étais roi..... » Il montrait une sérénité merveilleuse chez un homme qu'on croyait si

presque autant que de la France. L'abbé Dorsanne assure, dans son *Journal pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus*, t. Ier, p. 455, que le roi avait été affilié à la Compagnie de Jésus une dizaine d'années avant sa mort, et que, pendant sa maladie, Le Tellier lui en fit faire le *quatrième vœu*.

[1] Ces paroles furent inscrites au chevet du lit de l'héritier de Louis XIV. — Voltaire, Siècle de Louis XIV, ch. XXVIII. — Saint-Simon, t. XII, p. 485.

fortement enraciné sur cette terre. « J'avais cru plus dif-« ficile de mourir! » disait-il à madame de Maintenon. Et, comme deux de ses valets pleuraient au pied de son lit : « Pourquoi pleurez-vous? M'avez-vous cru immortel? » Le 28 au matin, il dit à madame de Maintenon que ce qui le consolait de la quitter, c'était l'espoir qu'ils se rejoindraient bientôt. Elle ne répondit point à ce rendez-vous dans l'éternité, et parut ne voir dans cette marque d'affection qu'une marque d'égoïsme. Pensant la fin proche, elle partit ce soir même pour Saint-Cyr; le lendemain, Louis, ayant encore pleine connaissance, la demanda; elle revint, mais pour repartir définitivement le 30 au soir, abandonnant sur le lit d'agonie l'homme qui l'avait si constamment aimée. Quelques vieillards d'une nature exquise conservent une sensibilité d'autant plus tendre qu'ils approchent davantage de l'autre vie : tous ceux, au contraire, chez lesquels le cœur ne dominait pas, se dessèchent au moral comme au physique en avançant vers le terme de la vie actuelle. Madame de Maintenon était de ceux-là. Son excuse était dans l'extrême fatigue de l'existence que Louis lui avait faite. Il l'avait accablée de son absorbante personnalité : elle n'avait pas eu, depuis plus de trente ans, un seul jour pour être à elle-même; la nécessité de trouver perpétuellement de nouvelles ressources pour occuper et intéresser cet esprit actif et peu fécond, habitué à vivre, pour ainsi dire, de la substance d'autrui, l'avait épuisée, écrasée. C'était là le secret de la profonde douleur où l'avait jetée la perte de la duchesse de Bourgogne, qui l'aidait si heureusement à remplir la lourde tâche d'amuser le roi. Elle ne vit, dans le néant politique où elle allait rentrer au fond de sa chère maison de Saint-

Cyr, qu'un asile pour se séparer de tous et de tout, se reposer et se taire[1].

Du Maine et Le Tellier avaient aussi abandonné le mourant, dont ils n'avaient plus rien à attendre. Louis n'avait plus que par éclairs la conscience de lui-même. La journée du 31 août se passa ainsi : la gangrène gagnait. Louis se ranima, dans la nuit, pour réciter, avec le clergé, les prières des agonisants. Il répéta plusieurs fois, d'une voix forte : « *Nunc et in horâ mortis*..... Mon Dieu, venez « à mon aide !..... » puis il entra dans une longue agonie. Le 1er septembre, à huit heures et un quart du matin, le Roi rendit le dernier soupir.

Il avait vécu soixante-dix-sept ans, régné soixante-douze, gouverné cinquante-quatre. C'était le plus long, comme le plus grand règne de notre histoire.

Ce n'est pas un homme, c'est un monde qui finit.

Avant de descendre, à la suite de la féodalité, dans cette nuit du passé où plongent l'une après l'autre les formes périssables de l'éternelle société, la monarchie, cette forme symbolique de l'unité nationale, avait revêtu une personnification suprême qui restera gravée à jamais dans la mémoire des peuples. Louis XIV est et restera le Roi, le type royal, pour les nations étrangères comme pour la France. Tout ce que la monarchie, après avoir ramené sous un même joug les éléments divergents du monde multiple du Moyen Age, a pu produire dans la plénitude de sa puissance, elle l'a produit avec Louis-le-Grand. Épanouie dans sa virilité avec le Grand Roi, elle a vieilli

[1] Elle dit un éternel adieu, même à ses nièces. Cependant ce détachement absolu ne se soutint pas : l'habitude l'emporta, et elle se remit à correspondre avec ses anciens amis sur toutes les choses du dehors. Elle s'éteignit obscurément en 1719, à quatre vingt-quatre ans.

avec lui. Les signes de décadence se multiplient; la gangrène se manifeste sur elle comme sur lui, et, si la monarchie ne meurt pas le même jour que le monarque, le sourd travail de la décomposition ne s'arrêtera plus désormais dans ses organes. Nous allons assister à la dissolution de ce vaste corps, jusqu'au jour où l'unité véritable, la Nation souveraine, brisera cette enveloppe usée pour apparaître, pour la première fois, dans son essence propre, sans figure et sans symbole.

Nous avons montré Louis XIV en action; nous avons exposé son caractère, ses idées, son système, avec trop de développement, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir au moment de quitter cette grande figure. Quelques mots suffiront. La France prospéra sous Louis XIV tant qu'il continua la pensée de Richelieu; elle souffrit, puis déchut, quand il y devint infidèle. Il a condamné lui-même l'excès de ses guerres et de ses dépenses; nous avons fait voir ailleurs que ses dépenses de luxe et d'art, très-considérables sans doute, ont été fort exagérées par la tradition; quant à ses guerres, elles furent, les unes justifiables, les autres excusables dans leur principe, mais non dans le caractère inhumain qu'il leur laissa imprimer, ni parfois dans leur conduite politique. La France voulait son complément naturel, et, dans l'état respectif des nations, l'action de la France pour achever de redevenir la grande Gaule, suffisait à rompre l'équilibre de l'Europe et à provoquer les coalitions. Louis XIV eut le tort de prétendre encore davantage, et surtout de le faire croire. Les deux plus graves reproches qu'il ait mérités ne sont pas toutefois ceux sur lesquels il s'est condamné lui-même; c'est d'avoir, dans l'ordre économique, fait le mal et repoussé le remède, ruiné les finances et rejeté la réforme

radicale qui pouvait les rétablir ; dans l'ordre religieux, d'avoir détruit le grand œuvre de Henri IV maintenu par Richelieu. Mais la responsabilité de la Révocation doit être bien partagée, comme nous l'avons montré : la Révocation de l'Édit de Nantes était la conséquence logique de la monarchie selon Bossuet, et ce grand crime d'État condamne la monarchie plus encore que le monarque. Plus on réprouve la théorie monarchique, comme contraire aux vraies fins de l'homme et du citoyen, plus on est disposé à l'indulgence envers le prince que cette théorie a emporté par une fatalité presque irrésistible.

Quand les derniers fantômes royaux qui s'agitent encore dans nos orages se seront évanouis, quand la société démocratique sera définitivement fondée et incontestée, que les partis n'auront plus à chercher des armes dans l'histoire, le nom de Louis XIV n'excitera plus la colère du peuple, comme l'expression d'un principe ennemi, et sa statue, tour-à-tour adorée et brisée, se reposera enfin pour les siècles dans le Panthéon national. Si le peuple n'oublie pas les coupables et funestes erreurs de Louis, il se souviendra aussi que Louis a mérité d'être identifié au siècle le plus éclatant qu'ait encore vu la civilisation moderne. La France pardonne volontiers à tous ceux qui l'ont aimée, même d'un amour personnel et tyrannique ; à tous ceux qui l'ont faite glorieuse, même aux dépens de son bonheur ; elle n'est implacable qu'envers la mémoire des chefs qui l'ont dégradée.

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV.

(1715 — 1774.)

LIVRE PREMIER.

RÉGENCE.

(1715 — 1723.)

CHAPITRE PREMIER.

SYSTÈME DE LAW.

Le duc d'Orléans déclaré régent.—Réaction contre le gouvernement de Louis XIV. — Essai de gouvernement par conseils. — Détresse financière. Administration du duc de Noailles. Révision de la dette et banqueroute partielle. Essais de réforme. Noailles remplacé par Law.— Exposé du Système de Law. La Banque et la Compagnie des Indes. Bienfaits du crédit. Renaissance du commerce et de la marine marchande. Agiotage. La rue Quincampoix. Profusions du régent et rapacité des grands. Décadence du Système. Violences employées pour soutenir le papier-monnaie. L'or et l'argent prohibés. Chute de la Banque. Réforme de la Compagnie des Indes. Law quitte la France. Nouvelle banqueroute. Résultats du Système.

Nous avons exposé, avec un large développement, l'histoire des âges glorieux de la monarchie : même après que les maximes d'Etat ont changé, et que le monde a passé à des idées et à des lois nouvelles, l'étude approfondie d'un

grand gouvernement offre toujours une abondante moisson au politique, à l'administrateur, à l'économiste, aux esprits méditatifs comme aux esprits pratiques. Les temps de décadence et de décomposition où nous entrerons avec Louis XV, ne demanderont pas tant de détails : faits et caractères, tout s'abaisse dans le monde politique ; les hautes pensées, les plans persévérants, les vues systématiques, ou disparaissent, ou sont promptement écartés par le prince, s'il est encore quelque homme d'Etat patriote qui essaie de les faire revivre ; les événements sont produits par les ressorts les plus misérables, et l'on ne peut demander à l'historien de suivre dans tous leurs obscurs replis les caprices d'une royale courtisane ou les cabales d'intrigants sans portée et sans but, avec l'intérêt et l'attention patiente qu'il mettait à chercher, à surprendre, la pensée d'un grand ministre dans le secret de son cabinet et de sa correspondance.

L'intérêt de l'histoire, durant le siècle de Louis XIV, avait été partagé entre les faits politiques et les lettres qui idéalisaient en quelque sorte ces faits. Sous Louis XV, l'intérêt passera quasi tout entier aux lettres, qui seront, non plus l'expression d'un présent sans gloire, mais la préparation d'un mystérieux avenir, et la manifestation de la lutte des idées contre les faits. La vie véritable de la France se concentre dans cette sphère ; nous l'y suivrons.

Dans les trois quarts de siècle qui nous restent à parcourir, deux périodes, cependant, bien différentes, bien opposées même l'une à l'autre, ont ceci de commun, qu'elles tranchent également avec tout le reste : ce sont la première et la dernière période. La dernière, le règne de Louis XVI, doit montrer la philosophie s'efforçant en vain d'envahir pacifiquement le monde des faits et de prévenir

des luttes immenses. Ce n'est pas le moment d'en parler. La première, la Régence, époque de corruption, mais non de torpeur gouvernementale comme ce qui doit suivre, est marquée d'une originalité singulière et signalée par une expérience sociale d'une étonnante audace; nous allons essayer d'en esquisser le tableau.

A l'instant où la couronne de Louis XIV tomba sur le front d'un enfant de cinq ans et demi, le pouvoir échappé de la main glacée du grand roi parut devoir être disputé entre deux rivaux, le neveu et le fils naturel de Louis XIV. Mais ce duc du Maine, dont Saint-Simon exagère si fort et la portée et la noirceur, n'avait aucune des qualités nécessaires au rôle qu'il ambitionnait ou plutôt que lui imposait sa femme. Point d'élan, point d'audace, rien de ce qui attire les hommes, rien de ce qui les engage et les retient dans une action commune, de petites intrigues puériles et peureuses là où il eût fallu la hardiesse et la décision des grands coups; en un mot, rien d'un chef de parti. Malgré d'énormes défauts, le duc d'Orléans avait sur un tel adversaire une évidente supériorité. Trop amolli par les voluptés, trop plongé dans une sensuelle insouciance pour être capable d'une ambition forte et soutenue, il savait se réveiller pour un jour d'action; il n'avait pas une grande soif du pouvoir; mais, son amour propre une fois en jeu, il considéra l'affaire comme une partie à gagner, et fit ce qu'il fallait pour y réussir. Tout le monde était convaincu qu'il la gagnerait, cette partie; aussi chacun avait-il voulu se donner le mérite de ne pas attendre l'événement; le ma-

réchal de Villars et les principaux ducs-et-pairs avaient assuré Philippe de leur concours; à l'exception du premier président de Mesmes, frivole courtisan de la duchesse du Maine, les hommes influents du parlement, le procureur-général d'Aguesseau en tête, étaient décidés pour Philippe, par haine des *constitutionnaires* (partisans de la bulle *Unigenitus*), qui se ralliaient au duc du Maine; les colonels des gardes françaises et suisses avaient vendu leur appui au duc d'Orléans [1]; le commandant de l'artillerie, Saint-Hilaire, et le lieutenant de police, d'Argenson, lui étaient acquis; les hommes même sur lesquels du Maine croyait pouvoir compter avec la plus entière certitude, l'avaient d'avance trahi en révélant à son rival les dernières volontés de Louis XIV et les moyens de les mettre à néant; jusqu'au chancelier Voisin, jusqu'au maréchal de Villeroi, jusqu'au duc de Noailles, neveu par alliance de madame de Maintenon ! Le public, étranger aux intérêts et aux menées des courtisans, penchait en masse du même côté, par réaction contre l'austérité dévote de la vieille cour et contre les persécutions religieuses. L'issue d'une lutte engagée sur un terrain si bien préparé et contre un tel adversaire n'était pas douteuse, et le duc d'Orléans n'eut pas grand mérite à ne point accepter les offres d'argent, de vaisseaux et de soldats que lui avait fait faire le roi Georges Ier, par son ambassadeur, lord Stairs; les égards témoignés par Philippe à lord Stairs attestèrent que Philippe ne s'estimait point offensé de ces offres, et ce fut le commencement d'une liaison entre les maisons de Hanovre et d'Orléans, qui eut de tristes suites pour la France.

[1] Le duc de Guiche, colonel des gardes françaises, reçut 600,000 francs pour ce marché. V. Saint-Simon, t. XIII, p. 217.

Maintenant, par quel expédient Philippe allait-il se saisir de ce pouvoir que Louis XIV mourant avait tâché de lui interdire? Parmi les conseillers intimes de ce prince, il en était un qui tranchait bizarrement avec tous les autres, avec ces complices des soupers du Palais-Royal, que Philippe, le *fanfaron de crimes*, glorifiait à sa manière en les nommant ses *roués*, « parce qu'ils avaient mérité de l'être. » Cet ami, qu'on voyait chez Philippe souvent le matin et jamais le soir, c'était le rigide, caustique et religieux Saint-Simon. Très attaché naguère au duc de Bourgogne, puis défenseur courageux et opiniâtre du duc d'Orléans contre de cruelles accusations, il se croyait enfin appelé à une haute influence longtemps et impatiemment attendue, et, pour avoir rêvé sur tout, il se jugeait capable de tout diriger. Possédé d'une idée fixe qu'il poussait jusqu'à la monomanie, la grandeur politique des ducs-et-pairs, imaginaires héritiers des douze pairs de France et des grands vassaux, il avait donné à Philippe l'avis de réunir les ducs-et-pairs, de se proclamer régent du royaume devant eux et devant le reste de la cour, et de n'aller qu'après au parlement pour y faire purement et simplement la déclaration de régence : si l'adoration des ducs-et-pairs était le premier article de foi de Saint-Simon, le second était le mépris du parlement et de la robe. Aussitôt que Louis XIV eut fermé les yeux, toute la cour se pressa chez le duc d'Orléans. Chacun le traita de régent, et une partie des grands lui firent les mêmes instances que Saint-Simon. C'était-là un reste de ces idées aristocratiques caressées naguère autour du duc de Bourgogne. Philippe ne se laissa point éblouir : il sentit que le parlement, malgré son long abaissement et son long silence, présentait, pour fonder une autorité régulière, un point d'appui plus solide

que les ducs-et-pairs, qui n'étaient point un corps, qui n'étaient rien de défini, et dont la prérogative la plus essentielle consistait précisément dans le droit de siéger au parlement. Il aima mieux suivre la route battue qu'un sentier nouveau et hasardeux; il se tint sur la réserve, et convoqua le parlement pour le lendemain.

Le 2 septembre au matin, le duc d'Orléans, les princes du sang, les *légitimés*, les ducs-et-pairs, se transportèrent au Palais; tout Paris s'y pressait, et lord Stairs étalait son arrogance dans une tribune, comme s'il eût prétendu dicter la loi au parlement et à la France: Villeroi n'y mena pas le jeune roi; cette première infraction aux dernières volontés de Louis XIV en présageait bien d'autres. Philippe, accueilli avec beaucoup de faveur et de marques de respect par le parlement, débuta par un discours plus habile que sincère, où il prêtait au roi des paroles très peu vraisemblables, telles que celles-ci: « Je vous re-« commande le dauphin: servez-le aussi fidèlement que « vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son « royaume: s'il vient à manquer, vous serez le maître, « et la couronne vous appartient..... J'ai fait les disposi-« tions que j'ai crues les plus sages; mais, comme on ne « saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit « pas bien, on le changera. » Il prétendit avoir doublement droit à la régence, et par sa naissance, et par les intentions que lui avait exprimées verbalement le feu roi, protesta qu'il n'aurait d'autre dessein que de soulager les peuples, rétablir les finances, entretenir la paix au dedans et au dehors, remettre surtout l'union et la tranquillité dans l'Église: il demanda par avance les *sages remontrances de cette auguste assemblée* (le parlement), pour l'aider à atteindre ce but, et pria l'assemblée d'examiner

les droits que lui donnaient sa naissance et les précédents, aussitôt après la lecture du testament royal et avant de discuter le testament.

Au premier mot qui annonça la restitution du *droit de remontrances*, tout le parlement fut gagné : l'avocat-général, Joli de Fleuri, donna des conclusions conformes aux prétentions du prince ; on alla extraire de sa cachette le testament de Louis XIV ; la lecture en fut écoutée dans un silence désapprobateur. Le duc d'Orléans réclama vivement contre un acte extorqué au feu roi, dit-il, et contraire à ses intentions véritables : il demanda, au lieu d'un vain titre, la régence entière et indépendante, avec le choix du conseil de régence. Le duc du Maine voulut parler : Philippe lui ferma la bouche d'autorité, et l'assemblée, sans même aller régulièrement aux voix, proclama Philippe régent par acclamation. Le nouveau régent énonça aussitôt le projet d'administrer les diverses branches du gouvernement par des conseils particuliers, subordonnés au conseil de régence. C'était le renversement de tout le système ministériel sur lequel vivait depuis si longtemps la monarchie, et l'application des idées de Fénélon, de Chevreuse, de Saint-Simon. Louis XIV avait trouvé le plan de ce gouvernement *par conseils* dans les papiers du duc de Bourgogne, et c'était à cette occasion qu'il avait laissé échapper ce mot, souvent cité : « Ces gens-là ne connaissent guère les Français ni la manière dont il faut les gouverner[1]. » Ni le parlement, ni les princes et les ducs-et-pairs, ne pensèrent comme Louis XIV, et pour cause : ils applaudirent avec passion au dessein du régent, et au souvenir du duc de Bourgogne évoqué

[1] Mém. mss. du duc d'Antin, cités par Lémontei, Régence, t. Ier, p. 44.

par Philippe. Philippe, alors, attaqua vivement l'article du testament qui mettait la personne du jeune Louis XV et les troupes de la maison du roi à la discrétion du duc du Maine, et déclara cette disposition incompatible avec l'autorité et la sûreté du régent.

Le duc du Maine essaya enfin de se défendre, et il s'éleva entre le régent et lui une altercation prolongée, opiniâtre, peu digne de part et d'autre. Philippe retombait ainsi au niveau de son rival, et reperdait une partie du terrain gagné. Bien des gens qui avaient voté la régence pouvaient hésiter à briser les dispositions prises par Louis XIV pour l'éducation et la sûreté de son héritier. Les amis du régent l'avertirent que la position se gâtait, et l'engagèrent à suspendre la séance. Quand on revint, l'après-midi, le temps avait été bien employé ; le parlement convint, tout d'une voix, que le commandement des forces militaires ne pouvait se partager, et devait appartenir sans réserve au régent. Le duc du Maine s'écria que, puisqu'on lui enlevait l'autorité que lui avait assignée le testament de Louis XIV, il ne pouvait plus répondre de la personne du roi, et demandait à être déchargé de sa garde. — Très volontiers, monsieur, répondit le régent, et il lui fit donner acte de son désistement. Philippe, sentant la veine heureuse, poussa son succès jusqu'au bout : le matin, on avait arrêté qu'au conseil de régence, tout se déciderait à la pluralité des voix : Philippe fit observer que cela se pouvait pratiquer pour la décision des affaires, mais non pour la collation des grâces, des charges et des bénéfices ; qu'en cette matière, il avait besoin d'une entière liberté. « Je « veux être libre de récompenser, dit-il ; quand il s'agira « de punir, j'en reviendrai à la pluralité des voix. Je « veux, » ajouta-t-il en rappelant adroitement une phrase

du *Télémaque*, « je veux être libre pour le bien, et avoir « les mains liées pour le mal. »

On lui accorda la disposition des charges, et le droit de révoquer les membres du conseil de régence, comme celui de les nommer. C'était lui donner un pouvoir à peu près absolu. La séance fut levée au bruit des acclamations, et il ne resta plus d'autre vestige des dernières volontés de Louis XIV qu'un parchemin rejeté au fond des archives, où l'histoire seule devait désormais aller l'interroger. Tout avait disparu du Grand Roi, ses passions, ses erreurs, et ses grandes pensées [1].

On vit bien à quel point tout était changé en France, le jour où l'on conduisit à Saint-Denis, avec un appareil mesquin jusqu'à l'indécence, les restes de Louis XIV (9 septembre). Le convoi d'un monarque qui emportait avec lui tout un siècle de gloire, arriva à sa funèbre destination à travers les brocards et les refrains de vaudevilles. « J'ai vu, dit Voltaire, de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on y riait. Le jésuite Le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre [2]. » Louis XIV n'était plus, pour ce peuple qui l'avait si longtemps idolâtré, que le persécuteur des *anti-constitutionnaires* et le protecteur des jésuites.

Le 12 septembre, le jeune roi, qu'on avait installé provisoirement à Vincennes, *pour le bon air* (c'était la seule intention de Louis XIV qu'on eût respectée), fut amené

[1] Extrait des registres du parlement, ap. Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 5. — Saint-Simon, t. XIII, chap. XIV.

[2] Siècle de Louis XIV, chap. XXVIII.

au Palais pour y tenir un lit-de-justice, où furent consignées toutes les décisions de la séance du 2 septembre. Le régent avait cru cette vaine cérémonie nécessaire à l'affermissement de son pouvoir.

Les premiers actes de la Régence furent marqués d'un caractère de réaction décidée contre le règne passé. Dès le 5 septembre, de grandes réformes avaient été opérées dans la maison du roi, dans les bâtiments et dans les équipages de chasse, qu'on avait remis sur le pied où ils étaient à la mort de Louis XIII. C'était bien commencer, pourvu qu'on eût le courage de persévérer. Le 15, parut la déclaration qui établit six conseils : les conseils de conscience, des affaires étrangères, de la guerre, des finances, de la marine et du dedans du royaume, le tout sous l'autorité suprême du conseil général de régence. Le préambule invoquait, pour couvrir cette nouveauté, le nom populaire du duc de Bourgogne, l'exemple d'autres royaumes (l'Espagne et l'Autriche), et même d'anciens précédents nationaux, qu'on aurait eu grand'peine à spécifier. « Il faut, faisait-on dire au roi, que les affaires soient réglés plutôt par un concert unanime, que par la voie de l'autorité[1]. »

Le régent se montra conciliant dans la formation du conseil de régence; il y conserva la plupart des personnages désignés par le testament de Louis XIV, y compris les *légitimés*. Le conseil se composa du duc de Bourbon, chef du conseil sous le régent[2], du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier Voisin, des maréchaux de Villeroi, d'Harcourt et de Besons, de Cheverni, ancien évêque

1 Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 56 et suivantes.

2 Les autres princes du sang étaient trop jeunes pour entrer au conseil : le prince de Conti y fut appelé dès qu'il eut vingt-trois ans.

de Troies, de l'ex-ministre des affaires étrangères Torci [1], et du duc de Saint-Simon. Le régent avait offert à Saint-Simon la présidence de tel ou tel des conseils particuliers, mais il préféra rester au centre, s'imaginant y exercer une influence plus décisive; il s'y trouva, de fait, dans son vrai milieu, critiquant beaucoup et ne faisant guère.

Le conseil du dedans fut présidé par le duc d'Antin, fils de madame de Montespan, type du parfait courtisan *sans honneur et sans humeur*, comme le définissait le régent, mais homme d'esprit et de ressource. Le conseil de guerre eut pour président le maréchal de Villars; le conseil de marine, le maréchal d'Estrées (Victor-Marie), sous l'autorité supérieure de l'amiral de France, comte de Toulouse. Au conseil des finances, le régent se déclara *ordonnateur*, « comme l'était le feu roi »; c'est-à-dire que les agents supérieurs des finances dûrent compter avec lui de *clerc à maître,* et que toutes les ordonnances concernant les mouvements de fonds dûrent être signées de sa main. Le maréchal de Villeroi conserva le titre de chef du conseil des finances, qu'il avait depuis la mort de Beauvilliers; mais la présidence effective fut donnée au duc de Noailles, neveu du cardinal, qui avait étudié les questions financières avec l'ex-contrôleur-général Desmaretz, dans l'intention secrète de le remplacer et d'arriver par les finances à la direction du gouvernement. Il fut statué que les procureurs-généraux du parlement et de la chambre des comptes auraient entrée au conseil des finances quand ils le requerraient. Le conseil des affaires étrangères fut pré-

[1] Les secrétaires d'état, devenus inutiles par la suppression des ministères, furent remboursés de leurs charges, sauf un seul, La Vrillière, que l'on conserva comme secrétaire du conseil de régence, sans voix délibérative. Le contrôleur-général fut également supprimé.

sidé par le maréchal d'Huxelles. Le conseil du commerce, organisé quelque temps après les autres (14 décembre), fut composé des présidents des conseils des finances et de la marine, de huit conseillers d'État ou maîtres des requêtes, parmi lesquels le lieutenant-général de police, et des députés des principales villes de commerce : les intendants des finances et du commerce avaient été supprimés. Les présidents des conseils particuliers eurent droit d'entrer au conseil de régence avec voix délibérative, pour y rapporter les affaires de leurs départements respectifs.

La composition des conseils n'était pas aussi aristocratique, pas aussi féodale que l'eussent souhaité Saint-Simon ou même l'ancien cercle du duc de Bourgogne : la robe y tenait trop de place ; mais on n'eût pu s'en passer, quand même le régent n'eût pas ménagé systématiquement la magistrature. « Trois espèces d'hommes, choisis par la convenance, par la faiblesse et par la nécessité, remplissaient les listes des conseils : d'abord de grands seigneurs, vieux dans les intrigues, novices dans les affaires, et moins utiles par leur crédit qu'embarrassants par leur morgue et par leurs petitesses ; ensuite, les amis du régent, l'élite des *roués*, esprits frondeurs et pervers, ignorants et spirituels, hardis et paresseux, et bien mieux faits pour harceler que pour conduire un gouvernement ; enfin, au-dessous d'eux, étaient jetés pêle-mêle des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, des membres du parlement, gens instruits et laborieux, destinés..... à réparer sans gloire et sans émulation les bévues qu'il fallait attendre de l'incapacité de leurs premiers collègues et de l'étourderie des seconds [1]. »

[1] Lémontei, hist. de la Régence, t. Ier, p. 46. Les gens de robe n'étaient pas si ro-

Ce qu'il y eut de plus significatif, mais sous un autre rapport, ce fut le conseil de conscience ou des affaires ecclésiastiques, présidé par ce même cardinal de Noailles, qui s'était vu sur le point d'être dégradé du cardinalat et de l'épiscopat ! Noailles eut pour assesseurs Besons, archevêque de Bordeaux, prélat peu favorable à la constitution *Unigenitus*, le procureur-général d'Aguesseau, et l'abbé Pucelle, conseiller au parlement, représentants du gallicanisme parlementaire. La feuille des bénéfices passa des mains du père Le Tellier dans celles du cardinal de Noailles. Le Tellier fut relégué en province, et, l'année suivante, quand Louis XV fut près d'accomplir sa septième année, l'abbé Fleuri, l'auteur gallican de l'excellente *Histoire Ecclésiastique*, fut nommé confesseur du roi : les jésuites perdirent ainsi ces importantes fonctions que leur ordre avait toujours accaparées depuis Henri IV. La confession et la prédication leur furent interdites par plusieurs évêques *anti-constitutionnaires*. C'était toute une révolution. Avant même que le conseil de conscience fût organisé, le régent s'était hâté de réparer les injustices et les violences des derniers jours du règne passé. Dès le 10 novembre, il avait révisé toutes les lettres de cachet, et fait mettre en liberté ou rappeler d'exil toutes les personnes persécutées pour jansénisme ou pour opposition à la bulle. Parmi les prisonniers de la Bastille et des autres prisons d'État, il y en avait beaucoup de détenus pour des causes dont personne n'avait plus connaissance. Un voyageur ita-

signés que le dit Lémontei à *ramper* obscurément *dans le fonds des comités*; car les conseillers d'Etat de robe réclamèrent et obtinrent la préséance sur les conseillers d'Etat d'épée qui n'étaient pas ducs, et les maîtres des requêtes prétendirent faire leurs rapports, assis, devant le conseil de régence. Cela fit de grosses affaires. V. Saint-Simon, t. XIII, p. 273-278.

lien avait été arrêté le jour même de son arrivée à Paris, il y avait trente-cinq ans de cela, et ni lui, ni qui que ce fût au monde, n'en soupçonnait le motif. On crut que c'était une méprise! D'autres captifs, les victimes de la bulle, sortirent des cachots, non pas éteints et mornes comme cet infortuné, mais tout frémissants des odieux traitements que leur avaient infligés la haine des jésuites et la basse complaisance des ministres. Le public épousait avec passion leurs ressentiments, et ne pouvait trouver assez d'imprécations contre ces monstrueux effets du pouvoir absolu, que désavouaient momentanément les dépositaires de l'autorité royale, mais qui ne devaient pourtant disparaître qu'avec la monarchie [1].

Les malheureux protestants commencèrent d'espérer que le jour de la justice luirait aussi pour eux; mais ils devaient trouver les persécutés de la veille, jansénistes et gallicans, presque aussi durs à leur égard que les jésuites.

Des édits populaires en matière d'impôts, des faveurs accordées aux sciences [2], comptèrent encore parmi les actes louables des débuts de la Régence. D'autres mesures beaucoup moins dignes d'éloge commencèrent à faire entrevoir la faiblesse, l'inconséquence, la facilité insouciante qui devaient neutraliser les qualités éminentes de Philippe

[1] Saint-Simon, t. XIII, p. 235.

[2] Le régent s'occupait avec beaucoup de sympathie de ce qui concernait l'académie des sciences, et lui donna, le 3 janvier 1716, un nouveau réglement libéral et favorable au progrès scientifique. Il protégea aussi les travaux d'érudition historique qui se poursuivaient sans interruption sur la plus vaste échelle, depuis le milieu du dix-septième siècle. A partir de 1717, l'académie des Inscriptions commence à publier ses Mémoires. En février 1717, nouveau règlement de l'académie d'architecture. En 1718, une académie des arts mécaniques est établie au Louvre, pour le perfectionnement des métiers, et la fabrication des outils, instruments et machines. Les arts industriels prennent ainsi place, dans les ateliers du Louvre, à côté des Beaux-Arts. C'est là le point de départ du Conservatoire des Arts et Métiers.

d'Orléans. Tandis qu'il laissait se relâcher l'étiquette et se confondre les rangs, par compensation, il attribuait exclusivement aux gentilshommes les emplois de l'administration des haras, qu'il réorganisait, et que la noblesse réclamait comme étant chose toute féodale; il prodiguait les dons à la cupidité des grands; l'abus des *survivances* avait reparu sur une grande échelle vers la fin de Louis XIV, sous la forme des *brevets de retenue*, et avait ramené de fait la vénalité et l'hérédité des gouvernements et des lieutenances; loin de remédier à cet abus, il le multipliait en jetant à pleines mains les brevets de retenue : il aliénait ainsi aveuglément cette libre disposition des charges et offices qu'il avait réclamée avec tant d'instance [1].

On pouvait déjà prévoir le peu de solidité de ce mouvement de réforme qui, par d'étranges combinaisons, faisait triompher l'esprit de Fénélon dans la politique [2], le gallicanisme, et presque le jansénisme, dans les affaires religieuses, le libertinage et l'incrédulité pratique dans les mœurs, où la débauche devenait une sorte d'étiquette; on se faisait libertin par politique. Les courtisans dévots de la veille commençaient à entretenir des filles et à se montrer ivres en public *par convenance* : c'était faire sa cour au Palais-Royal et au Luxembourg, où la fille bien-aimée du régent, la duchesse de Berri, se piquait de riva-

[1] Saint-Simon, t, XIII, p. 234-288; t. XVI, p. 276-376. — A propos des haras, il n'est pas inutile de remarquer qu'on les remonta avec des étalons anglais au lieu d'étalons arabes. Il est à croire qu'ils ne s'en trouvèrent pas mieux. Villars (Mém., p. 379), blâme vivement le régent d'avoir ôté aux particuliers la liberté d'avoir des juments et des étalons, et assure que, depuis la réorganisation des haras, la quantité des chevaux diminue tous les jours. Dans les dernières guerres, on tirait plus de 25,000 chevaux tous les ans de Bretagne et de Franche-Comté.

[2] La première édition correcte et complète du Télémaque fut publiée, en 1717, par le neveu de Fénélon, avec l'approbation et l'appui du gouvernement.

liser avec les orgies paternelles. On était tellement en réaction contre la domination d'une autorité hypocrite et tracassière, que le public parisien, emporté dans un tourbillon de plaisirs et de bruit, se faisait une morale fort relâchée, et tolérait chez ses nouveaux maîtres les excès et les vices les moins dignes d'indulgence. Les Parisiens, d'ailleurs, savaient gré au régent d'avoir délaissé Versailles et installé le jeune roi aux Tuileries (janvier 1716), pour pouvoir s'installer lui-même au Palais-Royal, centre de ses habitudes et de ses voluptés.

La question capitale, pour le nouveau gouvernement, c'étaient les finances; c'était là qu'il allait montrer ce dont il était capable. Il ne s'agissait plus d'expédients, mais d'un grand parti à prendre. Louis XIV en avait légué à la Régence la périlleuse responsabilité. Au 1er septembre 1715, le revenu brut s'élevait à 165 millions et demi [1]; le revenu net, à 69 millions; les dépenses, à 147 millions; par conséquent, le déficit de l'année, à 78 millions. Il y avait 590 millions de billets d'État en circulation, formant, avec le reste de la dette flottante et le déficit de l'année, 789 millions de dettes exigibles. Sur les 69 millions qui étaient censés revenir au Trésor, tout était mangé d'avance, sauf 4 à 5 millions : la meilleure partie du revenu de 1716 avait été anticipée, après le revenu de 1715. On avait 700,000 à 800,000 francs en caisse, et le paiement des rentes seules revenait à 420,000 francs par jour. Ni les traitants, ni les opulents personnages appelés aux nouveaux conseils, ne voulaient

[1] Ce n'était point par un mouvement parallèle à celui de la richesse publique, que l'impôt s'était ainsi accru depuis Colbert; tout au contraire, car les mêmes branches du revenu rendaient, en 1715, quinze millions et demi de moins qu'en 1683, et l'accroissement des recettes n'était dû qu'à la création de nouveaux impôts.

rien avancer. On para aux premiers besoins avec quelque argent que le régent tira de son propre fonds, et avec 5 millions que prêta le riche négociant Crozat, à condition d'être investi de la charge de trésorier de l'ordre, qui donnait droit de porter le cordon bleu. C'était bon pour quelques jours. Le total de la dette dépassait deux milliards 400 millions. On ne voyait pas encore clairement les chiffres tels que nous venons de les poser; mais on était stupéfié par l'aspect d'une masse énorme, écrasante, dont on n'avait pas exactement mesuré les proportions [1].

Les grands novateurs qui avaient médité ou proposé, sous Louis XIV, des réformes politiques, sociales ou financières, n'existaient plus, mais ils avaient laissé des héritiers : des esprits bien inférieurs sans doute aux Fénélon et aux Vauban, mais originaux et singuliers, assiégeaient le régent de leurs conseils; tel était ce fameux comte de Boulainvilliers, intelligence à la fois très-hardie et profondément rétrograde, qui partagea sa vie toute spéculative entre trois objets, 1° l'étude des origines nationales au point de vue exclusif de la caste féodale; 2° l'étude des sciences occultes du Moyen Age et surtout de l'astrologie, mêlée à des travaux de métaphysique qui le menèrent au spinozisme; 3° des recherches de statistique sur la situation présente de la France, et des plans de réforme où l'on rencontre parfois, avec quelque surprise, des vues saines et patriotiques, procédant tour-à-tour de Vauban, de Bois-Guillebert et même de Colbert. Dans les mémoires qu'il présenta au régent [2], il insiste beaucoup sur la néces-

[1] Forbonnais, t. II, p. 398. — Saint-Simon, t. XIII, p. 238. — Duclos.

[2] Ces Mémoires sont du commencement de 1716; mais ils ne furent publiés qu'en 1729, en Hollande. Par une contradiction assez curieuse, ce féodal passionné est très-favorable au commerce. Il voudrait qu'on fondât à Paris une compagnie générale

sité de convoquer les États-Généraux pour arriver, avec leur aide, à libérer l'État, à simplifier l'impôt, à transformer les droits qui entravent la consommation, et à supprimer cette armée de soixante mille percepteurs qui mange la France (il y avait en outre quarante mille collecteurs non salariés)[1].

A côté de Boulainvilliers apparaît l'abbé de Saint-Pierre, à qui le titre d'aumônier de la duchesse d'Orléans procure quelque accès auprès du régent; âme pure et naïve, écrivain sans talent, esprit peu élevé, mais à qui un infatigable amour du bien public tient lieu de génie. Notre langue lui doit le mot de *bienfaisance*, qu'il était digne d'inventer, et la philosophie ne doit pas oublier qu'il fut un des apôtres de la perfectibilité. Constamment occupé, durant sa longue et paisible carrière, des intérêts de sa patrie et de l'humanité, sa première utopie, conçue durant les négociations d'Utrecht, où il avait suivi l'ambassadeur, abbé de Polignac, a été la paix universelle, qu'il prétend assurer par la création d'une diète européenne, à peu près sur le modèle de la diète germanique: c'était la pensée d'un grand politique, de Henri IV, alourdie et dénaturée par un commentateur à la fois sans expérience pratique des choses humaines, et sans philosophie assez haute pour comprendre à quelles conditions cette

de commerce, pour tout le royaume, sans monopole : qu'il y eût dans chaque paroisse une chambre ou bourse commune et direction particulière, tant des affaires de la communauté des habitants, que de l'agriculture, commerce, arts et manufactures qui s'y font; que les nobles pussent être, sans déroger, agents de change et de banque. Ceci était écrit avant que Law eût dévoilé l'ensemble de son Système. Boulainvilliers est colbertiste en ce qui regarde la balance du commerce et les droits protecteurs. Il condamne fortement les changements dans les monnaies.

[1] Boulainvilliers ne parle que des percepteurs de la taille : Saint-Simon prétend qu'il y avait quatre-vingt mille employés aux gabelles. T. XV, p. 373.

pensée pourrait cesser d'être un rêve et devenir un idéal[1]. Maintenant, l'abbé de Saint-Pierre applaudit au gouvernement *par conseils*, et propose des réformes dans l'impôt, réformes très-judicieuses; car il s'agit de la taille proportionnelle à substituer à la taille arbitraire.

De ces réformateurs, le plus téméraire et le moins sensé, se trouve être précisément le seul qui ait part au gouvernement, un membre du conseil de régence, Saint-Simon. Comme Boulainvilliers, il veut les États-Généraux, mais ce n'est pas pour s'entendre avec eux sur quelques réformes; c'est pour se faire imposer par eux la banqueroute universelle! « Le roi, dit-il, vient à la couronne en vertu d'un fidéi-commis, d'une substitution faite par la nation à une maison entière, tant que durera cette maison, et nullement par héritage ni représentation. Conséquemment, tout engagement pris par le roi prédécesseur périt avec lui, et le successeur n'est tenu de rien de tout ce dont son prédécesseur l'était. » Il va plus loin, et affirme que le roi, mineur à tout âge, peut toujours revenir sur ce qu'on a fait ou sur ce qu'il a fait ou consenti lui-même contre ses intérêts. Quant aux États-Généraux, la majorité des Trois Ordres ne demandera sans doute pas mieux que d'affranchir l'Etat aux dépens de ses créanciers, qui ne sont qu'une minorité dans la nation, et la plupart gens de *bas-lieu*. On gagnera à cette grande résolution de mettre dorenavant les rois dans l'impossibilité d'emprun-

[1] Il veut tout bonnement fixer l'Europe dans son état présent, sans examiner si cet état est conforme à la justice, et sans savoir ce que c'est que le vrai droit international. Pour qu'une confédération européenne soit possible ou désirable, il faut d'abord que les états artificiels aient disparu et que les nationalités soient librement constituées.

ter, et par conséquent de faire des dépenses outrées et des entreprises ruineuses [1].

Cette théorie, pour ainsi dire, ingénument cynique, avait été exposée au duc d'Orléans avant la mort du roi; mais Philippe, détourné des étranges conseils de Saint-Simon par le duc de Noailles et par l'abbé Dubois, personnage dont nous n'aurons que trop à parler par la suite, avait déjà pris son parti, et ne voulait ni des Etats-Généraux ni de la banqueroute, du moins de la banqueroute totale et avouée. Un novateur plus ingénieux, plus séduisant et plus profond que ceux dont on vient de signaler les projets, un étranger dont les idées procédaient d'une tout autre source que celles de nos réformateurs français, murmurait à l'oreille du régent des promesses magiques, et annonçait la régénération de l'Etat et de tout le corps social, au moyen d'une force méconnue jusqu'ici par nos plus grands hommes d'Etat, et heureusement essayée, dans les derniers temps, par nos voisins, l'ORGANISATION DU CRÉDIT; mais Philippe, quoique ébranlé par le génie de Law, et enclin aux tentatives hardies par curiosité et désir d'émotions, hésitait à s'engager sur une mer inconnue avec ce pilote hasardeux.

Provisoirement, la haute main sur les finances fut laissée au duc de Noailles, homme d'état qu'il ne faut pas tout-à-fait juger d'après les injures et les fureurs extravagantes de Saint-Simon : c'était un souple courtisan, dévot sous Louis XIV, libertin sous la régence; son esprit était trop mobile; ses idées, trop multipliées et trop peu digérées, se nuisaient les unes aux autres; mais il avait une

[1] Saint-Simon, t. XII, ch. XIX.

intelligence aussi vive qu'étendue, une grande instruction et l'ambition de bien faire, quoique avec peu de scrupule sur les moyens. Il tâcha, avant tout, d'assurer le paiement des troupes et des rentes : l'armée fut réduite de vingt-cinq mille hommes, et tous les gens de guerre réformés furent exemptés de taille pour six ans, à condition de prendre à bail une maison inhabitée ou une terre inculte : les soldats réformés qui seraient dans ce cas et qui auraient huit enfants non religieux ni religieuses, furent exemptés de toutes charges publiques (30 novembre 1715). La décision fut prise de ne plus recourir aux *affaires extraordinaires* ni aux créations de rentes. Les receveurs-généraux, qui, dans l'absence de toute comptabilité, disposaient d'une grande partie de l'impôt en maîtres absolus, prétendirent avoir fait d'énormes avances : ils promirent toutefois deux millions pour chacun des trois derniers mois de 1715, et deux millions et demi pour chaque mois de 1716, le tout destiné au paiement de l'armée. Les recouvrements qui excéderaient cet engagement seraient employés d'abord à retirer de la circulation les billets souscrits par les receveurs-généraux, puis à les rembourser de leurs avances (octobre 1715). Les receveurs-généraux ne furent pas fidèles à leurs promessses. Ils ne versèrent pas exactement les sommes promises, ne retirèrent pas leurs billets de la circulation, et en émirent de nouveaux. On prit un parti vigoureux à leur égard, suivant l'exemple de Sulli et de Colbert : ce fut de faire rentrer directement au trésor le produit des recettes-générales, sans tenir compte des avances réelles ou supposées des receveurs-généraux jusqu'à l'apurement de leur gestion (déclarations des 24 mars-10 juin 1716). Cet apurement fut confié aux

quatre frères Pàris, fils d'un cabaretier des Alpes dauphinoises, qui avaient fait fortune dans les fournitures militaires, exerçaient maintenant la banque, et s'étaient acquis un grand crédit auprès des hommes du pouvoir par leurs talents financiers et leur esprit hardi et actif. En huit jours, ils constatèrent pour soixante-douze millions de billets émis ou endossés par les receveurs-généraux[3].

On tâchait, en même temps, de soulager directement le peuple.

Le 4 octobre 1715, une fort belle circulaire contre les abus de la perception des tailles avait été adressée aux intendants, avec ordre de l'envoyer dans toutes les paroisses; on y demandait des renseignements, afin d'établir une juste égalité dans les impositions; on y menaçait les officiers des élections et les receveurs de leur faire rembourser, au quadruple, les frais excessifs qu'ils auraient faits aux contribuables, et l'on promettait récompense à ceux des receveurs qui auraient apporté le plus de ménagements dans les poursuites. On supprima les impôts levés en vertu de simples lettres ministérielles, énorme abus introduit par le despote Louvois : désormais il fallut, comme autrefois, des arrêts du conseil. Les tailles furent réduites de trois millions et demi pour 1716 : on accorda aussi des remises sur la capitation, sur le dixième, sur les fermes. Les droits sur la circulation des bestiaux, sauf les péages ordinaires, furent supprimés, ainsi que d'autres droits sur les marchandises à l'intérieur : l'exportation des grains et légumes secs fut permise sans droits, à cause de l'abondance. On suspendit les droits sur les pêches : on autorisa, pour un an, l'entrée en franchise

1 Bailli, hist. financière de la France, t. II, p. 49.

des bestiaux étrangers ; la liberté du commerce fut accordée sur la côte méridionale d'Afrique, de Sierra-Leone au Cap (janvier 1716) : le succès en fut très-grand ; mais c'était un triste commerce. Il s'agissait surtout de la traite des noirs, qu'on amenait par milliers aux Antilles[1]. La prohibition des étoffes de l'Inde fut renouvelée, avec une rigueur outrée, en faveur de nos manufactures (janvier—février 1716).

Pour compenser les diminutions d'impôts, on continua le système de Desmaretz, les réductions sur les rentes. Les rentes au denier douze sur les tailles furent réduites au denier vingt-cinq, comme les autres rentes ; c'était une banqueroute de plus de moitié. Tout ce qui subsistait encore de rentes diverses non réduites eut le même sort. Le capital des rentes payées ailleurs qu'à l'Hôtel de Ville fut réduit à quatre-vingts millions : les rentes sur la ville montaient à trente-deux millions et demi, au capital de douze cent quatre-vingts millions. On avait promis solennellement, en octobre 1715, de ne plus toucher aux monnaies : cette promesse ne fut pas tenue, et, dès le mois de décembre, il y eut une augmentation de monnaie : les louis d'or furent portés de quatorze francs à vingt francs ; les écus, de trois francs dix sous, à cinq francs ; et le marc d'argent, de vingt-huit à quarante livres : il est juste toutefois de faire remarquer que ce changement avait été sollicité par le commerce, pour soulager les débiteurs écrasés par les récentes diminutions de Desmaretz.

[1] Un édit du 25 octobre 1716 dérogea, en faveur de nos colons des Antilles, à un principe qui faisait l'honneur de la France. Il fut décidé que les esclaves noirs amenés des colonies en France ne deviendraient plus libres en touchant notre sol. Anciennes Lois françaises, t. XXII, p. 122. La société coloniale grandit sous de tristes auspices.

Comme dans toutes les refontes de ce genre, le billonnage attira au dehors la plus grosse part du bénéfice sur lequel comptait l'État. L'État ne regagna que soixante-douze millions au lieu de deux cents espérés par Noailles.

L'étranger dont nous avons parlé tout-à-l'heure, l'Écossais Law, avait présenté au régent un très-beau mémoire où il établissait que les monnaies doivent être immuables.

Le 7 décembre 1715, fut ordonnée la vérification et liquidation de tous les billets d'État. Cette opération, qu'on appella le *visa*, fut confiée aux frères Pâris, comme la révision des comptes des receveurs-généraux. Le *visa* des billets d'État avait été précédé par la révision spéciale des fournitures de la dernière guerre et de tous les traités ou affaires extraordinaires depuis 1689. Pendant le *visa*, on continua de réduire les charges publiques par des procédés arbitraires ; les augmentations de gages rendues aux fonctionnaires furent réduites, comme les rentes, au denier vingt-cinq : on supprima un grand nombre de charges, d'immunités en matière d'impôts, de taxations, etc., avec indemnité également à quatre pour cent. Paris seul fut délivré de deux mille quatre cents officiers parfaitement inutiles. Les trésoriers de France furent réduits de soixante et onze à dix-neuf par généralité. Tous les offices de maires et d'autres officiers municipaux créés à titre héréditaire furent abolis, et les villes qui n'avaient pas usé de la faculté à elles accordée, en septembre 1714, de racheter ces offices, rentrèrent sans condition dans leurs anciens droits d'élection (juin 1716[1]).

Noailles s'était préparé une autre ressource d'un carac-

[1] Sur ces édits, V. Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 67-115.

tère plus violent encore : en mars 1716, parut un édit portant établissement d'une chambre-de-justice contre les traitants coupables d'exactions envers le peuple, contre les comptables et les munitionnaires coupables de péculat envers le roi, et contre les usuriers qui avaient agioté sur les papiers de l'État, le tout depuis 1689. L'histoire financière de l'ancien régime n'offre qu'une alternative de déprédations des financiers sur le peuple, et de violences du pouvoir sur les financiers ; c'était un cercle d'où l'on ne pouvait sortir. On ne savait ni se passer des traitants ni régulariser leur intervention dans les affaires publiques. Saint-Simon avait fait au régent une proposition plus raisonnable qu'à son ordinaire : c'était de ne pas établir de chambre-de-justice, mais de taxer secrètement et modérément les traitants, de les faire payer sans bruit, en leur faisant valoir la considération qu'on avait de leur épargner les poursuites et les taxes publiques, puis d'employer cet argent à racheter les brevets de retenue des charges et gouvernements, ainsi que les régiments, dont la vénalité décourageait les bons officiers sans fortune, et démoralisait l'armée[1]. Noailles comptait avoir de plus grosses sommes par les voies de rigueur ; et il était d'ailleurs irrité des intrigues par lesquelles les traitants entravaient le *visa*. Saint-Simon ne fut point écouté, et la terreur fut érigée en système. La déclaration royale offrait grâce aux coupables qui dé-

1 Louis XIV, dans ses dernières années, avait essayé d'arrêter l'enchérissemen en taxant les régiments d'infanterie ; mais le fléau de la vénalité et des colonels-propriétaires n'en subsistait pas moins. V. Saint-Simon, t. XI, p. 341 ; t. XII, p. 363-369 ; t. XIV, p. 375. — Saint-Simon eut une autre bonne pensée : la suppression de la gabelle forcée, le rachat, par le roi, des salines appartenant à des particuliers, et la vente du sel par le roi aux particuliers à un prix fixé. Les financiers du conseil firent avorter ce projet, ce qui arrache à Saint-Simon ce cri : « que tout bien à faire est impossible dans un gouvernement comme est le nôtre ! » t. XV, p. 374.

nonceraient leurs complices, et, aux autres dénonciateurs, le cinquième des amendes et confiscations par eux procurées : deux autres déclarations (17 mars — 1er avril 1716) décrétèrent la peine de mort contre quiconque menacerait, insulterait ou détournerait les dénonciateurs, les galères perpétuelles, avec confiscation, contre les accusés qui présenteraient de faux états de leurs biens, le bannissement, le carcan, les galères, contre les receleurs et complices, et permission à tous dénonciateurs, même aux laquais ou domestiques des justiciables, de déposer sous des noms empruntés. Ces dispositions, qui provoquaient l'immoralité afin d'atteindre des actes immoraux, étaient trop communes dans l'ancienne législation, pour exciter l'indignation qu'elles exciteraient aujourd'hui, et le peuple avait trop souffert des traitants pour s'apitoyer sur l'excès des peines qu'on leur infligeait. On lui donna même un intérêt direct à leur châtiment, en faisant distribuer aux habitants des lieux où résidaient les condamnés une part des confiscations. L'effroi était si grand parmi les gens d'affaires, que plusieurs prévinrent leur arrêt par le suicide ; il y eut quelques exécutions à mort ; d'autres furent exposés au pilori ; tout le barbare appareil des tortures était étalé dans les salles des Grands-Augustins, où siégeait la chambre-de-justice.

L'événement prouva toutefois que Saint-Simon avait bien jugé. Tout ce débordement de violences eut fort peu de résultats. Les traitants achetèrent l'appui des grands, des *roués*, des femmes d'intrigue. Le régent, circonvenu, obsédé, oublia les stipulations solennelles de la déclaration royale, qui interdisait tout don et toute grâce en cette matière. Au bout de six mois, les poursuites criminelles cessèrent, et les peines corporelles furent converties en

peines pécuniaires, ou plutôt en rôles de taxes enveloppant tout ce qui avait participé aux affaires de finances, innocent ou coupable. Les rôles portèrent deux cent-vingt millions à répartir entre quatre mille quatre cent soixante-dix personnes; mais les taxes furent bientôt réduites pour les uns, complétement supprimées pour les autres, grâce à l'intercession de protecteurs intéressés; hommes et femmes de cour se jetèrent dans ce trafic avec une telle ardeur, que, sur la fin, ce n'étaient plus les traitants qui allaient implorer la protection des courtisans, mais les courtisans qui venaient offrir leur protection au rabais aux traitants. Tel partisan taxé à douze cent mille francs, s'en tira moyennant un cadeau de cent-cinquante mille francs à une femme galante de haut parage. La cour, à aucune époque, ne s'était montrée sous un aspect aussi honteux. « C'est de ce moment, » dit un historien (Lacretelle), « que date l'alliance intime de la noblesse avec la finance [1]. » Plusieurs des membres de la chambre-de-justice rivalisèrent de vénalité avec les grands seigneurs. D'une autre part, l'opinion s'était modifiée, au moins dans les classes moyennes et commerçantes de Paris : le commerce de luxe, qui vivait surtout par les gens d'affaires et de finances, languissait depuis qu'ils cachaient leur fortune au lieu de l'étaler. Il y eut bientôt, contre la chambre-de-justice, presque autant de cris qu'il y en avait eu en sa faveur, quoique les cris ne partissent pas des

[1] Cette alliance était souvent fort *léonine*. V. ce que raconte si bien Saint-Simon du financier du Noyer. « Ce richard, pour ses péchés, s'était dévoué à la protection des Biron, qui, en bref, le sucèrent si parfaitement qu'il est mort sur un fumier. sans que pas un d'eux en eût souci ni cure. C'était leur coutume; plusieurs autres les ont enrichis de leur substance, et en ont éprouvé le même sort. Madame de Biron en riait comme d'une fine souplesse, et comptait leur avoir fait encore trop d'honneur. » T. XV, p. 368.

mêmes classes de la société. La chambre-de-justice fut supprimée en mars 1717. Dans le préambule de l'édit de suppression, le pouvoir déclare franchement avoir reconnu que « la corruption s'était tellement répandue, que « presque toutes les conditions en avaient été infectées, en « sorte qu'on ne pouvait employer les plus justes sévérités « pour punir un si grand nombre de coupables, sans causer « une interruption dangereuse dans le commerce, et une « espèce d'ébranlement général dans le corps de l'Etat. » Sur les quatre mille quatre cent soixante-dix justiciables, près de trois mille avaient été affranchis de toute taxe. Les autres payèrent en tout soixante-dix millions, moins du tiers de ce qu'avait espéré Noailles; encore assure-t-on que la plupart s'acquittèrent en denrées ou en papiers discrédités, si bien que l'Etat n'en aurait tiré que quinze millions en numéraire. Une déclaration du 17 mars 1717 promit aux fermiers-généraux qu'ils seraient exempts à l'avenir de toutes taxes et recherches de chambres-de-justice[1].

La grande opération du *visa* était alors terminée depuis dix mois (mai 1716). Elle avait été plus avantageuse au trésor que ne fut la chambre de justice : il était plus facile de réduire arbitrairement les dettes de l'Etat que de le faire payer par ses débiteurs. Le travail de révision des billets d'Etat avait porté sur deux objets; le premier, d'une justice incontestable, était la recherche des doubles emplois et des ordonnances de fonds excédant les besoins qui avaient été délivrées aux trésoriers; la somme énorme que produisit cette recherche attesta l'effroyable confusion des finances. Les doubles emplois annulés s'élevèrent à

1 Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 140. — Lémontei, hist. de la Régence, t. Ier, p. 65.

cent et quelques millions sur cinq cent quatre-vingt-seize! Le second objet n'avait qu'une équité tout au plus relative : c'était la réduction proportionnelle des billets maintenus par le *visa*. Le gouvernement avoua nettement, dans le préambule d'une déclaration du 1er avril 1716, qu'il réduisait sa dette proportionnellement aux fonds qu'il était en état de fournir, c'est-à-dire qu'il faisait faillite parce qu'il ne pouvait faire autrement. Les créanciers furent divisés en quatre classes : la première, où étaient les militaires et les corps municipaux, ne perdit qu'un cinquième; la seconde, deux cinquièmes; la troisième, trois cinquièmes; la quatrième, quatre cinquièmes; cette dernière se composait des détenteurs de billets ayant passé par différentes mains, et tombés, dans ces derniers temps, de quatre-vingts pour cent. La réduction, en y joignant les ordonnances de fonds annulées comme excédant, atteignit deux cent trente-sept millions, et trois cent quarante et quelques millions, si l'on compte les doubles emplois ; il resta donc environ deux cent-cinquante millions, pour le remboursement desquels on créa une pareille somme de nouveaux billets d'Etat, avec intérêt à quatre pour cent, payable à l'Hôtel-de-Ville; mais les détenteurs des anciens papiers ne reçurent pas même intégralement ces deux cent-cinquante millions en billets; on ne leur en délivra que cent quatre-vingt dix-huit, et le reste fut employé à apaiser d'autres créanciers[1]; car il existait, comme on l'a vu, près de deux cents millions d'autres dettes exigibles, en sus des billets d'Etat.

[1] Forbonnais, t. II, p. 405-423-463-465.—Dans son compte-rendu de 1717, Noailles déguise ce détournement en enflant les excédants de fonds annulés jusqu'à cent millions, de manière à réduire à cent quatre-vingt-dix-huit millions les billets maintenus.

Cette espèce d'amputation du gros de la dette flottante fut suivie d'excellentes mesures, qui se rattachaient au parti pris envers les receveurs-généraux. La comptabilité, anéantie depuis le désastreux ministère de Chamillart, fut rétablie et perfectionnée ; les registres en partie double furent appliqués pour la première fois à la gestion des fonds publics dans tous les pays d'élection. Les receveurs-généraux et les receveurs des tailles furent astreints à envoyer, tous les quinze jours, au conseil des finances, la copie de leur livre-journal : tous les fonds non employés dans les localités dûrent être expédiés immédiatement et directement à Paris et versés dans une caisse centrale administrée par dix des receveurs-généraux (juin 1716). Les allocations des receveurs-généraux furent ramenées au taux du temps de Colbert.

Le commerce fut, en même temps, l'objet de nouvelles faveurs. On révoqua un réglement de 1699 qui gênait le trafic des laines. La durée des deuils fut abrégée de moitié, à la demande des marchands ; singulière intervention du pouvoir dans des choses de sentiment et de convenance qui sont du ressort des mœurs et non de l'autorité (5 juin 1716). La société, qui secouait en ce moment le joug austère du dix-septième siècle, n'était déjà que trop disposée à relâcher les liens de famille. Pour remplacer une partie des droits d'exportation supprimés ou réduits sur un grand nombre d'articles de commerce, on fut obligé d'augmenter de dix pour cent, pour 1716 et 1717, la capitation récemment diminuée. On renouvela le *prêt* et l'*annuel* des magistrats, que Chamillart les avait autorisés à racheter pour une somme une fois payée [1].

[1] Forbonnais, t. II, p. 431. — Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 118. — Bailli t. II, p. 61. — Dangeau, t. III, p. 404.

Dans le courant de 1716, il était facile de voir que la réduction de la dette, par des moyens plus ou moins légitimes, réduction en partie compensée par des remises d'impôts, ne pouvait tirer l'Etat de la crise financière où il se débattait, même en y ajoutant le produit de la chambre-de-justice, sur laquelle Noailles conservait encore de grandes illusions. Il fallait ou créer des ressources inconnues, ou diminuer les dépenses dans une proportion énorme, et changer toutes les habitudes de la monarchie; encore était-il plus que douteux que l'économie pût jamais suffire. Law, qui commençait à faire une grande figure en France, proposait le premier parti; Noailles voulut essayer le second. Il projeta de réduire les dépenses de cent quarante-sept millions à quatre-vingt-quatorze; tout devait être atteint, les pensions de cour comme le reste. Avec ces cinquante-trois millions d'économie, on se fût encore trouvé en déficit de dix-huit millions sur l'année; mais la chambre-de-justice devait amplement y pourvoir. Il eût fallu, pour exécuter un tel plan, un autre prince que le régent, et même un autre ministre que Noailles. On ne réduisit que le nécessaire, comme la marine, mais tous les abus et toutes les inutilités puissantes se soulevèrent pour la défense de l'arche sainte, et le régent capitula si bien, qu'au lieu de quatre-vingt-quatorze millions, on en dépensa cent quarante-et-un. Le déficit pour l'année 1716 fut de quatre-vingt-dix-sept millions, à cause d'un retard de trente-deux millions dans la rentrée des impôts[1]. Contrairement aux résolutions si pompeusement annoncées, des emprunts, des anti-

[1] Bailli, t. II, p. 70.

cipations et le triste bénéfice des monnaies comblèrent la différence.

Le salut par l'économie fut ainsi démontré impossible. Noailles, pourtant, ne voulut pas encore céder à l'évidence. Il continua de lutter [1]. Il fit rendre, le 30 janvier 1717, une déclaration qui réduisait proportionnellement toutes les pensions, sauf les moindres. Selon toute apparence, cela ne fut exécuté qu'envers les faibles et les gens sans crédit. Le 27 juin 1717, il présenta au conseil de régence un rapport sur l'état des finances, rédigé sans doute avec le concours des Pâris. Les principes en sont d'une justesse lumineuse; les administrations passées, depuis Sulli, y sont fort sainement jugées; il y établit nettement que la pire des ressources, c'est de grever le revenu public ou de livrer les particuliers à la tyrannie des traitants par les *affaires extraordinaires* ; que, même en temps de guerre, l'augmentation des dépenses ne doit être couverte que par l'augmentation des impôts ; que, s'il y a toutefois impossibilité absolue d'augmenter les impôts, il ne faut emprunter qu'avec remboursement dans un délai fixé, et ne jamais faire des affaires extraordinaires. Ce document officiel expose, avec une énergie que n'eût pu surpasser aucun pamphlétaire, l'iniquité monstrueuse de ces exactions qui frappent tour-à-tour une foule d'individus

[1] Effrayé, cependant, il conseilla au régent de convoquer les États-Généraux, ce dont il l'avait dissuadé en septembre 1715; Saint-Simon, à son tour, si partisan naguère des États-Généraux, en détourna le régent. Il était trop tard, suivant lui, et la situation était trop engagée. Il craignait dans les États, dit-il, *l'excès de liberté maintenant si à la mode.* t. XIV, ch. 31, et t. XV, ch. I[er]. Ainsi l'opinion dépassait déjà Saint-Simon, beaucoup plus monarchique que sa réputation : ce qu'il voulait, c'était tout simplement une monarchie gouvernée par des ministres ducs-et-pairs, au lieu de l'être par des ministres bourgeois.

ou de corporations, auxquels on demande, sous de vains prétextes et sans les entendre, non pas une portion de leur revenu, mais une portion de leur capital, souvent jusqu'à leur ruine entière [1]. Noailles montre là une des principales causes de notre infériorité financière vis-à-vis d'autres Etats (l'Angleterre et la Hollande), où l'impôt frappe lourdement, mais également, dans les temps de crise, et sur le revenu de tous, non sur le capital de tel ou tel citoyen, en sorte que tous sont grevés et soulagés à la fois. Il cite encore, parmi les causes de la ruine publique, la taille arbitraire, qu'il faut remplacer par la taille proportionnelle, au moyen d'une estimation des biens, et l'ignorance ou l'on est en matière de change. Ici, il est en avant de Colbert même. Il voit très-bien que la défense d'exporter les métaux précieux n'a servi qu'à faire monter le change au désavantage de la France, et qu'il faut toujours finir par solder ses comptes au dehors en numéraire, si la balance est contre vous. Enfin, et c'est ce qu'il y a de plus honorable pour lui, il signale sans ménagement les suites désastreuses qu'a eues pour nos manufactures et notre commerce la Révocation de l'Edit de Nantes. Il soutient que la France, bien administrée, pourrait doubler sa population et tripler son commerce.

[1] V. dans Forbonnais, t. II, p. 511, les exemples que cite le rapport : taxes arbitraires, avec solidarité, sur telle ou telle catégorie d'officiers subalternes; démembrements d'offices, pour forcer le titulaire de racheter deux ou trois fois les parties de revenu qu'on lui enlève ; recherches sur l'origine de propriétés possédées sans conteste depuis un siècle peut-être, et taxes énormes imposées aux propriétaires, sous prétexte de légitimer une possession très-légitime, etc. On donnait la dépouille de telle catégorie de citoyens à un courtisan, à une belle dame, qui se hâtaient de la revendre à un traitant. Notre esprit se refuse à faire concorder ces avanies individuelles, pareilles à celles des plus grossiers despotes d'Afrique ou d'Asie, avec la brillante civilisation du dix-septième siècle ; ces contrastes sont pourtant de l'essence de la monarchie absolue.

On doit encore citer une maxime d'une véritable profondeur sur les financiers, maxime qui n'a pas cessé d'être à méditer pour les politiques : c'est que « ceux qui supposent qu'on a quelquefois besoin du crédit et des avances des traitants, sont dans l'illusion. *Ils n'ont aucun crédit par eux-mêmes*, et celui dont ils jouissent n'est jamais fondé que sur les affaires qu'ils exploitent. »

Tout cet exposé de principes est un chef-d'œuvre; mais, sitôt que l'auteur en vient aux moyens d'atteindre le but, c'est-à-dire de ranimer la confiance et la circulation, les illusions arrivent avec les chiffres. Il compare la situation de 1717 à celle de 1715, et montre le revenu net porté, par l'augmentation des fermes, et malgré les remises d'impôts, de soixante-neuf millions à quatre-vingt-six : la dépense ne doit être que de quatre-vingt-treize millions, et il ne doit rester que sept millions de déficit au bout de l'an. La dette flottante est réduite de sept cent quatre-vingt-neuf millions à trois cent quarante-trois, et il compte encore sur l'arriéré de la chambre-de-justice pour en acquitter une partie : cela est aussi chimérique que le projet de dépense à quatre-vingt-treize millions [1].

Noailles poursuivit toutefois ses plans. Il obtint, en août 1717, la publication d'un édit qui abolissait l'impôt du dixième [2] sur les propriétés foncières, en le maintenant sur les gages et pensions : les populations du Midi, excitées par l'aristocratie terrienne, commençaient à refuser de le payer, en criant que le feu roi avait promis de le supprimer à la paix. Pour compenser cette perte, l'édit

[1] Forbonnais, t. II, p. 463.

[2] Il ne produisait alors qu'environ quinze millions; on était bien obligé de modérer cet impôt, qui venait après tant d'autres.

supprimait la plupart des exemptions des droits d'aides et de gabelles, et annonçait comme accomplies les économies projetées. Il exposait les moyens adoptés pour « lever cette espèce d'obstruction générale que les billets de l'État et ceux des receveurs-généraux causaient dans le mouvement et dans la circulation de l'argent; » c'étaient des loteries, des créations de rentes viagères au denier seize, des aliénations de ce qu'on nommait les *petits domaines*, le tout offert comme placement aux détenteurs des billets, et enfin l'établissement de *compagnies de commerce*, dont les actions seraient acquises en billets. Ces *compagnies* n'étaient pas l'œuvre de Noailles, et se rattachaient à un système rival, qui grandissait chaque jour. Ce qui était bien à Noailles et à ses conseillers, ce fut la tentative de substituer la taille proportionnelle à la taille arbitraire : il avait fait faire des travaux préparatoires dans la généralité de Paris. L'abbé de Saint-Pierre et le comte de Boulainvilliers avaient présenté tous deux de remarquables mémoires sur cet objet [1]. Un premier essai fut tenté à Lisieux par arrêt du conseil du 27 décembre 1717. Les maire et échevins furent chargés d'apprécier les revenus fonciers et industriels des particuliers et des corporations. Les habitants accueillirent cette innovation par des feux de joie. Toutes les villes voisines réclamèrent la même faveur. Il n'en fut pas de même dans les campagnes, où l'on fit un très-mauvais réglement qui joignait à une taille foncière des taxes compliquées sur le bétail et sur les autres produits de l'industrie du fermier, et qui affermait ces tailles et ces taxes. On eût pu facilement réparer le mal et poursuivre l'entreprise : on

[1] Projet de taille proportionnelle, par l'abbé de Saint-Pierre; 1717. — Mém. de Boulainvilliers, 1727. — Saint-Simon, t. XV, p. 373; — t. XVII, p. 399.

trouva plus commode d'y renoncer et de rentrer dans la routine [1].

La responsabilité n'en est point imputable à Noailles. Il n'était plus aux affaires quand cette réforme avorta. Ses desseins n'eussent pu avoir chance d'aboutir qu'à force de patience, de fermeté, d'ordre et de persévérance, qualités dont le chef du gouvernement était absolument dépourvu, et que lui-même était très-loin de posséder à un degré suffisant. Il demandait quinze ans d'excessive économie à un pouvoir au jour le jour, à un régent mobile et prodigue et à un roi enfant! Un autre, cependant, promettait de faire jaillir des richesses inconnues du sein même de la ruine, de changer en un instrument d'activité et de prospérité cette lourde masse de papiers décriés qui obstruait la circulation, de libérer le roi tout en décuplant la puissance commerciale du pays : il ne demandait pour tant de merveilles aucun sacrifice; rien que de se confier hardiment à son génie, déjà éprouvé par un premier succès depuis deux ans. Après une année entière de combats, le régent se décida : Noailles, sentant le gouvernail échapper de ses mains, abdiqua la présidence du conseil des finances; d'Aguesseau, son ami, qui avait été élevé à la dignité de chancelier à la mort de Voisin, en février 1717, fut dépouillé des sceaux et relégué à sa terre de Fresnes, dans la crainte qu'il ne favorisât l'opposition prévue du parlement contre les nouveautés qui se préparaient. Les sceaux et la présidence du conseil des finances furent ré-

[1] On voulut essayer aussi, un peu après, la *Dîme royale* de Vauban. L'illustre ingénieur Petit-Renau, qui consacrait ses dernières années, comme avait fait Vauban, à des recherches de bien public, se chargea de diriger les essais, *à ses frais*, dans quelques élections. Tout cela n'eut point de suites, sous un gouvernement incapable de persévérance dans le bien.

unis entre les mains du lieutenant de police d'Argenson, homme habile, actif, intrépide, étranger aux préjugés et aux opinions de la robe, essentiellement propre aux coups de main et aux coups d'état[1]; d'Argenson ne devait être que le bras : la tête, c'était JOHN LAW, qui, exclu des fonctions publiques, moins comme étranger que comme protestant, devait tout conduire sans titre et sans rang. Ainsi fut inauguré le SYSTÈME (fin janvier 1718).

Noailles, après toutes ses banqueroutes partielles, laissait encore la dette consolidée annuelle à soixante-treize millions, au capital de dix-huit cent vingt-cinq millions, sans compter les trois cent quarante-trois millions de dette flottante portant treize millions d'intérêts. Son projet de dépense pour 1718, la dette à part, était réduit à soixante-cinq millions ! C'était un adieu désespéré qui ressemblait à un sarcasme. On n'en tint compte, et gouvernement et public, absorbés par des espérances illimitées, eurent promptement oublié cette administration qui avait toujours bien parlé, tantôt bien, tantôt mal agi, remué beaucoup de choses, et laissé nombre de beaux préambules et quelques réformes utiles.

Le vainqueur de Noailles avait commencé son œuvre et posé les bases de son édifice sous Noailles même.

Quels furent l'origine, le caractère et le but de cette entreprise qu'on nomma le *Système*, comme étant la théorie par excellence, l'antithèse radicale de la finance routinière et traditionnelle, comme fondant une administration d'une nature entièrement nouvelle, qui déduirait tous ses

[1] D'Argenson avait été l'organisateur de cette haute police politique, qui enveloppa la France d'un filet invisible : son prédécesseur La Reinie n'avait créé que la police civile. D'Argenson éleva sa lieutenance-générale à l'importance d'un ministère. La police devint le grand rouage de la monarchie dégénérée.

actes d'une idée générale, ainsi que les métaphysiciens déduisent leurs pensées !

L'auteur de cette tentative extraordinaire, John Law[1], était un enfant de l'Écosse (un Campbell, par sa mère), nation à la fois active et méditative, et plus portée aux spéculations et aux idées générales que le peuple anglais. Fils d'un riche orfévre d'Édimbourg, beau, spirituel, brillant de grâce et d'éloquence, plein d'attrait et de séduction, il fut emporté d'abord par la vivacité de son imagination dans tous les écarts d'une jeunesse orageuse : les femmes et le jeu se disputèrent cette ardente nature ; condamné à mort pour un duel à Londres, il s'échappa et passa en Hollande. Au moment où les passions semblaient le posséder tout entier, son esprit s'était pourtant déjà éveillé sur d'autres objets : familiarisé, dès l'enfance, avec les pratiques de change et d'escompte auxquelles se livraient les orfévres, la création de la banque d'Angleterre (en 1694) l'avait vivement frappé[2]. Il retrouva une autre banque à Amsterdam, et en étudia le mécanisme. Il sentit que la passion du jeu n'était chez lui que la passion des combinaisons et du calcul des chances. Sa direction était trouvée : il se connaissait désormais. Il alla poursuivre en Italie ses études sur le commerce et le crédit, tout en continuant une vie de dissipation : son organisation de feu suffisait à tout ; le jeu, qui l'avait ruiné, releva sa fortune ; il en avait fait une véritable science ; les paris, déjà si à la mode en Angleterre et ailleurs, et les spéculations sur les fonds publics de toute l'Europe, ne lui furent pas moins avantageux ; mais la richesse n'était pour lui qu'un moyen d'action. Dans cette sphère des intérêts économi-

1 On prononce *Lass.* Saint-Simon prétend y voir un jeu de mots : *l'as.*

2 Né en 1671, il avait alors vingt-trois ans.

ques, où la plupart de ses contemporains, ceux-là surtout qui gouvernaient les autres, ne voyaient que des faits isolés et ne se conduisaient sur aucun principe général, il avait cru saisir une vérité inconnue, une loi capable de transformer les sociétés, et l'ambition d'un rôle aussi nouveau qu'éclatant, d'une gloire supérieure à celle des politiques, s'était emparée de lui ; il prétendait appliquer, il le dit en propres termes[1], la méthode de la philosophie, les principes de Descartes. à l'économie sociale, jusqu'ici livrée au hasard et à l'empirisme.

Dans les âges primitifs, le commerce n'avait été que l'échange des marchandises en nature. Puis était apparue une seconde phase, l'échange des marchandises par l'intermédiaire d'une autre marchandise plus commode, plus maniable, qui sert d'étalon universel, et qui est une valeur représentative des autres valeurs, un gage équivalent à l'objet qu'il représente. Law crut voir qu'il devait venir une troisième période, qui serait l'échange des marchandises par l'intermédiaire d'un signe purement conventionnel et sans valeur propre, beaucoup plus léger, plus mobile, plus facile à transporter que l'or même. La célérité, la facilité, la nécessité même des choses, avaient déjà conduit les particuliers à substituer, dans les relations commerciales, le papier à l'argent (lettres de change, effets de commerce, etc.[2]), en sorte que le papier représentait la monnaie métallique comme celle-ci représente les marchandises, avec cette différence que le papier n'est

1 OEuvres de Law, ap. Economistes Financiers du dix-huitième siècle, p. 654-671.

2 Il est à remarquer que la France était même plus avancée sur ce point que l'Angleterre, qui ne connaissait pas plus les billets à ordre que les tribunaux spéciaux de commerce.

pas un *gage*, mais une simple *promesse*, ce qui constitue le CRÉDIT. Il faut, pensa Law, que l'Etat généralise systématiquement ce qui s'est fait d'instinct chez les particuliers, et fasse ce que les particuliers ne peuvent faire, qu'il crée du numéraire en imprimant au papier d'échange la cachet de l'autorité publique. Le numéraire est le principe du commerce. Multiplier le numéraire, c'est multiplier le commerce. Les métaux ne peuvent se multiplier à volonté; il faut les acheter aux possesseurs des mines; le papier peut être multiplié à volonté par l'Etat en raison des besoins, et la quantité de la monnaie pourra toujours être ainsi égalée approximativement à la demande. Toute émission de papier, en accroissant le numéraire de la nation, accroîtra son commerce, sa richesse et sa puissance [1]. Les conséquences de cette nouveauté ne seront pas seulement l'augmentation de la richesse générale du pays, mais une révolution intérieure dans la société; le haut intérêt de l'argent tenant à sa rareté, la multiplication du numéraire fera tomber l'usure, et arrachera l'Etat et les particuliers à l'exploitation des accapareurs de l'argent.

L'organisation financière de l'Etat est fausse : l'Etat prend et ne rend pas, emprunte et ne prête pas, consomme et ne produit pas. L'Etat doit prendre une forme entièrement nouvelle. Il doit donner le crédit et non le recevoir ; il doit se faire banquier. Le trésor public doit se transformer en une banque de dépôt et d'escompte, émettant du papier-monnaie avec cours obligatoire au

1 « Si l'on établit une monnaie qui n'ait aucune valeur intrinsèque, ou dont la valeur intrinsèque soit telle qu'on ne voudra pas l'exporter et que la quantité ne sera jamais au dessous de la demande dans le pays, on arrivera à la richesse et à la puissance. — La valeur de toutes choses est réglée sur la proportion qu'il y a entre la quantité et la demande. » Law, ap. Economistes financiers, p. 590.

moins pour ce qui concerne les rapports entre l'Etat et les particuliers (l'Etat en a le droit, pourvu qu'il y ait derrière les billets un fonds de valeurs réelles qui réponde de leur valeur nominale); la Banque percevra les revenus publics, et attirera sous forme de dépôt l'argent des particuliers; elle sera dans la société ce qu'est le cœur dans le corps humain, le centre et l'organe de la circulation. Le crédit que l'Etat aura ainsi enlevé aux prêteurs d'argent, il le prêtera, par la voie de l'escompte, aux particuliers, et l'homme pauvre et intelligent pourra obtenir à des conditions modérées les moyens de travail qui lui sont refusés ou vendus à des conditions écrasantes.

Ce n'est pas tout : l'Etat ne doit pas être seulement banquier; il doit être commerçant. Les ressources nouvelles qu'il aura créées, il doit en diriger l'emploi par la formation d'une Compagnie générale de commerce, « dans laquelle tombent successivement tous les effets commerçables du royaume, et qui n'en fasse qu'une masse. » La Compagnie sera étroitement reliée à la Banque, et la nation entière deviendra un corps de négociants dont la banque d'Etat sera la caisse. Tous les peuples ont cru de tout temps que le commerce, même exercé par des particuliers, avec leurs ressources bornées et leurs intérêts divisés, faisait la plus grande richesse d'un Etat; que sera-ce d'un Etat faisant le commerce en corps avec toutes ses forces [1], et « et n'ayant plus à craindre les inconvénients que produit l'opposition des intérêts, si propre à diminuer ou à détruire les meilleures affaires! »

Le dernier mot de cette combinaison gigantesque, c'est

[1] Law n'entend pas néanmoins interdire le commerce aux particuliers ni les forcer d'entrer dans la Compagnie; mais il pense qu'ils y viendront spontanément, et que la concurrence tombera d'elle-même.

le remboursement de la dette publique en actions de la Compagnie générale, identifiée à l'Etat, et; dans le lointain, l'abolition des impôts, l'Etat vivant des escomptes de la banque et de la part du trésor dans les bénéfices de la Compagnie, et pourvoyant aux services publics avec la portion des fonds déposés à la Banque, qui excédera la réserve nécessaire pour le service quotidien des billets.

Une conception si vaste et si hardie mériterait tout notre intérêt, quand elle ne serait plus pour nous que l'objet d'une étude historique ; mais il y a là bien davantage : les idées de Law sur le papier-monnaie, sur l'intérêt de l'argent [1], sur beaucoup d'autres choses, vivent et palpitent parmi nous : sa théorie est le point de départ d'une grande

[1] Law condamne le prêt à intérêt d'un capital remboursable à terme, tel qu'il se pratique aujourd'hui légalement, et tel qu'il se pratiquait alors en dépit des lois qui le défendaient par déférence pour le droit canonique. Il condamne plus fortement encore la constitution de rente, c'est-à-dire l'aliénation avec intérêt perpétuel, sur hypothèque foncière, d'un capital non remboursable, malencontreuse invention par laquelle les pays catholiques éludaient les prohibitions de l'Église contre l'intérêt, et qui était bien plus onéreuse au commerce et à l'industrie que le prêt à intérêt ordinaire. Law n'admet comme légitime que la commandite, le prêt commercial avec partage des bénéfices éventuels. Le prêt, suivant lui, doit être ou un service gratuit, ou une affaire dans laquelle les contractants apportent, l'un, son capital, l'autre, son travail, et courent fortune ensemble. Il cherchait dans la question de droit un point d'appui pour le projet d'organiser commercialement la société toute entière. Il qualifie d'usure « tout prêt qui, sous l'apparence d'un bienfait, met le bienfaiteur plus à son aise, et conduit à sa perte l'emprunteur, qu'il fallait soulager. » (p. 631). En même temps, il ne croit pas qu'on puisse efficacement combattre l'usure par la loi pénale, et il n'en attend la destruction que du *Système*. — On ne peut nier que la commandite ne soit généralement la forme de prêt la plus avantageuse au progrès commercial et industriel; cependant il ne nous paraît pas bien sûr que, dans les conditions actuelles, l'emprunteur doive préférer toujours la commandite au prêt à intérêt. — Pendant le *Système* de Law, les jansénistes publièrent, sous les auspices du cardinal de Noailles, un livre contre le prêt à intérêt et contre la vente des effets publics. Bossuet avait écrit également contre le prêt à intérêt. Les jésuites, suivant leur esprit de transaction avec les nécessités mondaines, étaient plus accommodants.

école économique et sociale, de cette école unitaire, dont les sectateurs les plus exclusifs, poussant leur pensée logiquement aux dernières conséquences, aboutissent à l'absorption de l'individu par la société et à la communauté universelle. L'idée unitaire, un moment au pouvoir avec Law, puis mêlée confusément au grand courant libéral et individualiste du dix-huitième siècle, qui se précipite en sens inverse, et qui l'entraîne sans l'engloutir, reparaît entre les factions militantes de la Révolution ; puis, reprenant le caractère scientifique de son origine, et agrandissant son cadre pour y faire entrer, avec l'économie politique, tous les autres aspects de la vie sociale, elle fonde, au dix-neuvième siècle, des sectes, puis de nouveaux partis, dont les doctrines seront longtemps encore l'objet d'orageux débats. Les esprits les plus aventureux de cette école ont bien su revendiquer et glorifier leur père dans le réformateur écossais, quoique Law, comme il arrive aux inventeurs, n'eût sans doute point aperçu toute la portée de son système, et n'eût probablement pas accepté tout ce qu'on en pouvait déduire.

Ce n'est pas le lieu de discuter l'idée unitaire en général, et bien moins les développements si divers qu'on lui a donnés : bornons-nous à rappeler cet axiôme : que toute doctrine qui n'associe point les deux principes d'individualité et d'unité, de liberté et d'ordre [1], est une doctrine incomplète, et, partant, fausse. Quant au système spécial de Law, quelques observations sont nécessaires. Le développement du *crédit*, la substitution, sur une grande échelle, du signe-promesse au signe-gage et valeur, c'est-à-dire de la *confiance* au paiement immédiat, était une excellente

[1] Nous entendons par ordre l'harmonie, la *coordination* des existences libres.

pensée, mais à condition de ne pas forcer la nature des choses. Qui dit *confiance*, dit *liberté*; la confiance ne se *décrète* pas. On ne peut me contraindre à prendre une promesse pour la chose promise elle-même, si je ne crois pas à la promesse : le papier, qui n'a presque aucun prix, ne peut donc remplir le rôle des métaux précieux ; il ne peut que les représenter par une convention libre. L'Etat ne peut, pas plus que les particuliers, créer de la valeur, c'est-à-dire faire quelque chose de rien [1] : il authentique les valeurs existantes; s'il change brusquement et arbitrairement les rapports de ces valeurs en changeant la valeur nominale des monnaies métalliques, il fait une chose inique et absurde, ainsi que Law lui-même le démontre très-bien dans un mémoire de 1715. Quand l'Etat crée de la monnaie de papier, il crée le signe des valeurs foncières ou autres que le papier représente, il ne crée pas une valeur nouvelle. L'idée que l'Etat crée de la valeur est une aberration monarchique des légistes du Moyen Age : c'est avec ce sophisme qu'ils justifièrent les rois *faux-monnoyeurs*, Philippe le Bel et ses imitateurs.

Le papier ne pouvant être l'équivalent de la monnaie, le cours forcé est donc une violence aux lois économiques; si cette violence peut être salutaire dans certains cas, c'est comme comme toutes ces mesures de salut public qui violent de certaines lois au nom de lois supérieures ; c'est l'économie qui cède à la politique [2] ; c'est la monnaie ob-

1 Law n'a pas dit précisément que l'État pouvait créer de la valeur, mais bien créer du numéraire. Il reconnaît que la vraie valeur, « la puissance et la richesse, consistent dans l'étendue de la population et dans les magasins de marchandises (Considérations sur le numéraire . » — En théorie, il n'a pas non plus absolument prêché le cours forcé.

2 L'Angleterre a maintenu le cours forcé pendant nos grandes guerres, et jusqu'en 1819.

sidionale; c'est l'assignat imposé comme signe de solidarité à tous les enfants de la patrie en danger. Ce sont là de ces remèdes héroïques auxquels on renonce dès qu'on rentre dans un état normal, et qui sont des armes de guerre et non des instruments de réforme[1].

Maintenant, est-il vrai que la multiplication du signe représentatif multiplie la richesse sociale? — Elle y aide indirectement, mais puissamment, en aidant à la circulation, pourvu que l'émission soit en rapport avec les besoins. Si l'émission dépasse brusquement et indéfiniment les besoins, elle ne fera que hausser la valeur nominale de toutes les marchandises et que troubler le commerce au lieu de le servir. Law ne méconnaissait pas cette vérité en théorie : nous verrons tout-à-l'heure la pratique. Quant à sa définition que « le numéraire est le principe du commerce, » elle est fausse : le numéraire n'est que l'agent du commerce. Le principe du commerce, c'est le capital, c'est-à-dire l'excédant de la production sur la consommation immédiate et locale.

Le cours forcé du papier, au reste, n'eût pas été nécessaire, si le projet de la Banque et de la Compagnie générale se fût complétement réalisé. Dans une association de cette sorte, chaque membre eût dû recevoir le papier émis par la société; or, toute la nation, tout l'État étant associé, le papier aurait eu naturellement cours partout. Cette

[1] Nous parlons en thèse générale; l'économie politique n'étant point une science abstraite, mais une science vivante, puisqu'elle opère sur des hommes et non pas seulement sur des chiffres, ses lois ne sauraient être absolues dans l'application; il se peut que, l'usage d'un papier-monnaie étant passé dans les mœurs, et la confiance étant établie, le cours forcé, institué dans un temps de crise, n'ait pas d'inconvénient pratique après la crise passée, et qu'il y ait même imprudence à l'abolir; mais il faut pour cela des circonstances toutes particulières, par exemple : que le papier ait existé avec cours libre et ait été accrédité avant la crise.

idée d'une nation fonctionnant comme un seul homme, fascine l'imagination, mais effraie la raison. En supposant que la liberté individuelle, principe de tout progrès, pût conserver son jeu dans un tel cadre, quelles mains pourraient jamais être assez fortes et assez sages pour régler tous les mouvements de cette machine colossale? La première partie du Système, l'État banquier, effraie moins que le Système complet. L'idée de l'État régulateur et distributeur du crédit a bien plus de partisans que celle de l'État négociant et producteur. Là encore, toutefois, il y a péril évident si la Banque devient purement administrative, et si l'on n'associe pas, sous une forme quelconque, l'activité, la vigilance, la prudence économe de l'intérêt individuel, dans la distribution du crédit, à la grande ordonnance et à la majestueuse régularité de l'État. Quant au remplacement total des impôts par les profits de la banque d'État, c'est encore aujourd'hui la pensée de quelques théoriciens; mais, à part l'énormité d'une telle expérience, on retrouve là le danger de dénaturer les choses : le crédit, devenu le seul pivot du corps politique, la société, absorbée par une seule des forces sociales, n'est-ce pas là ce perpétuel abus des idées exclusives qui réduisent artificiellement la variété des choses à un seul élément? Il y a, dans l'impôt *direct*, dans ce sacrifice fait par le citoyen à l'État, et qui se relie à d'autres sacrifices d'une nature plus élevée, tels que le service militaire, il y a un caractère moral que la société ne doit point effacer.

Il y avait enfin à opposer au système de Law une insurmontable objection de fait; c'est que, sous une monarchie absolue, il était impossible de s'assurer que le pouvoir n'entamerait pas la réserve de la Banque

et n'exagérerait pas les émissions de billets pour satisfaire aux besoins ou aux fantaisies du moment. Law avait prévu l'objection et tâché de la réfuter en établissant que le gouvernement qui agirait ainsi, foulerait aux pieds ses vrais intérêts, se dépouillerait lui-même et sacrifierait follement l'avenir au présent. Les faits allaient montrer ce que valait cet argument.

Il faut voir maintenant le théoricien à l'œuvre.

Une fois ce hardi génie en possession de sa doctrine, il ne songea plus qu'à l'appliquer, assuré qu'il se croyait de donner la richesse et la prépondérance au pays qui l'accueillerait. Il commença par sa patrie : en 1705, informé que l'Écosse, après une première tentative peu satisfaisante, voulait faire un nouvel essai de banque, il présenta un mémoire au parlement écossais sous le titre de : *Considérations sur le numéraire et sur le commerce.* Il y proposait une banque d'État, dont le papier, à cours obligatoire, serait garanti par une hypothèque territoriale [1]. Son projet ne fut point accepté. Il n'hésita pas à le porter ailleurs, et ne fut retenu là-dessus par aucun scrupule. Il avait cet esprit cosmopolite qui devait régner en France pendant la plus longue phase de la philosophie du dix-huitième siècle et reparaître chez la plupart des héritiers de Law au dix-neuvième. Repoussé en Angleterre comme en Écosse, l'Angleterre se contentant de sa banque de circulation, il se remit à courir l'Europe, jouant partout,

[1] Il reconnaît, dans ce mémoire, que « le crédit est une chose volontaire, p. 492 ; » alors, pourquoi le cours forcé? Il y semble aussi comprendre qu'il y a des opérations qui ne pourraient réussir que dans un pays sans relations avec le dehors (p. 499). On voit, dans ce mémoire, que l'argent était à trois ou quatre pour cent en Hollande, à six en Ecosse, et qu'il avait été à trois et même à deux à Gênes, qui absorbait une énorme part de l'argent espagnol.

gagnant partout, parlant partout finances et crédit aux hommes d'état. En 1708, il vint proposer une banque royale à Chamillart aux abois, et s'introduisit auprès du duc d'Orléans et du prince de Conti. Il fut renvoyé de Paris, sur ces entrefaites, comme joueur trop heureux, par le lieutenant de police d'Argenson, qui prit la science des combinaisons pour de l'improbité : on sait combien peu les courtisans du Grand Roi avaient de scrupules au jeu [1]. Il ne se découragea pas, et envoya de Gènes au prince de Conti des mémoires contre les bouleversements monétaires, par lesquels une déplorable administration achevait de ruiner le commerce. Les mémoires tombèrent entre les mains du successeur de Chamillart, de Desmaretz, qui n'en continua pas moins les changements de monnaies. Law, cependant, alla porter ses plans à un petit état, à la Savoie, puis à l'empereur : on ne l'écouta pas ; il y eut pourtant à Vienne un essai qui offrit quelques rapports partiels avec ses principes. A la paix, il revint en France, et trouva enfin accès auprès de Desmaretz, qui fut frappé de ses théories de crédit, et qui accueillit un projet de banque sur un très-large plan [2]. Law avait offert cinq cent mille francs pour les pauvres, s'il échouait. La mort de Louis XIV lui sembla devoir amener son jour plus vite encore : il fit passer toute sa fortune en France (seize cent mille francs à vingt-huit francs le marc), comme pour brûler ses vaisseaux, et présenta au régent un mémoire sur les monnaies, dont nous avons déjà parlé, et de très-beaux mémoires sur les banques. Il y montre la France, pour ce qui concerne le crédit, en

1 Saint-Simon raconte que le duc d'Antin fut pris la main dans le sac par le duc d'Orléans, père du régent.

2 Lémontei, t. I[er], p. 296.

arrière de tout le monde, même de Rome, de Naples et de Vienne, qui possèdent des banques : il n'y a plus que la France, l'Espagne et le Portugal qui n'en aient pas ! La France s'affaiblit pendant que les autres états augmentent en force [1]. L'Angleterre s'est soutenue par le crédit : elle paie six pour cent de sa dette, sans distinguer entre ses premiers créanciers et ceux qui ont acheté la rente à cinquante et quarante pour cent dans les mauvais jours ; la France a réduit arbitrairement ses créanciers primitifs à quatre pour cent, les autres, à bien moins, et, cependant, malgré cela ou plutôt à cause de cela, l'Angleterre prospère et supporte, sans ployer, un fardeau de soixante millions de dette annuelle qui l'eût naguère écrasée, et la France, au contraire, est accablée sous la ruine de ses finances. Le plus mauvais papier, en Angleterre, ne perd pas cinq pour cent ; le meilleur, en France, perd cinquante pour cent. Il conclut en proposant, non plus une banque hypothécaire comme en Écosse, mais une banque royale percevant les revenus publics, émettant des billets à cours obligatoire dans les paiements entre le roi et les particuliers, et à cours libre dans le commerce et les relations des particuliers entre eux. « Si le crédit est forcé, dit-il, il fera du mal au lieu de faire du bien. » (p. 638). Afin de prévenir toute défiance, les billets seront remboursables à vue en espèces : ils seront remboursables en écus de banque qui garderont toujours leur poids et leur titre, et qui ne subiront pas les changements possibles des monnaies. Les billets payables en monnaie invariable fonderont le crédit anéanti par les billets d'État à cours forcé et sans gage. Il assure au régent que sa régence bien

[1] Parmi les causes de décadence, il cite l'extrême accroissement du luxe et des dépenses et la grande inégalité des biens (p. 604).

employée pourrait suffire à porter la population de la France à trente millions d'âmes, le revenu de la nation à trois milliards, celui du roi à trois cents millions. Il offre, non-seulement sa fortune, mais sa tête en garantie du succès.

On voit que le Système, dans ces mémoires, se présente avec de sages réserves et en reconnaissant le vrai principe du crédit, la liberté.

Le régent, novateur irrésolu, s'arrêta devant l'opposition de Noailles et du conseil des finances. Law fut autorisé seulement à fonder une banque particulière, par association, sur un plan plus restreint que celui accepté par Desmaretz. Le 2 mai 1716, des lettres-patentes accordèrent à Law, pour vingt ans, le privilége d'une banque de dépôt et d'escompte, qui pourrait gérer les caisses des négociants au moyen de virements de parties, mais non faire le commerce ni contracter d'emprunts ; ses billets seraient payables à vue et en monnaie de banque invariable, aux poids et titre du jour de la fondation. Le capital de la Banque fut fixé à six millions divisés en douze cents actions, à verser un quart en argent, trois quarts en billets d'État, qui perdaient environ soixante-dix pour cent : cela réduisait le capital effectif de près de moitié. Un inspecteur du roi surveillait les opérations et visait les billets ; le chiffre de l'émission n'était pas fixé ; seulement l'émission devait s'opérer d'un seul coup, lorsque le chiffre nécessaire aurait été reconnu. Le régent accepta le titre de protecteur de la Banque.

Le succès de cet établissement, malgré la médiocrité de son capital, dépassa toutes les espérances. Les usuriers, les traitants, les plus ignorants des hommes, s'en étaient d'abord moqués ; ils tremblèrent bientôt, et reconnurent là

un ennemi plus redoutable que la chambre-de-justice. Le mal fait par la dernière refonte des monnaies fut promptement réparé : l'intérêt de l'argent baissa, malgré les agitations causées par la chambre-de-justice; le change remonta à l'avantage de la France; le commerce extérieur, les manufactures se relevèrent; la France sembla un corps dans lequel se rétablit la circulation du sang longtemps troublée[1].

On peut regretter que Law ne se soit pas contenté de perfectionner et d'élargir cette heureuse création : c'était tout ce qui pouvait se faire avec sûreté sous une telle forme de gouvernement[2]. Mais Law ne vit, dans sa première victoire, qu'un moyen de revenir à ses grands projets. Le 10 avril 1717, il obtint qu'une déclaration du roi ordonnât à tous comptables de recevoir les billets de la Banque pour le paiement des impôts, et d'acquitter à vue les billets en argent sans escompte. C'était une très-bonne mesure, mais un premier pas vers la banque d'Etat. Le 12 septembre 1717, les comptables de Paris furent astreints à faire leurs recettes et paiements en billets de banque. Au mois de décembre, le régent présida en personne l'assemblée des actionnaires de la Banque, qui donna un dividende de sept-et-demi pour cent pour un seul semestre : cela était bien nouveau dans nos mœurs, de voir le chef de l'Etat présider aux opérations d'une compagnie de changeurs et d'escompteurs !

[1] Forbonnais, t. II, p. 401.—Saint-Simon, t. XV, p. 7.

[2] Les députés des villes de commerce, consultés par le conseil des finances, avaient unanimement répondu que rien ne pouvait être plus avantageux à la France qu'une banque d'Etat, mais que les conjonctures n'étaient pas favorables. V. le préambule des Lettres-patentes du 2 mai 1716 : Hist. du Système des Finances en 1719-1720; t. V, p. 74.

Law avait fait, auparavant, un nouveau et très grand pas. Le célèbre financier et négociant Crozat, inquiété par la chambre-de-justice, s'était tiré d'affaire en renonçant au monopole du commerce de la Louisiane, qui lui avait été concédé par Desmaretz en 1712, sous la condition d'y continuer la colonisation ébauchée par d'Iberville[1]. Le conseil des finances offrit à Law le privilége abandonné par Crozat, moyennant qu'il formât une compagnie qui emploierait deux millions à coloniser. Noailles, que l'influence de Law commençait à inquiéter de plus en plus, espérait l'attirer dans une affaire ruineuse, et ne se doutait guère qu'il lui offrait le levier ardemment souhaité de son système. Law se hâta d'accepter la Louisiane, convoqua les principaux capitalistes, et les enleva par le tableau de l'immense avenir agricole et commercial réservé à ces terres neuves, à ces forêts vierges, que baigne un fleuve de mille lieues de cours, si l'on y portait des capitaux et des bras en quantité suffisante. La compagnie se forma à sa voix, non point avec deux millions, mais avec cent millions de capital nominal, divisés en deux cent mille actions de cinq cents francs, à fournir en billets d'Etat, portant intérêt à quatre pour cent : cela représentait une trentaine de millions valeur en argent. Pour prix de l'avantage offert au gouvernement par l'écoulement des billets d'Etat, la nouvelle Compagnie d'Occident obtint le monopole du commerce de la Louisiane et du commerce des castors du Canada pour vingt-cinq ans, et la propriété du sol de la Louisiane *pour toujours*, sauf réserve des droits des quelques colons déjà établis. L'édit royal statuait que la Coutume de Paris ferait loi en Louisiane : la colo-

[1] V. notre t. XV, p. 535. Après la paix de Ryswick, on avait envoyé une colonie à la Louisiane; mais la Guerre de la Succession en avait arrêté le progrès.

nie était exemptée d'impôts pour vingt-cinq ans, et d'importantes exemptions de droits étaient accordées à la Compagnie sur ses denrées, sur ses marchandises, sur ses matériaux de construction, etc. (août 1717).

Law tenait ses deux grands instruments, la Banque et la Compagnie de commerce : il s'agissait maintenant d'arriver à leur donner toute leur puisssance en rendant la Banque royale et la Compagnie universelle.

Le conseil, poussé par Noailles, voulut débarrasser tout de suite l'Etat de cent millions de ses billets en forçant les détenteurs à les échanger contre les actions de la Compagnie d'*Occident*. Law réclama vivement contre cette contrainte. La lutte, qui existait sourdement, éclata entre lui et Noailles, qui avait vu peu à peu grandir son rival pardessus sa tête. Noailles tomba, comme nous l'avons dit : d'Argenson le remplaça, et Law, vainqueur, poursuivit son œuvre.

Tout avait été clair et logique jusqu'ici dans les opérations de Law : c'est au moment où il arrive au pouvoir, que d'étranges contradictions commencent à se manifester. Personne n'avait, si bien que lui, démontré les déplorables conséquences des bouleversements monétaires, et, cependant, quelques mois à peine après la chute de son rival (fin mai 1718), paraît un arrêt de refonte qui porte le marc d'argent de quarante à soixante livres. A la vérité, les particuliers sont autorisés à joindre aux espèces qu'ils déposent à la monnaie deux cinquièmes en sus en billets d'Etat, et on leur rembourse le tout en nouvelles espèces ; mais, par l'effet du surhaussement, ils se trouvent avoir donné leurs billets d'Etat pour rien, et perdre un quinzième sur la valeur de leur argent. Ceux qui n'ont pas de billets d'Etat à joindre à leurs espèces, perdent bien da-

vantage encore. Est-ce réellement à Law qu'il faut imputer cette frauduleuse combinaison? Ses adversaires ont voulu y voir la manifestation de sa pensée intime, un premier coup porté aux espèces métalliques en faveur du papier-monnaie ; cette mesure brusque et violente semble peu conforme à sa manière de procéder, qui n'était nullement dépourvue de prudence. Ses partisans l'ont justifié par des motifs au moins très spécieux, en prouvant que le remplacement de Noailles par d'Argenson lui avait seulement donné un rival secret au lieu d'un rival patent, et ce rival était également redoutable par la dextérité rusée de son esprit et par la vigueur persévérante de son caractère. Chez Law, au contraire, l'énergie morale n'était pas au niveau de l'intelligence : cet homme, si fort et si passionné dans la conception, si entraînant dans l'exposition de sa pensée, était faible dans l'exécution, subissait des concessions et des transactions qui dénaturaient ses plans, et n'avait nullement l'inflexibilité nécessaire aux grands novateurs. D'Argenson fit sans doute valoir les besoins urgents de l'Etat, que la Banque et la Compagnie ne pouvaient immédiatement tirer d'affaire, et le régent trouva fort ingénieux ce moyen d'amortir gratuitement une si grande partie de la dette flottante et d'enlever une bonne partie de l'argent du royaume.

L'édit de refonte fut enregistré à la cour des monnaies, pour éviter l'intervention du parlement. La bonne intelligence entre le régent et ce grand corps n'avait pas été de longue durée. Le parlement, si longtemps muet et annulé, se dédommageait d'un demi-siècle de silence par une activité fiévreuse et par un débordement de prétentions envahissantes. Il avait bien vite oublié sa reconnaissance envers le prince qui lui avait rendu le droit si re-

gretté de remontrances. A la procession du vœu de Louis XIII, le 15 août 1716, le parlement avait prétendu avoir la droite *sur tout autre que le roi*, et le régent avait eu la faiblesse d'éluder le débat en s'abstenant de figurer à la procession. Les *Mémoires de Retz*, qui venaient d'être publiés, tournaient toutes les têtes; les fils de traitants, qui encombraient les bancs des enquêtes, étaient aigris des persécutions qui avaient frappé leurs pères; les vieux magistrats, les hommes de la tradition parlementaire, voyaient avec effroi commencer une révolution qui menaçait de détrôner le Palais au profit du comptoir. Bien des tiraillements avaient déjà eu lieu. L'occasion de la nouvelle refonte fut saisie. Le parlement appela les autres cours supérieures de Paris à s'unir à lui, comme au temps de la Fronde; les autres cours refusèrent. Il ne se découragea pas. Il adressa *au roi* des remontrances très vives et trop bien fondées; il reçut une réponse sévère. Le 20 juin, il éclata par un arrêt d'une étrange audace, qui, après avoir prescrit le renouvellement des remontrances, suspendait l'exécution de l'édit de refonte, « jusqu'à ce qu'il eût plu au roi de faire droit aux remontrances. » L'arrêt du parlement fut cassé à l'instant même par un arrêt du conseil. La chambre des comptes et la cour des aides, bien qu'elles n'eussent pas consenti à s'unir au parlement, le soutinrent en faisant aussi leurs remontrances (30 juin).

Le mois de juillet se passa en pourparlers. L'édit s'exécutait, et le pouvoir ne cédait pas; mais le régent eût voulu éviter les extrémités. La situation était fort compliquée. L'opposition du parlement se liait à d'autres cabales : les parlements de province remuaient comme celui de Paris; la noblesse remuait comme la robe; la noblesse de Bretagne, mécontente du gouverneur de la province, avait

entraîné les Etats à refuser le don gratuit, l'an passé, et ne se montrait pas mieux intentionnée, dans la session de 1718. Elle ne parlait que de revendiquer ses priviléges du temps de ses anciens ducs. L'esprit d'agitation et d'entreprise était partout. Les ennemis qu'avait Philippe d'Orléans au dedans et au dehors fomentaient adroitement tous les mécontentements contre une régence qui avait tant promis et jusqu'alors si peu tenu. On exploitait au loin, dans les provinces, les nuits orgiaques du Palais-Royal, cette Caprée que s'était faite le régent au milieu de Paris ; les bruits d'inceste, non seulement avec la duchesse de Berri, mais encore avec les autres filles de Philippe, reprenaient une nouvelle force[1]. Le vieux Villeroi, gouverneur de Louis XV, réveillait les soupçons de 1712 par les précautions malignement exagérées dont il entourait le jeune roi. Les agents du roi d'Espagne, qui, avant la mort de Louis XIV, avait eu la pensée de disputer la régence au duc d'Orléans, et qui était dans les plus mauvaises relations diplomatiques avec le régent, s'entendaient avec la coterie des du Maine, qui avaient à venger, outre l'affront de 1715, un autre affront plus récent, le droit de succéder au trône arraché aux *légitimés*. De tous ces mouvements, on pouvait croire qu'il allait sortir une autre Fronde[2].

1 Lémontei, dans la Revue Rétrospective, a justifié le régent quant à mademoiselle de Valois; mais, pour la duchesse de Berri, il subsistera toujours un doute qui est à lui seul une condamnation terrible.

2 Ces mouvements avaient débuté par la ridicule affaire du *bonnet* qui, déja engagée dans les derniers temps de Louis XIV, avait grossi et fait grand fracas au commencement de la Régence. Les ducs et pairs prétendaient que, lorsqu'ils siégeaient au parlement, le premier président leur ôtât son *bonnet* en prenant leur avis; ils voulaient, de plus, recouvrer leur ancienne prérogative d'opiner avant les présidents à mortier. La lutte fut très-chaude, et Saint-Simon fut l'Achille de cette burlesque Iliade, épisode tragi-comique de la vieille rivalité entre la robe magistrale et l'épée féodale. Les parlementaires employèrent d'autres armes que les

Le parlement, en effet, reprit l'offensive par un acte bien plus hardi et plus violent encore que l'arrêt du 20 juin :

arrêts : un pamphlet attribué au président de Novion fouilla les origines de ces fières maisons ducales qui réclamaient l'héritage des pairs de Charlemagne et de Hugues-Capet, et voulut établir que les Crussol d'Uzès descendaient d'un apothicaire, les Villeroi, d'un marchand de poissons, les La Rochefoucauld, d'un boucher, etc., etc. les Saint-Simon, au moins, étaient gentilshommes de race, postérité d'un hobereau appelé le Sire de Rouvroi, et non des comtes de Vermandois. Cette contre-partie de d'Hozier et du père Anselme, mêlée de vrai et de faux, exaspéra tellement les ducs, qu'ils projetèrent de se transporter au Palais et d'y imposer leurs prétentions l'épée à la main. Le régent arrêta l'explosion en faisant droit à la requête des ducs par arrêt du conseil du 21 mai 1716; mais le parlement, à son tour, se déchaîna de telle sorte, que le régent recula, révoqua l'arrêt, et renvoya la décision du procès à la majorité du roi.

Cette querelle fut suivie d'un débat plus grave : les princes de la branche de Condé, le duc de Bourbon, le comte de Charolais, son frère, et le prince de Conti, son cousin, présentèrent requête au conseil, le 22 août 1716, pour qu'on enlevât aux fils *légitimés* du feu roi les droits de successibilité au trône, et les prérogatives des princes du sang, qui leur avaient été indûment conférés. Le duc de Bourbon, jeune homme violent, brutal et borné, faisait, par haine contre sa tante, Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du Maine, ce que le régent n'avait pas voulu faire, par égards pour sa femme, fille du feu roi et de madame de Montespan comme les *légitimés*. Les ducs-et-pairs, toujours en quête des occasions de paraître et de faire corps, intervinrent pour demander que, si les *légitimés* perdaient le rang de princes du sang, on leur enlevât aussi la préséance sur les autres pairs, et qu'on leur fit prendre rang suivant la date de leurs pairies. Le duc du Maine, par faiblesse de caractère, et son frère le comte de Toulouse, par une espèce d'indifférence philosophique, se fussent laissé abattre sans beaucoup de résistance; mais la duchesse du Maine soutint vaillamment le choc. Cette étrange personne, qui avait, dans le corps d'une naine, un esprit d'une vivacité, d'une turbulence infatigable, quitta ses divertissements de Sceaux, où elle trônait en reine de théâtre, au milieu des beaux-esprits et des comédiens, pour se lancer à corps perdu dans la polémique à la tête d'un bataillon de jurisconsultes et d'érudits, surtout d'érudits jésuites (l'*Histoire de France* du père Daniel avait été composée en grande partie pour favoriser par des exemples les prétentions des bâtards à la successibilité). Les nombreux écrits des deux partis s'accordèrent à invoquer l'autorité de la nation, comme le seul juge de la succession au trône. « L'autorité royale, dit Lémontei (t. Ier, p. 171), y était représentée comme un dépôt et un mandat, la monarchie, comme un simple contrat civil, et la nation, comme la maîtresse et l'arbitre de ses droits. » On était déjà loin du Grand Roi et de la *Politique de l'Écriture Sainte*! Madame du Maine sut trouver des alliés, et susciter la jalousie de la noblesse

le 12 août, il rendit un arrêt qui réduisait la Banque à sa première institution, défendait aux directeurs et employés de la Banque de garder aucuns deniers royaux, ni d'en faire aucun usage pour le compte de la Banque, rendait tous officiers-comptables responsables des deniers qu'ils auraient convertis en billets, défendait à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer directement ou indirectement dans le maniement des deniers royaux, *sous les peines portées par les ordonnances*. Le parlement s'emparait purement et simplement de l'administration des finances. Le bruit courut que le parlement projetait de faire enlever, juger et pendre Law sans désemparer, et Law, épouvanté, courut se réfugier au Palais-Royal. Saint-Simon, toujours enclin aux choses extraordinaires, parle très sérieusement de ce projet qui n'eut sans doute jamais

non titrée contre les ducs : nombre de gentilshommes, dans de bruyantes réunions, signèrent un mémoire contre la prétention des ducs-et-pairs à faire un corps séparé de la noblesse. Une démocratie et une aristocratie relatives furent ainsi aux prises dans le sein de l'ordre aristocratique. Le régent, inquiet, défendit à la noblesse de s'assembler et de rédiger des actes collectifs. Trente-neuf gentilshommes protestèrent, soutenant que le jugement de ce qui regardait les princes n'appartenait qu'au roi majeur ou aux Etats-Généraux : les *légitimés* firent une protestation semblable ; le parlement n'accueillit ni l'une ni l'autre. Six des meneurs de la noblesse furent embastillés durant quelques semaines. Le conseil de régence, le 2 juillet 1717, passa outre aux protestations, prononça contre les *légitimés*, et révoqua les édits de Louis XIV en leur faveur; on leur laissa seulement à vie les honneurs des princes du sang. Les considérants de l'édit sont dans le même esprit politique que les écrits des deux partis : on y fait dire au roi que, « si les princes du sang venaient à manquer, ce serait à la nation à réparer ce malheur par la sagesse de son choix, » et que le roi n'est pas « libre de disposer de la couronne (Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 146). »

La duchesse du Maine s'était écriée, dit-on, que, quand on a été une fois déclaré habile à succéder au trône, il faut, plutôt que de se laisser arracher ce droit, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume. (Saint-Simon, t. XIV, p. 651.) Elle fit de son mieux pour tenir parole.

rien de sérieux. Le parlement de 1718 n'était pas de taille à faire un coup digne des *Seize* de la Ligue [1].

Après cet éclat, près de quinze jours s'écoulèrent sans événement; mais c'était le silence qui précède la bataille. Le parlement poussait sa pointe par diverses mesures qui confirmaient l'arrêt du 12 août. Le Palais-Royal délibérait. Le régent, « brave contre les dangers, timide contre les embarras (Lémontei), » était irrité, mais hésitait; des hommes d'action et d'audace le forcèrent presque à agir. Law, revenu de sa frayeur, avait trouvé d'énergiques auxiliaires; c'étaient d'Argenson, qui détestait le parlement, et par instinct de despotisme et par une vieille rancune; l'abbé Dubois, l'ancien précepteur de Philippe d'Orléans, devenu diplomate et fort accrédité par le succès d'une grande négociation en Angleterre; Saint-Simon, toujours hostile aux gens de robe; le duc de Bourbon, enfin, enchaîné au régent par une nouvelle pension et au Système par les profits qu'en espérait sa grossière rapacité; un coup de vigueur fut résolu. Le 26 août, le parlement fut mandé aux Tuileries pour un lit de justice : il vint à pied, à travers les rues, comme au jour des Barricades de la Fronde; mais le peuple ne bougea pas. Le conseil de régence s'était assemblé le matin même : les *légitimés*, sentant venir l'orage, avaient quitté la séance, et le conseil avait accédé à toutes les volontés du régent. On amena l'enfant-roi, dont la présence était réputée nécessaire pour valider des actes qu'il ne comprenait pas; puis le garde-des-sceaux d'Argenson donna lecture de quatre déclarations du roi : la première reprochait rudement au parle-

[1] Saint-Simon, t. XVI, p. 434. Les arrêts du conseil et du parlement, déclarations, lettres-patentes, etc., concernant le Système, sont réunis dans les t. V et VI de l'Histoire du Système des Finances, etc. La Haie; 1739; 6 vol. in-12.

ment l'abus qu'il avait fait des grâces de Sa Majesté, et lui signifiait qu'il pourrait continuer de présenter des remontrances sur les ordonnances à lui adressées, pourvu que ce fût dans la huitaine, mais qu'ensuite, si le roi ordonnait l'enregistrement, il faudrait obéir sans délai, sinon, l'enregistrement serait censé accompli. Il était interdit au parlement de s'immiscer dans l'administration des finances et de prendre connaissances d'aucunes affaires d'Etat, si Sa Majesté ne lui en demandait son avis. Tous les arrêts à ce contraires étaient cassés, et devaient être biffés des registres du parlement. La seconde déclaration ôtait aux *légitimés* la préséance sur les autres pairs. Un troisième acte, faisant exception en faveur du comte de Toulouse, à cause « de son zèle pour le bien public et de ses services, » lui maintenait, sa vie durant, les honneurs dont il jouissait. Une quatrième déclaration transférait au duc de Bourbon la surintendance de l'éducation du roi qu'avait eue jusque-là le duc du Maine. Le premier-président de Mesme, avide intrigant qui avait une main dans la caisse du régent et l'autre dans les trames de la duchesse du Maine, voulut faire des remontrances ; le garde-des-sceaux fit gravement le semblant d'aller prendre les ordres du roi : « le roi, » dit-il, « veut être obéi, et obéi sur-le-champ. » Le parlement courba la tête, et la Fronde de 1718 s'en alla en fumée. Le lendemain, à la vérité, une protestation contre ce qui s'était passé au lit-de-justice fut rédigée au Palais ; mais le régent fit arrêter un président et deux conseillers : le parlement réclama la liberté des trois captifs, ne l'obtint qu'après de longs délais, et ne tenta plus rien de considérable. Il s'abstint d'enregistrer aucun édit relatif aux finances ; mais, selon la déclaration du 26 août, les édits furent tenus pour enregistrés au

bout de huit jours, et l'on se passa de l'enregistrement[1].

Ce coup heureux contre un pouvoir rival fut suivi d'une révolution dans l'intérieur du gouvernement. Les conseils, qui avaient remplacé les ministres, n'avaient nulment répondu à l'attente publique : en substituant, dans chaque branche du pouvoir, huit ou dix ministres à un seul, on n'avait pas un abus de moins, on avait la lenteur, la discorde et la confusion de plus. On n'avait pas fait une distinction toute élémentaire, c'est que, si plusieurs têtes sont utiles pour réglementer, il ne faut qu'un seul bras pour exécuter ; on eût pu mettre un frein à l'arbitraire des ministres, sans supprimer des agents aussi indispensables. L'opinion s'était déjà retournée contre ces conseils, objets d'un si vif engouement, et le parlement lui-même en avait récemment demandé la suppression. Cette suppression fut prononcée par le conseil de régence, le 24 septembre, et le régime ministériel fut rétabli à peu près comme par le passé. L'abbé Dubois, qui y avait eu la principale part[2], y gagna le ministère des affaires étrangères. Le conseil des finances subsista seul sous une forme nouvelle.

La chute des conseils fut un événement important; c'était l'avortement d'une tentative faite pour former en France une aristocratie gouvernante, non point une aristocratie parlementaire et semi-républicaine comme en Angleterre, mais une aristocratie monarchique et administrative comme en Autriche. « La noblesse, » dit le duc d'Antin dans ses mémoires, « ne s'en relèvera pas[3]. »

1 Anciennes Lois françaises, t, XXI, p. 151.

2 Il qualifiait les conseils *d'objet idolâtré des esprits creux de l'ancienne cour* (Fénélon et ses amis).

3 Lémontei, t. Ier, p. 194. — L'abbé de Saint-Pierre, qui ne brillait point par le

Au moment où tombèrent les conseils, une lutte sourde existait déjà entre les vainqueurs du parlement. D'Argenson, reprenant le rôle de Noailles et s'appuyant comme lui sur les avis des frères Pâris[1], contrecarrait Law[1], et suscitait une formidable concurrence à la compagnie d'Occident, en créant une compagnie des fermes-générales, qui prit les fermes à quarante-huit millions et demi par an, et qui émit pour cent millions d'actions payables en billets d'État (septembre).

On ne pouvait marcher ainsi. La régence avait ajouté en trois ans un déficit de cent-trente millions à la dette de Louis XIV. Sans parler des éventualités de guerre, en ce moment imminentes, les dépenses présumées de 1719 devaient encore excéder la recette de vingt-quatre millions. Il fallait, ou sortir du Système, après s'y être engagés si avant, ou s'y abandonner sans réserve. Le régent, contre sa coutume, était décidé, et ce fut Law lui-même qui hésita, quand Philippe offrit de lui livrer la France. Law parut entrevoir que ses tendances unitaires lui avaient fait illusion ; qu'un gouvernement arbitraire et corrompu ne saurait être un gouvernement de crédit; que sa banque, si assurée dans ses opérations tant qu'elle était banque privée, allait être exposée à tout dès qu'elle deviendrait royale, et

tact ni par l'à-propos, venait précisément de publier, sous le titre de *Polysynodie*, un panégyrique enthousiaste du gouvernement par conseils (avril 1718). Il y traitait si mal ce qu'il nommait le *visirat*, c'est-à-dire le despotisme ministériel du dernier règne, que les débris de la vieille cour, excités, du fond de Saint-Cyr, par madame de Maintenon, s'en émurent comme d'un outrage à la mémoire de Louis XIV, et forcèrent, en quelque sorte, l'Académie française d'exclure de son sein le bon abbé, que le régent ne défendit pas. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la *Polysynodie* ou pluralité des conseils, telle que l'entendait Saint-Pierre, était moins impraticable que celle qu'avait essayée le régent; car Saint-Pierre admettait que l'on conservât des ministres, les conseils réglementant et prescrivant, les ministres exécutant (V. ses Annales Politiques, t. II, p. 432).

que le pouvoir y puiserait à discrétion ; que la fantaisie du moment l'emporterait, chez de tels gouvernants, sur l'intérêt durable. Il eût voulu des garanties, qui eussent prouvé combien le parlement avait eu tort de le traiter en ennemi : il avait proposé au régent de mettre la banque sous l'égide d'un gouvernement particulier, composé de membres des quatre cours supérieures de Paris ; le régent avait refusé. Il proposa alors, au lieu de rendre la banque royale, de rembourser neuf cents millions du capital de la dette en papier-monnaie qu'émettrait le roi. Cet expédient fut rejeté avec raison [1]. Sommé de réaliser ses promesses, il prit son parti, se lança intrépidement dans la carrière et ne regarda plus derrière lui. D'Argenson fléchit, pour ne pas être renvoyé du ministère, et, le 4 décembre, la banque fut déclarée royale, avec cette clause qu'on ne pourrait émettre de billets que par arrêt du conseil. Le roi racheta les actions. Louis XIV eût été bien stupéfait, s'il eût pu voir le roi son successeur devenu banquier. Les billets de banque cessèrent d'être remboursables en monnaie immuable, et rentrèrent dans la condition commune à cet égard. Il était étrange qu'au moment où l'on élargissait si grandement la Banque, on lui enlevât l'avantage qui avait rendu son succès si rapide. On a prétendu (Lémontei, t. 1er, p. 300) que c'était Law lui-même qui, pénétré d'une trop juste défiance envers le gouvernement, avait voulu ajourner l'exécution complète du Système, et que ce fut malgré lui que le remboursement en monnaie immuable fut bientôt rétabli (22 avril 1719). Le contraire est plus vraisemblable : la déclaration du 22 avril décèle la pensée et la main de Law [2].

[1] Lémontei, t. Ier, p. 299; d'après les mémoires manuscrits du comte de La Marck et du duc d'Antin.

[2] Hist. du Système des Finances, t. V, p. 182.

La grande machine était en mouvement, et il n'eût plus dépendu de Law de l'arrêter. Le 27 décembre 1718, il fut statué qu'à Paris et dans quatre autres villes où l'on avait établi des comptoirs de la Banque, on ne pourrait plus payer en argent que les sommes au-dessous de six cents francs ; au-dessus de ce chiffre, il faudrait payer en or ou en billets. C'était une première atteinte au libre mouvement des espèces, et le commencement des moyens irréguliers et arbitraires. Ceci était en faveur des billets. Law travailla en même temps, par des expédients d'abord plus légitimes, à faire monter les actions de la Compagnie. Les profits hypothétiques de la Louisiane, où l'on avait envoyé une première expédition en mai 1718, n'avaient pas d'abord attiré beaucoup le public. Les tabacs, affermés au prix de quatre millions de francs, et l'achat des droits de la compagnie du Sénégal, moyennant un million six cent mille francs, avaient commencé à améliorer la position de la Compagnie (septembre-décembre 1718). Néanmoins, en avril 1719, les actions n'étaient encore qu'à trois cents francs sur la place au lieu de cinq cents[1]. Law parvint à leur faire gagner le pair aux environs du 1er mai. Dans le courant de ce mois, la compagnie des Indes-Orientales, qui, mal administrée, obérée, paralysée, avait fini par céder l'exploitation de son privilége aux Malouins, et une compagnie de la Chine, créée en 1712, furent réunies à la compagnie d'Occident, qui eut ainsi

1 Il importe cependant d'observer que, les actions pouvant être acquises en billets d'Etat, qui perdaient encore plus de moitié, la valeur de cinq cents francs n'était que nominale : trois cents francs argent, c'était déjà, en réalité, plus que le pair.

2 Le moyen qu'il employa fut d'acheter au pair des actions livrables dans six mois, en payant un à-compte en argent. Il introduisit ainsi les marchés à prime, d'où est dérivé ce qu'on appelle aujourd'hui le jeu des différences.

dans les mains presque tout le commerce de la France hors de l'Europe et s'intitula désormais la Compagnie des Indes. (Elle absorba aussi la compagnie d'Afrique ou de Barbarie.) Elle fut autorisée à ajouter à ses deux cent mille actions primitives, cinquante mille actions nouvelles, au prix d'émission de cinq cent-cinquante francs, non plus en billets d'État, mais en argent. On dut représenter quatre actions anciennes pour en obtenir une nouvelle. C'etait habile pour faire hausser les actions primitives, mais cela restreignait le nombre des souscripteurs, et ne rentrait pas dans les vrais principes de Law. Le 16 juillet, un arrêt du conseil ordonna l'envoi de vingt-cinq millions de billets de banque à la Louisiane pour y faciliter les transactions. Cela releva beaucoup la Louisiane dans l'opinion publique. Le 25 juillet, la Compagnie afferma pour neuf ans la fabrication des monnaies, au prix total de cinquante millions. L'action, en ce moment, atteignait la valeur de mille francs sur la place, et gagnait cent pour cent. Le 27 juillet, vingt-cinq mille nouvelles actions furent émises à ce taux de mille francs, la valeur nominale des actions restant toujours à cinq cents francs. Il fallut représenter cinq anciennes pour avoir une nouvelle. Les émissions de billets correspondaient aux émissions d'actions : les deux réservoirs de la Banque et de la Compagnie, comme dit Lémontei, s'alimentaient l'un l'autre. Le même jour, 27 juillet, un arrêt du conseil ordonna de payer aux actionnaires un dividende de douze pour cent sur le prix nominal des actions (cinq cents francs). Les actions montèrent avec une impétuosité croissante.

Un mois après, Law, pressé par le régent, se crut en état de risquer une immense et téméraire opération qu'il lui avait promise, le remboursement de la dette. Un arrêt

du Conseil du 27 août compléta sa victoire sur d'Argenson : le bail des fermes générales, conclu sous les auspices du garde-des-sceaux, fut cassé, et les fermes furent adjugées à la Compagnie des Indes, au prix de cinquante-deux millions par an, et à condition de rembourser les actionnaires de l'autre compagnie. Le roi prorogea jusqu'au terme de cinquante années, les priviléges de la Compagnie des Indes. A ces conditions, la Compagnie promit de prêter au roi douze cent millions pour payer le gros de la dette, moyennant que le roi lui garantît trente-six millions par an sur le produit des impôts ; c'est-à-dire qu'elle faisait convertir au roi une dette à quatre pour cent en une dette à trois pour cent. Le 31 août, on supprima les rentes assignées sur les aides et gabelles, sur les tailles, etc., avec ordre aux propriétaires de rapporter leurs titres au garde du trésor royal, qui les rembourserait en assignations sur le caissier de la Compagnie des Indes.

C'était au moyen d'une émission de deux cent quarante mille nouvelles actions que Law comptait verser les douze cent millions ; il fallait, pour cela, que les actions valussent cinq mille francs au lieu de cinq cents francs ; elles y arrivaient en ce moment même. Le public, naguère incertain, se précipitait avec emportement vers cette organisation puissante qui semblait devoir absorber l'État tout entier. Le bruit de mines d'or et de pierreries découvertes, disait-on, sur le Mississipi, achevait d'enflammer les imaginations [1]. On voyait les personnages les plus engagés dans le Système se disputer les concessions de terre, les *duchés*, les *marquisats* que distribuait la Compagnie en

1 On usa de beaucoup de charlatanisme afin de populariser le Mississipi; néanmoins, la Compagnie se prenait elle-même à ces illusions; car elle dépensa beaucoup d'argent pour la recherche d'un prétendu rocher d'émeraude.

Louisiane. Law se fit adjuger, chez les Akansas, un fief de cent lieues de tour. Cette confiance entraînait celle de la foule. Le 13 septembre, cent mille actions furent créées au prix de cinq mille francs, payables en espèces ou en billets de banque, sans condition de représenter des actions antérieures. Cela ne garantissait pas les créanciers de l'État, auxquels ces actions devaient revenir, contre les concurrents qui les leur disputaient. Ils se plaignirent, et obtinrent qu'il fût interdit de payer les dernières actions autrement qu'en billets d'État ou en assignations du garde du trésor (26 septembre). La faveur n'était pas déjà si grande; car on donnait aux créanciers, pour cinq mille francs de titres de rente, une action qui valait cinq mille francs sur la place, mais dont le titre originaire n'était que de cinq cents francs, et qui pouvait retomber. Du 25 septembre au 2 octobre, deux cent mille actions furent encore émises. Cela faisait trois cent mille au lieu de deux cent quarante mille; c'est que Law avait promis au régent un second prêt de trois cents millions à trois pour cent, hypothéqué, comme l'autre, sur le produit des impôts. L'acte en fut publié le 12 octobre, avec déclaration du roi que l'émission des actions était définitivement close; pour prix de ce second prêt, les receveurs-généraux furent supprimés, et leurs recettes, réunies à la Compagnie, qui eut ainsi tous les impôts directs et indirects dans la main. La Compagnie, en vertu de l'arrêt du 26 septembre, ne recevant plus d'espèces pour les nouvelles actions, et le public se portant vers la négociation des actions avec une telle fougue, que les métaux, par leur poids, devenaient un embarras et un obstacle, le papier en vint à gagner cinq et dix pour cent sur l'or et sur l'argent. « Avez-vous de l'or? Rien de fait! » était devenu une locution pro-

verbiale. Le délai accordé aux souscripteurs pour les versements (20 octobre), délai nécessaire aux créanciers de l'Etat pour se mettre en mesure, donna une nouvelle impulsion à la hausse. En octobre, les actions s'élevèrent à dix mille francs, vingt fois leur valeur nominale, et plus de quarante fois la valeur argent comptant qu'elles avaient eue sur la place lors de la première émission. Elles ne s'arrêtèrent pas là. L'histoire du Système des Finances (t. II-III) prétend que les actions allèrent à dix-huit et vingt mille francs; mais cela n'est pas constaté.

Ces chiffres, dans leur sèche énonciation, étonnent la pensée : que sera-ce si l'on se retrace par l'imagination le tableau vivant de la société au sein de laquelle s'opéraient ces prodigieux mouvements financiers! Ce tableau est dans toutes les mémoires. Qui ne connaît par tradition cette étroite et noire rue Quincampoix, théâtre de l'agiotage [1], avec ses mille bureaux où, six mois durant, se ruèrent, s'entassèrent tout Paris, toute la France, toute l'Europe; où les rangs, les sexes, les ordres divers de l'État, grands seigneurs et prélats, gens d'épée, gens de robe, gens de bureau, trafiquants et commis, maîtres et valets, femmes de cour et filles de joie, se mêlèrent dans une longue saturnale! C'était l'égalité des cupidités, l'égalité devant le jeu. Et quel jeu! On y faisait des fortunes inouïes en quelques jours, en quelques heures! Tel laquais, enrichi d'un tour de main, achetait le carrosse derrière lequel il était monté la veille. Il y eut des gens

[1] La rue Quincampoix, située entre les rues Saint-Martin et Saint-Denis, dans le quartier le plus commerçant de Paris, avait été, de longue date, occupée par des banquiers : pendant la guerre de la Succession, l'on y fit l'agio des *billets de monnaie* et de tous les papiers royaux; l'habitude était prise, et le trafic des actions vint s'y établir en 1719; l'énorme affluence, dont parlent les mémoires du temps, eut lieu surtout à partir du mois d'août.

qui tinrent dans leur portefeuille pour soixante et quatre-vingts millions d'actions au cours de la place! Deux classes de personnes eurent la principale part à ces richesses improvisées comme par la baguette d'une fée, les grands et les gens d'affaires : la cupidité des princes et des grands, la bassesse des courtisans devant le Plutus écossais qui faisait pleuvoir de ses mains les actions et les billets de Banque, n'eurent rien d'égal que le faste et les prodigalités des parvenus enivrés de leur fantastique élévation. Mais le public, emporté tout entier par l'irrésistible élan, ne s'arrêtait guère à moraliser. Chaque jour voyait arriver à flots dans Paris les rentiers et les officiers remboursés de leurs charges, qui accouraient placer leur remboursement en actions; les négociants qui venaient observer le mouvement, le mettre à profit pour leur négoce ou s'y jeter eux-mêmes; les spéculateurs étrangers, les imitateurs, les curieux, les aventuriers, les hommes d'intrigue. Le luxe et la foule croissaient à la fois dans des proportions incroyables; on dépensait des sommes fabuleuses aussi vite qu'on les gagnait; la circulation était interrompue par la multitude innombrable des carrosses; partout brillaient l'or et l'argent sur les habits de soie et de velours : les délices des Lucullus et des Apicius étaient égalées par les *millionnaires* (c'est alors que le mot fut créé) de la rue Quincampoix; une impulsion fougueuse et désordonnée, mais d'une puissance énorme, avait été donnée au commerce et à l'industrie de Paris; la concentration de population fut telle, de 1719 à 1720, qu'un historien ne craint pas de l'évaluer à un million quatre cent mille âmes[1] ! L'impulsion de Paris rejaillit sur la France

[1] Lémontei, t. II, p. 206. Il y a certainement beaucoup d'exagération. La princesse palatine, mère du régent, parle, dans ses lettres, d'un accroissement de trois

entière ; le nombre des manufactures s'accrut des trois cinquièmes ; l'intérêt tomba au denier quatre vingt (un et quart pour cent).

Au milieu de ce vertige universel, des mesures populaires et libérales, dictées par Law à la Compagnie, attestaient qu'il avait d'autres vues que le déchaînement de l'agiotage. La Compagnie avait généreusement demandé au roi, moyennant une remise d'un million par an sur les tabacs, la suppression de quelques droits onéreux au commerce : elle obtint la permission d'employer des fonds à entreprendre la grande pêche et à établir des manufactures, sans réclamer aucun monopole à ce sujet. Law roulait dans sa tête de bien plus vastes desseins. Il avait proposé au régent le remplacement de tous les impôts par un impôt unique, le centième denier[1]. C'était l'impôt sur le capital, au lieu de l'impôt sur le revenu, proposé par Vauban. Les esprits réformateurs, aujourd'hui, sont encore partagés entre ces deux conceptions. Law voulait aussi abolir la vénalité des charges, les rembourser, et remplacer le parlement par des magistrats amovibles ; mais cette idée lui appartenait moins personnellement et venait de Dubois, au dire de Saint-Simon, qui se vante d'avoir empêché par deux fois le régent de la réaliser, craignant, dit-il, malgré sa haine contre la robe, de voir briser ce dernier frein du despotisme et de l'ultramontanisme[2].

Law, cependant, n'était point enivré de la hausse monstrueuse qui avait dépassé ses prévisions et ses désirs : il

cent mille âmes sur la population ordinaire ; c'est déjà bien assez ! cela eût fait bien près d'un million d'âmes.

[1] Lémontei, t. Ier, p. 316. Cet important mémoire, en date du 10 juin 1719, est inédit. Law pensait que le centième denier rendrait deux cents millions.

[2] Saint-Simon, t. XVII, p. 411.

avait une trop haute intelligence pour ne pas s'alarmer de l'exagération même du succès. La valeur attribuée aux actions par la vogue dépassant, au-delà de toute comparaison, la valeur réelle des possessions et des priviléges de la Compagnie, et le chiffre des richesses idéales qui circulaient rue Quincampoix étant tel qu'on eût vendu la France entière sans le couvrir, il était évident que les *millionnaires*, les *mississipiens* les plus avisés, reconnaîtraient l'illusion, *réaliseraient* leurs actions en billets, leurs billets en argent ou en terres, et donneraient ainsi le signal de la baisse. Déjà quelques-uns avaient commencé. D'autres périls encore pressaient de toutes parts l'auteur du Système. La faiblesse, l'avidité, la mauvaise foi du gouvernement avaient engendré cet abus du crédit que Law avait pressenti naguère avec anxiété; les barrières posées devant l'émission des billets avaient déjà cédé sous la main du régent; d'Argenson épiait l'instant de se venger; un homme plus puissant sur l'esprit du régent, le ministre Dubois, d'abord favorable à Law, avait reçu de l'Angleterre, à laquelle il était vendu, des instructions hostiles; le cabinet de Londres voyait avec jalousie l'or britannique se dérober à la compagnie de la mer du Sud et à la compagnie anglaise des Indes pour affluer à Paris; il avait compris quel essor allaient prendre les colonies et la marine françaises sous une direction habile et hardie, et il ne rêvait que d'abattre l'auteur du Système. Déjà l'arrogant ambassadeur Stairs avait eu avec son compatriote Law des altercations si violentes, que le ministre Stanhope, pensant qu'il fallait miner et non attaquer de front, jugea prudent de désavouer et de rappeler Stairs[1].

[1] V. la lettre de Dubois, du 24 février 1720; ap. Mém. secrets du cardinal Dubois, t. Ier, p. 312. — Il y avait eu déjà un complot pour culbuter la Banque en y présen-

Law ne se dissimulait donc point la gravité de la situation. Il avait, mais trop tard, essayé de ralentir l'ascension folle des actions par un jeu de bascule : il n'était plus assez fort pour modérer sa gigantesque machine. N'ayant pu ralentir, il était contraint de soutenir à tout prix. Il ne vit pas d'autre moyen de sauver le billet que de déprécier l'espèce métallique, et il se lança dans une série d'expédients funestes, contraires à ses propres maximes, mais devenus inévitables. Le 1er décembre, il fit décréter que la Banque ni le trésor ne recevraient plus d'espèces, si ce n'est comme appoint : c'était renoncer à cette partie du Système qui consistait à attirer les métaux dans les mains de l'État, mais aller au plus pressé, c'est-à-dire déprécier les métaux en diminuant leur usage, et détourner indirectement de convertir les billets en argent, par l'interdiction de convertir l'argent en billets. On ne put soutenir ce parti extrême. Le 21 décembre, défense fut publiée de faire des paiements en argent au-dessus de dix francs, des paiements en or au-dessus de trois cents francs : la Banque recommença à délivrer des billets contre de l'argent, et le trésor, à recevoir des espèces au-dessous de dix francs et de trois cents francs, mais moyennant une prime de cinq pour cent (on avait émis des billets de dix francs pour faire descendre aussi bas que possible l'usage du papier). Les lettres-de-change étrangères durent se payer en billets, grande faute et qui devait faire tourner le change contre

tant une masse de billets à rembourser; mais Law avait fait face, et, par une diminution soudaine sur les espèces d'or, avait même obligé les auteurs de cette intrigue anglaise à reprendre des billets pour leurs louis. Les ministres anglais s'étant efforcés d'établir un contre-système en faisant monter les actions de la Compagnie du Sud, Law en fit acheter à bas prix par la Compagnie française, pour un million six cent mille livres sterling, et les revendit quand elles montèrent. Mém. de la Régence, t. IV, p. 119. — Hist. du Système, t. Ier, p. 160.

la France! Le 29 décembre, l'émission des billets de banque est élevée *officiellement* à un milliard. Le 30, une assemblée générale de la Compagnie règle le dividende des actions à quarante pour cent sur le prix nominal de cinq cents francs; c'est deux pour cent à peine pour ceux qui ont payé l'action dix mille francs, mais les gens habiles voient que ce dividende est encore très-exagéré. Beaucoup d'étrangers et quelques millionnaires français ont déjà réalisé, acheté des propriétés foncières, ou exporté de fortes sommes, notamment en Angleterre, où le prix encore peu élevé des actions du Sud les attire. La baisse commence avant la fin de décembre.

Law fait face au danger avec courage. Il assume sur lui la responsabilité patente de tout ce qui va se faire. Depuis la dissolution des conseils, les finances étaient censées administrées par une sorte de commission. Law, déjà naturalisé, abjure le protestantisme pour être admissible aux fonctions publiques, et prend le titre de contrôleur-général (5 janvier 1720). Après une première baisse, il parvient à arrêter les actions sur la pente du discrédit, entre neuf et dix mille francs : les manéges des gros détenteurs lui viennent en aide, mais surtout la nécessité où se trouvent les rentiers remboursés de faire usage de leurs remboursements. Les rentiers, arrivant sur le marché à mesure qu'on les liquide, remplacent, pendant quelque temps, les grands spéculateurs qui s'éloignent. Mais, tandis que l'action se soutient, grâce à ce concours, le billet se précipite. La panique se répand dans la ville : la confiance s'envole aussi vite qu'elle était venue; en dépit des mesures hostiles aux espèces, les marchands vendent le double quand on les paie en billets, ce qui fait hausser toutes les denrées, et les *réaliseurs* assiégent la Banque.

Un prince du sang, Conti, gorgé de richesses énormes par le régent et par Law, donne l'exemple de cet assaut au crédit public. Au premier refus qu'il essuie du contrôleur-général, las et dégoûté de son insatiable gloutonnerie, il se venge en faisant ramener de la Banque trois fourgons chargés d'argent en échange de ses billets[1]. Le duc de Bourbon, chef de sa branche, tout aussi rapace que lui, se montre un peu moins vil, en ce sens que, du moins, il ne trahit pas la Banque et la Compagnie qu'il exploite avec fureur. Voilà ce que sont devenus les Condé ! A l'âge où leurs braves aïeux ne connaissaient que l'amour et la guerre, ils n'ont dans l'âme que des passions d'usuriers et d'agioteurs[1]. Auprès de leurs vices, les vices de Philippe d'Orléans sont presque nobles !

Law continue sa lutte désespérée. Le 28 janvier, refonte générale des espèces avec une légère diminution ; les billets de banque auront cours forcé dans toute l'étendue du royaume : ils ne l'avaient qu'à Paris et dans les villes de comptoir. Défense de transporter les espèces, pendant le cours de février, hors des villes où il y a hôtel des monnaies. Permission à la Compagnie de faire faire des visites dans toutes les maisons, *sans aucune exception*, afin de rechercher les espèces qu'on n'aura pas portées à la mon-

1 Saint-Simon, t. XVIII, p. 96.— « Il suffit d'être du sang des Bourbons pour aimer ce métal, » dit l'avocat Barbier, dans son Journal, t. Ier, p. 193.

2 Un d'eux, le comte de Charolais, frère du duc de Bourbon, annonçait même des passions bien plus hideuses, et devint un des plus vils scélérats dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il débuta par assassiner un de ses valets, dont il n'avait pu séduire la femme. Il ensanglantait ses débauches par d'ignobles barbaries sur les courtisanes qu'on lui amenait; il tirait sur les couvreurs pour se donner le plaisir de les voir tomber du haut des toits. Il eût porté, dix fois pour une, sa tête sur l'échafaud, s'il avait pu exister, sous la monarchie, une justice contre les princes. V. Lacretelle, Histoire de France pendant le XVIIIe siècle, t. II, p. 59.

naie pour la refonte, et qui seront confisquées au profit des dénonciateurs. Louis XIV n'avait rien osé de si tyrannique. Quelles ressources pour soutenir un système de crédit ! La réalisation, loin de s'arrêter, se précipite avec une impétuosité comparable à ce qu'a été l'emportement de la hausse. On achète, à tout prix, terres, charges, maisons, marchandises, pierres précieuses, objets de luxe, tout ce qui présente une valeur commerciale quelconque. Les 4 et 18 février, deux arrêts du conseil, pour entraver ce mouvement, prohibent le port des pierreries et la vaisselle d'or et d'argent. Le 22, Law fait accepter au régent et à la Compagnie une mesure dont il attend son salut : il fait décider que le roi remet à la Compagnie l'administration de la Banque, avec cession des bénéfices faits et à faire, la Banque demeurant royale et le roi restant garant des billets. On ne pourra émettre de nouveaux billets qu'en vertu d'arrêts du conseil, sur délibérations prises en l'assemblée générale de la Compagnie. La Compagnie ne fera point d'avances au roi, et la Banque ne fera pas de versements au trésor sans avoir reçu les fonds. Les billets de dix francs seront remboursés en espèces et supprimés : les cinq pour cent de prime accordés au papier sur l'argent sont supprimés ; c'étaient là de sages concessions au reflux de l'opinion. Le roi cède à la Compagnie cent mille actions qui lui appartiennent, au prix de neuf cent millions, dont trois cents payables dans l'année, le reste, en dix ans. La Compagnie créera pour cinq cents millions d'actions rentières à deux pour cent, pour rembourser les rentes perpétuelles appartenant à des corporations ou à des mineurs, et qui n'ont pu être remboursées sur les quinze cents millions prêtés au roi. Il n'y aura plus, à la Compagnie, de bureau ouvert pour l'achat et la vente des actions.

Ce qui domine dans cet acte important, c'est un effort suprême pour arracher la Banque à la rapacité du pouvoir arbitraire et pour sauver les billets à tout prix, même aux dépens des actions. Cet effort doit être vain.

Le 25 février, augmentation de monnaies. Le 27, défense à tout particulier ou communauté de garder plus de cinq cents francs en espèces, ou des matières d'or et d'argent, à peine de confiscation et de dix mille francs d'amende, à l'exception des trésoriers du roi, manufacturiers et commerçants, qui obtiendront des permissions spéciales. Défense de faire des paiements en espèces au-dessus de cent francs, à peine de trois mille francs d'amende. Le 5 mars, un arrêt du conseil ordonne de faire rentrer, aux échéances, les sommes prêtées par la Banque, fixe les actions au prix, beaucoup trop élevé, qui avait été donné au roi, et, contrairement à la délibération du 22 février, ouvre à la Banque un bureau pour convertir à volonté les actions en billets et les billets en actions. La fusion des billets et des actions était bien dans l'esprit général du Système; mais, dans les circonstances, rien ne pouvait être plus fatal; on sacrifiait les billets aux actions, l'intérêt de tout le monde à l'intérêt des grands et des capitalistes; on se condamnait à multiplier les billets, quand leur avilissement prescrivait de les réduire. Il est probable que Law eut la main forcée. L'arrêt du 5 mars le poussait violemment à l'abîme : le marc d'argent fut porté à quatre-vingts francs, et l'on rendit au billet une prime sur l'argent. Le 11 mars, on alla bien plus loin : l'or fut démonétisé pour le 1er mai; l'argent, pour le 31 décembre, sauf les petites monnaies de fabrication récente, avec diminutions successives jusqu'à ce que l'argent, au 1er décembre, eût été réduit de

quatre-vingts francs à vingt-sept francs le marc. On voulait décourager à tout prix les réaliseurs. Ordre aux particuliers d'apporter leurs espèces à la Banque, à peine de confiscation, dont moitié pour les dénonciateurs.

C'était d'une audace à donner le vertige, que de bouleverser ainsi toute l'existence économique de la société, et de prétendre supprimer, comme dit Saint-Simon, ce qui était en usage parmi les hommes *depuis Abraham!* Dans d'autres temps, on eût fait une révolution pour de bien moindres griefs ; mais la soif du gain et l'ivresse du jeu avaient épuisé les âmes : une sorte d'étourdissement succédait à la folie de 1719 ; les choses les plus étranges étonnaient à peine ; elles apparaissaient comme des rêves. On cria ; mais on ne remua pas, et assez de gens obéirent pour que la Banque reçût quarante-cinq millions en un mois. La masse, toutefois, résista passivement et garda ses écus. Le plus grand mal causé par les entreprises téméraires du pouvoir était la démoralisation qu'elles excitaient. La délation s'étendait dans un cercle infiniment plus vaste qu'au temps de la chambre-de-justice. On vit avec horreur un fils dénoncer son père. Le régent, par une honorable inconséquence, punit ce misérable d'avoir appliqué la loi. Il se fit honneur également dans une autre circonstance : depuis que la baisse avait commencé, le désordre croissait dans la rue Quincampoix et les alentours; les querelles, les vols, les attaques se multipliaient dans ces cohues; la prodigieuse comédie que nul Aristophane n'eût su reproduire, finit par un drame hideux; un jeune homme de la plus haute noblesse des Pays-Bas, allié aux premières familles de France et au régent lui-même, le comte de Horn, attira dans un cabaret un agioteur et le

poignarda pour lui voler son portefeuille : le régent, d'ordinaire si facile aux sollicitations, sut être juste, grâce surtout à Law, et le comte de Horn mourut sur la roue. Le jour même de l'assassinat (22 mars), le trafic de la rue Quincampoix fut interdit, comme inutile, puisqu'il y avait bureau ouvert à la Banque.

La Régence joua de bonheur : les édits contre l'argent n'étaient pas la seule cause de trouble qui existât dans Paris. Pressé comme on était de peupler la Louisiane, on avait voulu y jeter toute espèce d'éléments, purs ou impurs : des ordonnances des 8 janvier et 12 mars 1719 avaient prescrit d'y transporter les vagabonds et les condamnés libérés en rupture de ban, triste ressource pour une colonie naissante! Un nouvel édit du 10 mars 1720 autorisa les tribunaux à convertir en transportation la plupart des peines, et ordonna une chasse générale aux vagabonds et aux mendiants dans le même but. La police, fort mal faite depuis qu'elle était sortie des mains de d'Argenson, ne sut organiser ni les dépôts ni les convois; les malheureux transportés furent traités avec la négligence la plus barbare; on les laissait périr de faim! Il arriva, de plus, que les archers chargés des arrestations enlevèrent non-seulement les gens sans aveu, mais des personnes de toute autre condition, soit pour les obliger à se racheter de leurs mains, soit pour satisfaire à prix d'or des vengeances particulières. Le peuple perdit patience : on courut sus aux archers dans le faubourg Saint-Antoine; mais le pouvoir en fut quitte pour publier, le 3 mai, une ordonnance qui donna des garanties contre ces monstrueux abus. Le 9 mai, il fut décrété qu'on n'enverrait plus de criminels ni de vagabonds à la Louisiane, sur les récla-

mations énergiques des colons volontaires contre le mélange flétrissant qu'on leur infligeait[1].

Le mécontentement public n'éclatait donc pas de manière à menacer l'existence du gouvernement ; mais le Système n'en marchait pas moins à sa perte. L'adresse, la force, le raisonnement, Law employa tout pour sa défense. De février à mai 1720, il publia, sous l'anonyme, dans le recueil *le Mercure de France*, quatre lettres apologétiques par lesquelles il s'efforça de ramener les esprits. On ne peut se défendre de plaindre cette haute intelligence aux prises avec l'impossible, s'abusant et tâchant d'abuser les autres par des sophismes qu'elle avait autrefois réfutés elle-même. Law prétend légitimer les confiscations en attaquant avec éloquence les hommes qui accaparent le numéraire et en arrêtent la circulation [2]. Il affirme que le Système eût gagné les esprits à la longue, mais que le pouvoir *despotique*, en l'établissant d'autorité, ne fait qu'avancer le bonheur public ; que le Système a si bien enveloppé toutes les parties de l'État, qu'il est impossible maintenant au roi ni au public de le détruire ! Il justifie le cours forcé des billets, la défense de garder les espè-

[1] Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 170. — Hist. du Système, t. III, p. 136. — Lémontei, t. Ier, p. 321.

[2] « L'argent n'est à vous que par le titre qui vous donne droit de l'appeler et de le faire passer par vos mains pour satisfaire à vos besoins et à vos désirs. Hors ce cas, l'usage en appartient à vos concitoyens..... L'argent porte la marque du prince et non pas la vôtre, pour vous avertir qu'il ne vous appartient que par la voie de circulation, et qu'il ne vous est pas permis de vous l'approprier dans un autre sens. » Cela est vrai, mais que de vérités qui ne peuvent s'établir par la force ! Law applique aux terres, aux maisons, à toute propriété, ce qu'il a dit de l'argent, c'est-à-dire que l'Etat aurait droit de vous enlever ces biens, si vous n'en faisiez pas un usage utile à la société.— L'Etat a le droit d'exproprier pour cause d'utilité publique, mais au prix *d'une indemnité* qui sauvegarde le droit individuel en face du droit social : c'est la réserve que ne fait pas Law. — OEuvres de Law, ap. Economistes financiers du XVIIIe siècle, p. 656-675.

ces, etc., « parce que le fonds des billets est assuré ou en espèces ou en actions, *dont la valeur est certaine !* » Ce qui est incontestable dans son plaidoyer, c'est le tableau des bienfaits du Système, la Banque remplaçant les traitants avec un immense avantage pour les contribuables, la plus-value de tous les biens, l'élan de toutes les industries, la marine renaissante, la France entière ravivée comme par miracle. On ne peut lui reprocher aucun charlatanisme dans ce qu'il dit de la Louisiane.

Que faire, cependant, pour sauver le principe de ces bienfaits ? Les actions, un moment relevées, baissaient assez lentement, mais irrésistiblement ; le discrédit des billets ne s'arrêtait pas. On dit que Law en revint au projet d'éteindre, par une combinaison habile, le plus de billets possible, mais que son crédit avait baissé, et que d'Argenson fit prévaloir un autre plan, qu'on réalisa le 21 mai [1]. Ce jour là, parut un arrêt du conseil, qui ne parlait plus de faire disparaître les espèces, mais d'établir une juste proportion entre elles et les billets, les actions et les autres biens, et d'empêcher que leur plus-value ne diminuât le crédit. Une diminution graduelle était ordonnée sur les actions, qui devaient être ramenées à cinq mille francs au 1er décembre : les billets devaient aussi, par gradation, être réduits de moitié à la même époque ; ils seraient reçus, toutefois, sans réduction, pour l'impôt et pour l'acquisition de rentes viagères, jusqu'au 1er janvier. Les primes et avantages faits aux billets étaient supprimés.

1 Tel est le récit de Saint-Simon, t. XVII, p. 211-217, et de l'Hist. du Système, t. III, p. 144. — Lémontei, au contraire (t. Ier, p. 322), d'après les Mém. du duc d'Antin, et Forbonnais (t. II, p. 623), veulent que le plan adopté ait appartenu à Law.

Il semble impossible d'admettre que Law ait été l'auteur d'un acte qui donnait le coup de mort au Système en arrachant au billet son invariabilité : Law eut seulement, sans doute, la faiblesse de subir ce qu'il ne pouvait empêcher, au lieu de se faire briser sur la place. Ce n'est pas qu'il y eût un préjudice réel pour le public. Si l'on compare l'arrêt du 21 mai à celui du 5 mars, sur la diminution des espèces et la proportion établie, on voit que les porteurs de papiers devaient avoir encore l'avantage, au 1er décembre, sur les possesseurs des espèces ; mais cela était trop compliqué pour le public, qui ne vit qu'une chose, la perte de moitié du capital nominal, la *banqueroute du Système* ! Un cri de fureur s'éleva : les détenteurs de billets furent moins patients que les détenteurs d'argent ; le parlement, longtemps muet, rentra en lice avec ses remontrances, et l'assaut de l'opinion fut tel, que le régent ploya. L'arrêt du 21 mai fut rapporté le 27, en ce qui concernait les billets. Le 29, l'arrêt qui démonétisait les espèces fut levé, et le marc d'argent fut mis à quatre-vingts francs ; le 1er juin, la défense de garder des espèces et des matières d'or et d'argent fut rapportée. Quelle que fût la part de Law dans l'arrêt du 21, il en portait, devant le public, la responsabilité comme de tout le reste ; le régent, étourdi des clameurs universelles, parut l'abandonner. A l'instigation de d'Argenson, Law fut arrêté et sommé de rendre ses comptes. Ce fut pour lui l'occasion d'un dernier triomphe : les comptes de la Banque et de la Compagnie étaient la lumière même. Le régent lui offrit de garder le contrôle-général : il refusa, conseilla de le faire gérer par une commission, conserva la direction de la Banque et de la Compagnie, fit disgrâcier d'Argenson et rendre les sceaux au chancelier d'Aguesseau, espé-

rant calmer les esprits par le rappel de ce personnage aimé et vénéré.

La Compagnie avait présenté le bilan le plus satisfaisant (3 juin) : elle avait fondé des établissements sur les côtes de la Louisiane, à l'île Dauphine, à Mobile, aux Biloxis; dans l'intérieur, sur une île du grand fleuve, des faux-saulniers déportés élevaient une ville naissante qu'ils nommaient la *Nouvelle-Orléans*, en l'honneur du régent; les paysans français se refusant à l'émigration [1], Law avait *acheté*, d'un de ces princes allemands habitués à vendre leurs sujets pour tout usage, l'enrôlement de douze mille laboureurs du Palatinat, destinés à peupler son duché du Mississipi ; déjà quatre mille étaient dirigés sur nos ports. La pêche et le trafic des pelleteries prospéraient sous la protection des forts qu'on élevait dans l'île Royale (ou du Cap Breton), pour tâcher de remplacer les positions perdues à Terre-Neuve et dans l'Acadie. Les cultures coloniales se développaient rapidement sous l'influence d'un excellent réglement commercial publié en 1717. Le tabac se multipliait à la Louisiane; le café se naturalisait à l'île Bourbon, d'où il devait se répandre dans toutes nos colonies tropicales; la seconde des Mascarenhas, l'île Maurice, abandonnée par les Hollandais, qui se concentraient au Cap, avait été occupée nominalement, en 1715, par ordre du gouvernement de Louis XIV, et baptisée du nom d'Ile-de-France : inférieure comme sol à Bourbon, mais supérieure comme côtes et comme ports, elle promettait une importante station navale au commerce des Indes-Orientales, et un nouveau point d'appui pour res-

[1] On attribue le peu de succès de nos colonies à la mobilité du caractère national; c'est tout le contraire; c'est que, chez nous, la population agricole est tellement attachée au sol natal qu'elle ne veut le quitter presque à aucun prix.

saisir la grande île de Madagascar. Le pavillon français reparaissait sur toutes les mers comme aux beaux jours de Colbert : l'hiver dernier, la Compagnie avait expédié dix-huit navires en Orient, trente en Louisiane et en Afrique ; elle possédait maintenant cent-cinq gros vaisseaux et plus de trois cents millions de valeurs. Elle avait largement amélioré le produit de tous les impôts qu'elle percevait, non point en vexant les contribuables, mais en perfectionnant l'administration [1].

La Compagnie avait retiré du commerce près de trois cent mille actions, outre les cent mille du roi, et demandait qu'on les éteignît, afin de réduire le chiffre total à deux cent mille ; elle demandait d'être déchargée des neuf cent millions dus au roi, et offrait de lui rétrocéder partie des quarante-huit millions à elle assignés sur les impôts ; elle demandait l'autorisation de faire à ses actionnaires un appel de trois mille francs par action, en payant, à ceux qui répondraient, un dividende de trois pour cent sur le pied de douze mille francs l'action, lequel dividende serait garanti par une société d'assurance formée entre les principaux actionnaires ; le surplus des profits appartiendrait à cette société.

Le gouvernement consentit à tout : la Compagnie lui rétrocéda, en plusieurs fois, quarante-cinq millions d'assignations sur les impôts. Il put ainsi créer vingt-cinq millions de rente sur l'Hôtel-de-Ville à deux et demi pour cent au capital d'un milliard, payable en titres de rentes non remboursés ou en billets (10 juin), puis douze millions de rentes viagères. C'était retourner au passé, mais ouvrir aux billets un large écoulement ; on n'en profita

[1] Lémontei, t. Ier, p. 319. — Forbonnais, t. II, p. 625.

qu'avec lenteur. La défense de payer plus de cent francs en argent fut renouvelée, ainsi qu'une prime de dix pour cent au papier, et que la prohibition des pierreries.

Rien ne réussit. Les deux arrêts contradictoires des 21 et 27 mai avaient rendu le discrédit irréparable. Le 15 juillet, Law se fit autoriser à établir à l'hôtel de la Banque et dans toutes les villes où il y avait hôtel des monnaies, des livres de comptes-courants et virements de parties, au capital total de six cents millions. Cette création, si utile au commerce, venait trop tard. La Banque était à bout : elle fut forcée de suspendre ses paiements, si ce n'est pour les billets de dix francs. La consternation fut profonde. Le peuple, tremblant que les billets de dix francs ne cessassent d'être remboursés à leur tour, se rua vers la Banque avec une angoisse furieuse ; l'agiotage descendit jusque dans les dernières couches de la société ; les forts de la halle se firent accapareurs ; ils achetaient les billets à perte, et ouvraient la foule à force de bras pour pénétrer jusqu'aux bureaux ; on se battit, on s'étouffa aux portes, beaucoup de personnes périrent ; trois cadavres furent portés par le peuple sous les fenêtres du régent. Le carrosse de Law fut mis en pièces dans la cour même du Palais-Royal (17 juillet). Les actions, cependant, étaient tombées à cinq mille francs en billets, ce qui ne valait plus deux mille cinq cents francs en espèces. Tout le monde tâchait de se débarrasser des billets par quelque emploi que ce fût ; les marchandises sextuplaient de prix [1].

L'agitation populaire encouragea le mauvais vouloir du parlement : le gouvernement, ayant confirmé les privilé-

[1] Une paire de bas de soie se vendait quarante livres; une aune de drap gris fin, soixante-dix à quatre-vingts livres. — Journal de l'avocat Barbier, t. Ier, p. 42.

ges de la Compagnie[1], *à perpétuité*, à condition qu'elle retirât de la circulation cinquante millions de billets par mois pendant un an, le parlement, qui avait enregistré les édits les plus pressants, supplia le roi de retirer celui-ci, sans même employer la forme consacrée des remontrances. Dubois et Law se réunirent contre l'ennemi commun, et le régent, renouvelant, sous une forme plus neuve, l'acte de vigueur du 28 août 1718, exila le parlement à Pontoise (20 juillet). On revint sur la fixation du total des actions à deux cent mille, et la Compagnie fut autorisée à en émettre cinquante mille nouvelles à neuf mille francs, pour lui donner les moyens de retirer les billets (31 juillet). Le marc d'argent fut haussé à cent-vingt francs, le 30 juillet, pour être ramené, au 16 octobre, à soixante francs ; l'or, à proportion. Ces variations énormes des monnaies remirent un moment le billet au pair; mais il redescendit bien vite. On créa de nouvelles rentes comme moyen d'écoulement, et, le 15 août, un arrêt du conseil statua que les billets de mille et de dix mille francs, à partir du 1er octobre, n'auraient plus cours obligatoire, et ne seraient plus reçus au trésor, que pour les rentes, les actions et les comptes en banque : les petits billets conservaient cours obligatoire jusqu'au 1er mai 1721, après quoi le trésor ne les recevrait plus pour les impôts. La défense de stipuler des paiements quelconques en or et en argent était levée. Le système de crédit et le papier-monnaie étaient condamnés à mort par le pouvoir même qui les avait soutenus avec tant de violence ! Les actions, deux mois après, furent mises à deux mille

[1] En ce qui regardait le trafic des peaux de castors, un droit fut toutefois substitué au monopole.

francs. Les billets tombèrent de quatre-vingt-dix pour cent ! Tout s'écroulait. Une nouvelle refonte à quatre-vingt-dix francs le marc, profita bien plus à l'étranger qu'au gouvernement. L'étranger se dédommageait de ce que nous avions regagné sur lui depuis 1716.

On tâchait de sauver la Compagnie, dans le naufrage des billets. Les actionnaires obtinrent la promesse de n'être jamais recherchés ni taxés pour leurs profits (29 août). Les droits de la Compagnie établie, en 1698, pour le sud de Saint-Domingue, leur furent transférés, ce qui leur livrait un coin des Antilles, jusqu'alors restées en dehors de leur vaste domination coloniale[1]. Le monopole du commerce de Guinée, qui était libre de Sierra-Leone au Cap, leur fut aussi concédé à perpétuité (10-17 septembre). Les actionnaires, il est vrai, furent assujétis au versement de trois mille francs, d'abord facultatif. Au prix où étaient tombées les actions, la baisse eût dû s'arrêter, et le terrain se raffermir ; mais les espérances les mieux fondées échappaient par des circonstances fatales. Un fléau resté trop fameux dans notre histoire, la *peste de Marseille*, se déchaînait en ce moment sur le midi de la France, et faisait fermer à nos vaisseaux tous les ports étrangers : le commerce extérieur en fut paralysé pendant près d'un an.

Un arrêt du 10 octobre révéla au public la vraie situation de la Banque : le régent y avouait qu'il avait été fa-

[1] En 1717, la Martinique avait été le théâtre d'une fort singulière révolution : le gouverneur et l'intendant de cette île s'étant rendus insupportables aux habitants par leur tyrannie et leurs exactions, la population se leva d'un mouvement unanime, se saisit de ces deux fonctionnaires, les embarqua pour la France, puis rentra dans l'ordre comme si de rien n'était. On leur envoya un autre gouverneur, et tout fut dit.

briqué pour trois milliards soixante-onze millions de billets ; et, cependant, les arrêts du conseil, nécessaires d'après les statuts, n'en avaient autorisé que deux milliards cent trente-huit millions. Le reste des émissions avait été secrètement arraché à Law par le régent ! La politique et la prodigalité de Philippe avaient plongé la main à l'envi dans ce réservoir inépuisable. Les profusions du régent avaient dépassé tout ce qu'on peut imaginer [1]. Sur ces trois milliards, sept cent-sept millions avaient été retirés ou brûlés ; cinq cent-trente, employés en acquisitions de rente ; deux cents, en comptes-courants à la Banque ; quatre cents étaient dans les caisses publiques ; quatre cent-soixante-neuf, dans le commerce. L'arrêt expose les moyens qui restent pour l'emploi des billets, et justifie par là leur retrait de la circulation, « qu'ils ne font plus qu'entraver en soutenant le prix excessif des marchandises. » Le cours est entièrement supprimé, non plus pour mai 1721, mais pour le 1er novembre courant.

La Compagnie essaya encore de lutter : elle se fit autoriser à emprunter de ses actionnaires vingt-deux millions cinq cent mille francs (27 novembre) : le pouvoir prétendit venir à l'aide des actionnaires qui avaient gardé leurs actions, en violant la promesse faite de ne pas rechercher ceux qui avaient vendu. On voulut forcer ces derniers à rentrer dans la Compagnie et à racheter les actions non placées. Le caissier de la compagnie, Vernezobre, s'était enfui après avoir réalisé en or une somme énorme dont il enrichit la Prusse à nos dépens. Le 29 octobre, il fut dé-

[1] Voyez les longues listes données par Saint-Simon : — quatre cent mille francs à madame de Rochefort; trois cent mille francs à La Châtre; huit cent mille francs à madame de Châteaufort; six cent mille francs à La Fare; etc., etc.; et les pensions sans nombre; t. XVIII, p. 11-99-131-178.

fendu, sous peine de la vie, de quitter la France sans passeport, jusqu'au 1er janvier. C'était tardif et inefficace; le décri n'en fut pas ralenti : les actions tombèrent de degré en degré à deux cents francs; puis on en eut pour un louis!

C'en était fait du Système. Le 10 décembre, le régent nomma un contrôleur-général, Le Pelletier de la Houssaie; quelques jours après, il rappela le parlement, moyennant des concessions mutuelles. La suppression des comptes en banque effaça la dernière trace. Dubois avait enfin décidé le régent à sacrifier Law sans retour. Law quitta Paris le 14 décembre, et bientôt le royaume. Cet homme, qui avait eu toute la fortune de la France à sa discrétion, n'emportait pour ressource que quelques pierreries de médiocre valeur. Il s'était fait un point d'honneur magnanime de se livrer tout entier aux chances qu'il faisait courir à la France. A Bruxelles, où il s'était d'abord retiré, il fut joint par un envoyé du tzar qui l'avait été chercher à Paris. Pierre-le-Grand lui offrait la direction des finances de la Russie. Il ne voulut point se confier à cet empire barbare, et se retira à Venise, tournant toujours les yeux vers la France, et gardant une foi inébranlable dans ses idées. Il avouait seulement le tort d'avoir voulu supprimer le temps. Il mourut pauvre, en 1729, laissant chez nous, au milieu de la réaction suscitée par son désastre, de profondes admirations et des germes à la fois féconds et redoutables.

Law avait poursuivi ce qu'il croyait la vérité économique; mais il y avait eu chez lui plus que l'amour d'une vérité abstraite, plus qu'une conception de mécanique sociale; il y avait eu l'amour des hommes, comme chez Vauban et Bois-Guillebert; plus brillant d'intelligence,

moins pur de mœurs, moins ferme de caractère, mais non pas moins humain qu'eux, il se rattache par là étroitement à l'esprit général du dix-huitième siècle[1]. « Quel que fût son système, il y était de la meilleure foi du monde : son intérêt ne le maîtrisait point; il était vrai, simple; il avait de la droiture... il pensait grandement en beaucoup de choses. » Tel est le jugement que porte sur lui le plus médisant et le plus méprisant des hommes, Saint-Simon. Un autre témoignage est plus décisif encore : c'est une lettre de l'agent anglo-hanovrien Schaub au ministre Dubois, représentant des intérêts anglais dans le cabinet français, du 15 janvier 1721 : « Milord Stanhope (le premier ministre anglais) a été « tenté plus d'une fois d'aller vous féliciter du coup de « maître par lequel vous avez fini l'année qui vient de « s'écouler, *en vous défaisant d'une concurrence également « dangereuse à vous et à nous*[2]... »

Law avait laissé dans le chaos cette France qu'il avait prétendu rendre si riche et si prospère; la peste désolant deux grandes provinces[3], tout le reste du royaume désor-

[1] « Un ouvrier qui gagne vingt sous par jour est plus précieux à l'Etat qu'un capital en terre de vingt-cinq mille livres. » Law, cité par Lémontei, t. Ier, p. 298.

[2] Mém. secrets du cardinal Dubois, t. II, p. 2. — Saint-Simon, t. XV, p. 384.

[3] L'opinion vulgaire attribue cette terrible calamité à un vaisseau qui aurait apporté la contagion de Seyde en Syrie; mais rien n'est moins prouvé. Les médecins du Lazaret de Marseille n'avaient reconnu aucun signe pestilentiel dans l'équipage de ce navire, et l'on ne sait aucun fait concernant les passagers, qui n'entrèrent en ville qu'après vingt jours de quarantaine et dont on perdit ensuite les traces. Quoiqu'il en soit, c'était le 25 mai 1720 qu'était arrivé ce vaisseau : dans le courant de juillet, des symptômes de maladies suspectes se montrèrent dans un des quartiers malsains et encombrés de la vieille cité. Les magistrats, d'accord avec la plupart des médecins, prirent d'abord les précautions nécessaires, avec activité, mais sans bruit, pour éviter le mal de la peur, la plus redoutable des contagions. Quelques médecins, reconnaissant la peste, eurent l'imprudence de proclamer ce nom

ganisé, la circulation plus complètement paralysée qu'en septembre 1715, une masse effroyable de papiers discré-

effrayant. Toutes les imaginations furent aussitôt bouleversées : à la suite d'un orage (21 juillet), le mal prit tout-à-coup un caractère violemment épidémique; la plupart des riches et des fonctionnaires désertèrent la ville, et laissèrent les magistrats municipaux sans ressource et sans appui. L'émigration ne se ralentit que devant l'arret du parlement d'Aix, qui menaça de mort quiconque sortirait du territoire (banlieue) de Marseille (31 juillet). Quelques hommes se dévouèrent avec un héroïsme admirable à la tâche immense que la lâcheté de leurs auxiliaires naturels rejetait sur eux tout entière : l'histoire ne doit point oublier les noms des échevins Estelle et Moustier, ni surtout de ce chevalier Roze, qui, sans mission ni titre, vint réclamer sa part dans cette funèbre administration, du droit de sa magnanimité, et dirigea, par la supériorité de son esprit, les dignes associés qui étaient ses égaux par le cœur. L'évêque Belzunce, jusqu'alors apprécié seulement des pauvres dont il était le père, n'était guère connu au dehors que comme un dévôt intolérant, peu éclairé, et gouverné par les jésuites; il grandit soudain devant le danger au niveau des plus saints héros du christianisme. Abandonné des dignitaires ecclésiastiques et des riches et égoïstes bénédictins de Saint-Victor, il trouva un inébranlable courage dans les autres ordres religieux et dans le clergé des paroisses. Les médecins, accourus de Montpellier, de Paris, de tous les centres scientifiques, ne se montrèrent pas moins intrépides, ni moins humains. La religion et la science, comme on l'a toujours vu dans ces grandes épreuves, inspirèrent les mêmes vertus; mais des dévouements pareils n'eurent point pareille fortune : presque tous les médecins échappèrent; la plupart des religieux périrent.

Il faut remonter aux lugubres descriptions que nous ont laissées les historiens de l'antiquité, pour se faire une idée du tableau qu'offrit, durant plusieurs mois, la malheureuse ville, dévorée par la peste et par les fléaux accessoires qu'elle traîne à sa suite, la disette et l'anarchie. Quand la maladie eut atteint son plus haut période, on vit les pestiférés, chassés de leurs demeures par la misère, par le vertige du mal, ou par la peur féroce de leurs proches, se répandre dans les rues et sur les places pour y mourir, ou s'entasser à l'entrée de l'unique hôpital qui leur fût ouvert, gouffre empesté d'où nul ne sortait vivant. Les bras et les tombereaux manquèrent bientôt pour tant de funérailles. On empila le plus qu'on put de cadavres dans des fosses communes; mais, « la fermentation ayant accru le volume de tant de corps entassés, les fosses revomirent à la lumière leur effroyable dépôt. (Lémontei, t. Ier, p. 383). » L'échevin Moustier, entraînant quelques soldats, la pioche à la main, rejeta dans le sein de la terre ces restes hideux. Ailleurs, sur l'esplanade de la Tourette, près de deux mille corps pourrissaient au soleil, « volcan pestitentiel, masse horrible, que sa fluidité ne permettait plus de transporter. » Le chevalier Roze fait rompre les voûtes de vieux bastions voisins de l'esplanade et creux jusqu'au niveau de la mer : à la tête de cent galériens, il entoure la place fatale, pousse devant

dités encombrant tout; l'or et l'argent resserrés dans un petit nombre de mains; tous les travaux arrêtés, les den-

lui les monstrueux débris dont elle est jonchée, et les précipite dans les flots.

Les horreurs morales égalaient les horreurs physiques. En face de ces actes qui sont la gloire de la nature humaine, débordaient tous les vices et tous les crimes. Sous le coup de ces fléaux qui brisent tous les liens de la société, toutes les règles ordinaires et les habitudes de la vie, ce qu'on peut appeler la moyenne de l'existence humaine disparaît : il ne reste que les extrêmes, l'ange, d'un côté, la brute, de l'autre; mais la brute dépravée, et n'ayant plus même pour guides les lois de l'instinct. La foule, tantôt s'étourdissait en se plongeant dans tous les délires des sens, tantôt se précipitait dans les temples avec de fougueux élans de superstition, plus que de piété; mais nombre de misérables demeuraient étrangers à ces retours, et demandaient incessamment au vol et au meurtre, l'or qui les entretenait dans une perpétuelle orgie. Les forçats et les acolytes qu'on leur avait donnés pour enlever les corps, assassinaient les malades pour piller impunément. L'avarice dicta des forfaits plus exécrables encore que ne faisait la débauche. Les échevins avaient recueilli dans un hospice trois mille enfants abandonnés : l'économe les laissa mourir de faim!

De septembre à octobre, le mal diminua peu-à-peu à Marseille; mais il se déchaîna sur le reste de la Provence. Aix avait été attaquée dès le mois d'août. Toute la ville se mit en quarantaine; chaque famille s'enferma dans sa maison; les malades, au moindre symptôme, étaient transportés dans des infirmeries communes. Ce plan de défense fut impuissant; sept à huit mille habitants périrent. On avait vu à Aix un fait moral bien saisissant; les courtisanes étaient accourues aux infirmeries disputer aux religieuses le droit d'y servir et d'y mourir. Toulon fut bien plus malheureux encore qu'Aix : la population fut presque anéantie : il mourut seize mille habitants sur vingt-six mille, proportion monstrueuse et sans exemple! Arles perdit à son tour près de sept mille âmes; puis Avignon fut atteint, et le fléau, franchissant le Rhône, se jeta sur le Vivarais, les Cévennes et le Gévaudan, où il enleva quelques milliers de personnes; il vint enfin s'éteindre, au printemps de 1721, dans les plaines du Languedoc. Marseille n'en fut tout-à-fait délivrée qu'à la même époque. L'évêque Belzunce, qui avait lutté contre l'épidémie avec un si énergique dévouement, contribua peut-être à la prolonger par des processions et des cérémonies expiatoires, qui massèrent la population sous l'empire d'impressions trop fortes pour des âmes si ébranlées. De grands feux allumés sur les places par le conseil d'un médecin avaient aussi contribué à redoubler l'intensité du mal au lieu d'épurer l'air, comme on l'avait espéré.

La perte des quatre principales villes de Provence s'était élevé à près de quatre-vingt mille âmes, dont près de cinquante mille pour Marseille et sa banlieue. Cette perte fut bien vite réparée. Les naissances furent tellement multipliées à Marseille dans la période suivante, qu'au bout de cinq ans, la population eut repris son niveau.

rées accaparées ou hors de prix; funèbre réveil d'un songe éblouissant!

Le pouvoir se tira de la crise par les vieux expédients: violence et mauvaise foi. Il fit, après le Système, la banqueroute qu'il eût faite sans le Système: la seconde banqueroute générale depuis six ans! Les quatre frères Pâris, les exécuteurs des hautes-œuvres en matière de finances, furent chargés du nouveau *visa*, auquel on soumit tous les détenteurs d'effets relatifs au Système, y compris les contrats de rentes acquis avec des billets (26 janvier 1721). Ce n'était rien moins que le recensement de toutes les fortunes de France [2]. On établit des catégories qui perdirent du sixième aux dix-neuf vingtièmes, immense travail par lequel on tâcha, comme en 1716, d'observer dans la vio-

Une soif insatiable de plaisirs, une *fureur de vivre*, s'était emparée de ce peuple échappé du tombeau. « Une joie folle, » dit Lémontei, « enivra cette ville d'héritiers. » En oubliant le mal, on oublia trop aussi ceux qui s'étaient sacrifiés héroïquement pour le combattre: les lâches qui avaient fui ne rentrèrent que pour dénigrer tout ce qui s'était fait en leur absence, et le chevalier Roze, qui s'était ruiné pour sauver la ville, ne fut pas même indemnisé.

Le gouvernement de la Régence ne paraît pas avoir mérité les reproches qu'on lui a parfois adressés au sujet de la peste de Marseille: il expédia des secours médicaux, des grains, de l'argent; Law, tout près de sa ruine, envoya cent mille francs de sa bourse. Dubois, il est vrai, au contraire, entrava l'expédition de trois vaisseaux chargés de blé que le pape Clément XI envoyait à Marseille. Dubois, mal en ce moment avec le Saint-Père, ne voulait pas qu'on lui eût cette obligation. Ce contraste peint à la fois Dubois et Law. Les vaisseaux du pape furent pris en mer par un corsaire barbaresque, qui, plus chrétien que l'abbé Dubois, les relâcha quand il sut leur destination.

V. sur la peste de Marseille, l'hist. de la Régence de Lémontei, t. Ier, ch. XI. — 'est un des meilleurs morceaux qu'ait écrits cette plume spirituelle et vivement olorée.

1 Les billets de banque ne faisaient pas moitié des papiers qui remplissaient la rance; souscriptions de la Compagnie, récépissés du trésor, titres des nouvelles entes, etc.

2 Il y aurait eu, suivant une lettre de Dubois, quatre cent mille déclarations à aris, et cinq cent mille en province. — Mém. secrets de Dubois, t. II, p. 210.

lation de la foi publique une sorte de justice relative. Cinq cent-onze mille personnes déposèrent pour deux milliards deux cent-vingt-et-un millions de papiers, qu'on réduisit de cinq cent-vingt-et-un millions; restaient environ dix-sept cents millions, qu'on admit comme capital de rentes viagères et perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville et sur les tailles, ou pour le paiement des offices municipaux (mairies héréditaires, etc.), qu'on rétablit en 1722, et des lettres de maîtrises qu'on créa la même année. Une très-petite partie de la dette (quatre-vingt-deux millions et demi) fut acquittée en argent. On assigna pour le reste quarante millions par an sur les impôts, ce qui garantissait au plus deux pour cent de revenu pour les rentes perpétuelles, et quatre pour les viagères; après l'extinction de ces dernières, leur part devait être employée à commencer le rachat des autres rentes; cela ne fut pas réalisé, et l'amortissement, fondé en Angleterre depuis quelques années, ne fut pas constitué en France.

Le second *visa* terminé, il se trouva que la dette dépassait encore de six cent vingt-cinq millions en capital, et de douze millions six cent vingt-cinq mille francs en rente à deux pour cent, la dette réglée par le premier *visa!* Il y avait toutefois d'amples compensations dans le dégagement des revenus et la plus value des impôts; de soixante-neuf millions en septembre 1715, le revenu net s'était élevé à cent vingt-trois. Les finances eussent donc pu se rétablir, grâce à la patience exemplaire avec laquelle la nation permettait à son gouvernement de se rédimer à volonté par la banqueroute [1]; mais il eût fallu

1 Dubois définissait la monarchie française « un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut, » et prétendait que c'était un gouvernement bien fort. V. Lémontei, t. Ier, p. 105.

un peu d'ordre et d'économie; il eût fallu ne pas dépasser en gaspillages ce qu'avait coûté la magnificence de Louis XIV. La Régence persista dans les habitudes prises durant l'opulence éphémère du Système; les pensions furent portées à vingt millions, pour dédommager ceux des courtisans qui avaient eu la main malheureuse au jeu des actions; les acquits au comptant, les dépenses soustraites à la chambre des comptes, atteignirent cent quatre-vingt-cinq millions en 1721. A la fin de cette année, on avait déjà consommé quatre-vingt seize millions en anticipations sur les années suivantes. On revint aux emprunts, aux aliénations, aux créations d'offices, à toutes les mauvaises routines, en même temps qu'on se rejeta sur les gros réaliseurs, qui jouissaient du fruit de leur prudente défiance, pendant que les détenteurs qui avaient eu foi dans l'Etat l'expiaient si durement. Les réaliseurs, ceux-là du moins qui n'étaient ni princes ni accrédités dans le gouvernement, n'avaient rien perdu pour attendre; on n'institua pas contre eux de chambre-de-justice, mais on les taxa de plein pouvoir despotique (juillet 1722). Cent quatre-vingts d'entre eux eurent à payer près de cent quatre-vingt-huit millions. Le gouvernement n'en profita guère. A mesure qu'il dévorait, il était dévoré lui-même par une nuée de harpies [1].

L'œuvre de Law cependant n'avait pas péri tout entière. Il en subsistait une partie, bien dénaturée, il est vrai, bien détournée de la pensée première. La Compagnie avait paru d'abord ne pas survivre à la Banque. Après l'avoir dépouillée des recettes générales, des fermes, des monnaies, de toute l'administration des impôts, qui fut remise sur

[1] Plusieurs des commissaires du *visa* furent condamnés à mort pour vol. » Lémontei, t. Ier, p. 346-354. — Mém. de la Régence, t. III-V; — Bailli, t. II, p. 95.

l'ancien pied (5 janvier 1721), le conseil l'obligea de rendre compte de la Banque, c'est-à-dire de porter la responsabilité des ruineuses exigences que le régent avait fait subir à Law. Cette iniquité ne s'accomplit qu'en apparence : la Compagnie avait de trop puissants intéressés, le duc de Bourbon et autres. Le régent lui fournit secrètement, d'une main, ce qu'elle devait verser dans l'autre, onze cent-sept millions de billets[1]. Ellefut relevée et réorganisée. Le *visa* réduisit ses actions à moins de cinquante-six mille, qui furent fixées à cinq mille francs. Leur trafic fut régularisé et reçut un caractère officiel; c'est là l'origine du *cours de la bourse,* établissement qui exerça une grande influence sur nos mœurs politiques, en permettant de constater, jour par jour, le degré de confiance qu'inspire le gouvernement aux hommes d'argent. Le monopole de la vente du tabac et du café fut accordé, en 1723, à la Compagnie, qui avait conservé tous ses priviléges commerciaux et toutes ses possessions coloniales, et qui demeura investie d'une vraie tyrannie sur le commerce extérieur de la France. Un énorme monopole au profit de quelques-uns, voilà donc tout ce qui resta de ces plans que projetaient l'association de tous au profit de tous!

Ce fut tout ce qui en resta, du moins comme résultat direct, car les résultats indirects furent immenses. La France, remuée, soulevée jusque dans ses derniers fondements par cette gigantesque tentative, avait entraîné à sa suite les nations rivales. L'Angleterre et la Hollande, qui l'avaient devancée dans les institutions de crédit, mirent à la copier

[1] Le régent ne s'y décida qu'après une scène violente, en plein conseil, avec le duc de Bourbon. Il avait eu la lâcheté d'accuser Law d'avoir fait, à son insu, les émissions qu'il avait extorquées lui-même à Law. Personne ne le crut. V. Saint-Simon, t. XVIII, p. 298.

grossièrement une espèce de frénésie: Le vertige prit chez nos voisins quand il diminuait chez nous, en 1720. La compagnie anglaise de la Mer du Sud, qui, séparée de la banque et de la compagnie des Indes-Orientales, n'avait rien qui ressemblât à la forte base de Law et n'agissait d'après aucune idée générale, dupa toute l'Angleterre par des manœuvres effrontées, et tous les phénomènes dont Paris avait été témoin se reproduisirent à Londres, sur une moindre échelle, mais avec une pire folie. La fin fut plus tragique, et se ressentit de la vïolence des mœurs politiques anglaises; le parlement châtia sans pitié les chefs de la compagnie et les hommes d'Etat qui s'étaient faits leurs complices; l'emportement des discussions fut tel, que le principal ministre, lord Stanhope, y mourut quasi sur la place, terrassé à la tribune par une apoplexie. Le génie commercial de l'Angleterre se releva promptement de cet humiliant échec, et la Hollande répara aussi à petit bruit les suites d'un égarement si peu conforme à son caractère. L'Angleterre, un moment plagiaire misérable, ressaisit ses avantages en conservant le crédit public, qui, chez nous, avait disparu avec son fondateur.

Avec Law ne disparurent pas de même le crédit particulier, les besoins et les moyens nouveaux, l'esprit d'entreprise et d'aventures, toute cette nouvelle vie économique que Law avait infusée dans les veines de la France. Le commerce, à l'exception de quelques industries de luxe, resta quelque temps accablé sous les débris du Système; mais, au bout de quatre ou cinq ans, il revint peu à peu de son étourdissement, et reprit un puissant essor: le génie commercial et maritime, qui était dans le gouvernement au temps de Colbert, avait passé maintenant dans le pays, hors du gouvernement. On en eut bientôt

les preuves, malgré les entraves qu'apportait le monopole de la compagnie. Le commerce français dut incontestablement son progrès à Law; mais, chose singulière, ce fut à une autre classe de la société, aux propriétaires fonciers, aux débiteurs de rentes constituées, par conséquent à la noblesse [1], que le Système fut directement le plus profitable. Louis XIV avait laissé sa noblesse militaire en état de faillite presque générale, et protégée contre ses créanciers par une surséance de trois années (14 juillet 1714), que le régent prorogea (14 juillet 1717). Le système libéra la propriété nobiliaire à peu de frais, à coups de billets de banque; aussi les seigneurs se jetèrent-ils avec fureur dans le Système : ils n'avaient pas voulu se faire négociants avec Colbert; ils se firent agioteurs avec Law, puis contre Law [2], Les vrais enfants du sol, les cultivateurs, les fermiers, avaient d'abord gagné beaucoup avec le Système, puis ils reperdirent comme les commerçants; néanmoins les denrées ne retombèrent point à leurs anciens prix; les magnifiques grandes routes, que l'on commença pendant le Système, et qui furent peut-être ce que le dix-huitième siècle ajouta de plus essentiel aux créations de Colbert, encouragèrent à multiplier les produits, dont le débit devenait plus facile [3]. Ce progrès fut surtout très-

1 « La noblesse se trouve, depuis la plus illustre jusqu'à la moindre, dans un besoin continuel des biens des particuliers riches du troisième ordre (du Tiers-Etat).... Pour un créancier du deuxième ordre (de la noblesse), on en trouverait mille du troisième; et, au contraire, un débiteur du troisième pour mille du deuxième. » Saint-Simon, t. XV, p. 15.

2 Lémontei, t. II, p. 271. — Les nobles ne furent pas les seuls qui se libérèrent avec du papier, à l'aide du cours forcé; maintes communautés religieuses, la compagnie de Jésus en tête, éteignirent leurs dettes de la sorte.

3 Colbert n'avait pas négligé de donner des routes à la France; mais elles n'avaient pas une largeur suffisante, et n'étaient point pavées : sur la fin de Louis XIV, elles étaient fort mal entretenues dans la plupart des provinces, grâce aux malversations

marqué sur le massif central de la France, si arriéré, presque barbare encore sous Louis XIV. Les populations montagnardes d'entre le Rhône et la Charente s'éveillèrent à la vie moderne.

En somme, la crise du Système fut fatale à la monarchie, dont elle abaissa la politique : le roi, du moins le gouvernement du roi, avait été banquier, et banquier malheureux et malhonnête ! — avantageuse matériellement, fatale moralement à la haute noblesse, qui avilit son caractère en joignant à ses anciens défauts des vices inconnus de ses ancêtres ; — fatale, sous bien des rapports, aux mœurs publiques, par le débordement de licence qui accompagna l'ivresse financière, et par la soif fébrile de jouissance matérielles qui avait été surexcitée dans la nation et qui survécut au Système. — La crise fut avantageuse au commerce, à l'agriculture, à l'économie générale de la France, malgré le bouleversement survenu dans les existences individuelles ; elle favorisa, tout à la fois, les campagnes et Paris, qui conserva en partie l'énorme accroissement qu'il avait reçu et les relations multipliées qu'il avait nouées avec les provinces. Le mélange des classes fut un avantage politique, bien qu'opéré sous les

des fonctionnaires de tout ordre, qui se faisaient des chemins à l'usage de leurs propriétés avec l'argent destiné à l'entretien des grandes routes. V. Saint-Simon, t. XII, p. 370. — Des modifications importantes dans le régime militaire eurent lieu aussi pendant le mouvement général du Système : on commença, en 1719, la fondation de quatre cent quatre-vingt-huit casernes destinées à loger les troupes et à soulager la population des logements militaires, si féconds en abus et en vexations. Les exactions que commettaient les troupes en marche, sous divers prétextes, furent abolies, et la solde, augmentée : elle était devenue absolument insuffisante. Cinq écoles théoriques et pratiques furent fondées (5 février 1720) pour le perfectionnement de l'artillerie, qui reçut une nouvelle organisation. Par contre, la proportion de la cavalerie dans l'armée, trop considérable et trop dispendieuse, fut diminuée.

auspices malsains de l'agiotage; le pouvoir et les classes supérieures se dégradaient, les classes moyennes montaient. Le contraste se dessina toujours plus fortement : le gouvernement, dégoûté de sa grande épreuve, devint de plus en plus médiocre, routinier et méprisable; l'égoïsme vulgaire, la frayeur de tout progrès et de toute idée, l'horreur du nom de *Système*, dominèrent chez presque tous les hommes de pouvoir et d'affaires; pendant ce temps, la nation ne cessa plus de grandir en lumières, en richesse, en humanité, sinon en moralité. Les conséquences de ce divorce pouvaient être éloignées encore, mais elles étaient inévitables [1].

[1] Sur l'ensemble du Système, consultez OEuvres de Law, ap. Economistes financiers du dix-huitième siècle; Paris; Guillaumin; 1843; — les principaux apologistes; Melon, Essai politique sur le commerce; ibid. — Dutot, Réflexions politiques sur les finances et le commerce, ibid. — Hist. du Système des Finances en 1719-1720.— Senovert, éditeur et commentateur des OEuvres de Law; 1790. — Louis Blanc, Hist. de la Révolution française, t. Ier, liv. II, chap. VII; ce chapitre est le plus éloquent panégyrique qui existe du Système et de l'auteur du Système; — les principaux adversaires; Pâris-Duvernei; Examen des Réflexions politiques sur les finances (réfutation de Dutot); — Forbonnais, t. II (adversaire, mais avec sa modération et sa bonne foi ordinaires); — Eugène Daire, Notice sur Law, ap. Economistes financiers du dix-huitième siècle. — M. Thiers a écrit un article sur Law dans l'Encyclopédie Progressive; mais il n'y traite que le côté purement financier. — Ici finit le grand ouvrage de Forbonnais, Recherches et Considérations sur les finances de France. Ce n'est pas sans regret que nous nous séparons de ce guide si instruit, si sensé, si purement et si simplement patriote, et sans lequel l'histoire financière du dix-septième siècle nous eût été presque impossible.

CHAPITRE II.

POLITIQUE DE DUBOIS.

Dubois fait adopter au régent l'alliance anglaise dans l'intérêt de la maison d'Orléans. Concessions à l'Angleterre et à l'Autriche. Alliance avec l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche. L'Espagne attaque l'Autriche en Italie. Intervention anglo-française en faveur de l'Autriche. L'Espagne envahie est forcée à la paix. Rétablissement du traité d'Utrecht. — Alliance avec la Prusse. — La paix du Nord rétablie par la médiation de la France. Pierre-le-Grand à Paris. La Russie et la Turquie font des avances à la France. Dubois les écarte pour ne pas compromettre l'alliance anglaise. — Dubois cardinal. Retour au despotisme et à l'ultramontanisme. Dubois reprend la politique de Louis XIV au dedans, en la détruisant au dehors. — Mort de Dubois. — Mort du régent.

(1715 — 1723.)

L'expérience économique qui venait de bouleverser la société française, avait eu, jusque dans ses égarements, une incontestable grandeur. Mais cette grandeur n'appartenait point au gouvernement de la régence, et lui avait été apportée du dehors par un aventurier de génie qui passa comme un météore. La diplomatie va nous montrer un autre aventurier dirigeant les relations extérieures de la France, et, par l'extérieur, s'emparant de tout le reste; mais, là, il ne faut plus s'attendre à voir briller aucun rayon de gloire; le dernier s'est éteint dans la tombe de Louis XIV; la France va s'abaisser sous un dominateur qui rappelle les vils affranchis des Césars, règne d'une bassesse et d'une corruption que ne sauraient compenser une habileté perverse et des talents presque toujours employés au mal.

Lorsque Philippe d'Orléans, après avoir pris le gouvernement en main, jeta les yeux autour de lui sur l'Europe, il vit, des deux côtés, des embarras qui pouvaient devenir des périls. C'était du côté de l'Angleterre et de l'Espagne.

Louis XIV, nous l'avons dit, dans ses derniers jours, était engagé dans une voie périlleuse vis-à-vis de l'Angleterre : il favorisait sous-main le prétendant Jacques III, dont les partisans prenaient les armes en Ecosse et dans le nord de l'Angleterre, au moment même où le Grand Roi mourut. Georges I[er] vit donc avec joie l'avénement du régent, à qui il avait fait des offres secrètes pendant la maladie du feu roi, et compta sur un changement complet dans la politique française. Le régent, cependant, louvoya, donna de bonnes paroles tout à la fois au monarque régnant et à son compétiteur, et laissa le prétendant, retiré en Lorraine depuis la paix, traverser la France sous un déguisement pour aller s'embarquer à Dunkerque et descendre en Ecosse (2 janvier 1716). L'insurrection jacobite, très-mal concertée, très-mal conduite, était déjà étouffée en Angleterre, et sur son déclin en Ecosse, où elle avait eu un caractère plus sérieux, grâce à l'appui des montagnards. Le prétendant, éteint par une éducation monacale, et plus propre, comme le dit Bolingbroke, à faire un capucin qu'un roi, n'était pas homme à relever un parti vaincu ; il se rembarqua au bout de six semaines sans avoir vu l'ennemi, et vint se réfugier dans la cité papale d'Avignon, tandis que ses adhérents mouraient sur les échafauds de l'implacable Georges. Le roi hanovrien et son parti victorieux gardèrent rancune au régent d'une neutralité sans franchise. L'existence de Mardyck, qui menaçait de remplacer cette Dunkerque si

odieuse au commerce britannique, était aussi une cause d'irritation permanente au-delà du Détroit : on pouvait donc appréhender que le roi d'Angleterre ne s'entendît avec l'empereur pour revenir, à la première occasion, sur le traité d'Utrecht. Les whigs n'avaient cessé de déclamer contre ce traité, sur lequel reposait la paix de l'Occident, et l'empereur ne l'avait point accepté ; Charles d'Autriche, entouré à Vienne de transfuges espagnols, continuait à se parer du titre de roi d'Espagne, et proscrivait encore, en ce moment, comme rebelles, ceux de ses sujets belges, milanais ou napolitains qui avaient suivi le parti de Philippe V. Il n'y avait entre l'Autriche et l'Espagne qu'une simple trève relative à l'Italie, et il semblait que la moindre étincelle pût rallumer la grande guerre.

Du côté de l'Angleterre, il pouvait donc y avoir danger pour la France : du côté de l'Espagne, le péril était tout personnel au régent. Pour ses anciens griefs, pour l'opposition de leurs intérêts et de leurs caractères, Philippe V portait à Philippe d'Orléans une haine à laquelle celui-ci, qui ne savait ni aimer ni haïr, ne répondait que par l'indifférence. Philippe V, dévot, chaste, obstiné, hypocondre, rancuneux et borné, aussi incapable de rononcer à ses prétentions, quelle qu'elles fussent, que de les faire valoir par lui-même, n'avait avec le régent qu'un seul trait de ressemblance, la paresse. Il croyait à tous les crimes imputés au duc d'Orléans, et sa conscience confirmait son ambition dans la pensée de disputer la France à cet impie adversaire. Il avait projeté de franchir les Pyrénées, à la nouvelle de la mort de Louis XIV, pour accourir réclamer la régence; mais l'audace lui avait manqué à l'instant d'agir. Maintenant, il prétendait, si le débile enfant qui avait hérité du Grand Roi venait à mourir, réclamer,

non plus la régence, mais le trône de France, en dépit de la renonciation solennelle qu'on lui avait fait souscrire, et de la reversibilité garantie à la branche d'Orléans par le traité d'Utrecht. Il se persuadait que ses serments étaient nuls, et qu'il n'avait pas eu le droit de renoncer à ses droits. Le cas échéant, il eût transmis la couronne d'Espagne au fils que lui avait laissé sa première femme. Il songeait, en même temps, non plus comme éventualité, mais comme projet arrêté, à reconquérir les Etats espagnols d'Italie sur l'Autriche, qui, de son côté, ne pensait qu'à s'affermir et à s'étendre en Italie. La seconde femme de Philippe V, Elisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme et proche parente du grand-duc de Toscane, complétait et gouvernait, par sa propre ambition, l'ambition de son mari : elle eût renversé l'Europe pour chercher, à travers les ruines, des Etats pour ses enfants. L'Espagne étant destinée à leur frère consanguin du premier lit, elle voulait leur assurer la reversibilité de Parme et de la Toscane, et, en cas de mort de Louis XV, elle ne visait à rien moins pour eux qu'à la couronne de France. Un homme extraordinaire, qu'on avait vu longtemps en Italie, en France et en Espagne à la suite du cynique duc de Vendôme, et qui, après avoir débuté près des grands en bouffon et en familier de bas étage, avait révélé peu-à-peu un génie mi-partie de Richelieu et de Mazarin, l'abbé Alberoni, compatriote d'Elisabeth Farnèse, administrait sous la reine parmesane, et promettait à Elisabeth et à Philippe de réaliser tous leurs vœux, s'ils lui accordaient cinq ans de paix pour refaire l'Espagne[1]. Sa pensée intime était de

[1] Ceci vers 1715. V. Apologie d'Alberoni, ap. W. Coxe, Hist. d'Espagne sous les Bourbons, traduit, avec notes et additions, par don Andrès Muriel, t. II, p. 253. —

régénérer sa nouvelle patrie et d'affranchir l'ancienne par l'expulsion des Autrichiens. Il travaillait avec une énergie et une activité admirables à dégager les revenus, à réduire les dépenses, à relever le commerce, l'industrie, la marine, l'armée; mais, obligé de servir les passions royales, il écartait l'Espagne de la France gouvernée par l'objet de la haine de son maître, et cherchait à gagner par de grandes concessions commerciales l'Angleterre et la Hollande, afin qu'elles ne s'opposassent point à ce que pourrait entreprendre l'Espagne contre les d'Orléans, et ne prissent point parti pour l'empereur en Italie. Des articles explicatifs, adroitement glissés à la suite du traité d'Utrecht par l'avis de Louis XIV, avaient presque annulé les avantages que le traité accordait au commerce anglais en Espagne : Alberoni fit lever ces restrictions par un nouveau traité du 15 décembre 1715, promit de mettre promptement la compagnie anglaise de la mer du Sud en possession de l'*assiento* (traite des noirs), ce que les Espagnols traînaient en longueur, et offrit enfin aux puissances maritimes de garantir la succession dans la ligne hanovrienne en Angleterre et la barrière des Pays-Bas, à condition que l'Angleterre et la Hollande défendissent la neutralité de l'Italie au besoin contre l'empereur, et soutinssent les prétentions de la reine d'Espagne sur les duchés de Parme et de Toscane, propositions qui, pour le dire en passant, prouvent qu'Alberoni détournait Philippe V de prendre prochainement l'offensive en Italie.

Dès le commencement de 1716, les revenus de Philippe V excédaient d'un tiers ceux de ses prédécesseurs, et les dépenses n'allaient pas à la moitié, ce qui tenait, il est vrai, en grande partie, aux salutaires amputations qu'avait subies l'Espagne et à la suppression des privilèges d'Aragon et de Catalogne. Ibid. p. 271. — Un des bienfaits d'Alberoni fut la suppression des douanes intérieures.

Le régent, livré à lui-même, eût probablement attendu les événements dans une attitude défensive, sans prendre de parti décisif. Quelqu'un eut de la volonté pour lui. Philippe d'Orléans avait dans sa maison un personnage qui avait été pour lui, presque depuis son enfance, une espèce de démon familier. C'était l'abbé Guillaume Dubois. L'abbé Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, élevé quasi par charité dans un collége de Paris, après avoir rempli les fonctions de précepteur chez divers particuliers, était parvenu à s'introduire chez le sous-gouverneur du jeune Philippe, alors duc de Chartres, puis à se faire nommer précepteur du prince par la protection du chevalier de Lorraine, infâme complaisant du duc d'Orléans, père du régent. Dubois ne démentit pas cette impure origine de sa fortune. Personne au monde ne pouvait être plus fatal à un jeune homme ardent et facile. Il avait tous les vices du cœur avec toutes les qualités de l'esprit et celles du caractère, du moins si l'on entend par là l'énergie persévérante, non des idées et des sentiments, mais de la volonté. Etincelant de verve et de malice, doué d'une intelligence flexible, pénétrante, étendue, d'une faculté de travail surprenante, mais bas, corrompu et fourbe comme le mensonge même, incrédule à tout principe, à toute vertu, à toute foi morale ou religieuse, il était arrivé à ce point de dépravation où l'âme vit dans le faux comme dans son élément, et se dit, comme le Satan de Milton : — *Mal, sois mon bien*[1] ! Il s'empara du

[1] « Dubois était un petit homme maigre, effilé, à mine de fouine. Tous les vices, la perfidie, l'avarice, la débauche, l'ambition, la basse flatterie, combattaient en lui à qui demeurerait le maître .. Il s'était accoutumé... à un bégaiement factice, pour se donner le temps de pénétrer les autres... Une fumée de fausseté lui sortait par tous les pores. » Saint-Simon, t. XII, p. 187.

jeune prince par tous les moyens, même les plus immondes, précepteur le matin, entremetteur le soir : il fit, autant qu'il put, son élève à son image; les seules vertus qu'il ne put lui enlever, ce fut un fonds de bonté naturelle que ne détruisit pas le mépris des hommes, et l'oubli des injures.

Jusqu'à la mort de Louis XIV, l'abbé Dubois, devenu, de précepteur, secrétaire des commandements de son ancien élève, n'avait pas eu l'occasion de faire une grande figure. Saint-Simon raconte qu'à l'avénement de Philippe, sa mère, la duchesse douairière d'Orléans [1], avec la rude franchise allemande qui la caractérisait, le supplia de ne jamais employer « ce fripon d'abbé Dubois, le plus grand coquin qu'il y ait au monde. » Philippe promit, et, quelques jours après, il nomma Dubois conseiller d'Etat, au grand scandale de tout le conseil. C'était lui mettre « le pied à l'étrier. » Dubois approchait de la soixantaine; mais l'ambition entretenait une ardeur juvénile dans son corps usé par la débauche. Dès qu'il avait vu son élève aux affaires, il avait parcouru l'Europe d'un regard ferme et lucide, jugé la situation et dressé pour Philippe le plan de toute une politique. L'intérêt du régent était d'abord d'affermir la sécurité de sa régence, puis, si Louis XV mourait jeune ou sans enfant mâle, d'assurer le trône à la branche d'Orléans contre les prétentions de la branche espagnole. Un autre intérêt, en Europe, offrait quelque analogie : c'était l'intérêt qu'avait la maison de Brunswick-Hanovre a se maintenir sur le trône d'Angleterre contre les prétentions des Stuarts. Or, le prétendant anglais ne pouvait rien contre le roi hanovrien sans le concours de la France,

1 Plus connue sous le nom de la *Princesse palatine*.

et le roi d'Espagne n'avait point de chances contre le duc d'Orléans si celui-ci était appuyé par l'Angleterre. Lier les maisons de Hanovre et d'Orléans par les rapports de leur position, et par conséquent la France et l'Angleterre, consolider par cette liaison la paix de l'Occident, qui était dans l'intérêt commun de Georges et de Philippe, tel fut le système que présenta Dubois au régent. Philippe accéda.

Le Hanovrien était nanti : le duc d'Orléans n'avait qu'un pouvoir provisoire et des espérances ; c'était à lui de faire les avances et les concessions. Le régent expédia un agent à Londres, avec mission de proposer une triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour la garantie de la paix d'Utrecht : Dubois ouvrit une correspondance avec le ministre Stanhope, et le régent sanctionna, par la peine de mort, la défense faite par le traité d'Utrecht aux navigateurs français de trafiquer dans la Mer du Sud (29 janvier 1716) ; puis il réduisit les droits d'importation sur le charbon anglais (29 février).

Le gouvernement anglais accueillit d'abord assez froidement les avances par lesquelles les deux gouvernements d'Espagne et de France se disputèrent son amitié. Georges I[er], resté plus Allemand qu'Anglais, était tout à l'Autriche : son électorat lui tenait plus au cœur que ses trois royaumes, et l'appui de l'empereur lui était nécessaire pour conserver Bremen et Verden, dépouilles de la Suède qu'il avait achetées aux Danois afin d'agrandir le Hanovre. Le 25 mai 1716, Georges conclut avec l'empereur Charles VI un pacte défensif par lequel les parties contractantes se garantissaient leurs possessions actuelles en Europe, *et celles qu'elles pourraient acquérir d'un commun*

accord [1]. L'Angleterre et l'Autriche pressèrent la Hollande d'adhérer à ce traité. Le gouvernement espagnol fut vivement blessé d'une telle réponse à ses concessions commerciales, et se hâta de les annuler dans la pratique. Le régent et Dubois ne se rebutèrent pas : le roi Georges devait traverser la Hollande pour se rendre en Hanovre [2]. Dubois, qui mêlait à ses habitudes licencieuses des goûts d'art et de littérature, partit pour la Hollande, sous prétexte d'aller visiter les galeries de tableaux et les bibliothèques (juillet 1716) ; il attendit le roi d'Angleterre au passage, conféra longuement avec le ministre Stanhope, puis suivit le roi Georges en Hanovre. Le roi hanovrien et le ministre whig se laissèrent enfin persuader d'accepter les énormes avantages qu'on leur offrait à genoux, et des préliminaires secrets furent signés le 9 octobre. On convint d'une étroite alliance, dans laquelle on ferait entrer la Hollande. Le gouvernement français promit : 1° d'engager le prétendant à sortir d'Avignon et à se retirer au-delà des Alpes, et de ne jamais lui donner aucune assistance; 2° de détruire et combler tous les nouveaux ouvrages de Mardyck, qui pouvaient en faire un port de guerre, de n'y conserver qu'un canal de seize pieds de large pour les petits bâtiments, et d'achever de faire disparaître les débris du port de Dunkerque. L'Angleterre et la Hollande pourraient « envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins oculaires de l'exécution de cet article [3]. » La France et l'Angleterre

[1] Dumont, Corps diplom., t. VII, p. 477. La guerre entre l'empereur et le Turc était exceptée du pacte défensif.

[2] La répression de la révolte jacobite lui avait valu la révocation de la défense de quitter le sol anglais.

[3] Cette clause, déjà si humiliante, fut encore aggravée par l'exécution : le gouvernement du régent et de Louis XV eut la lâcheté de souffrir que des commissaires anglais s'installassent en permanence à Dunkerque.

se garantirent l'exécution des traités d'Utrecht, en tant qu'ils regardaient leurs intérêts respectifs, et spécialement « les successions à la couronne de la Grande-Bretagne, dans la ligne protestante, et à la couronne de France, suivant les susdits traités. » On se promit un secours mutuel de dix mille combattants contre les agresseurs du dehors ou les rebelles du dedans.

Tel fut ce pacte, qui devait survivre à ses auteurs et enchaîner la France à l'Angleterre pendant un quart de siècle. La forme fut digne du fond : non seulement Georges Ier garda, dans le préambule de l'exemplaire qui resta à ses ministres[1], le titre ridicule de *roi de France*, que les monarques anglais se transmettaient de dynastie en dynastie; mais, ce même titre ayant été attribué à Louis XV, les ministres anglais réclamèrent et y firent substituer celui de roi Très-Chrétien, « refusant ainsi à l'héritier de Louis XIV l'usage de son propre nom[2]. »

La Hollande hésita beaucoup à entrer en tiers dans l'alliance. Écrasée sous le rôle qu'elle s'était arrogée dans la guerre de la Succession, elle renonçait avec effroi à la ruineuse ambition d'être l'arbitre de l'Europe, et ne cherchait plus qu'à ménager tout le monde. Elle craignait également de mécontenter l'empereur et l'Espagne, à qui le nouveau pacte devait presque également déplaire. Elle finit pourtant par se décider, moyennant l'abolition des droits d'entrée de quatre sous pour livre que payaient ses marchandises en France, et la Triple Alliance fut signée officiellement le 4 janvier 1717, à La Haye[3].

1 Cet exemplaire fut rédigé en latin, les Anglais n'ayant pas voulu admettre l'usage du français, comme dans les traités précédents.

2 Lémontei, t. Ier, p. 108.

3 V. le traité en français et en latin dans Lamberti, t. X, p. 1.

Les préventions contre la France étaient si fortes de l'autre côté du Détroit, que ce traité, si avantageux à l'Angleterre, ne fut point accepté sans peine par l'opinion et par le parlement. Le duc d'Orléans apaisa le meneur le plus influent de l'opposition, M. Pitt (beau-père de lord Stanhope et père de lord Chatham), en lui achetant deux millions, pour le compte de la couronne, un énorme diamant qui est resté fameux sous le nom du Régent[1].

A peine le régent avait-il engagé la France dans l'alliance anglaise, qu'une tentative eut lieu pour l'amener à un autre système d'alliance, où tout était nouveau, jusqu'au nom de l'allié qui s'offrait et qui n'avait jamais compté jusqu'alors dans la politique française. Le tzar de Russie vint en personne proposer son amitié à la France.

On sait quel avait été le but du premier voyage de Pierre-le-Grand en Occident : étudier de la tête et de la main tous les arts et toutes les sciences qui contribuent à la force des empires, se faire le premier soldat, le premier matelot, le premier artisan de sa nation, le grand ouvrier de toute œuvre. Il était retourné dans son chaos du Nord, comme une espèce de démiurge qui va refondre et fabriquer un monde, et, en quelques années, il avait fait une Europe, du moins une apparence d'Europe, là où il n'y avait la veille qu'une Tartarie occidentale au niveau des peuples de Kasan ou de Samarkande. Maintenant, après avoir organisé la masse confuse de son empire, commencé l'unité territoriale par un vaste système de canalisation, transféré la résidence tzarienne de l'immobile Moscou dans une capitale maritime, créée, comme par miracle, sur la rive orientale de la Baltique arrachée aux Suédois,

1 Lémontei, t. Ier, p. 107.

rétabli son influence dominatrice sur la Pologne, que ne pouvait plus lui disputer Charles XII, il venait étudier, non plus les arts, mais les cabinets de l'Europe, dans un moment où toutes les relations traditionnelles vacillaient ou cédaient à des combinaisons nouvelles. Lui-même, disposé à modérer ses ressentiments contre la Suède, jugeait moins utile à sa grandeur de poursuivre au fond du Nord cette rivale réduite à l'impuissance, que de travailler à la remplacer en Allemagne. Dès qu'il a ressaisi son ascendant sur la Pologne, il étend le bras par-dessus la Vistule jusque sur les bouches de l'Elbe, et vise à se faire céder le Holstein ou le Mecklenbourg, afin de devenir membre de l'empire germanique, et de tenir la Baltique par les deux bouts. Déjà ses troupes, introduites dans le nord de l'Allemagne comme alliées de la Prusse et du Danemark, s'obstinent à occuper le Mecklenbourg, malgré les vives réclamations de l'empereur et de l'électeur-roi Georges Ier.

Le tzar Pierre arriva en Hollande par le Danemark et la Basse Saxe, dans l'hiver de 1716 à 1717, y trouva un agent de Charles XII, qui, dit-on, le pressentit sur une réconciliation avec son maître, et sur une alliance avec la Suède et l'Espagne contre Georges Ier, qui le contrecarrait en Allemagne, et qui lui avait donné d'autres sujets de plaintes. Pierre écouta, ne s'engagea à rien, et se décida à passer en France, pour essayer de modifier la politique du régent [1]. Débarqué à Dunkerque le 30 avril 1717, il arriva le 7 mai à Paris. On trouve partout les anecdotes de son voyage, et son intelligente étude de tous

[1] Il avait, d'ailleurs, un grand désir de voir la France, et y fût venu durant son premier séjour en Hollande, si le gouvernement de Louis XIV n'eût accueilli trop froidement les insinuations qu'il avait fait faire à ce sujet.

nos grands établissements, et les flatteries délicates qu'on multiplia sous ses pas, et les contrastes piquants qu'offrit l'âpre majesté de ce grand homme à demi barbare avec la mollesse et la finesse de notre cour; entre Pierre-le-Grand et les *roués* de la Régence, il n'y avait de commun que la licence, raffinée chez les uns, brutale chez l'autre. Deux traits méritent le souvenir de l'histoire : l'élan d'admiration qui saisit le tzar devant le tombeau du cardinal de Richelieu, et la démarche que tenta la faculté de théologie auprès de Pierre, à l'occasion de la visite qu'il fit à l'église de la Sorbonne, où repose le grand ministre. Les docteurs de Sorbonne présentèrent au tzar un mémoire sur la réunion des églises grecque et latine : ils prétendaient y poser l'église gallicane en médiatrice entre les ultramontains et les grecs; leur mémoire n'était dépourvu ni de savoir ni de bons arguments; mais Pierre, qui n'avait guère de religion que cette sorte de foi fataliste commune chez les génies d'action, ne pouvait être touché que par des arguments politiques [1]. Il n'était pas homme à abdiquer le pouvoir absolu qu'il s'était arrogé sur le spirituel comme sur le temporel, en absorbant l'Église dans l'État [2].

Pierre était venu à Paris pour faire de la diplomatie

1 « Pierre Ier a peu ou point de religion : il la regarde comme un instrument de gouvernement, dont il faut être le maître. C'est pourquoi il s'est fait son patriarche, par le conseil, dit-il, du roi Guillaume. » Mém. du duc d'Antin, cités par Lémontei, t. Ier, p. 114. — Le duc d'Antin avait, en quelque sorte, fait les honneurs de Paris au tzar. — Pierre ne s'était pas fait précisément patriarche; mais il avait aboli le patriarchat, en le remplaçant par un *Saint-Synode* de quatorze prélats, qui prêtèrent un serment d'obéissance illimitée au tzar.

2 A son retour en Russie, craignant apparemment que ses sujets ne le soupçonnassent de s'être fait *latin* pour avoir voyage chez les Latins, il institua une cérémonie burlesque dans le genre de nos Fêtes des Fous du Moyen Age : le pape et les cardinaux y étaient les héros de grossières bouffonneries.

et non de la théologie. Il posa nettement ses propositions, qui furent discutées entre ses ministres et les maréchaux d'Huxelles et de Tessé de la part du régent. « La Suède est tombée ; la Russie a pris sa place en Europe : que la France accorde à la Russie les subsides qu'elle donnait à la Suède, et qu'elle garantisse à la Russie ses conquêtes de la Baltique ; la Russie garantira à la France les traités d'Utrecht et de Bade, et lui assurera, avec son alliance, celles de la Pologne et de la Prusse. La France n'aura plus rien à redouter de l'Autriche ; quant à l'Angleterre, le tzar ne demande point que la France rompe ses engagements avec elle ; mais si, plus tard, une rupture survenait, la Russie suffirait pour tenir lieu à la France de l'Angleterre comme de la Suède. »

Il y avait beaucoup d'habileté et quelque forfanterie dans cette *franchise :* le tzar parlait de la Prusse et de la Pologne comme de deux satellites à sa discrétion ; or, la Pologne, toute désorganisée qu'elle fût, ne lui était pas si complétement livrée qu'il voulait bien le dire, et lui avait refusé tout secours dans sa campagne de 1711 contre les Turcs ; quant à la Prusse, elle n'avait pas attendu son entremise pour se lier avec la France par un traité secret du 14 septembre 1716. La Prusse avait garanti les traités d'Utrecht et de Bade, et promis de s'employer pour que l'Empire, en aucun cas, ne déclarât la guerre à la France : la France avait promis de faire céder à la Prusse Stettin, capitale de la Poméranie, que Frédéric Ier avait enlevée aux Suédois, et, si la Suède se refusait à cette cession, de ne point la secourir, et de payer, au contraire, un subside de cinq cent mille écus à la Prusse. Ce pacte remarquable, qui rendait à la France un point d'appui en

Allemagne contre l'Autriche, rentrait dans la voie du traité de Westphalie, formait un peu contre-poids à la nouvelle alliance anglaise, et devait faire sentir son influence pendant quarante ans : Dubois n'y avait été pour rien, et le négociateur avait été le maréchal d'Huxelles, chef du conseil des affaires étrangères[1].

Le régent avait été plus embarrassé que satisfait et du voyage et des propositions : il craignait, sur toute chose, de donner de l'ombrage à l'Angleterre. Il éluda tout engagement compromettant ou onéreux. La négociation traîna en longueur. Le tzar n'en attendit pas l'issue, et repartit de Paris, le 21 juin, pour le Nord, emportant à la fois l'admiration de notre civilisation et la pensée qu'elle se précipitait vers la décadence par le luxe et la mollesse. Les pourparlers furent transférés en Hollande, ce théâtre universel des négociations : ils aboutirent, le 15 août, à un traité entre la France, la Russie et la Prusse ; on s'engagea à la garantie des traités d'Utrecht et de Bade, ainsi que de ceux qui seraient conclus, pour la paix du Nord, entre la Russie, la Prusse et la Suède ; on convint de nommer des commissaires pour préparer un traité de commerce ; par des articles secrets, on se promit, mais vaguement, des secours mutuels, en cas d'attaque. Le tzar et le roi de Prusse s'engagèrent à accepter la médiation française entre eux et la Suède, et la France promit de ne pas renouveler, avec la Suède, le traité de subsides qui expirait en 1718.

Par suite de ce traité, la France entretint, pour la première fois, un ambassadeur et un consul en Russie[2].

1 Flassan, Hist. de la Diplomat. française, t. IV, p. 375.

2 V. l'ensemble de la négociation dans Flassan, t. IV, p. 383-397.

Le tzar, sur les instances du régent, consentit enfin à retirer ses troupes du Mecklenbourg, et à suspendre ses desseins, au moins prématurés, sur l'Allemagne.

Ces nouvelles relations, qui pouvaient avoir, un jour, des suites si considérables, préoccupaient médiocrement le régent. La grande affaire, pour lui, c'était d'éviter toute commotion qui pût ébranler son pouvoir, et, par conséquent, de maintenir la paix en Occident, malgré l'animosité réciproque de l'Autriche et de l'Espagne. Cette paix n'était pas si difficile à conserver qu'on l'eût pu croire, au moins pour quelque temps : la France, l'Angleterre et la Hollande étaient parfaitement en mesure d'imposer aux deux États rivaux le respect du traité d'Utrecht; Alberoni, quoi qu'on en ait dit, ne voulait point d'une lutte prochaine, et l'empereur venait de s'engager ailleurs dans une guerre sérieuse qui l'obligeait à suspendre ses projets d'envahissement en Italie. Les Turcs, vainqueurs de Pierre-le-Grand en 1711, au lieu de poursuivre leurs succès contre les Russes, s'étaient rejetés, en 1715, sur les possessions vénitiennes de Grèce, avaient reconquis rapidement la Morée, envahi l'Illyrie et les îles Ioniennes, et jeté l'effroi en Italie par leurs mouvements dans l'Adriatique. L'empereur s'était décidé à faire une diversion, par la Hongrie, en faveur des Vénitiens, sur une promesse indirectement obtenue de l'Espagne par l'intermédiaire du pape, à savoir : que le gouvernement espagnol ne romprait pas la trêve en Italie pendant la guerre contre les infidèles. L'Espagne avait fait plus : elle avait envoyé, de son côté, au secours des Vénitiens, une escadre qui avait contribué à faire lever le siége de Corfou.

Malheureusement il n'y avait ni impartialité ni loyauté

dans les gouvernements d'Angleterre et de France. Le traité par lequel l'empereur et le roi Georges s'étaient garanti ce qu'ils *acquerraient d'un commun accord*, était déjà une violation implicite de la paix d'Utrecht. Quant au régent, et surtout à son inspirateur Dubois, ils ne voulaient pas que l'Espagne se fortifiât par la paix ni par les armes, et ils ne songeaient qu'à abattre le ministre qui relevait ce pays d'une ruine séculaire. C'était aux dépens de l'Espagne et de l'Italie qu'on entendait maintenir la paix, en modifiant le traité d'Utrecht au profit de l'empereur. Charles d'Autriche voulait absolument la Sicile en échange de la Sardaigne : Georges la lui avait promise, et le régent avait ratifié secrètement cette promesse. Joindre la Sicile à Naples, c'était donner à l'Autriche la Méditerranée centrale et les moyens de se créer une marine. Le roi d'Espagne était lésé indirectement par l'accroissement de force accordé à son ennemi, et directement par la perte de la réversibilité de la Sicile, que lui promettait le traité d'Utrecht en cas d'extinction de la maison de Savoie.

Le régent essaya d'éblouir Philippe V, et d'extorquer son consentement, par quelques promesses relatives aux intérêts de ses enfants du second lit, et par l'espoir de recouvrer Gibraltar[1]; il tenta de renverser Alberoni par une intrigue qui fut fort mal conduite, et qui n'obtint aucun succès. On se mit alors à négocier plus sérieusement. La France et l'Angleterre se montrèrent disposées à garantir aux enfants de Philippe V et d'Élisabeth Far-

[1] Louville, qui fut expédié à ce sujet en Espagne au mois de juillet 1716, prétend que Georges Ier avait autorisé l'offre de Gibraltar. Cela est dénué de toute vraisemblance. Tout au plus, quelque propos vague de lord Stanhope put-il autoriser à employer ce leurre. V. Mém. de Louville, t. II, p. 192-224.

nèse la réversibilité des duchés de Parme et de Toscane, à condition que l'Espagne consentirait à voir la Sicile passer dans les mains de Charles VI, et que les enfants de Philippe V, le cas de réversibilité échéant, tinssent les deux duchés en fiefs de l'empereur[1]. Le sort de Mantoue et du Montferrat avait montré comment l'Autriche comprenait la suzeraineté impériale : on livrait entièrement l'Italie à l'empereur par cette combinaison. C'était une vraie trahison envers les intérêts de la France : pour l'Angleterre, elle n'y trouvait qu'un profit politique très-contestable, et mieux eût valu pour elle accepter les avantages commerciaux accordés naguère par l'Espagne; mais Georges I[er] était là, comme partout, électeur de Hanovre et vassal de l'empereur, plus que roi de la Grande-Bretagne.

L'Espagne refusa. Néanmoins, comme le projet de la Triple Alliance sur la Sicile ne paraissait point imminent, Alberoni continuait à gagner du temps, tout en armant à l'aide d'un impôt levé sur le clergé d'Espagne avec la permission du pape; le saint-père comptait que l'armement serait employé contre le Turc, et Alberoni venait d'exiger le chapeau de cardinal pour prix de l'intervention espagnole dans la *guerre sainte*. Un incident fort secondaire précipita les événements qu'Alberoni s'efforçait d'ajourner. Le grand-inquisiteur d'Espagne, retournant de Rome dans son pays, s'avisa de traverser le Milanais : il n'avait pas de sauf-conduit impérial ; le gouvernement autrichien le fit arrêter comme un sujet rebelle de *Charles III, roi d'Espagne* (fin mai 1717). Cette insulte exaspéra Philippe V : il déclara à son ministre qu'il voulait

[1] Ceci lésait un tiers, le pape; car le duché de Parme relevait du Saint-Siége depuis deux siècles.

venger sur-le-champ l'honneur de sa couronne. Toutes les représentations d'Alberoni furent inutiles [1], et ce grand homme d'Etat, pour obéir à un monarque incapable de l'entendre, se vit contraint de jouer, dans les aventures les plus follement téméraires, sa renommée et la fortune renaissante de la nation à laquelle il s'était consacré. Il n'avait encore sous la main qu'une ébauche de flotte et d'armée : il obtint, du moins, qu'on n'envahirait pas tout d'abord Naples ou la Sicile avec des forces si insuffisantes, et qu'on se contenterait, pour cette année, de la Sardaigne. Neuf mille Espagnols, débarqués en Sardaigne le 22 août 1717, enlevèrent cette île en deux mois et demi, grâce à l'appui de la population promptement dégoûtée de la dure domination autrichienne.

Dangereux succès, dont Alberoni ne fut point ébloui ! L'empereur, vainqueur des Turcs par l'épée d'Eugène, qui venait de gagner les deux grandes batailles de Peter-Waradin et de Belgrade, mais ne pouvant encore disposer librement de ses forces, avait fait appel à la Triple Alliance contre les violateurs de la neutralité d'Italie. Alberoni tâcha d'adoucir l'Angleterre par de nouvelles avances commerciales et en protestant que son maître ne voulait qu'empêcher l'asservissement de l'Italie par l'empereur ; mais, en même temps, il fit des efforts incroyables pour préparer l'Espagne à soutenir la lutte. Il continua de lever l'impôt sur le clergé, en bravant les défenses et la colère du pape, chose inouie dans le pays de l'inquisition ; des emprunts, des taxes sur les riches, des dons volontaires, la réforme de toute espèce de luxe à la cour, lui fourni-

[1] W. Coxe; Hist. d'Espagne sous les Bourbons, t. II, p. 327 et suivantes. La lettre d'Alberoni au duc de Popoli, contre la guerre immédiate, atteste à quel point la plupart des historiens et des faiseurs de mémoires se sont trompés sur Alberoni.

rent d'autres ressources. Des fonderies, des chantiers, des ateliers militaires s'élevèrent de toutes parts; des munitions, des gréements furent achetés en Hollande et partout. La masse inerte de l'Espagne fut galvanisée tout entière par la puissance électrique de cette indomptable volonté. Une armée sortit de terre. La Catalogne et l'Aragon mêmes se rallièrent à ce gouvernement qu'ils détestaient la veille.

L'hypocondrie habituelle de Philippe V étant, sur ces entrefaites, dégénérée en fièvre nerveuse, la maladie faillit emporter ce triste monarque, et avec lui, Alberoni et tous ses plans; car déjà les grands d'Espagne et les membres des conseils, qui haïssaient le ministre italien comme ils avaient haï les ministre français du temps de Louis XIV, s'apprêtaient à refuser la régence à la reine et à chasser son confident. Philippe se rétablit: quelques-uns des grands continuèrent toutefois les intrigues qu'ils avaient nouées avee le régent de France, et ne projetèrent rien moins que de s'emparer du roi, de le détenir comme privé de raison, et de gouverner au nom de son fils aîné. Le régent, dès l'automne de 1717, avait fait avancer un gros corps de troupes sur la frontière, à portée d'entrer au premier appel[1]. Les grands n'osèrent remuer, et les adversaires de l'Espagne apprêtèrent des armes plus efficaces. Des négociations s'ouvrirent à Londres entre la Triple Alliance et l'empereur : Dubois, devenu membre du conseil des affaires étrangères, y représentait la France. L'excès des prétentions autrichiennes allongea les pourparlers : le régent, ne voulant point paraître sacrifier entièrement Philippe V, demandait pour lui quelques con-

[1] Mém. de Noailles, p. 271.

cessions; le roi Georges lui-même craignait le mécontentement du commerce anglais, s'il rompait trop aisément avec l'Espagne. A Paris, donc, et même à Londres, on eût souhaité de n'être point amené à tirer l'épée, et cependant la guerre était inévitablement au bout de ce qu'on allait faire. Un reste de pudeur et de nationalité arrêta un moment le régent : Dubois et Stanhope accoururent à Paris, et l'entraînèrent. Des conventions préparatoires furent signées à Paris, le 18 juillet 1718, entre la France et l'Angleterre. On y arrêta que l'empereur renoncerait, pour lui et ses successeurs, à toutes prétentions sur l'Espagne et les Indes, et Philippe V, à toutes prétentions sur les anciennes provinces espagnoles dont l'empereur était en possession, ainsi qu'à la réversibilité de la Sicile; que la Sicile passerait à l'empereur, et que le royaume de Sardaigne serait donné en échange à la maison de Savoie; que l'empereur promettrait l'investiture éventuelle de Parme et de la Toscane aux enfants de la reine d'Espagne, et que, provisoirement, Livourne, Porto-Ferrajo, Parme et Plaisance seraient occupés par des garnisons suisses à la solde des puissances médiatrices. Trois mois, à partir de la ratification de l'empereur, étaient accordés au roi d'Espagne et au roi de Sicile (duc de Savoie), pour accéder à cette transaction; ce terme passé, on les y contraindrait par la force[1].

Ce pacte, qui allait armer la France en faveur de ses ennemis contre ses alliés naturels, et relever les Pyrénées abaissées par Louis XIV au prix de tant de sang et de

[1] Est-ce à cette époque que Dubois reçut du roi Georges une pension de cinquante mille écus, avec l'assentiment du régent, assure-t-on? V. Lémontei, t. Ier, p. 426. Le fait passait pour constant dans la diplomatie contemporaine. Saint-Simon prétend que la pension était d'un million.

douleurs, ne fut point accepté sans répugnance par le conseil de régence. Le maréchal d'Huxelles éclata, protesta qu'il se couperait la main plutôt que de signer. Le régent le menaça seulement de lui ôter la présidence du conseil des affaires étrangères, et il signa ! Quatre ou cinq membres du conseil de régence, entre lesquels le duc du Maine et Villeroi, protestèrent plus ou moins vivement ; mais leur inimitié intéressée et personnelle contre Philippe d'Orléans leur ôtait le mérite de leur opposition ; un seul peut-être agit par patriotisme, Villars. La plupart des assistants s'en remirent avec tristesse à la *sagesse du régent ;* quelques-uns eurent le courage d'approuver, et, parmi eux, Torci, le dernier ministre qui eût dirigé les affaires étrangères sous le Grand Roi. Les caractères s'abaissaient sous l'influence délétère de l'époque ; on ne reconnaissait plus les hommes qui avaient figuré avec honneur du temps de Louis XIV. Le despotisme prépare mal les hommes à valoir par eux-mêmes, quand le glorieux despote qu'ils servaient a disparu [1].

La convention préparatoire fut convertie en traité à Londres, le 2 août : le plénipotentiaire de l'empereur signa avec les représentants de la France et de l'Angleterre. La Hollande s'abstint, reculant devant l'engagement de

1 Lémontei, t. Ier, p. 141, d'après les Mém. mss. du duc d'Antin. — Mém. de Villars, p. 246. — Dumont, t. VII, première partie ; p. 531. — M. de Torci, qu'on s'étonne de voir ainsi démentir tous ses précédents, avait fondé, en 1712, un utile établissement que la Régence laissa tomber : c'était, sous le nom d'*Académie politique*, une école de diplomatie où des jeunes gens étaient instruits par d'habiles maîtres, dans toutes les sciences nécessaires pour la carrière diplomatique. Au sortir de cette école, on devait passer secrétaire de légation. L'organisation en était trop aristocratique, par les conditions exigées des élèves ; mais le principe était excellent. V. Flassan, t. IV, p. 374. A notre honte et à notre grand dommage, nous sommes encore dépourvus de toute institution de ce genre, les plans du Gouvernement Provisoire de 1848 à ce sujet ayant été abandonnés depuis le *Dix Décembre*

faire la guerre à l'Espagne. Ce fut du côté de l'empereur même que surgirent des difficultés ! La Turquie, courbant le front sous les deux cruelles défaites qui avaient ruiné sa réputation militaire et ébranlé son empire, venait d'acheter, à Passarowitz, une trève de vingt-quatre ans, en cédant à l'Autriche Temesvar et ce qui lui restait au nord du Danube, Belgrade, la clef des contrées sub-danubiennes, la partie occidentale de la Valachie et de la Servie, et une portion de la Bosnie et de la Croatie (21 juillet 1718) : l'Autriche, gorgée de butin, avait, à ce prix, laissé aux Turcs la dépouille d'autrui, et Venise, dont la défense avait été le prétexte de la guerre, complètement abandonnée par son alliée dans les négociations, n'avait pas recouvré la Morée. Quand l'empereur se sentit les mains libres, il ne voulut plus envoyer la renonciation au trône d'Espagne dans les termes convenus. Dubois vit son œuvre toute prête à crouler : il joua alors une scène de tragédie ; il écrivit partout qu'il allait se donner la mort et emporter dans son tombeau la paix de l'Europe[1]. L'empereur comprit enfin qu'il fallait sacrifier l'orgueil à l'intérêt, et céda. Les cabinets de France et d'Angleterre, tout agités encore de l'émotion qu'il leur avait donnée, convinrent secrètement de le contenir, quoiqu'il advînt, dans les bornes du traité (30 novembre 1718) : le régent prétendait, au moins, poser des bornes au mal qu'il consentait à faire.

Alberoni s'était efforcé d'opposer coalition à coalition. Il avait cherché des alliés aux extrémités de l'Europe, afin de remplacer l'allié naturel qui abandonnait l'Espagne : ressaisissant le fil d'intrigues nouées, dès 1716, par un

[1] Lémontei, t. I[er], p. 144.

agent de Charles XII, il avait tâché de réconcilier le tzar et le roi de Suède, et de les associer pour une descente en Ecosse au profit du prétendant : il avait voulu empêcher les Turcs de conclure le traité de Passarowitz, et fomenter une nouvelle insurrection en Hongrie par le moyen de l'illustre exilé Rakoczi; il s'était enfin lié secrètement avec les du Maine et leurs amis, avec la noblesse mécontente de Bretagne, avec tous les adversaires du régent en France et du roi Georges en Angleterre, et n'avait pas été sans influence sur la virulente opposition que manifesta en 1718 le parlement de Paris. Rien de tout cela n'aboutit : les Turcs ne surent pas mieux qu'à leur ordinaire profiter des diversions que leur offrait l'Occident ; le régent brisa l'opposition du parlement et du duc du Maine par le lit de justice du 26 août[1], et il fut impossible de réunir Charles XII et Pierre-le-Grand , l'un voulant garder ses conquêtes de la Baltique, l'autre ne voulant pas les céder. On a eu tort néanmoins de voir, dans les plans d'Alberoni, des rêves gigantesques conçus *á priori* par une imagination déréglée; c'était tout simplement les efforts d'un homme qui, sentant se briser sous sa main l'appui le plus proche et le plus naturel, en cherche au loin de hasardeux ou d'impossibles avec une énergie désespérée.

Une dernière tentative avait été faite pour amener l'Espagne à se soumettre. Le ministre anglais Stanhope, habitué à traiter par lui-même toutes les grandes affaires diplomatiques, s'était rendu à Madrid et avait parlé de restituer Gibraltar à de certaines conditions. Si cette offre fut sérieuse, cette fois, s'il est vrai que le roi hanovrien ait été assez insensé pour vouloir faire aux intérêts de l'Au-

[1] V. ci-dessus, p. 195.

triche un sacrifice qui pouvait lui coûter son trône, Alberoni eût dû faire tout au monde pour arracher le consentement de Philippe V [1]. Quoi qu'il en soit, le gouvernement espagnöl n'écouta rien. Au moment où lord Stanhope arriva à Madrid, Alberoni venait de frapper un second coup, bien plus retentissant que la conquête de la Sardaigne. Trois cents transports, escortés par vingt-deux vaisseaux de guerre, avaient, le 1er juillet, jeté trente mille Espagnols aux portes de Palerme [2]. Cette fois, ce n'était pas à l'Autriche que s'attaquait directement l'Espagne, car la Sicile était encore occupée par les officiers du roi Victor-Amédée; mais Alberoni voulait se saisir, au préalable, de l'objet de la querelle, sauf à dédommager Victor-Amédée aux dépens de l'empereur en Lombardie. Victor-Amédée, certain de perdre la Sicile dans tous les cas, en avait déjà retiré la plupart de ses troupes. Les Piémontais, peu nombreux, voyant le peuple et le clergé tourner contre eux, l'un, à cause de la pesanteur des impôts, l'autre, pour une question d'immunités violées, évacuèrent rapidement presque toute l'île, et se concentrèrent dans la citadelle de Messine. Les Autrichiens tremblaient déjà dans Naples, quand vingt vaisseaux anglais apparurent sur ces côtes et se dirigèrent vers Messine. L'amiral anglais, Byng, fit proposer au général de l'armée d'Espagne une supension d'armes en Sicile. L'Espagnol refusa. Byng, alors, s'avança vers la flotte d'Espagne, qui se retira len-

1 W. Coxe; l'Espagne sous les Bourbons, t. II, p. 428; t. III, ch. XXXI.

2 Alberoni avait eu un projet bien plus hardi : c'était de tenter, avec cette armée, une descente en Angleterre au nom du prétendant. L'Angleterre était fort peu munie de troupes régulières et fort déshabituée des armes : cette témérité eût pu avoir chance, au moins dans le premier moment. L'inepte Philippe V ne comprit pas que c'était frapper la coalition au cœur, et voulut qu'on allât en Sicile.

3 W. Coxe, l'Espagne etc., t. II, p. 414.

tement à son approche, ne sachant encore s'il venait en ennemi. Aucune signification, aucune déclaration de guerre, n'avait eu lieu. Byng joignit la flotte espagnole à la hauteur de Syracuse (11 août), la serra contre la côte, et l'attaqua sans qu'elle eût pu même se former en ligne de bataille. Cette malheureuse flotte, imparfaitement équipée, et montée par des marins aussi braves qu'inexpérimentés, fut anéantie : il n'échappa que quatre vaisseaux sur vingt-deux. Quelques heures d'un choc prématuré avaient suffi pour écraser cette marine renaissante.

Quelqu'un à Paris apprit cette nouvelle avec plus de satisfaction que personne à Londres. Dubois scandalisa de sa joie effrontée les bons citoyens, qui sentaient que la liberté des mers et l'équilibre européen venaient d'être frappés avec l'Espagne. Le désastre de Syracuse fit Dubois ministre (24 septembre). L'infatigable Stanhope accourut de nouveau à Paris pour enlever sa nomination aux affaires étrangères. Georges Ier se hâta de lui faire écrire une lettre de félicitation par un autre ministre, M. Craggs. « Le roi, écrivait Craggs, m'a donné ordre de vous dire « que c'est la meilleure nouvelle qu'il ait reçue depuis « longtemps... C'est pour le coup que je m'attends à voir « cultiver un même intérêt dans les deux royaumes, et « que ce ne sera plus qu'un même ministère. — Si je ne « suivais que les mouvements de ma reconnaissance, ré- « pliqua Dubois; je prendrais la liberté d'écrire à S. M. « Britannique pour la remercier de la place dont Monsei- « gneur le régent m'a gratifié. » Et, quelques jours après, dans une lettre à Stanhope : « Je vous dois jusqu'à la place « que j'occupe, dont je souhaite avec passion de faire « usage selon votre cœur, c'est-à-dire pour le service de

« S. M. Britannique, dont les intérêts me seront tou-
« jours sacrés [1]. »

Dubois se hâta de payer sa bienvenue. Quoique l'orgueil et l'intérêt des dominateurs de la mer pussent être flattés de la destruction d'une force navale étrangère, le commerce anglais était si opposé à la rupture avec l'Espagne, que le gouvernement de George Ier s'était cru obligé de représenter la bataille de Syracuse comme un accident, comme une rencontre, et n'osait déclarer la guerre, après l'avoir si rudement faite, à moins que d'être assuré que le régent de France publierait une semblable déclaration. Le régent y était bien engagé par le traité de Londres, mais il reculait devant l'opinion publique, et sentait qu'il y avait un danger sérieux à déclarer qu'on allait faire la guerre pour l'Autriche contre le petit-fils de Louis XIV. Il fallait un autre prétexte : Dubois se chargea de le fournir.

Depuis quelques mois, la duchesse du Maine était entrée en correspondance avec Alberoni, par l'intermédiaire du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris. Un complot, ou plutôt un projet de complot, s'agitait dans l'ombre entre la duchesse et ses auxiliaires, parmi lesquels une femme de chambre qui a laissé de spirituels mémoires [2], quelques seigneurs ruinés et un abbé intrigant. Le seul personnage considérable était le cardinal de Polignac, ami de cœur de la duchesse et conspirateur par complaisance. On méditait de grands projets : on enlèverait le régent par surprise; Philippe V revendiquerait la Régence, convoquerait les États-Généraux, etc. ; tout cela

1 Lémontei, t. Ier, p. 153.

2 Mém. de madame de Staal-Delaunai. Collect. Michaud, Troisième Série, t. X.

n'avait aucun fondement solide, et les moyens employés attestent seulement que la petite cour de Sceaux, plus décente que celle du Palais-Royal, n'était pas plus honnête au fond. Les conjurés ne réussirent qu'à raccoler quelques officiers pour le service d'Espagne; il n'y avait d'agitation réelle que sur un seul point, chez la noblesse bretonne. Le complot n'eût pu devenir quelque chose que par le concours des parlements; mais, le parlement de Paris ayant ployé sous le lit de justice du 26 août, tout point d'appui manqua. Le complot ne pouvait mener à rien ses auteurs; il mena leurs ennemis au but. Dubois soupçonnait et surveillait les intrigues de Sceaux ; l'imprudence des conspirateurs lui fournit les preuves qu'il cherchait : ils s'avisèrent de faire transcrire diverses pièces qu'ils expédiaient à Alberoni par un copiste étranger à leur cabale, un pauvre écrivain de la Bibliothèque Royale, qui, effrayé, alla tout dénoncer à Dubois. Les pièces partirent, confiées à un jeune abbé espagnol, mais, arrivé à Poitiers, l'abbé vit entrer dans sa chambre des grenadiers qui mirent la main sur ses dépêches (5 décembre). Quatre jours après, l'ambassadeur d'Espagne fut arrêté, comme violateur du droit des gens. Après Cellamare, on arrêta la duchesse du Maine et son mari, à peu près étranger à des intrigues trop hardies pour son tempérament, puis tout ce qui directement ou indirectement avait effleuré l'affaire. La Bastille, Vincennes, la Conciergerie, se remplirent de prétendus conspirateurs. Le fracas fut immense : l'opinion ébranlée tourna, pour un moment, contre ces promoteurs de guerre civile, contre ce ministère espagnol qui voulait bouleverser la France; on ignorait qu'Alberoni ne fît que rendre la pareille au régent. Les lettres qu'adressa Philippe V au roi mineur

et aux parlements, et qu'on répandit dans le public, furent défendues, comme libelles séditieux, par ces parlements mêmes si mal diposés pour le régent. Dubois saisit l'occasion aux cheveux : la guerre, proposée au conseil de régence, y fut votée à l'unanimité, et déclarée le 10 janvier 1719; l'Angleterre avait déjà lancé sa déclaration le 27 décembre. La Hollande se décida enfin, le 16 février, à accéder au traité de Londres, sur de nouvelles concessions faites aux dépens du commerce français.

Le but atteint, on se relâcha de la rigueur qu'on avait montrée envers les prisonniers. L'ambassadeur d'Espagne fut renvoyé dans son pays; la captivité des autres inculpés fut fort adoucie; une fois la France engagée à fond contre l'Espagne, on laissa tomber toute cette affaire, qui avait semblé promettre aux archives du parlement une vaste tragédie judiciaire, et l'on se contenta d'arracher aux principaux cabaleurs des aveux et des prières qui les couvraient de honte et de ridicule : la duchesse du Maine, après avoir conspiré comme une héroïne de théâtre, demanda pardon comme un enfant. Tous l'obtinrent, elle et les autres, et il n'y eut pas, du moins, une goutte de sang versée sur les échafauds[1].

Mais le sang coulait ailleurs : il coulait dans une lutte où les succès de la France, sans gloire pour elle, n'avaient de profit que pour ses ennemis déguisés en alliés.

Dans le courant d'avril 1719, une division française traversa la Bidassoa, enleva rapidement les petits postes de la frontière, et poussa au port du Passage, principal établissement maritime d'Alberoni sur les côtes de l'Océan.

1 V. le résumé, très-bien fait, de ce qu'on a nommé emphatiquement la *Conspiration de Cellamare*, dans Lémontei, t. Ier, chap. VII; t. II, p. 399 et suivantes.

Les forts inachevés qui protégeaient les chantiers et l'arsenal, occupés par une poignée d'hommes, furent aisément emportés : on trouva là six vaisseaux de guerre en construction et des matériaux pour vingt autres. Tout fut livré aux flammes, d'après la promesse de Dubois aux Anglais, impudent démenti au manifeste doucereux par lequel le régent avait annoncé qu'il faisait la guerre, non point à l'Espagne, mais à un ministre perturbateur du repos de l'Europe[1].

Le gros de l'armée, forte, en tout, de quarante mille hommes, passa, bientôt après, la frontière, et entama le blocus, puis le siége de Fontarabie. Elle était commandée par le maréchal de Berwick. Le bâtard des Stuarts, le vainqueur d'Almanza, allait combattre en faveur de l'étranger qui occupait le trône de son père et de son frère, contre le monarque dont il avait autrefois sauvé la couronne. Ce général égoïste et dur, dont on a beaucoup trop vanté le caractère, ne montra dans cette occasion décisive que l'esprit d'un *condottiere* sans entrailles et sans patrie. Fontarabie capitula du 16 au 18 juin. Philippe V s'était avancé presque en vue de la place avec la reine et Alberoni : il était hors d'état de secourir à force ouverte la ville assiégée ; le gros des troupes espagnoles était en Sicile, défendant sa conquête avec héroïsme contre les flots d'Impériaux que les vaisseaux anglais vomissaient incessamment sur les plages siciliennes ; une division de cinq ou six mille hommes avait, de plus, été embarquée en Galice, pour tenter contre l'Angleterre la diversion qu'Alberoni avait rêvée l'année précédente sur une bien plus vaste échelle, et qui n'avait plus aucune chance sérieuse ;

[1] Ce manifeste était l'ouvrage de Fontenelle; les relations de cet écrivain, de ce philosophe éminent, avec Dubois, sont une tache pour sa mémoire.

Philippe V n'avait donc guère sous la main qu'une quinzaine de mille hommes; mais il s'était imaginé que les soldats français ne tireraient pas l'épée contre le petit-fils de Louis XIV, qui venait à eux avec des fleurs-de-lis sur ses drapeaux, et que les deux armées n'en feraient qu'une à la première rencontre. Il se trompa. L'armée française ne marchait qu'avec répugnance; mais elle marchait : la discipline contenait les soldats; les chefs étaient gorgés de l'or que le Système attirait dans les mains du régent. Philippe, découragé, se retira sur Pampelune, puis retourna tristement à Madrid. Pendant ce temps, Berwick assiégeait Saint-Sébastien. Une escadre anglaise croisait dans la mer de Biscaye, et un commissaire anglais, Stanhope, parent du ministre, était arrivé au camp : c'était lui qui donnait les ordres; Berwick n'était que l'exécuteur. Il y avait encore sur ces côtes, à Santoña, un chantier de quelque importance. Stanhope exigea qu'on embarquât des soldats français sur les vaisseaux anglais pour aller brûler à Santoña trois vaisseaux de ligne en construction et des matériaux pour sept, « afin, » écrivait Berwick au régent (8 août), « que le gouvernement de « l'Angleterre puisse faire voir au parlement prochain, « que l'on n'a rien négligé pour diminuer la marine « d'Espagne[1]. »

La France en était maintenant où en avait été l'Angleterre lorsque Charles II se vendait à Louis XIV, et plus bas encore !

L'armée le sentait, et montrait si peu de zèle, qu'après avoir pris la ville de Saint-Sébastien (1er août), Berwick eût levé le siége de la citadelle, si la destruction des ma-

[1] Lémontei, t. Ier, p. 268.

gasins de vivres par les bombes n'eût décidé la garnison à se rendre (19 août).

On n'avait pas le matériel nécessaire pour assiéger une aussi grande place que Pampelune, et, d'ailleurs, il n'y avait pas là de vaisseaux à détruire. On décida de se porter en Catalogne par le revers français des Pyrénées. Berwick entra en Cerdagne, prit Urgel (2-12 octobre), puis se dirigea contre la place maritime de Roses. Une tempête brisa ou submergea la plupart des tartanes qui apportaient au camp l'artillerie et les munitions (6 novembre). Berwick ne crut pas pouvoir continuer l'attaque, et ramena ses troupes en Roussillon.

La France avait dépensé quatre-vingt-deux millions[1] pour détruire des créations auxquelles elle eût dû accorder tous ses encouragements et tout son appui; mais l'Angleterre et Dubois avaient atteint leur but. Alberoni avait été malheureux partout. Une tempête avait dispersé l'escadre qu'il envoyait contre l'Angleterre, et les Anglais s'étaient vengés de cette menace en portant le fer et le feu sur les côtes de Galice, et en y détruisant encore deux vaisseaux de ligne et beaucoup de matériaux. L'armée de Sicile, qu'on ne pouvait recruter, perdait du terrain, malgré ses exploits et ses victoires même, contre des ennemis toujours renaissants[2]. Les mouvements de la Bretagne avaient donné une dernière espérance au ministre espagnol : ces mouvements avaient d'autres causes que les petites intrigues de madame du Maine, et n'avaient pas cessé après la découverte de la conspiration de Cella-

[1] Lémontei, t. Ier, p. 275. Quatre-vingt-deux millions à soixante francs le marc; un peu moins de soixante-quatorze de notre monnaie.

[2] Le régent payait un subside à l'armée autrichienne.

mare. Les États de Bretagne ayant été dissous, en 1718, à la suite d'une protestation de la noblesse contre de nouveaux droits d'entrée, protestation enregistrée par le parlement de Rennes, et plusieurs membres des États ayant été exilés, les mécontents avaient essayé de riposter par une confédération à la manière polonaise, et avaient colporté, pendant l'hiver, un acte d'union où l'on déclarait infâme et dégradé de noblesse tout gentilhomme qui refuserait son concours. Au printemps, des bandes avaient commencé à se former dans les bois ; des caisses publiques avaient été enlevées, et les *confédérés* s'étaient mis en communication avec Philippe V ; mais les villes repoussèrent toute participation à la révolte, et la masse des paysans refusèrent *d'entrer dans la forêt*, suivant l'expression employée par les chefs dans leur correspondance, pour désigner l'enrôlement dans l'insurrection. Les paysans bretons se fussent battus pour leurs prêtres, si la question religieuse eût été engagée : ils ne se battirent pas pour leurs nobles. Les seigneurs, demeurés seuls, se dispersèrent devant quelques soldats, et quand une escadre, dernier débris des forces navales d'Espagne, parut enfin sur la côte de Bretagne, vers la fin d'octobre, elle ne trouva, au lieu d'une province insurgée, que quelques fugitifs qui accoururent lui demander asile. Un grand nombre de gentilshommes furent pris et traduits, non point devant le parlement de Rennes, trop suspect au régent, et qu'on épurait en ce moment même, mais devant une commission qui vint siéger à Nantes, sous le nom de chambre royale. Le régent ne fut pas si clément, cette fois-ci, qu'envers madame du Maine et ses complices : quatre des nobles rebelles furent décapités ;

seize autres furent condamnés au même supplice, par contumace; le reste fut gracié après quelque temps de captivité.

La continuation de la lutte devenait impossible à l'Espagne. L'invasion française allait recommencer avec l'année 1720, et les Anglais se préparaient à l'attaque de l'Amérique espagnole. Alberoni, dans son exaspération contre le gouvernement français, voulut essayer de traiter avec l'Angleterre et l'Autriche sans la France; mais les cabinets français et anglais s'étaient engagés à faire de son renversement la première condition de la paix. Il n'eut pas d'ailleurs le temps d'apprendre l'accueil qu'avait reçu son agent à Londres. L'intrigue acheva contre lui ce qu'avaient commencé les armes. Dubois gagna le confesseur de Philippe V, le jésuite français Daubenton, par des promesses en faveur de son ordre, et la reine Élisabeth elle-même, la protectrice d'Alberoni, en la menaçant de ne plus garantir Parme et la Toscane à ses enfants. On circonvint Philippe V par tous les moyens : on lui montra des lettres écrites par Alberoni en Italie, où il blâmait, en termes peu respectueux, la guerre que lui imposaient les passions de son maître; on insinua à l'inepte monarque les soupçons les plus extravagants contre son ministre. Le 5 décembre, Alberoni reçut l'ordre de quitter Madrid sous huit jours, et l'Espagne sous trois semaines : Philippe V fit demander au régent un passeport qui autorisât le ministre disgracié à traverser le midi de la France pour se retirer en Italie. Alberoni laissa l'Espagne flottante entre son aversion contre tout dominateur étranger et le sentiment confus de ce qu'elle perdait :

[1] Lémontei, t. I[er], ch. VII.

dans les provinces françaises qu'il traversa, le peuple lui fit un accueil sympathique qui attestait l'impopularité de la régence. Il voulut s'arrêter en Ligurie : la vengeance du pape et l'ingratitude de la cour d'Espagne l'y poursuivirent. Clément XI prétendit lui faire son procès comme à un ennemi de la foi catholique, et Philippe V et sa femme eurent la lâcheté de fournir au saint-père les éléments de l'accusation contre le ministre qui n'était coupable que d'avoir trop énergiquement servi ses maîtres. L'extradition d'Alberoni fut demandée au sénat de Gênes par Clément XI, appuyé de Philippe V, du régent et de l'empereur. Les Génois refusèrent noblement. Alberoni gagna les Alpes suisses, où il se tint caché jusqu'à la mort du saint-père. Après bien des vicissitudes, il rentra dans le sacré-collége, abrité par l'intérêt commun des cardinaux à défendre l'inviolabilité du chapeau rouge; son rôle était fini : trop d'intérêts puissants étaient coalisés pour lui fermer le retour sur la scène politique; mais il vécut assez pour voir réaliser par d'autres une partie de ses plans, et chasser les Autrichiens au moins de la Basse-Italie[1].

Alberoni tombé, l'Espagne courba la tête. Le 17 février 1720, l'ambassadeur d'Espagne en Hollande signa le traité de Londres. L'empereur fut mis en possession de la Sicile, l'ex-roi de Sicile devint roi de Sardaigne. Il ne gagnait pas au change, mais il n'était pas en état de refuser son consentement; la Sardaigne est restée, depuis lors, dans la maison de Savoie. Les enfants de la reine d'Espagne eurent la réversibilité de Parme et de la Toscane.

La politique de la régence, si anti-nationale et si hon-

[1] W. Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, t. II, ch. XXX. — Lémontei, t. I[er], p. 278-286. — Lémontei ne nous paraît pas montrer sa sagacité ordinaire en ce qui regarde Alberoni : l'anglais W. Coxe a mieux jugé ce célèbre ministre.

teuse dans le midi de l'Europe, fut moins mauvaise dans le nord, où l'on s'appliqua à sauver la Suède, ruinée[1] dépeuplée, incapable de résister davantage à ses nombreux ennemis, si la diversité de leurs intérêts n'eût permis à la diplomatie d'intervenir parmi eux avec succès. L'héroïque et insensé Charles XII avait péri au siége de Friederikshall (18 décembre 1718), tandis qu'il s'efforçait d'arracher la Norwège au roi de Danemark pour s'indemniser de ses pertes. Sa mort avait fait éclater une réaction contre la monarchie, qui faisait expier si durement à la Suède la gloire dont elle l'avait comblée ; le sénat avait rétabli l'ancien gouvernement aristocratique, et n'avait conféré qu'à titre d'élection une royauté quasi nominale à la princesse Ulrique, sœur puînée de Charles XII, en écartant le fils de la sœur aînée, le duc de Holstein. Cette révolution ne rendait pas la Suède plus forte contre le dehors ; on le vit bien, aux horribles ravages qu'une expédition russe, débarquée en Suède, exerça impunément, en 1719, jusqu'aux portes de Stockholm[2]. La diplomatie française fit sentir au nouveau gouvernement suédois qu'il fallait subir la dure loi des événements et renoncer à la plupart des possessions étrangères à la Scandinavie. Les duchés de Bremen et de Verden furent donc cédés au Hanovre, moyennant un million de rixdales (six millions de francs) (28 novembre 1719) ; puis Stettin et une portion de la Poméranie, à la Prusse, pour pareille somme

[1] On n'y employait plus d'autre monnaie que des jetons de cuivre ayant un cours forcé de cent quatre-vingt-huit fois leur valeur réelle.

[2] Pierre-le-Grand se vanta d'avoir détruit, en six semaines, dans cette descente digne des Huns ou des Wandales, huit villes, cent quarante-et-un châteaux, mille trois cent soixante-et-un villages ou hameaux, vingt-six grands magasins, seize mines, etc. Lémontei, t. I[er], p. 290. — Tous les traités qui suivent sont dans Dumont, t. VII, deuxième partie.

(21 janvier 1720); le Danemark, au contraire, reçut six cent mille rixdales pour rendre ses conquêtes à la Suède 3 juin (1720). La France donna secrètement l'argent à l'Angleterre, qui le donna publiquement au Danemark, et qui en eut tout l'honneur! Le Danemark garda ce qu'il avait pris à ce même duc de Holstein qui venait d'être écarté de l'héritage suédois; la France et l'Angleterre garantirent à la couronne de Danemark le duché de Schleswig (14 juin 1720). La paix la plus difficile à conclure fut avec la Russie. La Suède ne pouvait se résoudre à sacrifier ses riches provinces de la Baltique orientale : il fallut enfin céder; l'Angleterre, après avoir leurré la Suède de son secours, ne la soutint que très mollement; elle avait jugé que l'établissement des Russes sur la Baltique ouvrirait à son commerce l'intérieur de leur vaste empire. La Suède abandonna la Livonie, l'Estonie, l'Ingrie, la Carélie, la lisière méridionale de la Finlande; le tzar rendit le reste de ce qu'il avait conquis en Finlande, et paya deux millions de rixdales au gouvernement suédois; ce fut sa seule concession au médiateur français (30 août 1721). Toutes ces transactions avaient coûté huit millions à la France. Après le traité de Nystadt, qui consacra les progrès de la puissance russe, l'Europe entière fut en paix.

Le tzar, après avoir pris solennellement le titre d'*empereur*, titre qui laissait entrevoir l'espoir audacieux de renouveler un jour l'empire d'Orient dans Constantinople, renouvela ses tentatives pour se lier avec la France; il offrit la main de sa seconde fille (celle qui fut depuis la tzarine Elisabeth) au duc de Chartres, fils du régent, avec la promesse de porter le duc de Chartres sur le trône de Pologne, après Auguste II. Le roi Auguste, dont la vi-

gueur était proverbiale, n'avait que cinquante ans; la chance parut bien éloignée au régent; on laissa tomber la proposition, qui était de nature à inquiéter l'Angleterre et ne pouvait convenir à Dubois [1].

Dans le Nord, en somme, il n'y avait eu rien de mieux à faire que de sauver, comme on pouvait, les débris de la Suède; mais c'est dans les relations avec la Turquie que la politique de Dubois se montre avec toute son ignominie. Au moment où la Russie, arrachée à sa barbarie stationnaire par des moyens si barbares, se faisait place avec fracas dans la société européenne, la Porte othomane essayait moins bruyamment une première tentative dans le même but. Un homme d'une rare intelligence et d'un caractère élevé, le grand-visir Ibrahim, avait compris les causes des derniers revers de sa nation, et voulait en prévenir le retour, non point par le réveil du fanatisme musulman, désormais impuissant contre la discipline des chrétiens, mais par l'initiation de la Turquie aux arts de l'Occident, et par son entrée dans le système de l'équilibre européen. La France était la seule grande puissance continentale dont les intérêts fussent conformes à ceux de l'empire othoman, et la force des choses, malgré les préjugés réciproques, avait sans cesse rapproché les deux Etats depuis deux siècles. Ce fut donc à la France qu'Ibrahim s'adressa pour préparer les moyens de contenir l'Autriche et la Russie. Les usages orgueilleux de la Porte, qui recevait des ambassadeurs et n'en envoyait pas, avaient déjà fléchi devant les armes autrichiennes; Ibrahim les fit fléchir devant la France, et dépêcha au régent une solennelle ambassade, qui apporta, comme avance

[1] Lémontei, t. Ier, p. 292.

courtoise, l'autorisation de réparer l'église latine du Saint-Sépulcre, tombée en ruine, autorisation sollicitée longtemps en vain par le Grand Roi (mars 1721). L'ambassadeur eût dû être reçu à bras ouverts : il fut accueilli avec une extrême froideur. Cette fois, ce n'était plus l'Angleterre seule, mais encore l'empereur et le pape, dont on avait à prévenir les ombrages ; Dubois ne s'était pas contenté d'un seul maître étranger ; il s'en était donné d'autres, dans un intérêt personnel dont nous parlerons tout-à-l'heure. L'ambassadeur othoman ne put pas même aborder le véritable objet de sa mission. Il fit une proposition qui honorait son gouvernement et qui attestait les sentiments les plus humains et les plus nobles désirs de civilisation : c'était de mettre un terme à la double piraterie des Barbaresques contre les chrétiens et des chevaliers de Malte contre les musulmans. Il n'obtint rien : c'eût été blesser la cour de Rome, qui tenait à l'ordre de Malte comme à toutes les traditions du Moyen Age[1]. Il n'obtint pas même la liberté d'esclaves turcs confondus sur les bancs de nos galères avec les pirates barbaresques, contre la foi des traités. On ne peut lire sans un profond dégoût la relation des conférences de Dubois avec l'ambassadeur Mehemet-Effendi ; l'honnête musulman partit

1 La Porte, indignée, employa un moyen efficace pour protéger ses sujets; ce fut de faire rembourser par les commerçants européens tout ce que pilleraient les chevaliers. Le commerce jeta les hauts cris, et les puissances chrétiennes finirent par obliger le grand-maître de Malte à renoncer à la course contre le pavillon othoman ; mais, la convention générale n'ayant point eu lieu, les Barbaresques continuèrent à pirater, et il y eut moins de protection que jamais contre eux, car l'ordre de Malte, n'ayant plus de butin à espérer, ne fit plus que des simulacres de course, et perdit peu à peu ce qui lui restait d'esprit militaire. On sait dans quelle mollesse et dans quelle dégradation il était tombé, lorsque nos armes lui enlevèrent Malte sans coup férir.

indigné contre ce ministre, qui n'ouvrait la bouche que pour « lâcher l'écluse de son réservoir de mensonges[1]. »

Mehemet, cependant, ne confondit pas la France avec son gouvernement, et reporta dans le Levant une vive admiration de nos lumières et de nos arts. L'imprimerie fut introduite à Constantinople, et l'on copia nos palais et notre goût contemporain sur le Bosphore comme sur la Newa ; ce n'était pas ce que l'Orient et le Nord avaient de mieux à nous emprunter.

Le cabinet français, si peu abordable pour les Othomans en 1721, s'immisça néanmoins dans leurs affaires en 1723 ; mais ce fut d'accord avec la Russie et l'Autriche. Pierre-le-Grand, résolu de s'indemniser sur la mer Caspienne du débouché qu'il avait perdu sur la mer Noire, avait envahi le nord de la Perse, déchirée par la révolte des Afghans. Malgré l'hostilité mutuelle des Turcs et des Persans, la Turquie ne put voir sans alarme et sans courroux un empire musulman démembré par les *infidèles*, et le sultan allait déclarer la guerre à la Russie, quand le tzar fit intervenir l'Autriche, son alliée, par des menaces de guerre, et la France, par des conseils diplomatiques. Le cabinet français, qui voulait la paix à tout prix en Europe (et il est juste de reconnaître que ce n'est pas vers l'Asie intérieure que les agrandissements de la Russie sont dangereux à l'Occident), décida les Turcs à partager amiablement avec les Russes au lieu de les combattre. Le schah Thamas, fils du schah Hussein, détrôné par les Afghans, céda au tzar le Daghestan, le Ghilan, le Mazanderan, Asterabad, c'est-à-dire toute la rive occiden-

1 Relation de l'ambassade de Mehemet-Effendi ; ms. de la Bibl. de l'Arsenal ; — l'extrait dans Flassan, t. IV, p. 422-431 ; et Lémontei, t. Ier, p. 445.

tale et méridionale de la Caspienne. Il céda au sultan Ahmed l'Arménie, la Géorgie, Tauriz, Casbin, etc. Ce démembrement de la Perse ne devait pas être définitif[1].

Durant les années les plus remplies de la Régence, le peu d'attention que le tourbillon du *Système* avait laissé à la France pour autre chose que pour la Banque et la Compagnie, s'était partagé entre les affaires étrangères et les affaires religieuses, qui continuaient d'agiter une partie de la nation par des débats sans grandeur, mais non pas sans obstination et sans violence.

A l'avénement du duc d'Orléans, tout ce qui avait été opprimé sous le Grand Roi avait relevé la tête. Les protestants s'étaient mis à s'assembler sans mystère pour prier, en prévenant les magistrats et le régent lui-même de leurs réunions. Ils croyaient la *captivité de Babylone* finie. Le régent, parfaitement indifférent aux querelles de religion, n'eût pas mieux demandé que d'accorder pleine liberté à ces pauvres persécutés ; mais il ne savait faire que le bien qui ne coûte aucun effort, et il n'osa braver le déchaînement de l'intolérance. Il chargea les gouverneurs des provinces de faire entendre aux réformés que les édits contre eux subsistaient toujours, mais qu'on les ménagerait s'ils le méritaient par leur conduite. En somme, les gouverneurs agirent comme bon leur sembla, et suivirent les habitudes de rigueur qu'ils avaient prises sous Louis XIV. Les réformés du Languedoc rentrèrent sur-le-champ dans l'ombre où ils s'étaient si longtemps

[1] Le visir Ibrahim, qui avait montré tant de sympathie à la France, fut victime de ses tentatives de réforme, et périt dans une révolte de Janissaires, en 1730 : son maître Ahmed III fut déposé. Ibrahim n'avait pu, comme Pierre-le-Grand, se former une milice étrangère qui l'aidât à dompter la milice fanatique, ennemie de tout progrès.

cachés sous la tyrannie de Basville. L'agitation se prolongea davantage dans les provinces voisines : les protestants dauphinois, foulés par des garnisons, promirent enfin de renoncer à tout exercice du culte; en Guyenne, le gouverneur Berwick proposa de faire charger, c'est-à-dire de massacrer les assemblées que s'obstinaient à tenir les *nouveaux convertis*; le régent s'y opposa, mais enjoignit de traduire les délinquants devant le parlement de Bordeaux, qui eut la barbarie de les condamner aux galères. Le régent leur fit grâce, du moins aux simples fidèles; car la peine de mort contre les prédicants demeura toujours en vigueur (1717). Le pouvoir contint un peu la violente inquisition des curés sur les mariages protestants, empêcha les hideux procès contre les cadavres des relaps, laissa tomber en désuétude l'odieuse ordonnance dictée par Le Tellier en 1715, et refusa d'en appliquer les principes aux successions protestantes, et de traiter en bâtards les enfants de parents non mariés à l'Eglise; mais ce fut tout; les enlèvements d'enfants aux *mal convertis* ne cessèrent point entièrement, et tous les principes de la persécution restèrent debout. Quelques hommes éclairés et patriotes, parmi lesquels le duc de Noailles, avaient cependant pressé avec force le régent de rendre à la France les bras, les intelligences, les capitaux, que lui avait ravis la Révocation de l'Edit de Nantes, et de rouvrir aux protestants expatriés au moins quelques points du royaume, par exemple de les autoriser à s'établir à Douai. Il était temps encore; la patrie vivait encore dans le cœur des exilés; un grand nombre eussent accepté avec transport cette grâce, ou plutôt cette justice. Le régent fut très-ébranlé; mais les jansénistes et les gallicans du *conseil de conscience* et du conseil de régence, qui avaient condamné certains excès,

certaines profanations dans les suites de la Révocation, et non la Révocation même, s'opposèrent fortement à la proposition. Le régent n'osa passer outre (1717). Saint-Simon se vante dans ses Mémoires d'avoir empêché de réparer le mal qu'il reproche lui-même si durement à Louis XIV d'avoir fait. Ce projet réparateur fut proposé de nouveau en 1722 ; cette fois, ce furent les jésuites qui le firent échouer. La justice refusée aux protestants par les deux factions qui se disputaient l'Eglise, ne devait leur être conquise que par la philosophie [1].

Ces deux factions n'avaient pas suspendu un seul jour leur querelle. La mort de Louis XIV avait d'abord brusquement interverti les rôles et donné la supériorité aux anti-constitutionnaires, c'est-à-dire aux gallicans et aux jansénistes unis contre l'ennemi commun, contre l'ultramontanisme [2]. Les jésuites étaient, non pas persécutés comme l'avaient été leurs rivaux, mais humiliés, abattus, sans être découragés; ils avaient pour eux la plupart des évêques, attachés à la bulle *Unigenitus*, quelques-uns par conviction moliniste, beaucoup par amour-propre et crainte de se rétracter [3]. Leurs adversaires, cependant, avaient pris l'offensive avec vigueur. La Sorbonne protesta, le 2 décembre 1715, qu'elle n'avait pas reçu la constitution *Unigenitus*, qu'elle n'en avait subi la transcription sur ses registres que par obéissance pour le feu roi. Elle déclara que les évêques avaient droit de juger des matières

[1] Lémontei, t. II, p. 142 et suivantes.— Coquerel, Hist. des Eglises du Désert. — Saint-Simon, t. XIV, p. 153. — Rulhière, p. 382.

[2] V. ci-dessus, p. 133.

[3] Une tentative aussi singulière que hardie des jésuites atteste jusqu'où ils portaient leurs vues. Ils entreprirent d'embaucher les soldats dans des congrégations instituées dans les villes de garnison. Le conseil de la guerre dut prohiber sévèrement ces affiliations (juillet 1716).— Lémontei, t. Ier, p. 158.

de foi « avant, avec et après le pape[1]. » Le parlement, lui, ne revint pas sur l'enregistrement de la bulle, mais il développa largement les réserves gallicanes qu'il y avait ajoutées. Vingt-cinq évêques déclarèrent n'avoir accepté la bulle que *relativement et non absolument*. Le régent et le conseil de régence firent de leur mieux pour amener une transaction, tant à Paris qu'à Rome, et Philippe d'Orléans présida, entre deux orgies, mainte conférence théologique; son intention, toutefois, était bonne en cette occurence, puisqu'il ne cherchait que la paix. Le cardinal de Noailles et les plus modérés des évêques *non acceptants* étaient disposés à souscrire à la bulle, pourvu que le pape en restreignît le sens de façon à mettre à couvert les doctrines de saint Paul et de saint Augustin et toute la tradition de l'Eglise; mais le Saint-Père réclamait toujours une acceptation pure et simple et sans explications officielles de sa part : il sentait bien que s'expliquer eût été se rétracter. La conduite de la cour de Rome aida les jansénistes à obtenir l'éclat qu'ils cherchaient. La plupart des curés de Paris et du diocèse supplièrent leur archevêque de ne point accepter la constitution, et la Faculté de théologie se rendit processionnellement à l'archevêché, au milieu d'un grand concours de peuple, afin de confirmer Noailles dans sa résistance (12 janvier 1717). Quelques semaines après, quatre évêques appelèrent de la bulle *au futur concile* (5 mars 1717). La Sorbonne adhéra à l'appel. C'était une déclaration de guerre formelle contre Rome. Le régent, alarmé d'un acte si hardi, exila le syndic de la Faculté de théologie, et renvoya de Paris les quatre prélats pour avoir agi sans son autorisation.

[1] Journal de l'abbé Dorsanne, t. II, p. 26.

Les adhésions à l'appel n'en arrivèrent pas moins de tous côtés. La guerre était, dans la plupart des diocèses, entre les évêques constitutionnaires, et la majorité des curés soutenus par les universités et par les parlements. Les mandements épiscopaux déclamaient, menaçaient, prétendaient tout excommunier : les arrêts judiciaires condamnaient les mandements au feu comme libelles séditieux et diffamatoires.

Le pouvoir essaya de mettre un terme à tout ce scandale : une déclaration du 7 octobre 1717 défendit de rien publier dorenavant sur la bulle. Les évêques constitutionnaires désobéirent. La cour de Rome recourait, de son côté, à une arme qu'elle avait employée jadis contre Louis XIV : elle refusait les bulles d'investiture aux évêques nommés par le régent. Au commencement de 1718, il y avait déjà douze siéges épiscopaux vacants. Le régent perdit patience, et chargea une commission purement laïque d'aviser aux moyens de se passer du Saint-Père pour installer les évêques élus. Plusieurs membres du conseil de régence pressèrent Philippe d'appeler au futur concile, au nom du roi et de la nation, et de ne plus s'occuper, après, de cette *paperasse italienne* : le bruit courut que les plus anti-romains des docteurs de Sorbonne, et particulièrement le fameux Ellies Dupin, étaient entrés en correspondance avec les chefs de l'église anglicane. Ce fut au pape de trembler. Avec Philippe d'Orléans, il n'y avait point à espérer les pieux scrupules de Louis XIV et de madame de Maintenon ! Le Saint-Père expédia les douze bulles avec tant de hâte, que le courrier mourut de fatigue en arrivant à Paris (mars-mai 1718). Clément XI se vengea bientôt de sa frayeur en faisant condamner par le saint-office les appelants au futur concile comme héré-

tiques et schismatiques, et en ordonnant à tous les fidèles d'accepter la bulle sous peine d'excommunication (28 août 1718). Les parlements condamnèrent et supprimèrent le décret de l'inquisition et les lettres *apostoliques* du Saint-Père : le cardinal de Noailles donna sa démission de président du conseil de conscience, pour reprendre toute sa liberté, et lança son appel au futur concile, qu'il avait longtemps hésité à rendre public (septembre 1718). La guerre redoubla de violence. Une nouvelle déclaration, ordonnant le *silence* pendant un an, fut publiée par le conseil, le 5 juin 1719.

Jusque là, le conseil de régence s'était montré indépendant et ferme dans les affaires de l'Église[1]; mais l'influence dégradante de Dubois ne tarda point à envahir l'Église comme l'État. Dubois rêvait depuis longtemps ces hautes dignités ecclésiastiques qui mettaient la fortune de leurs titulaires à l'abri des révolutions de cour et des accidents de la faveur : dès qu'il fut ministre, il fut pris tout entier par cette *fureur du chapeau*, qui s'emparait de tous les ecclésiastiques en crédit, et qui les avait fait écarter du ministère avec tant de raison par Louis XIV. Comme il avait vendu l'État à l'Angleterre, il vendit l'Église au pape. Le cynique habitué des mauvais lieux de Paris se mit à étaler le zèle d'un père de l'Église en matière de théologie, et à traiter d'hérétique le cardinal de Noailles. Il commença par établir ses batteries en cour de Rome, puis il appela à son aide un étrange auxiliaire.

[1] Le régent avait même récemment, par une mesure très libérale et très louable, aidé l'Université de Paris à soutenir, dans l'enseignement, la concurrence des jésuites. Il avait accordé à l'Université soixante-six mille francs par an, pour que la Faculté des Arts pût enseigner gratuitement comme le faisaient déjà les autres Facultés. L'enseignement universitaire fut ainsi complétement gratuit. 6 février 1719. — Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 173.

Comme il craignait que l'énormité du scandale ne fît balancer le régent lui-même, il lui fit écrire par le roi d'Angleterre, qui lui demanda, comme un service personnel, de procurer le chapeau de cardinal à une *personne si digne de reconnaissance*. Philippe se fâcha, puis rit, puis écrivit au pape (14-29 octobre 1719). Le roi Georges ne borna point là les effets de sa bonne volonté envers son fidèle serviteur. La mort du cardinal de la Trémoille laissant vacant, sur ces entrefaites, l'archevêché de Cambrai, le roi d'Angleterre le demanda pour Dubois. Le régent, à la prière du chef d'une église *hérétique*, installa son professeur d'athéisme, le proxénète de ses débauches, sur ce siége de Cambrai tout resplendissant encore des vertus de Fénélon. Pour que Dubois pût être consacré, il fallait que deux évêques rendissent témoignage de sa doctrine et de ses *mœurs* : on les trouva; l'un des deux fut l'illustre Massillon. Ce fut un des plus tristes épisodes de cette époque de démoralisation que de voir le successeur de Bourdaloue, le dernier des grands orateurs chrétiens, officier pontificalement au sacre de Dubois, devant tout l'épiscopat et toute la cour (9 juin 1720). Le contraste de cet acte de faiblesse, extorqué par le régent, avec les vérités courageuses que Massillon avait tant de fois jetées aux grands du haut de la chaire, et qu'il avait réellement dans le cœur, produisit sur les esprits une impression déplorable.

Le pape avait accordé la bulle de Cambrai sans grande difficulté, afin de gagner du temps pour le cardinalat; mais la possession de ce magnifique bénéfice ne ralentit pas chez Dubois la soif du chapeau. Le nouvel archevêque se mit en mesure de conquérir l'objet de ses vœux par un éclatant service, par le triomphe de la Constitution. Le

régent était fatigué de la raideur janséniste, influencé par la pensée que l'appui de Rome serait utile à sa maison en cas de vacance du trône, et surtout envahi de plus en plus par l'habitude de laisser tout faire à Dubois : il n'eût pourtant pas autorisé le retour aux violences du temps de Le Tellier ; on avait cherché derechef des moyens de transaction, et la plupart des évêques *acceptants* et *appelants* étaient parvenus à se concilier, sinon à s'entendre, sur un corps de doctrine qui expliquait et atténuait tant bien que mal la Constitution. Sans attendre que le cardinal de Noailles et ses amis eussent consenti à la publication de cet accommodement, le gouvernement lança une déclaration qui, s'appuyant « des explications approuvées par presque tous les évêques du royaume, » ordonnait d'accepter la constitution *Unigenitus*, et annulait les appels au concile (4 août 1720). Cet acte, et les infractions faites à l'accommodement par les constitutionnaires, renouvelèrent les orages. Le parlement, qui était en exil à Pontoise, par suite de son opposition au système de Law, fit des remontrances au lieu d'enregistrer, et c'est alors qu'il fut sérieusement question, autour du régent, de mutiler et de dissoudre ce grand corps. Le cardinal de Noailles crut sauver le parlement en publiant son acceptation de l'accommodement, malgré de nouveaux griefs (17 novembre). Le parlement se décida à enregistrer (4 décembre). Le chancelier d'Aguesseau y avait beaucoup contribué, par amour de la paix. Les jansénistes crièrent à l'apostasie, et renouvelèrent leurs appels au concile; néanmoins, le plus grand feu était ou paraissait tombé : les universités et les principales corporations religieuses acceptaient les unes après les autres le formulaire des évêques; Dubois put se vanter à Rome d'avoir fait, sinon

tout ce que Rome désirait, du moins tout ce qui était possible, et d'avoir obtenu un résultat qui avait été refusé à Louis-le-Grand lui-même.

Deux promotions de cardinaux, cependant, avaient eu lieu sans que Dubois y fût compris. Un monument de ses efforts inouïs nous a été conservé : c'est sa correspondance avec son agent à Rome, l'ex-jésuite Lafiteau, évêque de Sisteron ; il n'y a, dans aucun théâtre, rien de comparable au comique de ce long dialogue. Dubois prie, cajole, menace ; Dubois rampe comme un serpent, rugit comme un lion, flatte et mord comme un chat ; s'il n'était que cynique, ce serait vulgaire ; mais il joint au mensonge invétéré l'hypocrisie nouvelle, et, pour ne pas oublier son rôle, il reste hypocrite, même devant son confident, comme un comédien devant son miroir. Il joue « l'honnête homme indigné que l'on marchande avec lui, » le digne prélat, « trop heureux s'il n'y a que lui de sacrifié pour l'Église, » et cela dans les mêmes lettres où il annonce les envois d'espèces destinées à acheter les neveux, les familiers du pape, et le saint-père lui-même, fort à court d'argent[1]. Lafiteau l'avait prévenu que la chute du Système avait été un coup de massue pour son affaire. « Le pape, » écrivait-il, « entendant dire qu'il n'y avait plus d'argent en France, désespéra d'en recevoir au-

[1] Il employait aussi d'autres moyens plus délicats : « Je ne vous répète rien, » écrit-il, « de ce que je me ferais une gloire et un plaisir de faire, à l'égard de Sa « Sainteté : soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présents, toute « sorte de galanteries; chaque jour on verra quelque chose de nouveau et d'impré- « vu pour plaire et qui surprendra, lorsque je serai en droit de le faire par recon- « naissance. C'est le fond de mon naturel. Je ne puis me résoudre à faire la « moindre démarche qui puisse être soupçonnée d'intérêt; mais je n'épargne rien « lorsque je puis agir et répandre par pur goût. » — Mém. secrets du card. Dubois, t. Ier, p. 341 ; lettre du 22 juin 1720.

cun secours (17 décembre 1720). » Dubois, alors, s'était décidé à prouver qu'il y avait encore *de l'argent en France*, au moins dans ses coffres ; il est vrai que cet argent était plus anglais que français. Il employa bien d'autres ressources encore : il mit toutes les cours en mouvement, et fit de son chapeau la grande affaire de l'Europe pendant dix-huit mois. Il parvint à faire agir à la fois, pour lui, le feu et l'eau, le roi Georges et le Prétendant, l'empereur et le roi d'Espagne ! C'était le chef-d'œuvre de la *rouerie diplomatique.* Il avait acheté la misère du Prétendant avec les guinées du roi Georges, et gagné Philippe V par son confesseur.

La comédie était double ; car Clément XI ne le cédait en rien à Dubois pour l'astuce : l'escrime défensive du saint-père valait l'escrime offensive de l'archevêque de Cambrai. Enfin, Dubois, poussant Clément au pied du mur, le réduit à lâcher du moins une promesse écrite pour la première promotion : la promesse arrive ; impossible de s'en servir sans se brouiller avec l'Angleterre ! Très-équivoque d'ailleurs, elle est souscrite, non pas à la prière du régent, mais *sur les instances* du Prétendant (14 janvier 1721). Le vieux pontife se donne ainsi le temps de mourir sans avoir cardinalisé Dubois (19 mars).

Dubois se remit à travailler sur de nouveaux frais : il entreprit de donner la tiare à qui lui promettrait le chapeau, et, l'empereur et l'Espagne lui laissant le champ libre, il réussit. Le cardinal Conti, vieillard presque en enfance, signa l'engagement, et fut élu (8 mai). La nouvelle promesse, rédigée par deux cardinaux italiens, était encore très-ambiguë ; et Conti, devenu le pape Innocent XIII, ne se pressa pas de tenir parole. Il fallut passer par de nouvelles tribulations, et financer derechef,

dans le moment de la plus grande détresse qui suivit la chute de Law, et quand on n'avait pas de quoi payer l'armée. Rome se rendit enfin, et Dubois fut cardinal le 16 juillet 1721. Il en avait coûté huit millions à la France, et le prix pécuniaire n'était pas le plus onéreux [1].

Tout réussissait à Dubois. Les concessions qu'il avait obtenues du régent pour Rome eurent un double résultat : elles lui valurent le chapeau, et lui fournirent l'occasion de réparer, en apparence, le mal qu'il avait fait en brisant l'union de la France et de l'Espagne. Le jésuite français Daubenton, confesseur de Philippe V, était absolument dévoué à sa compagnie, et assez bienveillant pour la France, à condition que les jésuites y régnassent. Dès qu'il vit le molinisme relevé et le jansénisme en disgrâce au nord des Pyrénées, il ne songea plus qu'à effacer les préventions qu'il avait lui-même entretenues chez son royal pénitent. Un traité secret, du 27 mars 1721, fut un premier gage de rapprochement entre la France et l'Espagne. La France y promettait son concours diplomatique aux intérêts espagnols, dans un congrès qui allait se réunir à Cambrai pour statuer définitivement sur les rapports de l'empereur, de l'Espagne et de l'Italie. On eut vent, à Londres, de cet acte d'indépendance, et l'on s'étonna fort que le cabinet du Palais-Royal eût osé faire un pas sans l'aveu de l'Angleterre : Dubois, effrayé, se hâta de laisser tomber le traité du 27 mars, et d'offrir ses bons offices au cabinet anglais pour y substituer une autre convention, une alliance défensive entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, accompagnée d'un traité de commerce par lequel Philippe V rendit aux Anglais tous

1 Sur toute cette affaire, v. Mém. secrets de Dubois, t. Ier, p. 266-426; t. II, p. 1-186. — Lémontei, t. II, ch XIII. — Journal de Dorsanne, t. I-II.

les avantages qu'Alberoni leur avait octroyés quand il cherchait à gagner leur amitié (15 juin 1721)[1]. Dubois fit accorder, par l'Espagne, aux Anglais, en sus du traité, d'envoyer tous les ans un vaisseau trafiquer aux Indes Occidentales. Ce vaisseau en valut dix, grâce à la fraude qui renouvela sans cesse son chargement!

L'Angleterre apaisée aux dépens du commerce français, Dubois poursuivit ses plans; il avait dû sa fortune au différent survenu entre les Bourbons de France et d'Espagne; il résolut de la consolider en les réunissant au profit de la maison d'Orléans. On insinua donc à Philippe V la pensée de marier sa fille et ses deux fils, le prince des Asturies et don Carlos, héritier éventuel de Parme et de Toscane, au roi Louis XV et à deux des filles du régent, mesdemoiselles de Montpensier et de Beaujolais. Philippe V consentit. Avoir le roi de France pour gendre, fut une joie pour lui; quant aux filles du régent, il les accepta précisément à cause de ses incurables soupçons contre leur père; c'était deux ôtages que ce prince hypocondriaque prétendait assurer à la *reine infante*. Ce triple mariage avait encore un autre avantage pour la maison d'Orléans, que de placer avantageusement deux de ses princesses; l'infante, née en 1718, ne devait pas être nubile de fort longtemps, et l'on ajournait à dix ou douze ans l'époque où Louis XV pourrait donner le jour à un dauphin.

L'échange des filles de Philippe V et de Philippe d'Orléans fut opéré sur la Bidassoa, le 9 janvier 1722. La nouvelle princesse des Asturies eut pour fête de noces un auto-da-fé[2]. Pendant ce temps, la compagnie de Jésus,

1 Dumont, t. VII, part. 2, p. 24.

2 On s'abuserait si l'on s'imaginait que l'Inquisition d'Espagne se fût adoucie le

suivant la promesse de Dubois, reprenait possession de la conscience du roi de France. Le vénérable abbé Fleuri avait pour successeur, comme confesseur du roi Louis XV, le jésuite Linières. On en vint bientôt jusqu'à supprimer, par arrêt du conseil, l'édition posthume du *Discours* de Fleuri *sur les libertés gallicanes*, tandis qu'on entourait d'une surveillance rigoureuse l'imprimerie et la librairie, et qu'on poursuivait avec acharnement l'étalage et le colportage des livres et des estampes [1]. On était revenu au temps du père Le Tellier pour les maximes, sinon pour les violences contre les personnes.

Les succès de Dubois à Rome et à Madrid assuraient sa domination sur la France. Secrétaire d'Etat, archevêque, cardinal, il n'avait pas encore escaladé tous les degrés de sa fortune. Avant de se donner l'apparence, comme il avait la réalité, du pouvoir, il se débarrassa du conseil de régence, dernier obstacle à son autocratie. Il suscita une querelle d'étiquette en faisant appeler au conseil le cardinal de Rohan; le régent ayant accordé la préséance à ce cardinal, d'après les précédents, sur le chancelier, sur les

moins du monde depuis le XVI[e] siècle. Sa férocité n'avait point diminué par la disparition du péril. Sous Philippe V, elle fit périr, sur les buchers, deux mille trois cent quarante-six victimes, dont un grand nombre de femmes, et en jeta douze mille au fond des cachots. Ces horribles spectacles, qui étaient devenus un besoin pour le clergé espagnol, comme les courses de taureaux, pour le peuple, avaient fort révolté les Français de la suite de Philippe V, et répugné à Philippe lui-même, lors de son avénement, mais il s'y était habitué. Les chiffres donnés par Lémontei, t. I[er], p. 431, d'après les papiers de l'ambassadeur français Maulevrier, prouvent que Llorente n'a rien exagéré dans son *Histoire de l'Inquisition*.

1 V. les curieuses ordonnances des 20 octobre 1721, 28 février 1723, 22 juin, 9 septembre id. Anc. Lois françaises, t. XXI, p. 202-216, etc. Le préambule de l'ordonnance du 20 octobre 1721 dit que les étalagistes et colporteurs, à Paris, résistaient ouvertement aux agents de police, et qu'ils étaient soutenus par les gagne-deniers des ports « et autres de la populace. »

ducs et sur les maréchaux, tous les hommes considérables du conseil se retirèrent. Dubois entra derrière Rohan dans ce conseil mutilé, qui ne fut plus qu'un instrument passif entre ses mains (février 1722). Peu de temps après, Dubois décida le régent à se réinstaller avec le roi dans Versailles (15 juin 1722). C'était un symbole, dans la pensée du prélat. Dubois prétendait rétablir le gouvernement de Louis XIV à l'intérieur, après avoir détruit la politique du Grand Roi au dehors, c'est-à-dire infliger à la France le despotisme sans la gloire. Ce qu'il s'imaginait copier, il pouvait tout au plus le parodier. On ne remonte pas le cours des âges. En ramenant le jeune roi à Versailles, on n'y ramena point la domination morale du royaume, qui resta à Paris. La cour ne devait plus redevenir la France, et Paris avait hérité de Versailles [1].

Dubois, cependant, travaillait à s'emparer de l'avenir comme du présent, sans vouloir comprendre que les maladies honteuses dont il était rongé lui interdisaient l'avenir. Sa victoire sur le conseil de régence ne lui garantissait qu'un an de règne. Le 16 février 1723 était l'époque de la majorité royale, et, alors, un enfant de treize ans pourrait d'un mot tout renverser. Il fallait donc s'assurer de cet enfant. Ce n'était pas sans difficulté. Jamais les fictions monarchiques ne s'étaient appliquées à un sujet moins propre à déguiser ce qu'elles ont de choquant pour la raison. Louis XV n'avait de royal que sa figure, régulièrement belle, mais d'une beauté froide et

[1] Après que la monstrueuse agglomération de population causée par le Système se fut dissipée, Paris resta avec huit cent mille habitants, dont cent-cinquante mille domestiques : il y avait vingt-quatre mille maisons, vingt mille carrosses, et cent-vingt mille chevaux. Ces chiffres sont ceux donnés par Germain Brice, en 1725.

tout extérieure, que n'éclairait ni n'adoucissait aucun rayon de l'âme. Rien ne rappelait chez lui son père ni son bisaïeul; par la vulgarité de ses goûts, il tenait plutôt de son aïeul, le dauphin, fils de Louis XIV, mais il n'annonçait pas même l'espèce de bonté banale qu'avait eue le dauphin [1]. Enfant sans charme et sans tendresse, sans gaieté ni ouverture de cœur, il ne laissait paraître qu'une nature sauvage, maussade et sèche, timide et dure à la fois. Il n'avait pour affections que des habitudes. Les personnages à craindre pour le régent et pour Dubois, au moment de la majorité, étaient donc ceux que leurs fonctions rapprochaient continuellement du jeune Louis, le gouverneur et le précepteur, Villeroi et Fleuri [2]. C'étaient deux vieillards de caractères fort opposés. Villeroi, vantard, emporté, sans jugement ni prudence, tour à tour contraignait maladroitement ou flagornait avec emphase l'enfant-roi. A mesure que le terme de la Régence approchait, il devenait raide et presque impertinent avec le régent, et brutal avec Dubois. Fleuri, au contraire, doux, obséquieux, modeste envers les puissances du jour, s'attachait silencieusement le roi par sa molle indulgence, l'habituait à ne penser que par son vieux maître, tâchait d'étouffer en lui toute énergie pour le bien comme pour le mal, écartait de lui tout ce qui eût pu exalter son âme, exciter sa raison ou son imagination paresseuse, l'élevait

1 L'avocat Barbier cite, dans son Journal, t. I, p. 140, un trait affreux du jeune roi : « il avait une biche blanche qu'il avait nourrie et élevée, et qui l'aimait fort. Il l'a fait conduire à La Muette, a dit qu'il voulait la tuer, a tiré dessus, et l'a blessée. La biche est accourue sur le roi et l'a caressé; mais il l'a fait éloigner de nouveau, l'a tirée une seconde fois, et l'a tuée. »

2 Lémontei, t. II, ch. XIV. — Ne pas confondre le précepteur Fleuri, ex-évêque de Fréjus, et le confesseur, l'abbé Fleuri, mort sur ces entrefaites.

enfin comme on élevait autrefois systématiquement les frères de rois; toute son éducation était, pour ainsi dire, mécanique, et la morale et la religion, ou plutôt la dévotion, ne lui étaient inculquées que « sous forme de préjugés [1]. » Fleuri, trop bien secondé par la nature, se préparait un instrument maniable pour lui seul.

Il eût été déjà trop tard pour écarter Fleuri; mais on pouvait lui faire sa part : Villeroi était intraitable, on le brisa. Le 10 août 1722, à la suite d'une altercation que le régent avait fait naître, Villeroi fut arrêté et exilé à Lyon. Fleuri, qui avait été le protégé de Villeroi, parut d'abord vouloir s'envelopper dans la disgrâce de son patron, et disparut de Versailles sans faire connaître le lieu de sa retraite; le roi fut très chagrin, le régent et Dubois, fort inquiets; mais Fleuri s'était caché de manière à se laisser retrouver sans peine. On lui fit écrire deux mots par le roi; il crut le décorum sauvé, et revint. Quelques jours après, Dubois atteignit son but. Aidé par le chargé d'affaires anglais, Schaub, il parvint à démontrer au régent la nécessité de l'existence d'un premier ministre qui fût sa créature à l'instant de la majorité, afin d'éviter toute secousse, et de lui assurer à lui-même la continuation de son pouvoir. L'amour-propre du régent souffrit un peu de cette espèce d'abdication prématurée, mais Philippe, alourdi par les excès de ses nuits, plongé, durant toute la matinée, dans une torpeur qui le rendait incapable de pensée et de travail, n'était plus en état de rien refuser à Dubois. Il garda seulement la présidence des conseils et la signature des états et ordonnances de fonds. Dubois, déclaré *principal ministre*, souilla le siège de Richelieu, après

[1] Lémontei, t. II, p. 56. — Il se confessait par écrit au jésuite Linières, et le confesseur avait défense de lui adresser aucune question.

celui de Fénélon, comme si toutes les grandeurs de la France eussent dû être flétries l'une après l'autre par cet homme (22 août 1722)!

Sans attendre la majorité, le régent et Dubois firent sacrer Louis XV le 25 octobre ; ce sacre fut remarquable par deux circonstances : la construction de la première grande route pavée, de Paris à Reims, et l'hésitation où furent les gouvernants sur le maintien de la cérémonie des *écrouelles* devant le scepticisme croissant ; Dubois tenait à parodier le passé jusqu'au bout, et l'*attouchement des écrouelles* eut lieu, avec le même succès qu'à l'ordinaire. Au retour de Reims, le régent, à l'instigation de Dubois, commença de donner au roi, avec un certain apparat, des leçons de politique : on fit suivre au jeune Louis trois cours de politique extérieure, de guerre et de finances ; il s'y montra fort peu attentif, et ne retint guère que les préventions qu'on lui inspira contre tout ce qui pouvait faire obstacle à l'autorité absolue. Le jour de la majorité arriva sans produire aucun changement effectif (16 février 1723) : Philippe déposa le titre de régent ; Dubois fut confirmé dans le *principal ministère*, et Philippe, dans les prérogatives qu'il s'était conservées en nommant Dubois premier ministre ; seulement, le précepteur Fleuri entra au conseil d'Etat, composé du roi, du duc d'Orléans, de son fils le duc de Chartres, du duc de Bourbon et du cardinal Dubois. Mais les affaires importantes continuèrent à se décider entre le roi, le duc d'Orléans et le principal ministre, c'est-à-dire à être décidées par Dubois [1].

Espionnage en grand et dure fiscalité, ordre matériel

1 Mém. de Dubois, t. II, p. 344.

maintenu avec rudesse, hypocrisie dans les affaires de religion, tels furent les principaux caractères de l'administration, sous cet étrange successeur de Richelieu et de Mazarin. Dubois semblait avoir épuisé le scandale jusqu'à la lie : il n'en était rien ; un spectacle inouï couronna dignement cette vie qui n'avait été qu'une longue profanation de tout ce que les hommes ont de sacré : on vit l'assemblée du clergé de France, le 4 juin 1723, installer solennellement le cardinal Dubois sur le fauteuil de président. On eût pu croire assister à un de ces sabbats de la légende populaire, où les démons parodient, dans des jeux sacriléges, les rites du service divin. Quelle chute, depuis les assemblées de 1682 et de 1700 ! L'Eglise, comme la monarchie, ne pouvait plus descendre !

Dubois, au reste, se proposait de payer par d'éminents services ses honneurs ecclésiastiques, et l'acceptation de la bulle n'était pour lui qu'un point de départ. La seule chose qu'il ait jamais faite en conscience, c'est le métier de cardinal ultramontain ; il était devenu plus Romain que Rome, et l'on peut soupçonner que, dans cette âme insatiable, à la fureur du chapeau commençait à succéder la *rabbia papale*. « J'entreprends actuellement, » écrivait-il à Rome, « de grandes choses pour l'autorité du saint-« siége et la juridiction épiscopale, qui paraîtront à la fin « de l'assemblée, et pour lesquelles il faut un grand tra-« vail et toute l'autorité de ma place, que je déploierai « sans aucune crainte des parlements, qui en seront le « principal objet (25 juin)[1]. » C'est-à-dire qu'il se proposait d'enlever aux magistrats civils, dans les matières ecclésiastiques, une intervention indispensable là où il

[1] Mém. de Dubois, t. II, p. 365.

existe une *religion d'Etat* qui reconnaît un chef étranger. L'Etat se voyait donc sur le point d'être immolé par un ministre athée à une église corrompue, quand il avait surmonté le même péril aux jours de grandeur et de sainteté de cette même église.

Dubois n'eut pas le temps de réaliser ses projets. Bien que, depuis quelques années, les feux de l'ambition eussent éteint chez lui ceux du libertinage, les suites de ses désordres passés le minaient, et les excès du travail achevaient ce qu'avaient commencé les excès du vice. On dit que, par un complot d'un nouveau genre, les autres ministres, qu'humiliait son joug, hâtèrent sa fin et l'écrasèrent sous son orgueil en lui renvoyant toutes les affaires sous prétexte de déférence. Un incident burlesque précipita la catastrophe. Dubois, jouant au Richelieu, eut la fantaisie de passer la revue de la maison du roi. Pendant cette parade, où sa mine grotesque réjouit fort mousquetaires et chevau-légers, le mouvement du cheval fit crever un abcès qu'il avait dans la vessie. On l'emporta mourant à Versailles. Le duc d'Orléans le força de subir une douloureuse opération, qui était sa dernière chance de salut; mais on ne put arrêter la gangrène. On voulut faire venir le curé avec les saintes huiles. Dubois s'écria, en jurant et sacrant selon sa coutume, qu'il fallait bien d'autres cérémonies pour administrer le viatique à un cardinal, et ordonna d'aller chercher son confrère le cardinal de Bissi. Avant que Bissi fût arrivé, Dubois était trépassé sans viatique (10 août 1723). On eut au moins la pudeur de ne pas lui faire d'oraison funèbre : il n'y a point de profit à flatter les morts; mais les gens d'argent lui en firent une à leur manière; les actions de la Compagnie des Indes baissèrent. Ainsi se dessina, dès l'origine, la moralité de la *bourse!*

On doit avouer pourtant que la *bourse* n'eut pas complétement tort; car on vit bientôt, ce qui semblait impossible, quelque chose de pire que Dubois même! On retrouva ses vices, avec moins de talents et une méchanceté plus noire!

Le duc d'Orléans ramassa dans la boue, d'une main appesantie, le titre de premier ministre. On prétend qu'il ne l'avait donné à Dubois que sur la certitude de sa mort prochaine annoncée par les médecins, dans la pensée de lui succéder. Fleuri n'y apporta aucun obstacle. Philippe sembla un moment se réveiller : des projets importants s'agitèrent autour de lui; la Compagnie des Indes poussait au rétablissement de la Banque, et Law espéra du fond de son exil. Philippe l'avait fait consulter secrètement sur la situation des finances, que Dubois n'avait fait marcher qu'à coups d'édits bursaux [1]. Tout cela passa comme un éclair. Philippe n'était plus capable de vouloir ni d'agir avec suite : il avait à son tour la mort dans le sein. Il avait usé, dans une perpétuelle orgie, sa brillante intelligence et son corps vigoureux. Un régime sévère eût pu le sauver; il n'eut pas assez de courage, ou plutôt assez d'amour de la vie, pour renoncer à ce qui était devenu, pour ses sens blasés, habitude plutôt que plaisir. Dégoûté de tout, ne s'intéressant plus à rien en ce monde, et ne croyant point à l'autre, quand son médecin lui signifia que sa façon de vivre le conduisait évidemment soit à une hydropisie de poitrine, soit à une apoplexie foudroyante, il choisit le genre de mort le moins douloureux, comme faisaient sous les Césars les proscrits épicuriens; il n'épargna rien pour obtenir une fin soudaine.

Chacun voyait venir le moment fatal, et la succession

1 Économistes financiers du XVIIIe siècle; OEuvres de Law, p. 640. — Mém. de Villars, p. 296.

était déjà dévolue. Il eût été facile au vieux Fleuri de se la réserver ; mais l'ambition tranquille et tempérée du précepteur de Louis XV ne ressemblait point à la frénétique ambition du précepteur de Philippe. Placidement égoïste, sans cupidité ni vanité, Fleuri ne se souciait ni de l'éclat ni des bénéfices pécuniaires de l'autorité, et n'aimait point le détail de l'administration, trop lourd pour la paresse d'un vieillard superficiel qui avait passé sa vie dans les loisirs et dans les causeries des ruelles. Ce qu'il voulait, c'était une grande et dominante influence, qui ne lui imposât ni la responsabilité ni la peine du pouvoir. Il était donc résolu à ne pas prendre le titre de premier ministre, et à le faire donner à l'aîné des princes du sang, au duc de Bourbon, toujours mêlé aux affaires depuis la Régence, avec beaucoup de profit et fort peu d'estime : son incapacité même lui était une vertu pour le rôle que lui destinait Fleuri.

Le 2 décembre 1723, l'apoplexie attendue de tous, et surtout de la victime, frappa Philippe dans les bras d'une de ses maîtresses. Ce prince, qui avait si déplorablement gaspillé tant d'heureux dons de la nature, n'avait que quarante-neuf ans. A cette nouvelle, le duc de Bourbon courut chez le roi, qu'il trouva avec Fleuri. Le précepteur dit au jeune monarque que, « dans la grande perte qu'il « faisait de M. le duc d'Orléans, S. M. ne pouvait mieux « faire que de prier M. le duc de vouloir bien accepter la « place de premier ministre. » Le roi consentit par un signe de tête. Le duc prêta serment : la patente lui fut délivrée, et le nouveau gouvernement commença [1].

La période de la Régence n'avait duré qu'un peu plus

[1] Saint-Simon, t. XX, p. 460.

de huit ans, y compris les quelques mois de prorogation de pouvoir de Dubois et de Philippe; elle tient dans nos fastes une place beaucoup plus considérable que ne semblerait le comporter ce petit nombre d'années. Elle ne causa pas, comme on l'a prétendu, la ruine de la monarchie et de la vieille société française; le principe de cette ruine était dans la constitution même de cette monarchie et de cette société; mais elle marqua, pour ainsi dire, la direction de la décadence, et la précipita. A l'extérieur, la politique de Richelieu et de Louis XIV, renversée pour les intérêts égoïstes d'une branche cadette, et la France enchaînée aux volontés de l'Angleterre; au dedans, une immense révolution économique avortée et terminée par la banqueroute; les mœurs bouleversées comme les fortunes; la licence débordée, s'étalant au soleil avec un cynisme et une folie qui rappelaient le vertige des derniers Valois; le scepticisme, celui qui provient, non des méditations de l'esprit, mais de la dépravation du cœur, envahissant les hautes classes, et profanant les rites de la religion à laquelle il ne croyait plus, telle avait été, dans ses principaux traits, cette époque dont les souvenirs amusèrent la brillante et frivole société de l'ancien régime jusqu'au jour où la foudre révolutionnaire la réveilla. La France nouvelle devait juger la Régence avec plus de sévérité[1].

[1] Ici finissent les vingt volumes des Mémoires de Saint-Simon. L'on a eu la fantaisie de faire de Saint-Simon une espèce de grand homme. Il s'en faut de beaucoup. Ce n'est ni un grand politique, ni un grand penseur, ni un esprit juste, quoiqu'il ait parfois des vues très justes et très sagaces sur des objets particuliers; mais c'est un grand peintre. A travers un énorme entassement de grandes choses ingénieusement et vivement saisies, de petitesses dont il fait des montagnes, de graves et interminables puérilités, de vérités dans les faits (dans les faits qu'il a vus de ses yeux, du moins) et de romans dans les causes, à travers ce chaos, brillent sans

cesse des rayons de génie, mais d'un génie tout spécial. C'est ce génie qui saisit les physionomies, les gestes, les moindres mouvements de l'âme et du corps, les portraits individuels et les tableaux d'ensemble, et les fixe en traits qu'on n'oublie jamais. Merveilleux observateur du détail et de la forme de toutes choses, espion infatigable de deux générations, la dernière du XVIIe et la première du XVIIIe, ce *curieux* par excellence a laissé une œuvre sans modèle et sans analogue, ou plutôt ce n'est pas une œuvre, c'est son existence tout entière qu'il nous livre avec celles de tous ses contemporains. Il est lui-même le rôle le plus original et souvent le plus comique de son immense comédie.

LIVRE DEUXIÈME.

DE LA MORT DU RÉGENT AU TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE.

(1723 - 1748.)

CHAPITRE PREMIER.

MINISTÈRES DU DUC DE BOURBON ET DU CARDINAL DE FLEURI JUSQU'A LA PAIX DE VIENNE.

(1723-1739.)

§ Ier.

Ministère de Monsieur le Duc. — Gouvernement de madame de Prie et de Pâris-Duvernei. Nouveaux bouleversements monétaires et économiques. Nouvelles persécutions contre les protestants. Impôt du cinquantième du revenu. — Rupture avec l'Espagne. Mariage du roi avec Marie Lesczynska. — Lutte entre Monsieur le duc et Fleuri, précepteur du roi. Monsieur le duc est renversé.

(1723 — 1726.)

Il n'y avait rien à espérer du nouveau gouvernement. Le duc de Bourbon avait trempé dans ce qui s'était fait de pire sous Philippe d'Orléans ; la continuation de la Régence, moins l'esprit, voilà ce qu'on devait attendre. Fleuri s'était trompé en comptant sur une nullité docile. *Monsieur le duc* fut docile, en effet, mais pour d'autres

que pour le vieux précepteur du roi. Derrière sa nullité, il y avait d'actives ambitions. Une jeune femme charmante et perverse, qui cachait tous les vices sous les grâces d'une fausse ingénuité, la marquise de Prie, fille de traitant, mariée à un diplomate, disposait de *Monsieur le duc* comme d'un esclave, et en faisait l'instrument de ses vanités, de ses cupidités et de ses haines. Cette nouvelle régence, tombée en quenouille, eut ses *roués*, à la tête desquels brillait ce jeune duc de Richelieu, qui remplit tout le dix-huitième siècle de sa scandaleuse renommée, et qui fut durant soixante ans le type de la corruption élégante et de l'orgueilleuse frivolité. Elle eut aussi son Dubois et son Law, tout à la fois, dans Pâris-Duvernei, financier homme d'État, esprit actif, fertile, hardi, mais dur, emporté, despotique, tyran subalterne sous un tyran en jupon, et qui, sans plus de titre officiel que madame de Prie elle-même, dirigea pour elle et par elle tous les ministères, dont aucun ne lui fut spécialement dévolu.

Fleuri trouva donc, dès le premier jour, chez le prince qu'il avait investi du pouvoir, une hostilité sourde au lieu de reconnaissance. La distribution des emplois et des grâces dépendit, quoique pussent faire *Monsieur le duc* et ses directeurs, de l'homme qui savait seul délier la langue du roi; mais toute l'administration se fit, autant qu'on put, en dehors de Fleuri, et l'on commença par détourner secrètement le pape d'accorder le chapeau rouge qu'on sollicitait ostensiblement pour lui.

Cette administration reçut de son véritable chef, Pâris-Duvernei, un singulier caractère de despotisme à la fois raisonneur et brutal. Duvernei, qui se donnait pour l'homme pratique et positif, par opposition aux *rêves* systématiques de Law, renouvela en sens inverse les me-

sures violentes et téméraires par lesquels Law avait bouleversé les intérêts économiques. Il subsistait, depuis le Système, malgré la suppression du papier-monnaie, un surhaussement des denrées, des salaires et des monnaies qui n'avait d'inconvénient que parce qu'il n'était pas suffisamment régulier et général. Duvernei prétendit rabaisser de vive force toutes les valeurs nominales ; en moins de deux ans (du 4 février 1724 au 14 décembre 1725), il fit diminuer les monnaies de près de moitié ; le louis d'or descendit de vingt-sept livres à quatorze ; le marc d'argent, de soixante-quatorze livres quatre sous, à trente-huit livres dix-sept sous. En même temps, il tarifa la main-d'œuvre, les denrées, et s'efforça de soumettre toutes les marchandises à des tarifs calculés sur l'abaissement qu'il imprimait aux monnaies. Si le peuple eût pu comprendre une opération aussi compliquée et qu'elle eût pu s'exécuter avec une précision rigoureuse, elle n'aurait eu d'autre inconvénient que celui d'une parfaite inutilité ; mais il n'en fut pas ainsi : le peuple vit, avec une espèce de désespoir, revenir les bouleversements de 1720 ; les ouvriers s'ameutèrent pour défendre leurs salaires ; on les sabra dans les rues de Paris ; les marchands refusèrent d'abaisser leurs prix ; on les mit à la Bastille, ou l'on mura leurs boutiques ; l'agitation gagna les provinces ; les résistances, comprimées sur un point, éclataient sur dix autres ; les classes laborieuses ne parurent savoir aucun gré au pouvoir d'une autre mesure arbitraire, par laquelle Duvernei s'imagina venir en aide au travail, l'abaissement de l'intérêt légal au denier trente (trois un tiers pour cent), abaissement tout à fait hors de proportion avec la situation économique du pays (28 juin 1724) [1].

[1] V. Lémontei, t. II, p 132.

La législation de cette période porte presque partout la même empreinte de hautes prétentions dans les vues et de violence maladroite et cruelle dans l'exécution. Ainsi la déclaration du 17 juillet 1724, concernant les mendiants et vagabonds, étale de grands principes de justice sociale et de bien public, et décrète un vaste système d'extinction de la mendicité ; à chaque hôpital doivent être annexés un asile volontaire pour les indigents, une prison pour les vagabonds et mendiants de profession, et des ateliers pour les uns et pour les autres. C'était là, certes, un grand dessein, mais prodigieusement difficile, et qui demandait bien du temps et des ressources. On y procéda avec une précipitation inhumaine ; on n'attendit pas que de nouvelles constructions fussent prêtes pour recevoir les mendiants ; on entassa ces malheureux, presque sans vêtements et sans vivres, dans l'étroite enceinte des hospices. « Couchez-les sur la paille et nourrissez-les au pain et à l'eau, ils tiendront moins de place ! » écrivait aux intendants le contrôleur-général Dodun, exécuteur impitoyable des volontés de Duvernei. On prétendit suppléer par la terreur aux ressources qu'on n'avait pas ; on ne réussit qu'à soulever l'indignation générale ; les magistrats, les administrateurs des hôpitaux, les soldats, la maréchaussée même, opposèrent une résistance passive aux injonctions ministérielles ; tout le monde s'entendait pour favoriser l'évasion des pauvres détenus. Le pouvoir, alors, imagina d'imprimer une marque indélébile aux mendiants, soit par des ingrédients chimiques, soit par le feu ! Ces extravagantes barbaries échouèrent devant la sainte ligue de la charité publique.

Une autre loi fut plus durable et ne devait disparaître qu'à la Révolution : ce fut celle qui punit de mort le vol

domestique dans tous les cas (4 mars 1724), seul souvenir qu'ait laissé dans l'histoire l'obscur garde des sceaux d'Armenonville, qui administrait alors la justice à la place du chancelier d'Aguesseau, deux fois disgrâcié sous le régent et resté en disgrâce sous le duc de Bourbon. Les maîtres, en général, eurent horreur de cette loi sauvage, et n'en provoquèrent que très rarement l'application, de sorte que les domestiques coupables restèrent bien plus souvent impunis en France que partout ailleurs.

Les mœurs, en France, corrigeaient souvent la cruauté des lois. Il n'en était pas de même dans les colonies où régnait l'esclavage. Le despotisme domestique y aggravait encore les rigueurs du *code noir*, qu'on étendit, sur ces entrefaites, à la Louisiane (mars 1724). Les affranchis et les mulâtres, qui commençaient à se multiplier, furent à leur tour l'objet de dispositions jalouses et tyranniques : un édit du 8 février 1726 déclara les gens de couleur incapables de recevoir aucuns dons ou legs des blancs, et condamna à rentrer en esclavage les affranchis qui recèleraient des esclaves fugitifs et qui ne pourraient payer une forte amende pour ce délit[1].

Parmi les nombreuses mesures législatives de cette administration inquiète et tracassière, quelque-unes méritent approbation : par exemple, on abolit l'odieuse coûtume d'affermer les prisons comme un droit domanial, coûtume qui mettait à la discrétion de fermiers cupides la subsistance et l'entretien des prisonniers (11 juin 1724). On entreprit un ouvrage d'utilité publique, le canal de

[1] Anciennes Lois françaises. t. XXI, p. 298. — Une loi de la fin de Louis XIV (30 décembre 1712) avait au contraire tâché de protéger les esclaves en prononçant des peines pécuniaires contre les colons qui ne nourrissaient pas leurs esclaves, ou qui les mettaient à la question.

Saint-Quentin, ou de la Somme à l'Oise (1724); mais le gouvernement n'y eut d'autre part que d'autoriser une compagnie à tenter l'opération, qu'elle ne put soutenir et qui ne fut achevée que par une autre compagnie formée en 1732[1]. Une déclaration du roi signifia qu'on n'accorderait plus aucune permission de couper les futaies (25 mars 1725). Un arrêt du conseil, étendant à tout ce qui intéresse le commerce, la mesure qui avait régularisé, sous Dubois, le trafic des actions de la Compagnie des Indes, ordonna l'établissement d'une bourse dans la rue Vivienne, pour la négociation des lettres de change, billets au porteur et à ordre, et autres papiers commerçables, et des marchandises et effets (24 septembre 1724): La négociation des rentes sur l'Etat, cet objet capital de la bourse actuelle, n'est point encore publiquement autorisée ici[2]. La suppression des charges municipales, rendant de nouveau l'élection aux villes, et l'abolition de quelques offices inutiles, furent des mesures bonnes par elles-mêmes, mais injustes envers les titulaires de ces charges, qu'on ne remboursa qu'en titres de rentes à deux pour cent.

1 On employa les soldats à ces travaux. V. Journal de Louis XV, an. 1728.

2 Anciennes Lois françaises, t, XXI, p. 278. On doit reconnaître que toutes les précautions sont prises pour empêcher, autant que possible, l'agiotage. Il est défendu d'annoncer le prix d'aucun effet à voix haute, et de faire aucun signal ou manœuvre pour en faire hausser ou baisser le prix, à peine d'exclusion de la Bourse, et de six mille livres d'amende. — Les particuliers qui voudront acheter ou vendre des papiers commerçables ou autres effets, remettront l'argent ou les effets aux agents de change avant l'heure de la Bourse, à peine contre les agents de change de destitution et de trois mille livres d'amende. — Toutes les négociations se feront à la Bourse, à l'exclusion de tous autres lieux. Il est défendu de faire aucune assemblée ailleurs et de tenir aucun bureau pour y traiter des négociations, etc., à peine de six mille livres d'amende.

Il faut avouer, à notre honte, que nous sommes loin de la loi de 1724. Cette loi, au reste, ne fut pas longtemps observée, et l'agiotage se donna bientôt libre carrière.

Entre les actes de ce temps, il en est un surtout qui dévoue le gouvernement du duc de Bourbon au mépris et à l'indignation de la postérité : c'est la déclaration du 14 mai 1724, sur les protestants. Sous la régence, le sort des réformés avait reçu, en fait, quelque adoucissement; mais aucune des lois de persécution n'avait été abrogée. Ni *monsieur le duc*, ni madame de Prie, ni Pâris-Duvernei, n'eussent songé d'eux-mêmes à ces matières, et le vieux Fleuri n'était pas disposé à en réveiller les embarras; mais il y avait alors, dans les avenues du pouvoir, un de ces intrigants sans foi, sans mœurs et sans entrailles, qui envahissaient de plus en plus les dignités d'une église corrompue. C'était Lavergne de Tressan, ex-aumônier du régent, et commensal intime des roués; on assure qu'il avait tiré du prodigue Philippe soixante-quinze bénéfices, outre l'évêché de Nantes. Il avait vu Dubois et d'autres conquérir le cardinalat aux dépens des jansénistes; issu d'aïeux protestants, ce furent les co-religionnaires de ses ancêtres qu'il résolut de prendre pour marchepied, afin d'atteindre le chapeau rouge. Devenu secrétaire du conseil de conscience après la retraite des jansénistes, puis archevêque de Rouen, il proposa à Dubois une refonte des diverses lois de Louis XIV contre les hérétiques : Dubois ne voulut pas l'écouter. Une seconde tentative auprès du duc d'Orléans, après la mort de Dubois, n'eut pas plus de succès. Tressan ne se rebuta point, et réussit mieux près du nouveau pouvoir. Ce gouvernement de traitants et de femmes perdues crut faire acte de haute politique en reprenant *la trace de Louis-le-Grand*, et reçut, sans examen, sans rapport préliminaire, le projet d'ordonnance présenté par l'archevêque de Rouen. La déclaration de 1724 renouvela toutes les dispositions les plus impitoyables

de Louis XIV, moins celle qui ordonnait de traîner sur la claie les cadavres des relaps, et qu'on n'osait maintenir devant le dégoût et l'horreur publique. Mais cette suppression était bien plus que compensée par de nouvelles cruautés moins brutales et plus raffinées : l'hypocrisie est plus savante dans le mal que le fanatisme. Un article, calculé avec un art infernal, enveloppa dans les peines terribles prononcées contre les assemblées protestantes tout exercice du culte, même dans l'intérieur de la famille. A la mort décrétée contre les prédicants, on ajoute les galères perpétuelles, ou la détention perpétuelle, quant aux femmes, pour qui ne les dénoncerait pas ; il est enjoint aux curés ou vicaires de visiter les malades suspects et de les exhorter en particulier et sans témoins, avec amende arbitraire contre les parents, amis ou serviteurs qui empêcheraient le curé de pénétrer jusqu'au malade, et galères perpétuelles pour les religionnaires cachés qui exhorteraient et assisteraient secrètement les malades. La loi qui condamne aux galères perpétuelles et à la confiscation[1] comme relaps tout religionnaire qui guérirait après avoir refusé les sacrements, est confirmée ; si le malade meurt, procès à sa mémoire et confiscation. Autrefois, il fallait que le refus des sacrements eût été constaté par le magistrat; maintenant, le témoignage du curé suffira. Le prêtre de paroisse est constitué délateur en titre ! Il est interdit aux parents de consentir au mariage de leurs enfants en pays étranger, sans permission expresse du roi, à peine des galères perpétuelles pour les hommes et du bannissement perpétuel pour les femmes, avec confiscation ; en même temps, les *nouveaux catholiques* (et l'on com-

1 Dans les provinces qui n'admettent pas la confiscation, on y supplée par une amende de la moitié des biens.

prend sous ce titre tous les réformés, d'après la fiction de la loi de 1715, qui nie qu'il reste des protestants en France) ont ordre d'observer dans leurs mariages les formalités prescrites par les *saints canons* et par les ordonnances. Tout état civil est ainsi anéanti pour les protestants ; il n'y a plus en France, aux yeux de la loi, que des catholiques, ou des relaps passibles des galères [1].

La loi était monstrueuse : l'exécution fut pire. Le vieux tyran du Languedoc, Basville, réveillé par Tressan au fond de sa retraite, rassembla ce qui lui restait de forces pour dresser à l'usage des intendants une instruction digne de Tibère. Il mourut à la peine, comme un tigre sur sa dernière proie. Quant aux articles relatifs aux malades, il n'y avait pas moyen de rien ajouter à la loi : le père Le Tellier était de beaucoup dépassé par l'infâme combinaison de cette double disposition qui livrait le mourant, seul à seul, au représentant d'une croyance ennemie, et qui infligeait des peines atroces aux parents et aux amis qui assistaient spirituellement leurs proches au lit de mort. Mais, en ce qui regardait le mariage, il n'en était pas de même ; on pouvait encore envenimer la tyrannie ; la plupart des protestants se fussent résignés, malgré leur extrême répugnance, à subir le sacrement du prêtre catholique ; mais, presque partout, ce même clergé, autrefois si facile aux communions sacriléges, n'accueillit les fiancés de foi suspecte que par des rigueurs outrées, et leur imposa des épreuves pénibles, humiliantes, démesurément prolongées, avant de leur accorder la bénédiction nuptiale : assuré de ses victimes, maintenant que toute autre forme de mariage était abolie, le clergé n'avait plus de concessions à

[1] Anc. Lois françaises, t. XXI, p. 261.

faire : dans beaucoup de diocèses, en Dauphiné surtout, les curés obligeaient les fiancés, enfants de réformés, *à maudire leurs parents décédés*, et *à jurer qu'ils croyaient à leur damnation éternelle*[1] !..... Les protestants, désespérés, cessèrent de se présenter à l'église, et retournèrent prier et se marier au *désert*, devant leurs héroïques pasteurs, génération de martyrs qui se renouvelait incessamment au pied de l'échafaud ; mais, là, ils retrouvèrent les intendants pour les poursuivre et les tribunaux pour les condamner[2]. La correspondance des intendants fait voir à nu le double caractère de cette persécution, froidement cruelle de la part de hauts fonctionnaires libertins et incrédules, grossièrement fanatique de la part du bas clergé. Cette période rappelle, bien mieux que celle de 1685, ces derniers jours de l'antiquité, où les chefs épicuriens et sceptiques de l'empire romain donnaient hypocritement la main aux prêtres du paganisme populaire pour exterminer les chrétiens.

L'émigration protestante avait recommencé : la Suède essaya d'en profiter pour réparer ses pertes, en invitant les Français persécutés à venir chercher un asile dans son sein. On n'osa refuser aux luthériens d'Alsace l'exemption que leur assuraient des priviléges garantis par les capitulations les plus solennelles, et la Hollande obtint aussi des conditions spéciales pour ses nationaux établis en France. La persécution ne sévit pas longtemps sur nos malheureux

[1] Correspondance des intendants, citée par Lémontei, t. II, p. 157.

[2] Quelques tribunaux jansénistes, par opposition aux évêques molinistes, montrèrent de l'indulgence ; mais d'autres entrèrent violemment dans l'esprit de la loi ; et, le plus souvent, d'ailleurs, dans les affaires d'assemblées illicites, il n'y avait d'autre juge que l'intendant. — Les jeunes pasteurs du désert sortaient, pour la plupart, d'un séminaire fondé à Lausanne par Antoine Court, père du philosophe Court de Gébelin.

calvinistes dans toute son intensité; elle ne se ralentit toutefois pour quelques années qu'après d'importants changements qui ne tardèrent pas à survenir dans le gouvernement.

Le duc de Bourbon et ses conseillers avaient porté la même étourderie brutale dans la politique extérieure que dans l'intérieure. *Monsieur le duc* enviait avec fureur le titre de premier prince du sang au jeune duc d'Orléans, fils du régent, et ne pouvait supporter l'idée de voir ce rival, fort insignifiant de sa personne[1], monter sur le trône si le roi venait à manquer. Sa première pensée, en arrivant au pouvoir, fut donc de renouveler les plans d'Alberoni et de la duchesse du Maine contre la branche d'Orléans, et de s'entendre avec la cour d'Espagne pour assurer éventuellement à Philippe V ou à ses enfants la réversibilité que leur interdisait le traité d'Utrecht. Dans l'aveuglement d'une haine fort peu motivée, il aimait mieux reculer d'un degré les chances de sa propre branche, que de laisser subsister les droits des d'Orléans. Ses desseins, à peine ébauchés, furent contrariés par une nouvelle assez étrange, qui arriva de Madrid, l'abdication de Philippe V. L'hypocondre Philippe, qui roulait ce projet dans sa tête depuis quelques années, l'avait effectué le 10 janvier 1724, au grand chagrin de sa femme, et la couronne d'Espagne avait passé sur le front de don Luis, jeune homme de seize ans, fils aîné de Philippe et de la

1 Le nouveau duc d'Orléans, dépourvu de toute faculté politique, de toute aptitude aux choses de ce monde, se jeta dans la haute dévotion janséniste, comme pour expier les désordres et l'impiété de son père, et, après la mort de sa femme, princesse de la maison de Bade, se retira dans un logement dépendant du monastère de Sainte-Geneviève, où les œuvres pieuses et l'étude de la controverse et des textes bibliques l'absorbèrent tout entier.

feu reine Louise de Savoie. Il eût été fort difficile de faire entrer dans les vues secrètes du duc de Bourbon l'oligarchie castillane qui venait de succéder au pouvoir de la reine italienne; mais le nouveau règne s'évanouit comme une ombre, sans autre événement que quelques scandales entre le jeune roi et sa femme, une de ces filles du régent qui portaient le vice et la folie partout. Don Luis mourut de la petite vérole, le 30 août. La reine Elisabeth de Parme et l'ambassadeur de France, le vieux Tessé, s'unirent pour forcer Philippe de remonter sur son trône. Ce ne fut pas une petite affaire. Les grands, qui voulaient régner sous le nom de l'infant Ferdinand, le second fils de la feu reine Louise, firent agir des théologiens pour persuader à Philippe que, s'il revenait aux grandeurs de ce monde, il commettrait le même péché qu'un religieux en rupture de vœux. On opposa docteurs à docteurs, et le nonce du pape fit enfin pencher la balance. Philippe reprit le titre, Elisabeth reprit la réalité du pouvoir, au grand détriment de la paix européenne.

Le pacte secret, projeté par le duc de Bourbon, ne fut pourtant pas conclu. Philippe V entendait que la France, en expiation de l'invasion de 1719, mît son or et son sang à la disposition de l'Espagne, et la reine était habituée à considérer comme un ennemi quiconque n'épousait pas sans aucune réserve toutes ses passions et tous ses intérêts. Ils voulaient tous deux que, dans le congrès ouvert à Cambrai pour terminer le règlement des intérêts austro-espagnols, on obligeât l'Angleterre à rendre Gibraltar et l'empereur à se dessaisir de Mantoue en donnant aux infants l'investiture de Parme et de Toscane; ou, sinon, la guerre. Le duc de Bourbon, plus par sottise que par audace, eût peut-être consenti à courir cette dangereuse

aventure ; il eût pu rencontrer un sérieux obstacle en ce cas dans le vieux Fleuri ; mais ce fut une cause plus intime qui l'arrêta. Robert Walpole, qui dirigeait le cabinet anglais depuis la mort de lord Stanhope, et qui avait érigé la corruption en système diplomatique et parlementaire, avec une précision mathématique, achetait tout ce qui pouvait être à vendre, au dehors comme au dedans. Madame de Prie hérita de la politique anglaise de Dubois en héritant de sa pension, et l'on conçoit que dès lors *Monsieur le duc* se trouva dans l'impossibilité de rien faire qui déplût à l'Angleterre. Non-seulement il n'y eut point d'entente avec l'Espagne contre l'Angleterre et l'Autriche ; mais madame de Prie fit manquer un important dessein conçu par un diplomate français pour nouer cette alliance russe que le régent n'avait pas voulu accepter. Il s'agissait de marier *Monsieur le duc* à une fille de Pierre le Grand, avec l'expectative du trône de Pologne après Auguste II.

La politique de la France eût changé peut-être, si Philippe V eût accordé à madame de Prie une faveur vivement désirée. Elle voulait récompenser par un titre la complaisance de son mari, et assurer une haute position à ses enfants, dont *M. le duc* se croyait le père. Bourbon, n'osant faire le marquis de Prie duc-et-pair en France, s'avisa de demander pour lui la *grandesse* au roi d'Espagne. Philippe et sa femme rejetèrent la demande avec mépris. Bourbon, ne voyant plus rien à faire pour lui avec l'Espagne, et conservant ses appréhensions relativement au duc d'Orléans, résolut alors d'assurer au plutôt un héritier direct au roi, fût-ce au prix d'une rupture ouverte avec Philippe V, c'est-à-dire de renvoyer l'infante-reine, enfant de six ans, et de marier Louis XV à quelque princesse qui pût sur-le-champ le rendre père. Le jeune roi

s'était singulièrement fortifié par l'exercice et la chasse, mais sa santé éprouvait de temps en temps des crises alarmantes. Une fièvre violente, qui mit sa vie en danger pendant deux jours, comme il venait d'accomplir sa quinzième année (20 janvier 1725), effraya le duc de Bourbon et le décida à brusquer l'affaire. Fleuri ne s'y opposa point, tout en s'arrangeant de manière à en éviter la responsabilité. Le renvoi de l'infante fut signifié à la cour d'Espagne avec une précipitation qui aggravait l'offense. On demanda pour Louis XV une fille du prince de Galles, petite-fille de Georges Ier. Il était insensé de s'imaginer que le roi hanovrien, qui n'existait que par le principe protestant, soulèverait l'Angleterre en faisant acheter la couronne de France à une fille de sa race par l'*apostasie*; et, de leur côté, les continuateurs de Le Tellier ne pouvaient donner une reine protestante à la France. Georges Ier refusa la main de sa petite-fille.

Ce que refusait l'Angleterre, la Russie se hâta de l'offrir. Pierre le Grand venait de mourir (8 juin 1725, laissant derrière lui une machine politique si solidement construite et si habilement lancée, qu'elle n'a pas cessé de marcher, pour ainsi dire, d'elle-même. La veuve du tzar, la fameuse Catherine, déployant pour sa propre grandeur le génie qu'elle avait autrefois montré pour le salut de son mari sur les bords du Pruth, s'était approprié le trône des Romanoff, au détriment de l'héritier [1], Pierre Alexiowitz, fils de ce fils que le tzar Pierre avait impitoyablement immolé au salut de sa grande œuvre, comme ces symbo-

[1] Catherine prétendit que son mari l'avait désignée pour héritière, et se fit proclamer par les soldats. Suivant la législation de Pierre-le-Grand, l'héritier naturel, fils ou fille, n'est appelé au trône que si le dernier souverain n'a pas désigné un autre successeur.

liques victimes qu'on ensevelissait sous les fondements des cités antiques. L'héritier dépossédé était fils d'une belle-sœur de l'empereur Charles VI, et Catherine craignit que les partisans de cet enfant ne cherchassent un appui en Autriche; elle se tourna donc vers la France, et fit offrir à Louis XV sa seconde fille (qui fut plus tard la tzarine Elisabeth); la princesse russe eût embrassé le catholicisme, et la Russie eût mis ses forces à la disposition de la France en cas de guerre européenne. Quant à la Pologne, la Russie n'avait même plus la prétention de lui donner une reine moscovite, en aidant le duc de Bourbon à saisir la couronne polonaise, quand elle tomberait du front d'Auguste II; elle proposait elle-même au duc de Bourbon d'épouser la fille du roi détrôné Stanislas Leszynski, le malheureux allié de Charles XII, qui végétait obscurément au fond de l'Alsace. C'était là toute une politique nouvelle et hardie, mais qui dépassait trop la taille de *Monsieur le duc*; madame de Prie ne voulait point que son amant allât régner en Pologne. *Monsieur le duc* remercia fort, et n'accepta point. Ces constants et inutiles efforts de la Russie pour s'unir à la France, pendant la première partie du dix-huitième siècle, sont singulièrement remarquables. Leur succès eût pu amener une confédération entre la France, la Russie, l'Espagne et l'Italie contre l'Autriche et l'Angleterre. Combien de temps cette association eût-elle duré, et jusqu'à quel point eût-on pu s'entendre pour ce qui regarde la Pologne et la Turquie? C'est là chose fort obscure, mais ce qui est certain, c'est qu'à cette époque, où rien ne pouvait encore faire pressentir les prodigieux événements qui ont fait de la France et de la Russie la personnification de deux principes ennemis, il n'y eut aucun motif sérieux, aucune raison d'intérêt public,

dans les refus obstinés qu'opposa la cour de Versailles aux empressements de Saint-Pétersbourg.

Les propositions de la tzarine contribuèrent indirectement à donner à la grande affaire du mariage de Louis XV le dénouement le plus inattendu. Ce que cherchait madame de Prie, c'était une reine qui lui dût tout, qui n'eût d'appui ni en France ni au dehors, et dont le caractère promît reconnaissance et docilité. Après avoir passé en revue toutes les princesses de l'Europe, la favorite s'arrêta précisément sur cette pauvre fille de roi déchu, que Catherine avait voulu faire épouser au duc de Bourbon. Fleuri approuva, et décida le roi à consentir avec une insouciance d'enfant. Stanislas Lesczynski, sa femme et sa fille, qui vivaient à Weissenbourg d'une pension que leur faisait par pitié le gouvernement français, crurent rêver quand ils reçurent la lettre de *Monsieur le duc* qui leur annonçait ce merveilleux retour de fortune. Ils se jetèrent à genoux tous les trois pour remercier Dieu. La joie de Stanislas fut à peine tempérée par la déclaration de *Monsieur le duc*, que la France n'entendait tirer de ce mariage aucunes conséquences politiques, et la promesse de ne tenter aucun effort pour remonter sur le trône de Pologne parut peu lui coûter dans cette première ivresse. Les épousailles de Louis XV et de Marie Lesczynska furent célébrées le 4 septembre 1725, dans la chapelle de Fontainebleau. La reine avait près de sept ans de plus que son époux.

Le public européen marchait d'étonnements en étonnements. Le mariage de Louis XV avait été précédé d'un événement bien plus surprenant que ce mariage même, et qui fut le contre-coup immédiat du renvoi de l'infante. Ce fut la réconciliation des deux mortels ennemis, Philippe V et Charles VI. Philippe, irrité de la froideur que

le duc de Bourbon témoignait pour ses intérêts, avait déjà entamé secrètement une négociation directe avec l'empereur, avant de savoir qu'on ôtait à sa fille la couronne de France. Après le renvoi de l'infante, Philippe et sa femme ne songèrent plus qu'à se venger à tout prix. Quant à Charles VI, il était dominé par une idée fixe à laquelle il sacrifiait tout ; c'était d'assurer son héritage intact à ses filles. Dès 1713, n'ayant point encore d'enfants, il avait fait un décret qui prescrivait l'indivisibilité de ses États, et ordonnait que son héritage passât à la ligne féminine à défaut d'enfant mâle. Ce décret dérogeait tout à la fois aux lois particulières de la plupart des États autrichiens, lois exclusives de la succession féminine, et au pacte de famille par lequel Léopold Ier avait autrefois établi que, si ses deux fils, Joseph et Charles, mouraient sans postérité mâle, les filles de l'aîné, de Joseph, succéderaient de préférence à celles de Charles. La loi de Charles VI était restée longtemps renfermée dans le sein du conseil d'Etat autrichien ; mais, le 6 décembre 1724, l'empereur s'était décidé à la publier solennellement sous le titre de Pragmatique Sanction, en faveur des deux filles qui lui étaient nées depuis 1715. Il avait déjà obligé ses nièces, les filles de Joseph Ier, à renoncer à tous leurs droits, et ne les avait mariées que sous cette condition aux princes électoraux de Saxe et de Bavière [1]. Dès lors il n'eut plus d'autre pensée que de faire accepter et garantir sa Pragmatique et par les diverses parties de la monarchie autrichienne et par les puissances étrangères. L'adhésion de l'Espagne devait être inappréciable pour lui, et il était

[1] Coxe, Maison d'Autriche, t. IV, ch. LXXXIV. — Journal de Louis XV, p. 66. — Dumont, t. VII, deuxième partie, p. 103.

trop mécontent de ses anciens alliés, les Anglais et les Hollandais, pour que leur considération pût l'arrêter beaucoup. Le traité d'Utrecht, qui mêlait si singulièrement en Belgique l'autorité seigneuriale de l'empereur et l'autorité protectrice de la Hollande, avait bientôt mis aux prises les deux puissances ainsi juxtà-posées, et le traité de la *Barrière* n'avait réglé qu'après bien des débats les limites de cette protection militaire, qui s'entretenait par ses propres mains aux dépens du pays protégé (15 novembre 1715). Quelques années plus tard, une autre question avait réveillé l'aigreur réciproque. En 1718, un armateur de Saint-Malo, ayant ramené de la Chine à Dunkerque deux vaisseaux richement chargés, et n'ayant pu obtenir de la compagnie d'Orient la permission de vendre ses marchandises en France[1], était allé porter sa cargaison à Ostende, avait fixé le siége de ses opérations dans ce port, et y avait fondé une société pour le commerce d'Orient. L'empereur érigea cette société en compagnie privilégiée, le 19 décembre 1722. C'était un dédommagement offert à la Flandre pour cette inique fermeture de l'Escaut, imposée jadis par la Hollande à l'Espagne vaincue. La compagnie flamande prit un rapide essor. La Hollande, puis l'Angleterre, réclamèrent avec violence, et prétendirent que l'empereur contrevenait aux traités en ouvrant la mer à ses sujets flamands. Le régent, par déférence envers l'Angleterre, et l'Espagne, par hostilité contre l'Autriche, avaient appuyé ces réclamations. Mais, maintenant, tout était changé du côté de l'Espagne. Un concert intime

[1] Peut-être ne voulut-il pas payer les dix pour cent que la Compagnie imposait aux Malouins pour ce commerce. Ceci se passait avant la réunion du commerce d'Orient à celui d'Occident entre les mains de Law et de sa Compagnie générale.

s'était établi, d'une part, entre les Italiens et les réfugiés espagnols, qui tenaient une place importante dans le conseil de l'empereur, et, de l'autre part, l'envoyé secret de Philippe V, le Hollandais *converti* Riperda, audacieux et bizarre aventurier, espèce de parodie d'Alberoni, qui avait remplacé Alberoni dans la confiance de la reine d'Espagne. Il sortit de ces conciliabules la combinaison la plus extraordinaire. Par un triple traité signé, dès les 30 avril et 1er mai, à Vienne, Charles VI et Philippe V renoncèrent à toutes prétentions sur leurs États respectifs, avec pleine amnistie réciproque pour les partisans des deux rivaux réconciliés : Philippe garantit la Pragmatique Sanction, et ouvrit les ports d'Espagne aux sujets autrichiens et aux négociants des villes hanséatiques, dans les mêmes conditions que pour les nations les plus favorisées; Charles promit ses bons offices pour faire restituer Gibraltar et Mahon à l'Espagne, et une alliance défensive fut convenue. Par un engagement secret, qui ne paraît pas avoir été jamais écrit, l'empereur promit ses deux filles, les archiduchesses Marie-Thérèse et Marie-Anne, aux deux fils du second lit de Philippe V, don Carlos et don Philippe; il s'engagea de coopérer par la force à la recouvrance de Gibraltar et de Mahon [1].

Ce pacte étrange, qui semble le rêve d'une imagination malade, en greffant la branche cadette des Bourbons sur le tronc autrichien, eût rompu de nouveau l'équilibre européen et refait la monarchie de Charles-Quint. Il n'est pas sûr que Charles VI ait jamais eu l'intention sérieuse de tenir des promesses contre lesquelles s'élevaient sa femme et presque tous ses conseillers allemands, qui pré-

[1] Dumont, t. VII, deuxième part., p. 106. — W. Coxe, l'Espagne sous les Bourbons. — Lémontei, t. II, p. 226.

paraient dès lors le mariage des deux archiduchesses avec les fils du duc de Lorraine; en tout cas, il n'avait donné à l'Espagne que des paroles secrètes, qu'il pouvait toujours renier, contre des effets très-positifs.

Ce qu'on sut des traités de Vienne suffit néanmoins pour émouvoir vivement l'Europe. Georges 1er accourut dans ses États d'Allemagne, afin de surveiller les mouvements de l'empereur, et, le 5 septembre, une alliance défensive fut signée, à Hanovre, entre l'Angleterre, la France et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, gendre de Georges 1er. On s'engagea, par article secret, à faire abolir la Compagnie d'Ostende. Les deux monarques protestants exigèrent qu'au traité de Hanovre fussent annexés d'autres articles relatifs aux affaires de Pologne et au maintien du traité d'Oliva (de 1660), qui avait garanti, avec la caution de la France, les libertés des protestants polonais. Un événement, affreux en lui-même, plus fatal encore par ses conséquences futures, avait récemment soulevé toute l'Europe protestante. A la suite d'une rixe provoquée par les écoliers des jésuites, la population luthériennne de Thorn ayant saccagé le collége des jésuites de cette ville, et brisé ou déchiré les images des saints[1] (17 juillet 1724), la diète polonaise avait fait arrêter, avec un emportement furieux, et mettre en jugement les magistrats et les plus notables bourgeois, comme ayant excité ou n'ayant pas empêché ce tumulte. Un grand nombre furent condamnés à mort par un tribunal fanatisé; le gymnase et les temples protestants de Thorn furent confisqués et donnés à des communautés catholiques. Les condamnations capitales n'eussent point été possibles sans le témoignage des jé-

1 Il est constaté, par la plainte même des jésuites, que le Saint-Ciboire fut respecté, à la prière d'un des religieux.

suites de Thorn : le légat du pape lui-même, à la sollicitation du chancelier de Pologne, leur écrivit qu'ils ne pouvaient prêter serment en pareille matière sans irrégularité canonique. Ils tournèrent la question, et le firent prêter à deux membres de leur congrégation qui n'étaient pas dans les ordres. Les victimes furent livrées au supplice, et, quelque temps après, les jésuites célébrèrent leur triomphe en jouant dans leur église une pièce allégorique tirée de la Bible; ils y étalèrent les simulacres de dix têtes coupées[1]. L'indignation fut générale et chez les nations réformées et parmi tout ce qui n'était plus dominé par la fureur des haines sectaires. L'Angleterre et la Prusse, par esprit religieux, la Russie, par politique, adressèrent à la Pologne des plaintes menaçantes, et le duc de Bourbon, en vertu du traité d'Oliva, se trouva contraint de seconder les réclamations des puissances du Nord, au moment même où il persécutait si cruellement les protestants français.

Les remontrances et les menaces n'aboutirent à rien : Catherine Ire, abîmée dans les voluptés, oubliait sur le trône les grandes qualités qui l'y avaient fait monter, et ne suivait que mollement les traditions de son époux. Quant aux puissances protestantes, elles n'étaient point disposées à pousser leurs démonstrations jusqu'à faire une guerre de religion et d'humanité. L'affaire de Thorn, digne résultat de l'éducation que la noblesse polonaise recevait des jésuites, et digne suite de ces persécutions qui avaient jadis coûté à la Pologne les tribus cosaques, ne porta donc pas immédiatement ses fruits; mais les germes de discorde et de vengeance couvèrent, exploités par la

1 Lémontei, t. II, p. 259.— V. l'arrêt de condamnation promulgué sous forme de *décret assessorial* du roi de Pologne, le 30 octobre, dans Dumont, t. VII, deuxième part., p. 89; et les actes d'exécution du décret, du 5 décembre 1724; ib. p. 97.

Russie. L'adroite Russie affecta, vis-à-vis de l'Europe, le zèle d'une nouvelle convertie à la civilisation, et se posa comme la protectrice de la tolérance et de l'humanité : la nouvelle génération européenne, qu'allait absorber l'idée exclusive de la réaction contre le fanatisme, prit la Pologne en dédain, comme une terre de superstition et d'anarchie rétrograde, méconnut le libre et généreux génie que ses funestes éducateurs n'avaient pu étouffer en elle, et perdit la mémoire de ses services passés, qu'on devait se rappeler trop tard !

De 1725 à 1726, c'était l'Alliance de Vienne, et non la catastrophe de Thorn, qui menaçait l'Europe d'une guerre générale. Les alliés de Vienne et ceux de Hanovre cherchaient de part et d'autre des auxiliaires, et toute l'Europe semblait près de se partager entre eux. On n'entendait parler que de préparatifs militaires. Une ordonnance du 27 février 1726, ouvrage de Pâris-Duvernei, réorganisa la milice, cette médiocre réserve de l'armée active, sur un plan très perfectionné : on la forma en cent bataillons de six cent hommes chacun ; c'était une réserve de soixante mille hommes pour une armée de cent trente-cinq mille ; on donna aux bataillons de bons cadres, et, sans arracher les miliciens à leurs provinces, ni à leurs travaux, on les assujétit à des exercices réguliers. Malheureusement, le tirage au sort, sous un régime d'arbitraire et de corruption, ne fut pas exécuté avec loyauté ni sincérité, et cette espèce de *conscription* fut infectée d'abus iniques, presque autant que le recrutement de l'armée de ligne avec ses enrôlements frauduleux ou forcés [1].

1 Lémontei (t. II, p. 252) se trompe en voyant dans la milice, si souvent employée par Louis XIV, une création toute nouvelle ; mais il donne, à ce sujet, d'intéressants détails sur notre état militaire : le recrutement coûtait alors trois millions par an ;

La France se voyait, avec étonnement, entraînée vers une guerre aussi étrangère à ses intérêts qu'à ses sentiments et provoquée par les causes les plus puériles. Cette lutte insensée allait éclater au milieu des circonstances intérieures les plus défavorables. Sitôt après une banqueroute qui avait liquidé la dette publique, le désordre des finances reparaissait déjà, grâce à l'avidité, aux gaspillages, au faste effréné de *M. le duc* et de madame de Prie, et grâce aussi aux trente-cinq millions que coûta au trésor l'inutile diminution des monnaies[1]. On en était déjà réduit à choisir entre une nouvelle banqueroute ou la création de nouvelles ressources, puisque l'économie n'était pas possible avec de tels gouvernants. Dès le 5 juin 1725, deux mois après le renvoi de l'infante, Duvernei fit décréter un impôt du cinquantième de tous les revenus, pour douze années ; c'est-à-dire qu'il fit rétablir la dîme, déjà essayée de 1710 à 1717, en fit un impôt de quotité et lui donna une proportion exacte ; la perception devait avoir lieu en nature, comme le voulait Vauban, et

les généralités du nord de la France fournissaient proportionnellement presque le double d'enrôlés que celles du midi, et les soldats du nord désertaient beaucoup moins que les autres. L'enrôlement volontaire, ou censé tel, donnait annuellement dix-huit à vingt mille hommes, dont les deux tiers sortaient des villes. Dans les derniers temps de la monarchie, le nombre des Français qui tiraient à la milice, était, année commune, de trois cent trente-huit à trois cent trente-neuf mille, et le nombre annuel des miliciens, de près de quatorze mille cinq cents.

[1] Duvernei assure, dans le préambule de l'édit du 5 juin 1725, que le régent avait laissé plus de quarante millions de nouvelle dette flottante; mais cela est peu probable. Il y a des renseignements précieux dans ce préambule. Duvernei, pour excuser les embarras où se trouve déjà le duc de Bourbon, explique que la Régence avait vécu, en grande partie, des augmentations, refontes et *remarques* des monnaies; qu'elle y avait gagné près de deux cent trente-quatre millions, de 1716 à 1720, et près de cent-vingt millions, de 1720 à 1723. — Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 289.

commencer partout sous six semaines, précipitation extravagante, quand il s'agissait de quelque chose d'aussi difficile et d'aussi compliqué que l'impôt en nature. Le cinquantième était censé devoir être employé à l'amortissement des rentes sur l'Etat, tant perpétuelles que viagères, qui dépassaient encore cinquante et un millions par an, malgré les énormes réductions arbitraires qu'elles avaient subies. On s'attendait à l'opposition du parlement : on voulut prévenir ses remontrances, et, le 8 juin, *M. le duc* mena le roi porter au parlement, en lit de justice, l'édit du cinquantième, accompagné d'autres édits qui créaient des maîtrises à prix d'argent dans tous les métiers, à l'occasion du mariage du roi, rétablissaient au denier vingt l'intérêt qu'on avait tenté en vain d'abaisser au denier trente, etc. Tous les membres du parlement s'abstinrent de la vaine formalité de voter un enregistrement forcé, et le peuple accueillit le jeune roi et son cortége par un morne silence.

Le cinquantième, impôt équitable en lui-même, mais qui avait le tort immense de venir en surcroît de tant d'autres impôts, fut suivi d'exactions toutes féodales. Sur la fin de l'administration précédente, après la mort de Dubois, on avait suggéré au duc d'Orléans de revendiquer le vieux droit domanial de *joyeux avénement*, en vertu duquel le nouveau roi pouvait faire acheter par une taxe la confirmation de tous les priviléges donnés ou confirmés par ses prédécesseurs. Dans une société où tout droit individuel ou collectif n'existait que comme privilége[1], tout le monde, ou peu s'en faut, était atteint par

[1] Il n'y avait véritablement, en dehors de ce système, que les terres possédées en franc-alleu.

cette taxe; on en excepta seulement, par politique, les membre des parlements et des autres cours supérieures. *Monsieur le duc*, en entrant au ministère, avait suspendu le *joyeux avènement*, afin de se populariser; on le rétablit en juillet 1725, et on l'afferma, pour vingt-quatre millions, à des traitants qui tirèrent de la nation presque le double. Un autre droit féodal, la *ceinture de la reine*, fut levé sur les métiers. Pendant ce temps, la perception du cinquantième commença avec une confusion et des difficultés extrêmes : aucun règlement général n'ayant été établi, on affermait l'impôt dans certaines généralités; on le mettait en régie dans d'autres; partout on rencontrait la plus vive opposition. Les parlements de Bordeaux, de Bretagne et de Bourgogne avaient refusé d'enregistrer l'édit, et le corps entier du clergé, irrité de l'atteinte portée à ses immunités par un impôt qui le confondait dans la masse des contribuables, s'engageait dans la résistance [1].

L'assemblée triennale du clergé était réunie, en ce moment même, à Paris, toute frémissante des aigres passions qu'entretenait l'interminable querelle de la constitution *Unigenitus*. Cette guerre ecclésiastique était arrivée à une phase très-bizarre et très-curieuse. L'accommodement de 1720, jugé insuffisant à Rome, mal observé en France, était à peu près annulé de fait, et les évêques *constitutionnaires* n'avaient cessé de tourmenter les membres de leur clergé qui n'acceptaient point la bulle sans restrictions. Mais il était arrivé, en 1724, que le pontife insouciant et voluptueux qui avait coiffé Dubois du chapeau rouge, Innocent XIII, avait eu pour successeur un vieillard austère, attaché aux opinions du *thomisme*, beaucoup moins

1 Lémontei, t. II, p. 211. — Bailli, Hist. des finances, t. II, p. 168.

éloigné, par conséquent, de Jansénius que de Molina, et très-sympathique au cardinal de Noailles. Benoît XIII (Orsini) était bien ce *pape chrétien*, ce pontife de la *voie étroite*, que Pascal avait appelé en vain. Ne pouvant rétracter la bulle sans renier l'*infaillibilité* si chère à Rome, il l'eût volontiers annulée par des explications qui en eussent complétement changé l'esprit; seulement il voulait que, *pour l'honneur du Saint-Siége*, Noailles commençât par une déclaration de soumission plus complète qu'en 1720. Benoît XIII et Noailles étaient si bien d'accord sur le fond, qu'ils se fussent sans peine entendus sur la forme; mais une véritable révolte éclata contre le Saint-Père dans le sacré-collége, dans la compagnie de Jésus, dans la majorité de l'épiscopat français. On vit alors ce qu'il fallait penser des croyances réelles de la faction ultramontaine, et le cas qu'elle faisait de son dogme fondamental, l'infaillibilité. Les évêques *constitutionnaires* français menacèrent de faire schisme, si le pape trahissait la cause commune par un accommodement *honteux*, et le sacré-collége montra clairement qu'il n'admettait l'infaillibilité du pape qu'assisté des cardinaux, c'est-à-dire l'infaillibilité, non plus du chef de l'Église, mais des curés de Rome présidés par leur évêque, car les cardinaux n'étaient pas autre chose aux temps primitifs. Certains cardinaux, craignant que le pape ne publiât un décret dogmatique dans le sens anti-moliniste, ajoutaient que le pape n'avait autorité que pour condamner l'erreur, mais non pour affirmer la vérité [1]. Aucun ennemi n'eût pu porter au catholicisme ultramontain de plus rudes coups que ceux qu'il s'infligeait à lui-même.

[1] Journal de Dorsanne, t. V, p. 49-58-202.

En attendant, le but immédiat fut atteint; la transaction avorta : le pape recula devant ce déchaînement, auquel Fleuri avait pris grande part. Le précepteur du roi dérogeait à sa modération habituelle quand il s'agissait de jansénisme, depuis que le père Quesnel l'avait fort rudement malmené, pour avoir écrit contre les jansénistes sans conviction sérieuse et sans connaissance de la matière. Il était d'ailleurs entretenu dans ses sentiments hostiles par son confesseur, le sulpicien Polet, qui avait sur lui l'influence, non de la dévotion, mais de l'habitude, et qui, comme toute la congrégation de Saint-Sulpice, était dévoué à la faction constitutionnaire. Fleuri avait fait signifier au pape, au nom du roi, qu'on ne recevrait ses brefs en France que lorsqu'ils auraient été rédigés avec le conseil des cardinaux.

Ce fut sur ces entrefaites que parut l'édit du cinquantième. Sous Louis XIV, la dîme de 1710 n'avait pas dû d'abord épargner le clergé; mais l'ordre ecclésiastique s'était hâté de se racheter par un *don gratuit*, et avait obtenu à ce prix la reconnaissance expresse de ses priviléges. Ce ne fut qu'un cri dans son sein contre le cinquantième, qui n'était pas susceptible de rachat. L'assemblée adressa des remontrances au roi, puis, comme pour se venger de *M. le duc*, elle se jeta violemment dans les débats théologiques, qu'elle n'avait pas l'autorisation d'aborder, ces assemblées n'ayant pour objet habituel que les intérêts matériels du clergé; elle demanda des conciles provinciaux contre les adversaires de la bulle, et fit tant de bruit, que *M. le duc*, malgré Fleuri, ordonna la séparation de l'assemblée le 27 octobre. L'assemblée obéit, mais en laissant au pouvoir une lettre d'adieu si violente, que Bourbon en fit saisir l'original et fit biffer le registre.

« On ferme la bouche aux évêques, » écrivait l'assemblée, « on les empêche d'instruire le roi et les fidèles, quand la « foi est dans le dernier péril, etc. »

Ces déclamations à froid, ces parodies des Pères de l'Église, n'eussent été que ridicules, en temps ordinaire, de la part de tant de prélats scandaleux et sceptiques; mais, associées à des refus d'impôts, elles contribuaient à entretenir l'agitation générale. Toutes les classes étaient également mécontentes. Bourbon et sa maîtresse, qui voulaient bien qu'on fît des économies aux dépens d'autrui, avaient autorisé Duvernei à réduire de nouveau la maison du roi et à réviser toutes les pensions depuis la mort de Louis XIV (février-novembre 1725) : ceci frappait sur la noblesse de cour. Quant au peuple, son irritation croissait avec ses souffrances. Au bouleversement des monnaies et du commerce s'ajoutait la disette; dans le courant de l'été de 1725, l'extrême cherté du pain avait excité de violentes émeutes au faubourg Saint-Antoine, à Rouen, à Caen, à Lisieux. Saint-Simon accuse *Monsieur le duc* d'avoir créé la disette par de criminelles spéculations sur les grains. Cette imputation ne paraît pas fondée : l'État fit, pour nourrir Paris, des sacrifices qui s'élevèrent de dix à onze millions; mais il y eut beaucoup d'impéritie et probablement de malversations subalternes, car ces sacrifices n'empêchèrent pas les Parisiens de payer le pain au prix exorbitant de neuf sous la livre[1]. Aux émeutes

[1] Lémontei, t. II, p. 218.—Le prévôt des marchands ayant été destitué durant cette crise, le roi donna ordre au corps-de-ville d'en élire un autre, en ces termes : « Notre intention est que vous y procédiez incessamment, et qu'en y procédant, vous donniez vos suffrages au nommé Lambert. » On voit où en étaient les libertés municipales. L'élection des juges-consuls (tribunal de commerce) n'était pas beaucoup plus sérieuse. Le juge et les quatre consuls en exercice choisissaient à leur gré dans Paris soixante marchands ou négociants pour élire avec eux leurs suc-

urbaines pour les grains succédèrent les émeutes rurales contre le cinquantième : des bandes de femmes armées de fourches parcouraient les campagnes au son du tambour, en menaçant de brûler quiconque percevrait ou paierait l'impôt. Pendant les premiers mois de 1726, la situation ne fit qu'empirer. Eût-on payé intégralement l'impôt, que le déficit eût encore été de onze millions au bout de l'an.

Le gouvernement était enfoncé dans une impasse au bout de laquelle il n'y avait que des précipices ; mais un brusque changement de personnes et de système pouvait encore détourner la machine entraînée sur cette pente, et ce changement était inévitable. *M. le duc* ne tenait qu'à un fil. Presque dès son avènement, Bourbon avait engagé une lutte sourde contre le seul pouvoir réel qu'il y eût en France, contre Fleuri, et n'avait rien épargné pour le supplanter auprès du jeune Louis. Le 18 décembre 1725, une tentative avait eu lieu afin d'accoutumer le roi à travailler avec le premier ministre hors de la présence de son précepteur. La reine, toute dévouée à ceux qui lui avaient mis la couronne sur la tête, fut l'instrument de cette intrigue. Un jour que le roi était avec Fleuri, elle le fit demander chez elle ; il y trouva *M. le duc* et Duvernei, qui l'entretinrent d'affaires sous quelque prétexte. Fleuri attendit longtemps sans que le roi revînt. Il comprit, écrivit au roi une lettre d'adieu, et alla s'établir dans la maison de campagne des sulpiciens, à Issi, en déclarant qu'il désirait depuis longtemps se retirer et mettre un intervalle entre les agitations du monde et la mort. Ce fut la reine

cesseurs. La seule restriction était qu'il n'y eût pas plus de cinq marchands de la même corporation. V. ordonnance du 18 mars 1728 ; Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 307.

qui remit la lettre à son mari. Louis sortit en silence, et alla bouder dans sa garde-robe. L'énergie lui manquait pour prendre un parti, et il fallait que quelqu'un lui conseillât ce qu'il avait envie de faire. Un gentilhomme de la chambre, le duc de Mortemart, lui rendit ce service, et se fit donner par lui un ordre écrit à *M. le duc* de rappeler Fleuri. Bourbon eut l'humiliation d'être réduit à prier Fleuri de revenir. Le vieillard, *si désireux de retraite*, fut à Versailles dès le lendemain matin. Cette épreuve avait montré son autorité inébranlable. La laideur sinistre de *M. le duc*, son esprit dénué de tout agrément, avaient fait échouer tous ses efforts pour plaire au roi. Quant à la reine, bonne et honnête personne, d'une physionomie douce, mais sans beauté, d'un esprit droit et cultivé, mais sans éclat et sans charme, faite, en deux mots, pour inspirer l'estime et non l'amour, elle n'eût pas dominé un jeune homme vif et sensible, à plus forte raison une nature sèche et stérile comme celle de Louis XV.

Fleuri ne tenait pas à pousser sa victoire jusqu'au bout : il n'eût pas mieux demandé que de laisser le titre du pouvoir à *Monsieur le duc* en gardant la réalité; mais c'était impossible avec la de Prie et Duvernei. Plusieurs fois, Fleuri pressa Bourbon de congédier ces deux objets de l'animadversion publique. Il ne put l'obtenir. Il patienta quelques mois encore. Au commencement de juin, Bourbon eut un moment de joie : il avait tâché en vain d'apaiser le ressentiment de l'Espagne; l'Angleterre, elle, au lieu de prier, avait menacé et agi; trois flottes anglaises avaient été expédiées dans la Baltique, sur les côtes d'Espagne et dans les mers entre l'Espagne et l'Amérique, pour détourner la Russie de s'unir à l'empereur et barrer le passage aux galions espagnols. Ces mouve-

mens jetèrent la confusion et la discorde dans le conseil d'Espagne, et déterminèrent la chute de l'aventurier ministre Riperda, le négociateur du traité de Vienne. Bourbon se figura qu'il allait conquérir la paix au dehors et raffermir son autorité au dedans. Pendant ce temps, sa propre chute était résolue. Le 11 juin, le roi, partant de Versailles pour Rambouillet, dit à *M. le duc* avec un sourire plus gracieux qu'à l'ordinaire : « Mon cousin, ne me faites pas attendre pour souper. » Quelques heures après, le duc reçut de Louis un billet durement laconique, qui lui ordonnait de se retirer jusqu'à nouvel ordre dans son château de Chantilli. Il rentra dans la nullité politique pour laquelle il était fait, et ne reparut plus sur l'horizon, jusqu'à sa mort, qui arriva quatorze ans après. Madame de Prie fut exilée en Normandie, et, là, dépérissant d'ennui et d'ambition rentrée, elle s'empoisonna pour en finir. Pâris-Duvernei fut envoyé à la Bastille, où madame de Prie et lui ne s'étaient pas fait faute de loger leurs ennemis personnels. La France battit des mains à la chute de cette seconde Régence, pire, à quelques égards, que la première [1].

[1] Mém. de Villars, p. 325. — Ici finit le livre de Lémontei, livre ingénieux, coloré, spirituel, trop spirituel peut-être, en somme l'œuvre historique la plus distinguée qu'ait produite l'école de Voltaire depuis Rulhières et son *Anarchie de Pologne*. Le brillant un peu recherché de la forme ne doit pas faire méconnaître la solidité du fond : personne, jusqu'ici, n'a connu comme Lémontei les sources inédites de l'histoire du XVIII[e] siècle, et il est fort regrettable que son travail se soit arrêté en 1726.

§ II.

MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURI. — **Système d'assoupissement. Économie au dedans, paix au dehors; point de réformes; point d'innovations; la marine sacrifiée à l'Angleterre. Raccommodement avec l'Espagne. — Persécutions contre les jansénistes. Luttes du parlement contre le ministère. Miracles du diacre Pâris.**

(1726 — 1732.)

Fleuri, qui avait soixante-treize ans, prenait la direction des affaires à l'âge où la plupart des hommes ont depuis longtemps renoncé à la vie active. Il ne s'attribua point le titre de premier ministre, et engagea Louis XV à déclarer, comme autrefois Louis XIV, qu'il allait désormais régner par lui-même; puérile parodie d'une grande parole; mensonge qui devait toujours rester un mensonge. Fleuri se fit seulement donner le chapeau rouge, que la malveillance de *Monsieur le duc* lui avait fait manquer une première fois (septembre 1726) : il jugeait nécessaire de n'avoir pas de supérieur pour le rang dans le clergé français. Les changements de personnes opérés par Fleuri dans l'administration portèrent sur des noms trop obscurs pour mériter le souvenir de l'histoire : après une petite réaction contre les agents de M. le duc et de madame de Prie, la cour tomba dans un calme plat. Après la grandeur splendide, les plaisirs élégants et somptueux de la jeunesse du Grand Roi, on avait eu la majesté un peu raide et contrainte de ses vieux jours, puis la licence folle du régent et de madame de Prie; on eut maintenant le silence et l'ennui sous un ministre septuagénaire et sous un jeune roi, qui, jusqu'ici, timide et presque sauvage avec les femmes, sans goût pour les plaisirs de l'esprit et de l'ima-

gination, ne montrait de penchant que pour le jeu et pour la chasse.

Fleuri s'efforça de tout assoupir au dedans comme au dehors, et de traiter la France et l'Europe comme son royal élève. Il commença par faire, pour calmer l'irritation qui animait toutes les classes de la société, tout ce qui était compatible avec son plan de gouvernement, plan fort simple. Fleuri, très ignorant en matière économique et financière, avait cependant compris qu'après les grandes banqueroutes qui avaient réduit la dette, on pouvait faire ce qui eût été impossible avant les banqueroutes, c'est-à-dire se soutenir, en temps ordinaire, en temps de paix, sans autre innovation qu'une économie rigoureuse : cette économie était dans ses goûts aussi bien que dans la situation. Il ne pouvait, sans y déroger, satisfaire la cour quant aux pensions; mais il fit quelque chose pour la noblesse en général, par la création de six compagnies de *cadets*, destinées à former des officiers aux frais du roi (16 décembre 1726) [1]. Il donna au clergé une satisfaction beaucoup plus éclatante : le 8 octobre, parut une déclaration en faveur de la franchise absolue des biens ecclésiastiques; c'était par pur malentendu, était-il dit, qu'on avait appliqué l'édit du cinquantième aux biens du clergé : « Les droits des églises, dédiés à Dieu et « hors du commerce des hommes, sont irrévocables et « ne peuvent être sujets à aucune taxe de confirmation « ou autre (8 octobre 1726) [2]. » C'étaient les maximes du Moyen Age dans toute leur pureté; l'État se mettait en pleine retraite devant l'Église. L'assemblée du clergé, réunie extraordinairement en 1726, répondit à cette so-

[1] Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 301.

lennelle confirmation de ses priviléges par un *don gratuit* de cinq millions. Le clergé savait depuis longtemps que, pour maintenir le *droit*, il fallait des concessions en fait.

Les intérêts généraux eurent leur part comme les intérêts privilégiés : quinze jours avant la chute de M. le duc, on avait recommencé à hausser la monnaie, comme ressource bursale : une déclaration du 15 juin 1726 promit que la monnaie serait désormais fixe à sept cent quarante livres neuf sous un denier le marc d'or fin, et cinquante et une livres trois sous trois deniers le marc d'argent fin (quarante-neuf livres le marc d'argent monnayé, à cause de l'alliage)[1]. Cette promesse fut mieux tenue que ne l'avaient été tant de paroles analogues : la valeur nominale des monnaies ne subit plus que des modifications presque insensibles, et l'on peut dire que le principe de la fixité des monnaies fut dès lors acquis à l'économie sociale. Aujourd'hui, après un siècle et un quart, le marc d'argent est à cinquante-quatre francs. Ce devait être le titre le plus recommandable du ministère de Fleuri que d'avoir fait disparaître un des pires fléaux économiques qu'eût subis la France depuis l'époque féodale; mais il n'est pas sûr que Fleuri ait bien connu toute la portée du service qu'il rendait, et qu'il ait fait autre chose que de laisser exécuter un projet de Duvernei lui-même.

Diverses réductions d'impôts suivirent la déclaration sur les monnaies : il y eut quelque diminution sur les tailles et quelques remises sur l'arriéré. Le cinquantième fut modifié, puis supprimé complétement en juillet 1727 : il n'avait, dit-on, rendu que trois millions. L'impôt général fut diminué de douze à treize millions : il était, vers

[1] Art de vérifier les dates, p. 614. — Melon, ap. Economistes financiers, p. 784.

1726 et 1727, d'environ cent quatre-vingts millions, à quarante-neuf francs le marc. La réduction des dépenses coïncida avec la réduction des impôts : cette sévère économie concourut, avec le caractère du roi, à éteindre les splendeurs de Versailles et à faire éclater d'autant plus vivement le luxe, les plaisirs, la vie active et brillante de Paris; au rebours du temps de Louis XIV, c'était la ville maintenant qui attirait la cour.

Economie à part, la diminution de l'impôt avait été compensée sur-le-champ par l'augmentation des recettes. La chute de *Monsieur le duc* avait rendu confiance aux gens d'affaires. La compagnie des fermiers-généraux, qui avait remplacé, dès 1723, la régie établie en 1721 après le renversement du *Système*, ne donnait que cinquante-cinq millions des cinq grosses fermes; un nouveau bail d'août 1726 en donna quatre-vingts millions; à la vérité, quelques autres droits et revenus avaient été réunis aux fermes. Les adjudicataires firent encore une magnifique affaire; car Fleuri, sans savoir la valeur de la concession qu'il leur faisait, leur laissa l'arriéré dû par les administrateurs de la régie : ils en tirèrent plus de soixante millions, et gagnèrent, en outre, quatre-vingt-seize millions en six ans, durée de leur bail! Le bail de 1732 produisit une nouvelle augmentation; les fermes et les recettes-générales réunies rendirent, pour 1733, cent cinquante-six millions, au lieu de cent quarante, en 1727, et le total de l'impôt, par l'accroissement de la consommation et la diminution des non-valeurs, fut de deux cents millions au lieu de cent quatre-vingts[1].

[1] Bailli, t. II, p. 111. — Mém. de Villars, p. 326-341. Villars parle d'un revenu de deux cent trente millions en 1733 (p. 439); mais il doit y avoir de l'exagération. — Dutot (Economistes financiers, p. 913) dit, d'après l'abbé de Saint-Pierre, que le

Une classe de la société, cependant, avait été frappée, en 1726, au milieu des concessions faites à toutes les autres classes. C'étaient les malheureux créanciers de l'État, victimes habituelles de la monarchie. Fleuri n'avait ni assez d'énergie ni des connaissances assez positives pour suivre, sans déviation, un plan de conduite. Si l'économie pouvait suffire maintenant pour gouverner, c'était cependant à condition, ou que l'on ne diminuât pas les impôts, ou que l'on recourût à l'emprunt pour parer à l'excédant des dépenses sur les recettes, excédant que les réductions des dépenses et l'augmentation des fermes, en août 1726, ne suffisaient pas encore à combler. Fleuri ne voulut ni de l'un ni de l'autre moyen, et préféra autoriser une iniquité, et faire ce que Duvernei lui-même avait repoussé, c'est-à-dire faire une nouvelle banqueroute partielle. On retrancha une masse de rentes viagères, déjà réduites à quatre pour cent par le *visa*, et qui n'avaient pas été payées depuis deux ans : on supprima les petites rentes perpétuelles au dessous de dix livres sur les tailles, ce qui atteignait précisément les plus pauvres créanciers, et l'on décida ainsi une économie de treize millions et demi par an, sans compter vingt-sept millions d'arriéré qu'on annula (novembre 1726). Le parlement fit des remontrances, et cent-cinquante mille rentiers désespérés crièrent si fort, que Fleuri fit un pas en arrière et rétablit les rentes au dessous de trois cents livres, et autres appartenant aux créanciers les plus malaisés, jusqu'à concurrence d'un million huit cent mille francs (janvier 1728) [1].

revenu réel ne montait qu'à cent quatre-vingt-deux millions, toutes charges déduites.

[1] Villars, 326-329-331-351. — Bailli, II, 111-112; — Lacretelle, II, 67.

Ce fut là le seul acte violent et irrégulier de l'administration de Fleuri. La progression constante des recettes calma les alarmes du vieux ministre, et lui permit de suivre dorenavant sa pente naturelle. En somme, point de réformes, point de nouveautés, point de vues, voilà quel fut le caractère de cette administration. Les choses étant laissées à leur libre cours, autant que le permettaient les institutions établies, il se trouva que, peu gouverner, c'était bien gouverner, à beaucoup d'égards, en comparaison de ceux qui avaient gouverné beaucoup et mal ; ce fut bien gouverner, du moins pour quelque temps, et jusqu'à ce que la France eût repris haleine des tempêtes économiques qui avaient suivi les tempêtes guerrières : la vie d'un grand peuple n'est pas chose si simple qu'elle puisse aller ainsi longtemps d'instinct par la seule force des choses, sans idées générales et sans direction éclairée. Provisoirement, l'industrie et le commerce, après les bouleversements inouis de 1720 à 1726, se relevèrent avec une merveilleuse promptitude, et développèrent une activité digne d'admiration ; on vit la prospérité renaître et grandir de jour en jour, sinon dans les campagnes, au moins dans les villes, dans les ateliers et dans les ports. Nous indiquerons, un peu plus tard, quel puissant essor prit spontanément le mouvement maritime et colonial de la France, objet de la plus haute importance pour l'étude du génie national.

La prospérité commerciale et le *statu quo* financier dont nous venons de parler, disent assez que la guerre générale, imminente sous *M. le duc* et par lui, n'avait point éclaté. L'ébranlement imprimé à l'Europe par la double ligue de Vienne et de Hanovre s'était quelque temps prolongé ; on avait recruté des alliés de part et d'autre. Les con-

seillers de la tzarine, achetés par l'Autriche ou blessés du peu de cas que le gouvernement français avait fait de l'alliance russe, avaient décidé Catherine à donner son accession au traité de Vienne et sa garantie à la pragmatique de Charles VI (6 août 1726). Le bizarre et fantasque roi de Prusse, qui n'aimait pas son beau-père Georges Ier, et qui craignit d'être pris avec sa jeune armée, unique objet de ses affections, entre les masses de la Russie et de l'Autriche, abandonna l'alliance de Hanovre, traita secrètement avec l'empereur, et garantit aussi la pragmatique, moyennant que Charles VI lui promît la réversion intégrale des duchés de Juliers et de Berg, après le possesseur actuel (l'électeur palatin) (12 mars 1727). Par compensation, la Hollande (9 août 1726), la Suède (25 mars 1727), le Danemark (16 avril 1727), se rallièrent à l'Angleterre et à la France. Fleuri, tout en concourant avec l'Angleterre à étendre l'alliance de Hanovre, fit tous ses efforts pour dissiper l'orage, et avec raison, car une guerre si peu motivée eût été vraiment un crime de lèse-humanité; malheureusement, la direction particulière où il s'engagea pour maintenir la paix européenne et qui devint systématique chez lui, ne mérita pas les mêmes louanges que le but. Il s'enchaîna à l'Angleterre, comme le régent, comme *M. le duc*, et se lia étroitement, de sa personne, aux deux frères Walpole, dont l'un, Robert, gouvernait l'Angleterre, dont l'autre, Horace, ambassadeur en France [1], dirigeait la diplomatie britannique sur le continent. Avec Fleuri, il n'y a plus à chercher le motif d'une honteuse vénalité. Horace Walpole s'était emparé du vieux prélat par d'adroites flatteries, et surtout en courant le voir à Issi,

[1] Il ne faut pas confondre celui-ci avec le second Horace Walpole, fils de Robert, et si connu dans la société française du XVIIIe siècle.

lorsqu'il avait feint de se retirer, calcul politique que le vieillard prit pour un élan d'affection. Il y eut toutefois, dans la conduite de Fleuri, une cause plus générale; quand une politique est ainsi épousée successivement par des esprits et dans des régimes si différents, il faut qu'elle ait quelque raison d'être, au delà des intérêts ou des sentiments privés. Il y avait, en effet, une raison; c'est que la paix européenne était attachée à l'entente de la France et de l'Angleterre, et que les Walpole voulaient la paix à tout prix comme Fleuri lui-même; ils la jugeaient utile aux intérêts matériels de l'Angleterre, et nécessaire à la consolidation de ce singulier régime qu'on pourrait appeler la corruption constitutionnelle, et qui consistait à endormir la nation anglaise [1] et à acheter ses représentants. Mais cette entente pacifique, tout aussi désirée à Londres qu'à Paris, fallait-il la faire acheter à la France en sacrifiant une partie de ses intérêts vitaux, en laissant systématiquement dépérir sa marine militaire, précisément alors que ses colonies grandissaient d'heure en heure, et que sa marine marchande prenait, par les seules forces de l'activité privée, ce vigoureux élan que Colbert avait tant travaillé autrefois à lui imprimer par la main de l'Etat. Le gouvernement abandonnait la mer [2], au moment où la nation faisait un généreux effort pour s'en

[1] Endormir l'esprit politique, s'entend, car Robert Walpole servit puissamment le mouvement commercial.

[2] On sent bien que cet abandon ne pouvait être tout-à-fait absolu : ainsi, en 1728, une escadre alla bombarder Tripoli pour châtier les pirateries barbaresques : les Tripolitains se soumirent, l'année suivante, aux satisfactions exigées. — V. sur l'abandon de nos forces navales, les vives représentations du comte de Toulouse et de Valincourt, secrétaire-général de la marine, au régent, à *Monsieur le duc*, au cardinal de Fleuri; Mém. sur la Marine; 1724-1726; en tête des Mémoires de Villette.

emparer !... Nous verrons plus tard les déplorables conséquences de ce désaccord !

Les passions du gouvernement espagnol étaient la grande difficulté de cette pacification générale tant souhaitée par Fleuri, aucun des autres états n'ayant sérieusement désir de la guerre. Philippe V et sa femme n'avaient pas contre Fleuri de haine personnelle, et eussent accepté volontiers ses offres de réconciliation, mais pourvu que la France se séparât de l'Angleterre : contrairement à l'attente universelle, la chute de Riperda, le premier ministre d'Espagne, n'avait pas rendu le cabinet de Madrid plus pacifique ; Riperda était tombé, non point à cause de ses dispositions belliqueuses, mais par suite de ses indiscrétions, de sa légèreté, de ses vanteries démenties par les événements, et de cette antipathie si facile à soulever en Espagne contre les étrangers. Son successeur, le Catalan Josè Patiño, administrateur distingué, formé par Alberoni, continua à armer et à prodiguer à l'Autriche l'or de l'Espagne, pour acheter des auxiliaires à la ligue de Vienne. Philippe et Élisabeth s'étaient attachés impétueusement à l'idée très-naturelle et très-nationale de reprendre Gibraltar, et tentèrent de la réaliser, avec l'aveugle témérité qui était le caractère habituel de la reine et qui devenait celui du roi dans les rares intervalles de son atonie hypocondriaque. Vers le commencement de 1727, ils donnèrent le signal des hostilités contre les Anglais, firent saisir le riche navire privilégié de la compagnie de la Mer du Sud, séquestrer les valeurs appartenant aux négociants anglais, français et hollandais sur les navires espagnols, et entamer le siége de Gibraltar, siége fort inutile, car les Espagnols ne pouvaient ni emporter la

place de vive force, ni empêcher les Anglais de la ravitailler par mer.

L'Espagne n'eut pas le pouvoir d'engager la guerre générale : l'Autriche ne la suivit pas. L'empereur n'avait pu entraîner la diète germanique dans l'alliance de Vienne : il se sentait hors d'état de défendre la Belgique contre la France et les puissances maritimes ; il n'était pas moins vulnérable sur le Haut-Rhin et en Italie ; l'argent, surtout, lui manquait, et les subsides de l'Espagne étaient loin de lui suffire ; d'une autre part, sa femme et ses ministres allemands ne voulaient point des mariages espagnols, ni par conséquent de la guerre. Quand il vit que l'Angleterre ne céderait pas sur le point débattu entre elle et lui, c'est-à-dire sur la compagnie d'Ostende, et que l'armée française était à la disposition de l'Angleterre, il plia : le 31 mai 1727, des préliminaires furent signés, à Paris, entre l'ambassadeur de Charles VI et les alliés de Hanovre. Charles suspendait pour sept ans la compagnie d'Ostende : une trêve de sept ans était conclue ; l'empereur promettait que l'Espagne lèverait le siége de Gibraltar. On convenait que les vaisseaux de commerce saisis des deux côtés seraient rendus, et qu'on rétablirait les traités de commerce sur le même pied qu'auparavant. Un congrès s'assemblerait à Aix-la-Chapelle pour le traité définitif.

Quelle que fût l'irritation de Philippe V et de sa femme, l'Espagne, à son tour, céda devant la nécessité, et, dès le 13 juin, l'ambassadeur de Philippe V à Vienne signa les préliminaires. La mort de Georges I[er], sur ces entrefaites (22 juin), releva un moment le courage de l'Espagne, qui espéra que le parti jacobite profiterait de cet événement pour exciter une crise en Angleterre ; mais la transmission de la couronne au second roi de la dynastie ha-

novrienne, à Georges II, s'opéra sans la moindre secousse. Les rapports entre Versailles et Saint-James ne furent aucunement modifiés, et Fleuri contribua même, par ses bons offices auprès du nouveau roi, à faire maintenir Robert Walpole à la tête des affaires : le cabinet de Madrid dut se résigner à ratifier les préliminaires ; il disputa toutefois longtemps encore sur l'exécution, se plaignant, non sans raison, que les Anglais eussent débuté, avant toute déclaration de guerre, dès 1726, par bloquer les galions dans les ports d'Amérique, et demandant des indemnités pour ce fait et pour la contrebande anglaise. Il y avait encore plusieurs autres points en débat : une réconciliation officielle s'était cependant opérée, au mois d'août 1727, entre les deux branches de la maison de Bourbon ; Louis XV et Philippe V avaient échangé des lettres amicales, et la destitution de Fleuriau de Morville, ministre des affaires étrangères, qui avait participé au renvoi de l'infante sous *Monsieur le Duc*, avait été présentée comme une satisfaction à Philippe et à sa femme : Morville avait entraîné dans sa disgrâce son père, le garde-des-sceaux Fleuriau d'Armenonville, et les sceaux avaient été donnés, en même temps que le ministère des affaires étrangères, au président Chauvelin, parlementaire qui avait été jusqu'alors étranger à la carrière diplomatique, et ne s'était encore fait connaître que par ses complaisances pour la cour dans les affaires de la bulle *Unigenitus*, mais qui, une fois arrivé à son but, employa patiemment, incessamment, toutes les facultés d'un esprit supérieur à tâcher d'inspirer au vieux Fleuri une politique éclairée et nationale dans toutes les questions extérieures. Chauvelin souhaitait qu'on ménageât l'amour-propre et les intérêts de l'Espagne ; mais on ne pouvait guère faire autre chose pour elle que

d'obtenir que ses réclamations fussent renvoyées au congrès projeté. Une crise maladive de Philippe V, en effrayant la reine Élisabeth, la décida enfin à laisser régler pacifiquement l'exécution des préliminaires (5 mars 1728 [1]).

Le congrès, qui devait se réunir à Aix-la-Chapelle, fut transféré à Soissons, par égard pour le cardinal de Fleuri, qui avait pris en personne les fonctions de premier plénipotentiaire français (14 juin 1728). Presque tous les Etats européens se firent représenter à Soissons. Le haut rang et le nombre des plénipotentiaires ne rendirent pas le congrès plus fructueux. La reine d'Espagne était retombée dans ses errements, aussitôt que son mari avait été hors de danger; le cabinet de Madrid redemandait toujours la restitution de Gibraltar, qu'il prouvait lui avoir été promise, à une certaine époque, par le feu roi Georges Ier, et, en attendant, il ne se pressait nullement de tenir parole quant au rétablissement du commerce et à la restitution des énormes valeurs appartenant aux négociants étrangers sur les flottes du Mexique et du Pérou. Rien ne se décida dans le congrès : la vraie négociation était, non pas à Soissons, mais tantôt à Versailles, tantôt à Madrid. Plusieurs fois, la rupture sembla imminente entre l'Espagne et l'Angleterre; Fleuri apaisait toujours. Cependant, les dispositions respectives des puissances changèrent peu à peu. Le parti qui, dans le conseil de l'empereur, soutenait l'alliance espagnole, eut encore, à ce qu'il paraît, le crédit de faire adresser à Fleuri la proposition secrète de marier l'aînée des archiduchesses, Marie-Thérèse, à l'infant don Carlos, à condition que la France

1 Dumont, t. VII, deuxième part., p. 146-150.

garantît la pragmatique de Charles VI. Fleuri hésita, de peur d'un éclat avec l'Angleterre : il était d'ailleurs fort douteux que la France eût intérêt à favoriser un mariage qui pouvait réunir les deux sceptres de l'Empire et de l'Espagne dans une seule main [1]. La proposition ne fut pas renouvelée : le parti anti-espagnol reprit le dessus à Vienne, et l'Autriche, tout en continuant à sucer l'Espagne comme une sangsue, ne songea plus qu'à la tromper le plus longtemps possible ; non seulement la pensée des mariages espagnols fut abandonnée, mais le cabinet de Vienne tâcha de diminuer autant qu'il put la concession de Parme et de la Toscane, en se mettant en mesure de revendiquer une foule de prétendus fiefs impériaux dans ces duchés, et il insinua aux confédérés de Hanovre qu'il abandonnerait l'Espagne, si l'on garantissait la pragmatique, ce dont la France était bien éloignée. Le ministre espagnol Patiño s'efforça, non sans succès, d'éclairer la reine Elisabeth sur la mauvaise foi de ses alliés, et la décida à demander que des garnisons espagnoles fussent admises dans les places du Parmesan, à la place des garnisons neutres convenues par le traité de 1721. La diplomatie française et anglaise saisit le moment, et offrit d'assurer à l'Espagne ce qu'elle réclamait en Italie, moyennant l'exécution loyale et complète de la convention de mars 1728. Elisabeth fit demander à l'empereur des explications catégoriques sur ses intentions : elle ne reçut qu'une réponse évasive. Alors, elle se retourna vers la France, et tenta d'obtenir son appui pour un projet de traité définitif qui eût renvoyé à la décision des puissances neutres les

[1] Ce qui fût arrivé, car don Carlos devint roi d'Espagne, en 1759, par la mort de son frère consanguin Ferdinand. — V. sur cet incident, les Mémoires de Villars, p. 421-431.

questions commerciales et la question relative à Gibraltar et à Minorque ; Chauvelin enleva un moment l'aveu de Fleuri, mais Horace Walpole eut bientôt ressaisi le faible vieillard. Sur ces entrefaites, la naissance d'un dauphin de France (4 septembre 1729) dissipa les vagues espérances que Philippe V et sa femme avaient toujours gardées sur la couronne de Louis XIV; Elisabeth se rattacha d'autant plus âprement à ses ambitions italiennes, et, ne réussissant pas à séparer la France de l'Angleterre, elle accepta ce que ces deux alliées lui avaient offert ensemble. Au mois de novembre 1729, ces longues intrigues aboutirent à un traité signé à Séville entre la France, l'Angleterre et la Hollande, d'une part, et l'Espagne, de l'autre. Il ne fut pas question de Gibraltar. L'abolition des clauses du traité de Vienne contraires aux traités de commerce antérieur, le rétablissement de l'état de choses qui existait avant 1725, article tout à l'avantage des Anglais, l'introduction de six mille Espagnols dans les places du Parmesan et de la Toscane, l'adhésion de l'Espagne aux poursuites des alliés de Hanovre relativement à l'abolition de la compagnie d'Ostende, telles furent les principales clauses du pacte qui brisa la fragile alliance de l'Espagne et de l'Autriche [1].

L'empereur éclata en plaintes et en reproches, comme s'il eût agi avec toute la droiture imaginable : il s'efforça d'armer l'Empire en faveur de sa cause; il invoqua les promesses de la Russie et de la Prusse ; mais la diète germanique ne s'engagea pas dans la querelle : la Russie avait essuyé encore un changement de règne; Catherine, morte le 16 mai 1727, avait eu pour successeur l'enfant

1 Dumont, t. VII, deuxième part., p. 158.

qu'elle avait écarté du trône, le petit-fils de Pierre-le-Grand, Pierre II : la Russie ne bougea pas; le roi de Prusse, monarque très militaire, mais très peu guerrier, se garda bien de se compromettre. Charles VI, abandonné à ses propres forces, fit bonne contenance, et rassembla des troupes nombreuses dans le Milanais, pour s'opposer à l'entrée des Espagnols dans l'Italie centrale. L'Espagne réclama le secours de ses nouveaux alliés, et la guerre, au bout de laquelle elle voyait la recouvrance des Deux-Siciles. On négocia au lieu d'agir. Fleuri ne voulait de guerre avec personne. L'Angleterre ne voulait point de guerre avec l'Autriche. Une fois remise en possession des priviléges commerciaux que lui assuraient ses traités avec l'Espagne, elle visait maintenant à se réconcilier avec l'empereur, qui, de son côté, lui faisait des avances secrètes, et qui offrait de subir toutes les conditions de Séville, si l'Angleterre garantissait sa pragmatique. Des questions accessoires, qui concernaient les intérêts de Georges II comme électeur de Hanovre, firent traîner la négociation. Charles VI avait aussi adressé des avances analogues à la France, et paraissait disposé à des concessions territoriales dans les Pays-Bas, pour gagner à sa chère pragmatique la garantie de Louis XV. Fleuri, suivant sa coutume, ne sut pas se décider à temps : la peur de blesser ses jaloux alliés les Anglais, paralysait toute initiative chez lui. Toute l'année 1730 s'était écoulée ainsi. Le 10 janvier 1731, le duc de Parme, Antonio Farnese, mourut sans enfants : les agents de l'empereur, pour gagner du temps, engagèrent la veuve à se déclarer enceinte, et les troupes impériales occupèrent provisoirement le Parmesan.

L'Espagne perdit patience : elle avait déjà signifié que

l'abandon de ses alliés la dégageait du pacte de Séville, et elle retenait peu loyalement les valeurs appartenant aux négociants étrangers sur la flotte et sur les galions de 1730 : le commerce français en avait pour quarante-cinq millions; les armateurs de Cadix n'étaient plus guère que les commissionnaires des négociants étrangers qui ne pouvaient trafiquer directement aux Indes Espagnoles. Le cabinet anglais eut peur de reperdre les priviléges commerciaux recouvrés avec tant de peine, et chargea son ambassadeur à Vienne de conclure avec l'empereur sans plus de délai. En ce moment, les pourparlers secrets avaient été repris entre l'Autriche et la France, et l'empereur paraissait sur le point de promettre la cession du Luxembourg. Il aima mieux ne rien céder de son territoire et traiter avec l'Angleterre, en ajournant la solution de ce qui regardait les intérêts hanovriens. Le 16 mars 1731, un nouveau pacte fut donc signé à Vienne : l'empereur promit d'abolir la compagnie d'Ostende, sacrifiant ainsi les droits naturels de la Belgique à l'égoïsme tyrannique des puissances maritimes [1] : il promit de ne plus s'opposer à l'entrée des Espagnols en Toscane et à Parme; l'Angleterre garantit la pragmatique, mais elle y mit pour condition secrète que l'archiduchesse héritière n'épouserait ni un Bourbon ni aucun autre prince

[1] L'affaire de la compagnie danoise des Indes Orientales était un autre exemple bien caractéristique de cette tyrannie. Le roi de Danemark, en 1728, ayant renouvelé les priviléges de cette compagnie, qui avait son principal comptoir à Tranquebar, sur la côte de Coromandel, et lui ayant accordé un entrepôt franc à Altona en Holstein, sur l'Elbe, avec d'autres priviléges destinés à lui attirer les capitaux étrangers, l'Angleterre et la Hollande ne se contentèrent pas de défendre à leurs sujets de s'intéresser dans cette association; elles adressèrent des représentations menaçantes au Danemark, comme s'il eût empiété sur leurs droits, et réussirent à étouffer l'essor de la compagnie danoise. Jounal de Louis XV.

assez puissant pour rompre l'équilibre de l'Europe.

L'Espagne, quoiqu'elle obtînt par le second traité de Vienne la réalisation de ce qui lui avait été promis à Séville, eût préféré la guerre, si elle eût été soutenue par la France; mais Fleuri, quoique joué assez discourtoisement par ses amis les Walpole, n'en devint pas plus belliqueux, et l'Espagne n'eut rien de mieux à faire que d'accéder au pacte austro-britannique, que ratifia aussi la Hollande (6 juin-22 juillet 1731). Il dut être assez dur pour la cour d'Espagne de renouveler sa garantie de la pragmatique, maintenant qu'il n'y avait plus derrière cette garantie la brillante perspective du double mariage; il est vrai qu'Elisabeth Farnese, en laissant Philippe V engager sa parole, se réservait de ne pas la lui laisser tenir.

La duchesse douairière de Parme mit fin, quand il convint aux Autrichiens, à la comédie de grossesse qu'elle avait jouée durant quelques mois, et, en novembre 1731, une escadre anglaise vint enfin débarquer à Livourne six mille Espagnols, qui occupèrent Livourne, Porto-Ferrajo, Parme et Plaisance, au nom du jeune don Carlos, comme duc de Parme et présomptif héritier du grand-duc de Toscane, Jean Gaston de Médicis. Ainsi fut réalisée, après treize ans de fastidieuses intrigues, l'étrange convention qui avait disposé de deux États italiens sans consulter ni leurs princes ni leurs peuples [1], et qui appesantissait encore la chaîne déjà si lourde de la domination étrangère sur l'Italie.

De 1731 à 1732, les chances immédiates de guerre

1 Le grand-duc de Toscane n'avait adhéré que le 21 septembre 1731 aux conventions de Vienne.

semblaient donc écartées de toute l'Europe : la question de la pragmatique apparaissait toujours comme un nuage sur l'horizon, le gouvernement français et une partie des princes allemands continuant à refuser de garantir la loi de succession autrichienne; mais l'empereur n'avait que quarante-six ans, et il était probable que la succession ne s'ouvrirait pas de longtemps [1].

Une autre paix était plus difficile encore à obtenir que la paix des souverains, c'était la paix des théologiens : les efforts de Fleuri n'y furent pas si heureux; lui-même, il est vrai, intervenait trop dans leurs débats en partie plus qu'en arbitre.

Les malheureux protestants avaient gagné du moins quelque chose au renversement de *Monsieur le duc*. Si, d'une part, le pouvoir fit surveiller rigoureusement les frontières, afin d'arrêter la nouvelle émigration, d'une autre part, le conseil défendit secrètement aux intendants toute procédure contre les relaps, et enjoignit de laisser tomber en désuétude l'article de l'édit de 1724 qui autorisait les curés à visiter bon gré malgré, et sans témoins, les malades de foi suspecte, article qui avait amené, non pas seulement d'odieuses scènes de fanatisme, mais de graves abus quant aux mœurs, et de scandaleuses accusations de femmes protestantes contre des prêtres catholiques. C'était suspendre implicitement, dans ses applications les plus fréquentes, l'édit de 1724. L'auteur de cette loi de tyrannie, le vil archevêque de Rouen, ignorant les

1 Sur toute cette période diplomatique, v. Mém. de Villars, an. 1726-1731. — Mém. de l'abbé de Montgon. —W. Coxe, Hist. d'Espagne sous les Bourbons, t. III, p. 183-297. — Id. Hist. de la maison d'Autriche, c. LXXXVII-LXXXVIII. Coxe a dépouillé toute la correspondance des deux Walpole et de leurs agents. — Flassan, t. V, p. 28-62; deuxième edition; 1811.

ordres donnés aux intendants, pressa Fleuri de ranimer le zèle de ces fonctionnaires; mais le vieux ministre fit la sourde oreille : Tressan ne fut point cardinal; il eut pour consolation le supplice d'un pasteur du Saint-Évangile, et l'emprisonnement d'un grand nombre de femmes protestantes, qu'on avait surprises aux assemblées du désert et qu'on jeta dans la tour de Constance, à Aigues-Mortes (1727-1729). La persécution, en cessant momentanément d'envahir le foyer domestique, continuait de frapper tous les actes extérieurs[1].

Si le sort des huguenots s'était, relativement, un peu adouci depuis l'avènement de Fleuri, les lettres de cachet, les exils, s'étaient multipliés au contraire, dans une proportion exorbitante, envers les ecclésiastiques jansénistes ou gallicans qui maintenaient obstinément leur appel au concile; mais, en même temps, Fleuri tâchait de regagner, par toutes sortes d'avances et d'influences privées, le chef de l'opposition religieuse, le cardinal de Noailles. Les facultés affaiblies de ce respectable vieillard faisaient espérer qu'on vaincrait sa résistance : les derniers jours du vieil ami de Bossuet furent cruellement troublés. Sa famille, toute moliniste, son clergé diocésain, tout janséniste ou anti-constitutionnaire, ne lui laissaient pas un moment de repos. Au mois de juillet 1727, une bulle du pape en faveur des opinions de saint Thomas, bulle fort désagréable aux molinistes, sembla devoir faciliter la réconciliation de Noailles avec le saint-siége; mais un nouvel orage éclata dans l'Eglise de France sur ces entrefaites. L'évêque de Senez, Jean Soanen, vieux pilier du jansénisme et prélat d'une vertu ascétique, venait de publier

1 Lémontei, II, 157-159. — Coquerel, hist. des églises du désert, I, ch. VI.

une instruction pastorale où il reproduisait des propositions plus ou moins analogues à celles qu'avait condamnées la bulle *Unigenitus*. Le siége archiépiscopal d'Embrun, métropole d'où relevait Senez, était alors occupé par un personnage encore plus scandaleux que l'archevêque de Rouen, Tressan; c'était Guérin de Tencin, anancien agent de Dubois à Rome, soupçonné d'inceste avec sa sœur[1], et convaincu de parjure et de simonie à la barre du parlement, fait connu de tout Paris, ce qui ne l'avait pas empêché de s'élever aux plus hautes dignités de l'église gallicane! Cet intrigant effronté, égal à Dubois par les vices, mais non par les talents, n'avait plus que la pourpre romaine à souhaiter, et, plus habile que Tressan, il comprit que la persécution des jansénistes était un meilleur titre à Rome que la persécution des huguenots. Il capta si bien Fleuri, que, malgré l'aversion de celui-ci pour le bruit et pour l'éclat, il obtint la permission de convoquer un concile provincial à Embrun pour y juger l'*instruction* de l'évêque de Senez. Le simoniaque fit condamner le saint (août 1727); le vieux prélat, ayant refusé de se rétracter, fut suspendu de ses fonctions par le concile, et relégué par le roi au fond des montagnes d'Auvergne. Ce fut là le dernier concile provincial tenu sous la monarchie.

L'évêque de Senez interjeta, pour le spirituel, appel au pape et au futur concile, pour le temporel, appel comme d'abus au parlement de Paris, qui reçut l'appel. Cinquante avocats au parlement, les plus renommés de leur ordre, publièrent une consultation en faveur du prélat condamné et dépouillé; douze évêques, le cardinal de

[1] La fameuse chanoinesse Alexandrine de Tencin, maîtresse du régent, de Dubois et de bien d'autres, et mère de d'Alembert.

Noailles en tête, adressèrent au roi une protestation contre le concile d'Embrun (15 mars 1728). Le retentissement fut immense. La majorité moliniste de l'épiscopat s'agita violemment en sens contraire, soutenue par le pouvoir, qui publia une ordonnance draconienne contre quiconque imprimerait sans permission des ouvrages contraires aux bulles reçues dans le royaume, au respect dû au saint-père, aux évêques et à l'autorité du roi. L'imprimeur devait être appliqué au carcan pour la première fois, et condamné aux galères en cas de récidive [1]. Le duc de Noailles et la maréchale de Grammont, neveu et nièce du cardinal, le chancelier d'Aguesseau, habitué depuis longtemps à sacrifier ses tendances personnelles à la paix *extérieure* de l'Eglise et de l'Etat, aidèrent Fleuri et Chauvelin à circonvenir le vieillard ; on lui fit signer une rétractation de son opposition au concile d'Embrun ; mais il n'avait plus ni mémoire, ni volonté, ni responsabilité réelle de ses actes ; les jansénistes, à leur tour, lui firent rétracter sa rétractation ; puis il se laissa arracher par les molinistes la signature d'un mandement par lequel il acceptait purement et simplement la bulle (11 octobre 1728). Une telle victoire n'avait pas grande valeur morale. Presque tous les curés refusèrent de publier ce mandement au prône, et l'on n'osa les contraindre, de peur d'émeute. Noailles revint, d'ailleurs, sur son mandement par de nouvelles protestations (décembre 1728, février 1729). La mort l'arracha enfin à cette douloureuse situation d'un homme qui se survit à lui-même et qui garde assez de conscience de soi pour le comprendre (4 mai 1729). Il n'avait jamais brillé par une grande force de caractère ou de génie;

[1] Anc. Lois françaises, t. XXI, p. 312; 10 mai 1728.

mais ses vertus évangéliques et ses excellentes intentions lui avaient mérité le respect de la France; ce fut comme un dernier débris du dix-septième siècle qui s'écroula [1].

La lutte continua sur la tombe de Noailles. La cour de Rome avait obtenu, par intimidation, et malgré bien des protestations individuelles, la rétractation des principaux ordres religieux *appelants;* mais le bas clergé séculier, moins dépendant, tenait bon, appuyé sur l'opinion publique. A Paris, la bourgeoisie et les artisans soutenaient le jansénisme en immense majorité, non point par attachement à la *grâce efficace* ni à la *prédestination gratuite*, mais par haine pour les jésuites et mépris pour les évêques constitutionnaires. Une nouvelle entreprise de la cour de Rome donna aux jansénistes un redoutable auxiliaire. Benoît XIII ayant rendu général dans la catholicité l'office de *saint Hildebrand* (Grégoire VII), *saint* béatifié à Rome du temps de la Ligue, mais nullement reconnu en France ni en Allemagne, le parlement de Paris supprima la *légende* de ce fougueux apôtre de l'omnipotence papale (juillet 1729). Les parlements de Bretagne, de Metz et de Bordeaux rendirent des arrêts semblables ; les évêques anti-constitutionnaires prohibèrent par des mandements l'office du prétendu saint. Le pape lança des brefs contre les arrêts des parlements et contre les mandements des évêques opposants ; le parlement de Paris ordonna la suppression des brefs (septembre 1729, février 1730).

Fleuri avait senti qu'il était moralement impossible d'arrêter le parlement dans une telle occasion ; mais il offrit de grandes compensations à Rome. En novembre 1729, une lettre de cachet exclut de la faculté de théologie qua-

[1] Journal de Dorsanne, t. V, passim.

rante-huit docteurs qui avaient renouvelé leur appel au concile depuis 1720 ; puis on fit voter de nouveau la Sorbonne, ainsi mutilée, sur la réception pure et simple de la Constitution, qui passa, malgré la protestation des quarante-huit et d'un certain nombre de leurs confrères. Beaucoup de vicaires et de prêtres attachés aux paroisses furent révoqués ou même exilés. Un bon nombre se retirèrent à Utrecht, qui devenait, depuis quelques années, une Genève du jansénisme, tolérée par le gouvernement des Provinces-Unies ; les jansénistes y avaient un archevêque, élu par le chapitre métropolitain, suivant la tradition de l'église d'Utrecht, mais à qui le pape avait refusé le *pallium*, et qui se trouvait schismatique malgré lui. Cet état de choses s'est prolongé de génération en génération, jusqu'à nos jours, chaque archevêque élu demandant la communion au pape, qui la lui refuse invariablement.

Le 3 avril 1730, le roi vint apporter, en lit-de-justice, au parlement, une déclaration ordonnant l'exécution de la bulle *Unigenitus* et de toutes les bulles antérieures contre le jansénisme. Il n'y eut pas un cri de *vive le roi* sur le passage de Louis XV. L'attitude du parlement fut très ferme : plusieurs magistrats déclarèrent qu'ils croiraient trahir le roi en recevant une bulle qui flétrissait ceux que la crainte d'une excommunication injuste n'empêcherait pas de faire leur devoir (art. 91 de la bulle). Plus des deux tiers du parlement votèrent ouvertement contre. L'enregistrement n'en fut pas moins imposé ; mais le parlement, dès le lendemain, se remit à délibérer et à protester, malgré les ordres formels du roi. Le parlement cessa toutefois ses assemblées, sur de nouvelles injonctions. Dans le cours de ces débats, la grand'chambre, composée des magistrats les plus âgés et les moins ardents, supprima l'en-

tête d'une délibération, parce que l'avocat-général y avait dit que : « Le roi apportait tous ses soins à rétablir la paix dans son royaume. » Ce blâme indirect adressé au roi en personne était un symptôme grave et nouveau.

Les hostilités se rallumèrent violemment, quelques mois après, entre le parlement et les évêques constitutionnaires, à propos d'une consultation des avocats en faveur des ecclésiastiques opprimés par leurs supérieurs. Le parlement supprima un mandement de Tencin, très arrogant envers la magistrature, puis un mandement de La Fare, évêque de Laon, digne acolyte de Tencin, qui avait commis de vrais tours d'escroc dans sa jeunesse, et *eût été un mauvais sujet pour un mousquetaire*, suivant l'expression d'un contemporain [1]. Le nouvel archevêque de Paris lui-même, M. de Vintimille, prélat moliniste, mais qui passait pour plus expert en gastronomie qu'en théologie, fut assigné au parlement pour un autre mandement où il énonçait des maximes attentatoires aux droits du pouvoir temporel. La cour prit l'alarme, et, le 10 mars 1731, un arrêt du conseil imposa silence à tout le monde sur les questions relatives aux limites du temporel et du spirituel. Le 22 juillet, une circulaire du roi exhorta les évêques à ne point qualifier la bulle de *règle de foi*, mais seulement de *jugement de l'Eglise*, et à ne point interroger les laïques à ce sujet (à l'article de la mort ou autrement). Il eût fallu se maintenir dans cette voie d'impartialité ; mais le conseil fut le premier à déroger à sa propre loi du silence, en cédant aux obsessions des molinistes, et en autorisant l'archevêque de Paris à publier le mandement, objet de la querelle (août 1731). Là-des-

[1] Journal de l'avocat Barbier, t. Ier, p. 339.

sus, grand tumulte : les avocats, implicitement excommuniés par le mandement à cause de leur attaque contre la juridiction épiscopale, cessent de plaider jusqu'à satisfaction. Le 7 septembre, le parlement proclame, sous forme d'arrêt, toutes les maximes gallicanes sur l'indépendance du pouvoir temporel. Le conseil casse l'arrêt le jour même, sous prétexte de transgression des ordres du roi, et un autre arrêt du conseil déclare que la Constitution doit être exécutée « comme jugement de l'Eglise universelle. » Le parlement ne plia pas, et, le 30 novembre, il se transporta en corps à Marli, pour présenter oralement ses remontrances au roi, qui refusa de le recevoir. Le parlement, de retour à Paris, maintient, en termes respectueux, son arrêt du 7 septembre. Le conseil du roi cherche à séparer les avocats du parlement, en leur faisant une sorte de réparation par un arrêt très honorable à leur corps, circonstance qui atteste l'influence croissante de cette classe destinée à un rôle si actif dans les révolutions de l'avenir (1er décembre)[1]. Les chefs du parlement, au contraire, sont par deux fois mandés à la cour, et sévèrement réprimandés ; le roi fait déchirer devant eux leurs remontrances écrites. L'abbé Pucelle, ancien secrétaire du conseil de conscience sous Noailles, est exilé avec un autre conseiller. Le parlement suspend la justice, et reçoit appel comme d'abus contre le mandement de l'archevêque, malgré les ordres exprès du roi (15 juin 1732). Quatre magistrats sont encore enlevés et conduits en exil, et un arrêt du conseil casse l'arrêt du

[1] C'est de cette époque que date cette qualification altière : *l'ordre des avocats*, réminiscence des traditions municipales romaines. V. Voltaire, Hist. du parlement de Paris, ch. LXIV.

13 juin. Les sept chambres des enquêtes et requêtes démissionnent en masse.

Le parlement était beaucoup plus hardi, et le gouvernement, beaucoup plus faible qu'au temps du régent, quoiqu'on eût un roi *gouvernant par lui-même*, roi qui n'apportait aux lits-de-justice et à tous les actes solennels de son autorité qu'un ennui hautain et une puérile impatience. Fleuri chercha une transaction : le premier président Portail, livré à la cour, consentit à demander un pardon que sa compagnie ne l'avait pas chargé de solliciter. Le roi *pardonna*, et renvoya les démissions. Les démissionnaires rentrèrent, mais, au lieu de reprendre le cours de la justice, ils s'occupèrent à dresser des remontrances. Le 18 août 1732, nouvelle déclaration du roi, qui soustrait presque entièrement au parlement les appels comme d'abus, interdit les assemblées des enquêtes et requêtes, enjoint de reprendre le service, à peine de privation de charges, etc. Le parlement ne reprend le service ni n'enregistre la déclaration. Le 2 septembre, il est mandé à Versailles pour un lit-de-justice, le premier qu'on ait tenu hors de Paris. Le roi enjoint d'enregistrer la déclaration du 18 août. Le parlement ne vote pas, et, le 4 septembre, affirme, par un arrêté, qu'il lui est *impossible* d'exécuter la déclaration. Le 7, les trois quarts des membres des enquêtes et requêtes sont exilés par des lettres de cachet qui les dispersent dans toute la France.

C'était un grand coup, mais il ne fut pas soutenu : bien que les vieux magistrats de la grand'chambre n'eussent pas fait franchement cause commune avec leurs collègues des enquêtes et requêtes, le gouvernement recula ; les lettres d'exil furent révoquées pour le 1er décembre 1732, et le roi accorda la *surséance*, c'est-à-dire l'annula-

tion, en fait, de la déclaration du 18 août. Ce fut donc en vainqueur que le parlement reprit le cours de la justice. L'autorité royale avait été doublement abaissée dans cette lutte : elle s'était fait battre en soutenant, contre ses propres intérêts, les intérêts de Rome et de l'épiscopat[1].

Pendant la guerre parlementaire, des faits d'une tout autre nature, œuvre de l'exaltation janséniste, avaient porté cette exaltation jusqu'au délire, et frappé d'étonnement toute la France. Dans les dernières années du dix-septième siècle et les premières du dix-huitième, les solitudes cévenoles avaient vu reparaître ces phénomènes extraordinaires que l'histoire nous montre signalant toutes les crises des religions. Maintenant, des prodiges analogues éclataient et se multipliaient au milieu de Paris, sous le yeux de la génération la plus railleuse, la plus légère, la moins enthousiaste, la moins religieuse, qu'eût encore produite la France, et cette génération en était un moment fascinée. La situation morale des jansénistes persécutés amena logiquement ces prodiges : eux, qui se croyaient les seuls héritiers de la primitive Église, les seuls dépositaires de la doctrine des apôtres et des pères, de saint Paul et de saint Augustin, ils se voyaient traqués, exilés, interdits du saint ministère, exclus de la communion à la mort par les ennemis du dogme de la Grâce, qui était pour eux la religion tout entière : ils voyaient, de leurs yeux, la chute, la *défection* de l'Église, que les théologiens gallicans aussi bien qu'ultramontains avaient tant de fois déclarée impossible. A peine restait-il dans l'épiscopat quelques rares champions de la *vérité*. L'Eglise visible ainsi

[1] Sur toute la querelle parlementaire, v. Journal de l'avocat Barbier, t. Ier, p. 299-324 et suivantes.— Journal de Louis XV, an. 1729-1732. — Anc. Lois françaises, t. XXI, mêmes dates.

tombée, comment la foi chrétienne pouvait-elle être sauvée, et les promesses de Jésus-Christ, accomplies, sinon par l'intervention directe et surnaturelle de la divinité? L'attente de miracles capables de confondre les ennemis de la Grâce était toute simple chez des gens qui croyaient, comme d'ailleurs la masse des chrétiens, que le Créateur dérange parfois, pour des causes particulières, les lois générales qu'il a données à la Nature.

Quand on attend des prodiges, il en vient toujours. Les jansénistes avaient déjà eu jadis, pendant les beaux jours de Port-Royal, le fameux miracle de la *Sainte-Épine*. Dans les dernières années qui précédèrent la mort du cardinal de Noailles, plusieurs faits miraculeux commencèrent d'être signalés à l'attention publique : c'étaient des guérisons soudaines de maladies invétérées. La plus saillante de ces cures fut celle d'une femme guérie d'une paralysie et d'un flux de sang, pour s'être prosternée devant le saint-sacrement, dans la procession d'une paroisse janséniste, au faubourg Saint-Antoine. Parmi les témoins qui signèrent le procès-verbal de l'événement, on trouve le nom d'Arouet de Voltaire[1]. Sur ces entrefaites, il vint à trépasser, au faubourg Saint-Marceau, un homme d'église appartenant à une famille parlementaire du nom de Pâris, dévot ascétique et à extases, très-charitable, très-opposé à la bulle, qui, par humilité, n'avait pas voulu dépasser le diaconat, et s'était fait mourir, à trente-sept ans, à force de macérations (1er mai 1727). Il passait pour

[1] 31 mai 1725. — Il est fâcheux que Voltaire n'ait pas expliqué ce qu'il pensait de la nature du fait; car, s'il ne croyait pas à un *miracle*, et s'il s'en raille, il ne paraît pas non plus avoir soupçonné d'imposture la femme La Fosse. V. sa lettre du 20 août 1725, à madame de Bernières, dans sa Correspondance Générale, t. Ier. — V. aussi le Journal de l'avocat Barbier, t. Ier, p. 219.

un saint dans son quartier. Les pauvres, les infirmes qu'il avait nourris, allèrent s'assembler et faire des *neuvaines* autour de sa tombe, dans le cimetière de Saint-Médard. Bientôt se répandit le bruit de quelques guérisons miraculeuses : les jansénistes s'attroupèrent de toute la ville. Des frémissements électriques couraient dans ces foules animées d'une même passion : l'agitation redoublait; les femmes s'emportaient en sanglots et en cris; des attaques de nerfs, des spasmes convulsifs s'emparaient des plus exaltés; quelques-uns étaient saisis par l'extase; des malades, des impotents, transportés d'une foi ardente, se faisaient étendre sur le saint tombeau; des malheureux, tourmentés de crises nerveuses, y retrouvaient un calme inespéré; des paralytiques, des boiteux, au contraire, après de violentes convulsions, se relevaient et marchaient; on prétendit même que des affections d'une tout autre nature, et tout-à-fait étrangères au système nerveux, des chancres, des ulcères, avaient disparu subitement, ce qui serait absolument inexplicable. Ce qui est certain, et ce qui fut d'un effet prodigieux, c'est qu'une femme en bonne santé, qui s'avisa, par dérision, d'aller se coucher sur le tombeau du saint homme en feignant d'être paralytique, fut tout-à-coup saisie d'un tel effroi de son *sacrilége*, qu'une attaque très-réelle de paralysie se déclara chez elle. Une grande partie de Paris crut, sans réserve, au pouvoir surnaturel du diacre Pâris : une autre partie, au moins aussi considérable, étonnée et curieuse, se mêla aux jansénistes, par esprit d'opposition, pour aller voir faire des miracles malgré la police. Les faits se multiplièrent tellement, non-seulement à Paris, mais sur divers points de la France, où l'on invoqua le bienheureux Pâris, et un bon nombre de ces faits parurent tellement attestés, que les

constitutionnaires, en désespoir de cause, prirent le parti d'attribuer ces phénomènes au diable. C'est ce que firent l'archevêque de Paris, par son mandement du 15 juillet 1731, puis le pape Clément XII[1], dans son bref du 22 août de la même année contre les *faux miracles*.

Il y avait près de quatre ans que ces étranges spectacles se renouvelaient avec des intervalles et des recrudescences, lorsque le gouvernement, après avoir inquiété, poursuivi individuellement quelques-uns des acteurs, fit fermer le cimetière Saint-Médard, par ordonnance du roi (27 janvier 1732)[2]. Le pouvoir royal n'accusait pas les *convulsionnaires* d'être des suppôts de Satan, comme faisait le pouvoir ecclésiastique : il les accusait d'être des imposteurs, sur les rapports « d'un grand nombre de médecins et de chirurgiens » chargés de les examiner. Le public ne tint aucun compte de rapports évidemment dictés par l'autorité, et l'effervescence janséniste ne fit que changer de théâtre. Les convulsions eurent lieu à huis clos, dans des maisons privées, et les miracles se transportèrent de place en place, harcelés et traqués par la police. Tous les efforts des deux puissances ecclésiastique et séculière eussent échoué à dompter cette pieuse rebellion, si elle n'eût trouvé sa décadence dans ses propres excès. Les assemblées nocturnes et mystérieuses de la secte prirent un caractère de plus en plus fanatique. Les scènes qui s'y donnaient devinrent à la fois indécentes et cruelles. Le trait le plus commun, chez les femmes qui y jouaient le principal rôle, était une combinaison extrêmement bizarre d'excitation hystérique et de cette insensibilité momentanée que les magnétiseurs réussissent quelquefois à

1 Corsini : il avait succédé, en 1730, à Benoît XIII.

2 Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 569.

produire sur les somnambules, mais qui, dans les convulsionnaires, se manifestait spontanément. Dans la violence de leurs spasmes, les convulsionnaires appelaient à grands cris des *secours*, des *consolations*; ces *secours* consistaient à leur piétiner le corps et à les frapper avec violence: quatre ou cinq hommes debout pesaient de tout leur poids sur une jeune fille étendue, ou la frappaient à coups de bûches, sans qu'elle témoignât la moindre souffrance: on en vit se faire crucifier, en imitation de la Passion, sans paraître sentir les clous qui leur traversaient les mains et les pieds! A ces folies inouïes se joignirent les vieilles folies renouvelées des sectaires protestants, les prédictions apocalyptiques, le nombre 666, le chiffre du nom de la Bête, retrouvé dans le nom de *Louis Quinze*[1], l'apparition d'un prétendu prophète Élie, etc.

C'en était trop, non pas seulement pour le public, mais pour la portion éclairée du jansénisme. La tradition d'Arnaud et de Nicole, des cartésiens de Port-Royal, était incompatible avec cette frénésie orgiaque. Les théologiens sérieux du parti réclamèrent avec éclat : le parlement informa contre les sectaires; les raisonneurs se séparèrent des fanatiques, et voulurent distinguer entre la doctrine et ses disciples compromettants, entre miracles et miracles. Le public ne s'arrêta pas à ces distinctions : une fois la réaction commencée dans l'opinion, l'on ne vit plus que les guérisons imparfaites, les rechutes des prétendus *miraculés*, les morts causées par les convulsions, les scandales et les friponneries mêlés au fanatisme. Après avoir

[1] Par compensation, les molinistes le trouvèrent dans le nom du *père Quesnel*. V. une curieuse note manuscrite en tête du t. III d'un recueil de pièces in-4° sur les miracles du diacre Pâris, appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal; 4974; T.

cru jusqu'à l'impossible, on nia même le vrai; tout s'abîma dans le ridicule, et il ne resta, dans l'esprit de Paris et de la France, que la honte d'avoir été dupes[1].

Ce n'était pas aux jésuites que devait profiter l'abaissement des jansénistes, mais à un troisième parti qui grandissait à vue d'œil, et qui étendait partout ses conquêtes. La conclusion que tire de toute cette guerre religieuse une immense portion du public, cherchons-la, non pas dans les écrivains célèbres, dans les chefs d'écoles, mais dans un obscur chroniqueur qui enregistre mois par mois, sans songer à la publicité, les nouvelles du parlement et de la ville, esprit de moyenne portée et d'opinions nullement hardies en toute autre matière, expression fidèle de la bourgeoisie *raisonneuse*. « Plus on creuse ces matières, soit sur les prophéties, soit sur les anciens miracles reçus par l'Église, et plus on voit l'obscurité des unes et l'incertitude des autres, qui se sont établis, dans ces temps reculés, avec aussi peu de fondement que ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux... Si cela arrive de nos jours dans un siècle raffiné, irréligieux et débauché, il ne faut plus être surpris de quelle manière, dans tous les temps, les différentes religions ont pris faveur. La politique s'en mêle, et l'établissement s'en fait insensiblement... Par ce que l'on voit (sur la manière dont la bulle *Unigenitus* a été reçue), on peut juger sainement du respect intérieur que l'on doit avoir pour tous les grands points décidés par l'Église universelle...[2] »

[1] V. Recueil des miracles opérés par l'intercession du diacre Pâris, trois vol. in-12. — La bibliothèque de l'Arsenal possède un autre recueil de pièces très curieuses reunies en trois vol. in-4°, par M. de Paulmi. — V. aussi la Vérité sur les miracles, etc., par Carré de Montgeron; — et le fameux journal janséniste : *Nouvelles ecclésiastiques*, an. 1728 et suivantes.

[2] Journal de l'avocat Barbier, t. II, p. 54-70-232.

Cette citation, qui révèle une situation morale si grave, suffit pour le moment : nous examinerons bientôt de plus près et plus longuement l'état des idées en France, et nous assisterons à la formation du grand parti philosophique et incrédule.

La transaction conclue entre le ministère et le parlement à la fin de 1732 n'avait pas fait cesser les hostilités entretenues par la question des miracles. Le parlement continua de supprimer des mandements d'évêques ultramontains; le conseil du roi, à supprimer des mandements jansénistes, et à revendiquer la *loi du silence*, enfreinte à chaque instant par les deux factions; mais l'attention du public n'était plus là, et les événements du dehors lui offraient un plus vif intérêt. Après vingt ans de paix, à peine interrompus, en 1719, par une expédition sans péril et sans gloire, la France avait repris les armes sous le pacifique Fleuri.

---

§ III.

SUITE DU MINISTÈRE DE FLEURI. GUERRE DE L'ÉLECTION DE POLOGNE. — Mort d'Auguste II, roi de Pologne. La France porte Stanislas Lesczynski, beau-père de Louis XV. La Russie et l'Autriche portent Auguste III. Fleuri ne soutient pas sérieusement Stanislas, de peur des Anglais. Stanislas, élu par les Polonais, est renversé par les Russes. — La France se venge sur l'Autriche. La France, l'Espagne et la Sardaigne attaquent l'Autriche en Italie. Batailles de Parme et de Guastalla. Les Autrichiens sont chassés des Deux-Siciles et de presque toute la Lombardie. Projet de Chauvelin, ministre des affaires étrangères, pour l'indépendance de l'Italie. Fleuri ne le soutient pas jusqu'au bout et renvoie Chauvelin par jalousie. Paix de Vienne. On rend le Milanais à l'Autriche et on lui cède Parme, moyennant qu'elle renonce aux Deux-Siciles en faveur du second fils de Philippe V. La Lorraine donnée à Stanislas, avec réversibilité à la couronne de France, et la Toscane donnée en échange au duc de Lorraine, gendre de l'empereur. — Grand mouvement spontané du commerce, de la marine marchande et des colonies françaises dans les deux Indes. Contraste entre la misère des campagnes et l'éclat des villes et des ports.

(1733 — 1739.)

Après les transactions de 1731, la pragmatique de Charles VI était restée la grande affaire de l'Europe; la diplomatie autrichienne travaillant à obtenir, la diplomatie française, à empêcher la garantie de l'Allemagne. L'empereur réussit : le 11 janvier 1732, la diète de Ratisbonne accepta et cautionna la loi de succession autrichienne; mais le succès ne fut pas complet, les trois électeurs de Saxe, de Bavière et palatin ayant formellement protesté. Le Danemark adhéra peu après à la pragmatique, et un traité d'alliance et de garantie fut conclu par cette couronne avec l'Autriche et la Russie (26 mai 1732). Le roi de Danemark donnait au duc de Holstein-Gottorp, gendre de Pierre le Grand, une indemnité pécuniaire pour la partie du Schleswig qu'il avait autrefois possédée, et la Russie ratifia l'acquisition du Schleswig par le mo-

narque danois. La Russie n'avait déjà plus alors pour souverain le petit-fils de Pierre le Grand : Pierre II était mort à quinze ans, le 30 janvier 1730, et une intrigue des principaux boyards l'avait remplacé, non par l'aînée de ses tantes, les deux filles de Pierre le Grand, mais par la seconde des filles du frère de Pierre, la duchesse douairière de Courlande, Anna Ivanowna.

Pendant ce temps, l'Espagne persistait dans sa politique remuante : n'ayant pu avoir la guerre en Italie, elle l'avait portée en Afrique; elle recouvra la vieille conquête de Ximenez, Oran, que les Maures lui avaient enlevée en 1708, pendant les malheurs de la Guerre de la Succession (juillet 1732). On a pris beaucoup trop à la lettre le mot fameux d'Alberoni : « L'Espagne est un « cadavre que j'avais animé ; mais, à mon départ, il s'est « recouché dans sa tombe [1]. » L'impulsion vivifiante donnée par Alberoni ne devait jamais s'arrêter complétement, et l'Espagne ne devait plus redevenir ce qu'elle avait été sous les derniers rois autrichiens. Le cabinet espagnol, exalté par ses victoires d'Afrique, fit de nouveaux efforts pour entraîner la France à une alliance offensive contre l'empereur. La guerre était loin de la pensée de Fleuri; mais Chauvelin et le maréchal de Villars, membre du conseil depuis la mort du régent, poussaient le vieux mi-

1 Lettre du cardinal de Polignac, du 30 octobre 1724; dans Lémontei, t. II, p. 118. — Une circonstance très-singulière signala cette descente des Espagnols en Afrique : le général musulman qui leur disputa Oran avec courage, sinon avec succès, n'était autre que l'ancien premier-ministre d'Espagne, le Hollandais Riperda, devenu, de protestant, catholique, de catholique, disciple de Mahomet et visir de l'empereur de Maroc. Cet étrange aventurier mourut en 1737, au moment où il songeait à fonder, dans le Maroc, un nouveau *messianisme*, suivant lequel Moïse, Jésus-Christ et Mahomet n'auraient été que les précurseurs du vrai Messie. Vers le même temps, un autre renégat, moins mystique, le Français Bonneval, ne faisait pas une moindre figure à Constantinople, que Riperda, au Maroc.

nistre dans des négociations qui étaient au moins des en-cas de guerre. Ainsi, le roi de Sardaigne, qui s'était tenu jusque là hors des combinaisons franco-espagnoles, par une trop juste défiance des prétentions outrées de la reine Élisabeth, négociait maintenant avec la France, et lui offrait la Savoie dans le cas où la France assurerait la réunion du Milanais au Piémont [1].

On eût pu manœuvrer longtemps de la sorte dans les souterrains de la diplomatie; mais un événement tout-à-fait étranger à la pragmatique autrichienne fit éclater la crise. Une autre succession que celle de Charles VI vaqua la première, succession non moins litigieuse, et qui avait maintes fois éveillé la prévoyance des politiques. Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, beaucoup plus âgé que l'empereur, mourut le 1er février 1733. Quel allait être son successeur? L'entrée définitive de la Russie dans les combinaisons européennes, donnait à cette question une importance que n'avaient jamais eue au même degré les élections polonaises. La France était libre de tout engagement, puisque la renonciation de Stanislas Lescynski à ses droits avait été la condition du mariage de sa fille avec Louis XV. Que devait faire la France? — Elle avait naguère refusé une entente hardie avec la Russie, et rejeté cette puissance dans l'alliance autrichienne : elle devait donc s'apprêter à lutter franchement, énergiquement, contre la Russie et l'Autriche réunies; mais d'après quel plan? — Il y avait à choisir entre deux lignes de conduite. — Il était évident que l'ancien parti national polonais n'avait pas été réconcilié aux royautés étrangères par le gouvernement violent, fourbe et corrupteur

[1] Mém. de Villars, p. 419-427.

d'Auguste de Saxe, que ce parti allait se tourner vers le beau-père de Louis XV, vers l'ex-roi chassé par les étrangers et non par la Pologne, et qu'en face de Stanislas se poserait comme candidat le fils du feu roi Auguste, le nouvel électeur de Saxe, Auguste III, appuyé sur trente-trois mille soldats saxons et douze millions d'argent comptant que lui avait laissés son père. Ce qui semblait le plus naturel à la première vue, c'était que la France soutînt la nationalité polonaise exclusive et le beau-père de Louis XV ; mais les difficultés étaient énormes : le cardinal de Fleuri, mal avec la fille de Stanislas, qui avait le tort à ses yeux d'être la créature de *Monsieur le duc* et de madame de Prie, n'avait rien préparé pour cette éventualité; l'Autriche et la Russie, au contraire, étaient d'accord à l'avance pour exclure Stanislas et l'influence de la France : leur traité de 1732 avec le Danemark stipulait, dit-on, par un article secret, qu'on s'opposerait, en cas de mort d'Auguste II, à l'élection d'un roi qui serait fils ou beau-père du roi de Franee, et le roi de Prusse avait adhéré à cet engagement. Si l'on prenait toutefois le parti d'appuyer Stanislas, il fallait agir avec la plus grande célérité et la plus grande vigueur; envoyer sur-le-champ Stanislas à Dantzig, et l'y faire suivre au plutôt par une flotte chargée de forces imposantes, qui débarqueraient aussitôt que les Saxons interviendraient en faveur de leur prince; menacer les ports russes de la Baltique, entraîner la Suède, regagner le Danemark, peu affectionné à la ligue austro-russe, tâcher d'obtenir la neutralité prussienne, enfin conclure au plus vite avec l'Espagne et la Sardaigne pour attaquer l'empereur en Italie. Restait un problème redoutable; la Hollande, dont la vie politique s'affaiblissait de jour en jour, demeure-

rait certainement neutre; mais que ferait l'Angleterre? Souffrirait-elle que la France relevât sa marine et dominât dans la Baltique? et, si elle intervenait contre nous, comment se mettre assez vite en mesure de soutenir le choc, dans l'état de délabrement où l'on avait laissé tomber nos flottes et nos arsenaux?

Il y avait un second parti à prendre, moins chevaleresque, moins simple à concevoir, mais d'une politique plus profonde. C'eût été de changer l'instrument de dégradation de la Pologne en un instrument d'indépendance et de régénération : resserrer, au lieu de rompre, le lien de la Pologne avec la Saxe; faire du protégé des Russes le protégé de la France ; faire renoncer Stanislas à la couronne, et accepter Auguste III aux patriotes polonais, en garantissant les libertés nationales, et en poussant à la modification des lois qui entretenaient la Pologne dans un état d'impuissance anarchique, c'était là une conception qui offrait de grands avantages; il n'était plus nécessaire de s'emparer de la Baltique, ni de s'exposer à la guerre maritime contre les Anglais; on maintenait compact en Allemagne le parti opposé à la pragmatique autrichienne, et la France avait ses communications ouvertes avec la Pologne par le Palatinat, la Bavière et la Saxe, ses alliés; il n'était peut-être pas même impossible de renouer, au moins pour un temps, l'accord manqué avec la Russie, de gagner à cette combinaison les aventuriers allemands qui gouvernaient l'empire russe sous le nom de la tzarine Anne, et d'arriver à isoler l'Autriche; la Prusse n'eût probablement pas bougé.

Des deux partis qu'on vient d'exposer, le premier fut embrassé avec vivacité et par les vieux généraux de Louis XIV, qui s'ennuyaient de voir se faner leur gloire,

et par les hommes de la jeune cour, qui aspiraient à conquérir à leur tour la renommée et les honneurs militaires; ils allèrent tous au plus simple et au plus apparent. Quant au second parti, un seul homme dans le gouvernement était capable de le concevoir et de l'exécuter; c'était Chauvelin : il en eut la pensée. On en trouve des indices certains dans les écrits de son ami, de l'héritier de sa politique, de l'illustre marquis d'Argenson ; mais tout point d'appui manquait. Ceux qui voulaient la guerre, dans le conseil et autour du roi, eussent crié au sacrilége si l'on eût parlé de sacrifier le beau-père de Louis XV à des vues trop savantes pour eux, et, quant à Fleuri, rien n'était plus impossible au monde que de lui faire adopter une politique soudaine et décisive, quoique, au fond, le second parti dût lui convenir beaucoup mieux que le premier. Un troisième lui eût convenu davantage encore; c'était celui de ne rien faire. Il ne put s'y tenir : le cri général était trop fort, il n'osa le braver ; la même faiblesse qui rendait Fleuri pacifique, le rendait impuissant à résister aux partisans de la guerre. Ce ne fut pas le roi qui lui força la main. Louis restait indifférent, inerte, pendant les vifs débats du conseil ; pas un rayon n'illuminait sa belle et froide figure quand on parlait de gloire; pas une parole juvénile ne sortait de sa bouche dédaigneuse ; le sang de Henri IV et de Louis XIV semblait figé dans ses veines.

Le conseil du roi décida de soutenir Stanislas ; on avait reçu une lettre par laquelle le primat de Pologne, régent du royaume pendant l'interrègne, réclamait la protection du roi de France en faveur de l'indépendance polonaise. Dès la nouvelle de la mort d'Auguste II, l'empereur et la tzarine avaient manifesté l'intention formelle d'exclure

Stanislas, l'un et l'autre prenant pour prétexte leur droit de garantir les lois et les libertés de la Pologne! L'empereur revendiquait les anciens traités de secours réciproques qui avaient joint fraternellement la Pologne avec son royaume de Hongrie, et la tzarine s'en référait à la médiation de son oncle Pierre le Grand entre Auguste II et les mécontents polonais confédérés, en 1717. Stanislas avait été exclu et banni par une loi qu'avait dictée l'étranger, et l'étranger prétendait protéger la constitution de la Pologne en maintenant cette loi; c'est là le commencement de ce système de mensonge et d'hypocrisie par lequel l'Autriche et la Russie préparèrent et consommèrent le meurtre de la nationalité polonaise.

Le 17 mars, Louis XV, en réponse aux démonstrations hostiles de l'empereur, signifia aux ambassadeurs étrangers qu'il maintiendrait, autant qu'il serait en lui, la liberté de l'élection polonaise, et qu'il considérerait toute entreprise contraire à cette liberté, comme une atteinte à la paix de l'Europe. La diète polonaise, encouragée par la déclaration du roi de France, décida l'exclusion de tout candidat étranger (avril-mai) [1].

On avait parlé, il fallait agir; Fleuri n'agit pas, du moins en Pologne. Au lieu de dépêcher tout de suite Stanislas à Dantzig, comme l'avait demandé instamment le primat de Pologne, aussitôt après la mort d'Auguste II, Fleuri retint le royal candidat plusieurs mois en France, se contenta d'abord d'envoyer de l'argent comptant (trois

[1] Sur l'ensemble des affaires de Pologne, v. Rousset; Recueil d'actes, négociations, etc., depuis la paix d'Utrecht, t. IX, p. 137-279 (avril 1733, février 1734), t. XI, p. 5-112 (1734-1735). Ce recueil, publié en Hollande, peut être considéré comme faisant suite à celui de Lamberti. — V. aussi Histoire de la dernière guerre et des négociations pour la paix, par P. Massuet, t. Ier, Amsterdam; 1737; — et Mém. de Villars, p. 431 et suivantes.

millions), et d'ouvrir un crédit à l'ambassadeur français en Pologne ; puis, quand il se décida enfin à faire des préparatifs maritimes, il embarqua *quinze cents* soldats à Brest sur une petite escadre, avec un seigneur français qui jouait le rôle de Stanislas, tandis que ce prince traversait l'Allemagne et gagnait Varsovie sous un déguisement (août-septembre). C'était là tout ce que le cardinal-ministre entendait faire pour dégager la parole donnée par le roi de France aux Polonais !

Les ennemis avaient mieux employé leur temps : la Pologne était déjà serrée entre deux armées russe et autrichienne : l'électeur de Saxe s'était assuré l'appui de l'empereur en acceptant la pragmatique qu'avait repoussée son père ; il gagna la Russie en promettant l'investiture de la Courlande au Courlandais Biren, favori de la tzarine, et de riches *starosties* aux Allemands Munich et Osterman, ses principaux ministres (juillet 1733). L'intérêt moscovite n'était pourtant pas que la Pologne eût un roi qui possédât une certaine puissance personnelle ; mais le misérable caractère d'Auguste III, sa frivolité, son incapacité, ne compensaient que trop la force propre que lui donnaient les ressources de la Saxe. La diète d'élection, à peine réunie le 25 août, reçut la nouvelle de l'entrée des Russes en Pologne. Cinquante mille soldats marchaient sur Varsovie. Un certain nombre d'opposants quittèrent la diète ; tout le reste, soixante mille gentilshommes [1], votèrent pour Stanislas. Un seul noble avait prononcé le trop fameux *veto ;* il se rétracta, et Stanislas fut proclamé le 12 septembre.

Ce qui suivit montra où était tombée la Pologne par

[1] Un des manifestes du parti de Stanislas dit environ cent mille.

l'excès de l'indépendance individuelle des nobles, l'asservissement des paysans et l'absence de toute organisation des forces nationales [1]. Les Polonais n'eurent point affaire à toute la coalition formée contre eux ; les Autrichiens, massés en Silésie, ne passèrent point la frontière: l'empereur, voyant que la Prusse et le Danemark restaient immobiles, et commençant à craindre d'avoir trop compté sur la faiblesse du gouvernement français, espéra éviter la guerre en s'abstenant de participer matériellement à l'invasion de la Pologne. Les Russes et les Saxons suffirent, avec le concours d'une faible minorité de factieux. La noblesse polonaise se dispersa pour défendre ses foyers ravagés par les bandes cosaques et kalmoukes, qui brûlaient châteaux et villages: les armées régulières de Pologne et de Lithuanie, très-faibles en tout temps, avaient été désorganisées systématiquement par Auguste II, qui ne se fiait qu'à ses troupes saxonnes; elles étaient réduites à quinze mille hommes inaguerris et indisciplinés. On ne put rassembler à Varsovie que huit mille combattants, qui défendirent bravement le passage de la Vistule jusqu'à l'entière clôture de la période électorale. Les factieux, qui s'étaient cantonnés à Praga, de l'autre côté du fleuve, ne purent pénétrer à temps dans la plaine de Wola, près de Varsovie, lieu consacré aux royales élections. La veille du jour où expirait la période électorale, ils s'assemblèrent dans une forêt sur la rive droite de la Vistule, et proclamèrent roi Auguste de Saxe (5 octobre 1733). Ils n'étaient pas plus de trois mille gentilshommes ; mais toute l'armée russe était derrière eux. Les troupes polonaises furent enfin obligées d'évacuer Varsovie. Le roi Stanislas, aussitôt

[1] Nous reviendrons sur les institutions de la Pologne et les causes de sa ruine.

après son élection, se voyant sans armée pour tenir la campagne, était parti avec ses principaux adhérents. Il n'y avait pas dans tout l'intérieur de la Pologne une seule place forte devant laquelle on pût arrêter l'ennemi. Stanislas ne trouva d'asile sûr qu'à Dantzig, cette riche ville hanséatique, qui était plutôt protégée que sujette de la couronne de la Pologne, et qui, à son tour, protégea son suzerain avec courage et dévouement. Une fois Stanislas établi à Dantzig, rien n'était perdu s'il recevait dans ce port un renfort français capable de servir de point d'appui aux confédérations polonaises qui se levaient dans chaque province contre l'étranger.

L'ennemi le comprit bien : après avoir organisé l'occupation des principales villes, tandis qu'Auguste III se faisait couronner à Cracovie, les Russes marchèrent sur Dantzig au mois de janvier 1734 : le général Munich, qui dirigeait toutes les affaires de la guerre en Russie, accourut en personne, avec tout ce qu'il put rassembler de troupes. Les forces des assiégeants ne furent pas cependant très-considérables. Les envahisseurs avaient à occuper, avec une centaine de mille hommes, tant moscovites et saxons que hordes irrégulières, un immense pays sillonné en tout sens par les bandes de la noblesse confédérée. Munich n'eut probablement pas trente mille hommes à employer à la vaste circonvallation de Dantzig. Il réussit, après de grands efforts, à barrer la Vistule et à couper les communications de la ville avec la mer et avec le fort qui commande l'embouchure du fleuve. Les approches furent énergiquement disputées, et coûtèrent beaucoup de sang à l'ennemi. Les assiégés, qui avaient reçu de France, avant le siége, de l'artillerie, de l'argent, des ingénieurs, tenaient toujours les yeux fixés sur la mer. Quelques bâti-

ments français parurent enfin dans la rade vers le 10 mai, jetèrent trois bataillons à l'embouchure de la Vistule, puis, le 14, rembarquèrent ce faible détachement et remirent à la voile! Les chefs de cette expédition dérisoire avaient jugé impossible de rien tenter. Ils ramenèrent l'escadre à Copenhague, le Danemark étant resté neutre, malgré ses engagements secrets avec l'Autriche et la Russie.

L'ambassade de France à Copenhague était alors occupée par un colonel breton, brillant d'esprit, de savoir et de cœur, le comte de Plélo. Désespéré de la honte qu'il voit rejaillir sur le nom français dans tout le nord, il réunit chez lui les chefs du corps expéditionnaire; il leur reproche de n'avoir pas combattu à tout prix. « C'est aisé à dire, s'écrie un des officiers, quand on est en sûreté dans son cabinet! » — « Ce que j'ai dit, je vous montrerai à le faire, » répond Plélo, et il les somme de retourner avec lui à Dantzig. Avant de s'embarquer, il écrit ces trois lignes à Chauvelin : « Je suis sûr que je n'en reviendrai « pas : je vous recommande ma femme et mes en- « fants[1]. Le 24 mai, Plélo débarque sous le fort de Wechsel-Munde (Bouche-de-Vistule), avec les quinze cents soldats renforcés de quelques Français qu'il a ramassés à Copenhague : le 27, il marche aux lignes russes, force les barrières, et pousse en avant, sous un feu d'enfer, pour joindre les assiégés sortis de la ville. Le succès semble près de récompenser son héroïque audace, quand il tombe criblé de balles. Sa petite troupe s'étonne, hésite un moment : les masses ennemies se rallient et menacent d'engloutir cette poignée d'hommes; les Français se replient en bon ordre sous le canon de Wechsel-Munde, dans leur

[1] Flassan, t. V, p. 71.

camp, où une partie de l'armée russe vient les assiéger. Si l'expédition eût compté cinq ou six mille hommes au lieu de dix-sept ou dix-huit cents, la mort de Plélo n'eût point empêché la levée du siége!

La ville et le petit camp français rivalisèrent de valeur et de constance; mais ni l'un ni l'autre n'avaient plus de secours à espérer : la petite escadre française avait été obligée de gagner le large devant la flotte russe. Le 23 juin, les Français, bombardés par terre et par mer et menacés de l'assaut, capitulèrent à condition de se rembarquer avec armes et bagages. Telle fut l'issue de la première rencontre qui ait eu lieu entre les armes françaises et russes. L'événement en fut aussi honorable pour nos soldats que déshonorant pour notre gouvernement : c'est là un des contrastes que nous sommes condamnés à retrouver sans cesse durant le règne de Louis XV[1].

Peu de jours après, le roi Stanislas s'évada, presque seul et déguisé, à travers les inondations qui s'étendaient au sud de Dantzig, et se réfugia sur le territoire prussien. La ville, à bout de ressources, se résigna à reconnaître l'usurpateur et à payer une forte rançon aux Russes (7 juillet). Un assez grand nombre de seigneurs polonais rejoignirent Stanislas à Kœnigsberg, où le roi de Prusse toléra cette émigration, qui se qualifia d'*États confédérés du royaume de Pologne;* mais, pendant ce temps, les chefs des vraies confédérations, des confédérations militantes, perdaient courage en voyant leurs efforts se briser contre la discipline moscovite, et se soumettaient les uns après les autres au roi saxon imposé par la Russie.

Le gouvernement français, ne voulant rien faire de sé-

1 Massuet, Hist. de la dernière guerre, t. Ier, p. 150-212.

rieux par lui-même, avait essayé d'obtenir des diversions du côté de la Suède et de la Turquie; mais il n'entraîna point la Suède à temps : la Turquie était retombée sous un gouvernement barbare et fanatique, depuis la catastrophe de l'illustre visir Ibrahim, en 1730 : elle était d'ailleurs occupée d'une guerre malheureuse contre la Perse, qu'avait relevée le fameux Thamas-Kouli-Kan : la Turquie eût cependant consenti à intervenir, si Fleuri eût voulu s'engager à une alliance ouverte contre l'Autriche et à ne pas faire de paix séparée[1]. Il craignit que cela ne décidât l'Angleterre à soutenir l'Autriche, et refusa. L'ambassadeur français à Constantinople réussit seulement à susciter, du côté du Caucase, une irruption des Tartares de Crimée, ninsffisante pour réagir sérieusement sur la Pologne.

Dans toute cette grande question de Pologne, le cardinal de Fleuri avait fait jouer à la France le misérable rôle d'un gouvernement qui ne sait ni s'abstenir ni agir! Jamais le nom français n'avait été compromis à ce point dans la politique moderne!

Les affaires européennes n'avaient pourtant point partout le même aspect, et le regard d'un Français, en passant du nord au sud, y trouvait de moins affligeants spectacles. L'Autriche payait pour la Russie.

Le parti belliqueux, généraux et courtisans, secondé par Chauvelin, obligea du moins Fleuri à faire la guerre par terre, puisqu'il n'y avait pas moyen de le contraindre à la faire par mer. Chauvelin ne pouvait sauver la Polo-

1 Cette offre de la Turquie était due à un renégat français, émule de Riperda, au comte de Bonneval, qui, après avoir déserté tour à tour les drapeaux de la France pour ceux de l'Autriche, ceux de l'Autriche pour ceux de la Turquie, semblait vouloir se réhabiliter, aux yeux de sa première patrie, en frappant les vieux ennemis de la France. V. T. Lavallée, Revue Indépendante du 10 janvier 1844.

gne : il résolut d'affranchir l'Italie. Le printemps et l'été de 1733 s'étaient passés en vives négociations avec l'Espagne et la Sardaigne. Le peu de confiance que les étrangers avaient dans la résolution de Fleuri, et les prétentions outrées de la reine d'Espagne, étaient cause de ces retards: ce n'était pas seulement pour ses enfants, mais pour elle-même, qu'Elisabeth Farnese rêvait la domination de l'Italie; elle prétendait se soustraire, en s'assurant une souveraineté personnelle, à la morne et monacale existence faite aux reines douairières d'Espagne. Enfin, deux traités secrets furent signés avec le cabinet de Turin, puis avec celui de Madrid (26 septembre — 25 octobre 1733). On y convenait de chasser les Autrichiens d'Italie : le Milanais devait être réuni au Piémont, et former un royaume de Lombardie ; Naples et la Sicile devaient être conquis au profit de l'infant don Carlos, qui céderait Parme et la Toscane à son frère puîné, don Philippe [1]; les Deux-Siciles et les *présides* de Toscane seraient réunis à l'Espagne en cas d'extinction de la postérité mâle d'Elisabeth Farnese. Une convention particulière entre la France et la Sardaigne stipulait que la Savoie serait cédée à la France quand le roi de Sardaigne aurait Mantoue en sus du Milanais. La France, dans la pensée de Chauvelin, devait avoir l'honneur de rendre à l'Italie l'indépendance nationale qu'elle avait la première commencé à lui arracher sous Charles VIII. Chauvelin jugeait que les fils de Philippe V, transplantés en Italie, deviendraient Italiens, comme Philippe V lui-même était devenu Espagnol. L'Italie confédérée, délivrée de toute domination étrangère,

[1] Le marquis d'Argenson, fils aîné du fameux lieutenant de police et ami de Chauvelin, lui avait proposé de rétablir la république à Florence et à Sienne. V. Mém. du marquis d'Argenson, p. 369; 1825.

reprenait le rang qui lui appartient dans le système européen. Une seule chose déparait cette belle conception et menaçait d'en annuler les effets; c'était la réversibilité de Naples à la couronne d'Espagne, arrachée à Chauvelin par la nécessité supposée de l'alliance espagnole [1].

Tandis qu'on s'assurait l'alliance espagnole et sarde, on obtenait la neutralité des deux puissances maritimes, en promettant de ne pas attaquer les Pays-Bas Autrichiens. La Hollande ne demandait qu'à rester en paix, pourvu qu'on ne touchât point à sa *barrière*, et Robert Walpole, à qui l'extension impopulaire des droits d'*accise* (impôts indirects) occasionnait d'assez graves embarras, reconnut le sacrifice que Fleuri lui avait fait de nos intérêts maritimes, en laissant à la France une certaine latitude d'action sur le continent : la réserve relative à la Belgique suffisait pour le moment aux intérêts anglais, et le cabinet de Londres était fort mécontent que l'empereur eût suscité une crise européenne sans consulter Georges II. La Prusse et le Danemark, comme on l'a vu, demeuraient immobiles; les Russes étaient occupés à envahir et à contenir la Pologne. L'Autriche se trouvait donc seule, quand la France, puis l'Espagne et la Sardaigne, lui lancèrent une triple déclaration de guerre (10-27 octobre).

Deux armées françaises franchirent aussitôt les Alpes et le Rhin [2]. Elles étaient commandées par les deux derniers survivants des grands généraux de Louis XIV, Villars et Berwick. On avait jugé nécessaire de faire une diversion

[1] Garden, Traités de paix, t. III, p. 172. — Cet ouvrage tout récent est le seul qui embrasse, dans un ordre chronologique, toute l'histoire diplomatique moderne. M. de Garden a refondu Koch et Schœll. — Mém. de d'Argenson, p. 371.

[2] Un réglement du 28 mai 1733 avait ordonné aux officiers de cavalerie de reprendre la cuirasse, et aux cavaliers, de reprendre le plastron. V. Mémoires de Villars.

en Allemagne pour favoriser la grande expédition d'Italie. Du 12 au 14 octobre, un détachement français occupa Nanci sans résistance, et un corps d'armée, réuni à Strasbourg sous les ordres de Berwick, investit le fort de Kehl. Le gouvernement français s'excusa, auprès du corps germanique, de cette attaque contre une forteresse de l'Empire, en protestant qu'il n'entendait rien garder de ce que la nécessité d'atteindre l'Autriche l'obligerait à occuper en Allemagne. Les Français ne levèrent aucune contribution et payèrent tout ce qu'ils prirent. Kehl, dont les fortifications avaient été mal entretenues depuis la paix de Bade, se rendit le 28 octobre. Les pluies de novembre arrêtèrent l'armée, et l'on ne tenta pas d'autre opération sur le Rhin cette année.

Les événements, au contraire, se précipitaient en Italie. Quarante mille Français, conduits par les lieutenants de Villars, joignirent douze mille Piémontais près de Verceil. Cinq mille cavaliers espagnols traversèrent le sud-est de la France et la Ligurie pour aller joindre en Toscane seize mille fantassins que transportait à Livourne la flotte d'Espagne. Villars, nommé maréchal-général (le titre qu'avait porté Turenne), partit le 26 octobre pour aller se mettre à la tête des Franco-Piémontais : une ardeur juvénile ranimait son cœur octogénaire; il fut fidèle à son caractère dans ses dernières paroles au cardinal-ministre, quand il lui fit ses adieux à Fontainebleau devant toute la cour : « Dites au roi qu'il peut disposer de l'Italie ; je vais la lui « conquérir [1]. »

Ce n'était point une vaine fanfaronnade : *conquérir* l'Italie, c'est-à-dire en chasser les Autrichiens, n'était ni

[1] Villars, p. 444. — Ici finissent ses mémoires, très précieux pour les dernières années de sa vie, où il siégeait au conseil du roi.

impossible, ni même très-difficile, pourvu que chacun des alliés fît son devoir. L'empereur avait été d'une étrange imprévoyance. Il n'avait pas écouté le prince Eugène, qui le pressait de se mettre sur le pied de guerre; il avait dégarni à tel point la Lombardie pour masser ses troupes sur la frontière polonaise, que le gouverneur du Milanais n'avait guère qu'une douzaine de mille hommes à sa disposition. Jusqu'au dernier moment, Charles VI avait compté, ou que Fleuri n'oserait pas attaquer, ou que le roi de Sardaigne défendrait les Alpes contre les Français. Le gouverneur du Milanais avait dégarni ses magasins pour fournir des munitions aux Piémontais.

Le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III [1], nommé généralissime des forces combinées par le traité du 26 septembre, n'avait pas attendu l'arrivée de Villars pour entrer en campagne. Dès le 24 octobre, les Franco-Piémontais s'avancèrent de la Sesia sur le Tesin. Vigevano se rendit le 27; Pavie envoya ses clés le 31; l'armée passa le Tésin; Milan fit sa soumission le 3 novembre; la garnison autrichienne s'était retirée dans le château. Le gouverneur Daun, hors d'état de tenir la campagne, s'était hâté de concentrer le peu qu'il avait de troupes dans un petit nombre de places, en attendant qu'une armée arrivât d'Allemagne à son secours. Il n'y avait point à hésiter; il

1 Le roi Victor-Amédée II, père de la feu duchesse de Bourgogne et aïeul maternel de Louis XV, avait abdiqué, en 1730, au profit de son fils Charles-Emmanuel; sa tête s'étant affaiblie sans que son humeur inquiète se calmât, il avait fait bientôt quelques démarches qui semblaient indiquer l'intention de reprendre le sceptre qu'il avait donné; son fils, alors, l'avait fait brutalement arrêter et jeter dans une forteresse. Ce fut un des grands scandales monarchiques du siècle. Victor-Amédée II mourut prisonnier, le 10 novembre 1732, sans que ni Louis XV, ni aucun autre souverain, se fût intéressé en sa faveur. On avait feint de le croire fou, pour se dispenser d'intervenir.

fallait masquer les places par des détachements, et marcher au Mincio et à l'Adige, aux débouchés des Alpes tyroliennes. Il va sans dire que c'était la pensée de Villars, qui joignit Charles-Emmanuel, le 11 novembre, à Milan. Le roi de Sardaigne repoussa ce plan : Charles-Emmanuel se fiait médiocrement à Fleuri, point du tout à la reine Elisabeth, et n'avait point encore de nouvelle officielle du traité entre la France et l'Espagne, qui ne fut signé que le 25 octobre à Madrid. Persuadé que la reine d'Espagne chercherait à revenir sur la promesse que la France avait faite du Milanais à la couronne de Sardaigne, il ne songea qu'à prendre possession au plutôt des villes milanaises, comme si la solidité de cette possession n'eût pas été subordonnée aux événements généraux de la guerre. L'armée franco-piémontaise fut donc employée à faire des siéges. De novembre à février, Pizzighitone, les citadelles de Crémone et de Milan, Novare, Tortone, le fort de Fuentes, etc., furent l'un après l'autre réduits à capituler. Trois mois suffirent à l'entière conquête du Milanais; mais la grande place forte de Lombardie, Mantoue, restait aux Autrichiens, et l'armée de secours s'amassait en Tyrol.

On pouvait encore barrer le passage à l'ennemi, ou l'accabler à la descente des Alpes. Villars conjura le jeune candidat au trône de Naples, don Carlos, et le général espagnol Montemar, de se réunir aux Franco-Piémontais pour fondre tous ensemble sur l'armée de Tyrol. Les Espagnols avaient d'autres ordres; leur reine était incapable d'ajourner, dans un intérêt collectif, l'impatience de ses cupidités dynastiques ; elle avait fait enjoindre à son fils de marcher droit à Naples. Les Espagnols, dès le mois de février 1734, tournèrent le dos à la Haute-Italie,

et, de la Toscane, se dirigèrent par l'État Romain vers la frontière napolitaine.

Charles-Emmanuel fut entièrement confirmé dans son opinion sur les vues du gouvernement espagnol, qui avait évité tout engagement direct avec lui : il ne douta pas que la reine Elisabeth, une fois Naples réuni dans ses mains à Parme et à la Toscane, n'aspirât à l'entière domination de l'Italie, et craignit de n'être que faiblement soutenu par le gouvernement français vis-à-vis des Bourbons d'Espagne. Dès lors, il recommença à jouer le jeu double si habituel à son père et à ses aïeux, ne voulut pas s'ôter toute chance de réconciliation avec l'empereur, ne compléta pas son contingent, qui eût dû être porté à vingt-quatre mille hommes, et refusa d'engager l'armée par delà l'Oglio. On porta seulement les avant-postes dans le Mantouan, et la plus grande partie de février, mars et avril furent consumés dans une inaction qui désespérait Villars. Au lieu de cette campagne glorieuse et décisive par laquelle Villars avait rêvé de terminer sa carrière, le vieux guerrier se trouvait reporté à ce temps de navrantes déceptions où un allié indocile aux conseils de son génie (l'électeur de Bavière) avait fait échouer ses larges conceptions. L'armée impériale, commandée par le feld-maréchal Merci, était cependant descendue sans obstacle du Tyrol dans le Brescian et le Mantouan. Elle comptait environ quarante mille hommes, les meilleurs soldats de l'empereur. Elle ne chercha point à franchir l'Oglio pour attaquer le Milanais : elle déroba un passage sur le Pô, entre San-Benedetto et Borgo-Forte, afin de transporter la guerre dans le Parmesan, et de se placer entre les Franco-Piémontais et les Espagnols (2 mai 1734). L'expérience avait prouvé qu'il était impossible d'empêcher une

opération de ce genre, le passage du Pô, comme celui de l'Adige, pouvant être effectué sur un trop grand nombre de points. Villars, à cette nouvelle, entraîna le roi de Sardaigne par delà l'Oglio, et tâcha de prendre l'ennemi à revers, avant qu'il eût achevé de traverser le Pô. Il était trop tard, et l'on ne put atteindre et défaire que quelques détachements. Le roi et le maréchal, en faisant une reconnaissance avec les gardes-du-corps de Charles-Emmanuel et quatre-vingts grenadiers, se trouvèrent tout à coup en présence d'un assez gros parti qui fit feu sur eux. On pressait le roi de se retirer. « Ce n'est pas ainsi qu'il faut sortir de ce pas ! » s'écria Villars; il mit l'épée à la main; le roi en fit autant, et tous deux chargèrent à la tête des gardes-du-corps. L'ennemi enfoncé se dispersa. Comme le roi complimentait le vieux maréchal sur la vigueur et l'activité qu'il avait conservées : « Sire, répliqua Villars, ce sont les dernières étincelles de ma vie; c'est ici la dernière opération de guerre où je me trouverai, et

« C'est ainsi qu'en partant je lui fais mes adieux. »

Le vieux guerrier, en effet, dégoûté par l'opiniâtre refus de concours qui avait fait échouer son plan, avait demandé et obtenu son rappel en France. Il partit, le 27 mai, du camp de Bozzolo; mais il ne revit point sa patrie. L'épuisement qu'il avait allégué à l'appui de sa demande de rappel, était véritable : la fatigue et le chagrin avaient achevé d'user les ressorts de sa vie; il fut obligé de s'arrêter malade à Turin, et y mourut, le 17 juin, à quatre-vingt-deux ans. Ce fut le dernier des grands généraux français de l'ancien régime.

On lui fit de sanglantes funérailles. Le plan offensif des Autrichiens avait été retardé par une double attaque d'a-

poplexie survenue au comte de Merci, général aussi actif qu'intrépide. Avant que Merci eût pu reprendre le commandement, ses lieutenants, de la fin de mai au commencement de juin, avaient attaqué les avant-postes français, repliés sur la Parma,, et s'étaient fait rejeter de la Parma sur la Lenza. Merci, à peine rétabli, accourt au camp autrichien et manœuvre quelque temps entre ces deux rivières : le 28 juin, il remonte la Parma et la franchit au dessus de Parme : le 29, au matin, il passe la petite rivière de Baganza, et marche droit aux retranchements franco-piémontais, qui appuyaient leur gauche aux glacis de Parme, leur droite au village de Crocetta et à des marais qui s'étendent jusqu'au Taro : le chemin de Parme à Plaisance, bordé de deux canaux profonds, couvrait le front étroit de ces boulevards. Le roi de Sardaigne était absent : le plus ancien des lieutenants-généraux français, le marquis de Coigni, venait de recevoir le commandement en chef avec le bâton de maréchal : il avait pris de bonnes dispositions défensives, et l'attaque était fort téméraire. Elle fut poussée avec une extrême énergie par la droite ennemie : Merci voulait couper les Franco-Piémontais d'avec Parme, et les acculer au Pô. Les assaillants comblent de leurs cadavres les fossés que les fascines ne suffisent point à combler : les premiers rangs engloutis, les autres passent sur leurs corps! Le double canal du chemin de Plaisance est franchi ; mais la première ligne française qui a plié a derrière elle trois autres lignes d'infanterie, que la cavalerie soutient : cette masse profonde arrête l'ennemi par un feu effroyable ; Merci tombe mortellement blessé, comme autrefois son ancètre, le grand comte de Merci, à Nordlingen ; le prince Louis de Würtemberg, qui prend le commandement, est bientôt à son

tour mis hors de combat; cinq autres généraux autrichiens, une foule d'officiers supérieurs, jonchent les retranchements français; le feu des Impériaux se ralentit peu à peu; sur le soir, ils se retirent vers la Secchia. Pas un bataillon, de part ni d'autre, n'avait perdu ses drapeaux, et l'on n'avait pas fait un prisonnier. Les Franco-Piémontais avaient perdu presque autant d'officiers généraux ou supérieurs que les Autrichiens, mais moitié moins de soldats. L'ennemi avoua, en tués ou hors de combat, une perte de six mille hommes, que nos relations élèvent beaucoup plus haut.

Le roi de Sardaigne arriva au camp le lendemain de la bataille, et reprit la conduite de l'armée; mais il mit dans la poursuite une lenteur qu'on voulut bien attribuer au défaut de vivres. On enleva dans Guastalla un détachement de douze cents hommes; mais le gros des ennemis eut le temps de traverser le Modénais, de gagner la Mirandole, et de se retrancher entre cette place et Revere sur le Pô. Les Franco-Piémontais s'établirent sur la Secchia, et occupèrent le Modenais, dont le souverain s'était montré favorable aux Autrichiens. L'armée impériale, renforcée de quelques milliers d'hommes venus du Tyrol, et commandée par un nouveau chef, le feld-maréchal Königsegg, se trouva en état de se reporter en avant, moins de trois semaines après la bataille de Parme, et vint camper sur la rive droite de la Secchia, en face des Franco-Piémontais. Ceux-ci occupaient la rive gauche, de Bondanello à l'embouchure de la Secchia dans le Pô, et tenaient Quistello vers leur centre, comme une tête de pont à la droite de la Secchia. On resta près de deux mois en présence sans bouger, mais non pas sans souffrir beaucoup de ce séjour malsain du Pô. Les Franco-Piémontais

se gardaient mal; ils avaient la majeure partie de leurs chevaux au vert dans le Modénais. La Secchia était guéable sur beaucoup de points. Le 15 septembre, à l'aurore, un corps d'Impériaux fit soudainement une fausse attaque vers l'embouchure de la Secchia, pendant que Kõnigsegg en personne, avec un autre corps, passait cette rivière près de Bondanello, à l'extrême droite des Français, et se jetait sur le quartier du maréchal de Broglie, qui avait été associé à Coigni dans le commandement de l'armée française. Broglie n'eut que le temps de s'échapper en chemise; son fils, ses gens, ses équipages, furent pris; l'extrême droite française fut coupée d'avec le centre; l'ennemi, descendant la Secchia, poussa vers Quistello, s'en empara, enleva le bagage, la caisse, l'argenterie du roi de Sardaigne, beaucoup d'artillerie et de munitions, une grande quantité de chevaux et de mulets. Une entière déroute pouvait être la conséquence de cette surprise. Il n'en fut rien, heureusement. Les Franco-Piémontais se rallièrent derrière un canal et des cassines fortifiées. Le lendemain 16, comme les Impériaux semblaient manœuvrer pour se porter entre l'armée franco-piémontaise et les ponts qu'elle avait sur le Pô, derrière Guastalla, le roi de Sardaigne et les deux maréchaux se replièrent vivement sur Guastalla et y devancèrent l'ennemi. Le 17, un fort détachement, posté à l'embouchure de la Secchia, ne put suivre cette retraite, et fut pris tout entier par les Autrichiens. Il n'y avait eu que quelques centaines de morts dans les deux journées des 15 et 16 septembre, mais plus de trois mille prisonniers restaient aux mains de l'ennemi.

Königsegg voulut pousser son avantage jusqu'au bout. Arrivé, le 18 septembre au soir, à Luzzara, théâtre d'un

choc fameux entre Vendôme et le prince Eugène, il assaillit de nouveau, dès le 19, les Franco-Piémontais, dans la position où ils s'étaient arrêtés en avant de Guastalla. L'armée alliée occupait un triangle formé par le Pô, le Crostolo et le Crostolino. L'infanterie de la gauche alliée s'appuyait à la chaussée de Guastalla à Luzzara, avec le Crostolino, des haies et des broussailles devant son front; la cavalerie de la gauche était massée dans une prairie entre cette chaussée et le Pô; la droite franco-piémontaise fermait le triangle, de Guastalla au Crostolo. Les alliés, qui venaient de recevoir des renforts, brûlaient de venger l'échec de Quistello; ils virent, avec une belliqueuse joie, s'avancer les Autrichiens. Königsegg porta tous ses efforts sur la gauche des alliés, afin de pénétrer jusqu'aux ponts de bateaux du Pô, et d'écraser les alliés contre la pointe du triangle où ils étaient postés. Il lança les cuirassiers de l'empereur sur la cavalerie de la gauche franco-piémontaise; par deux fois, les redoutables escadrons impériaux furent rompus et renversés; une vigoureuse attaque d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie mêlées n'eut pas un meilleur succès; un corps d'infanterie française, porté à temps sur l'extrême gauche avec du canon, arrêta les bataillons ennemis, et, secondé par les dragons et les carabiniers, qui mirent pied à terre, il chassa l'infanterie autrichienne à la baïonnette au delà des taillis et de la prairie. Königsegg, battu à la gauche, essaya d'enfoncer le centre, puis la droite des alliés; il fut partout repoussé à grande perte. Il battit en retraite vers la fin du jour, avec une armée réduite d'au moins cinq ou six mille hommes. Le prince Louis de Würtemberg était mort avec bien d'autres chefs; on cite un corps de sept bataillons qui n'avait plus à sa tête qu'un lieutenant-colonel.

Cette éclatante revanche de Quistello, qui avait coûté bien du monde aux alliés, n'eut aucune suite. L'ennemi s'était retiré en bon ordre, et, d'ailleurs, le roi de Sardaigne, très-brave au combat comme tous ceux de sa race, ne savait ou ne voulait pas profiter de la victoire. Königsegg repassa au nord du Pô vers Borgo-Forte, le 26 septembre, reçut quelques recrues, et s'étendit entre le Pô et l'Oglio. Les Franco-Piémontais occupèrent l'autre rive de l'Oglio; puis, de grandes pluies ayant fait déborder le Pô, l'Oglio et le Mincio, le roi de Sardaigne, malgré le maréchal de Coigni, voulut évacuer le pays entre l'Oglio et l'Adda, et ramener l'armée à Crémone. L'ennemi en profita pour s'étendre au nord du Pô jusqu'à la rive gauche de l'Adda; au sud du Pô, les Français se maintinrent jusqu'à Guastalla, et gardèrent le Modénais. Les armées, plus ravagées encore par les maladies que par le fer, prirent enfin leurs quartiers d'hiver en décembre. Des flots de sang avaient coulé sans résultat en Lombardie depuis six mois [1].

La campagne des Espagnols dans les deux Siciles avait été autrement décisive. Il n'y avait pas eu là les tiraillements et les défiances énervantes des coalitions. Les Espagnols, n'ayant à compter avec personne, avaient été franchement droit devant eux. Le 26 mars, une vingtaine de mille hommes étaient entrés dans le royaume de Naples par Frosinone, tandis que huit mille autres soldats longeaient la côte, à bord de la flotte d'Espagne. Les Autrichiens avaient dix-huit ou vingt mille hommes sur le territoire napolitain ; ils auraient pu se masser et tenir la

[1] Massuet, Hist. de la dernière Guerre, t. Ier, p. 104-138; — t. II, p. 332-363. —Colletta, *Storia di Napoli*, t. Ier, l. Ier; — Botta, *Storia d'Italia*, t. VIII, l. XL; — —Muratori, Annal., t. XVI; — Campo-Raso, *Comentarios*, t. II.

campagne, tout en évitant le choc jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des secours; ils se répartirent au contraire dans les places, et s'imaginèrent fatiguer et ruiner l'armée d'invasion en l'obligeant à faire des siéges. C'était là un très-mauvais plan contre des ennemis maîtres de la mer et favorisés par les populations. La promesse faite par don Carlos d'abolir les impôts établis par *le gouvernement tyrannique des Tedeschi* (Allemands), avait gagné complétement les Napolitains; ils avaient d'ailleurs, pour se tourner contre Charles VI, le même motif qui les avaient décidés à se tourner pour lui en 1707, quand il n'était pas encore empereur, le désir d'avoir un roi pour eux seuls et de ne plus relever d'un gouvernement étranger. Le vice-roi autrichien, voyant la flotte espagnole maîtresse de Procida, d'Ischia, de Pouzzole, et l'armée de terre à Aversa, évacua Naples, sauf les châteaux (3 avril). Naples aussitôt appela don Carlos; les quatre châteaux se rendirent du 23 avril au 6 mai; le 15 mai, don Carlos, après une entrée solennelle, où il répandit l'or à pleines mains, publia le décret par lequel son père lui cédait le trône des Deux-Siciles. Ainsi fut inaugurée la dynastie des Bourbons de Naples, sous d'heureux auspices que le temps n'a pas confirmés. Les premières suites de cette révolution furent très-favorables, et ce beau pays, durement exploité par les Autrichiens, respira sous un jeune prince aimable et bienveillant, et sous un sage ministre, Bernardo Tanucci, ancien professeur de droit à Pise, qui fit régner la sécurité, l'économie et la justice sur une terre où ces biens étaient à peu près inconnus.

Quelques jours après la proclamation du nouveau roi (25 mai), les faciles succès des Espagnols avaient été confirmés par une victoire qui ne laissait plus de ressource

à l'ennemi. Leur général Montemar avait poursuivi dans la Pouille le seul corps que les Autrichiens eussent conservé hors des places fortes, et qui s'était rapproché de l'Adriatique pour recevoir par mer des renforts de Croates. Avant que le gros des renforts fût débarqué, le corps autrichien, fort d'au moins huit mille hommes, fut pris ou détruit tout entier à Bitonto. Les grosses garnisons de Pescara, de Gaëte et de Capoue capitulèrent, du mois de juillet au mois d'octobre, et tout le royaume de Naples reconnut dont Carlos. Montemar était descendu en Sicile dès la fin d'août avec treize mille hommes : les Autrichiens n'en avaient pas six mille dans cette grande île, plus mal disposée pour eux encore que Naples. Partout, le peuple se souleva en faveur des Espagnols : les Autrichiens ne se défendirent sérieusement que dans les châteaux de Messine, de Syracuse et de Trapani ; mais, ne pouvant espérer aucun secours, ils rendirent enfin ces forteresses, du mois de mars au mois de juillet 1735, et la troisième branche des Bourbons se trouva complètement maîtresse des Deux-Siciles. Le vieil Alberoni, oubliant l'ingratitude d'Élisabeth Farnese, avait tressailli de joie au fond de sa retraite de Plaisance, en entendant retentir le canon qui chassait les Autrichiens de Milan, de Naples et de Palerme.

En somme, bien que les défiances de Charles-Emmanuel et l'audacieuse bravoure des généraux de l'empereur, qui avaient en quelque sorte interverti les rôles entre les Français et les Autrichiens, eussent rendu la campagne du Pô indécise, les affaires de l'Autriche étaient très-mauvaises au-delà des Alpes. La Basse-Italie était perdue sans retour, et la Haute devait l'être, pour peu que les

généraux des trois couronnes alliées voulussent se concerter durant une saison.

Vers le Rhin, la campagne de 1734 ne fut pas si féconde en événements, quoiqu'on eût mis sur pied de grandes forces des deux côtés, surtout du côté des Français. L'empereur était parvenu à entraîner l'Empire dans sa querelle, en montrant le territoire germanique violé par la prise de Kehl. Le gouvernement français eût agi en effet plus sagement, s'il eût fait attaquer, au lieu de Kehl, la place autrichienne de Brisach, ce qui n'eût donné aucun sujet de plainte à l'Empire. La diète de Ratisbonne avait donc déclaré la guerre à la France, le 13 mars 1734, malgré les protestations des trois électeurs de la maison de Bavière (le duc de Bavière, l'archevêque de Cologne et le Palatin): elle avait promis à l'empereur quarante mille hommes, puis jusqu'à cent vingt mille! Le prince Eugène devait donc avoir à sa disposition une armée formidable; mais il y eut beaucoup à en rabattre, et la diète, qui ne sentait pas les intérêts généraux de l'Allemagne sérieusement menacés, mit très-peu de zèle à remplir ses engagements. L'Autriche dut reconnaître qu'il n'était pas facile de se passer des guinées d'Angleterre ni des ducats de Hollande. Les Français se trouvèrent sur pied les premiers, quoique plus tard que n'eût voulu leur général Berwick, qui était revenu à Strasbourg dès la fin de mars, et qui n'y avait rien trouvé de prêt pour le siége projeté de Philipsbourg[1].

1 Un réglement avait été publié, le 15 février 1734, sur les équipages des officiers, pour les obliger à diminuer leur luxe, et alléger l'armée qu'ils encombraient d'une multitude de valets, de bêtes de somme, de voitures. L'année précédente, il y avait eu, dit-on, jusqu'à dix-huit cents chaises de poste à Strasbourg. V. Journal de Barbier, t. II, p. 28.

Tout avait été retardé par la négligence du ministre de la guerre, Bouin d'Angervilliers, et surtout par les intrigues d'un homme à projets, qui étourdissait le vieux Fleuri de sa faconde et de son assurance présomptueuse que la cour prenait pour la hardiesse du génie. C'était le comte de Belle-Isle, petit-fils du malheureux Fouquet; il avait relevé la fortune de sa famille abattue, et rêvait la destinée des grands capitaines comme son aïeul avait rêvé le destin des grands ministres. Il voulait persuader à Fleuri de faire marcher l'armée du Rhin droit en Saxe et en Bohême. Le cardinal ayant reculé devant ce plan téméraire, Belle-Isle réussit du moins à se faire confier un corps à part pour occuper Trèves et la Basse-Moselle, et prendre Traerbach [1]. Tout cela empêcha Berwick de commencer ses opérations avant la fin d'avril. Enfin, Traerbach étant pris et toutes nos forces disponibles, Berwick lança au-delà du Rhin trois grands corps de troupes, les deux premiers par Kehl et le fort-Louis, le troisième, beaucoup plus bas, par l'embouchure du Necker (3 mai). L'armée ennemie, très-inférieure aux Français, s'était postée derrière les anciennes lignes d'Etlingen, entre les montagnes de Dourlach et le Rhin, au nord de Rastadt : elle allait être prise entre les divers corps français. Eugène, arrivé le 26 avril au camp allemand, fit évacuer à la hâte les lignes d'Ettlingen, et replia son armée sur Heilbron. Une diversion qu'il avait fait tenter par un fort détachement contre la Haute-Alsace, vers Brisach, venait d'être repoussée par les paysans armés : c'est la première fois que les milices populaires de l'Alsace se soient signalées sous le drapeau français contre leur vieille suzeraine, l'Autriche.

[1] On employa, pour la première fois, à ce siége, les bombes de cinq cents.

Berwick ne suivit pas Eugène dans sa retraite, et fit investir Philipsbourg par tous les corps français réunis (fin mai). Il y avait bien cent mille hommes. Les deux tiers de cette puissante armée furent destinés à garder la circonvallation, pendant que le reste ferait le siége. Berwick ne vit pas le succès des dispositions qu'il avait prises. Le 12 juin, au matin, comme il était monté sans précaution sur la banquette de la tranchée pour examiner les travaux, deux batteries, l'une française, l'autre ennemie, tirèrent à la fois : un boulet, peut-être français, lui emporta la tête! Berwick et Villars moururent ainsi à cinq jours de distance; contrairement à leur caractère, le grave et prudent Berwick périt par suite d'une imprudence; le fougeux Villars mourut dans son lit. Les derniers rayons du soleil de Louis XIV s'éteignirent avec eux.

Il y eut un moment d'anxiété à Versailles et dans toute la France. Les débordements du Rhin et des petites rivières qui descendent des montagnes neigeuses de la Souabe, inondaient le camp, rendaient les travaux très-difficiles et gênaient la communication entre les quartiers. Le prince Eugène, ayant reçu tous les renforts qu'il pouvait espérer, était venu s'établir en vue des retranchements français, et l'on se rappelait la funeste journée de Turin, où il avait forcé jadis nos lignes de siége. Les circonstances étaient différentes : les retranchements étaient très-forts; le maréchal d'Asfeld [1], successeur de Berwick, pouvait porter des masses formidables sur le point de la circonvallation qu'attaquerait l'ennemi; Eugène avait une soixantaine de mille hommes; mais la qualité de ces troupes était généralement médiocre, l'élite des forces

[1] Il n'était point allemand, comme son nom pourrait le faire croire : c'était le fils d'un marchand de la rue Saint-Denis, nommé Bidal, anobli en Allemagne.

impériales ayant passé en Lombardie. Le héros de Höchstedt et de Turin avait vieilli, le sentait, et ne se décida point à risquer sa gloire dans une attaque plus que douteuse. Il laissa capituler Philipsbourg, après une belle défense (18 juillet). Eugène empêcha sans grand'peine les Français de pousser plus loin leurs succès : le maréchal d'Asfeld, bon officier du génie, entèndait mal la grande guerre, et n'osa rien tenter de considérable du reste de l'année.

D'Asfeld, vieux et fatigué, demanda son remplacement après la campagne : on lui donna pour successeur le maréchal de Coigni, qui n'était pas plus jeune, et qui n'avait pu s'entendre en Lombardie ni avec son second, le maréchal de Broglie, autre vieil et médiocre capitaine, ni surtout avec le roi Charles-Emmanuel. Les armées de la France, comme la France elle-même, commençaient à être gouvernées par une *gérontocratie* qui n'avait pas même les avantages de l'expérience ; de même que Fleuri n'avait point été nourri dans les grandes affaires, les généraux qui succédaient à Villars et à Berwick n'avaient point été formés aux grandes opérations militaires[1]. Coigni ne fit sur le Rhin, en 1735, rien qui méritât l'attention de l'histoire : le prince Eugène, dont les forces diminuaient et que secondait mal le cabinet de Vienne, livré à ses rivaux de pouvoir et à ses envieux, se contenta de tenir Coigni en échec et de lui interdire le siége de Mayence[2].

[1] Ceux qui étaient arrivés aux hauts grades en commandant ces compagnies de soldats-officiers qui formaient la maison du roi, n'en savaient pas plus que de simples capitaines de cavalerie : ceux qui étaient parvenus par des services plus sérieux, n'avaient cependant, grâce à l'invention mécanique de Louvois (*l'ordre du tableau*), commandé de détachements qu'à tour de rôle, c'est-à-dire rarement, et avancé qu'à l'ancienneté.

[2] Massuet, Hist. de la Guerre présente, t. II.

En Italie, le commandement des troupes françaises avait été transféré au duc de Noailles, récemment nommé maréchal de France. L'âge n'avait pas donné plus de netteté ni de fixité d'esprit à cet ancien adversaire de Law, mais ne lui avait pas non plus enlevé ses facultés actives et compréhensives. Il trouva l'armée, au mois de mars 1735, dans l'état le plus déplorable. Les grandes pertes causées par le fer de l'ennemi et par la fièvre des rizières étaient le moindre mal : c'était surtout un mal moral qui rongeait l'armée; non seulement la vieille licence de la noblesse militaire s'aggravait jusqu'à permettre au plus immonde des vices, au vice contre nature, de s'étaler presque ouvertement dans le camp; mais la cupidité que la Régence avait infiltrée dans les veines de la noblesse étouffait le sentiment de l'honneur et brisait le lien naturel d'affection entre le chef et le soldat. Les capitaines empêchaient qu'on ne complétât leurs compagnies, afin de gagner sur la solde; les colonels se faisaient les complices des capitaines et les aidaient à gagner ou à intimider les commissaires des guerres; les gratifications destinées aux officiers blessés avaient été données à la faveur et non aux blessures; on avait spéculé sur la santé, sur la vie du soldat; pendant la saison rigoureuse, on l'avait laissé dans des cloîtres et des portiques tout ouverts; on avait négligé ou abandonné les hôpitaux. Le soldat, affamé, désespéré, s'était livré impunément à une maraude universelle; on citait les plus horribles excès; on parlait de femmes auxquelles on avait coupé les doigts ou les oreilles pour leur arracher leurs anneaux d'or [1]!

Les mêmes pillages, sinon les mêmes atrocités, avaient

1 Mém. de Noailles, p. 294. — F. Barrière, Avant-propos aux Mém. de madame du Hausset.

eu lieu l'année précédente en Allemagne. La démoralisa tion des nobles, des officiers, qui engendrait celle des soldats, n'était qu'un des symptômes de la décomposition sociale commencée. Il était bien frappant qu'au milieu de tant de ruines morales, le trait essentiel de la race gauloise, la valeur guerrière, se maintînt inaltérable.

Noailles parvint à remettre quelque ordre dans l'armée d'Italie; mais il ne fut point en mesure de tenir la campagne avant le mois de mai. Les Espagnols s'étaient enfin décidés à venir coopérer avec les Franco-Piémontais en Lombardie, et le conquérant de Naples, Montemar, après avoir, sur son passage, enlevé aux Autrichiens les *présides* de Toscane, joignit Charles-Emmanuel et Noailles à la fin de mai. L'armée impériale, qui n'avait pas moins pâti que les Français, et qui avait perdu ses meilleurs soldats dans les combats ou dans les hôpitaux, se trouva hors d'état de résister aux forces réunies des trois couronnes alliées. Le feld-maréchal Königsegg évacua le pays au sud du Pô, puis, laissant une grosse garnison dans Mantoue, il se replia sur le Tyrol italien, abandonnant complétement la campagne à ses adversaires (mi-juin). Il semblait que les alliés n'eussent plus autre chose à faire qu'à masquer les débouchés du Trentin, et à presser le siége de Mantoue; mais ce n'était pas tout que de prendre Mantoue : il s'agissait de savoir ce qu'on en ferait quand on l'aurait prise. La cour d'Espagne revendiqua Mantoue pour don Carlos, sans même donner à Charles-Emmanuel la garantie directe qu'il ne cessait de réclamer d'elle pour le Milanais. Le roi de Sardaigne, on le comprend sans peine, mit dès lors très peu de zèle à seconder l'attaque de Mantoue, et refusa d'y envoyer son parc d'artillerie de siége : Fleuri ne voulut pas et les Espagnols ne purent

suppléer à grands frais au refus de Charles-Emmanuel. On se borna donc à un blocus qui pouvait se prolonger fort longuement sans résultat, et on laissa échapper l'occasion d'expulser totalement l'ennemi de la Péninsule.

La guerre fut donc menée mollement en 1735 dans la Lombardie comme sur le Rhin : vers l'automne, les Impériaux firent quelques mouvements offensifs des deux côtés; ils redescendirent du Trentin par la rive gauche de l'Adige, sur le territoire vénitien, dont la neutralité était fort peu respectée des deux partis, et le principal corps de leur armée d'Allemagne, qui n'était plus commandée par Eugène, passant le Rhin, remonta la Moselle jusque vers Trèves. On était là en présence, quand une suspension d'armes arrêta les forces belligérantes [1].

Les négociations n'avaient pas cessé depuis dix-huit mois. Fleuri ne souhaitait que de sortir au plutôt d'une guerre où il s'était engagé malgré lui, et Robert Walpole, en refusant à l'empereur le concours armé de l'Angleterre, n'avait pas entendu s'abstenir de toute intervention dans une querelle si grave pour l'équilibre européen. L'Angleterre et la Hollande avaient offert leur médiation, au mois de juin 1734, et, dès cette époque, le roi de Sardaigne avait essayé d'entamer une négociation secrète avec l'empereur par l'intermédiaire du cabinet anglais. L'empereur, après d'inutiles intrigues auprès de Georges II et du parlement pour perdre Walpole et amener au pouvoir un ministère belliqueux, s'était résigné à accepter la médiation. Les couronnes alliées en avaient fait autant. Vers la fin de février 1735, un projet de transaction fut remis par les médiateurs aux ambassadeurs des puissances belli-

[1] Mém. de Noailles, p. 297. — Hist. de la Guerre présente; t. IV.

gérantes à Londres et à La Haie. Les propositions de l'Angleterre et de la Hollande se résumaient ainsi : 1° l'on écartait les discussions de droit quant à la Pologne; Stanislas abdiquerait la couronne, conserverait le titre de roi et ses biens patrimoniaux; amnistie pleine et entière serait accordée pour *les troubles* de Pologne; le parti opposé à Stanislas accepterait l'acte d'abdication et remercierait ce prince de son sacrifice patriotique par une députation solennelle; les Russes évacueraient la Pologne; 2° l'empereur céderait Naples et la Sicile à l'infant don Carlos, Novare et Tortone au roi de Sardaigne; la France et ses alliés rendraient à l'empereur tout le reste de ce qu'ils lui avaient pris; don Carlos céderait à l'empereur ses droits sur la Toscane et sur Parme; 3° La France et la Sardaigne garantiraient la pragmatique autrichienne, et l'Espagne renouvellerait sa garantie; 4° un armistice serait établi préalablement à la discussion de ce projet.

Le plan était, en somme, très-avantageux à l'empereur, puisqu'on le dédommageait, jusqu'à un certain point, de ce qu'il perdait, et qu'on lui faisait des restitutions très-considérables : il avait en outre la garantie si vivement désirée, et le parti qu'il avait appuyé restait maître de la Pologne, au prix d'une satisfaction honorifique donnée à la France. Il le sentit, et, sans cesser de se plaindre, il parut disposé à accepter le fond du projet. Walpole croyait pouvoir compter également sur l'acceptation de Fleuri, qui l'avait à peu près promise d'avance; mais son espoir fut trompé. La reine d'Espagne poussa des cris de fureur à la proposition de céder Parme et la Toscane : la cour et le public français s'indignèrent qu'on prétendît sacrifier le beau-père du roi sans autre compensation qu'un vain titre; le ministre des affaires étrangères, fidèle à la

pensée de chasser les Autrichiens d'Italie, circonvint habilement le cardinal. Fleuri n'osa donner son adhésion au projet, et les trois couronnes alliées répondirent seulement qu'elles étaient prêtes à convenir d'un armistice pour négocier. Une seconde déclaration, transmise aux médiateurs par les alliés, le 20 juillet 1735, affirme que les propositions faites sur les États d'Italie, augmenteraient plutôt qu'elles ne diminueraient la puissance de l'empereur dans la Péninsule. C'était bien là Chauvelin qui parlait.

La Russie, de son côté, repoussa un armistice général qui eût compris la Pologne, où quelques partis de noblesse confédérée battaient encore la campagne au nom de Stanislas. La tzarine, qui n'avait pu secourir l'empereur en 1734, fit entrer seize mille Russes en Allemagne au mois de juin 1735, et en promit vingt-quatre mille autres à Charles VI. Les Russes parurent, pour la première fois, sur le Rhin en septembre 1735 : ils restèrent en réserve sur la rive droite. La guerre semblait près de devenir universelle : l'Angleterre avait fait de grandes levées de matelots et de soldats, au moment même où elle proposait son plan de conciliation; le Danemark avait conclu un traité de subsides avec elle en 1734; la Suède venait d'en signer un avec la France en juin 1735; le Portugal, brouillé avec l'Espagne, traitait avec l'empereur, et réclamait la protection des flottes anglaises; la Turquie tâchait de se débarrasser de la guerre de Perse pour se préparer à mettre à profit les revers de l'empereur. Tout retentissait du bruit des armes; mais le chef du cabinet anglais n'en était pas devenu plus belliqueux, et le refus formel renouvelé par la Hollande de secourir l'empereur servit d'excuse à Walpole pour l'Angleterre. Le ministre anglais

comptait ramener Fleuri à accepter son plan moyennant quelques modifications ; mais la négociation prit un autre canal. Lorsque l'empereur eût dû renoncer à toute espérance d'être assisté de ses anciens alliés, dans son indignation de ce qu'il appelait fort injustement leur défection, il ne songea plus qu'à traiter directement avec la France. Fleuri, aux premières ouvertures indirectes, se hâta d'envoyer un agent secret à Vienne, à l'insu de ses alliés. Chauvelin ne put parer le coup. Il conjura en vain le cardinal de ne garantir la pragmatique autrichienne qu'au prix d'une entière renonciation de l'empereur à l'Italie. Quand il vit cette belle cause perdue et la grande politique décidément impossible avec Fleuri, il se rejeta vivement sur les intérêts spéciaux de la France, par une de ces évolutions qui n'appartiennent qu'à l'esprit souple et puissant du véritable homme d'État : il s'efforça du moins de faire que cette paix, qu'il avait rêvée si glorieuse, fût utile, et contribuât au complément du territoire français, à cette œuvre que s'étaient transmise nos politiques nationaux de génération en génération. Il eut la consolation d'y réussir.

Le 3 octobre 1735, des articles préliminaires furent signés à Vienne entre la France et l'Autriche. Le premier article, concernant la Pologne, différait du projet anglobatave en ce qu'on n'y stipulait plus la députation solennelle du parti opposé à Stanislas, et en ce qu'on y annonçait la garantie perpétuelle des libertés et constitutions des Polonais, particulièremment de la libre élection de leur roi. Venait ensuite le dédommagement accordé à Stanislas; c'était là que Chauvelin avait su trouver un avantage de haute importance pour la France : l'empereur consentait que le jeune duc François de Lorraine, à qui était

destinée la main de sa fille aînée, Marie-Thérèse, échangeât les duchés de Lorraine et de Bar contre la réversibilité du grand-duché de Toscane, qu'on enlevait à don Carlos. Stanislas devait entrer en possession du Barrois immédiatement, et de la Lorraine dès que la Toscane serait échue au duc François, ce qui ne paraissait pas devoir beaucoup tarder, le dernier des Médicis dépérissant, épuisé par la débauche. Après Stanislas, les duchés de Lorraine et de Bar seraient cédés, en pleine souveraineté, à la couronne de France, l'empereur promettant d'employer ses bons offices pour obtenir le consentement de l'Empire, et le roi de France abandonnant, pour son beau-père et pour lui, la voix et séance à la diète de l'Empire, qui appartenaient au duc de Lorraine. Naples et la Sicile, avec les *présides* ou places espagnoles de la côte de Toscane, restaient à don Carlos. Tortone, avec Novare ou Vigevano, et les fiefs impériaux des Langhes, en Ligurie, resteraient au roi de Sardaigne. Le duché de Parme serait cédé, en pleine propriété, à l'empereur, qui recouvrait, ainsi que l'Empire, le reste de ses pertes. Le roi de France garantissait la pragmatique. Les préliminaires seraient convertis en traité définitif dans un congrès auquel on inviterait les puissances maritimes, la tzarine et le roi Auguste[1].

L'affranchissement de l'Italie était ainsi tout à fait abandonné, puisque l'empereur recouvrait presque toutes ses possessions de Lombardie, acquérait directement Parme, indirectement la Toscane, octroyée au fiancé de son héritière, et obtenait la domination de l'Italie centrale en perdant la Basse Italie. Fleuri n'avait d'abord

[1] Sur les négociations, v. Rousset, t. X.

demandé pour la France que le petit duché de Bar : Chauvelin le força en quelque sorte de nous gagner la Lorraine ! C'est la dernière acquisition continentale de la monarchie. Ce beau et riche pays, français de langue et de situation, bizarrement attaché par le lien féodal à l'empire allemand, avait cessé d'être un péril pour la France depuis qu'il était enclavé entre les Trois Évêchés, les places de la Sarre et l'Alsace devenus français, et que la France l'occupait à volonté sans coup férir. La Lorraine était réduite depuis longtemps à une valeur négative : elle allait accroître la force positive de la France ; nos provinces de l'est formeraient dorenavant une masse compacte.

Le ministre qui sut poursuivre le progrès de la nationalité française jusque dans la décadence de l'ancien régime, a mérité de vivre dans la mémoire de la France nouvelle.

L'ordre de suspendre les hostilités fut expédié aux armées en Italie et en Allemagne au commencement de novembre. Le roi de Sardaigne, qui n'attendait guère mieux de ses alliés, se résigna à redescendre du trône de Lombardie ; mais la reine d'Espagne et son maniaque époux n'apprirent qu'avec une fureur concentrée ce qu'ils appelèrent la *trahison* de la France : leur déconvenue était d'autant plus poignante, qu'ils avaient payé des subsides à l'armée française en Italie ; c'était la première fois que la France recevait au lieu de donner, ce que l'économe Fleuri avait dû considérer comme son plus beau triomphe. Colère impuissante ! les Espagnols n'étaient point en état de disputer à eux seuls l'Italie aux Impériaux. Leur général Montemar dut se replier sur Parme et sur la Toscane, puis accepter provisoirement l'armistice. Le 15

avril 1736, la cour d'Espagne souscrivit en frémissant aux préliminaires de Vienne, que la diète germanique ratifia, de son côté, le 18 mai. Conformément aux conventions de Vienne, le roi Stanislas avait donné son acte d'abdication à Kœnigsberg, le 27 janvier 1736; deux mois après, il dit adieu à l'hospitalité prussienne pour revenir en France. Tous ses partisans reconnurent Auguste III, et une diète générale de pacification fut convoquée, à Varsovie, le 25 juin. Fière encore dans son abaissement, la diète polonaise déclara tous les *frères* réunis, et, flétrissant en quelque sorte moralement le roi qu'on lui avait imposé par la force, elle mit à prix la tête de quiconque à l'avenir, dans un interrègne, appellerait des troupes étrangères : elle obligea Auguste III à promettre que l'armée saxonne quitterait le territoire de la république en même temps que les Russes. Malheureusement, elle mit une sorte d'orgueil national à persévérer dans la voie fatale de la persécution religieuse, et à faire, devant les armées schismatiques de la Russie, de nouvelles lois contre les hérétiques et les schismatiques. Les dissidents furent exclus de l'éligibilité à la diète, et de toutes les fonctions qui conféraient une part dans le pouvoir législatif et judiciaire, avec peine de haute trahison contre ceux d'entre eux qui solliciteraient la protection des puissances étrangères pour être rétablis dans leurs anciens droits. La Russie ne réclama point : cette loi d'injustice et de discorde lui promettait de trop utiles armes[1].

On n'attendit pas non plus le traité définitif pour exécuter le reste des préliminaires de Vienne. L'empereur fit une nouvelle concession à la France; ce fut de con-

[1] Rousset, t. XI, p. 137-299. — Rulhière, anarchie de Pologne, t. 1-153.

sentir que la Lorraine fût remise à Stanislas, en même temps que le duché de Bar, non plus seulement quand le duc de Lorraine serait investi du grand-duché de Toscane, mais aussitôt que les garnisons impériales auraient été reçues en Toscane à la place des espagnoles, et que les rois d'Espagne et des Deux-Siciles auraient donné leurs renonciations en bonne forme (11 avril — 28 août 1736). L'empereur avait hâte d'être bien assuré de la paix, pour pouvoir exécuter, d'accord avec la Russie, de grands projets contre l'empire othoman, et se dédommager sur le Danube de ce qu'il perdait sur la Méditerranée. L'Espagne, au contraire, ne songeait qu'à susciter difficultés sur difficultés. La mort de l'habile ministre Josè Patiño (5 novembre 1736), qui tenait dans sa main tous les ressorts du gouvernement espagnol, décida cependant la reine Élisabeth à laisser échanger les renonciations réciproques entre l'empereur, l'Espagne et le nouveau roi de Naples (3 janvier 1737) ; mais l'Espagne n'avait pas perdu tout espoir de faire naître quelque incident : Elisabeth savait à quel point Chauvelin regrettait de laisser une si grande part de l'Italie à l'empereur; elle espérait que la décrépitude ou la mort de Fleuri ferait bientôt écheoir l'autorité réelle à cet irréconciliable ennemi de l'Autriche. Une révolution de cabinet à Versailles ruina ces espérances. Chauvelin avait exercé, durant quelques années, une grande influence sur le vieux Fleuri, au prix de bien des ménagements et de bien des sacrifices : il avait dû immoler, dans sa personne, le garde-des-sceaux au ministre des affaires étrangères, endosser l'impopularité des arrêts du conseil et des lettres de cachet contre le jansénisme, et déguiser, atténuer le plus longtemps possible ce que ses plans diplomatiques avaient de grand et de hardi.

Il était parvenu de la sorte, depuis 1732, à jouer le rôle de premier-ministre en second, pour ainsi dire, à aider le cardinal dans son travail avec le roi, et à faire travailler chez lui les autres ministres, comme chez un supérieur reconnu. L'aurore d'un grand ministère semblait poindre dans le crépuscule où Fleuri retenait la France. Les événements ne permirent pas à Chauvelin de se faire petit assez longtemps. En 1733, Chauvelin, suivant le mot de Frédéric II, *escamota* la guerre à Fleuri : en 1735, le cardinal se vengea en *escamotant* la paix à Chauvelin. La défiance avait commencé d'entrer dans l'âme du vieillard. L'indécision naturelle à Fleuri et le besoin qu'il avait de cet auxiliaire si laborieux et si éclairé, protégèrent d'abord Chauvelin ; mais, aussitôt qu'on eut entrevu leur mésintelligence naissante, les ambitions de cour qui jalousaient l'élévation de Chauvelin se coalisèrent avec les cabinets de Londres et de Vienne : on prétend qu'Horace Walpole fit voler en Espagne, après la mort de Patiño, une correspondance qu'avait eue ce ministre avec Chauvelin à l'insu de Fleuri ; ce qui est sûr, c'est que ces relations secrètes furent représentées au roi et au cardinal comme un crime d'état ; on montra Chauvelin au cardinal comme un ingrat qui visait à le dégoûter du ministère pour usurper sa place. Louis XV, de son côté, avait pris le ministre des affaires étrangères en aversion par les motifs les plus futiles, parce qu'il parlait et riait trop haut en sa présence, susceptibilité qui caractérise bien cette âme pusillanime dans les grandes choses et hautaine dans les petites ; Louis XIV s'inquiétait peu si Colbert avait des manières bourgeoises. Le 20 février, Chauvelin fut exilé dans ses terres par lettre de cachet. Il eut pour adieux de Fleuri une lettre où le vieillard lui reprochait d'avoir entretenu

des intelligences secrètes au dehors et d'avoir rompu les mesures pacifiques du roi, et concluait en disant : « Vous avez manqué au roi, au peuple et à vous-même. »

La postérité ne ratifiera point l'arrêt porté par le pédagogue de Louis XV : elle plaindra le politique éminent qui fut condamné, dans la force de l'âge, aux longs ennuis de l'inaction et de l'exil, et qui, plus homme d'action que philosophe, se consuma en regrets, en efforts inutiles pour revenir au pouvoir [1]. Le sort de Chauvelin devait être désormais, jusqu'à la fin de la monarchie, celui de tout homme d'état qui voudrait servir dignement la France [2].

Chauvelin fut remplacé aux affaires étrangères par un intendant des finances, Amelot de Chaillou, nullité que gouvernait un fat mobile et léger comme le vent, le ministre de la marine Maurepas. Un ambitieux aux rêves gigantesques, à l'imagination chimérique, le comte de Belle-Isle, s'imposa de plus en plus au vieux ministre par le contraste même de leurs esprits : l'inerte médiocrité, triomphante avec Fleuri, devait être bientôt subjuguée par l'intrigue aventureuse, pour n'avoir pas voulu subir l'ascendant de la raison ferme et active.

La conduite du roi avait été misérable en tout point dans cette occurrence : quelques-uns de ses familiers ayant essayé de prendre auprès de lui la défense de Chauvelin, il leur promit le secret vis-à-vis de Fleuri, et manqua honteusement à sa parole. Un de ces seigneurs, le duc de La Trémoille, eut, dit-on, le courage de déclarer à Louis XV qu'il restait le serviteur du roi, mais qu'il renonçait à

[1] Il ne mourut qu'en 1762.

[2] V. Mém. de d'Argenson, p. 312. — Journal de Barbier, t. I, p. 402; t. II, p. 124-134. — Flassan, t. V, p. 76.

l'amitié de Louis [1]. Ce n'était pas la première fois, du reste, que le monarque jouait auprès du cardinal le rôle d'un écolier félon qui dénonce ses camarades après leur avoir promis de se taire. Le précepteur de Louis XV n'avait que trop bien réussi à étouffer en lui toute dignité virile : Louis était resté longtemps un grand enfant maussade, qui ne devint homme que par le vice.

L'exécution des préliminaires de Vienne fut consommée dans le courant de 1737 : le duché de Bar, puis le duché de Lorraine, furent remis à Stanislas en février et mars; le duché de Parme fut livré à l'empereur en avril. La Lorraine regretta d'abord sa dynastie, aussi vieille que les Capets, et associée à son sort depuis sept siècles[2]; l'avant-dernier duc, Léopold, mort en 1729, par une administration très-sage et très-paternelle, avait effacé en grande partie les traces des longs malheurs attirés sur la province par son grand-oncle le duc Charles IV. Le nouveau prince, Stanislas, consola bientôt les Lorrains en suivant les exemples de Léopold. Bienfaisant, affectueux, affable, protecteur de l'agriculture et du commerce, ami des lettres et des arts, il devait, à son tour, laisser une mémoire très-populaire : c'est à lui surtout que Nanci doit cet aspect monumental, cet air de petite capitale qui frappe les voyageurs. Il put faire plus que Léopold, grâce à la position toute nouvelle qui était donnée à la Lorraine vis-à-vis de la France : de voisine toujours suspecte et toujours opprimée, la Lorraine devenait protégée de la France, en attendant qu'elle devînt tout-à-fait française : dès 1738 (août), une déclaration du roi admit les Lorrains à tous

1 Lacretelle, t. II, p. 183.

2 Gérard d'Alsace avait été le premier duc de la Haute-Lorraine, en 1048 : le duché n'était jamais sorti de sa maison.

les avantages des Français naturels; la réunion était déjà moralement consommée.

L'ex-duc de Lorraine n'attendit pas longtemps la compensation qui lui était promise. Le dernier des Médicis, Jean Gaston, mourut le 9 juillet 1737, emportant avec lui dans la tombe un nom autrefois glorieux, avili depuis deux siècles. La branche cadette des Médicis avait ruiné la Toscane comme la branche aînée de la maison d'Autriche avait ruiné l'Espagne. De même que l'Espagne sous les princes français, la Toscane commença de se relever sous les princes lorrains, et d'un progrès plus rapide, au moins dans l'ordre matériel.

Les échanges de territoires opérés, le traité définitif traîna encore plus d'un an. La garantie de la pragmatique autrichienne était vivement repoussée par l'opinion en France, et répugnait à Fleuri lui-même : l'électeur de Bavière conjurait le cabinet de Versailles de ne pas ratifier un engagement si contraire à ses prétentions et aux engagements secrets qui liaient la France et la Bavière. Fleuri, pourtant, après avoir épuisé tous les délais et toutes les excuses, céda aux instances du gouvernement impérial. La paix fut signée, le 18 novembre 1738, non dans un congrès général, qui ne s'était pas réuni, mais à Vienne, entre les ministres de l'empereur et l'ambassadeur de France. « Sa Sacrée Majesté très-chrétienne, » dit l'article X, « mue tant par le désir ardent de la conservation de l'é-« quilibre en Europe, que par la considération des condi-« tions de paix auxquelles Sa Sacrée Majesté Impériale a « consenti principalement par cette raison, s'est obligée « de la manière la plus forte à défendre l'ordre de suc-« cession dans la maison d'Autriche..... plus amplement « expliqué par la Pragmatique Sanction, etc....; elle dé-

« fendra ledit ordre de succession de toutes ses forces, « contre qui que ce soit, toutes les fois qu'il en sera be- « soin....; elle promet de défendre celui ou celle qui, « suivant ledit ordre, doit succéder aux royaumes, pro- « vinces et états que Sa Sacrée Majesté Impériale possède « actuellement, et de les y maintenir à perpétuité [1]. »

Il n'était pas possible de trouver des termes plus explicites : l'empereur fut enfin satisfait ; toute l'Europe, moins les princes de Bavière, avait garanti la transmission intégrale de son héritage à sa fille aînée. On verra bientôt ce que valait cette garantie.

Le traité de Vienne fut accepté par le roi de Sardaigne, le 3 février 1739, par les rois d'Espagne et de Naples, le 21 avril.

Plus de trois années s'étaient écoulées entre les préliminaires de paix et le traité définitif; mais, pour le peuple, en France, la paix datait du jour où l'on avait réduit l'armée et les impôts [2]. Le contrôleur-général Orri (fils de cet Orri qui avait dirigé les finances de l'Espagne pendant la Guerre de la Succession) avait pourvu aux frais de la guerre en créant des rentes viagères (novembre 1733 — août 1734), en faisant rétablir le dixième, aboli depuis 1717 (17 novembre 1733), et les offices de gouverneurs, maires et autres fonctionnaires municipaux, offices qu'on prenait l'habitude de créer et de supprimer quasi périodiquement (novembre 1733). Le clergé avait obtenu du roi la déclaration que ses biens n'avaient été ni pu être compris dans l'établissement du dixième (mars 1734);

[1] Wenck; *Codex Juris Gentium*, t. Ier, p. 109.

[2] Une déclaration du 25 août 1737 condamne au carcan et aux galères quiconque fera des recrues par fraude et par force, ou retiendra les enrôlés en chartre privée. Anciennes Lois françaises, t. XXII, p. 30.

mais cette déclaration avait été vendue et non donnée par le pouvoir royal, et le clergé avait dû se résigner à payer presque l'équivalent de sa dîme sous le titre de don gratuit : il avait donné douze millions en 1734 et dix en 1735. Le gouvernement avait promis que la dîme cesserait trois mois après la publication de la paix. Fleuri agit honorablement à cet égard : il fit plus que tenir sa parole au pied de la lettre; la dîme fut supprimée le 1er janvier 1737, c'est-à-dire aussitôt que les échanges territoriaux furent assurés. Orri tâcha d'éteindre, au moyen de loteries (décembre 1737—août 1739), une partie des charges que les nouvelles rentes viagères faisaient peser sur l'État : on payait les billets, une portion en argent, une portion en titres de rentes. On permit aux villes et communautés d'élire leurs officiers municipaux, en dépit de la vente qu'on avait faite de ces offices[1].

A partir de 1736, la France eut quelques années de calme matériel, à peine troublé par l'éternelle guerre de la bulle, toujours plus mesquine et plus monotone. Les combattants n'étaient pas moins acharnés, mais leur cercle se rétrécissait peu à peu, et la foule, attirée ailleurs, ne les regardait plus guère que d'un œil distrait ou dédaigneux. Nous verrons plus tard où allait l'opinion, et nous examinerons d'ensemble l'état des esprits, le mouvement des idées et des mœurs. Pour ce dernier point, la situation morale, il est seulement nécessaire d'indiquer ici l'espèce de révolution survenue à la cour, et les nouvelles habitudes du roi, la vie privée de Louis XV ayant compté parmi les principaux symptômes et parmi les causes immédiates de la chute de l'ancienne société. Jusqu'à l'âge

[1] Anciennes Lois françaises, t. XXII, p. 40. — Bailli, t. II, p. 115. — Journal de Louis XV.

de vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1735, Louis avait donné, au moins en apparence, l'exemple d'une vie régulière, d'une vie *bourgeoise*, comme on disait à la cour. Cependant on assure qu'à peine adolescent, avant son mariage, il avait été effleuré par un vice infâme, que de jeunes courtisans, corrompus dès l'enfance, avaient emprunté aux traditions de Henri III et du frère de Louis XIV[1]. Fleuri aurait sauvé le jeune roi de cette fange. Quoi qu'il en soit, la dévotion que le cardinal avait donnée au roi, tout extérieure et de forme qu'elle fût, lui servit quelque temps de frein. Louis n'eut jamais de tendresse pour sa femme; Fleuri lui-même avait contribué à le prévenir contre elle, de peur qu'elle ne s'emparât de son esprit; mais Louis paraît avoir été matériellement fidèle à sa femme durant quelques années, signalées par la naissance de deux fils et de plusieurs filles. Une cour sans intrigues, un roi sans passions, ne faisaient pas le compte des courtisans. Il y eut une conspiration générale parmi eux pour *éveiller* Louis. Le héros du complot fut le duc de Richelieu, la séduction personnifiée, le vice fait homme. On poussa d'abord Louis aux excès de table : le goût du vin se joignit à l'amour du jeu et de la chasse ; puis vinrent quelques galanteries de passage ; enfin un valet-de-chambre adroit et cynique jeta dans les bras du roi une dame de la cour, qui s'était éprise de sa bonne mine et qui avait fait toutes les avances, la comtesse de Mailli (1732). Cela n'eut pas d'abord les suites attendues : madame de Mailli avait

[1] Soulavie, Mémoires du maréchal de Richelieu, t. V, p. 55. Ce chroniqueur très peu recommandable des scandales du XVIIIe siècle est loin de mériter une entière confiance; mais certaines allusions des Mémoires de Villars (p. 304), semblent confirmer ses assertions; peut-être pourrait-on toutefois interpréter les paroles de Villars dans un sens moins odieux.

des mœurs peu sévères; mais elle n'était ni ambitieuse ni avide; elle ne vit dans son intrigue avec le roi qu'une liaison secrète avec un homme qui lui plaisait, et fut si peu gênante pour Fleuri, qu'on soupçonna le vieux cardinal d'avoir donné les mains à l'affaire. La Mailli valait mieux pour lui que toute autre maîtresse, puisque le temps des maîtresses était venu. La reine, il faut le reconnaître, eût rendu cet avénement inévitable, lors même que les courtisans n'eussent pas conspiré contre la fidélité du roi. On ne pouvait être plus honnête femme, mais on ne pouvait être plus malhabile que Marie Lescynska ; sérieuse et austère, d'une dévotion rigide et souvent très-inopportune, elle fit tout ce qu'il fallait pour dégoûter un mari plus jeune qu'elle, dont l'esprit stérile avait besoin d'être excité et distrait, et qui, s'il avait le cœur froid, avait le sang très-ardent. Louis ne se ressentait plus en rien de sa débile enfance. Une querelle de ménage, causée par les froideurs de la reine, amena l'éclat que désiraient les intrigants de la cour. Madame de Mailli fut déclarée maîtresse du roi (1735). Fleuri, qui avait toléré le fait, eût bien voulu prévenir ou étouffer le scandale ; mais il sentit en cette occasion les limites d'un pouvoir jusqu'alors absolu, et il se garda d'insister.

Le frein était rompu : Louis ne devait plus s'arrêter dans cette carrière. Il n'avait été retenu que par une sorte de timidité physique, jointe à la peur de l'enfer ; mais tous sentiments intimes d'honnêteté, toute délicatesse de cœur, étaient inconnus à sa triste nature. Il ne fut pas plus fidèle à sa maîtresse qu'à sa femme, et ne tarda pas à dépasser les bornes du libertinage ordinaire en donnant à la France un spectacle inouï. Madame de Mailli était l'aînée de cinq sœurs de la maison de Nesle, toutes remar-

quables, soit par la beauté, soit par les agréments de l'esprit. La seconde sœur, qui était pensionnaire dans un couvent, se fit appeler à Versailles par son aînée, avec le dessein arrêté de plaire à son tour à Louis, de le dominer et de saisir le rôle politique dont la douce Mailli ne s'était pas souciée. Mademoiselle de Nesle réussit en partie : elle séduisit le roi, ne fit pas renvoyer sa sœur, mais fit bien pis ; elle partagea le roi avec elle (1739). Elle devint enceinte : le roi la maria, pour la forme, au marquis de Vintimille, petit-neveu de l'archevêque de Paris ; le successeur du vertueux Noailles bénit le mariage sans scrupule. Une troisième sœur de Nesle, qu'on maria au duc de Lauraguais, fut bientôt associée à ses deux aînées ! Il semblait que Louis ne connût plus de plaisirs sans l'assaisonnement de l'inceste !

La Régence était revenue à Versaille, moins la verve et la gaîté. L'effet moral de tels exemples se comprend assez ; quant aux conséquences politiques, elles ne furent point immédiates. Fleuri avait capitulé pour la morale, mais non pour l'économie : il défendit, avec beaucoup d'adresse, son autorité et sa caisse contre l'audacieuse Vintimille, et Louis, satisfait pourvu que son vieux précepteur lui épargnât les remontrances sur ses débordements, fit la sourde oreille aux insinuations de sa maîtresse. Fort peu magnifique et très-paresseux, il n'était pas fâché que le cardinal lui interdît les trop grandes libéralités, et repoussait avec effroi l'idée de quitter l'ornière tracée. Les routines inaugurées en 1726 continuèrent donc de régir la France, ou plutôt de la laisser se développer d'elle-même dans les faits et dans les idées.

Ce n'est pas encore le moment de parler des idées ; quant aux faits, ils offraient le spectacle le plus intéres-

sant et le plus nouveau, surtout dans l'ordre économique. L'industrie florissait dans nos villes, malgré les entraves réglementaires : le commerce, à peine ralenti un moment par une guerre sans danger sérieux et purement continentale, poursuivait ses progrès dans la Méditerranée et le Levant, où la France gardait une prépondérance décidée[1], et prenait vers les deux Indes un large essor que le gouvernement n'avait pas provoqué, et dont il se fût volontiers effrayé. La France exécutait spontanément les plans de Colbert et de Law, et devenait trop marinière, au gré de Fleuri, qui eût voulu la cacher en dedans de ses frontières. Ce qui se passa dans cette période du dix-huitième siècle est la meilleure réfutation de ce triste préjugé né de nos malheurs, à savoir : que la France n'est pas faite pour le commerce maritime, pour le seul commerce qui étende indéfiniment la puissance d'une nation avec sa sphère d'activité.

L'énorme machine de la Compagnie des Indes, dégagée d'entre les débris du Système, s'était remise puissamment en mouvement. Quels que soient les abus des compagnies exclusives et de tout monopole, et quelle que soit la force du principe de liberté commerciale, le commerce des Indes Orientales était alors, on doit le reconnaître, dans des conditions telles, que les efforts isolés des particuliers y eussent vraisemblablement échoué. La grandeur des distances et la longueur des voyages n'étaient pas des obstacles insurmontables, mais la multiplicité des éléments auxquels on avait affaire, la nécessité de grandes avances

[1] Par compensation, le pavillon français était presque inconnu dans la Baltique, et notre commerce avec le Portugal, très-florissant avant la guerre de la Succession d'Espagne, était tombé depuis le traité de Methuen, et remplacé par le commerce anglais. V. Flassan, t. V, p. 108.

et de chances diverses et nombreuses, largement compensées, patiemment poursuivies, le désordre et la mobilité de tous ces gouvernements orientaux auxquels une puissante association pouvait seule imposer quelque respect des engagements contractés et des droits acquis, semblent établir que le commerce du haut Orient ne pouvait se faire qu'en *corps*, suivant l'expression de Law. Le centre organique de ce vaste corps était la nouvelle ville bretonne de Lorient (l'Orient) : ce chantier de la première compagnie des Indes sous Colbert, simple bourgade de huit ou neuf cents âmes en 1726, devenait rapidement une cité splendide : les beaux granits bleus du Blavet et du Scorff se transformaient en imposantes constructions, sur ces quais d'où partaient et où revenaient périodiquement les navires de l'Inde, plus nombreux et plus richement chargés d'année en année. Les retours, qui n'avaient été que de deux millions par an, de 1714 à 1719, avant la réorganisation de la Compagnie, avaient atteint dix-huit millions entre 1734 et 1736[1]; nos comptoirs de l'Inde, si longtemps languissants. resplendissaient d'une activité triomphante; cent mille Indiens s'abritaient sous notre pavillon à Pondichéri ; Chandernagor s'accroissait rapidement ; les îles Mascarenhas, cette station si bien choisie entre l'Afrique et l'Inde, devenaient, l'une, l'île Bourbon, une riche colonie agricole, l'autre, l'île de France, un poste naval d'où l'on dominait l'Océan indien. Par une heureuse combinaison, qui appuyait le commerce libre sur le monopole même, tandis que la Compagnie exerçait exclusivement le trafic de la France dans l'Inde et de l'Inde en France, les négociants français et les agents de la

[1] L. Guérin, Hist. maritime de France, t. II, p. 202. — Melon, p. 732.

Compagnie faisaient individuellement le grand cabotage d'*Inde en Inde*, dans toute l'étendue de l'Orient, jusqu'en Chine. Les navires français se multipliaient, encouragés par le succès; les compagnies anglaise et hollandaise frémissaient de jalousie en voyant ces nouveaux venus se hâter, avec tant d'ardeur, de réparer le temps perdu par la France!

L'honneur de ce grand mouvement n'appartenait pas plus aux financiers qui dirigeaient de Paris la Compagnie des Indes, qu'au vieux chef du ministère ou au contrôleur-général. Le mouvement, tout spontané, l'expansion aventureuse de la France, se personnifiait dans deux hommes, qui, postés, l'un au cœur de l'Inde, à Chandernagor, sur le Gange, l'autre, au milieu des mers, à l'île de France, faisaient ou enseignaient à faire tout ce qui apparaissait de neuf, d'utile et de hardi. Le moment n'est pas encore venu d'exposer les travaux, la gloire et les malheurs de ces deux hommes égaux par l'audace et la magnanimité, sinon par le génie; qu'il suffise de rappeler ici ces noms qu'un Français ne peut entendre sans une larme d'amour et de colère, d'amour pour leur mémoire, de colère contre le lâche gouvernement qui les a perdus l'un par l'autre, et qui a volé les fruits de leur dévouement à la France; DUPLEIX! LABOURDONNAIS!...

Les possessions d'Amérique se développaient plus largement encore que les comptoirs indiens. En Amérique, le progrès ne se résumait pas dans quelques grands hommes, comme aux Indes Orientales; la force des choses y suffisait, à la vérité, depuis qu'un homme de génie, Law, avait fait lever certains obstacles qui entravaient la production coloniale. L'immense et glacial Canada faisait exception: bien que sa population eût sensiblement aug-

menté depuis le temps de Louis XIV, il était fort loin de prendre, sous aucun rapport, un essor comparable aux colonies anglaises du continent, ses voisines du Sud; la Louisiane, au contraire, commençait à prospérer depuis que la Compagnie, faute d'en savoir tirer parti, l'avait rétrocédée au gouvernement, en 1731, et que la liberté du commerce individuel y avait succédé à un régime dans lequel la Compagnie se réservait tout trafic avec la France, et prohibait tout trafic avec les colonies étrangères voisines. Mais le grand intérêt, la richesse, la vie, étaient là où étaient le soleil et la mer éclatante des tropiques, aux Antilles. La France y avait conquis peu à peu, depuis 1717, une prépondérance décisive, irrésistible, sur l'Angleterre. Sous Colbert, les droits trop multipliés et trop forts[1], l'obligation imposée aux navires qui trafiquaient entre la France et les Antilles de faire retour aux ports mêmes d'où ils étaient partis, afin d'empêcher le commerce entre les colonies et l'étranger, enfin, et surtout, la défense de réexporter les sucres bruts amenés des Antilles en France, défense qui sacrifiait l'agriculture coloniale à l'industrie des raffineurs, avaient ralenti beaucoup les effets de tant de mesures salutaires dues au grand ministre[2]. La production du sucre, arrivée, en 1682, à vingt-sept millions de livres par an, lorsque la France n'en consommait encore que vingt, avait dû rétrograder dès qu'on avait fermé les marchés étrangers, et, après Colbert, la mauvaise administration et la misère grandissant en France avaient enlevé aux colonies la compensation espé-

[1] Capitation de cent livres de sucre brut par tête de colon libre ou non libre; droits sur le tabac, l'indigo, le cacao, le coton, etc.; v. Raina!, Hist. philosophique des deux Indes, t. III, p. 337-343, Genève; 1780.

[2] V. nos t. XIV, p. 631-666, et XV, p. 530-532.

rée par Colbert dans l'accroissement du marché intérieur. Les colonies avaient été décroissant; le sucre brut, de quatorze ou quinze francs le quintal en 1682, s'était avili jusqu'à cinq ou six francs en 1715 : en 1696, on avait abandonné volontairement l'île de Sainte-Croix; en 1698, il n'y avait pas vingt mille noirs dans toutes nos Antilles, et une cinquantaine de navires de médiocre tonnage suffisaient au commerce des îles. A partir de 1717, du moment où l'influence de Law envahit les affaires, tout changea. Un grand réglement affranchit de tous droits les marchandises françaises destinées aux îles, diminua beaucoup les droits sur les marchandises des îles destinées à la consommation française, autorisa les marchandises des îles amenées en France à en ressortir librement pour l'étranger, moyennant un droit de trois pour cent, et frappa d'une taxe générale les sucres étrangers. Marseille fut admise entre les ports qui jouissaient du commerce d'Amérique, ce qui donna la Méditerranée à nos denrées coloniales. L'agriculture et le commerce des Antilles françaises marchaient à pas de géant. En 1740, le sucre français avait chassé le sucre anglais de tous les marchés européens. Le café français des Antilles, production tout récemment dérobée à la Guyane hollandaise, avait acquis une supériorité presque aussi exclusive. Tandis que la partie espagnole de Saint-Domingue languissait stationnaire, la partie française, beaucoup moins vaste, prenait un tel développement, qu'elle valait, à elle seule, toutes les Antilles anglaises[1]. La Martinique, qui n'avait pas quinze mille cultivateurs noirs en 1700,

1 La côte sud de Saint-Domingue, de la Pointe-à-Pître au cap Tiburon, dépendait de la Compagnie des Indes. C'était la partie la moins riche de l'île, et la seule portion des Antilles soumise au monopole.

en comptait soixante-douze mille en 1736 : elle regorgeait de numéraire comme de toute espèce de valeurs : entrepôt général de nos *îles du Vent*, elle recevait chaque année dans ses ports deux cents vaisseaux de France et trente du Canada. La Guadeloupe, entrée un peu plus tard dans le mouvement, aspirait à rivaliser avec sa riche et florissante voisine. C'étaient les deux reines des Petites-Antilles, et les possessions les plus productives de tout l'archipel américain, relativement à leur étendue. Les ports de France privilégiés pour le commerce d'Amérique participaient largement à cette féconde activité, dont le bénéfice le plus clair revenait à leurs armateurs : les somptueux édifices dont le dix-huitième siècle a peuplé Nantes, Marseille, surtout la fastueuse Bordeaux, aujourd'hui si déchue, attestent assez quelle fut la vie active et brillante de ces jours de prospérité.

On peut résumer en quelques mots le progrès de la France : avant Law, s'il en faut croire Voltaire, la France ne possédait que trois cents vaisseaux de commerce : elle en avait dix-huit cents en 1738 [1] !...

Si Colbert eût pu voir un tel spectacle, quelle eût été sa joie ! Mais aussi, avec quelle indignation n'eût-il pas vu la marine militaire abandonnée ; les vieux vaisseaux de Tourville et de Duguai-Trouin pourrissant dans les darses silencieuses, devant les arsenaux vides, et les nobles débris de nos armées navales livrés à l'oubli ou au dédain [2].

[1] Dont soixante de quatre cents à huit cents tonneaux appartenant à la Compagnie. V. Voltaire, Guerre de 1741 ; 1re édit., p. 23 — Il y a probablement quelque exagération : Melon (Économistes financiers, p. 732) dit que le nombre des vaisseaux avait plus que doublé pour l'Amérique (vers 1734) ; il est en deçà ; Voltaire, au-delà du vrai. — V. aussi Raiual, t. III, liv. XIII.

[2] L'héroïque Cassart, dont Duguai-Trouin disait : « Je donnerais toutes les actions de ma vie pour une des siennes, » ayant réclamé trop rudement une vieille créance

Quand la France n'avait encore que très-peu de commerce maritime à protéger, elle avait eu une magnifique armée de mer; maintenant, elle n'avait plus de force navale quand elle avait à protéger un vaste commerce!...

Deux périls menaçaient l'avenir maritime de la France, l'un imminent, on vient de l'indiquer; l'autre éloigné, mais qui devait grandir avec la prospérité même de nos colonies, car il était le fond même et la base de cette prospérité, l'esclavage [1]!

Présent splendide, avenir alarmant, ainsi se résumait la situation de la France industrielle, commerciale et maritime, de la France urbaine. La France agricole, la grande masse stagnante des campagnes, offrait un aspect bien différent, un contraste lamentable; son avenir était obscur, son présent, douloureux et amer.

L'économie de Fleuri avait bien pu suffire à empêcher une nouvelle banqueroute (au moins générale, puisque Fleuri avait fait sa petite banqueroute partielle), et à ramener, à quelques millions près, un équilibre entre les recettes et les dépenses, qui fût devenu complet sans la guerre de 1755 [2]; mais elle n'avait pas guéri les maux

de *trois millions* avancés au roi sur ses prises, pendant les malheurs de Louis XIV, le ministère l'avait jeté au fort de Ham, où il mourut captif en 1740! V. L. Guérin, Hist. maritime de France, t. II, p. 219.

[1] Une déclaration du 15 juin 1736 défend d'affranchir des esclaves sans permission du gouverneur ou de l'intendant de la colonie. Le Code noir devient de plus en plus dur! V. Anciennes Lois françaises, t. XXI, p. 419.—Une autre déclaration du 1er février 1743 punit de mort l'esclave pris en marronnage avec armes, ou coupable d'enlèvement de pirogue ou de bateau : pour une tentative d'évasion, le jarret coupé! Ibid. t. XXII, p. 163.

[2] Bailli (Hist. financière, t. II, p. 118), dit, d'après l'*État au vrai manuscrit de* 1740, que les recettes furent, en 1738, de cent quarante-huit millions, et les dépenses, de cent quarante-neuf, mais qu'en 1740, la dépense déborda de nouveau la recette de seize millions. La recette *totale* s'élevait fort au-delà de cent quarante-huit millions; mais il faut déduire l'intérêt de la dette.

invétérés des populations rurales. Le fatal système des impôts pesait d'un poids toujours plus insupportable : l'inertie de Fleuri produisait là autant de mal qu'elle avait pu produire de bien pour le commerce. Le despotisme des fermiers et des agents fiscaux de tout ordre était sans frein dans les campagnes : à mesure que le gouvernement faiblissait au centre, il devenait plus dur et plus inique aux extrémités ; les intendants et leurs subordonnés, commissaires aux rôles, officiers des élections, etc., se jouaient des réglements et des arrêts du conseil ; le chiffre officiel de l'impôt était dépassé par des exactions de tout genre ; les concussions, les emprisonnements, les garnisaires, les faveurs et les châtiments arbitraires, étaient le régime habituel de la plupart de nos généralités ; les intendants, agents d'ordre et d'unité nationale sous Richelieu et sous Colbert, de despotisme sévère et régulier sous Louvois, n'étaient plus, sauf d'honorables exceptions, que des pachas capricieux sans la responsabilité du *cordon*. L'inertie de Fleuri ne fut pas entière, néanmoins, en matière de charges publiques ; il innova sur un point, et là son économie fut un malheur de plus. La légère diminution accordée sur les tailles disparut devant une charge nouvelle, par laquelle la monarchie sur son déclin s'appropria la tradition la plus oppressive de la féodalité, la *corvée*. Après la guerre de 1733, le gouvernement, ayant résolu de reprendre l'œuvre de la Régence quant à l'amélioration de la viabilité nationale, ouvrit de nouvelles routes, répara les anciennes, fit faire les travaux d'art aux frais de l'Etat, et autorisa les intendants à faire exécuter le reste des travaux d'établissement et d'entretien au moyen d'hommes, de voitures et de chevaux que fourniraient les communautés d'habitants. Il n'y

eut à ce sujet aucune loi, aucun arrêt du conseil, aucun acte authentique du gouvernement. On craignit l'impression que produirait sur le peuple la proclamation solennelle de la *corvée* royale; cet énorme fardeau fut jeté sournoisement sur les paroisses voisines des routes par les intendants, qui le répartirent comme ils voulurent, et l'emprisonnement *sans écrou* châtia la moindre résistance, le moindre retard [1].

Le résultat de tant d'abus était une misère dont le marquis d'Argenson nous a laissé, dans ses Mémoires, l'effrayant tableau [2]. Les années 1738 à 1740 furent désastreuses pour les paysans. Sous ce ministère cité par les historiens comme une époque d'heureuse tranquillité, et tout au moins de bien-être matériel, « les hommes mouraient, dru comme mouches, de pauvreté et broutant l'herbe, » et cela sans disettes caractérisées, si ce n'est en 1740, année stérile pour toute l'Europe, et malgré les précautions prises par le pouvoir afin d'assurer l'approvisionnement [3]. Les provinces de l'est et de l'ouest étaient les plus maltraitées; mais la détresse gagnait jusqu'aux faubourgs de Paris. Un jour de septembre 1739, le roi traversant le faubourg Saint-Victor pour aller à sa nouvelle maison de Choisi, théâtre accoutumé de ses parties galantes, le peuple s'amassa et cria, non plus : *vive le Roi!* mais *misère, famine et du pain!* A la fin de 1740, il passait pour constant que la richesse publique avait diminué d'un sixième depuis un an, et d'Argenson affirme qu'il

[1] Bailli, t. II, p. 117-159-164.

[2] Pages 322-331.

[3] Une déclaration du 3 avril 1736 avait ordonné à toutes les communautés de s'approvisionner de grains pour trois ans. On fit un grand magasin pour Paris à la Salpêtrière.

était « mort plus de Français de misère depuis deux ans que n'en avaient tué toutes les guerres de Louis XIV [1] ! » En admettant que le bon cœur de M. d'Argenson l'eût entraîné à charger un peu ses couleurs, la réalité resterait toujours bien lugubre.

Le cardinal de Fleuri n'avait donc su ni voulu employer à aucunes réformes [2] les intervalles de calme et de paix accordés à la France; il n'avait su que vivre au jour le jour, en vieillard égoïste qui ne veut que faire à tout prix le silence autour de ses vieux ans; il avait engourdi la France avec des soporifiques au lieu de travailler à la guérir. Il ne sut pas même, comme on va le voir, prolonger ce sommeil et ce silence jusqu'à ce qu'il entrât lui-même dans le dernier sommeil.

[1] Il prétend que la richesse et la population avaient commencé à décroître à partir du ministère de Monsieur le duc; p. 322.— Melon, vers 1736, évalue la population à vingt millions d'âmes; Économistes financiers, etc; p. 800. On peut croire qu'elle était un peu au dessus.

[2] Le contrôleur-général Orri avait fait reprendre les études commencées sous la Régence pour l'établissement de la *taille tarifée,* d'après le plan de l'abbé de Saint-Pierre; mais cela n'aboutit pas.

CHAPITRE II.

FIN DU MINISTÈRE DE FLEURI. GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE.

Guerre de la Russie et de l'Autriche contre la Turquie. Médiation de la France. — Intervention en Corse. — Guerre entre l'Angleterre et l'Espagne. — Avénement de Frédéric-le-Grand en Prusse. — Mort de l'empereur Charles VI. Avénement de Marie-Thérèse en Autriche. Coalition entre la France, la Bavière, la Prusse, l'Espagne, la Saxe, contre l'héritière d'Autriche. Conquête de la Silésie par les Prussiens. Invasion de la Haute-Autriche et de la Bohême. L'électeur de Bavière élu empereur. Marie-Thérèse soulève en masse les Hongrois et les Slaves du Danube, et recouvre la Haute-Autriche et la Bohême. — Mort de Fleuri. Le roi ne reprend pas de premier ministre. Anarchie dans le conseil. — L'Angleterre, la Hollande et la Sardaigne secourent l'Autriche. Invasion de la Bavière par les Austro-Hongrois. Bataille de Dettingen. Invasion de la Belgique par les Français. L'Alsace envahie par les Austro-Hongrois. Madame de Châteauroux. Maladie du roi. Les Autrichiens repoussés. — Avènement de madame de Pompadour. — Victoire de Fontenoi. — Le roi de Prusse se retire de la coalition. — Conquête du Milanais, de Parme et d'une partie du Piémont par les Franco-Espagnols. D'Argenson, ministre des affaires étrangères, reprend les projets de Chauvelin pour l'indépendance de l'Italie : Vues de d'Argenson sur la Pologne et sur l'ensemble de la politique française. Traité secret avec la Sardaigne. Le traité manque, et d'Argenson est congédié par le roi. Les conquêtes d'Italie reperdues : invasion de la Provence par les Austro-Piémontais. Révolte de Gênes contre les Autrichiens : la Provence délivrée. — Victoire de Raucoux. La Belgique conquise. — Guerre en Amérique et dans l'Inde. Perte de Louisbourg. La Bourdonnais et Dupleix. Leurs grands desseins entravés par l'incapacité des ministres. Prise de Madras sur les Anglais. Malheurs de La Bourdonnais. Dupleix défend victorieusement Pondichéri contre les Anglais. — Ruine de la marine royale française. — Invasion du territoire hollandais. Victoire de Lawfeld. Prise de Maestricht.—Paix d'Aix-la-Chapelle. Restitution réciproque des conquêtes, moins la Silésie, Parme et une portion du Milanais cédés par l'Autriche.

(1739—1748.)

L'Europe ne jouissait pas tout entière du calme rétabli par la transaction de Vienne. La guerre, à peine éteinte

sur le Rhin, le Pô et la mer de Sicile, s'était rallumée avec violence sur le Danube et la mer Noire. La Russie, animée par son succès en Pologne, et dirigée, sous la tzarine Anne, par les habiles généraux et administrateurs étrangers que lui avait légués Pierre le Grand, jugeait le moment venu de venger sur les Othomans sa défaite du Pruth (en 1711). L'Autriche espérait s'indemniser, aux dépens de la Porte, des pertes qu'elle venait de faire en Italie. Un plan de coalition fut arrêté entre les deux empires chrétiens et la rivale musulmane de la Turquie, la Perse, relevée par le redoutable Thamas-Kouli-Khan, qui se fit proclamer souverain de la Perse, sur ces entrefaites, sous le nom de Nadir-Schah (juin 1736) [1]. Le khan des Tartares de Crimée avait fait une expédition, en 1734, dans la Kabardah et le Daghestan, afin de secourir contre les Russes les tribus musulmanes du Caucase. La tzarine, sous ce prétexte, déclara la guerre au sultan. Les Russes, au mois de mai 1736, forcèrent les lignes de Précop, envahirent la Crimée, et reprirent Azof (1er juillet). Ce début semblait présager à l'empire othoman le plus grand danger qu'il eût jamais couru ; heureusement pour lui, la triple attaque concertée n'eut pas lieu. Nadir-Schah aima mieux aller fondre sur les riches contrées de l'Indoustan, et fit sa paix particulière avec les Turcs (septembre 1736). Quant

1 La Russie avait déjà fait des concessions à la Perse, en lui rendant Asterabad, le Mazanderan et le Ghilan, et en ramenant la frontière russe à la ligne du Kour et de l'embouchure de l'Araxe dans la Caspienne : elle avait renoncé à des possessions lointaines, coûteuses et désertes, mais elle conservait le revers méridional du Caucase, les fameuses *portes de fer*, et la facilité de redescendre en Perse quand elle voudrait. La Perse avait acheté ces restitutions par la faveur accordée aux marchands russes de trafiquer en Perse et de passer de Perse dans l'Inde sans payer aucuns droits (13 février 1729 — 21 janvier 1732). — Supplément au Corps diplomatique de Dumont, t. II, part. II, p. 250-326.

à l'Autriche, elle ne fut prête qu'en 1737. Les deux empires chrétiens se croyaient encore bien suffisants pour accabler la Turquie; mais l'événement trompa tous les pronostics. Le gouvernement autrichien s'était fait illusion sur ses forces, et surtout sur l'emploi qu'il était capable d'en faire. Le prince Eugène, qui avait été non-seulement le grand général, mais le grand administrateur de l'Autriche, n'existait plus (mort le 20 avril 1736) : la discorde était dans les conseils du faible et médiocre Charles VI; les finances étaient désorganisées; l'armée, très-incomplète, avait perdu ses meilleurs soldats en Italie. Deux ou trois généraux de mérite qui restaient à l'Autriche furent contrecarrés et paralysés par les instructions inintelligentes du cabinet de Vienne. L'armée autrichienne, au lieu de se porter en Valachie pour combiner son mouvement avec celui des Russes, qui devaient attaquer par la Bessarabie et mettre les Turcs entre deux feux, s'épuisa à faire des siéges en Servie et en Bosnie. Les Russes, après avoir pris Oczakow, non sans de grands sacrifices, s'étaient arrêtés quand ils avaient vu que les Autrichiens n'avançaient pas vers eux. La campagne de 1738 fut bien plus malheureuse pour l'Autriche; le grand-visir recouvra presque toute la Servie, et prit Orsova, après avoir refoulé sur Belgrade l'armée impériale commandée par le grand-duc de Toscane, gendre de l'empereur (juillet-août 1738). Les Turcs, aguerris par leurs luttes contre la Perse, montraient un ordre et une fermeté qu'on n'avait pas vus chez eux de temps immémorial. Le péril de leur empire avait réveillé leur courage fanatique, et, s'ils avaient repoussé la civilisation de l'Europe sous l'illustre et malheureux Ibrahim, ils acceptaient quelque chose de son esprit militaire sous le pacha

Bonneval, qui gouvernait sous le nom du nouveau grand-visir.

Les Russes avaient obtenu quelques succès, mais sans pouvoir compléter la conquête de la Crimée ni pénétrer en Bessarabie. Les Turcs s'étaient bien défendus partout. Dans la quatrième campagne (1739), les Russes, traversant le midi de la Pologne, envahirent la Moldavie; mais, pendant ce temps, les Turcs remportaient une victoire décisive sur les Autrichiens à Grotzka, et assiégeaient Belgrade (juillet 1739), dont l'empereur avait fait, depuis la paix de Passarowitz, le boulevard de la Hongrie. La terreur saisit le cabinet de Vienne; l'empereur se hâta d'invoquer l'intervention de l'ambassadeur de France à Constantinople, Villeneuve, qui était au camp du grand-visir avec les pouvoirs de médiateur, délivrés par les trois puissances belligérantes. Les avantages des Russes en Moldavie, et surtout la crainte que Nadir-Schah, vainqueur du Mogol, ne retombât sur la Turquie d'Asie, décidèrent les Turcs à accorder la paix au prix d'énormes concessions. L'Autriche rendit Belgrade avec les grands territoires qu'elle avait enlevés à l'empire othoman par le traité de Passarowitz, céda Orsova et démantela Mehadia, ce qui rouvrait aux Turcs le bannat de Temesvar. La paix de Belgrade (18 septembre 1739) fut, en ce qui regarde l'Autriche, une belle victoire de la diplomatie française; malheureusement, il n'en fut pas tout à fait de même à l'égard de la Russie. L'empereur avait tâché de réparer un peu son honneur en obligeant le médiateur français à stipuler pour son alliée comme pour lui [1]. Villeneuve avait donc promis que la Russie détruirait Azof, dont le territoire resterait

[1] Un article secret du traité de 1725, entre l'Autriche et la Russie, les obligeait à une alliance perpétuelle contre la Turquie et à ne jamais faire de paix séparée.

désert et neutre, rendrait la plupart des autres conquêtes, et renoncerait à la navigation de la mer Noire; que la Kabardah serait indépendante. Les conditions ne paraissaient pas brillantes ; la tzarine Anne, cependant, les ratifia malgré son général Munich, qui prétendait soulever contre la Porte les Grecs et tous les sujets chrétiens. Les Suédois étaient sur le point de s'unir aux Turcs; la Pologne remuait, et des complots dans la noblesse russe contre l'administration des Allemands inquiétaient la tzarine; d'ailleurs, une négligence ou une concession fatale du médiateur français donnait à la Russie un avantage négatif dont le cabinet de Pétersbourg comprit la portée; l'article du traité du Pruth qui interdisait à la Russie de s'immiscer dans les affaires de la Pologne ne fut pas renouvelé dans le traité de Belgrade, et la garantie donnée par la Turquie à l'indépendance polonaise, garantie qui subsistait en droit, quoique la Turquie n'eût pas pu dernièrement la faire respecter en fait, se trouva ainsi supprimée. Villeneuve commit une seconde faute, qui fut de ne pas faire comprendre la Suède dans le traité. Le tort en était à son gouvernement plus qu'à lui. Depuis la disgrâce de Chauvelin, la politique française flottait sans direction, et chaque agent diplomatique, ne recevant plus d'instructions qui le rattachassent à un plan général, ne voyait que le coin de l'horizon où il se trouvait [1].

L'issue de cette guerre produisit une vive impression sur les esprits. La situation respective des puissances de l'Europe orientale était considérablement modifiée ; la Russie, sous la discipline de fer de l'allemand Munich [2],

[1] Wenck, t. Ier, p. 316-413. — Rulhière, Anarchie de Pologne, t. Ier, p. 153-160.— Coxe, Maison d'Autriche, ch. XCII-XCIV.

[2] Les officiers-généraux étaient, pour la moindre faute, enchaînés à des canons,

avait relevé l'honneur de ses armes vis-à-vis des Turcs et remporté un grand avantage diplomatique ; l'empire othoman avait effacé les humiliantes défaites de 1717 et 1718, et prouvé à l'Europe que son démembrement ne serait pas chose si facile; l'Autriche, tombée des revers glorieux de Lombardie aux revers honteux du Danube, avait perdu sa réputation et donné d'elle l'opinion d'un empire qui se précipite à sa ruine : cette opinion devait exercer une influence considérable sur les résolutions des cabinets et sur la suite des événements.

Un traité défensif ménagé par la France entre la Turquie et la Suède répara l'omission de Villeneuve (22 décembre 1739), qui obtint, quelques mois après, de la Porte, des concessions extrêmement avantageuses au commerce français. Les anciennes *capitulations* furent renouvelées et amplifiées, non plus sous la forme de faveurs accordées du haut du trône othoman, mais sous la forme d'un véritable traité de commerce, qui est encore aujourd'hui la base de nos relations : le droit de cinq pour cent, que payaient les marchandises venant de France ou destinées à la France, fut réduit à trois pour cent, si ce n'est pour les marchandises destinées à être réexportées en Russie ou ailleurs (28 mai 1740)[1]. Jamais la France n'avait obtenu un pareil ascendant à Constantinople, grâce à Bonneval, qui avait repris l'œuvre du malheureux Ibrahim avec plus de ménagements pour les préjugés de l'islam. Jamais l'ensemble de notre situation diplomatique

et traînés ainsi dans de longues marches. Les soldats feignant des maladies pour ne point avancer dans les déserts sablonneux qui séparaient la Russie de la Turquie, Munich défendit d'être malade, *sous peine d'être enterré vif*. Rulhière, p. 156.

1 Wenck, t. Ier, p. 528. En 1729, Tunis avait rendu à la France ses anciens privilèges commerciaux supérieurs à ceux des autres nations, entre autres la pêche exclusive du corail. — Supplément au Corps diplomat. de Dumont, t. II, p. 249.

n'eût été meilleur, si nous avions eu un gouvernement capable d'en profiter!

Le vieux ministre français, poussé par ce besoin d'action qui était partout en France, excepté chez lui et chez son royal élève, fut entraîné à s'immiscer dans diverses questions contemporaines de la guerre du Danube. La médiation française, en 1738, pacifia Genève agitée par les querelles de la démocratie et du patriciat bourgeois. La France opéra par les armes, dans un autre débat, une intervention qui devait avoir dans l'avenir des suites considérables. La tyrannie exercée par les Génois sur leurs sujets corses, qu'ils excluaient de tous les emplois et qu'ils exploitaient par la plus dure fiscalité, avait de tout temps excité de fréquentes révoltes, qui eussent infailliblement renversé la domination génoise si les Corses eussent été capables de s'entendre. Cette singulière population avait conservé et conserve encore en grande partie les mœurs, non pas des antiques cités d'Italie, mais des petites tribus primitives, dans ce que ces mœurs ont eu de commun entre les Gaulois et les Germains, d'une part, les Arabes et les Maures, de l'autre: les éternelles guerres privées, les haines invétérées de famille à famille, expliquent comment une race aussi intrépide n'avait pas réussi à secouer le joug de ses maîtres. Au dix-huitième siècle, cependant, l'esprit politique ayant fait des progrès dans ce peuple et suscité des hommes remarquables, les insurrections se renouvelèrent avec plus d'ensemble, et les Génois se virent réduits à l'impuissance de dompter la rebellion par leurs propres forces. En 1729, ils avaient demandé des troupes à l'empereur : en 1730, les Corses, de leur côté, s'étaient adressés à la France, et avaient offert de reconnaître le protectorat ou même la souveraineté de

Louis XV[1]. Fleuri avait refusé. En 1732, le commandant des troupes impériales en Corse avait fait accepter aux maîtres et aux sujets une transaction garantie par l'empereur, mais bientôt violée par les Génois après le départ des Impériaux. La guerre s'était rallumée, et l'attention de l'Europe commençait à se porter sur ce point de la Méditerranée ; il importait fort de savoir ce que deviendrait une île riche en havres, en bois de construction et surtout en hommes courageux, et qui commande le bassin maritime entre l'Espagne, la France et la Haute Italie. En 1736, un baron allemand, nommé Théodore de Neuhof, débarqua en Corse avec de l'argent, des armes et des munitions, qu'il prétendait envoyés par le bey de Tunis, promit de bien plus grands secours, et fascina les insurgés, à tel point qu'ils le proclamèrent roi de Corse. Le Gouvernement français reconnut bientôt, à des indices certains, que cet aventurier avait été suscité par la Hollande, qui n'était elle-même que l'instrument de l'Angleterre. Les deux puissances maritimes visaient en commun au protectorat de la Corse, qui eût profité, à peu près exclusivement, à la plus forte des deux, à celle qui déjà tenait Gibraltar et Mahon. Le cabinet de Versailles s'entendit, à ce sujet, avec le cabinet de Vienne, qui gardait rancune aux puissances maritimes de leur abandon pendant la guerre de 1733, et qui, n'étant plus en mesure d'intervenir en Corse, consentit que la France intervînt. Par un traité du 27 juillet 1737, la France promit à Gênes un gros corps de troupes auxiliaires, moyennant un subside. Les puissances maritimes, ne soutenant point ouvertement le *roi Théodore*, ne pouvaient prendre la

[1] Flassan, t. V, p. 49.

descente des Français en Corse pour un acte d'hostilité; mais les Corses trouvèrent bien dur que la puissance à laquelle ils s'étaient offerts prêtât la main à leurs tyrans pour les accabler (février 1738). A la vérité, une amnistie, avec des priviléges assez étendus pour les Corses, fut d'abord publiée sous forme de convention entre l'empereur et la France; mais les Corses devaient remettre leurs armes aux Génois. Ils s'y refusèrent, et, pendant une année entière, ils se défendirent avec héroïsme, de montagne en montagne, de *maquis* en *maquis* (halliers marécageux), contre dix mille hommes de troupes françaises. Le *roi Théodore* s'était embarqué pour aller chercher des ressources au dehors. Les principaux chefs, abattus par la disette plus que par les armes, consentirent enfin à s'exiler par une capitulation, et la paix fut rétablie dans l'île vers l'automne de 1739. Les Français repartirent dans le courant de 1740. Il résulta de ce départ, fort inopportun en toute manière, que les Génois transgressèrent le pacte de 1738 tout comme celui de 1732, et que les Corses, comprimés et non résignés, eurent bientôt de nouveaux griefs à venger[1].

L'évacuation de la Corse, dans la pensée de Fleuri, avait pour but de prévenir les plaintes de Walpole sur l'ambition française, et d'atténuer les démarches extrêmement graves auxquelles il était emporté vis-à-vis de l'Angleterre par la force des circonstances et de l'opinion.

Les ferments qui agitaient l'Europe causaient sans cesse quelque nouvelle explosion. Au moment où la guerre finissait entre la Turquie et les Austro-Russes, elle

1 C. Botta, *Storia d'Italia*, l. XLII; — Mém. historiq. sur la Corse, par Jaussin; 1759; 2 vol. in-12.

éclatait entre l'Espagne et l'Angleterre à l'occasion du commerce d'Amérique.

Les principes de navigation réservée et de commerce exclusif qui régissaient l'Amérique espagnole étaient les mêmes chez tous les états à colonies; mais les autres nations approvisionnaient tant bien que mal leurs possessions lointaines, et l'Espagne était absolument hors d'état d'approvisionner son immense empire colonial. La décadence industrielle et commerciale de l'Espagne avait eu pour ses colonies un double résultat : d'une part, les négociants étrangers, n'étant point admis à trafiquer directement avec l'Amérique espagnole, le faisaient par l'intermédiaire des négociants de Cadix, devenus de simples facteurs, et sous le pavillon espagnol; de l'autre part, ce commerce régulier, entravé par mille restrictions, étant loin de suffire aux besoins des Hispano-Américains, une vaste contrebande s'était établie entre les colonies espagnoles, les colonies des autres nations aux Antilles et les armateurs d'Europe. Le commerce régulier se faisait surtout par les Français; la contrebande, surtout par les Anglais [1]. Tolérée autrefois sous les derniers rois de la maison d'Autriche, qui avaient besoin de l'alliance anglaise, elle avait encore grandi sous Philippe V, mais non plus avec la même tolérance. Alberoni, Riperda, José Patiño, avaient successivement travaillé à relever la marine et le commerce d'Espagne et à réprimer l'exploitation étrangère [2].

[1] Nos Antilles, cependant, ne s'en faisaient pas faute, et la Martinique y gagnait trois millions par an. V. Raînal, t. III, liv. XII-XIV.

[2] « Je remarque, *avec un grand déplaisir*, les progrès faits par Patiño dans son plan de rendre puissante la marine espagnole. » — Lettre de l'ambassadeur anglais Keene; Madrid, 23 août 1728.—Ailleurs, ce même envoyé anglais se plaint naïvement de la *méchanceté* de Patiño, qui « ne cherche qu'à réformer toutes les mesures qu'il

Sous Patiño, les instructions les plus sévères avaient été données en Amérique pour arrêter les débarquements des contrebandiers, ce qui était très-légitime, et pour visiter, même en haute mer, les navires suspects, ce qui l'était beaucoup moins. Ce fut bientôt une véritable guerre entre les gardes-côtes espagnols et les interlopes anglais. On y commit, des deux côtés, les plus atroces violences. Pendant plusieurs sessions, le parlement anglais retentit des clameurs du commerce contre le prétendu *droit de visite.* La colère allait croissant dans la Grande-Bretagne. Robert Walpole contint le mouvement tant qu'il put : il arrêta, avec le cabinet de Madrid, une convention par laquelle l'Espagne promettait quelque indemnité aux armateurs lésés (14 janvier 1739); mais l'indemnité ne fut point payée, parce que l'Espagne réclamait des compensations, et les escadres que le ministère anglais avait envoyées sur les côtes d'Espagne, ne levèrent pas l'espèce de blocus qu'elles y maintenaient. Walpole, débordé par le torrent de l'opinion, céda. Des lettres de représailles furent délivrées aux corsaires anglais en août 1739 [1] : l'Espagne répondit par un embargo ; l'Angleterre déclara la guerre (30 octobre 1739). La nation anglaise, fatiguée de sa longue paix, enivrée d'orgueil et d'ambition, croyait voir dans les colonies espagnoles une magnifique et facile proie. Dès le 1er décembre 1739, la prise de Porto-Bello, port de départ des galions mexicains, par l'amiral Vernon, sembla présager de plus grandes conquêtes.

croit préjudiciables à l'Espagne. » Lettre du 25 novembre 1731, ap. Coxe, Histoire d'Espagne sous les Bourbons, ch. LXII.

[1] Quatre galions guettés par les Anglais arrivèrent heureusement à Sant-Ander avec quarante-trois millions de valeurs, dont vingt-cinq appartenaient aux négociants français. Annales Politiques de l'abbé de Saint-Pierre, t. II, p. 662.

L'Espagne réclama le bénéfice de son alliance défensive avec la France. Il est aisé de juger quelle fut l'anxiété de Fleuri. Le cri public était aussi fort en France pour défendre l'Espagne qu'en Angleterre pour l'attaquer, et le nouveau lien qui, en ce moment même, unissait les deux branches des Bourbons, le mariage de la fille aînée de Louis XV avec le plus jeune fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnese (26 août 1739), rendait le roi favorable aux instances du cabinet de Madrid; l'instinct paternel était chez Louis XV la seule vertu de famille. Fleuri eût voulu rendre le rôle auxiliaire de la France aussi modeste que possible, en attendant qu'il pût faire agréer sa médiation; mais il lui fallut bien armer sur mer. Il le fit à contre-cœur et avec lésinerie; on ne répare point d'ailleurs en quelques mois vingt-cinq ans d'abandon, et il n'y avait plus là de Colberts pour construire des vaisseaux comme par magie. A la mort de Louis XIV, la marine royale était déjà en plein désarroi : le recensement de 1715 avait constaté quatre-vingt-douze mille quatre cent-cinquante marins, mousses compris; mais on ne faisait rien de ce riche personnel : le cinquième à peine des officiers était employé; la moitié des vaisseaux avait dépéri dans les ports. Louis XIV, dans ses derniers jours, avait négligé la marine par impuissance; les héritiers de son pouvoir la sacrifièrent par système. La Régence acheva la ruine du matériel. La marine de Louis XIV avait coûté vingt-cinq millions par an pendant la guerre de 1688, quatorze, de 1698 à 1700, vingt-deux, pendant la Guerre de la Succession, dix-sept, de 1713 à 1715 (ces dix-sept millions valaient beaucoup moins qu'une pareille somme en 1688, par suite des changements dans la monnaie). La marine de la Régence ne coûta que huit millions par an, et

Noailles avait voulu la réduire à quatre! De soixante-six vaisseaux de ligne qui restaient en 1715, on tomba, en 1719, à quarante-neuf; puis on continua de descendre. Sur la fin de la Régence, d'après le plan de l'amiral comte de Toulouse, on avait projeté de fixer l'état naval à cinquante vaisseaux de soixante-quatre à cent canons; *Monsieur le duc* le fixa beaucoup plus bas, à cinquante-quatre vaisseaux et grosses frégates; mais ce chiffre encore était illusoire, et la plupart des bâtiments étaient hors d'état de tenir la mer sans grosses réparations. L'Angleterre, elle, à l'ouverture de la guerre contre l'Espagne, avait quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne achevés ou très-avancés, dont une cinquantaine de disponibles, et cinquante-deux grosses frégates de quarante à cinquante canons, pouvant être réparées et mises en mer sous quelques mois. L'Espagne avait nominalement cinquante vaisseaux de ligne, dont vingt-quatre à flot. La Hollande, l'ancienne rivale de l'Angleterre, était réduite à quarante, dont vingt-cinq à flot. Le cabinet français eut peu de peine à décider à la neutralité cette puissance qui baissait de jour en jour [1]. Fleuri eût bien souhaité de faire pour lui-même ce qu'il conseillait aux Hollandais; néanmoins, le 7 octobre 1740, il signa en soupirant l'ordre d'expédier en Espagne une flotte de vingt-deux vaisseaux, qu'on était parvenu à équiper et qui convoya en Amérique la flotte espagnole réunie au Ferrol. Les Anglais, contrariés par les vents, n'ayant pu empêcher cette jonction, ne se trou-

[1] Mémoire au roi sur la marine de France, par le comte de Toulouse (1724); ap. Mém. de Villette, p. LXII. — Lémontei, Hist. de la Régence, t. II, p. 282. — Sainte-Croix, hist. de la puissance navale de l'Angleterre, t. II, p. 187.—W. Coxe, l'Espagne sous les Bourbons, ch. XLIV. — Frédéric II, Hist. de Mon Temps, t. Ier, introduction.

vèrent pas en état d'assaillir les flottes combinées. Fleuri avait protesté aux Walpole que son maître n'entendait pas rompre avec l'Angleterre; il espérait encore, avec leur aide, amortir le choc et amener une transaction [1]. Cet espoir, mal fondé, eut, comme on le verra, des suites déplorables pour nos intérêts maritimes, et empêcha de prendre des mesures qui nous eussent assuré, dès le début de la guerre, une supériorité décidée dans les mers d'Orient.

Les Anglais ne renouvelèrent sérieusement leurs attaques contre l'Amérique espagnole qu'en 1741, après l'éloignement de la flotte française; mais, dans l'intervalle, une crise continentale plus vaste que la querelle commerciale d'Amérique avait éclaté en Europe.

Le 31 mai 1740, était mort le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, laissant le trône à son fils Frédéric II. Frédéric-Guillaume, inconcevable mélange de brutalité cynique, extravagante, féroce, et de qualités organisatrices, avait passé à l'étranger pour un maniaque, et, cependant, avait préparé l'avenir de cette Prusse fondée par son aïeul, le grand-électeur, et décorée du titre royal par son père. Sa grossièreté et sa sordide économie avaient été à la fois chose de nature et de calcul. Son père, homme de faste et de plaisir, avait dépensé les faibles revenus du nouveau royaume à se donner une cour brillante, lettrée et artiste; Frédéric-Guillaume jugea qu'il fallait choisir entre l'apparence et la force réelle, et, pour créer la force, il sacrifia le reste. Tout fut immolé à la création d'une armée et à l'accumulation d'un trésor qui servit, au besoin, à mettre en mouvement cette armée. Frédéric-Guillaume

1 Flassan, t. V, p. 191.

avait bien compris que, pour avoir une armée, il fallait avoir un peuple, et il favorisait l'accroissement de la population par des défrichements dans les campagnes, par des constructions dans les villes, par des priviléges offerts aux habitants des autres pays d'Allemagne qui viendraient s'établir en Prusse ; mais, cet accroissement marchant trop lentement pour recruter les masses de troupes que voulait avoir le monarque prussien, il lâcha ses raccoleurs à travers toute l'Allemagne et quasi toute l'Europe ; ce fut une vraie *traite des blancs*, un vrai brigandage. Il se donna ainsi une armée de soixante-seize mille hommes, dont vingt-six mille étrangers, et un trésor de vingt-six millions [1] : un grand *mécanicien militaire* (expression de Frédéric II), le prince d'Anhalt, introduisit dans l'infanterie prussienne une discipline, un ordre, une précision de mouvements sans exemple, et apporta à la tactique des modifications dont les conséquences ne devaient apparaître qu'après Frédéric-Guillaume, qui transmit à son fils ses troupes et son trésor intacts, ne s'étant servi ni de l'un ni des autres. Le nouveau roi avait vingt-huit ans. On ne le connaissait encore que par son opposition envers son père, qui avait failli retourner en sens inverse le sinistre exemple de Pierre-le-Grand, et immoler dans Frédéric la civilisation comme Pierre avait immolé la barbarie dans le tzarewitz Alexis. Frédéric n'avait encore montré en lui que l'ami des lettres, des sciences, des arts et des plaisirs, ou plutôt que le littérateur et l'artiste passionné pour la langue, pour les mœurs, pour les nouvelles idées françaises, n'écrivant, ne pensant qu'en français, le

[1] Le revenu annuel de la couronne de Prusse dépassait à peine vingt-deux millions. — Frédéric II, Hist. de Mon Temps, ap. OEuvres Posthumes, t. Ier, p. 25; Berlin, 1768.

jeune philosophe et philanthrope occupé, disait-on, d'une réfutation de Machiavel et correspondant intime du grand écrivain de la France, de Voltaire. A l'éclair de cet œil bleu, tour-à-tour si souriant et si dur, à ces lèvres serrées et souvent contractées, à ces lignes si fermes et si nettement accusées, on eût pu toutefois déjà pressentir l'autre homme caché sous le premier, le véritable Frédéric, l'homme d'action, le guerrier et le politique. On s'attendait qu'il réduirait l'armée de son père, exorbitante pour un état de deux millions deux cent-quarante mille âmes[1]. Il débuta par l'accroître.

Le 20 octobre 1740 eut lieu une autre mort qui produisit une bien plus vive impression en Europe que la mort du roi de Prusse. L'empereur Charles VI, dont la santé avait été dérangée par le chagrin de ses derniers revers, fut emporté à cinquante-cinq ans, des suites d'une

[1] La France, neuf fois plus peuplée, avec près de cent-cinquante millions de revenu net, ne tenait sur pied que cent soixante-six mille hommes, milices comprises. — Frédéric II, dans l'*Histoire de Mon Temps*, donne un curieux tableau de l'état des revenus et des forces militaires de toutes les puissances européennes, sur le pied de paix, en 1740. L'Autriche, dont tous les corps étaient incomplets, n'avait pas quatre-vingt-deux mille hommes sur pied : son revenu, engagé en partie, était d'environ soixante millions. L'Espagne avait un revenu de soixante-douze millions, fort grevé, et près de soixante mille soldats. L'Angleterre avait, en temps de paix le même revenu que l'Espagne, mais susceptible de doubler, de tripler même, en cas de guerre. Elle avait chez elle trente mille soldats, et trente-quatre mille Hanovriens, Hessois et Danois étaient à sa disposition en Allemagne moyennant subsides. La population des Iles-Britanniques n'était encore que d'environ huit millions d'âmes. La Hollande avait deux millions d'habitants, trente mille soldats et trente-six millions de revenus. Le Danemark, trente-six mille soldats, sans les milices, vingt-sept vaisseaux de ligne, et moins de dix-sept millions de revenus. La Suède, deux millions d'âmes, douze millions de revenus, sept mille soldats seulement et trente-trois mille miliciens réguliers; vingt-quatre vaisseaux. La Russie, cent soixante-dix mille hommes, dont quatre-vingt-douze mille soldats réguliers; douze vaisseaux, quarante-deux à quarante-cinq millions de revenus, et douze millions d'habitants (chiffre trop faible).

indigestion. Cette triviale catastrophe mit fin, après quatre siècles et demi de splendeur, à cette maison d'Autriche-Hapsbourg qui avait longtemps ambitionné la monarchie de l'Europe. Par le mariage de la fille aînée de Charles VI, Marie-Thérèse, avec François de Lorraine, grand-duc de Toscane, commençait la seconde maison d'Autriche, la maison d'Autriche-Lorraine. Tous les souverains étrangers, moins les princes de la maison de Bavière, ayant sanctionné la loi de succession promulguée par le monarque défunt, loi acceptée par tous les organes officiels des États autrichiens, il n'y avait pas lieu pour les cabinets de contester en droit la transmission de l'héritage. Il n'y avait, en droit, d'autre question que celle de l'élection à l'Empire. Charles VI n'avait pas osé essayer de la résoudre de son vivant en faisant son gendre roi des Romains ; les capitulations qu'il avait jurées en recevant la couronne impériale s'y opposaient, et il eût trouvé des adversaires assez forts pour le contraindre à observer ses engagements. Quant au droit, il n'y avait donc en question qu'un seul point; mais, quant au fait, tout était en question. Le prince Eugène le savait bien, lui qui avait dit tant de fois à l'empereur, et qui répétait encore en mourant, que deux cent mille bons soldats assureraient mieux l'héritage que toutes les *garanties* du monde !

En 1740, comme naguère en 1733, un problème solennel était posé : que devait faire la France? — Acquitter la parole donnée par le Grand Roi en 1714 à la maison de Bavière, et faire transférer l'Empire au fils du fidèle et malheureux allié de Louis XIV? — Cela était si évident, que personne, à Versailles, n'éleva aucun doute à cet égard. — Mais après? — Observer purement et simplement la pragmatique autrichienne, beaucoup trop légèrement pro-

mise? C'était presque impossible. L'électeur de Bavière réclamait la totalité de l'héritage, en vertu d'un ancien pacte de famille qui remontait jusqu'à l'empereur Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint [1]. Il avait fait protester à Vienne, dès le 3 octobre, contre la prise de possession de Marie-Thérèse. Pouvait-on appuyer sa candidature à l'Empire sans appuyer ses autres prétentions, au moins dans la limite nécessaire pour lui donner les moyens de soutenir la dignité impériale [2]. Le roi d'Espagne revenait déjà sur sa garantie et protestait de son côté (novembre). Il se disposait à demander la Hongrie et la Bohême comme représentant les droits de la branche aînée d'Autriche sur ces royaumes, aux termes d'un pacte entre Ferdinand II et Philippe III, et visait à arracher la Lombardie en échange. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, et le roi de Sardaigne, s'apprêtaient à réclamer aussi. Les prétentions du Saxon, mari de la fille aînée de l'empereur Joseph Ier, eussent été les plus spécieuses de toutes, s'il avait eu le caractère et la puissance de les faire valoir. — Que faire donc? Demander à Marie-Thérèse quelques sacrifices en Allemagne et en Italie, les domaines autrichiens de Souabe pour l'électeur de Bavière, Parme pour le plus jeune des infants d'Espagne, un nouveau lambeau du Milanais pour le roi de Sardaigne, renouveler à ce prix la garantie du reste de la succession, et maintenir la paix de l'Europe; c'était là quelque chose de moins grand

1 L'interprétation que l'électeur faisait de ce pacte était forcée : la réversibilité n'était promise à sa maison qu'en cas d'extinction de toute postérité légitime.

2 Des traités secrets des 2 février 1714, 12 novembre 1727, 15 novembre 1733 et 16 mai 1738, avaient promis formellement l'assistance française à la Bavière en cas d'extinction de la descendance masculine d'Autriche. Le traité de la France avec l'Autriche était donc déchiré d'avance. V. Garden, t. III, p. 255.

que les plans de Chauvelin en 1735; néanmoins ce rôle était glorieux encore: on continuait la tradition du traité de Westphalie, et la prépondérance européenne de la France était assurée, probablement sans un coup de canon. L'Autriche était abaissée, et, cependant, la France paraissait encore généreuse envers elle. C'était là ce qu'eût fait Chauvelin, sans doute; mais il était en exil à Bourges, et Fleuri, qui touchait à sa quatre-vingt-huitième année, était plus incapable que jamais de la décision dans la pensée et de la fermeté dans l'action qui eussent été nécessaires pour arrêter un tel plan et pour l'exécuter sans dévier.

Il y avait un autre parti possible : c'était de fouler aux pieds les engagements contractés avec le défunt empereur et de mettre l'occasion à profit pour démembrer la monarchie autrichienne; c'était séduisant; il semblait que ce fût consommer l'œuvre de Henri IV et de Richelieu; mais, alors, il fallait jeter sur le champ toutes les forces de la France dans la balance, et se placer ouvertement à la tête de la coalition si facile à former contre l'héritière des Hapsbourg. La question morale, la foi des traités, n'était pas ce qui arrêtait Fleuri : il croyait la garantie de la France nulle; il le disait du moins, parce que Charles VI n'avait point accompli la promesse de faire garantir par la diète germanique à la France l'acquisition de la Lorraine [1]; mais il n'était pas homme à accepter l'idée qu'on vient d'indiquer, présentée de face dans toute sa hardiesse. Ceux qui voulaient lui inculquer cette idée, la lui déguisèrent. A la tête du parti de la guerre était le petit-fils de

1 V. Lettre de Fleuri à Frédéric II, du 25 janvier 1741, dans l'*Hist. de Mon Temps*, t. Ier, p. 145. — Ce n'était pas sérieux, car l'empereur avait reçu de la diète des pouvoirs fort en règle pour traiter.

Fouquet, le comte de Belle-Isle, qui voyait le moment venu de saisir avec éclat un but d'ambition longtemps poursuivi par des intrigues souterraines ; « une dame trop puissante, » dit Voltaire [1], appuyait Belle-Isle auprès du roi ; la seule ambitieuse entre les maîtresses de Louis XV, madame de Vintimille, voyait dans les affaires d'Autriche le moyen d'abattre le système et peut-être la personne de Fleuri. Le vieux cardinal se laissa extorquer la nomination de Belle-Isle aux fonctions de plénipotentiaire auprès de la diète électorale qui allait se réunir à Francfort, et auprès de tous les princes d'Allemagne (novembre 1740). Les premières instructions ne regardaient que la promotion de l'électeur de Bavière à l'Empire ; comme il était impossible de s'en tenir là, et que Fleuri n'avait aucun plan sur le reste, Belle-Isle se jugea dès-lors maître de la situation.

Les premières semaines qui suivirent la mort de l'empereur avaient été remplies par une guerre de plume entre l'électeur de Bavière et Marie-Thérèse, qui s'intitulait reine de Hongrie et de Bohême. Le Bavarois n'était pas en mesure d'agir autrement qu'à coups de manifestes. Les autres prétendants intriguaient à Versailles, d'où ils attendaient le signal. Ce signal fut donné, non par la cour de France, mais par un prince qui agit avant de parler. Le jeune roi de Prusse jeta un regard d'aigle sur les domaines autrichiens et sur ses propres états, et comprit qu'une heure décisive sonnait pour son royaume et pour lui-même ; que, s'il ne faisait pas maintenant ce qu'avait préparé son père, il ne le ferait jamais. Il vit la monarchie prussienne formée de tronçons épars dans l'énorme es-

[1] Siècle de Louis XV, ch. V.

pace qui s'étend du Niemen à la Meuse; à l'est, la Prusse ducale; au centre, le Brandebourg, avec la Poméranie prussienne, Magdebourg et Halberstadt; à l'ouest, les deux petits duchés de Gueldre et de Clèves. Par où commencer à recoudre ces lambeaux, à arrondir, à masser cette zone étroite et disjointe? On s'attendait que Frédéric II portât son ambition sur les duchés de Berg et de Juliers: ces duchés, plus considérables que Clèves et Gueldre, devaient vaquer prochainement par la mort du vieil électeur palatin, qui n'avait pas d'héritiers directs; la maison de Brandebourg en revendiquait la réversibilité, et avait reçu, quant à Berg, la promesse formelle du feu empereur, en échange de la garantie donnée par Frédéric-Guillaume à la pragmatique. Frédéric II pouvait donc, à l'exemple de ce qui s'était passé en Toscane et à Parme, réclamer l'occupation préalable du domaine promis; mais c'eût été se heurter contre la France, qui ne voulait pas voir la Prusse joindre Berg et Juliers à Clèves et à Gueldre, et s'étendre ainsi entre Rhin et Meuse, sur le sol gaulois. Ce n'eût point été d'ailleurs une force réelle pour la Prusse; c'était trop loin de son centre. Frédéric n'eut besoin que de jeter les yeux sur ses archives pour y trouver de vieilles prétentions bien autrement avantageuses: la maison de Brandebourg avait, sur une partie de la Silésie, des droits que l'Autriche lui avait autrefois arrachés; la Silésie, la grande vallée du Haut-Oder, possession si riche par elle-même, si avantageusement située, pour la politique et la guerre, entre la Bohême et la Pologne! Frédéric devait-il s'arrêter à la garantie de la pragmatique? Cette garantie était nulle: l'empereur en avait violé les conditions en donnant à deux autres prétendants les mêmes promesses sur Berg et sur Juliers qu'il avait

données au feu roi de Prusse[1]. Frédéric était donc libre des engagements de son père; et, d'ailleurs, il en faut bien convenir, l'*anti-Machiavel* n'avait guère été pour Frédéric qu'un exercice littéraire, un lieu commun de rhétorique, et l'auteur de ce traité de morale à l'usage des rois, à peine monté sur le trône, s'était fait une conscience fort large sur l'article de la raison d'état; ce ne fut pas le point de droit qui le préoccupa beaucoup. Il ne se demanda pas davantage si la reconnaissance, à défaut du droit strict, ne l'engageait point envers la fille de l'empereur : Charles VI l'avait sauvé, en 1730, des fureurs de son propre père, quand le féroce Frédéric-Guillaume avait voulu faire tomber la tête du prince royal de Prusse, coupable d'avoir tâché de fuir la tyrannie paternelle, et que l'empereur s'était interposé à titre de suzerain. Frédéric n'examina que les obstacles et les chances de succès. Il savait le délabrement des finances et de l'armée autrichiennes. Au dehors, les deux états qui pouvaient le plus pour ou contre lui, étaient la France et la Russie. Du côté de la France, point d'opposition à craindre. Il n'en était pas de même de la Russie; mais la tzarine Anne venait de mourir huit jours après l'empereur (27 octobre 1740), après avoir désigné pour son héritier un enfant de deux mois, appelé Ivan, petit-fils de sa sœur et par conséquent petit-neveu de Pierre-le-Grand, et fils d'un duc de Brunswick-Beveren, qui était le beau-frère de Frédéric. Le nouveau gouvernement était dominé par l'Allemand Munich; le roi de Prusse gagna Munich, et, par lui, la neutralité russe.

[1] L'empereur avait même, ce que Frédéric ignorait, traité avec la France pour assurer Berg et Juliers au prince de Sulzbach, héritier présomptif du Palatinat (13 janvier 1739). V. Hist. générale des Traités de Paix, par M. de Garden, t. III, p. 251; 1849; Paris. — Frédéric II, Hist. de Mon Temps, t. I[er], p. 113.

Le 22 décembre, un corps d'armée prussien entra en Silésie, sous le singulier prétexte d'empêcher les prétendants à la succession autrichienne d'envahir cette province; pendant ce temps, un envoyé de Frédéric allait offrir à Marie-Thérèse de garantir la pragmatique et d'aider le grand-duc de Toscane à monter au trône impérial, moyennant la cession des duchés de Glogau et de Sagan, portion de la Basse-Silésie. Frédéric les eût payés six millions. Marie-Thérèse, princesse de vingt-trois ans, joignait à l'obstination héréditaire de sa race une hardiesse de cœur et une activité que ses pères n'avaient pas montrées depuis plusieurs générations : elle refusa dédaigneusement ce qu'on exigeait d'elle les armes à la main. Elle fit appel aux garants de la pragmatique : la Russie s'excusa de la secourir; le gouvernement anglais, embarrassé de ses débats intérieurs contre une opposition ardente, et engagé malgré lui dans la guerre contre l'Espagne, offrit d'abord sa médiation avant de remplir ses engagements envers l'Autriche; la Hollande craignait de se brouiller avec la France; la France n'avait encore reconnu Marie-Thérèse comme héritière de Charles VI par aucun acte officiel; la *reine de Hongrie* écrivit des lettres émouvantes à Louis XV et à Fleuri; on assure qu'elle offrit à la France une partie de la Belgique. Peut-être pouvait-on encore imposer un arrangement à Marie-Thérèse et à ses adversaires, en ajoutant aux concessions déjà indiquées une nouvelle concession pour la Prusse. Le cabinet français tergiversa. Frédéric, cependant, triomphait sans combat, et s'emparait, en peu de jours, des trois quarts de la Silésie : cette grande province était dégarnie de troupes, l'attaque ayant été entièrement imprévue, et les populations, aux deux

tiers protestantes, accueillaient les Prussiens à bras ouverts. Pendant trois mois, l'Autriche fut hors d'état de rien faire pour défendre ou recouvrer la Silésie.

Les faits semblaient donner raison au comte de Belle-Isle. Il redoubla d'efforts, par sa correspondance et par les adhérents qu'il avait laissés à Versailles. Rien n'était si aisé, assurait-il, que d'étouffer en germe la nouvelle maison d'Autriche : on serait comptable à la postérité de manquer une si grande occasion; il ne fallait ni beaucoup de troupes ni beaucoup d'argent; il suffisait d'intervenir comme auxiliaires de la Bavière; avec peu d'efforts, on atteindrait un résultat immense; on réduirait Marie-Thérèse au royaume de Hongrie, à la Basse-Autriche avec ses annexes et à la Belgique, et l'on partagerait tout le reste entre les alliés de la France, assez accrue de la ruine de l'Autriche. La plus grosse part serait pour le futur empereur, Charles de Bavière : il aurait la Bohême, la Souabe autrichienne, le Tyrol, la Haute-Autriche; le Milanais serait pour le second fils de la reine d'Espagne, gendre de Louis XV. Cette dernière partie du plan de Belle-Isle attestait le peu de solidité de son esprit; il n'avait pas compris que le Piémont était le pivot de toute coalition en Italie, et qu'on ne pouvait gagner le Piémont qu'au prix du Milanais. Fleuri refusa d'abord : il donna, dit-on, son avis écrit au roi contre la guerre; la misère qui régnait en France et la dépopulation causée par cette misère étaient ses principaux arguments; néanmoins, quand il vit le roi fortement influencé par sa maîtresse, par ses familiers, par les lettres de sa fille, la jeune infante, que la reine d'Espagne dressait à demander à grands cris un apanage pour son mari aux dépens de l'Autriche,

Fleuri céda peu à peu, et laissa le plénipotentiaire de France en Allemagne transformer sa mission pacifique en mission de guerre et de spoliation[1].

Un événement important vint en aide à Belle-Isle. Un corps d'armée autrichien, rassemblé en Moravie, était enfin descendu dans les plaines de Silésie, et un premier choc avait eu lieu à Molwitz, près de Brieg (10 avril 1741). La cavalerie prussienne avait été mise en pleine déroute, et le roi lui-même, entraîné dans la fuite de ses escadrons, avait cru tout perdu. On vit alors ce que valaient les changements introduits dans l'infanterie par le prince d'Anhalt[2]. Les bataillons prussiens, manœuvrant, se déployant ou se formant en carrés avec une vivacité et une précision inconnues, semblaient, suivant l'expression de Frédéric, des batteries ambulantes dont la vivacité de la charge triplait le feu : escadrons et bataillons ennemis, déjà ébranlés par une effroyable grêle de balles, vinrent se briser contre leurs baïonnettes. L'infanterie seule, avec ses pièces d'artillerie attachées à chaque bataillon suivant l'exemple de Charles XII, rétablit et gagna la bataille. Les Autrichiens furent rejetés derrière la Neisse.

Belle-Isle, qui avait reçu le bâton de maréchal pour

1 Mém. de d'Argenson, p. 302-331. — Duclos, Mém. secrets.

2 Frédéric II, Hist. de Mon Temps, t. I, p. 102. Vauban avait réuni le mousquet et la pique en une seule arme, le fusil à baïonnette, réforme coïncidant avec la substitution du mousquet à pierre, ou fusil, à l'incommode mousquet à mèche : l'arme blanche et l'arme à feu avaient été ainsi, non-seulement réunies, mais perfectionnées toutes deux. Vauban avait changé *l'armement* de l'infanterie : le prince d'Anhalt changea la *tactique*. Il comprit que la force devait être 1° dans l'étendue et la vivacité du feu : il dédoubla les rangs épais du bataillon, le mit sur trois hommes de hauteur seulement, et fit charger avec des baguettes de fer ; 2° *dans les jambes* : il rétablit le pas cadencé, qui était le secret de l'unité et de la vélocité des légions romaines, et qu'on n'avait pas encore rendu aux armées modernes. Le *pas cadencé* est la *tactique* même, dans l'opinion d'un grand général de ce temps, de Maurice de Saxe. V. les *Rêveries* du maréchal de Saxe.

l'autoriser davantage en Allemagne, accourut au camp du vainqueur pour le presser de s'unir à la France. Frédéric hésita : il eût préféré traiter avec Marie-Thérèse par l'intermédiaire des Anglais, et se fût encore contenté d'une partie de la Basse-Silésie. Marie-Thérèse, moins abattue qu'irritée d'un premier revers, refusa de nouveau : elle savait que l'opinion publique en Angleterre épousait sa cause avec passion ; le roi Georges II avait obtenu du parlement les moyens d'exécuter son pacte défensif avec l'Autriche, et le parlement avait voté en outre un subside de trois cent mille livres sterling à la reine de Hongrie : la Russie, tombant des mains du vieux maréchal Munich dans celles de la duchesse de Brunswick-Beveren, mère du petit tzar Ivan, revenait aussi aux intérêts autrichiens. Tandis que le maréchal de Belle-Isle était allé en Bavière ménager un traité entre les deux seuls prétendants à la succession autrichienne qui se fussent encore déclarés, entre le roi d'Espagne et l'électeur de Bavière (28 mai 1741), Frédéric se décida, et signa, le 5 juin, un pacte secret avec la France. Louis XV lui garantit la Basse-Silésie, qui est de beaucoup la plus grande et la meilleure moitié de cette province, moyennant renonciation à Berg et à Juliers, et promesse de son suffrage pour l'élection impériale de Charles de Bavière. La France promit d'envoyer deux corps d'armée en Allemagne, l'un pour seconder l'attaque projetée par les Bavarois contre l'Autriche, l'autre pour empêcher les Hanovriens et les Saxons de faire une diversion contre le Brandebourg : elle s'obligea également de faire déclarer la guerre par la Suède à la Russie, afin de retenir les forces russes dans le nord [1].

[1] Des conventions commerciales furent conclues sur ces entrefaites (25 avril,

Le gouvernement français tint parole : deux armées auxiliaires, de quarante mille hommes chacune, franchirent le Rhin dans le courant d'août. La première, entrée par la Souabe, alla se mettre sous les ordres de l'électeur de Bavière, qui venait d'occuper Passau. La seconde, commandée par le maréchal de Maillebois, fils de Desmaretz, poussa en Westphalie. Avant la bataille de Molwitz, la reine de Hongrie était parvenue à réunir, dans un projet de partage de la Prusse, le roi d'Angleterre, comme électeur de Hanovre, le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, et la cour de Russie; mais, quand on vit les Suédois attaquer les Russes par la Finlande, et les Français et les Bavarois s'avancer pour donner la main aux Prussiens victorieux, l'électeur de Saxe changea brusquement de parti, et se rallia aux ennemis de l'Autriche : on lui promit, pour sa part de butin, la Moravie, qu'on érigerait en royaume, en l'agrandissant d'une portion de la Basse-Autriche. Le roi Georges II, malgré les représentations de Walpole, était accouru dans ses États d'Allemagne, se mettre à la tête de ses Hanovriens et de douze mille Hessois et Danois à la solde de l'Angleterre : il n'imita pas tout-à-fait son voisin de Saxe; mais, se sentant trop faible pour attendre le choc de Maillebois, il demanda la neutralité pour le Hanovre,

25 juin 1741), entre la France et la Suède, avec laquelle nous n'avions eu, jusque là, que des conventions politiques. Le port de Wismar fut accordé, comme entrepôt franc, au commerce français, à l'exclusion de toute autre nation. Le but était d'établir un commerce direct entre la France et la Suède, au lieu d'employer l'intermédiaire des Anglais, des Hollandais et des Hambourgeois. Les vins de France s'étaient substitués en Suède aux vins de Portugal, et la France avait, de son côté, à demander à la Suède les produits de ses mines et de ses forêts. Cette tentative ne fut malheureusement pas soutenue : le gouvernement de Louis XV était incapable de suite dans le bien. Un traité de commerce fut aussi passé avec le Danemark en août 1742. V. Flassan, t. V, p. 121-165.

et promit de ne pas voter, dans la diète électorale, pour le grand-duc de Toscane. L'armée de Maillebois resta en Westphalie, afin de surveiller le Hanovre et de protéger la diète électorale convoquée à Francfort. Marie-Thérèse fut ainsi privée de toute diversion. Lintz, Entz, toute la Haute-Autriche, tombèrent en peu de jours, et presque sans résistance, entre les mains des Franco-Bavarois (septembre). Déjà les partis français apparaissaient à quelques lieues de Vienne, qui n'avait qu'une garnison et des fortifications insuffisantes.

L'invasion française avait frappé Marie-Thérèse comme la foudre. Jusqu'au dernier moment, la fille de Charles VI avait refusé de croire le cabinet de Versailles capable d'une violation si criante de la foi jurée et d'une résolution si hardie. Tout semblait annoncer la ruine de la maison d'Autriche. Plus d'alliés que les Anglais, qui sont bien loin ! point de finances, presque point d'armée ! Toutes les ressources régulières manquent ; et, quant aux ressources extraordinaires, aux grands élans qui sauvent parfois les peuples attaqués dans leur nationalité, comment les demander à ce ramas de populations diverses accouplées dans cet assemblage artificiel qu'on nomme la monarchie autrichienne? Déjà la Silésie s'est donnée : la Bohême se laissera prendre ; l'Autriche même semble passive. Marie-Thérèse apprécie, d'un coup d'œil ferme, la dernière chance qui lui reste. Par delà les provinces germaniques, germano-slaves et italiennes, déjà partagées en espoir et partie en fait par la diplomatie, s'étendent de vastes contrées à demi barbares, dont la possession, toujours contestée, soit par la rivalité othomane, soit par la rude liberté des indigènes, a été plus souvent un péril qu'une force pour les monarques autrichiens; c'est le

royaume de Hongrie avec ses annexes. Ces races guerrières, depuis deux siècles, s'agitaient sur place, dans leur patrie devenue le perpétuel champ de bataille des Turcs et des Allemands : Marie-Thérèse a deviné, avec un grand instinct, quel parti on peut tirer de leur génie belliqueux, en leur ouvrant une large carrière de gloire et de butin et en les lançant sur l'Allemagne. La clé de l'antre qui recèle ces tempêtes était dans les mains de l'aristocratie maghyare : comment gagner ces magnats, qui, presque tous, gardent, au fond de leurs châteaux, le portrait, voilé d'un crêpe, de quelque aïeul décapité par la hache de l'Autriche? L'héritière des Hapsbourg n'en a point désespéré. Tandis que tous les autres États de la monarchie lui envoyaient à Vienne des hommages qu'ils étaient prêts à transférer, le lendemain, à des maîtres plus heureux, Marie-Thérèse est allée, au mois de juin, à Presbourg, chercher l'hommage plus difficile, mais plus sûr, des Hongrois, et là, devant la diète assemblée, elle a prêté le fameux *serment d'André II*, c'est-à-dire proclamé le rétablissement de l'ancienne constitution de Hongrie, abolie par son aïeul Léopold. Elle n'a omis qu'un seul article, celui qui autorisait les Hongrois à défendre, par les armes, leurs priviléges contre le souverain qui viendrait à les enfreindre. La diète n'en exige pas la restauration. Une autre ancienne loi, également abrogée par Léopold, excluait les femmes du trône : la diète proclame le *roi Marie-Thérèse* (25 juin)[1], subterfuge dans le goût des équivoques antiques, et justifié par le cœur viril de la femme-roi.

Cette première épreuve avait donc réussi, et déjà la

[1] La diète hongroise avait sanctionné la pragmatique dès 1723. Sur Marie-Thérèse en Hongrie, v. Coxe; Maison d'Autriche, ch. CI.

Hongrie avait fourni quelques troupes pour la guerre de Silésie. A l'entrée des Franco-Bavarois en Autriche, Marie-Thérèse retourne de Vienne à Presbourg, et se présente devant la diète, vêtue de deuil, avec la couronne de saint Étienne sur la tête et l'épée des rois de Hongrie à la ceinture : elle adresse, en latin, à l'assemblée, une harangue pathétique, et déclare qu'abandonnée de tous ses alliés, elle n'a plus d'espoir que dans la foi et dans la vaillance des Hongrois, et qu'elle remet son salut et celui de ses enfants dans leurs mains. A ce spectacle d'une jeune femme belle, courageuse et infortunée, à ces paroles émouvantes, les chefs maghyars oublient qu'ils ont devant eux la petite-fille du tyran Léopold[1]: ils tirent leurs sabres avec enthousiasme en s'écriant : *Mourons pour notre roi Marie-Thérèse !* et ils votent la levée en masse de la Hongrie (13 septembre). Touchante, mais folle générosité des races chevaleresques ! Les Hongrois et les Polonais devaient recevoir de l'Autriche le même salaire ! La diète de Presbourg ne voulut pas voir que le démembrement de la monarchie autrichienne, c'était la liberté du royaume de Hongrie, et sa suprématie sur les régions du moyen et du bas Danube ; que, si les Maghyars ne voulaient pas profiter des circonstances pour rompre avec la race de Hapsbourg, et choisir un prince national, le fils de Rakoczi, par exemple, l'intérêt de leur patrie était, tout au moins, d'imposer à Marie-Thérèse une paix qui la réduisît à être véritablement la *reine de Hongrie* et non plus l'héritière des empereurs.

A l'appel enthousiaste de la diète répondirent, dans les

[1] La fille du bourreau de leurs pères; la mère des bourreaux de leurs fils! Ce fut un Bathyani, aïeul du martyr de 1849, Louis Bathyani, qui, le premier, poussa ce cri : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresâ.*

populations, des élans d'une autre nature : la vieille passion des conquêtes et des courses aventureuses se réveilla chez ces tribus si faiblement atteintes par la civilisation. La Hongrie et la Slavonie autrichienne se levèrent, et les peuples du Danube inférieur, de la Theyss, de la Save et de la Drave, les fils des compagnons d'Arpad et ceux des farouches Illyriens, commencèrent à lancer vers le haut Danube des nuées de cavaliers et de fantassins, non plus dressés en régiments impériaux, mais organisés suivant leurs coutumes nationales, et combattant à la turque et à la tartare. Quinze mille soldats réguliers et quarante mille hommes de bandes irrégulières se mirent en mouvement.

L'*insurrection* [1] de la Hongrie fût venue trop tard pour sauver l'Autriche, si l'invasion eût été bien conduite, et que les Franco-Bavarois eussent marché droit à Vienne ; mais l'électeur de Bavière n'avait ni les talents ni le caractère du grand rôle que les circonstances l'avaient conduit à usurper : il n'osa se porter tout de suite sur Vienne, faute de gros canon ; puis il eut peur que les Saxons, ses nouveaux alliés, ne cherchassent à s'emparer de la Bohême pour leur compte, s'il allait à Vienne au lieu d'aller à Prague ; enfin, le vieux Fleuri, craignant déjà que le futur empereur ne fût trop puissant, s'il avait la capitale de la monarchie autrichienne, déconseilla le siége de Vienne. L'esprit de jalousie et de défiance, si ordinaire dans les coalitions, se montrait déjà sous ses formes les plus mesquines et qui offraient le plus choquant contraste avec la grandeur de la situation. Après un mois d'hésitations, l'armée franco-bavaroise passa le Danube et se porta en

[1] C'est la première fois que nous trouvons les mots *d'insurrection* et *d'insurgents*. On leur donne le sens de *levée en masse* chez les écrivains contemporains.

Bohême : un corps détaché resta seulement à la garde de la Haute-Autriche (fin octobre).

Le mécontentement du roi de Prusse fut extrême : il avait compté que les Franco-Bavarois, en avançant sur Vienne, le débarrasseraient de l'armée battue à Molwitz, mais non détruite, qui défendait encore contre lui la Haute-Silésie, et qui n'eût pas manqué de courir au secours de la capitale. La mauvaise opération que faisait l'électeur de Bavière donna dès lors à Frédéric des doutes sur le succès de la coalition, succès que, d'ailleurs, il ne désirait pas complet; car il craignait, de son côté, de voir la puissance française par trop prépondérante, et il voulait bien diminuer l'Autriche, mais non la détruire. Le résultat qu'avait souhaité Frédéric, l'évacuation de la Silésie par les Autrichiens, fut cependant obtenu sans combat : le corps d'armée autrichien se replia en Moravie, abandonnant la forte place de Neisse, qu'il protégeait, et qui se rendit presque aussitôt. Frédéric, immédiatement après, mit ses troupes en quartiers d'hiver, malgré la prière que lui faisaient ses alliés de seconder leur expédition de Bohême. Les alliés ignoraient le secret de sa conduite; c'est que les agents diplomatiques anglais avaient enfin persuadé à Marie-Thérèse de capituler avec le premier de ses ennemis pour pouvoir se défendre contre les autres; par une convention du 9 octobre, la reine de Hongrie avait cédé au roi de Prusse la Basse-Silésie, avec la ville de Neisse, et Frédéric s'était engagé à cesser toute participation à la guerre, sans tenir aucun compte des promesses qu'il avait faites à la France et à la Bavière de ne traiter qu'avec leur aveu. La foi des serments lui devait être toute sa vie chose légère. A la vérité, l'auteur de l'*Anti-Machiavel* compensa son manque de

foi par un trait de *machiavélisme* en sens inverse : pendant qu'il manquait à sa parole, il poussait les Saxons à tenir la leur, et à se jeter sur la Bohême[1].

La situation des alliés devint cependant assez critique par la défection du roi de Prusse, et surtout par l'incapacité de l'électeur de Bavière : l'électeur avait commis une première faute en ne marchant pas sur Vienne; il en commit une seconde en marchant sur Prague au lieu de se mettre à cheval sur le Danube, d'occuper la Haute-Autriche par sa droite, l'entrée de la Bohême par ses principales forces, et de faire attaquer Prague seulement par sa gauche, renforcée de vingt mille Saxons. Les Autrichiens, qui se massaient sur les confins de la Moravie, de la Bohême et de l'Autriche, n'eussent pu rentrer dans l'intérieur de la Bohême, s'ils eussent rencontré le gros des Franco-Bavarois entre les marais de la haute Moldau et de la Lausnitz, dans les fameux camps de Ziska; mais ils ne trouvèrent devant eux que des forces insuffisantes et mal commandées : ils les poussèrent, les coupèrent d'avec la Haute-Autriche, et débouchèrent dans la vallée de la Moldau. Leur armée se composait des troupes revenues de la Silésie et de tout ce qu'on avait pu tirer des provinces voisines : l'élan de la Hongrie avait réagi sur Vienne et sur les autres contrées de l'Empire; les levées et les réquisitions s'opéraient avec vigueur et célérité. Le grand-duc de Toscane, l'époux de Marie-Thérèse, s'avança au secours de Prague. Un seul échec eût rejeté les alliés dans la Saxe et dans le Haut-Palatinat. On ne pouvait penser à assiéger méthodiquement Prague : l'électeur de Bavière reçut le conseil hardi d'attaquer cette grande ville

[1] Garden, t. III, p. 231. — Fréd. II, Hist. de mon Temps, t. Ier, ch. III-IV. — Mém. de Valori (ambassadeur de France en Prusse), t. Ier, p. 125.

par escalade. L'auteur de cet avis était un officier-général qui jouissait déjà d'un grand renom militaire, quoiqu'il n'eût pas encore commandé en chef : c'était le comte Maurice de Saxe, fils naturel du feu roi de Pologne Auguste II, aventurier rempli de fougueuses passions, d'ambitions violentes et de hautes inspirations guerrières. Après s'être fait élire duc de Courlande par les états de cette souveraineté, en 1726, et avoir disputé son duché avec une héroïque témérité à la Russie et à la Pologne[1], il était venu se mettre au service de France, avait fait avec distinction la guerre de 1733, et commandait une des divisions de l'armée du Danube. L'électeur eut au moins le bon sens d'écouter Maurice : l'auteur du projet en fut aussi l'exécuteur; Maurice de Saxe prit pour second dans l'entreprise un homme qui n'avait de commun avec lui que le courage, le lieutenant-colonel Chevert, officier né dans les rangs du peuple, et qui était la vertu même dans un temps corrompu, comme Maurice était la passion sans frein. La ville n'avait qu'une enceinte bastionnée et des fossés secs. Dans la nuit du 25 novembre, tandis qu'on partageait l'attention de la garnison par diverses attaques, Chevert grimpa en silence sur un bastion, à la tête de quelques grenadiers, repoussa les ennemis accourus aux cris des sentinelles, s'empara d'une porte voisine, et l'ouvrit à la cavalerie française de Maurice. Les Saxons pénétrèrent dans la ville par un autre point, et la garnison, peu nombreuse, mit bas les armes. Les généraux préservèrent la ville du sac et du pillage; c'était un notable progrès dans les mœurs militaires. Le grand-duc de Toscane,

[1] La Pologne exerçait encore une suzeraineté nominale sur la Courlande : la Russie y dominait de fait, et en avait chassé Maurice de Saxe pour y installer Biren, le ministre et l'amant de la tzarine Anne.

qui était arrivé à quelques lieues de Prague, recula précipitamment vers la haute Moldau et la Lausnitz. L'électeur de Bavière se fit couronner roi de Bohême[1].

Prague, en effet, avait donné la Bohême à ses conquérants; mais il fallait un général pour soutenir et pousser cet avantage : on ne l'eut pas : Maurice de Saxe n'avait qu'un commandement subalterne : le maréchal de Belle-Isle, qui entendait la guerre plus solidement peut-être que la diplomatie, et qui avait dû prendre la conduite de l'armée sous le nom de l'électeur, était trahi dans ses espérances de gloire par sa mauvaise santé : accouru malade de Francfort à Prague, il se sentit hors d'état de supporter les fatigues de la guerre, et fut réduit à prier le cabinet français d'envoyer un autre maréchal à sa place. On expédia le vieux Broglie, vrai débris de soldat, qui avait eu deux attaques d'apoplexie, et qui était incapable de suite et de combinaison. A peine Broglie eut-il joint l'armée, que les Autrichiens, renforcés de jour en jour par les nouvelles levées, reprirent l'offensive sur tous les points; un corps de six mille hommes, tant soldats réguliers que partisans croates, pénétra par le Tyrol en Bavière et y répandit la terreur : vingt mille combattants, tirés, partie de Hongrie, partie des garnisons de Lombardie, s'avancèrent de Vienne pour recouvrer la Haute-Autriche; enfin, la principale armée menaça les positions des alliés en Bohême.

Les alliés poussèrent de nouveaux cris vers Frédéric II : Frédéric y répondit, et trahit ses engagements envers Marie-Thérèse, comme il avait trahi ses engagements envers la France : il s'excuse, dans l'*Histoire de mon temps*,

[1] D'Espagnac, Hist. du maréchal de Saxe, t. Ier, liv. IV.

sur ce que la cour de Vienne avait la première manqué de parole en divulgant leur convention, qui devait rester secrète. Ses vrais motifs étaient d'extorquer la cession de la Haute-Silésie, et d'empêcher les Autrichiens de ressaisir l'avantage sur les alliés. Il lança sur la Moravie un corps d'armée, qui entra dans Olmutz le 26 décembre, et courut, de sa personne, à Dresde et à Prague pour concerter ses opérations avec les Saxons et les Franco-Bavarois. Le plan qu'il fit adopter fut de réunir seize mille Saxons et cinq mille Français aux Prussiens en Moravie, et de jeter cette armée combinée sur la Basse-Autriche, ce qui devait dégager la Haute-Autriche et la Bavière; mais, avant que la jonction eût pu s'opérer, les sept ou huit mille Franco-Bavarois[1] qui occupaient la Haute-Autriche avaient été rejetés dans Lintz par vingt mille Austro-Hongrois, et leur commandant Ségur s'était trop hâté de capituler et d'évacuer Lintz, en promettant que son corps ne porterait pas les armes d'un an (23 janvier 1742). Le gros des troupes qui avaient reconquis Lintz envahirent la Bavière, que les montagnards du Tyrol prenaient en même temps à revers. La guerre devenait populaire dans la plupart de ces provinces autrichiennes, que les alliés avaient prétendu partager comme des troupeaux, sans rien offrir aux populations qui pût leur rendre avantageux de changer de maîtres. L'électeur Charles de Bavière fut élu empereur, sur ces entrefaites, à Francfort, sous de tristes auspices (24 janvier). Le lendemain du couronnement de l'empereur Charles VII (12 février), les bandes de Marie-Thérèse entrèrent à Munich, présage du peu de durée qu'aurait la

1 L'électeur de Bavière, qui avait promis de lever vingt-huit mille hommes, n'en avait d'abord mis sur pied que douze mille, quoique aidé d'un subside français de six millions! Hist. de la Guerre de 1741; p. 82.

translation de l'Empire dans d'autres mains que celles des souverains de l'Autriche.

Le plan de Frédéric, bien exécuté, pouvait compenser ces revers ; mais le roi de Prusse fut mal secondé par ses alliés. La division française que lui avait accordée Broglie, d'assez mauvaise grâce, fut bientôt rappelée dans l'intérieur de la Bohême, où les troupes françaises se fondaient sous le typhus, et les Saxons, qui ne pâtissaient pas moins, une fois en Moravie, ne voulurent point passer outre. Frédéric ne put lancer aux portes de Vienne qu'un corps de partisans et non point une armée. Il se dédommagea en mangeant la Moravie, où il prit hommes, argent, chevaux, tout ce qu'il put prendre ; il n'avait point à ménager ce pays comme la Silésie, puisqu'il n'avait pas l'espoir de le garder. Il avait perfectionné le système de recrutement de son père ; c'était d'enlever les jeunes gens des contrées qu'il envahissait, et de les incorporer de force dans son armée. Avec une armée ainsi constituée, Frédéric eût beaucoup risqué en cas de défaite! Au mois d'avril, harcelé par les bandes hongroises, et n'ayant aucune confiance dans les Saxons, il abandonna la Moravie et se replia sur la Bohême. La guerre se concentra dans la Bohême et la Bavière. Un nouveau corps de dix mille Français, secours bien insuffisant, avait passé le Rhin en mars, et fit évacuer, sur ces entrefaites, aux Autrichiens la plus grande partie du territoire bavarois, qu'ils avaient ravagé avec la dernière barbarie.

La situation générale se modifiait toutefois sensiblement en faveur de l'Autriche. La Turquie, loin de mettre à profit les périls de Marie-Thérèse, observait le traité de 1739 avec un loyauté qui faisait honte aux princes chrétiens. La diversion opérée par la Suède contre la Russie,

dans l'intérêt français, avait débuté par une défaite en Finlande (septembre 1741); depuis, une conspiration heureuse, à Saint-Pétersbourg, avait renversé le jeune tzar Ivan et porté au trône la seconde fille de Pierre-le-Grand, la tzarine Élisabeth (6 décembre 1741) : cette révolution, qui était le signal d'une fougueuse réaction moscovite contre la domination des étrangers, des ministres et des généraux allemands, et qui menaçait d'ébranler l'œuvre de Pierre-le-Grand tout en couronnant sa fille[1], avait paru d'abord devoir profiter à la politique française; mais il n'en était rien: la diplomatie anglaise l'emportait à Pétersbourg, et les nouveaux ministres russes poursuivaient avec vigueur la guerre contre la Suède. Une autre révolution, bien moins violente, mais plus importante pour la reine de Hongrie, venait de consterner le vieux Fleuri. Le ministre qui avait donné à l'Angleterre vingt ans de prospérité matérielle et de corruption politique, Robert Walpole, était enfin tombé après une lutte désespérée. Le ministre de la paix ne pouvait être le ministre de la guerre. La guerre était venue malgré lui, contre lui : on ne se fiait pas à lui pour la faire. Les événements maritimes de 1741, peu conformes aux espérances de l'Angleterre, et la capitulation de Hanovre, qui blessait l'orgueil des Anglais dans leur roi, lui étaient imputés par l'opinion. La prise de Porto-Bello par l'amiral Vernon avait été le début d'un grand projet pour s'emparer de l'isthme

1 Elisabeth, dans le manifeste du jour de son avènement, déclare que le trône lui appartient *par droit de naissance* : c'est encore là de la réaction contre Pierre-le-Grand, qui, par son fameux ukase de février 1722, avait substitué, à l'hérédité selon le sang, le choix du successeur par le prince régnant. V. Rousset, t. XVI, p. 341. Un chirurgien français, Lestocq, avait été le principal conseiller d'Elisabeth dans cette crise.

de Panama : le commodore Anson avait été chargé de compléter l'occupation de l'isthme en le prenant à revers par l'Océan Pacifique, tandis que Vernon pousserait ses conquêtes sur la terre ferme et dans les Antilles ; mais Anson vit la meilleure partie de sa petite escadre brisée et dispersée par les tempêtes du cap Horn, et ne put attaquer Panama[1] : Vernon, malgré les grandes forces qu'on lui avait envoyées, échoua contre Carthagène (avril 1741), puis contre l'île de Cuba, et enfin contre Panama, qu'il avait voulu attaquer par terre en faisant traverser l'isthme à ses troupes de débarquement. Ces revers, d'autant plus pénibles à l'Angleterre que ses ennemis lui avaient résisté avec d'assez faibles ressources, contrastaient singulièrement avec les exploits des flibustiers et des marins de Louis XIV dans ces mêmes contrées · il semblait que le froid courage des Anglais fût peu propre à de telles aventures. L'Angleterre rejeta tout sur Walpole. Il n'avait pas, disait-on, renforcé Vernon assez tôt : il ne savait pas protéger le commerce, que désolaient une foule de corsaires basques ou français, sous le pavillon espagnol (Voltaire prétend qu'un seul corsaire anglais enleva, de son côté, vingt-six millions à l'Espagne). Walpole fit des efforts inouïs pour se soutenir : il demanda trois millions à Fleuri pour acheter les chefs de l'opposition[2] ; mais ce

1 Il se dédommagea en allant enlever, dans les mers de la Chine, le riche galion des Philippines, qui portait plus de sept millions de valeurs, et ne revint en Angleterre qu'en 1744, après avoir fait un célèbre voyage autour du monde.

2 On a conservé la curieuse lettre qu'il écrivit à Fleuri dans cette occasion : « Je paie, dit-il, un subside à la moitié des membres du parlement pour le tenir dans des bornes pacifiques ; mais, comme le roi n'a pas assez d'argent, et que ceux à qui je n'en donne point se déclarent ouvertement pour la guerre, il conviendrait que Votre Eminence me fît passer trois millions tournois, pour diminuer la voix de ceux qui crient le plus fort. L'or est un métal qui adoucit le sang le plus belli-

moyen, si longtemps efficace, avait fini par s'user; soit patriotisme, soit ambition, les uns refusèrent de se vendre; les autres, qui s'étaient vendus, rompirent le marché. Walpole, près d'être mis en accusation, se retira, et fut remplacé par lord Carteret, adversaire emporté de la France (février 1742). Un des premiers actes du nouveau cabinet fut de faire porter la marine à quarante mille matelots et l'armée de terre à soixante-deux mille cinq cents soldats, outre les auxiliaires hanovriens et hessois[1] : on vota cinq cent mille livres sterling de subsides à Marie-Thérèse; on ne tarda pas à expédier seize mille Anglais dans les Pays-Bas Autrichiens, puis à y appeler un pareil nombre de Hanovriens à la solde anglaise, comme pour menacer le nord de la France, et le cabinet de Saint-James agit si vivement en Hollande, que les États-Généraux, contre le sentiment des patriotes les plus éclairés et de plusieurs des Provinces-Unies, votèrent un subside à Marie-Thérèse, et s'engagèrent ainsi sur la pente de la guerre contre la France, guerre qui ne pouvait qu'être funeste à la liberté et à tous les vrais intérêts des Provinces-Unies.

Dès que la France s'était ingérée de faire un empereur et de dominer l'Allemagne par les armes, l'intervention passionnée de l'Angleterre en sens inverse avait été inévitable : les intérêts allemands du roi Georges II et la

queux. Il n'y a point de guerrier fougueux dans le parlement, qu'une pension de deux mille livres sterling ne rende très pacifique; ni plus, ni moins, si l'Angleterre se déclare, il vous faudra payer des subsides aux autres puissances, sans compter que les succès de la guerre peuvent être incertains; au lieu qu'en m'envoyant de l'argent, vous achetez la paix de la première main. » Mémoires de Walpole, cités par Flassan, Hist. de la Diplom. française, t. V, p. 185. L'événement prouva que les passions et les opinions ne cèdent pas toujours aux intérêts cupides, comme se l'imaginait Walpole.

[1] L'Angleterre perdit, sur ces entrefaites, ses auxiliaires danois, le Danemark ayant traité avec la France.

vieille jalousie britannique n'avaient pu manquer de s'entendre. L'Angleterre s'apprêta à jouer en fait le premier rôle dans cette guerre à titre d'auxiliaire de Marie-Thérèse, comme la France le jouait du côté opposé, à titre d'auxiliaire du nouvel empereur. Les dépenses de la Grande-Bretagne furent portées, dès cette année, à près de six millions sterling (cent-cinquante millions de notre monnaie), obtenus par une taxe de 20 pour cent sur le revenu territorial, par une taxe sur la drèche, par l'emploi d'une partie du fonds d'amortissement et par un emprunt de seize cent mille livres sterling à la banque. Quant au gouvernement français, il avait rétabli l'impôt du dixième, le 29 août 1741 [1], et créé de nouvelles rentes viagères sur la ville.

Le cardinal de Fleuri voyait, avec autant d'émotion que son âme froide en pouvait ressentir, s'écrouler la politique extérieure des vingt-sept dernières années, et la France près de recommencer sa lutte traditionnelle avec sa grande et ancienne ennemie, transformée quelque temps en douteuse alliée. Il sentait combien peu il lui avait préparé de ressources pour cette grave éventualité. Un autre évènement considérable vint redoubler les alarmes du vieux ministre : ce fut la défection du roi de Prusse. Une fois la grande diversion contre Vienne manquée, Frédéric n'avait plus songé qu'à refaire ce qu'il avait déja fait en octobre 1841. Le trésor de son père était à peu près

1 Cette fois, on ne s'en fia point à la déclaration des contribuables : les rôles furent établis sur l'estimation faite des revenus par des préposés de l'intendant. C'était tomber dans l'excès contraire. Le dixième donna vingt-trois millions dans les pays d'élection seulement. Comme pendant la guerre de 1733, les priviléges du clergé furent maintenus nominalement, moyennant des dons gratuits considérables ; un premier, de douze millions en 1742 ; puis un second, de seize millions. V. Bailli, Hist. financière, t. II, p. 121 ; et Journal de Louis XV, p. 199.

épuisé : la Prusse était trop pauvre pour trouver à vivre d'emprunts ou *d'affaires extraordinaires*, et Frédéric n'était nullement disposé à se ruiner pour des alliés qui savaient si peu faire pour eux-mêmes. Quand il rentra de Moravie en Bohême, il avait son projet de paix bien arrêté dans la tête ; mais il sentait la nécessité de rabattre auparavant l'orgueil de Marie-Thérèse par une nouvelle victoire. Tandis qu'une partie des forces autrichiennes tenait les Français en échec sur la Moldau, un autre corps d'armée marchait contre les Prussiens vers le haut Elbe. Frédéric alla au devant, et livra bataille, le 17 mai, près de Czaslau. Les Autrichiens furent défaits pour la seconde fois. La cavalerie prussienne, cette fois, s'était montrée digne de l'infanterie. Celle-ci, avec ses feux de trois rangs, tirait si vite et si juste, qu'on vit deux régiments autrichien et hongrois couchés presque entiers sur le sol devant le poste d'un corps prussien qu'ils avaient attaqué. Frédéric atteignit son but : Marie-Thérése se rendit aux instances de la diplomatie anglaise, qui avait d'autant plus droit de lui parler haut qu'elle commençait à la secourir plus puissamment. La reine de Hongrie céda toute la Silésie, moins Troppau, Jœgerndorff et Teschen : les préliminaires de la paix entre l'Autriche et la Prusse furent signés le 11 juin. Frédéric s'excusa de son mieux auprès du cardinal de Fleuri, et protesta qu'en abandonnant *par nécessité* l'alliance de la France, il n'abandonnait pas ses intérêts. Il était, au moins, bien décidé à continuer son système de bascule entre la France et l'Autriche, et n'entendait pas se retirer définitivement de la lice [1].

Pour le moment, sa défection, imitée par l'électeur de

[1] Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. Ier, ch. VI-VII. — Valori, t. Ier, p. 157-165. — Flassan, t. V, p. 152.

Saxe, eut des conséquences très funestes aux Français. Le maréchal de Broglie, malgré les avis de Belle-Isle, qui était revenu à l'armée, s'était obstiné à étendre ses quartiers sur quinze lieues de terrain le long de la Moldau : quelques jours avant la signature des préliminaires avec la Prusse, les généraux autrichiens, connaissant l'état des négociations et ne redoutant plus rien de Frédéric, réunirent l'armée battue à Czaslau avec le corps qui avait tenu tête aux Français, tombèrent sur les postes de Broglie, forcèrent le passage de la Moldau, et rejetèrent Broglie de Frauenberg sur Prague, après lui avoir enlevé ses équipages; tous les traînards furent massacrés par les bandes hongroises et slavonnes (4-13 juin). Les forces autrichiennes, environ quarante mille soldats réguliers et vingt-cinq mille partisans ou *insurgents*, cernèrent bientôt, sous le canon de Prague, l'armée française réduite à moins de vingt-cinq mille hommes (fin juin). Fleuri épouvanté expédia en toute hâte au maréchal de Belle-Isle des instructions qui concluaient par ces mots : « La paix, « Monsieur, à quelque prix que ce soit ! » Belle-Isle demanda une conférence au feld-maréchal Königsegg, et proposa une convention préalable pour l'évacuation de la Bohême (2 juillet) : Königsegg en référa à sa souveraine, et reçut, quelques jours après, une pitoyable lettre de Fleuri : « Je me crois obligé, » disait le vieux ministre, « de témoigner à Votre Excellence la peine extrême que « j'ai eue en apprenant qu'on me regardait à Vienne « comme l'auteur principal des troubles qui agitent l'Al- « lemagne... votre cour ne me rend pas justice. Bien des « gens savent combien j'ai été opposé aux résolutions que « nous avons prises, et que j'ai été, en quelque sorte, « forcé d'y consentir par des motifs très-pressants qu'on

« a allégués; Votre Excellence..... devine aisément *celui* « qui mit tout en œuvre pour déterminer le roi à entrer « dans une ligue qui était si contraire à mon goût et à « mes principes (11 juillet). » Ce honteux radotage, par lequel Fleuri dénonçait à la cour de Vienne le plénipotentiaire même chargé de négocier avec elle, et qui se terminait par un appel à la modération et presque à la clémence de l'Autriche, fut aussitôt publié par ordre de Marie-Thérèse, et livra le cabinet de Versailles à la risée de l'Europe. La reine de Hongrie refusa de traiter, à moins que l'armée française de Bohême ne se rendît prisonnière. A son tour, elle manqua le moment décisif. Elle eût pu, en cédant à l'empereur la Souabe autrichienne, possession éloignée et difficile à défendre, s'assurer tout le reste de l'héritage paternel, et imposer aux Franco-Bavarois la condition de l'aider à reprendre la Silésie : cette âme passionnée suivit sa vengeance et non son intérêt [1].

Marie-Thérèse eût été cruellement punie avant peu, si elle avait eu affaire à d'autres adversaires que Fleuri et que Broglie. L'infanterie autrichienne se ruina devant Prague et devant le camp français, défendus avec une terrible énergie par les troupes de Broglie et de Belle-Isle : les sanglantes et victorieuses sorties de Prague relevèrent l'honneur de nos drapeaux compromis à Lintz, et répondirent dignement à l'insolente sommation de mettre bas les armes. Nos troupes, cependant, ne souffraient pas moins que l'ennemi ; mais, pendant ce temps, l'autre armée française, qui avait hiverné en Westphalie, passé le printemps dans l'inaction, puis été rappelée deçà le Rhin pour surveiller les forces anglo-allemandes qui se réunis-

[1] Flassan, t. V, p. 160. — D'Espagnac, t. I[er], p. 257. — Valori, t. II, p. 169.

saient en Belgique, l'armée de Maillebois était rentrée dans l'intérieur de l'Allemagne et marchait vers la Bohême. Dans la première quinzaine de septembre, les Autrichiens levèrent le blocus de Prague, et se portèrent au devant de Maillebois. Broglie et Belle-Isle sortirent sur les derrières de l'ennemi. Tout présageait un désastre aux Autrichiens, pourvu que les chefs des deux armées françaises fissent leur devoir. Broglie ne sut qu'empêcher l'exécution d'un très-bon plan de Belle-Isle pour enlever le parc de siége des ennemis, dans leur retraite; quant à Maillebois, il avait les mains liées! Le cabinet de Vienne, radouci tout à coup devant le péril, s'était remis à négocier, et Fleuri avait défendu à Maillebois d'avancer et de rien hasarder. Le grand-duc de Toscane et Königsegg eurent ainsi le temps de rappeler de Bavière la meilleure partie du corps autrichien qui y tenait la campagne, et de s'établir fortement dans les forêts et les montagnes qui séparent le Haut-Palatinat de la Bohême. Quand on reconnut enfin qu'on était joué, il était trop tard, ou, du moins, les chances étaient devenues beaucoup plus douteuses; Maillebois, garrotté par ses timides instructions, renonça à la jonction avec Broglie et Belle-Isle, se rejeta sur la Bavière, d'où il acheva de chasser presque entièrement les Autrichiens, et y établit son armée pour l'hiver (fin octobre). Une partie de l'armée autrichienne se rabattit sur Prague, et y renferma de nouveau Belle-Isle, enfin débarrassé de son collègue, qui s'en alla, dit Valori, « porter à l'armée de Bavière l'esprit de désordre et de vertige avec lequel il avait fait tant de mal en Bohême. »

[1] Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. I, p. 278. — Valori, t. I, p. 174. — d'Espagnac, t. I, liv. V.

Il avait reçu le commandement de cette armée à la place de Maillebois.

Belle-Isle se retrouva bientôt dans une situation presque aussi difficile qu'avant la diversion de Maillebois. Resserré, avec un corps d'armée décroissant de jour en jour, dans une grande ville dont la population était favorable à l'ennemi [1], harcelé par les bandes hongroises et slavonnes qui interceptaient toutes communications, tout ravitaillement, il eût pu cependant se maintenir dans Prague jusqu'au printemps; le corps ennemi qui l'observait plutôt qu'il ne l'assiégeait, n'était pas supérieur au sien; mais le cabinet de Versailles lui intima l'ordre d'évacuer Prague à tout prix. Il dut obéir : il cacha son dessein assez adroitement au général autrichien, et sortit de la ville, le 16 décembre, avec quatorze mille hommes fort délabrés, laissant à Prague les blessés et les malades hors d'état d'être transportés, sous la garde d'une poignée de soldats que commandait le brave Chevert. Le froid était rigoureux, et Belle-Isle était loin d'avoir pris, pour en défendre ses soldats, les précautions qu'exigeaient la prudence et l'humanité : tout était couvert de neige et de glace; les Autrichiens avaient coupé les défilés et rompu les ponts sur les deux grands chemins du pays montueux qui conduit à Égra, dernière ville de Bohême du côté du Haut-Palatinat. Heureusement encore que le gros des forces autrichiennes était sur la rive droite de la Moldau, et ne put passer à cause des glaces que charriait la rivière; on n'eut affaire qu'à cinq ou six mille hussards et Slavons répan-

1 Cette disposition n'était pas générale en Bohême : Frédéric II dit que les paysans penchaient davantage vers l'empereur bavarois que vers Marie-Thérèse. On n'en sut pas tirer parti pour faire des recrues.

dus sur la rive gauche; on les repoussa dans la plaine, puis on les évita dans la montagne en se jetant dans un mauvais chemin intermédiaire entre les deux grandes routes d'Égra. La colonne atteignit cette ville, à trente-huit lieues de Prague, après dix jours d'inexprimables souffrances : la route était jonchée de soldats morts de froid et de misère; beaucoup d'autres moururent ou furent amputés de membres gelés, dans les hôpitaux d'Égra; un plus grand nombre encore ne se rétablirent jamais des maux qu'ils avaient endurés. Parmi ces derniers se trouvait un jeune officier au régiment du Roi (infanterie), qui ne fit plus que languir, et qui s'éteignit à trente-deux ans. Ce fut pour la France une perte irréparable : ce jeune inconnu, appelé Vauvenargues, était l'homme qui peut-être eût exercé sur l'esprit français au dix-huitième siècle la plus salutaire influence; il fut enlevé au moment où s'épanouissaient les premières fleurs de son génie. Nous reviendrons bientôt sur cette pure et touchante figure qui n'apparut qu'un instant parmi nous pour y laisser d'éternels regrets.

Un trait héroïque jeta sur cette douloureuse retraite un reflet de gloire. Chevert, resté dans Prague avec une garnison d'hommes pour la plupart incapables de soutenir leurs armes, fut sommé de se rendre à discrétion : « Dites à votre général, » répondit-il au parlementaire autrichien, « que, s'il ne m'accorde pas les honneurs de la guerre, je mets le feu aux quatre coins de Prague, et je m'ensevelis sous ses ruines. » La capitulation fut accordée, au grand déplaisir de l'implacable Marie-Thérèse, et Chevert rejoignit Belle-Isle avec son convoi d'invalides. Pendant qu'une cour frivole se consolait de nos humiliations et de nos pertes en chansonnant nos généraux,

un officier plébéïen se montrait ainsi, dans la décadence militaire de la monarchie, le précurseur des Hoche, des Marceau, des Desaix.

Belle-Isle ramena en France, dans les premiers jours de 1743, une douzaine de mille hommes épuisés, restes de plus de cinquante mille soldats, qui, bien commandés, eussent suffi pour terrasser la monarchie autrichienne dans son premier désarroi. L'abandon de la Bohême présageait celui de la Bavière.

L'année 1742 avait tristement fini pour la France et pour ses alliés. Dans le nord, l'entreprise à laquelle on avait poussé la Suède, sans se rendre compte de sa faiblesse réelle, et sans lui ménager l'indispensable concours de la Turquie, n'avait abouti qu'à des désastres : depuis qu'une espèce de république aristocratique avait remplacé le pouvoir monarchique, la Suède n'avait plus d'armée, et on lui avait fait faire la folie d'attaquer les Russes avec des milices : les Suédois, battus dans toutes les rencontres, furent réduits à évacuer la Finlande par capitulation (août 1742) ; l'année suivante, pour obtenir la paix et la restitution partielle de la Finlande par la médiation anglaise, ils devaient s'humilier jusqu'à recevoir un roi des mains de la Russie ; le traité de paix leur imposa d'élire pour successeur au trône le duc de Holstein-Eutin, évêque luthérien de Lubeck, allié de la maison impériale de Russie. L'alliance de famille contractée par Pierre le Grand avec la maison de Holstein était un moyen et un prétexte redoutable de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Suède, du Danemark et de la Basse-Saxe[1].

[1] Le Danemark avait essayé de profiter des malheurs de la Suède pour rétablir l'union de Calmar, en faisant élire, comme successeur au trône de Suède, le prince royal de Danemark. La Russie fit échouer ce projet, qui eût été si salutaire pour la

La guerre n'avait commencé en Italie que dans l'été de 1742; et, là, l'ambition aveugle de la cour d'Espagne et la faiblesse du cabinet français avaient d'avance annulé la principale chance de succès en aliénant le roi de Sardaigne; Charles-Emmanuel n'eût pas mieux demandé que de s'entendre avec les Bourbons contre l'Autriche; mais, lorsqu'il fut assuré que la reine d'Espagne, malgré ses promesses, voulait tout pour son jeune fils, il céda aux instances des Anglais, et se retourna vers Marie-Thérèse : tout en réservant formellement ses prétentions sur le Milanais, il promit de défendre cette province contre les Espagnols. Ceux-ci avaient pour alliés le roi de Naples et le duc de Modène : tous les autres états italiens s'étaient déclarés neutres; l'époux même de Marie-Thérèse, le grand-duc de Toscane, avait pris ce parti pour préserver son duché. Les Espagnols avaient préparé une double attaque : un corps d'armée, débarqué aux *présides* de Toscane, sous la protection d'une flotte franco-espagnole que les Anglais n'avaient point été en mesure d'attaquer, devait, après s'être renforcé des troupes napolitaines, se porter contre le Parmesan et le Milanais; un autre corps, traversant le midi de la France, devait pénétrer en Piémont par Nice. Le cabinet de Versailles, et par économie et dans l'espoir de regagner Charles-Emmanuel, ne fournit pas de contingent à l'Espagne cette année. Les Austro-Piémontais prévinrent les Hispano-Napolitains en Lombardie : ils envahirent le Modénais, et rejetèrent les Espagnols sur le territoire pontifical. En même temps, une escadre anglaise menaça de bombarder Naples, si le roi don Carlos ne se retirait de l'alliance espagnole. Le roi de Naples céda à

Scandinavie et pour l'Europe. — V. Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. Ier, p. 284; t. II, p. 17.

cette menace barbare, et rappela ses troupes (juillet-août 1742). L'attaque contre le Piémont par Nice échoua également : l'infant don Philippe, repoussé de ce côté, alla envahir la Savoie par le Dauphiné, conquête facile, mais qui ne donne pas la clé de l'Italie (septembre 1742 —janvier 1743).

L'année 1743 s'ouvrit par un événement qui excita une grande attente en Europe. L'homme qui avait pris en mains le gouvernement de la France dans une vieillesse avancée déjà, et qui s'était obstiné à le garder jusqu'à un âge dont notre histoire politique n'offre aucun autre exemple, le cardinal de Fleuri s'éteignit, le 29 janvier, dans sa quatre-vingt-dixième année, la dix-septième de son ministère. Il avait régné presque aussi longtemps que Richelieu ou que Mazarin ! Son règne n'avait, du reste, ressemblé au leur que comme la décrépitude ressemble à la virilité[1]. On l'appellera sage, si l'égoïsme volontairement imprévoyant peut s'appeler sagesse, et si la passion du pouvoir peut s'excuser sans les grandes pensées et la vigueur morale qui font presque une vertu de l'ambition. Nous avons apprécié ailleurs son administration économique : s'il eût soutenu avec persévérance le système pacifique dont il s'était fait gloire, on lui tiendrait compte des bienfaits de la paix, tout en lui reprochant d'avoir oublié qu'une grande nation qui ne veut pas attaquer doit être toujours prête à se défendre, mais il ne sut préparer ni faire ni la paix ni la guerre : entraîné malgré lui à la lutte, il fit beaucoup plus qu'il ne voulait,

[1] Il eut pourtant un avantage moral sur ses illustres prédécesseurs : il fut le premier de nos ministres qui vécut sans faste et mourut pauvre ; son indifférence pour l'argent est quelque chose de singulièrement remarquable dans une nature si peu élevée à tout autre égard.

beaucoup moins qu'il ne fallait, pour décider cette lutte, la dirigea déplorablement du fond de son cabinet, et laissa la France compromise dans une guerre qui grandissait de jour en jour, ayant perdu le renom de modération, de justice, d'esprit pacifique, qu'il avait prétendu lui assurer, sans avoir regagné celui de puissance active et conquérante. Si la guerre continentale avait déjà montré les suites de sa mauvaise direction, les affaires maritimes devaient bientôt en manifester de plus funestes conséquences.

Au pouvoir d'un seul succéda, dans le conseil, une sorte d'anarchie. Louis XV réitéra la déclaration de gouverner par lui-même, qu'il avait déjà faite à l'avénement même de Fleuri, y ajouta, cette fois, qu'il n'aurait plus de principal ministre[1], et tint parole, quant à ce dernier point. Il en résulta seulement qu'il n'y eut plus d'unité dans le gouvernement. Louis XV ne soutint pas huit jours l'effort de volonté que son bisaïeul avait soutenu plus d'un demi-siècle. Ce n'est pas que l'esprit et le jugement, les facultés compréhensives, ne se fussent développées chez Louis XV; mais les facultés actives, celles qui viennent du cœur, ne se développèrent jamais. Le besoin d'agir, le sentiment du devoir, l'estime de soi-même et le désir de la justifier à ses propres yeux et aux yeux d'autrui, manquèrent toujours à cet homme malheureusement né, qui n'eut jamais confiance ni dans les autres ni en lui-même. Il n'apporta dans son conseil qu'un esprit distrait et incertain : on y parla beaucoup; on n'y décida presque

1 Chauvelin avait fait parvenir un mémoire justificatif au roi : les gens qui entouraient Louis XV lui firent voir dans l'illustre exilé un ambitieux qui prétendait le *gouverner* et s'imposer à lui pour premier ministre. Ombrageux comme toutes les âmes faibles, Louis ne répondit qu'en aggravant l'exil de Chauvelin.

rien, et chacun des ministres spéciaux fut à peu près souverain dans son département, tandis que deux ministres d'État sans portefeuilles aspiraient vainement à diriger l'ensemble des affaires. L'un était l'effronté Tencin, devenu cardinal et archevêque de Lyon en récompense de ses services contre les jansénistes, et ministre en récompense de ses flatteries envers le vieux Fleuri : il n'avait pas l'étoffe d'un Dubois; les vices n'y suffisaient pas. L'autre, plus souvent écouté, était le maréchal de Noailles, toujours fécond en vues ingénieuses, mais de moins en moins capable, à mesure qu'il vieillissait, de lier, de suivre et de réaliser ses idées. C'étaient des jets de lumière dans un brouillard. Un troisième personnage, sans titre officiel, le duc de Richelieu, de complaisant du roi prétendait se faire son conseiller, et obtenait, par moments, une assez grande influence, grâce à l'appui d'une nouvelle maîtresse installée récemment avec éclat.

Les ministres à portefeuilles n'en restaient pas moins maîtres de tout le courant des affaires. Ils étaient six : le chancelier, le contrôleur-général et les quatre secrétaires d'État. Le contrôleur-général Orri était un homme d'ordre, intègre, mais dur, livré aux traitants, ne connaissant que ses routines financières, et n'entendant rien aux intérêts maritimes et coloniaux, qui dépendaient de lui en grande partie, la Compagnie des Indes relevant de son département. Les affaires étrangères étaient dans les mains d'une espèce de lourd commis, Amelot, gouverné par le ministre de la marine, Phelippeaux de Maurepas, fils du trop fameux Jérôme de Pontchartrain[1] : Maurepas, né

[1] Saint-Simon, en faisant chasser le père sous la Régence, avait fait maintenir la survivance au fils, consacrant ainsi le plus grand des abus contre lesquels il crie si fort dans ses Mémoires.

ministre, pour ainsi dire, gâté dès l'enfance par la cour, amusait le roi par son esprit élégant et facile, mais ne relevait guère la marine qu'en paroles : frivole et corrompu, s'il était capable d'une certaine activité, il était aussi incapable que Richelieu de sérieux et de solidité; il avait épousé les passions de la reine d'Espagne, pour se faire un point d'appui au dehors. Les intérêts du commerce et de la marine étaient étranglés entre lui et Orri. Au petit ministère des affaires des *prétendus réformés*, de la maison du roi et des lettres de cachet, figurait un cousin de Maurepas, Phelippeaux de Saint-Florentin, fils du La Vrillière de 1685, persécuteur héréditaire, pensionnaire de l'assemblée du clergé, et qui, devenu maître absolu dans son département, allait déchaîner sur les protestants une persécution plus hideuse et plus opiniâtre que celle de *M. le Duc*. Le ministère de la guerre, vacant par la mort de l'obscur Breteuil, venait, au contraire, d'être donné à un homme d'esprit un peu léger, mais brillant, libéral et ouvert aux idées nouvelles, le comte d'Argenson, un des fils du célèbre lieutenant de police : d'Argenson, l'ami des philosophes, qui, de concert avec Richelieu, appelait Voltaire à la cour et en voulait faire un diplomate, à côté de Saint-Florentin, pensionné du clergé pour traquer les huguenots; c'était le chaos!

Enfin, un autre ministre, le premier par le rang, le dernier peut-être en influence sur la politique générale, était le chancelier d'Aguesseau, rentré dans la possession des sceaux à la chute de Chauvelin, en 1737. Ce personnage, qui était loin d'avoir, parmi ses contemporains, une importance correspondante au grand nom qu'on lui a fait[1], compte dans sa vie publique trois périodes bien

[1] Quelque estime que mérite d'Aguesseau, il est vraiment inexplicable de voir

tranchées : le brillant et courageux magistrat de la première époque était devenu, dans la seconde, un ministre médiocre, méticuleux et vacillant ; il s'était montré, comme l'appelle plaisamment Saint-Simon, le *père des difficultés*, et l'homme le moins propre aux affaires en temps de crise. Dans la troisième période, il se releva en se retirant de la politique, qu'il n'entendait pas, et en se renfermant dans son ministère spécial : il y rendit des services considérables, en portant l'unité, non pas dans les lois de la France, ce qui eût été fort au delà de son pouvoir et même de ses désirs, mais, au moins, dans l'interprétation de ces lois, qui variait d'un tribunal à l'autre, ce qui ajoutait grandement aux inconvénients de la diversité des coutumes. L'unité de jurisprudence était un pas vers l'unité de législation, que d'Aguesseau eût certainement regardée comme une téméraire utopie.

L'aspect des affaires n'était pas rassurant à l'ouverture de la campagne de 1743. L'Autriche, dont les états se trouvaient débarrassés de l'invasion, s'apprêtait à renouveler son attaque contre les états de l'empereur. Le roi d'Angleterre avait rompu la neutralité du Hanovre, et passé la mer pour prendre le commandement de l'armée anglo-allemande réunie en Belgique dans l'automne de 1742, armée qui eût fort embarrassé le gouvernement français si elle eût attaqué nos frontières avant l'hiver. L'insuccès des agressions contre les colonies espagnoles excitait les Anglais à frapper sur le continent un coup qui abattît à la fois la France et l'Espagne : leur diplomatie remuait toute l'Europe ; elle ne réussit que trop bien en Hollande. Le parti orangiste et anglais, qui voyait dans la

figurer sa statue entre celles des L'Hospital, des Sulli, des Colbert, des plus grands hommes de la France, sur les marches du palais de l'Assemblée Nationale.

guerre une chance de rétablir le stathoudérat, réchauffa les vieilles passions populaires contre la France, et, l'or et l'intrigue aidant, arracha aux États-Généraux l'engagement de fournir vingt mille auxiliaires à Marie-Thérèse (mai 1743) : jamais peuple ne commit une faute plus grossière ; la Hollande risquait, pour une cause qui lui était absolument étrangère, sa liberté politique et son commerce, qu'enrichissait sa neutralité entre l'Angleterre et l'Espagne.

Lorsque fut adoptée cette malheureuse résolution, l'armée anglo-allemande avait quitté la Belgique et gagné le Rhin, malgré les vives représentations de Frédéric II contre l'entrée des Anglais dans l'Empire. Le roi de Prusse eût bien voulu retenir la Hollande et décider la diète germanique à interposer son arbitrage et à lever une *armée de neutralité* ; mais les électeurs ecclésiastiques et les petits princes allemands retombaient déjà dans leurs habitudes de déférence obséquieuse envers l'Autriche, et Frédéric n'avait pu rien obtenir de sérieux. L'armée anglo-allemande, forte de trente-neuf mille hommes à la solde anglaise, dont dix-sept mille Anglais natifs, et de dix mille Autrichiens, passa le Rhin le 14 mai, afin de couper l'armée de Bavière d'avec la France, pendant que l'armée autrichienne l'attaquerait de front. Une nouvelle armée française, qui avait eu pour noyau les débris des troupes de Bohême et quelques régiments rappelés de Bavière, avait été formée dans l'est sous les ordres du maréchal de Noailles, Belle-Isle étant dans une demi-disgrâce. Noailles passa le Rhin à la suite du roi d'Angletere, afin de l'arrêter entre le Necker et le Mein ; mais le sort de la Bavière fut décidé trop vite pour que Georges ou Noailles y pût influer. Les troupes franco-bavaroises,

fort affaiblies par le typhus, étaient dispersées dans des cantonnements trop étendus : aux premiers mouvements des Autrichiens, en avril, le feld-maréchal bavarois Seckendorf[1] pria le maréchal de Broglie de concentrer les Français : Broglie n'en fit rien ; le 9 mai, les Autrichiens enlevèrent, à Braunau sur l'Inn, un corps de cinq ou six mille Bavarois ; puis ils tombèrent sur les quartiers français, et poussèrent Broglie de l'Inn sur l'Iser, de l'Iser sur le Lech : Broglie se laissa chasser de toute la Bavière en un mois, sans essayer de tenir nulle part. Le malheureux empereur Charles VII s'enfuit de sa capitale, et alla traîner son vain titre et sa ruine pompeuse dans la ville impériale de Francfort : son feld-maréchal Seckendorf, voyant les Français continuer leur mouvement de retraite vers le Rhin, poursuivis par les bandes slavo-maghyares, et abandonner entièrement la Bavière, conclut, pour ce qui lui restait de troupes, une convention de neutralité avec les Autrichiens, et se retira par la Franconie à Philipsbourg (fin juin).

Au moment où Broglie sortait de la Bavière, sa honteuse retraite semblait sur le point d'être vengée d'une manière éclatante par Noailles. Le roi Georges II avait poussé son armée le long du Mein jusqu'à Aschaffenbourg, sans connaître le terrain : Noailles, établi à l'autre bord du Mein, empêchait les Anglo-Allemands de déboucher, les tenait serrés dans une espèce d'impasse entre la rivière et les montagnes arides du Spesshardt, et leur coupait les vivres par les postes qu'il occupait sur le Mein, au dessus et au dessous de leur camp. Georges II, ne pouvant ni avancer ni subsister, voulut retourner en arrière (27 juin):

[1] Le même qui avait longtemps servi l'Autriche.

c'était où l'attendait Noailles. Des batteries étaient disposées sur la rive gauche du Mein pour foudroyer l'ennemi durant son défilé sur la rive droite : un corps français passa la rivière à Seligenstadt, et se mit en bataille entre la rivière et les hauteurs, derrière le village de Dettingen, que couvrait un ravin que l'ennemi devait traverser pour gagner la route de Hanau ; un autre corps traversa le Mein plus haut et se saisit d'Aschaffenbourg dès que l'ennemi en fut sorti. L'armée anglo-allemande était comme un loup pris au piége. Jusque là, le plus grand général n'eût pu mieux faire. Par malheur, Noailles, après avoir ordonné au corps placé près de Dettingen, qui était le point décisif, de ne pas bouger et d'attendre du renfort, repassa la rivière pour observer les mouvements de l'ennemi et diriger les troupes restées au delà du Mein. C'eût été bon, s'il avait eu un lieutenant sur lequel il pût compter ; mais il avait eu la faiblesse de confier le poste le plus important à son neveu, au lieutenant-général duc de Grammont : quand Grammont vit l'ennemi déboucher devant Dettingen, il partit comme un fou avec sa division, franchit le village et le ravin, et se jeta entre les Anglais et les batteries françaises de la rive gauche, qui mitraillaient l'ennemi depuis trois heures. Le reste de l'avant-garde suivit Grammont. Dès lors, toute l'habile combinaison de Noailles fut perdue : les soldats imitèrent l'indiscipline des chefs ; cavaliers et fantassins chargèrent tumultueusement des masses profondes, qui les reçurent en bon ordre, avec un feu inférieur à celui des Prussiens, mais plus nourri que celui de l'infanterie française. La cavalerie de la maison du roi déploya inutilement une brillante valeur ; l'infanterie, pleine de recrues et de milices, se débanda en grande partie, et Noailles n'eut d'autre parti à prendre

que de replier ce corps compromis sur le gros de l'armée encore au-delà du Mein. Les Anglais passèrent, trop heureux d'avoir conquis une libre retraite, et, tout vainqueurs qu'ils fussent, abandonnèrent leurs blessés sur le champ de bataille à l'humanité des Français. On avait eu à peu près deux mille cinq cents morts ou blessés de chaque côté[1].

Cette journée ne décidait rien; mais des renforts anglais et hanovriens arrivèrent bientôt à l'ennemi : on annonçait quinze mille Hollandais; l'armée autrichienne qui avait chassé Broglie de la Bavière, entrait en Souabe sous les ordres du prince Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse. Noailles, menacé d'être pris entre Georges II et le prince Charles, repassa le Rhin, et se replia sur Spire, où il retrouva les restes de l'armée de Bavière[2], puis sur la Lauter (juillet-août). Le cabinet de Versailles avait signifié à la diète germanique que, l'empereur ayant conclu un traité de neutralité avec la reine de Hongrie, le roi retirait ses armées des terres de l'Empire pour ne pas mettre obstacle à une transaction (15 juillet). L'Angleterre et l'Autriche ne virent dans cette démarche conciliante qu'une marque de faiblesse : les projets les plus téméraires s'agitaient entre Georges II et Marie-Thérèse; il n'était question de rien moins que de reprendre à la France l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. Il fut

1 Campagne du maréchal de Noailles en 1743; t. Ier, p. 235-265. — Mém. de Noailles, p. 316. — D'Espagnac, Atlas. — Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. II, p. 22-29. — Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. X.

2 Sur cent-vingt mille Français qui avaient formé ou recruté les deux premières armées envoyées en Allemagne en 1741, trente-cinq mille au plus avaient repassé le Rhin! La plupart avaient péri dans les hôpitaux ou sur les chemins : beaucoup avaient été traînés prisonniers en Hongrie, où ils étaient fort durement traités par les populations qui servaient la vengeance de Marie-Thérèse.

convenu que le roi Georges attaquerait par la Basse-Alsace, et le prince Charles, par la Haute. Les alliés, cependant, perdirent du temps, et n'essayèrent point d'agir avant la fin d'août. Ils éprouvaient à leur tour les inconvénients des coalitions ; la discorde était dans le camp de Georges II, qui était, comme son père, plus Allemand qu'Anglais, et qui excitait la jalousie des fiers insulaires par ses préférences pour les Hanovriens ; d'un autre côté, le cabinet anglais, sachant les tentatives que faisait la France afin de regagner le roi de Sardaigne, voulait forcer Marie-Thérèse aux concessions territoriales nécessaires pour s'assurer de Charles-Emmanuel. La reine de Hongrie s'indignait que ses amis prétendissent la dépouiller comme ses ennemis : elle entendait que le roi de Sardaigne la servît pour rien, et que les Anglais missent sans condition toutes leurs ressources à sa disposition. L'héritage autrichien, ce fruit monstrueux du hasard, de la force et de la fraude, était, à ses yeux, chose sainte ; on n'y pouvait toucher sans sacrilége. Marie-Thérèse, si intéressante, si magnanime dans le malheur, se montrait sous un autre jour depuis que la prospérité lui revenait : elle valait la reine d'Espagne en violence, en obstination, en indifférence pour les maux que la guerre infligeait aux peuples. Elle finit pourtant par se rendre, comme dans l'affaire de Silésie. Louis XV n'ayant rien offert d'acceptable au roi de Sardaigne, un agent de Charles-Emmanuel signa, le 13 septembre, à Worms, avec l'Autriche et l'Angleterre, un pacte par lequel Marie-Thérèse cédait la partie du Milanais à l'ouest du Tésin, la portion du territoire de Pavie au sud du Pô, Plaisance et la portion du Plaisantin à l'ouest de la Nura. Charles-Emmanuel s'engageait, à ce prix, de tenir sur pied quarante-cinq mille hommes jusqu'à la

paix générale, et l'Angleterre lui promettait deux cent mille livres sterling par an.

Ce traité conclu, le roi Georges, qui avait traversé le Rhin à Mayence et s'était porté à Worms, s'avança jusqu'auprès de Landau, pendant que le prince Charles tentait de forcer le passage du Rhin vers Brisach. L'armée française, renforcée de troupes de ligne et de milices [1], avait été partagée entre les maréchaux de Noailles et de Coigni, Broglie ayant été enfin révoqué. Coigni défendit le Rhin contre le prince Charles; Georges n'attaqua point Noailles, et laissa seulement le chef de partisans Mentzel franchir la Sarre avec quelques milliers de hussards, de Croates et de pandours [2]. Le féroce Mentzel se fit précéder par des proclamations où il appelait à la révolte les provinces enlevées à l'Empire par la France, et menaçait les Lorrains de les faire pendre après les avoir forcés à *se couper à eux-mêmes le nez et les oreilles*, s'ils résistaient à leurs *princes légitimes*. Noailles détacha contre lui un corps de cavalerie commandé par Berchini (Berczyni), et ce fut ainsi un magnat hongrois émigré, de l'ancien parti de Rakoczi, qui délivra nos frontières du brigand autrichien; Mentzel fut abattu d'un coup de fusil sous les murs de Sarrebruck. L'automne était arrivé. Les alliés ajournèrent leurs projets à l'année suivante, et répandirent

1 L'armée régulière avait été portée, au commencement de l'année, à environ deux cent mille soldats, et l'on avait levé dix-huit mille, puis trente-six mille miliciens. Le tirage de la milice avait failli occasionner des troubles graves à Paris, surtout au faubourg Saint-Antoine. C'était la première fois qu'on levait des miliciens dans la capitale, et le peuple était justement irrité qu'on fît tirer les artisans, pendant qu'on exemptait de droit les *fainéants de laquais*. Le tirage était plein d'injustice, d'arbitraire et de vénalité. Il y a des détails très-curieux dans la Chronique du règne de Louis XV, publiée dans le t. V de la Revue Rétrospective.

2 Milice serbe ou raitze d'entre la Save et la Drave.

leurs armées en quartiers d'hiver depuis la Bavière jusqu'à la Flandre. Ils avaient mal profité des heureux débuts de leur campagne, et des cent mille hommes dont ils avaient pu disposer vers septembre.

De nouvelles péripéties semblaient se préparer pour 1744, avec un développement beaucoup plus vaste encore de la guerre. L'Angleterre eût voulu qu'on rendît la Bavière à l'empereur, à condition qu'il déclarât la guerre à Louis XV au nom de l'Empire. Marie-Thérèse prétendait davantage ; elle exigeait que l'empereur abdiquât, afin de porter au trône impérial son mari, le grand-duc de Toscane ; elle avait forcé les Bavarois à lui prêter serment comme à leur souverain. L'orgueil despotique de la reine de Hongrie, les vexations commises par les Autrichiens et par les Anglais sur les territoires neutres, excitèrent une vive réaction en Allemagne contre l'Autriche, et le roi de Prussse, décidé à empêcher par tous les moyens la déposition de l'empereur et l'établissement de la domination autrichienne, se remit en correspondance avec la France [1]. La nation française, qui avait pris jusque là trop légèrement les fautes et les humiliations de cette guerre, avait commencé à s'émouvoir et à s'irriter violemment des menaces contre l'Alsace et la Lorraine. Malgré la misère trop répandue, le public applaudit cette année aux levées de troupes et couvrit les emprunts ; les États du Languedoc offrirent au roi un régiment de dragons tout équipés, et l'enthousiasme fut unanime quand on apprit que Louis XV allait marcher en personne a la tête de son armée. Une

1 Le comte d'Argenson lui avait fait envoyer, l'année précédente, leur ami commun, Voltaire, pour tâcher de l'engager à rentrer en guerre ; mais cette mission officieuse n'avait pu suffire, et la ituation n'avait pas paru assez urgente à Frédéric.

énergique influence agissait en ce moment sur l'indolent monarque, et l'enlevait en quelque sorte à lui-même. Cette action salutaire venait d'où l'on n'eût guère pu l'attendre, d'une nouvelle maîtresse, qui n'avait été d'abord qu'un nouveau et qu'un plus éclatant scandale. Madame de Vintimille était morte en couches à la fin de 1741, et sa fin soudaine avait frappé fortement Louis, et réveillé chez lui l'espèce de remords dont il était susceptible, la peur de l'enfer; il était revenu quelque temps, par une demi-réforme, à madame de Mailli seule. Cela n'avait guère duré, et une quatrième sœur de Nesle, madame de La Tournelle, jeune veuve bien supérieure en beauté à ses aînées, avait passé à son tour dans les bras du roi (fin 1742)[1]. Celle-ci ne se contentait pas, comme la Vintimille, d'un partage et d'une faveur secrète; elle fit renvoyer madame de Mailli, et se fit déclarer, pour ainsi dire officiellement, sous le titre de duchesse de Châteauroux. Cette femme brillante, audacieuse, pleine d'un attrait impérieux, inspirait à Louis pour la première fois quelque chose qui dépassait l'entraînement des sens ; elle avait cette hauteur naturelle de sentiments qui, chez les êtres énergiques, peut survivre à la chute des principes moraux; dès que le roi lui appartint, elle s'efforça de le relever et d'en faire un homme. Ceux des ministres et des courtisans, qui, soit ambition, soit patriotisme, poussaient aux partis vigoureux, n'eurent point d'allié plus zélé ni plus utile que cette autre Agnès Sorel.

[1] Fleuri ayant voulu faire des représentations au roi, Louis, dit-on, lui répondit sèchement qu'il lui avait donné le soin de ses affaires, non de sa personne. Chronique du règne de Louis XV, ap. Revue Rétrospective, t. V, p. 61. Cette même chronique rapporte que le jésuite Lémeri, confesseur du roi, ne pouvant lui donner l'absolution, lui proposa de *communier en blanc* (avec des hosties non consacrées), pour sauver les apparences. Le roi, choqué de la proposition, exila son confesseur.

On résolut donc d'attaquer l'ennemi en face, puisqu'il se refusait à la paix, de rejeter les puériles équivoques de Fleuri, et de faire franchement la guerre au nom de la France. Malheureusement, l'action du cabinet de Versailles, en devenant plus vive et plus hardie, ne devint pas plus une, et le roi continua d'écouter tantôt l'un, tantôt l'autre de ses ministres. Ainsi Maurepas lui dicta, le 25 octobre 1743, un traité avec Philippe V, en représailles du traité signé par le roi de Sardaigne avec l'Autriche et l'Angleterre; par ce *pacte de famille*, les Bourbons de France et d'Espagne s'engageaient à une indissoluble union : la France promettait de déclarer la guerre à l'Angleterre et à la Sardaigne; d'aider l'Espagne à conquérir le Milanais entier, et Parme pour l'infant don Philippe; de ne pas traiter avec l'Angleterre que Gibraltar ne fût restitué à l'Espagne avec Minorque, s'il était possible ; d'obliger l'Angleterre à renoncer à sa nouvelle colonie de la Géorgie, usurpée sur l'Espagne. Aucune compensation sérieuse n'était offerte à la France pour les engagements qu'on lui imposait, engagement si graves quant à Gibraltar, et si déraisonnables quant à la Lombardie : c'était l'excès de la politique contraire à celle de la Régence. Ce qui caractérise Louis XV, c'est qu'il sentait le traité de Maurepas imprudent, mal conçu, et qu'il le signa [1]. Des négociations plus intelligentes furent ensuite entamées avec divers princes allemands, sous l'influence de Noailles. Elles avançaient, grâce au concours de Frédéric II, et l'on agitait les conditions d'une ligue en faveur de l'empereur, quand une entreprise inopinée de la cour de France faillit tout rompre. Cette fois, l'instigateur était Tencin; il devait son

1 Mém. de d'Argenson, p. 358.

chapeau rouge à la nomination du prétendant Jacques III, du *roi d'Angleterre*, comme on disait à Rome, et lui témoignait sa reconnaissance en persuadant à Louis XV de jeter un corps d'armée en Angleterre sous les ordres du fils de Jacques III. Le jeune Charles-Édouard Stuart était arrivé secrètement en France, et dix mille soldats, commandés par le comte Maurice de Saxe, furent embarqués à Dunkerque au mois de janvier 1744. La nouvelle que la France voulait rétablir le papisme en Angleterre, entrava les négociations qu'on avait avec les protestants allemands; mais on apprit bientôt que l'expédition était manquée. Les vents contraires, puis la supériorité de l'escadre anglaise qui vint croiser dans le canal, y avaient fait renoncer (mars 1744).

Pendant ce temps, un choc maritime avait lieu à l'autre extrémité de la France. La flotte anglaise de la Méditerranée, forte de trente vaisseaux de ligne, dont onze à trois ponts, bloquait dans Toulon une flotte franco-espagnole, qui en comptait vingt-sept (quinze français et douze espagnols). Les alliés sortirent de la rade le 19 février, et livrèrent aux Anglais, le 22, un combat qui resta indécis. C'était un résultat très-honorable pour ceux qui étaient les plus faibles en navires et en canons[1]. La mer demeura libre jusqu'à ce que les Anglais eussent fait, pour s'assurer la supériorité, de nouveaux efforts que notre matériel ruiné ne nous permettait pas d'imiter. Une armée de terre franco-espagnole envahit le comté de Nice et en chassa le roi de Sardaigne, malgré le secours de la flotte anglaise (avril). Le 15 mars, Louis XV avait déclaré la guerre au

1 Il y avait eu déjà quelques engagements entre les marines française et anglaise. Deux escadrilles françaises, attaquées par des forces supérieures, avaient repoussé vaillamment les Anglais, l'une, vers Saint-Domingue, l'autre, vers Gibraltar.

roi d'Angleterre, électeur de Hanovre. La violation de la convention de Hanovre, les pirateries des vaisseaux de guerre anglais, leurs insultes contre nos ports, et le blocus de Toulon, étaient les motifs allégués. La France applaudit avec un transport de colère : la vieille haine, bien plus assoupie chez nous que chez les Anglais, s'était réveillée. Une pareille déclaration fut lancée, le 26 avril, contre la reine de Hongrie : elle était motivée particulièrement sur les efforts de Marie-Thérèse pour envahir et soulever la Lorraine et l'Alsace. Des protestations amicales à la diète germanique suivirent ces manifestes, et, le 22 mai, les pourparlers avec les princes allemands aboutirent à un pacte signé à Francfort entre l'empereur, le roi de Prusse, l'électeur palatin et le roi de Suède, comme landgrave de Hesse-Cassel : la Hesse abandonnait les subsides anglais pour les subsides français, comme avait déjà fait le Danemark. La France accéda le 6 juin, comme garante du traité de Westphalie. On s'obligeait de forcer la cour de Vienne à reconnaître l'empereur et à le rétablir dans ses domaines, et les parties se garantissaient leurs possessions respectives. Par un autre traité secret entre la France et la Prusse (Versailles, 5 juin), Frédéric promit d'envahir la Bohême ; Louis XV, d'envoyer deux armées en Bavière et en Westphalie. Une partie de la Bohême devait être cédée à la Prusse; le reste, appartenir à l'empereur : La France aurait plusieurs places en Flandre[1].

Ce n'était plus Amelot qui avait souscrit ces importantes conventions comme ministre des affaires étrangères. Madame de Châteauroux avait brisé cet instrument passif de Maurepas, son ennemi, en faisant intervenir le roi

1 Flassan, t. V, p. 187-196. — Garden, t. III, p. 306-312.

de Prusse en personne; elle avait inspiré à Louis, à l'égard de Frédéric, une émulation dont on ne l'eût pas cru capable, et Louis avait signifié qu'il conduirait désormais lui-même ses affaires extérieures. Il prétendit se passer de ministre des affaires étrangères comme de premier ministre. Toujours indifférent à la poésie, aux grandes œuvres d'art, à toute chose idéale, il avait fini par étudier, avec une certaine curiosité plutôt qu'avec un intérêt sérieux, les sciences exactes, l'histoire, la géographie politique, et surtout la diplomatie; il entendait donc passablement ses *affaires*; quant à les *faire*, c'est autre chose; son indécision et sa paresse rejetèrent bientôt le fardeau de la diplomatie sur le vieux Noailles, qui n'était rien moins que paresseux, mais qui était presque aussi indécis que le roi. Tout flotta et traîna, quand il eût fallu tout serrer avec vigueur.

Frédéric, qui ne voulait pas se déclarer sur-le-champ, eût souhaité que les Français ouvrissent la campagne par une attaque contre la Souabe autrichienne; mais, lorsque le traité du 5 juin fut signé, les opérations militaires étaient commencées fort loin de là, d'après des plans préparés depuis l'année précédente. La menace de descente en Angleterre avait fait rappeler dans cette île douze mille Anglo-Bataves détachés de l'armée des Pays-Bas : on mit à profit cet affaiblissement de l'ennemi; on signifia aux États-Généraux que la participation des Hollandais à la guerre offensive contre la France dégageait le roi de tout engagement relatif à la neutralité des Pays-Bas Autrichiens, neutralité que, d'ailleurs, les États-Généraux ne garantissaient même pas à la France. La principale armée française, forte de quatre-vingt mille hommes, entra en Flandre à la mi-mai : le roi en personne la com-

mandait, accompagné du maréchal de Noailles et du comte Maurice de Saxe, qui venait de recevoir le bâton de maréchal, malgré sa qualité de huguenot. Cette victoire sur l'intolérance, contradiction étrange avec le redoublement des persécutions contre les réformés français, était due en grande partie à Noailles et avait coûté beaucoup au roi, plein de petits préjugés et de petites superstitions: Noailles avait fait comprendre à Louis la supériorité militaire de cet étranger et la nécessité de l'attacher définitivement à la France, si dépourvue de généraux !

Les ennemis ne purent rassembler à temps des forces suffisantes pour arrêter les premiers succès des Français en Flandre. On attaqua entre la Lis et la mer : Courtrai fut à peine défendu (18 mai) ; Menin fut pris le 5 juin ; Ypres, le 25; Furnes, le 11 juillet. Les nouvelles du Rhin arrêtèrent ces faciles conquêtes. L'armée chargée de défendre le Rhin ne comptait guère moins de soixante mille hommes, en y comprenant les Bavarois, sortis d'une neutralité que l'Autriche n'avait pas respectée ; elle n'était pas fort inférieure à l'armée autrichienne du prince Charles et du feld-maréchal Traun ; mais c'était le vieux Coigni qui la commandait, et il avait pris de mauvaises dispositions : au lieu de couvrir avant tout l'Alsace, il s'était étendu vers Worms, en chargeant le maréchal bavarois Seckendorf de veiller sur le Rhin entre Spire et la Lauter. Les Bavarois, abattus par la misère, divisés entre eux, veillèrent si mal, que les Hongrois et les pandours surprirent le passage près de Germersheim (30 juin). Un corps français accourut au secours des Bavarois : il était temps encore de rejeter dans le fleuve l'avant-garde ennemie : Seckendorf refusa d'attaquer, et suscita dès-lors des soupçons de trahison que la suite devait justifier. Le gros de l'armée ennemie

passa, entra en Alsace, et enleva Lauterbourg et Weissenbourg. Coigni, près d'être coupé d'avec l'Alsace, s'ouvrit le passage en reprenant Weissenbourg d'un coup de main, mais ne put s'y maintenir, et se replia sur la Moter, puis sur Strasbourg. Les partis hongrois, croates et raitzes, inondèrent la Basse-Alsace et pénétrèrent en Lorraine : le roi Stanislas dut quitter Lunéville pour n'être point exposé à tomber dans leurs mains ; la France du dix-huitième siècle était entamée par une invasion de barbares [1].

Dès qu'on sut l'entrée des ennemis en Alsace, le roi partit avec Noailles et vingt-cinq à trente mille hommes pour aller secourir les provinces de l'est : le reste de l'armée de Flandre, fort d'environ quarante-cinq mille hommes, fut laissé au maréchal de Saxe, afin de couvrir les nouvelles conquêtes et la frontière du nord contre les Anglais et leurs alliés, qui étaient enfin parvenus à rassembler dans les Pays-Bas près de soixante-dix mille combattants. Le passage du Rhin par les Austro-Hongrois eut un autre contre-coup en Allemagne. Louis XV, arrivé le 4 août à Metz, y reçut une très-belle lettre de Frédéric II, qui lui annonçait qu'il entrerait en campagne au milieu d'août, et serait devant Prague à la fin du mois : la peur que la France ne traitât avec l'Autriche et ne permît à Marie-Thérèse de reprendre la Silésie, avait décidé Frédéric à éclater plutôt qu'il n'avait promis ; son armée et ses finances étaient rétablies par deux ans de repos ; il put conduire quatre-vingt mille soldats en Bohême, et en laisser près de quarante mille à la garde du Brandebourg et de la Silésie. Des bruits de victoire arrivèrent en même temps des Alpes, où les Franco-Espagnols, commandés

[1] Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. II, p. 85. — Mém. de Noailles, p. 333. — Valori, t. I, p. 495. — Voltaire, Siècle de Louis XV, ch.

par l'infant don Philippe et le prince de Conti, après avoir essayé en vain de pénétrer en Piémont par les montagnes de Nice, s'étaient reportés vers les Alpes dauphinoises, et avaient enlevé d'assaut, sur le roi de Sardaigne en personne, les barricades formidables des gorges de la Stura et les retranchements de Château-Dauphin (18-19 juillet): ces succès étaient dus en grande partie au brave Chevert, qui avait si bien assailli et si bien défendu Prague.

Paris, Versailles, toute la France, s'attendaient à apprendre que les Autrichiens avaient payé chèrement leur audace, quand une tout autre nouvelle éclata comme un glas funèbre : « le roi est malade! le roi se meurt! » Louis, qui vivait d'une façon très-intempérante, avait été, en effet, pris d'une fièvre putride à la suite d'une indigestion [1]. Le mal, déclaré presque aussitôt après l'arrivée du roi à Metz, allait croissant de jour en jour ; le 12 août, Louis parut en danger ; une lutte obstinée s'engagea entre sa maîtresse, qui l'avait suivi, et son favori, le duc de Richelieu, d'une part, et, de l'autre, le premier aumônier Fitz-James, évêque de Soissons, soutenu par les princes du sang, par les dévots de la cour, et par la clameur publique. Le rigide aumônier exigeait impérieusement le renvoi de la *concubine* du roi avant d'accorder au malade les secours de la religion : le confesseur jésuite se cachait derrière l'aumônier janséniste, satisfait que ce sévère devoir fût rempli, mais le fût par un autre. La peur de la mort et de l'enfer vainquit : le 14 août, madame de Châteauroux et sa sœur de Lauraguais eurent ordre de se retirer à cinquante lieues de la cour : elles quittèrent Metz au milieu des imprécations populaires ; le peuple ne voyait en elles

[1] Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. II, p. 92. — Suivant Voltaire (Hist. de la Guerre de 1741, t. II, p. 45), un coup de soleil aurait été l'origine de la ma[illegible].

que des types d'adultère et d'inceste, et ne savait pas que ce roi, dont il déplorait le péril, ce roi, victime, disait-on, des fatigues endurées pour le salut de son royaume, ne devait le peu qu'il avait enfin montré d'ardeur et d'activité qu'à l'une de ces femmes qu'on rendait responsables de ses vices et de son inertie passée.

Des scènes étranges se passaient, sur ces entrefaites, à Paris et dans tout le royaume. Versailles, puis Paris, avaient été réveillés une nuit en sursaut par la nouvelle que la reine partait précipitamment pour aller joindre son mari mourant. Pendant plusieurs jours, « Paris, hors de lui-même, » dit Voltaire, « ne connut plus le temps ni du sommeil, ni de la veille, ni des repas : » la foule assiégeait les maisons de tous les hommes en place, pour interroger les courriers dépêchés de Metz d'heure en heure, ou s'entassait, avec des sanglots et des cris, dans les églises toujours ouvertes. Il y eut des gens qui tombèrent malades de saisissement. « Les pauvres donnaient aux pauvres, en leur disant : *Priez Dieu pour le roi!* ils portaient au pied des autels l'argent qu'ils recevaient. » Le peuple ne cessait de répéter : « S'il meurt, c'est pour avoir marché à notre secours! Il meurt au moment où il se réveillait, où il allait devenir un grand roi! » Le 15 août, Louis avait reçu les derniers sacrements, et la médecine ordinaire l'avait abandonné : un empirique lui fit avaler une énorme dose d'émétique, qui le bouleversa et le sauva. Quand on sut, le 19, à Paris, qu'il était hors de danger, la joie publique fut aussi passionnée que l'avait été la douleur : on s'embrassait dans les rues avec des cris d'allégresse; il n'y eut pas une confrérie d'artisans qui ne fît chanter son *Te Deum*. Cela se répéta dans toutes nos villes : les États de Bretagne se signalèrent en faisant ériger sur une place

de Nantes une statue de Louis XV par le célèbre sculpteur Lemoine. Un poëte de carrefour, Vadé, le chantre des poissardes, s'avisa de surnommer le roi *Louis-le-Bien-Aimé* : toute la France adopta ce surnom sans se soucier de l'origine [1].

Jamais le peuple de France n'avait témoigné d'une façon plus touchante la bonté de son cœur, sa facilité à croire en ses chefs, à leur avoir une reconnaissance infinie du moindre effort. Déjà, sous la Régence, une maladie qui avait frappé l'enfance de Louis XV avait provoqué les démonstrations les plus émouvantes. La noble imagination populaire se rattachait à ce fils du malheureux duc de Bourgogne comme à un idéal ; un peu refroidie par une bien longue attente, elle avait repris feu à la première apparence de vie morale chez le héros de son roman. Le langage des manifestes et des proclamations, qui prêtaient au roi les maximes de philanthropie et d'humanité dictées par l'esprit du siècle, y avait beaucoup contribué. Louis se rendit justice par son étonnement. « Qu'ai-je fait pour « être aimé ainsi [2] ? » s'écria-t-il. Et ce fut tout ! Un autre eût passé le reste de sa vie à se rendre digne de cette récompense donnée avant d'avoir été gagnée. L'illusion devait se dissiper avec une rapidité terrible, et pour ne plus revenir. La France était comme une épouse, qui, à la veille d'un divorce éternel, s'efforce de rappeler un cœur ingrat par un dernier élan de tendresse. Le long mariage de la patrie avec le roi capétien, avec l'État incarné, allait se dissoudre : nous venons de voir une chose solennelle, le dernier élan monarchique de Paris !

[1] Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. XII, et Mémoires pour servir à la vie de Voltaire, par lui-même.

[2] Guerre de 1741, t. II, p. 148.

La maladie du roi avait eu de fâcheuses conséquences militaires : la préoccupation où était Noailles réagit sur les mouvements de l'armée ; les troupes de Flandre, qui débouchèrent en Alsace par les gorges de Willer et de Sainte-Marie-aux-Mines, devaient opérer leur jonction avec l'armée de Coigni vers le 15 août, au nord de Strasbourg ; cette jonction n'eut lieu que le 17. La cour de Vienne, qui voyait l'orage prêt à fondre du Brandebourg sur la Bohême, avait déjà expédié au prince Charles l'ordre de battre en retraite ; les deux vieux maréchaux, très-supérieurs à l'ennemi, eussent pu changer cette retraite en un grand désastre ; mais ils pressèrent les Autrichiens avec tant de mollesse, que ceux-ci dérobèrent une marche et repassèrent presque sans perte les ponts qu'ils avaient sur le Rhin, à Beinheim, au-dessous de Fort-Louis (24 août). A peine rentrés en Souabe, ils volèrent à tire-d'aile au secours de la Bohême. Il semblait évident qu'on dût les suivre en masse à travers l'Allemagne, les mettre entre deux feux, entre Français et Prussiens, et chercher à terminer la guerre par un coup décisif. Malgré la supériorité numérique des ennemis en Flandre, les belles manœuvres du maréchal de Saxe les réduisaient à l'impuissance, et l'on pouvait se lancer en Allemagne sans rien craindre de ce côté. Au lieu de cela, on se contenta de faire marcher vers la Bavière les troupes impériales et hessoises, soutenues de quelques détachements français, et le gros de l'armée française fut employé à conquérir la Souabe autrichiene pour l'empereur : on prit les villes forestières du Rhin ; puis on attaqua la forte place de Fribourg, qui, défendue avec vigueur, coûta deux mois de travaux et des milliers d'hommes (fin septembre-fin novembre) : le roi, tout à fait rétabli, avait assisté à la plus grande partie du siége,

et fit raser les fortfications de Fribourg, comme il avait fait de celles de Menin : c'étaient deux ouvrages de Vauban [1].

Pendant qu'on se fatiguait à cette conquête meurtrière, qui mettait la Haute-Alsace à l'abri, mais qui ne donnait pas de positions offensives contre l'Autriche, on laissait Frédéric sans secours. Le conseil de Vienne avait parfaitement combiné son système de défense : il avait évacué presque toute la Bavière, et massé toutes ses forces sous le prince Charles et le maréchal Traun : sur un nouvel appel de Marie-Thérèse à la diète hongroise, quarante-quatre mille hommes, puis trente mille autres, avaient pris les armes ; toutes les provinces maghyares et slavonnes fondaient en soldats ; ces races étaient enivrées de guerre. En moins de trois mois, Frédéric prit et perdit la Bohême. Il avait forcé Prague à se rendre le 16 septembre ; puis, au lieu de chasser l'ennemi au-delà des montagnes qui, vers l'ouest, séparent la Bohême du Haut-Palatinat, il s'était porté au sud, à la prière du gouvernement français, pour se mettre en communication avec la Bavière. Cette faute permit au prince Charles de rentrer à volonté en Bohême : des nuées de hussards, de croates, de pandours, de talpaches (fantassins maghyars), interceptèrent toutes les routes ; les paysans, soit fanatisme religieux inspiré par les jésuites, tout-puissants en Bohême, soit peur des vengeances autrichiennes ou colère des pillages prussiens, désertaient leurs villages, emportaient ou enterraient tout à l'approche des *hérétiques*. Le vide se faisait autour des Prussiens, qui ne tenaient que l'enceinte de leur camp ; la Saxe, séduite par l'or anglais, se déclarait

1 Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. II, p. 95. — Lettres du maréchal de Saxe, t. I[er], p. 117-123.

pour Marie-Thérèse, après deux ans et demi de neutralité; les Autrichiens, rendus prudents par le souvenir de Molwitz et de Czaslau, évitaient la bataille, et affamaient les envahisseurs. Frédéric se vit réduit à abandonner sa conquête, et à ramener en Silésie les restes délabrés de sa belle armée (fin novembre). Le gouvernement français, qui lui avait si mal rendu sa puissante diversion en faveur de l'Alsace, lui fit de belles promesses pour le printemps prochain : on devait réunir soixante mille hommes en Bavière, pousser vers le Hanovre un autre corps d'armée qui passait l'hiver dans les électorats du Rhin ; Frédéric ne s'y fia qu'à demi, et resta convaincu que les affaires de la France continueraient d'être aussi mal menées qu'au temps du cardinal de Fleuri [1].

En ce moment même, pourtant, le cabinet de Versailles faisait une précieuse acquisition, qui semblait annoncer à la politique française une meilleure destinée. Le roi avait fini par sentir le peu de raison qu'il y avait eu à supprimer le ministère des affaires étrangères, remplacé en fait, et fort mal remplacé, par une espèce de comité qui se tenait chez le cardinal de Tencin et où Noailles dominait [2]. Le 18 novembre, au grand courroux de Noailles,

1 Frédéric II, t. II, ch. X. — Valori, t. Ier, p. 197. — Coxe, Maison d'Autriche, ch. CV.

2 Le marquis d'Argenson fait un piquant tableau de ce comité : « C'était la chose du monde la plus terrible. On n'y aurait pas entendu Dieu tonner. Le maréchal (Noailles) s'y *prenait aux crins* avec tout ce qui lui disputait quelque chose. Il frappait des pieds, il faisait voler son chapeau dans la chambre. Il changeait de principes à chaque séance. M. de Maurepas *glapissait*, riait de tout, et donnait ses épigrammes pour des maximes d'état indubitables. Le cardinal Tencin recourait à Moréri à chaque notion des plus communes qu'il ignorait, ce qui revenait souvent. Pour le malheureux secrétaire d'état, s'il n'avait pas d'aussi bons poumons que ceux qui tenaient le dé, et s'il manquait de leur effronterie, il restait à peine le greffier de leurs sottises. » Mém., p. 354.

Louis appela au secrétariat des affaires étrangères le marquis d'Argenson, frère aîné du ministre de la guerre, et bien supérieur à son frère par la solidité du caractère et la hauteur des vues. C'était l'esprit de Chauvelin qui rentrait au ministère avec l'élève reconnaissant et dévoué du ministre déchu, élève aussi patriote et plus philosophe que son maître. Le malheureux Chauvelin eut au moins cette consolation dans l'exil où le retinrent jusqu'à la mort les préventions implacables de Louis XV. Le marquis d'Argenson avait porté le regard d'un penseur et d'un ami de l'humanité, non pas seulement dans les relations extérieures, mais dans toutes les parties du gouvernement et de la société. Il y avait en lui du Vauban pour la droiture et pour le dévouement simple et profond au bien du peuple. Un tel choix indiquait chez le roi de bonnes velléités diplomatiques. Louis, en effet, désirait se soustraire au traité insensé de 1743 avec l'Espagne, et l'*ultimatum* qu'il prétendait poser pour la paix comprenait, quant à l'Italie, la cession de la Savoie et de Nice à l'infant don Philippe, moyennant compensation pour le roi de Sardaigne en Milanais [1]. Ceci était tout à fait dans la bonne voie. Les événements démontraient la presque impossibilité de réussir au-delà des Alpes sans regagner le roi de Sardaigne. On l'avait battu d'abord dans les montagnes de Nice, puis dans les gorges de la Stura, puis enfin sous les murs de Coni, et, cependant, les difficultés du climat et de la saison avaient obligé de lever le siége de Coni, et une longue et meurtrière campagne n'avait valu aux Franco-Espagnols, sur le revers italien des Alpes, que quelques défilés.

[1] Flassan, t. V, p. 258.

Dans l'Italie centrale, où les Français n'intervenaient pas directement, la guerre, sans résultats en 1743, avait offert, en 1744, des péripéties intéressantes. Le pape, trop faible pour faire respecter sa neutralité, avait vu tout son territoire en proie aux deux partis; les Austro-Piémontais avaient d'abord poussé les Espagnols, par la Romagne et les Marches, jusqu'aux frontières napolitaines, et avaient préparé l'invasion du royaume de Naples, d'accord avec une escadre anglaise, malgré la neutralité imposée au roi don Carlos par les Anglais. Le roi de Naples, qui s'y attendait et qui avait mis sa capitale à couvert, autant que possible, d'une nouvelle insulte par mer, vint joindre les Espagnols : les Austro-Piémontais furent à leur tour chassés de la Campagne de Rome et rejetés vers le Pô.

Une révolution d'alcove suivit la révolution de cabinet qui avait appelé le marquis d'Argenson au pouvoir : elle devait être aussi funeste à la France que l'autre eût pu lui être salutaire. La conversion aux mœurs et aux sentiments de famille n'avait guère duré chez Louis XV plus que la peur de la mort : à peine hors de danger, il avait fort sèchement reçu le jeune dauphin, accouru près de lui sans son ordre avec une vivacité dans laquelle il voulut voir, fort injustement, non point la tendresse d'un fils, mais l'impatience d'un héritier [1]. De retour à Paris, il songea à rappeler sa maîtresse. La fière Châteauroux obtint une réparation éclatante, l'exil de l'évêque de Soissons et des courtisans qui s'étaient montrés le plus acharnés contre elle : elle prétendait rentrer à Versailles comme dans une place conquise : elle n'y rentra point! Les agi-

[1] Le dauphin, né en 1729, avait quinze ans.

tations, les humiliations de sa disgrâce, avaient jeté dans cette organisation violente les germes d'une maladie inflammatoire que la joie même de son rappel fit éclater : après plusieurs jours de délire, elle expira le 8 décembre 1744.

La France ne se douta pas que cette mort pût être un malheur public ! L'ami de la Châteauroux, le complaisant ordinaire du roi, le duc de Richelieu, chercha à consoler Louis en l'aidant à compléter la série de ses incestueuses amours : il restait une cinquième sœur de Nesle, madame de Flavacourt; le royal proxénète lui offrit, de la part de Louis XV, l'héritage de la Châteauroux. Elle refusa. Louis fut quelque temps le point de mire de toutes les beautés faciles qui ornaient la cour; mais la cour fut vaincue par la ville; une bourgeoise l'emporta sur les courtisanes de qualité. Il y avait à Paris une jeune femme nommée Jeanne Poisson, fille putative d'un boucher banqueroutier, mais enfant d'adoption et peut-être fille naturelle d'un fermier-général, qui l'avait mariée à son neveu, Lenormand d'Étioles. Une éducation artiste et littéraire, dirigée dans un sens et avec un art étranges, avait développé chez elle tous les talents, toutes les grâces et toutes les vanités, en étouffant les instincts moraux dont la nature l'avait d'ailleurs très-faiblement pourvue : sa mère l'avait élevée comme une courtisane de l'ancienne Grèce, et l'avait habituée à voir dans le rôle de favorite du roi l'idéal de l'ambition féminine. Elle avait alors environ vingt-trois ans, et, depuis deux ans, elle cherchait à attirer sur elle les regards de Louis XV. Un bal donné à l'hôtel-de-ville pour le mariage du jeune dauphin avec une fille de Philippe V, à la fin de février 1745, fut l'occasion de son triomphe : elle acheva, sous le masque, une conquête pré-

parée par une adroite mise en scène, et, bientôt, installée publiquement dans la succession de l'infortunée Châteauroux, elle cacha sa roture sous le titre de marquise de Pompadour, et cette comédienne habile à tout exprimer sans rien sentir, cette créature froide et brillante comme une couleuvre, chez laquelle les sens ne parlaient pas plus que le cœur, obtint sur le roi, par ses inépuisables artifices, un ascendant plus complet, plus absolu que n'avait fait sa devancière avec son ardente énergie. Cet ascendant, pour la honte de la France, devait survivre même à l'attrait sensuel qu'inspirait cette femme, et ne disparaître qu'avec sa vie : c'était un premier ministre femelle en expectative qui arrivait à Versailles; la Pompadour était destinée à régner aussi longtemps que Fleuri! et quel règne, grand Dieu! pas une idée, pas un sentiment, l'avidité du pouvoir sans la moindre des qualités qui l'excusent, le plus frivole égoïsme, le sort de la France et de l'Europe joué dans des intrigues de soubrette!

La Pompadour ne s'élança pourtant pas tout d'abord à ce faîte suprême : il lui fallut quelque temps pour se former à *gouverner;* tant que dura la guerre, elle se risqua peu dans le tourbillon éclatant des affaires militaires et diplomatiques; mais elle fit bien vite sentir sa domination à l'intérieur par le renvoi du contrôleur-général Orri, qui s'efforçait de défendre contre elle les traditions du feu cardinal, et d'arrêter le torrent de profusions où elle précipitait Louis XV, si économe avec ses premières maîtresses [1] (décembre 1745). Louis perdit ainsi par elle la seule bonne qualité qu'il dût à son précepteur, l'ordre, l'économie. Elle fit, du reste, remplacer Orri par un

[1] V. Lacretelle, t. II, liv. VIII.

homme de mérite, qui, tout en se pliant à d'inévitables concessions pécuniaires, apportait des lumières et des vues assez hardies, M. de Machault; aussi devait-il être un jour brisé à son tour par sa protectrice.

Un événement grave, survenu durant l'hiver de 1744 à 1745, avait modifié la situation de l'Europe : l'empereur Charles VII, miné par les chagrins qui l'avaient accablé depuis sa malheureuse grandeur, était mort d'une goutte remontée, le 20 janvier 1745, triste exemple pour les ambitieux qui n'ont ni l'énergie ni les talents de leur ambition : pendant que la Prusse s'était si longuement et si fortement préparée, la Bavière, au contraire, avait été lancée par son prince dans une colossale entreprise, sans armée et sans finances! Il semblait que la paix dût devenir plus facile : le nouvel électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, était un jeune homme de dix-sept ans que son âge excluait de l'Empire; on eût pu accorder à Marie-Thérèse l'élection tant souhaitée de son mari, moyennant des cessions territoriales en Italie et le renouvellement de la cession de la Silésie; mais ni Marie-Thérèse, ni les Anglais, ses défenseurs, ne voulaient de transaction jusqu'à ce que la France fût sous leurs pieds. Le gouvernement français fit une tentative auprès du roi-électeur Auguste III, et le pressa de se porter candidat à l'Empire. Auguste III, qui venait de resserrer les liens de la Saxe avec l'Autriche et d'accepter les subsides de l'Angleterre et de la Hollande[1], montra de l'hésitation. Le nouveau ministre des affaires étrangères, le marquis d'Argenson, présenta au roi un mémoire où il démontrait que le seul

[1] Cent-cinquante mille livres sterling : Marie-Thérèse en touchait sept cent mille L'Angleterre avait dépensé près de deux cent soixante-dix-sept millions en 1744 Voltaire, Guerre de 1741, t. II, p.).

moyen de décider le Saxon à accepter l'Empire et de faire une campagne décisive, était que le roi conduisît lui-même au cœur de l'Allemagne sa principale armée et combinât ses opérations avec Frédéric II, en se contentant de la défensive aux Pays-Bas. Louis rejeta bien loin ce plan, le seul raisonnable, et prétendit qu'on ne pouvait atteindre la reine de Hongrie que dans les Pays-Bas; que c'était le seul moyen d'effrayer les puissances maritimes[1]. Marie-Thérèse se souciait fort peu des Pays-Bas, et, quant aux puissances maritimes, c'eût été bon si elles eussent cru à Louis XV assez de force et de résolution pour garder la Belgique lorsqu'il l'aurait prise! Le vrai motif, soit que Louis s'en rendît compte ou non, c'est que, s'il avait bien voulu se laisser persuader par madame de Châteauroux, puis par Richelieu, qu'il aimait la gloire et la guerre, il entendait que ce fût une guerre commode, faite à portée des frontières, une guerre de siéges, dont les artilleurs et les ingénieurs français, les premiers de l'Europe, rendaient le succès à peu près infaillible.

D'Argenson put dès-lors comprendre quels obstacles rencontrerait toute politique sérieuse et fondée sur des idées générales. L'Allemagne, où eût dû être cette année le fort de la guerre, fut négligée, tandis qu'on se préparait à agir puissamment en Flandre pour satisfaire le roi, et assez vivement en Italie pour satisfaire la reine d'Espagne. Aussi la campagne s'ouvrit-elle au-delà du Rhin par de nouveaux revers. Le feld-maréchal Seckendorf, espèce de *condottiere* sans foi ni loi, qui trahissait la cause franco-bavaroise, avait disséminé dans des quartiers très espacés les troupes qui avaient recouvré la Bavière

[1] Flassan, t. V, p. 242.

dans l'automne de 1744 : dès le mois de mars, deux corps austro-hongrois franchirent, l'un, le Danube, l'autre, l'Inn, se jetèrent au milieu des cantonnements alliés et les dispersèrent comme des faucons dissiperaient des oiseaux de basse-cour. Les Bavarois, démoralisés par leurs chefs, se défendirent à peine : les auxiliaires hessois mirent bas les armes ; les quelques milliers de Français engagés dans la Bavière se retirèrent en combattant vaillamment, accompagnés d'un petit corps de Palatins, et gagnèrent Donawerth et la Souabe : leur chef Ségur racheta ainsi sa déplorable capitulation de Lintz. Seckendorf, soutenu par le cri d'une population qui demandait à tout prix la fin de ses maux, imposa au jeune électeur un traité immédiat avec l'Autriche : l'électeur de Bavière, moyennant la restitution de ses domaines, renonça à toutes prétentions sur les états autrichiens, promit sa voix pour l'élection du grand-duc de Toscane, et s'engagea à une entière neutralité (22 avril). La France perdit ainsi l'alliance qui l'avait entraînée à cette malheureuse guerre, et qui lui avait coûté des subsides énormes sans lui apporter aucun point d'appui solide. La nouvelle déroute de Bavière eut pour conséquence immédiate le refus définitif que fit Auguste III d'accepter la candidature à l'Empire: Auguste promit aussi sa voix au grand-duc de Toscane et conclut avec l'Autriche un traité pour la conquête et le partage d'une portion des états prussiens (18 mai). C'était plus facile à dire qu'à faire.

Les ennemis se préparèrent donc à pousser vigoureusement l'offensive contre la Prusse et à rejeter entièrement les Français hors de l'Allemagne; il y avait encore, dans les électorats du Rhin, un corps d'armée français qui

contenait ou soutenait les princes de ces contrées et pesait sur la diète électorale de Francfort.

Cette année devait être féconde en péripéties. Entre la perte de la Bavière et l'attaque de la Silésie par les Austro-Saxons, le sort de la Flandre fut décidé par un grand choc.

Le maréchal de Saxe, qui s'était montré vraiment grand général en 1744, et qui, avec des forces très-inférieures, avait empêché l'ennemi d'assiéger Lille ou de tenter aucune autre entreprise, reçut le commandement en chef pour 1745, dans un moment où il semblait menacé d'une autre fin que la mort des héros. En proie à une hydropisie qui l'obligeait à subir des ponctions douloureuses, il succombait sous les excès qui avaient ruiné la prodigieuse vigueur de sa constitution : on doutait qu'il fût en état de se rendre à l'armée. Voltaire ne put un jour s'empêcher de lui demander comment il pourrait faire dans cet état de faiblesse. « Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir ! » répliqua le maréchal. C'est là un grand mot : chez certaines natures, la hauteur du courage ressemble à la vertu, à s'y méprendre : l'effet est le même, et la différence n'est que dans le mobile.

Il partit, et, le 25 avril, soixante-dix ou soixante-quinze mille soldats investirent Tournai. L'ennemi était en mesure de tenir la campagne, mais avait au plus cinquante-cinq mille hommes : l'Autriche n'avait envoyé aucun renfort, et laissait à l'Angleterre et à la Hollande le soin de défendre la Belgique : il n'y avait que huit mille sujets de Marie-Thérèse dans l'armée alliée ; à la vérité, la reine de Hongrie avait envoyé un général estimé, le vieux Kônigsegg, aider de ses conseils le duc de Cum-

berland, second fils de Georges II, et le prince de Waldeck, qui commandaient les Anglais et les Hollandais. Les alliés résolurent de secourir Tournai, et parurent, le 9 mai, en vue de l'armée française. Le roi et le dauphin étaient arrivés, la veille, au camp. Le maréchal de Saxe n'avait pas cru devoir s'enfermer dans une circonvallation : il avait seulement, sur la rive gauche de l'Escaut, fait tirer une ligne de ce fleuve à la Marque, et, sur la rive droite, par où devait venir l'ennemi, fait faire quelques ouvrages de terre et des abattis d'arbres aux points les plus importants. Le champ de bataille était indiqué presque inévitablement par la direction qu'avait prise l'ennemi. On laissa une vingtaine de mille hommes, soit devant Tournai pour contenir la garnison, soit aux ponts de l'Escaut pour assurer la retraite au besoin, et l'on déploya sur la rive droite une force à peu près égale à celle des alliés. L'aile droite s'appuyait au village d'Antoin, et se couvrait d'un ravin et de trois redoutes ébauchées à la hâte : le centre avait devant lui le village de Fontenoi, couvert par un second ravin qui s'étend jusqu'au bois de Barri. Derrière ce bois, défendu par deux redoutes, se développait l'aîle gauche, vers Ramecroix, Rumignies et le mont de la Trinité. Une centaine de pièces de divers calibres étaient distribuées sur le front de l'armée : l'ennemi en avait à peu près autant. La position de l'armée française offrait une espèce d'équerre dont les deux extrémités touchaient l'Escaut : elle était difficile à attaquer ; mais l'ennemi, en se campant derrière le ruisseau de Veson, vis à vis de Fontenoi, et en harcelant l'armée par son artillerie et ses partis, pouvait, de son côté, se rendre presque inattaquable et peut-être réduire les Français à lever le siége

C'était l'avis de Kônigsegg : le duc de Cumberland et ses Anglais ne voulurent entendre à aucun délai.

La canonnade commença dès cinq heures du matin, le 11 mai. Les alliés étaient formés en deux corps d'armée; les Hollandais et Allemands à leur solde, sur la gauche; les Anglais, Hanovriens et Autrichiens, à la droite : les Hollandais attaquèrent Antoin par leur gauche, Fonténoi par leur droite; les Anglo-Allemands attaquèrent Fontenoi par leur gauche, et cherchèrent à tourner, par leur droite, les redoutes du bois de Barri. Il jaillit d'Antoin, de Fontenoi et des redoutes qui reliaient ces deux villages, un tel feu d'artillerie et de mousqueterie, que les ennemis ne dépassèrent pas la ravine d'Antoin. On ne put jamais décider les Hollandais à aborder les bataillons qui leur faisaient face : ce n'était plus là cette fameuse infanterie de Malplaquet. Il est vrai que le canon leur avait emporté des files entières. A l'autre bout du champ de bataille, le général qui commandait l'extrême droite des Anglais hésita à s'engager dans le bois et contre les redoutes de Barri, mieux garnis qu'il ne l'avait cru. La canonade et la fusillade duraient depuis quatre ou cinq heures, au grand dommage des assaillants, et l'attaque était manquée aux deux ailes. Kônigsegg, alors, retrouvant l'audace désespérée de ses guerres d'Italie, conseilla au duc de Cumberland de masser l'infanterie anglo-allemande et de charger en lignes serrées le centre de l'armée française, entre le bois de Barri et Fontenoi. L'infanterie anglaise, cette fois, passa intrépidement le ravin qui la séparait des Français, et s'avança sous les feux croisés de Fontenoi et d'une des redoutes de Barri. La première ligne qu'elle rencontra était formée des gardes-

françaises et de quelque autre infanterie. On sait le singulier échange de courtoisie qui eut lieu entre les chefs des deux corps. — « Messieurs des gardes-françaises, tirez. « — Messieurs les Anglais, nous ne tirons jamais les premiers [1]. » Il en coûta cher aux Français : la première décharge des ennemis, qui avaient douze pièces de canon entre leurs bataillons, emporta le premier rang ; le reste de la ligne se débanda. Les gardes-françaises, gâtées par l'indiscipline et la licence de Paris, avaient bien déchu depuis Steenkerque et Neer-Winde. Le centre des Anglais continua d'avancer, tandis que leurs flancs, qui souffraient beaucoup des feux de Fontenoi et de Barri, se repliaient en arrière pour s'éloigner de ces feux. Ce mouvement, et l'arrivée de quelques nouvelles troupes, imprimèrent à la masse ennemie la forme d'un bataillon carré à trois faces pleines. La tête avait dépassé de quelques centaines de pas Fontenoi et la redoute de Barri : elle était au centre même de l'armée française, et son feu, aussi violent, aussi juste et aussi soutenu que l'eût été celui des Prussiens mêmes, renversait tous les corps d'infanterie et de cavalerie qui venaient vaillamment, mais confusément, se jeter sur elle les uns après les autres.

Le sort de la journée semblait fort compromis ; le maréchal de Saxe, qui voyait tout et se traînait partout à cheval ou dans une petite carriole d'osier, commença de disposer la retraite pour le cas où un dernier effort ne réussirait pas, et prescrivit l'évacuation d'Antoin. La pré-

[1] On trouve, dans les Lettres et Mémoires du maréchal de Saxe (t. V, p. 299), un mémoire très vigoureux contre la coutume de l'infanterie française d'essuyer le feu de l'ennemi sans répondre et de charger à la bayonnette sans avoir tiré. Il montre qu'on s'affaiblit à chaque décharge essuyée et qu'on arrive sur l'ennemi avec un front très inférieur au sien.

sence du roi et du dauphin, le devoir d'assurer leur salut, devenait un embarras énorme et poussait aux résolutions timides, quoique tous deux fissent d'ailleurs bonne contenance. Si les Hollandais fussent à temps revenus à la charge, et si l'habileté manœuvrière des Anglais eût égalé la puissance de leur feu, la bataille eût été perdue sans ressource. Heureusement, la confusion régnait parmi les Anglais eux-mêmes : leur bataillon carré s'était resserré, entassé en une épaisse colonne d'une douzaine de mille hommes, et n'avançait plus ; il leur fallait ouvrir cette masse, replier les deux ailes pour enlever Fontenoi et les redoutes de Barri, et donner passage à la cavalerie, qui était assez loin derrière, pour balayer la plaine.

Le temps que mirent les chefs ennemis à essayer de rétablir leurs rangs et à se concerter, fut bien employé par Maurice de Saxe ; il fit converger toutes les forces disponibles vers la redoutable colonne, et défendit qu'aucun régiment chargeât isolément. Les premières pièces de campagne qu'on trouva sous la main furent placées de façon à prendre en écharpe la tête des ennemis [1] ; on lança la cavalerie sur leur front, l'infanterie sur leurs deux flancs, pêle-mêle, sans ordre, mais avec l'ensemble d'un triple ouragan. La masse ennemie fut écrasée du choc comme dans un étau. « La colonne anglaise, dit un historien militaire [2], fut foudroyée et disparut. » Les débris se préci-

1 L'idée de faire avancer du canon était trop simple pour valoir le bruit qu'en a fait Voltaire, dans l'intérêt de son ami Richelieu, qui avait donné ou communiqué cette idée au roi. On ne manquait pas de canon ; seulement, il fallait beaucoup plus de temps qu'aujourd'hui pour le déplacer ; les grosses pièces étaient lourdement attelées ; les petites du calibre de quatre, se traînaient à bras. Il n'y avait encore de perfectionné que l'artillerie de siége.

2 D'Espagnac, t. II, p. 403. — Les gardes françaises lavèrent leur affront en ce moment. On remarqua surtout la fureur des bataillons irlandais au service de France.

pitèrent en fuyant au delà du ravin ; on ne les poursuivit que jusqu'à Veson, où ils furent recueillis par la cavalerie anglaise et par une réserve d'infanterie. Les Hollandais, qui avaient enfin tenté sans succès une nouvelle attaque, opérèrent en même temps leur retraite. La perte des alliés fut de douze à quatorze mille hommes, tués, blessés ou prisonniers. Les Français avaient eu plus de sept mille morts ou blessés. Une quarantaine de canons restèrent aux mains des vainqueurs.

Telle fut cette victoire de Fontenoi qui flatta si vivement l'esprit national et qui est restée si populaire. Il est bizarre que le roi de France le plus étranger à tout sentiment héroïque, ait été précisément le seul qui, dans les temps modernes, ait gagné en personne une grande bataille sur les Anglais. Cette journée fit, du reste, plus d'honneur au courage des deux partis qu'à leur tactique ; il y eut presque autant de désordre chez les Français que de témérité et d'incapacité manœuvrière chez leurs ennemis. La vraie gloire fut au général qui avait vaincu presque mourant ; mais ce ne fut pas là toutefois une de ces savantes batailles, un de ces chefs-d'œuvre de l'art, tels que Frédéric en a légué plusieurs exemples à la postérité [1].

La forte garnison austro-batave de Tournai rendit la ville le 22 mai, mais continua de défendre la citadelle, un des principaux ouvrages de Vauban, jusqu'au 19 juin. Ce boulevard central de la Flandre une fois tombé, le reste tomba presque sans effort. L'ennemi était absolument hors d'état de disputer la campagne à l'armée fran-

1 Lettres et Mémoires du maréchal de Saxe, t. Ier, p. 165-236. — D'Espagnac, t. II, p. 50 et suivantes. — Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. XV. — Frédéric II, Hist. de mon Temps, t. II, ch. XII.

çaise, qu'on venait encore de renforcer d'un gros corps tiré de l'armée d'Allemagne. Le maréchal de Saxe, devenu tout puissant par sa victoire, ne se souciait que de sa guerre à lui, et non point de l'ensemble de la guerre. Dans la nuit du 10 juillet, un corps français escalada les remparts de Gand, après avoir battu et dissipé sur son passage six mille Anglo-Hanovriens. Gand ne résista pas, et ne fut point pillé. Le 18 juillet, Bruges ouvrit ses portes à un simple détachement. Oudenarde se rendit le 21 juillet; Dendermonde, le 12 août; Ostende, le 25; Nieuport, le 30; Ath, le 8 octobre. Vers l'automne, les Français furent maîtres de tout le pays entre la Dender et la mer. Toutes ces fameuses places étaient fort négligées et mal entretenues, par suite des longues querelles qu'avaient eues, au sujet de leur administration, l'Autriche et la Hollande. La supériorité des Français dans la guerre de siéges n'était d'ailleurs contestée par personne. L'artillerie et le génie ne formaient encore qu'en France de véritables corps savants qui perfectionnaient durant la paix les instruments de la guerre : les autres parties de l'art militaire avaient malheureusement marché parmi nous en sens inverse!

Louis XV fut reçu en triomphe à Paris. Le ministre des affaires étrangères n'en avait pas moins eu raison dans son mémoire au roi [1], car on perdit l'Allemagne tandis qu'on prenait la Flandre. Le prince de Conti, qui commandait les troupes françaises sur le Mein, affaibli par le gros détachement qu'on lui avait enlevé pour l'armée du roi, ne put pas ou ne sut pas se maintenir outre Rhin jusqu'à la fin de la campagne; il repassa sur la rive

1 V. ci-dessus, p. 501.

gauche, et le 13 septembre, la diète électorale de Francfort, débarrassée d'un voisinage menaçant, élut empereur l'époux de Marie-Thérèse, sous le nom de François Ier. L'Empire entra dans la nouvelle maison d'Autriche pour le temps qui lui restait à vivre. Les trois électeurs ecclésiastiques avaient été regagnés par l'Autriche. Les voix de Saxe et de Hanovre complétèrent la majorité; les électeurs de Brandebourg et Palatin protestèrent en vain. L'objet qui avait entraîné la France à la guerre, la translation de l'Empire hors des mains autrichiennes, était donc manqué définitivement. Ce grave échec politique ne fut pas la seule conséquence du plan d'opérations préféré par Louis XV. Le roi de Prusse, abandonné à ses seules ressources, fit la plus belle campagne qu'on eût vue depuis Turenne; il s'était refait une force militaire de plus de cent-vingt mille hommes; il chassa les Austro-Saxons de la Silésie par un grande victoire (4 juin), les poursuivit en Bohême, les y battit de nouveau (30 septembre), puis, menacé dans Berlin même par une diversion que tentèrent ses ennemis, il les rejeta sur Dresde, d'où s'enfuit Auguste III; le vieux prince d'Anhalt, le créateur de l'infanterie prussienne, couronna sa carrière en écrasant les Saxons avec une partie de l'armée de Frédéric, avant que les Autrichiens pussent les secourir (15 décembre); mais Frédéric n'avait accumulé les victoires que pour forcer ses adversaires à la paix. Ne recevant ni soldats ni subsides de ce gouvernement français qui avait prodigué tant de sang et de trésors à d'inutiles alliés, et qui ne savait rien faire pour en conserver un si redoutable, Frédéric sentait la Prusse haleter sous lui comme un coursier robuste, mais d'haleine courte, et savait qu'elle ne pouvait fournir une troisième campagne sans se ruiner; il craignait d'ail-

leurs l'intervention russe en faveur d'Auguste III, qui avait avec la tzarine un pacte défensif; aussi, dès que Marie-Thérèse, ployant sous cette série de revers et sous la pression de la diplomatie anglaise, eut consenti à renouveler la cession de la Silésie, la paix fut bientôt conclue (25 décembre). Frédéric traita pour le Palatinat et pour la Hesse en même temps que pour lui, et reconnut l'empereur François Ier. La France se trouva par là sans un seul allié en Allemagne, et la paix de l'Empire rendit à Marie-Thérèse la disposition de forces qu'elle sut employer efficacement en Italie, pays qui intéressait le gouverment autrichien tout autrement que la Belgique.

La campagne de 1745 avait été malheureuse en Italie pour l'Autriche et pour le Piémont. Le comte de Gages, qui commandait les Hispano-Napolitains dans les états du pape, franchit les Apennins par une très-belle manœuvre, se jeta du Modénais dans la Ligurie, et opéra sa jonction, sur le territoire de Gênes, avec l'armée franco-espagnole de l'infant don Philippe et du maréchal de Maillebois (avril-mai-juin 1745). Les Génois avaient les plus justes griefs contre Marie-Thérèse. L'empereur Charles VI leur avait autrefois vendu le marquisat de Finale, et, maintenant, Marie-Thérèse, par son dernier traité avec Charles-Emmanuel, prétendait céder à la couronne de Sardaigne ce domaine dont son père avait reçu le prix. Entre particuliers, cela eût passé pour un dol qualifié. De plus, ils savaient que les puissances maritimes visaient à leur enlever la Corse. Les Génois se déclarèrent pour la France et l'Espagne, et fournirent à leurs nouveaux alliés, moyennant un subside payé par l'Espagne, dix mille soldats et un bon parc d'artillerie. Maillebois et Gages redescendirent de la Ligurie dans le Montferrat avec

soixante-dix mille hommes. Charles-Emmanuel et le général autrichien Schulembourg, qui n'en avaient pas cinquante mille, après avoir inutilement disputé le débouché des Apennins, prirent une bonne défensive à Bassignano, dans l'angle que forme le confluent du Tanaro avec le Pô. Les Franco-Espagnols tâchèrent de les déloger par des diversions et s'étendirent sur leur droite. Maillebois prit Tortone : un gros corps espagnol alla occuper Plaisance et Parme, où le peuple accueillit avec joie les soldats d'Élisabeth Farnese, puis se rabattit sur Pavie. L'ennemi ne bougeait pas : le corps espagnol marcha sur Milan ; alors, enfin, les Autrichiens, près d'être coupés d'avec les Alpes tyroliennes, se séparèrent des Piémontais pour courir à Milan ; les Espagnols se replièrent vivement, rejoignirent les Français, et toute la masse des alliés fondit sur le roi de Sardaigne, qui fut accablé et rejeté sur Valenza, puis sur Casal (fin septembre). Alexandrie, Valenza, Casal, Asti, furent enlevés en quelques semaines, sauf la citadelle d'Alexandrie, que les Français bloquèrent. La flotte anglaise avait voulu faire une diversion en bombardant Savone, Finale, San-Remo et Gênes elle-même, mais sans autre résultat que d'attirer à l'Angleterre l'exécration des populations liguriennes. Le gouvernement de Louis XIV avait malheureusement donné quelques exemples de pareils actes, mais un historien (Sismondi) remarque avec raison que le gouvernement anglais a seul réduit en système ces violations du droit de la guerre, qui n'admet le bombardement que comme une ressource extrême pour forcer une ville assiégée à se rendre : le droit de l'humanité, lui, ne saurait tout au plus l'admettre que contre les citadelles, contre les places purement militaires.

Les Français avaient pris leurs quartiers d'hiver en Piémont : les Espagnols eussent dû en faire autant, pour attaquer Turin au printemps; le sort de la guerre devait se décider en Piémont et non en Milanais; mais le général espagnol était forcé de suivre, au lieu des inspirations de son intelligence, les volontés extravagantes de sa reine : Élisabeth ne comprit qu'une chose, la prise de possession immédiate du Milanais au nom de son fils; le comte de Gages fut obligé d'aller faire son entrée à Milan (19 décembre), avec des troupes trop fatiguées pour attaquer immédiatement le château de cette ville et les autres places fortes où s'étaient retirés les Autrichiens. S'étendre ainsi, c'était évidemment se compromettre pour la réouverture des opérations [1].

Les batailles de Flandre, d'Allemagne et de Lombardie n'avaient pas été les événements les plus mémorables de 1745, cette année si remplie : un épisode extraordinaire compliquait la lutte européenne, ébranlait le trône d'Angleterre, et préparait de nouveaux succès aux Français dans la Belgique, en appelant outre-mer une partie des forces qui eussent pu défendre le reste des Pays-Bas Autrichiens. Le fils du prétendant, Charles-Édouard Stuart, était resté en France, fort négligé du gouvernement, depuis la descente manquée de mars 1744 : ce jeune homme, singulier mélange de défauts vulgaires et de qualités héroïques, s'embarqua intrépidement, avec quelques amis, des armes et des munitions, sur deux bâtiments fournis par un armateur de Nantes, et alla descendre en Écosse par les Hébrides (juillet 1745). Tout le monde sait

1 Campagnes du maréchal de Maillebois en 1745-46, t. II, Journal militaire. — Mém. de Noailles, p. 350. Il impute, avec peu de vraisemblance, à Maillebois d'avoir conseillé aux Espagnols d'aller à Milan.

comment, avec une poignée de ces montagnards écossais qui avaient conservé jusqu'au dix-huitième siècle la langue, les mœurs, le costume et les armes des Galls, nos premiers aïeux, il entra dans Edimbourg, défit un petit corps d'armée anglais, et s'avança jusqu'à quarante lieues de Londres (septembre — décembre). On sait aussi quelle fut la singulière attitude du peuple anglais; personne ne rejoignant le prétendant, et personne ne lui faisant obstacle; jacobites et torys, d'une part, whigs et hanovriens, de l'autre, semblant attendre passivement que quelques milliers d'Ecossais à demi-sauvages et quelques milliers de soldats hollandais ou allemands décidassent du sort de la Grande-Bretagne; absence étonnante d'esprit militaire chez un peuple qui avait été autrefois si acharné à la guerre civile, et qui se montrait encore si brave sous les drapeaux dans la guerre du continent! La stupeur causée par l'audace du jeune Stuart, l'absence de sympathie pour la race hanovrienne, si méprisable dans ses mœurs, si peu nationale dans ses sentiments, pouvaient expliquer cette inertie publique : l'Angleterre se fût sans doute réveillée au moment décisif. Quoi qu'il en soit, un secours de quelque importance, envoyé par la France aux Ecossais, aurait eu tout au moins pour résultat de rendre la lutte longue et douteuse et de paralyser l'action de l'Angleterre au dehors; mais la supériorité des flottes anglaises rendait cet envoi extrêmement difficile, et Louis XV n'y mit pas un grand zèle, de peur de mécontenter les protestants d'Allemagne, et cela au moment où il perdait par sa faute le seul allié puissant qu'il eût parmi eux : sacrifier à la fois l'Allemagne et l'Ecosse, c'était se couper les deux bras! Au commencement de 1746, on fit mine d'expédier outre-mer le duc de Richelieu avec un corps d'armée;

mais on se rebuta dès les premiers obstacles, et les montagnards écossais, refoulés dans leur pays par les forces anglo-allemandes revenues des Pays-Bas, furent écrasés à Culloden (27 avril 1746) par le vaincu de Fontenoi, Cumberland, sans que Richelieu eût essayé sérieusement de s'embarquer. L'orgueil anglais, si cruellement blessé, se vengea par des atrocités qui couvrent d'une honte éternelle le gouvernement et l'armée de la dynastie hanovrienne : les Galls barbares d'Ecosse avaient fait la guerre en hommes civilisés; les Anglo-Allemands usèrent d'une victoire due au nombre en sauvages ivres de sang; aux fureurs de cette réaction qui promena dans la Haute-Ecosse le meurtre, le viol et l'incendie, succédèrent des mesures politiques qui détruisirent l'antique constitution sociale des tribus écossaises. C'était le seul coin du monde qui eût jusque-là gardé l'image complète de la Gaule primitive[1], le régime de la tribu ayant été brisé chez les autres populations restées fidèles à la langue et à une partie des coutumes celtiques, Bretons, Gallois et Irlandais. La petite Gaule écossaise, en périssant avec gloire, étonna, émut fortement l'imagination de la France et de l'Angleterre elle-même, et les traditions celtiques se réveillèrent avec éclat dans l'érudition et dans la poésie[2], alors que disparaissait l'exemple vivant de ces traditions. Plus tard, elles devaient prendre à la politique de la Révolution française une part sérieuse et profonde, un caractère de véritable

[1] A une seule exception près, mais importante: les chefs de clans étaient devenus héréditaires en Écosse.

[2] Les légendes d'*Artus* avaient révélé au Moyen Age la poésie kimrique : le faux *Ossian*, remaniement apocryphe d'un cycle bardique très-réel, fit entrevoir au XVIIIe siècle une couche plus anciennes de traditions, la poésie gallique. On se rappelle à quel point *Ossian* passionna les imaginations à l'époque révolutionnaire.

renaissance, par opposition aux traditions romaines et germaniques.

Pendant que les nations chrétiennes s'entredéchiraient de l'Oder aux Apennins et aux montagnes d'Ecosse, la puissance qu'on était habituée à regarder comme l'ennemie commune de la chrétienté faisait une tentative très remarquable pour y rétablir la paix. Le sultan Mahomet V, à l'instigation du pacha Bonneval, fit offrir sa médiation par le grand visir aux ministres des puissances chrétiennes à Constantinople[1]. Son intervention était religieuse autant que politique. Il proposait, si le grand-pontife des chrétiens envoyait un de ses *apôtres* porter au congrès ses pacifiques exhortations, d'y envoyer pareillement un *derviche* désigné par le mufti. Cette étrange leçon de tolérance et d'humanité fut sans résultat : l'Autriche et l'Angleterre n'acceptèrent pas la médiation othomane. Bonneval, alors, poussa le sultan à offrir son alliance offensive à la maison de Bourbon. Noailles fit rejeter son offre par un mémoire au roi où il allégua des raisons dignes du Moyen Age. Il prétendit que l'alliance d'un roi très-chrétien avec l'ennemi du nom chrétien pour faire une guerre offensive aux chrétiens ternirait à jamais le nom du roi, soulèverait toute l'Europe contre lui, et que Dieu ne bénirait pas ses armes, langage et sentiments bien évidemment de convention chez un vieux courtisan de la Régence (fin 1745)! Le vrai motif, qu'il indique d'ail-

1 « N'est-il pas honteux, » dit le visir, « que vous autres chrétiens, qui voulez passer pour vrais croyants, ayez banni du milieu de vous tout esprit de paix, et que nous autres musulmans, que vous nommez *infidèles*, nous nous voyions obligés de vous inspirer des sentiments que vous devriez avoir! » Le dommage que souffrait le commerce des Othomans fut un des motifs par lesquels il justifia l'intervention de son maître. V. Flassan, t. V, p. 252.

leurs, était la crainte d'attirer une déclaration de guerre de l'Empire et de la Russie (janvier 1746)[1].

Le ministre des affaires étrangères, qui, plus véritablement religieux que Noailles, n'aurait pourtant pas eu la même horreur pour l'alliance des *infidèles*, cherchait, sur ces entrefaites, d'autres combinaisons diplomatiques afin d'empêcher que le nombre des ennemis de la France ne s'accrût, de donner une meilleure direction à la guerre, et de préparer l'avenir par delà la lutte présente. Du côté de l'Allemagne, il s'agissait d'obtenir, chose difficile et depuis longtemps sans exemple, que le nouvel empereur n'entraînât point l'Empire dans sa guerre. Les protestations amicales du cabinet de Versailles à la diète germanique, le retrait des forces françaises hors des électorats du Rhin, et le concours actif prêté par la diplomatie prussienne à la diplomatie française, décidèrent la diète à maintenir la neutralité de l'Empire, malgré les efforts acharnés de François I[er], ou plutôt de Marie-Thérèse; car François de Lorraine, faible d'esprit et de caractère, ne fut jamais que l'époux de l'impératrice-reine. Ce succès important avait été préparé et fut consolidé par des transactions particulières avec divers princes allemands. Auguste III, n'ayant plus rien à craindre de la Prusse ni à espérer de l'Autriche depuis la paix avec Frédéric II, vendit sa neutralité comme électeur de Saxe pour deux millions par an pendant trois ans. On avait conclu des traités analogues avec le Palatin, l'électeur de Cologne, le duc de Würtemberg, et renouvelé le traité de subsides avec le Danemark (mars-avril 1746). Le jeune électeur de Bavière, par compensation, n'eut pas honte de signer

1. Noailles, p. 348.

un traité de subsides avec l'Autriche et l'Angleterre contre ce gouvernement français qui avait fait tant de sacrifices pour son père!

Le rapprochement entre la France et la Saxe avait une grande portée dans les vues de d'Argenson, et dépassait la guerre de la Succession d'Autriche. Ce n'était pas seulement à l'influence autrichienne, mais encore et surtout à l'influence russe que d'Argenson voulait soustraire la maison de Saxe : depuis deux générations, la Russie se servait des Saxons pour abaisser et étouffer la Pologne; d'Argenson pensait que, si la France soutenait la maison de Saxe au lieu de la combattre, et l'aidait à se rendre héréditaire en Pologne en poussant à une modification des lois constitutives, les princes saxons, n'ayant plus besoin des Russes, se nationaliseraient et feraient barrière contre la Russie au lieu d'être ses dociles instruments. Cette conception était d'autant plus remarquable, que d'Argenson, tout ministre d'un roi qu'il fût, était, au fond, assez peu monarchique, et qu'il peut passer, dans notre philosophie politique, pour l'anneau intermédiaire entre Fénélon et Rousseau, plus près de ce dernier que de l'autre sous plus d'un rapport[1]; mais, en fait, il pensait que tout était préférable à l'anarchie qui perdait la Pologne. Le plus grand obstacle à ses desseins était l'indignité personnelle des princes saxons, race dégénérée qui faisait ressortir par un pitoyable contraste la force et la grandeur de la maison de Brandebourg, sa voisine et sa rivale.

Les projets de d'Argenson, quant à la Pologne, regardaient l'avenir; quant à l'Italie, c'était le présent et l'avenir

[1] Nous parlerons plus tard du livre où il a exposé ses théories politiques.

à la fois qu'il entendait régler par une éclatante péripétie. Il avait repris, complété, systématisé, fait adopter au roi le beau plan de Chauvelin, formulé en traités avec la Sardaigne et l'Espagne en 1733, puis abandonné par Fleuri[1]. Organiser l'Italie en confédération, avec diète permanente, à l'instar de l'Allemagne, expulser entièrement l'Autriche, délivrer tous les états italiens de tous liens de vassalité envers le prétendu *Saint-Empire Romain*, renoncer solennellement, au nom de la France, à jamais rien prétendre au-delà des Alpes, *italianiser* les princes étrangers établis en Italie, par l'interdiction de rien posséder hors de la Péninsule, telles étaient les lignes générales de ce noble dessein. La guerre de la Succession d'Autriche avait été entamée par la politique de *convenance*, c'est-à-dire de par le droit du plus fort ou du plus fourbe : d'Argenson prétendait la continuer par la politique de principes, au nom du droit des peuples à l'indépendance nationale. D'Argenson, trop peu connu comme diplomate, car il ne fit qu'apparaître dans ce gouvernement indigne d'être servi par un tel homme, d'Argenson est, dans notre histoire, le lien entre l'ancienne politique française de l'équilibre européen et le droit philosophique moderne des nationalités, entre Richelieu et la Révolution. C'est un devoir pour l'histoire de rétablir cet anneau d'une chaîne glorieuse !

Le seul moyen de réaliser ce plan, c'était de traiter secrètement avec le roi de Sardaigne et d'imposer ensuite le traité tout rédigé à l'Espagne, car il était impossible de faire renoncer autrement Élisabeth Farnèse à l'absurde convention d'octobre 1743. Louis XV le comprit, et au-

[1] V. ci-dessus, p. 376.

torisa d'Argenson à négocier à l'insu des autres ministres et de l'Espagne. Malheureusement, le roi de Sardaigne n'était point un homme supérieur; il ne fut pas saisi autant qu'il eût dû l'être par une si grande idée, et dont sa maison aurait eu le principal profit. Ses engagements avec l'Autriche et l'Angleterre ne furent pas ce qui le retint; mais il craignit que la France ne pesât point avec assez d'énergie et de persévérance sur l'Espagne pour la forcer à renoncer au Milanais : on doit d'ailleurs reconnaître que cette défiance n'était que trop motivée par la guerre de 1733. Il se rendit, cependant, quand on lui eut prouvé que Louis XV entrait pleinement, de sa personne, dans les vues de son ministre, et avait écrit de sa propre main le plan du partage de l'Italie. Le 26 décembre 1745, des préliminaires secrets furent signés à Turin. Le roi de Sardaigne devait avoir le Milanais, moins Crémone, Tortone et Voghera, qui seraient ajoutées au duché de Parme, partage de l'infant don Philippe. Mantoue serait donnée à la république de Venise : Gènes aurait Oneglia et les fiefs impériaux de Ligurie. A la paix, le grand-duché de Toscane devrait être transféré de l'empereur à son frère, le prince Charles de Lorraine, pourvu que ce prince renonçât à toutes prétentions hors de l'Italie. Il n'y avait qu'une seule objection à faire à ce pacte, c'est qu'il était choquant que, dans une organisation basée sur le principe de nationalité, une province française, la Savoie, demeurât annexée à un état italien; mais la politique de d'Argenson était un peu trop désintéressée : il disait, comme déjà autrefois Sulli : « La France est assez grande. » D'après les principes mêmes que d'Argenson appliquait à l'Italie, on ne peut pourtant pas dire que la France soit *assez grande* jusqu'à ce qu'elle se soit complétée autant

qu'elle le peut faire sans violer une autre nationalité. Dans les circonstances présentes, d'Argenson aurait eu toutefois d'assez bonnes excuses à donner.

Les préliminaires de Turin furent expédiés aussitôt à Madrid. Le roi de Sardaigne devait apposer sa signature au traité définitif, dès que le roi d'Espagne aurait signé. Les préliminaires furent accueillis à la cour d'Espagne par une explosion de cris et d'injures, et par un refus net. D'Argenson maintint cependant Louis dans sa résolution ; mais la conclusion de l'armistice entre la France et la Sardaigne traîna par des difficultés de détail, au grand chagrin de d'Argenson, qui sentait que chaque jour perdu pouvait être irréparable. Les Espagnols étaient supérieurs en forces aux Français en Italie, par suite de la manie de tout concentrer en Flandre, et l'on n'était pas en état de leur faire la loi : cette considération arrêtait encore. L'armistice ne fut signé à Paris que le 17 février 1746, et le comte de Maillebois, fils du maréchal et gendre de d'Argenson, partit pour l'ambassade de Turin avec l'armistice dans sa poche. Retardé par la nécessité de recevoir les instructions du ministre de la guerre, puis arrêté par les neiges dans les Alpes, il n'arriva que le 3 mars à Rivoli, près de Turin. Sur ces entrefaites, la reine d'Espagne, comprenant enfin qu'elle allait tout perdre pour ne vouloir rien céder, lâchait son consentement avec une amère rancune. Il était trop tard. Marie-Thérèse, aussitôt après la paix avec le roi de Prusse, avait expédié trente mille hommes à marches forcées en Lombardie : le roi de Sardaigne, croyant l'Espagne inflexible, n'osant se fier à la fermeté de Louis XV, et voyant sa citadelle d'Alexandrie près de tomber par famine au pouvoir des Franco-Espagnols, avait cédé aux instances des Autrichiens et

concerté avec eux la reprise des opérations : le 5 mars, les Piémontais investirent brusquement Asti, ville non fortifiée qu'occupaient neuf bataillons français ; ce corps, par la faiblesse de son chef, se rendit prisonnier le 8, au moment où le maréchal de Maillebois accourait au secours; ce revers amena l'évacuation d'Alexandrie le 10 ; le 19, les Espagnols abandonnèrent Milan pour n'y être pas enlevés par la nouvelle armée autrichienne descendue du Tyrol. Le grand dessein était manqué : Charles-Emmanuel avait brisé, de sa propre main et malgré lui, l'avenir de sa maison et de l'Italie. Quoique les Autrichiens pesassent maintenant sur le Piémont du poids de forces considérables, il n'eût peut-être pas été impossible de renouer l'affaire avec le roi de Sardaigne; mais Louis XV ne le voulait plus : humilié qu'un petit prince comme Charles-Emmanuel lui eût fait subir l'échec d'Asti, il s'était laissé regagner par les fauteurs de la reine d'Espagne, auxquels s'était joint le vieux Noailles, jaloux de d'Argenson, et il aimait mieux désormais « écraser le roi de Sardaigne que de le supplier, » suivant ses propres paroles au ministre des affaires étrangères : il envoya Noailles comme ambassadeur extraordinaire à Madrid pour se raccommoder avec la cour d'Espagne. La disgrâce de d'Argenson devint dès-lors très-probable [1].

La guerre d'Italie ne fut plus qu'une série de fautes et de revers. On voulait la guerre à outrance, et l'on ne renforça presque point les armées alliées, la française, parce que Louis XV entassa de nouveau tout ce qu'il avait de troupes en Belgique, l'espagnole, parce que l'argent et les hommes manquaient à l'Espagne. Telles qu'elles

[1] D'Argenson, p. 366 et suivantes. — Noailles, p. 362. — Flassan, t. V, p. 345.

étaient, les armées alliées eussent pu encore se défendre : le comte de Gages, qui commandait les Espagnols, était un très-bon général : le maréchal de Maillebois n'était pas sans mérite ; libres de leurs mouvements, ils se fussent concentrés sur Pavie, Valenza et Tortone, avec le territoire de Gênes à dos; mais la reine d'Espagne entendait que l'on défendît à tout prix son héritage, le duché de Parme. Le commandant du corps qui occupait le Parmesan, pour faire sa cour à la reine, désobéit au comte de Gages, et refusa d'évacuer Parme; l'infant dont Philippe ne soutint pas le général en chef, et la plus déplorable confusion se mit parmi les Espagnols. L'armée autrichienne les força d'abandonner Parme; au lieu de se replier sur les Français, qui disputaient aux Piémontais les confins du Montferrat et de la Ligurie, ils s'arrêtèrent à Plaisance, y furent en quelque sorte bloqués par les Autrichiens, et y appelèrent les Français. Maillebois dut obéir à l'infant, généralissime des armées combinées, et abandonner ses communications pour courir à Plaisance. Les Piémontais suivirent les Français. Les Franco-Espagnols attaquèrent précipitamment les Autrichiens, pendant la nuit, afin de prévenir l'arrivée des Piémontais. L'attaque, mal dirigée sur un terrain que les Espagnols n'avaient pas pris la peine de reconnaître, fut repoussée après un grand carnage de part et d'autre (16 juin). L'armée combinée, resserrée entre les deux armées ennemies qui l'affamaient, leur échappa en franchissant le Pô et en allant vivre aux dépens du Milanais (fin juin); puis, ayant attiré les Piémontais et une partie des Autrichiens au nord du Pô, elle repassa ce fleuve près de Plaisance, s'ouvrit le passage par une victoire sur le corps d'armée autrichien demeuré à la droite du Pô (10 août), et se replia sur Tortone pour

se rapprocher du territoire génois. Le fruit de cette belle manœuvre, due au comte de Maillebois, fils du maréchal, fut enlevé aux généraux alliés par un événement politique qui venait de modifier la situation de l'Espagne. Philippe V était mort le 9 juillet, et son successeur Ferdinand VI, second fils de sa première femme, était étranger aux passions et aux intérêts de sa veuve : Ferdinand montra un égoïsme aussi brutal que sa belle-mère dans un sens opposé ; il se hâta d'expédier à l'armée espagnole un nouveau général avec ordre de la ramener sur-le-champ à Nice, sans aucun souci de ce que deviendraient les Génois, objet de tant de ressentiments pour le concours qu'ils avaient prêté à la France et à l'Espagne. Maillebois eût dû se jeter dans Gênes, pour épargner à la France de partager la honte des Espagnols ; mais il crut devoir suivre don Philippe, contraint lui-même d'obéir au roi son frère. L'armée combinée se retira précipitamment le long de la côte ligurienne, suivie et harcelée par les Piémontais, et ne se maintint même pas dans le comté de Nice : elle repassa le Var le 17 septembre. Dès le 6, Gênes, terrifiée par l'abandon de ses alliés, pressée entre l'armée autrichienne et la flotte anglaise, avait ouvert ses portes aux Autrichiens [1].

Tandis qu'on perdait l'Italie et l'Écosse, l'armée des Pays-Bas, où l'on avait accumulé les moyens d'action les plus formidables, remportait des succès éclatants et faciles. Le maréchal de Saxe, à peu près rétabli de sa maladie, avait brusquement investi Bruxelles au milieu de l'hiver, et cette belle capitale des Pays-Bas Autrichiens avait dû capituler au bout de trois semaines ; un corps

1 Campagnes de Maillebois, t. II. — Lettres du maréchal de Saxe, t. II.

d'armée hollandais de douze mille hommes y avait été fait prisonnier de guerre (28 janvier — 21 février). Au commencement de mai, le roi vint se mettre à la tête de quatre-vingt-dix mille combattants : l'armée ennemie, qui s'était réunie sur le Demer, était absolument hors d'état de disputer la campagne, malgré les renforts que Marie-Thérèse s'était enfin décidée à dépêcher en Belgique; la présence du roi ne fut pas seulement inutile, mais nuisible; les embarras d'une *armée de cour* empêchèrent Maurice de Saxe de pousser l'ennemi aussi vivement qu'il l'eût fait, et de le culbuter dans les bouches de l'Escaut[1]. L'ennemi eut le temps de se retirer sous Breda, et l'armée française se rejeta sur Anvers : la ville ne fut pas défendue; la citadelle se rendit le 30 mai. Les Hollandais furent très-effrayés de voir les Français maîtres de frapper leur commerce par la réouverture de l'Escaut, et si, dans ce moment, la diplomatie eût été bien conduite, on les eût amenés à tout faire pour imposer la paix à leurs alliés : ils offraient de faire céder la Toscane à l'infant don Philippe en échange de ses prétentions sur Parme et sur le Milanais[2]. L'influence de d'Argenson était déjà paralysée par celle de Noailles et de la cour d'Espagne : on n'avait pas encore essuyé les grands revers d'Italie; le roi rejeta ces propositions, et chargea ses généraux d'achever la conquête de la Belgique.

Le maréchal de Saxe contint le prince Charles de Lorraine, qui commandait les ennemis, grossis des troupes anglo-allemandes revenues d'Écosse, et de nouveaux corps austro-hongrois, et le prince de Conti, avec une partie

1 V. ce qu'en dit le maréchal de Saxe au chevalier de Folard. Lettres du maréchal de Saxe, t. II, p. 190.

2 D'Argenson, p. 56. — Noailles, p. 362.

de l'armée française, prit Mons le 10 juillet, Hui le 21, Charleroi le 2 août. Le maréchal de Saxe poussa ensuite les ennemis de Namur sur Liége, et fit assiéger derrière lui Namur et ses châteaux, qui se rendirent du 19 au 30 septembre. On fit quinze ou seize mille prisonniers dans ces diverses places. Namur pris, le maréchal de Saxe réunit toutes les forces françaises et assaillit le prince Charles sur les plateaux de la rive gauche de la Meuse, entre Liége et Viset. Raucoux et trois autres villages qui couvraient le front des ennemis furent enlevés de vive force après une lutte meurtrière [1], et le prince Charles fut rejeté en désordre sur ses ponts de la Meuse. La nuit empêcha cette défaite de devenir une entière déroute. Les ennemis avaient perdu sept ou huit mille hommes et cinquante canons; les Français, trois ou quatre mille hommes. La bataille de Raucoux n'eut, du reste, d'autre résultat que d'empêcher les ennemis d'hiverner dans le pays de Liége, et n'est digne de mémoire que par les grandes forces qui y furent déployées (les Français avaient plus de cent mille hommes, les alliés, quatre-vingt mille), et par l'usage habile que le maréchal de Saxe y fit de l'artillerie, chacune des colonnes d'attaque ayant été pourvue d'une forte batterie qui avançait avec elle. Vainqueurs et vaincus se mirent en quartiers d'hiver. Tout le pays entre la Meuse et la mer était au pouvoir des Français : de tous les Pays-Bas, il ne restait plus à l'Autriche que le Luxembourg et le Limbourg. Quel beau texte pour la cour et pour la gazette! Louis-*le-Bien-Aimé* avait accompli des conquêtes refusées à Louis-le-Grand! Sous Richelieu et sous Louis XIV, il est

1 Les Bavarois, dont le souverain avait si mal reconnu les bienfaits de la France, y furent hachés par les Français.

vrai, les conquêtes étaient sérieuses : chaque ville prise était un pas de plus vers les frontières naturelles, une page nouvelle du livre des destinées nationales. Aujourd'hui, ce n'était plus que guerre de parade, triomphes de théâtre, sang versé sans autre but que de conquérir, avec la paix, la fumée d'une vaine gloire.

Il y avait, d'ailleurs, quelque chose de peu flatteur pour l'orgueil national à devoir ces succès à un étranger. Encore cet étranger, ce bâtard de Saxe, avait-il pour principal lieutenant un autre étranger, un bâtard de Danemark, le comte de Lowendahl, homme supérieur, qui s'était formé en commandant les armées russes sous le maréchal Münich. Il ne se formait plus chez nous de généraux. La cause générale était l'extinction des fortes études et des fortes pensées parmi la haute noblesse : nous avons indiqué ailleurs la cause spéciale dans l'organisation de l'armée[1].

Les Français étaient maîtres de la Belgique ; mais la France était envahie sur deux points, par la Bretagne, puis par la Provence. A la fin de septembre, une escadre anglaise était venue débarquer dans la baie de Pouldue six mille soldats, qui marchèrent sur Lorient, afin de détruire les établissements et d'enlever les magasins de la Compagnie des Indes. La place n'était qu'à demi-fortifiée, et n'était guère défendue que par des milices ramassées à la hâte : le commandant capitula ; par bonheur, au moment où il allait livrer la place, les Anglais s'imaginèrent qu'il leur dressait un piége, et qu'il s'apprêtait à fondre sur eux avec des forces supérieures ; saisis d'une terreur panique, ils se rembarquèrent, et ne rempor-

1 D'après Saint-Simon, que Mirabeau confirme énergiquement. V. Mém. de Mirabeau, t. Ier, liv. I ; et Correspondance de St-Simon.

tèrent que du ridicule de leur expédition (7-8 octobre).

L'attaque contre la Provence semblait plus redoutable. C'étaient encore les Anglais qui l'avaient décidée ; car les Autrichiens, une fois maîtres de Gênes, eussent bien mieux aimé aller conquérir Naples. La position était critique : les Napolitains s'étaient rembarqués pour leur pays ; la majeure partie des Espagnols s'étaient portés par le Dauphiné en Savoie, dernière possession qui restât à don Philippe ; l'armée française, fondue par les combats, les maladies et la désertion, ne comptait plus qu'une douzaine de mille hommes, outre quelques milices provençales, et le roi de Sardaigne s'avançait avec quarante mille Austro-Piémontais, soutenus par la flotte anglaise. On ne fut pas en état de disputer le passage du Var (fin novembre) : le maréchal de Belle-Isle, qui reparaissait enfin sur le théâtre de cette guerre qu'il avait ouverte, et que le cabinet avait donné pour successeur à Maillebois, crut devoir se replier jusqu'au Puget, à quatre lieues de Toulon. La moitié de la Provence fut livrée aux fureurs des Croates et des pandours.

Un grand événement empêcha l'ennemi de mettre à profit le temps qui s'écoula avant l'arrivée des renforts expédiés de l'armée de Flandre. Les conquérants de Gênes avaient cruellement abusé de leur facile succès : « les Autrichiens, » dit d'Argenson, « excellent en cette lâche et utile qualité de poursuivre à outrance leurs ennemis vaincus. » Cette qualité n'est pas toujours *utile* : les Autrichiens en firent l'expérience. Marie-Thérèse avait traité les Génois comme le souverain le plus rigoureux traiterait à peine des sujets rebelles [1] : elle en exigeait des contribu-

[1] « L'impératrice-reine, » dit un historien, « était sans pitié : aucun souverain peut-être n'a répandu à un plus haut point la désolation, n'a traité les peuples con-

tions écrasantes, qui n'épargnaient pas à la population conquise les exactions ni les insultes d'une soldatesque effrénée : le commandant autrichien Botta-Adorno, fils d'un transfuge génois, menaçait, à la moindre résistance, de faire brûler la ville et massacrer les habitants : les Anglais, cependant, continuaient d'intercepter et de piller les navires génois, bien que Gênes se fût soumise et qu'il n'y eût plus de guerre. L'énergique peuple de Gênes perdit patience. Le 5 décembre, comme les Autrichiens enlevaient la grosse artillerie de la ville, qu'ils destinaient au siége de Toulon, quelques soldats voulurent forcer, à coups de bâton, les passants à s'atteler à un mortier : une grêle de pierres les mit en fuite : ce fut le signal de la révolte. Pendant cinq jours, ce brave peuple, sans guides, sans chefs, car les riches et les nobles restaient enfermés dans leurs palais, combattit avec acharnement dans le dédale des rues, sur les *salitas* escarpées, autour des portes de Gênes. Le 10 décembre, Botta s'enfuit avec sa garnison, diminuée de cinq mille hommes, et repassa les Apennins. Les détachements autrichiens épars sur la côte ligurienne furent cernés et pris par les montagnards soulevés.

Gênes, en s'affranchissant, avait délivré la Provence. Les Austro-Piémontais et les Anglais, privés d'artillerie de siége, troublés par ce qui se passait derrière eux, n'osèrent avancer sur Toulon et ne purent pas même prendre Antibes. Le 21 janvier 1747, le maréchal de Belle-Isle,

quis, ou même les peuples neutres, envahis par ses armées, avec plus de barbarie, ou n'a opposé une plus froide indifférence à leurs lamentations ou à leurs prières. » Sismondi, Hist. des Français, t. XXVIII, p. 411. Marie-Thérèse, en effet, avait des qualités de famille et des affections fortes pour ce qui l'entourait; mais sa dévotion étroite et dure n'était associée à aucun sentiment d'humanité, et ne retenait en rien sa passion favorite, la vengeance.

puissamment renforcé et devenu égal aux ennemis, reprit l'offensive sur tous les points : les Austro-Piémontais ne soutinrent pas le choc et se hâtèrent de repasser le Var (2 février). Leur expédition avait échoué, comme toutes les attaques dirigées contre la France par le sud-est ; mais, cette fois, une diversion étrangère y avait grandement contribué. On ne fut pas du moins ingrat envers Gênes : le honteux abandon où l'on avait laissé cette courageuse alliée fut réparé : de février à mai, en dépit des croisières anglaises, on fit passer à Gênes des ingénieurs, de l'argent, des troupes, un général, qui aidèrent les Génois à se soutenir contre les Austro-Piémontais jusqu'à ce que l'armée française fût en mesure de rentrer en Italie.

La nouvelle de la délivrance de Gênes fut la dernière joie que reçut, avant de quitter le pouvoir, le ministre qui avait rêvé l'indépendance de l'Italie. D'Argenson venait d'obtenir une victoire diplomatique sur un autre point qui ne lui tenait guère moins au cœur. Il remariait le jeune dauphin, tout récemment veuf d'une infante d'Espagne, à une fille de l'électeur de Saxe, roi de Pologne : c'était le premier pas vers son but, relever la Pologne par ce qui avait été l'instrument de sa décadence, par la maison de Saxe (décembre 1746). Au moment même de ce succès, il fut sacrifié à la rancune de la cour d'Espagne et aux intrigues de Noailles et de Maurepas (7 janvier 1747). Le roi, durant l'ambassade de Noailles en Espagne, avait correspondu avec l'ambassadeur à l'insu du ministre : le roi commençait à prendre l'habitude de *conspirer* contre ses ministres, et d'entretenir une double diplomatie, l'une officielle, l'autre secrète, faisant, lui, roi absolu, par faiblesse, par fausseté, par un puéril esprit d'intrigue, ce qu'ont fait par position certains rois constitutionnels. Le

sage et vertueux d'Argenson n'était point à sa place dans le cabinet de Louis XV, et l'on doit s'étonner, non point qu'il ne soit pas resté aux affaires, mais qu'il ait pu y paraître. La tradition nationale disparut avec lui du gouvernement [1]. Nous avons apprécié ses plans sur l'Italie et la Pologne : ses vues, quant à l'Angleterre, à l'Allemagne et à la Hollande, n'étaient pas moins sages ni moins françaises : faire comprendre à l'Europe l'intérêt qu'elle avait à ne pas subir la domination commerciale et maritime de l'Angleterre ; ramener la Hollande à l'alliance française ; abaisser l'Autriche en s'appuyant sur la Prusse et tâcher d'enlever la Bohême à l'Autriche. Il avait embrassé, d'une vue ferme et lumineuse, l'ensemble de l'Europe : personne, dans le ministère, n'hérita des larges plans de cet homme, que les beaux esprits de la cour appelaient *d'Argenson la bête*, parce qu'il n'avait que les qualités *nécessaires*, et qu'il lui manquait les qualités accessoires, indispensables dans un pareil temps, l'élégance raffinée dans la parole et dans les manières, l'agrément et le liant dans l'esprit, savoir perdre son temps et sacrifier une part de soi-même à ce monde frivole. La Pompadour et Noailles le firent remplacer par un ministre insignifiant, M. de Puisieux.

Il y a des temps où les hommes semblent manquer aux destinées d'un peuple ; d'autres où les hommes se manifestent et sont paralysés par l'incapacité et l'indignité des gouvernants, spectacle plus douloureux encore, et qu'offre dans notre histoire le règne de Louis XV. On a vu tomber, à Versailles, deux ministres dignes de conduire la politique de la France : on va voir, aux extré-

[1] Du gouvernement *officiel* ; car nous verrons un effort, très-digne de remarque, se produire précisément dans l'ombre de la diplomatie secrète.

mités du monde, apparaître en vain des héros capables de donner à leur patrie l'empire des mers et de l'Orient. Les affaires maritimes et coloniales, à partir de l'époque où ce récit est parvenu, présentent un intérêt plus puissant et plus poignant que les affaires mêmes de l'Europe.

Maurepas et ses bureaux avaient montré quelque activité pour armer et pour tirer parti du peu de ressources qui restaient à la marine [1], mais sans aucunes vues sérieuses et sans aucun jugement dans le choix des hommes. Ainsi, la flotte expédiée en Amérique, de 1740 à 1741, pour protéger les Espagnols, avait cruellement souffert de l'ignorance d'un marin de cour travesti en vice-amiral du Ponent, le marquis d'Antin. En 1744, au contraire, l'escadre de la Méditerranée avait été confiée à un officier expérimenté, au vieux lieutenant-général de Court : il fit très-bien son devoir à la bataille navale de Toulon, et on le révoqua par déférence pour les plaintes injustes des Espagnols! Le ministère français allait de faute en faute. Les Anglais en surent profiter. En 1745, les colonies anglaises du continent américain, qui prenaient un essor toujours croissant, organisèrent une expédition contre l'Ile-Royale ou du Cap-Breton, colonie dans laquelle l'Amérique française cherchait quelque dédommagement pour la perte de Terre-Neuve et de l'Acadie. Six mille soldats et volontaires, partis de Boston, débarquèrent devant Louisbourg, place qui avait coûté trente millions à fortifier depuis 1720, et qui était le boulevard extérieur du Canada et le point d'appui de la grande pêche

[1] Ils ne dépassèrent pas trente-cinq vaisseaux de ligne : l'Angleterre, suivant Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. XXVIII, en eut jusqu'à cent-trente, qu'à la vérité elle ne pouvait armer et garnir d'équipages tous à la fois.

française. Le désordre régnait dans Louisbourg : les administrateurs de la colonie malversaient et ne payaient pas la garnison; les soldats exaspérés refusaient le service. Les Anglo-Américains, à la faveur de cette confusion, s'emparèrent d'une grande batterie qui protégeait le port, et qu'ils tournèrent contre la ville. Louisbourg se rendit après cinquante jours de siége (juin 1745), et les Anglais transportèrent à Brest la garnison et les habitants expatriés [1]. L'ennemi, complètement maître du golfe du Saint-Laurent, s'apprêta à envahir le Canada, qu'il cernait par terre et par mer. Au printemps suivant, Maurepas envoya une escadre de dix vaisseaux, avec des transports et des troupes, défendre le Canada et tâcher de recouvrer Louisbourg : il la remit au duc d'Anville, vice-amiral du Levant, qui, de même que d'Antin, était parvenu au plus haut grade de la marine par les salons de Versailles. D'Anville jeta son escadre au sud des Açores, où la retint un long calme : la disette d'eau, la mauvaise qualité des vivres, firent naître un scorbut terrible dont on ne put arrêter les ravages : on arriva enfin au Canada dans un état déplorable; d'Anville mourut de l'épidémie avec près de huit mille marins et soldats, et trois des principaux bâtiments furent enlevés par les Anglais au retour. Le gouverneur du Canada, La Galissonnière, réussit toutefois à repousser les attaques des Anglais, grâce au courage des colons français et à la sympathie des *peaux rouges*.

Les tentatives des Anglais contre la Martinique et contre nos autres Antilles furent moins heureuses que l'expédition de Louisbourg, et quarante corsaires armés à

[1] Voltaire assure que deux vaisseaux de la Compagnie des Indes et un vaisseau espagnol, qui vinrent se livrer par mégarde aux Anglais, maîtres de Louisbourg, portaient vingt-cinq millions de valeurs. Siècle de Louis XV, ch. XXVIII.

Saint-Pierre (Martinique) vengèrent sur le commerce britannique les pertes que la navigation française essuyait dans la mer des Antilles et ailleurs. Un convoi de quarante vaisseaux marchands, parti de la Martinique, avait été pris ou détruit aux trois quarts en octobre 1745, et deux vaisseaux de ligne, qui l'escortaient, avaient succombé en le défendant. Les Anglais, à leur tour, perdirent dans ces mers neuf cent-cinquante vaisseaux et barques valant trente millions. De beaux combats partiels, soutenus à force inégale, attestèrent que notre marine n'était dégénérée que dans les chefs infligés à nos escadres par un pouvoir insensé[1].

Des dédommagements plus éclatants nous étaient offerts aux Indes Orientales, malgré le gouvernement et la Compagnie des Indes, qui semblaient s'entendre pour tout perdre. On a déjà nommé plus haut[2] les deux hommes extraordinaires qui dirigeaient alors les intérêts français dans le haut Orient, La Bourdonnais et Dupleix. Il est nécessaire de rappeler ici leur origine et leurs travaux d'avant la guerre. Mahé de La Bourdonnais était né en 1699 dans la patrie de Duguai-Trouin, dans ce Saint-Malo si fécond en marins héroïques, d'une famille d'armateurs[3], qui l'envoya dans la mer du Sud dès l'âge de dix ans. Entré au service de la Compagnie des Indes en 1719, il se signala, en 1724, par la part décisive qu'il

[1] Sainte-Croix, Hist. de la Puissance navale de l'Angleterre, t. II, p. 212. — L. Guérin, Hist. maritime de France, t. II, ch. VII. — Smollett, contin. de Hume, l. XIX.

[2] V. ci-dessus, p. .

[3] Sa famille avait des prétentions à la noblesse; mais lui ne s'en souciait guère. « Je n'ai jamais beaucoup consulté mes titres de famille, » dit-il dans ses Mémoires, « et j'avoue de bonne foi que j'ignore absolument si je suis né gentilhomme ou non. » Mém. de La Bourdonnais, p. 53; Paris; 1828; deuxième édit.

eut à la conquête de Mahé, place qui, enlevée aux indigènes, assura aux Français une position sur la côte de Malabar. Il fit ensuite une grande fortune en donnant l'exemple du commerce libre d'un port de l'Inde à l'autre. En 1735, il fût nommé gouverneur des îles de France et de Bourbon. Il y fit des prodiges. A Bourbon, il n'eut qu'à développer une prospérité agricole commencée depuis que la culture du café y avait été importée de Moka, et à tâcher de diminuer les inconvénients du manque de ports; mais, à l'Ile-de-France, cette grande position navale, agriculture, commerce, magasins, fortifications, hôpitaux, chantiers, chemins, aussi bien qu'ouvriers, que miliciens et que matelots, il créa tout. Les procédés, peut-être un peu despotiques, par lesquels il avait discipliné des colons paresseux et insubordonnés, et assuré sa suprématie sur les capitaines des vaisseaux de la Compagnie qui relâchaient dans son gouvernement, lui avaient suscité beaucoup d'ennemis, et la Compagnie se montrait fort peu reconnaissante de ses services; elle était mécontente de ses dépenses pour fortifier l'Ile-de-France. Dans un voyage qu'il fit en France en 1740, il parvint cependant à dissiper ces nuages, et à se faire écouter des deux ministres dont il dépendait, Maurepas et Orri. La guerre paraissant imminente avec l'Angleterre, il proposa aux ministres un projet très-habilement conçu pour ruiner le commerce et les colonies des Anglais dans l'Inde : il demanda pour cela six vaisseaux et deux frégates. On les lui promit; puis on lui manqua de parole, et on ne lui donna que trois vaisseaux et deux petites frégates de la Compagnie. Il repartit avec cette petite escadre (avril 1741), ne fit que toucher à ses îles, et alla en toute hâte secourir nos comptoirs indiens, non pas

contre les Anglais, la guerre n'étant pas encore déclarée, mais contre les Mahrattes, ces belliqueuses tribus indoues qui avaient secoué le joug du Mogol, dominaient le midi de la grande presqu'île, et se rendaient également redoutables aux musulmans et aux Européens.

Les Mahrattes s'étaient présentés devant Pondichéri, en réclamant qu'on leur payât un tribut et qu'on leur livrât la famille fugitive d'un nabab musulman vaincu et pris par eux. Le gouverneur Dumas, à qui nos établissements devaient de notables progrès [1], avait refusé avec fierté, et les Mahrattes avaient hésité à attaquer Pondichéri; de l'autre côté de la presqu'île indienne, les Malabars assiégeaient Mahé. La Bourdonnais délivra Mahé (fin 1741), puis retourna dans ses îles attendre le signal de la guerre contre les Anglais [2]. Ce qui lui arriva, ce fut l'ordre de désarmer et de renvoyer ses vaisseaux en France (1743)! Le 1er septembre 1744, il apprit que la guerre était enfin déclarée en Europe, mais il reçut en même temps une nouvelle défense d'attaquer les Anglais : le contrôleur-général et la Compagnie se flattaient que la neutralité serait maintenue dans l'Inde entre les deux Compagnies française et anglaise, idée absurde que les Anglais feignirent de ne pas repousser pour se donner le temps d'achever leurs préparatifs. La Compagnie ne sortit de son illusion qu'en apprenant que ses vaisseaux étaient de toutes parts au pillage!

Au moment où la guerre éclata, ce n'était plus Dumas, mais Dupleix qui commandait aux colonies françaises de

[1] Il avait obtenu du Grand-Mogol le droit de battre monnaie, refusé aux autres Européens. L'acquisition de Karical lui était due également.

[2] Ce fut sur ces entrefaites, qu'il découvrit et occupa le petit archipel de Séchelles, et prit possession de l'île Rodrigue.

l'Inde. Joseph Dupleix, originaire de Condom, quoique sorti d'une famille de financiers et d'administrateurs, avait été, comme La Bourdonnais, jeté, dès l'enfance, dans la vie maritime. Il avait quitté définitivement la France pour l'Inde à dix-huit ans, au fort du *Système*, « emportant sur le front le souffle aventureux de Law[1]. » Le crédit de son père, devenu un des directeurs de la Compagnie, le fit entrer, dès 1720, au conseil supérieur de l'Inde française, à Pondichéri. Il y pratiqua le commerce d'*Inde en Inde* ou de grand cabotage, simultanément avec La Bourdonnais, peut-être même avant lui, et bientôt sur une échelle incomparablement plus vaste, après qu'il eut été appelé à la direction du comptoir de Chandernagor, sur le Gange (1730). Chandernagor, misérable bourgade qui n'avait pas une barque pontée, devint, par lui, une ville florissante, un chantier d'où on lança quinze vaisseaux de la Compagnie, puis le grand centre du commerce d'*Inde en Inde*; soixante-douze navires, frétés par Dupleix, par ses parents et ses amis, sillonnèrent toutes les mers d'Asie, depuis le golfe Arabique jusqu'aux Philippines. Dupleix avait appuyé l'établissement français des bouches du Gange sur un second comptoir fondé au cœur du Bengale, à Patna, à trente-huit lieues de Bénarès, la cité sainte des brahmanes. Le commerce anglais au Bengale périssait étouffé sous cette formidable concurrence. En octobre 1741, Dupleix fut nommé gouverneur-général des possessions françaises dans l'Inde. Il commença dès lors à donner l'essor aux pensées qu'il

1 Saint-Priest; la Perte de l'Inde sous Louis XV. Ce remarquable travail, publié dans la *Revue des Deux Mondes* en 1845, puis dans les *Études historiques* de l'auteur *sur le dix-huitième siècle*, est la réhabilitation complète et définitive de Dupleix.

couvait dans son sein : ses créations commerciales n'avaient été que le prélude de plus grandes choses ; le génie d'un Richelieu avait mûri dans un comptoir. Dupleix avait compris, le premier, l'inévitable résultat qu'aurait le contact entre les sociétés stationnaires de l'Orient et les sociétés progressives de l'Europe, qui accroissaient leurs forces en raison de la vitesse de leur mouvement par une loi tout analogue à la loi de la gravitation physique : il avait vu l'Asie destinée, comme l'Amérique, comme le monde entier, à subir la loi des races européennes. La récente invasion de Nadir-schah (1738-1739)[1] avait manifesté la faiblesse de l'empire mogol, déjà décelée par la révolte des Mahrattes au sud, des Afghans et des Seikhes au nord, et par l'insubordination des gouverneurs de provinces (soubahdars et nababs), qui tendaient à s'ériger en grands vassaux inamovibles : Dupleix jugea l'Inde destinée à être conquise, non par d'autres Asiatiques, comme ceux qui venaient de la ravager, mais par les Européens ; entre les Européens, le Portugal était tombé, la Hollande tombait ; restaient la France et l'Angleterre. Dupleix se promit de donner l'Inde à la France.

Il eût épouvanté la Compagnie s'il eût laissé entrevoir ses espérances dans toute leur étendue. Il ne s'ouvrit que peu à peu, à mesure de ses progrès. Son plan avait autant de prudence dans les moyens que d'audace dans le but ; le moyen capital était de s'immiscer dans la hiérarchie po-

[1] Le schah de Perse avait dispersé l'immense et confuse armée du Grand-Mogol, pillé et dévasté par le fer et le feu la capitale de l'Inde, Delhi, emporté le trésor impérial, qui valait plus d'un milliard, extorqué au Mogol la cession des provinces à l'ouest de l'Indus, avec un tribut de soixante-dix millions par an ! Le revenu de l'empire mogol s'élevait à huit cents millions. V. Barchou de Penhoen, Hist. de la Fondation de l'Empire anglais dans l'Inde, t. Ier, p. 532. — Les Anglais en tirent aujourd'hui un peu plus de cinq cents millions.

litique de l'Inde, avec un rôle double, rester, d'une part, chef d'une colonie étrangère et indépendante, de l'autre part, devenir feudataire du Grand-Mogol, et se mêler à toutes les affaires intérieures de l'Inde pour y saisir ou y faire naître toutes les occasions d'agrandissement. Un auxiliaire brillant d'esprit et de courage lui prêta le plus utile concours; ce fut sa femme, Jeanne de Castro, créole d'origine portugaise, qui, familière avec tous les dialectes de l'Indoustan, entretint, pour le compte de son mari, une vaste correspondance diplomatique avec tous les personnages indigènes qui pouvaient servir les projets de Dupleix, et se rendit célèbre dans l'Inde entière sous le nom de Jân ou Joanna-Begum (la princesse Jeanne).

Le centre d'action imposé à Dupleix par la Compagnie était mal choisi sous le rapport commercial, Pondichéri n'ayant ni port ni débouchés considérables, et les deux grandes régions commerciales de l'Indoustan étant la côte de Malabar et le Bengale, et non la côte de Coromandel. Sous le rapport politique, cette position avait au contraire de grands avantages; on pouvait espérer de dominer les uns par les autres les nababs mogols et les radjahs indous qui se partageaient l'extrémité sud-est de la presqu'île indienne, et d'y faire, sous le couvert du Grand-Mogol lui-même, un grand établissement territorial qu'il eût été prématuré de tenter au Bengale, trop près du centre de l'Empire, et qui eût été impossible à la côte de Malabar, étroite zone serrée entre la mer et les montagnes fourmillantes des belliqueuses tribus mahrattes. S'étendre territorialement dans le Coromandel, se maintenir au Bengale, se relever dans le Malabar, où l'ancienne Compagnie, sous Colbert, avait porté autrefois ses efforts, et où l'on avait laissé depuis tomber le commerce français,

se lier d'intérêts avec les Mahrattes, la force la plus vivace parmi les indigènes, et avec tous les Européens, Hollandais, Portugais, Danois, pour avoir les mains libres contre les seuls rivaux, les Anglais, telles furent les premières vues de Dupleix [1].

La Bourdonnais n'avait pas de si hautes visées; tout son plan consistait à ruiner à coups de canon les établissements et la marine des Anglais, à développer puissamment le commerce français et à faire de l'Ile-de-France l'entrepôt de ce commerce entre l'Inde et l'Europe. Cette opposition entre les vues de ces deux grands hommes devait avoir de bien fatales conséquences!

Ils avaient d'abord été d'accord, du moins, pour juger la neutralité maritime de l'Inde impossible. Dupleix négocia, cependant, afin d'obéir à la Compagnie, mais tout en achevant *à ses frais* les fortifications de Pondichéri, pour lesquelles on lui avait refusé des fonds. Les présidences anglaises de l'Inde [2] acceptèrent la neutralité pour leur Compagnie, mais se déclarèrent sans pouvoirs quant à la marine royale. C'était un piége; la marine royale française n'avait pas un vaisseau en Asie; l'amirauté anglaise y expédia une petite escadre, qui exécuta précisément le projet que la Bourdonnais avait proposé aux ministres en 1741, et qui enleva ce qu'elle rencontra de nos bâtiments entre l'Inde et la Chine, puis revint menacer Pondichéri, que le gouverneur anglais de Madras se disposait à assiéger par terre (juillet 1745). La garnison était très-faible; mais on commença de voir les effets de la

1 V. Anquetil-du-Perron; L'Inde en rapport avec l'Europe, t. II, p. 41.

2 Les colonies anglaises n'étaient pas centralisées comme les nôtres : elles se divisaient en quatre présidences, Bombay, Madras, la plus importante, Calcutta, Bancoule (Iles de la Sonde).

diplomatie de Dupleix. Le nabab du Carnatic, province où sont situés Pondichéri et Madras, déclara qu'il attaquerait Madras si les Anglais attaquaient Pondichéri. Les Anglais se laissèrent imposer sur terre cette neutralité qu'ils avaient repoussée sur mer.

La Bourdonnais, sur ces entrefaites, se consumait de regrets et de colère dans ses îles. Il ne reçut pas avant le commencement de 1746 les renforts d'Europe indispensables pour agir. Enfin, le 24 mars, il put mettre à la voile avec neuf vaisseaux de la Compagnie, qu'il était parvenu à armer en guerre. Une furieuse bourrasque rejeta son escadre toute brisée et désemparée dans la baie d'Anton-Gil (Madagascar). Il la remâta et la répara sur place en quarante-huit jours, à force d'énergie et d'inventions ingénieuses. Le 6 juillet, il fut en vue de l'escadre anglaise, sur la côte de Coromandel. Les Anglais n'avaient que six voiles contre neuf; mais leurs navires étaient de la marine royale, et fort supérieurs par le tonnage, par la qualité des équipages et le calibre des canons. Après un engagement très-vif, les Anglais se retirèrent sur Ceylan. La Bourdonnais arriva victorieux à Pondichéri, et s'y trouva en présence de Dupleix. Deux systèmes opposés, deux autorités indépendantes l'une de l'autre avec des limites mal déterminées, deux caractères également fiers et absolus, l'un plein de fougue et d'impétuosité, l'autre concentré, profond, inflexible, c'était plus qu'il n'en fallait pour susciter d'inévitables conflits : mais ce n'était rien encore! Les ministres et la Compagnie, par un mélange inouï de sottise et de perfidie, avaient tout fait pour rendre la conciliation impossible; ils avaient tout à la fois conféré à La Bourdonnais des pouvoirs qui semblaient l'autoriser à prendre la prépondérance pour les opérations militaires, et

investi Dupleix d'une sorte de dictature, en lui permettant secrètement d'agir sans le contrôle du conseil supérieur de l'Inde : ils avaient tout à la fois défendu à La Bourdonnais de conserver les comptoirs ennemis dont il s'emparerait, et enjoint à Dupleix de prendre possession de Madras, si l'on pouvait s'en rendre maîtres, et de céder cette colonie anglaise au nabab de Carnatic. Enfin, La Bourdonnais avait été désigné par le contrôleur-général comme le successeur éventuel de Dupleix, et celui-ci le savait ! Aussi, ces deux hommes, dont l'accord nous eût donné l'Asie, furent-ils ennemis dès le jour de leur rencontre !

Après deux mois perdus en tiraillements, en défiances réciproques, en efforts infructueux pour atteindre l'escadre anglaise, La Bourdonnais se décida au siége de Madras : deux mille soldats, débarqués de l'escadre, assaillirent une ville de cent mille âmes, garnie de deux cents pièces de canon, mais mal fortifiée par la lésinerie de la Compagnie anglaise, qui n'avait pas montré jusqu'alors plus de vues politiques que la française. Le gouverneur avait compté que le nabab de Carnatic interviendrait au nom de la neutralité qu'il avait garantie ; mais le nabab, prévenu qu'on lui céderait Madras, ne bougea pas. Les Anglais, peu nombreux parmi une masse inerte d'Indous, s'effrayèrent et se rendirent presque sans résistance (15-21 septembre 1746). La Bourdonnais exigea qu'ils fusssent tous prisonniers de guerre, et que tous les biens meubles, soit de la Compagnie anglaise, soit des particuliers, fussent livrés aux Français ; mais il promit que la ville serait ensuite restituée aux Anglais, et les prisonniers délivrés, moyennant une rançon d'environ neuf millions. Il croyait rendre un grand service à la Compagnie en lui assurant un butin de treize à quatorze

millions, outre la part des soldats et des marins. Dupleix ne l'entendait pas ainsi : n'ayant pu prévenir cette capitulation, il voulut obliger La Bourdonnais à la rompre, et lui signifia qu'il avait outrepassé ses pouvoirs ; que Madras ne serait pas rendu aux Anglais. La Bourdonnais répondit qu'il était le maître de sa conquête, qu'il avait exécuté ses instructions, et qu'il tiendrait sa parole. La querelle en vint à ce point, que Dupleix voulut faire arrêter ou enlever La Bourdonnais dans Madras, et que La Bourdonnais fit arrêter les officiers de Dupleix. On rentra toutefois en pourparlers ; mais, tandis que La Bourdonnais s'obstinait à rester à Madras jusqu'à ce que l'affaire fût réglée, arriva l'époque semestrielle du vent du nord (mousson), saison dont le début est très-dangereux pour les vaisseaux sur cette côte dépourvue de ports et de havres. La nuit du 13 au 14 octobre, un terrible ouragan abîma corps et biens deux des vaisseaux de La Bourdonnais et démâta les autres. C'était le naufrage de sa fortune. Le malheureux marin se résigna enfin à quitter l'Inde à la fin d'octobre et à ramener à l'Ile-de-France ceux de ses navires qui purent tenir la mer. Il trouva dans ses îles un successeur déjà installé. La Compagnie le punissait des torts qui n'étaient qu'à elle et aux ministres, présage peu rassurant pour le rival à qui on semblait le sacrifier, et qui n'avait pas lieu de s'attendre à plus de justice. Il voulut retourner en France pour se justifier et offrir de nouveaux projets, de nouveaux services à sa patrie : il passa aux Antilles, et, de là, en Europe, déguisé, sur un bâtiment hollandais : le navire relâcha en Angleterre; La Bourdonnais fut reconnu et saisi comme prisonnier de guerre. Il sut qu'une instruction judiciaire était commencée contre lui à Paris : il obtint du gouvernement anglais

la permission de rentrer en France sur parole; à peine arrivé, il fut jeté à la Bastille (6 mars 1748). Les vieilles haines qui couvaient contre lui dans les bureaux de la Compagnie s'étaient jointes aux dénonciations parties de Pondichéri. Il fut tenu plus de deux ans au secret[1] ! Ce fut seulement pendant la troisième année de son emprisonnement qu'il put se faire entendre. Il le fit avec une succès complet : l'accusation de trahison n'était pas soutenable; celle de désobéissance tomba devant les instructions ministérielles qu'il exhiba. Il fut acquitté, aux applaudissements universels (1751); mais sa santé était ruinée par la captivité; son frère et son meilleur ami, enveloppé dans son procès, était mort dans les fers; la Compagnie, soutenue par l'arbitraire ministériel, lui disputait les débris de sa fortune. Il mourut, miné par le chagrin, le 9 septembre 1753. La France entière le pleura, sans savoir la vraie cause de ses malheurs, et la défaveur qui rejaillit sur Dupleix, présenté comme un rival égoiste et jaloux, prépara une seconde et une plus grande victime[2].

Dupleix devait avoir auparavant plus d'un jour de gloire. Aussitôt après le départ de La Bourdonnais, le nabab de Carnatic avait sommé les Français de lui remettre Madras, suivant leur promesse. Telle n'était pas l'intention de Dupleix. Le nabab, n'obtenant point de réponse satisfaisante, envoya son fils, avec dix mille hommes, assiéger la ville. Quelques centaines de Français mirent ce corps d'armée en pleine déroute. C'était la première fois que les Européens en venaient aux mains avec les Mogols,

[1] Il écrivit ses Mémoires, pendant ce temps, avec du vert-de-gris et du marc de café, sur des mouchoirs blancs empesés dans du riz et séchés au feu.

[2] Mém. de La Bourdonnais.—Saint-Priest. — L. Guérin, t. II, ch. VII. — Barchou de Penhoën, Hist. de la Fondation de l'Empire anglais dans l'Inde, t. 1er, liv. IV.

jusqu'alors respectés de tous les colons comme les maîtres de l'Inde. L'effet moral fut grand. Dupleix poursuivit ses desseins. Il déclara nulle la capitulation de Madras, chassa les colons anglais, invita les commerçants et artisans des diverses races orientales qui habitaient Madras à venir s'établir à Pondichéri, rasa la ville indigène, et augmenta les fortifications de la ville anglaise[1]. Il voulut ensuite achever d'expulser les Anglais du Carnatic. Le nabab vint au secours du fort anglais de Saint-David (ou Goudelour), et les Mogols et les Anglais réunis parvinrent à repousser l'attaque. Dupleix regagna le nabab par les négociations et l'argent; mais le retour de l'escadre anglaise, renforcée, obligea de lever une seconde fois le siége de Saint-David (décembre 1746 — mars 1747).

L'infériorité navale était la principale cause qui arrêtait les progrès de Dupleix. La marine royale française ne se montrait pas dans l'Inde. L'année 1747 voyait consommer sa ruine dans d'autres parages, et sa faiblesse numérique achevait l'œuvre commencée par l'incapacité de ses amiraux de cour. Au mois de mai, le chef d'escadre La Jonquière, chargé d'escorter, avec cinq vaisseaux de ligne, un riche convoi marchand, fut rencontré, à la hauteur du cap Finisterre (Galice), par seize vaisseaux de ligne anglais que commandait l'amiral Anson. Il sauva la plus grande partie de la flotte marchande par l'opiniâtreté de sa résistance, mais il fut forcé de se rendre avec ses vaisseaux de guerre et sept navires de la Compagnie qui avaient pris part à l'action. Cette journée avait coûté à la France quatre mille marins et la valeur d'une ving-

[1] Toutes les villes coloniales de l'Inde se divisaient en ville *blanche* ou européenne, et ville *noire* ou indigène.

taine de millions en effets et en bâtiments. Quelques semaines après, une flotte marchande de quarante bâtiments, venant de Saint-Domingue, fut enlevée par les Anglais sur ces mêmes côtes de Galice. Dans le courant d'octobre, un nouveau combat se livra presque au même lieu et dans les mêmes circonstances que celui du mois de mai. Le chef d'escadre L'Estenduère escortait, avec huit vaisseaux de ligne, deux cent cinquante-deux voiles marchandes : il fut attaqué par l'amiral Hawke, à la tête de vingt-trois vaisseaux. L'Estenduère fut, non pas plus brave, mais un peu moins malheureux que La Jonquière : il sauva tout son convoi, perdit six de ses vaisseaux de guerre, et se fraya une glorieuse retraite avec les deux derniers, grâce au dévouement d'un capitaine, qui, pouvant gagner le large, était venu joindre son chef à travers toute la flotte ennemie, pour le sauver ou périr avec lui[1].

Maîtres des mers, les Anglais se préparèrent à venger leurs affronts dans l'Inde. De 1747 à 1748, ils y expédièrent des forces telles que l'Europe n'en avait point encore montrées dans le Haut Orient. L'amiral Boscawen, après avoir reconnu l'impossibilité d'attaquer l'Ile-de-France, quoique veuve de La Bourdonnais, se présenta sur la côte de Coromandel au commencement d'août 1748, avec trente navires armés, dont treize de haut-bord, et y débarqua un gros corps de soldats et de matelots exercés aux armes. Quatre à cinq mille Européens et de nombreuses bandes indigènes, soulevées par les Anglais, marchèrent sur Pondichéri. Dupleix était en mesure de les bien recevoir, à la tête de quatorze cents Français et

[1] Sainte-Croix, t. II, p. 214. — Smollett, contin. de Hume, l. XX.

de deux mille Cipayes ou Indiens de caste guerrière, dressés à l'européenne : c'était encore là une des créations de son génie; il avait compris tout le parti qu'un conquérant européen pouvait tirer de la bravoure et de la docilité des Kchatryas, seul élément guerrier conservé au milieu de races amollies. Les attaques du côté de terre, entamées sans connaissance des localités, furent repoussées avec grande perte : le bombardement, du côté de la mer, ne réussit pas mieux; la mousson du nord, si funeste naguère à La Bourdonnais, arrivait et obligeait la flotte à la retraite; le siége fut levé le 18 octobre, trop tard encore; plusieurs vaisseaux anglais périrent bientôt comme avaient fait ceux de La Bourdonnais.

L'Inde entière retentit de ce grand échec des Anglais : les nababs de la péninsule, le soubahdar (vice-roi) du Dekhan, leur suzerain, le Grand-Mogol lui-même, félicitèrent le vainqueur : l'ascendant de Dupleix l'emportait. L'heureux défenseur de Pondichéri put travailler dès lors, avec autant de génie que de persévérance, à s'assurer une base territoriale qui le mît, autant que possible, à l'abri des chances de la guerre maritime [1].

Il faut maintenant retourner en Europe, et voir comment on y dirigeait cette France, dont l'honneur était si énergiquement soutenu au bout du monde.

On avait manqué, au commencement de 1746, l'occasion de faire la paix, ou, tout au moins, d'enlever la Hollande à la coalition : au mois de septembre de la même année, des conférences s'ouvrirent à Breda entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Le patriciat bourgeois qui gouvernait la Hollande, et qui se sentait de plus en plus

1 Mém. de La Bourdonnais. — Saint-Priest. — Sainte-Croix, t. II, p. 231. — Barchou de Penhoën, t. Ier, liv. IV.

menacé par la faction stathoudérienne à mesure que les armes françaises se rapprochaient des Provinces-Unies, souhaitait sincèrement la paix : Louis XV, et surtout sa maîtresse toute-puissante, y inclinaient fort; il n'en était pas de même des Anglais; leur envoyé ne voulut entamer à fond aucune discussion, avant que l'on n'eût appelé au congrès des ministres autrichiens et piémontais; il semblait naturel que les Anglais ne négociassent pas sans leur alliée, l'Autriche; cependant le seul moyen de s'entendre sur les préliminaires eût été de les traiter sans l'Autriche et sans l'Espagne. Cette difficulté arrêta tout, et, le 17 avril 1747, une déclaration royale annonça que, pour arrêter ou prévenir les effets de la protection que les États-Généraux accordaient aux troupes de la reine de Hongrie et du roi d'Angleterre, le roi de France se trouvait obligé de faire entrer son armée sur le territoire de la république, *sans rompre avec elle*; que ses troupes observeraient la plus rigoureuse discipline, et que les places et pays occupés seraient restitués aux Provinces-Unies, dès qu'elles auraient donné la preuve qu'elles renonçaient à secourir les ennemis de la couronne de France[1]. »

Cent-vingt mille combattants avaient été placés sous les ordres de Maurice de Saxe. Le jour même où parut la déclaration du roi, le comte de Lowendahl, avec un gros corps détaché de cette armée, se jeta sur la Flandre hollandaise. L'Écluse, Ysendick, le Sas-de-Gand, les forts de Philippine, de la Perle et de Liefkenshoëk, Hulst, Axel, Sandberg, toutes ces forteresses devant lesquelles s'étaient brisées autrefois les armées de l'Espagne, et qui avaient arrêté Vauban lui-même, tombèrent en moins

[1] Flassan, t. V, p. 373.

d'un mois : délabrées, mal garnies (la plupart des troupes de la république avaient été prises par les Français dans les places des Pays-Bas Autrichiens), elles ne purent être secourues par la nombreuse armée des alliés, qui s'était rassemblée dans le Brabant hollandais, mais que contenait le maréchal de Saxe[1]. Seulement, une escadre anglaise aida la flotte assez faible des Provinces-Unies à prévenir un débarquement des Français en Zélande.

Le contre-coup politique de ces succès militaires justifia l'opposition qu'avait toujours faite le marquis d'Argenson à tout projet d'attaque contre la Hollande. Le vieux parti stathoudérien, soutenu, excité par les intrigues et par l'or de l'Angleterre, renouvela 1672. Le peuple, emporté par ses souvenirs et par l'instinct de la concentration du pouvoir en présence de l'invasion, se souleva en faveur de la branche cadette des Nassau, et força les corps-de-ville, puis les États-Provinciaux, à proclamer stathouder, amiral et capitaine-général de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et d'Over-Issel, le prince d'Orange, Guillaume IV, chef de la branche de Nassau-Dietz, et gendre de Georges II. Il était stathouder héréditaire de Frise, charge qui était dans sa branche du temps où la branche aînée gouvernait les autres provinces, et il avait été élu, depuis quelques années, stathouder de Groningue et de Gueldre, ce qui avait commencé la contre-révolution (23 avril-11 mai). Quelques mois après (25 octobre), le stathoudérat et les deux grandes charges militaires furent décla-

1 Les historiens militaires signalent, dans ces siéges, les bons services des bataillons de grenadiers qu'on avait tirés des milices depuis 1745. Les soldats dus à cette espèce de recrutement, si altéré qu'il fût par beaucoup d'abus, devenaient promptement une très-valeureuse infanterie. V. d'Espagnac, Hist. du maréchal de Saxe, t. II, p. 321.

rés héréditaires, même dans la ligne féminine, les filles des Nassau devant faire exercer ces charges par leurs maris, à condition qu'elles n'épouseraient ni rois ni électeurs. L'espèce de monarchie constitutionnelle fondée au profit des Nassau sous le nom de république, remplacée une première fois, en 1650, par la république bourgeoise, rétablie en 1672, supprimée de nouveau en 1705, se releva ainsi pour durer un laps de temps à peu près égal à celui de sa seconde suppression. La Hollande devait être pour longtemps absorbée par l'Angleterre, dont Guillaume IV et sa famille ne furent plus que les satellites. Il n'y avait point eu, cette fois, de Jean de Witt à massacrer; les patriciens de la république bourgeoise étaient bien dégénérés; mais il y avait encore moins de Guillaume III! Tout s'était amoindri dans le gouvernement de la Hollande comme dans celui de la France; mais, en Hollande, ce n'était pas seulement le gouvernement, c'était la nation qui était déchue! L'aristocratie municipale n'avait rien su faire pour soutenir le pouvoir qu'elle avait reconquis, ni pour affectionner le peuple à la liberté politique; mais les nouveaux stathouders tombèrent bien au-dessous du gouvernement bourgeois[1].

[1] Les causes économiques de la décadence de la Hollande méritent quelques observations. Les manufactures de Hollande étaient tombées par l'élévation des taxes, qui avait enchéri les denrées, fait déserter les ouvriers, dont le salaire n'augmentait pas à proportion, et surtout enchéri les marchandises, qui ne purent plus soutenir la concurrence étrangère. La pêche du hareng avait diminué de moitié, et ses profits, qui avaient jadis fondé la somptueuse Amsterdam, étaient réduits presque à rien; de même, pour la pêche de la baleine. Les armateurs ne s'en tiraient plus que parce qu'ils étaient en même temps marchands d'agrès et de munitions, et parce que l'intérêt de l'argent était extrêmement bas. La Hollande n'était plus l'entrepôt universel, l'intermédiaire des nations. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois, surtout, lui enlevaient une partie du frêt de l'Europe. La diminution des bénéfices du commerce par la concurrence faisait d'ailleurs que le vendeur cher-

Le peuple hollandais s'était fait illusion : l'avénement d'un prince sans talents et sans initiative à la direction des Provinces-Unies, n'apporta aucune force nouvelle aux alliés. Les Français gardèrent l'offensive, quoique les alliés leur fussent au moins égaux en nombre, grâce aux efforts et aux énormes dépenses de l'Angleterre. Louis XV vint, au commencement de juin, rejoindre Maurice de Saxe, qu'il avait créé maréchal-général des armées françaises, titre porté autrefois par Turenne, puis par Villars. Maître de tout le pays à la gauche de l'Escaut, Maurice songeait à attaquer la grande place de la basse Meuse, Maëstricht; il fit marcher l'armée dans cette direction; les ennemis se portèrent entre les sources du Demer et Maëstricht. Le 2 juillet, Maurice les assaillit dans une position à peu près semblable à celle où il les avait battus l'année précédente auprès de Liége. Ils occupaient une suite de plateaux, de la Meuse et du Jaar au Demer, et s'appuyaient sur plusieurs villages. La clef de la position était le village de Lawfeld. Lawfeld fut emporté après six attaques très-meurtrières, et les autres villages furent

chait à se passer d'intermédiaire. Les droits dans les ports de Hollande écartaient les navires étrangers. La Hollande avait cessé de tenir le monopole presque absolu des assurances maritimes; chaque peuple avait les siennes. Les énormes capitaux amoncelés dans les Provinces-Unies, n'y trouvant plus d'emploi, même à très bas prix, s'étaient écoulés au dehors : de courtiers du monde, les Hollandais en étaient devenus les prêteurs; ils avaient seize cents millions de placés en Angleterre, en France, en Autriche, en Saxe, en Danemark, en Russie, et, le plus grand flux de capitaux s'étant porté d'abord en Angleterre, ce n'avait pas été une des moindres raisons de l'assujetissement des Hollandais aux Anglais, le créancier se trouvant à la discrétion du débiteur en cas de guerre, comme l'observe fort bien Saint-Simon. En résumé, les particuliers étaient très-riches; l'État ne l'était plus. V. Rainal, Hist. Philosophiq. des Deux Indes, t. III, p. 340 et suivantes, édit. in-4o; 1786. La fortune maritime de l'Angleterre, qui détrôna la Hollande, fut ainsi édifiée, en partie, avec l'argent hollandais.

évacués; mais Maurice n'atteignit pas son but, qui était de couper les communications des ennemis avec Maëstricht : les vigoureuses charges de la cavalerie anglo-hanovrienne, qui finit par être rompue et écrasée, avaient donné au duc de Cumberland le temps d'opérer sa retraite avec le gros de l'armée et de repasser la Meuse. Ce fut la répétition de Raucoux. Les ennemis avaient perdu neuf ou dix mille hommes tués, blessés ou pris, et les Français, cinq à six mille. La victoire ne fut donc pas assez complète pour rendre possible le siége de Maëstricht : Maurice s'en dédommagea en envoyant sur ses derrières Lowendahl assiéger Berg-op-Zoom. Cette place, chef-d'œuvre de Coëhorn, qui commande l'embouchure orientale de l'Escaut, passait pour imprenable, et sa forte garnison avait des communications assurées par eau avec un gros corps accouru à l'aide. Ni la vigoureuse résistance d'un ennemi sans cesse ravitaillé, ni les maladies causées chez les assiégeants par les marais du bas Escaut, ne découragèrent Lowendahl. On ne pouvait espérer de réduire la place par famine; on l'emporta d'assaut par trois brèches, que le gouverneur croyait impraticables; comme autrefois à la prise de Valenciennes, les soldats français pénétrèrent avec impétuosité d'ouvrage en ouvrage jusqu'au cœur de la ville (16 septembre). Malheureusement, les horreurs, autrefois accoutumées dans les villes prises d'assaut, souillèrent cet éclatant succès; les armées françaises avaient jusque-là, dans cette guerre, laissé le monopole de ces barbaries aux sauvages hordes de l'Autriche.

Le roi repartit pour Versailles le 25 septembre, après avoir renouvelé aux États-Généraux ses protestations de consentir à une paix raisonnable : il y avait toujours un ministre de France à La Haie, la guerre n'étant point

absolument déclarée par la singulière signification qui avait précédé la campagne. Maurice de Saxe avait, de son côté, remis au général Ligonier[1], pris à Lawfeld à la tête de la cavalerie anglaise et renvoyé sur parole, un mémoire du ministre Puisieux, qui offrait de rendre toutes les conquêtes du roi, sauf Furnes pour couvrir notre frontière ouverte par le démantellement de Dunkerque. Louis XV avait assez de gloire. On convint d'ouvrir un congrès à Aix-la-Chapelle.

La guerre avait été très-vive en Ligurie et dans les Alpes durant toute cette campagne. Marie-Thérèse ne respirait que vengeance contre les Génois; l'Angleterre donna trois cent mille livres sterling aux Austro-Piémontais pour les frais du siége de Gênes : deux mois après l'évacuation de la Provence, un corps d'armée autrichien força de nouveau le passage des Apennins, et la courageuse cité fut assiégée par terre et par mer (avril 1747). Un brave et habile général, fils du maréchal de Boufflers, six mille soldats français et un subside de deux cent cinquante mille francs par mois assurèrent la durée de la défense : l'Espagne avait envoyé quelques soldats, quelques munitions et beaucoup de promesses. Le gouvernement de Ferdinand VI, sans argent et sans autre ressource qu'une vingtaine de mille hommes qu'il ne pouvait plus recruter, avait ordonné à son général de ménager ses troupes à tel point, que l'armée d'Espagne, au dire des Français, « ne servait pas plus que si elle eût été de carton. » Malgré le peu de secours qu'il tirait des Espagnols, le maréchal de Belle-Isle reprit le comté de Nice sur les Piémontais (5 juin). Les Franco-Espagnols menaçaient de rentrer en

1 Fils d'un réfugié français.

Piémont. Le roi de Sardaigne rappela ses troupes de Ligurie et pressa ses alliés de l'aider à protéger ses états. Le siége de Gênes fut levé. La France avait rendu à Gênes le service qu'elle en avait reçu, et Boufflers n'avait pas seulement défendu Gênes; il l'avait pacifiée, en s'interposant entre le peuple exalté par son triomphe et les hautes classes trop étrangères à la délivrance de la patrie. Ce n'était pas, comme le peuple dégénéré de Hollande, par le sacrifice de sa liberté, que le noble peuple de Gênes croyait pouvoir sauver son indépendance vis-à-vis de l'étranger. Boufflers, ce dont on ne peut s'étonner, pencha un peu plus que de raison du côté de l'aristocratie.

Gênes sauvée, il s'agissait de reprendre l'offensive contre le Piémont; le général espagnol, Las-Minas, voulait qu'on attaquât par la Ligurie; Belle-Isle, par le Dauphiné. Après bien des tiraillements, la descente fut décidée par le Haut-Dauphiné; tandis que Las-Minas inquiétait l'ennemi par la route de la Corniche (Ligurie), et que le maréchal de Belle-Isle menaçait les cols de la Stura, le chevalier de Belle-Isle, frère du maréchal, partit de Briançon avec un troisième corps, et s'engagea dans les montagnes inaccessibles qui séparent la vallée de la petite Doire et celle du Chiusone : il voulait passer entre les forteresses d'Exilles et de Fénestrelles, et déboucher par les gorges les plus sauvages des Alpes sur le val du Sangone, qui mène à Turin; il fut arrêté au col de l'Assiette par un retranchement en pierre sèche et en bois, que défendait un corps piémontais. On ne put tourner ni dominer la position; on l'attaqua de front avec une aveugle impétuosité; pendant deux heures les Français se firent mitrailler et fusiller à bout portant sans réussir à franchir un obstacle qui n'eût pu être renversé que par du gros canon;

le chevalier de Belle-Isle, désespéré, alla mourir en plantant un drapeau sur les retranchements piémontais. Plus de cinq mille Français morts ou blessés jonchèrent ce fatal défilé (19 juillet). Le chevalier de Belle-Isle avait été pour moitié dans tous les projets, dans tous les rêves de son frère, et avait contribué autant que lui à cette guerre où il devait périr.

On ne renouvela pas cette malheureuse tentative pour forcer les Alpes; mais on fit passer à Gènes le duc de Richelieu avec des renforts qui portèrent au moins à quinze mille hommes le corps auxiliaire français (fin septembre), et les Franco-Génois reparurent au nord des Apennins, sur les derrières des armées austro-piémontaises.

Les négociations furent entamées durant l'hiver, mais avec peu de sincérité de la part des alliés, qui, pleins de mépris pour la modération ou pour la faiblesse de Louis XV, jugeaient qu'il serait toujours trop heureux de rendre ses conquêtes, si l'on était réduit à les accepter de sa main. L'entêtement farouche que Marie-Thérèse prenait pour de la magnanimité, et la haine de Georges II pour la France, entravaient tout. L'espoir d'un secours important les endurcissait encore. La Russie se décidait à intervenir, et le roi d'Angleterre avait obtenu de la tzarine Elisabeth la promesse de tenir trente-sept mille fantassins à sa disposition, moyennant un faible subside de cent mille livres sterling (juin-novembre 1747-février 1748). Dès le mois de février, les Autrichiens recommencèrent, contre le territoire génois, des attaques qui furent vivement repoussées par Richelieu.

« Sire, » avait dit Maurice de Saxe à Louis XV, « la paix est dans Maëstricht. » Cette grande place d'armes des

Hollandais devait, en tombant, livrer la basse Meuse et l'entrée des Provinces-Unies par le côté où l'Angleterre ne pouvait les secourir. L'administration militaire, le service de l'intendance, étaient redevenus très-bons sous le ministère du comte d'Argenson, surtout par l'impulsion de ce vieux Pâris-Duvernei que l'on a vu premier ministre de fait sous le ministère de *Monsieur le duc*, et qui avait repris une certaine influence sur le matériel des affaires. De vastes préparatifs furent terminés de bonne heure, et, le 13 avril, deux armées qui avaient marché par les deux rives de la Meuse, en feignant de menacer Breda, investirent Maëstricht, sans que les alliés fussent en état de s'y opposer.

Cette nouvelle produisit une vive impression sur le congrès, réuni à Aix-la-Chapelle. Les fonds publics, depuis quelque temps, avaient beaucoup baissé en Angleterre : il y avait de l'agitation dans ce pays, qui seul nourrissait la guerre; le spectacle pompeux de tous ces chariots remplis d'or, d'argent et d'objets précieux, qui voituraient de temps à autre dans Londres les prises faites sur le commerce de France et d'Espagne, commençait à ne plus faire oublier au peuple le poids des impôts, qui atteignaient au moins neuf millions sterling (deux cent vingt-cinq millions) pour l'année. Les ministres, les frères Pelham, qui avaient remplacé le fougueux Carteret, étaient moins belliqueux que le roi, et l'avaient amené à donner au plénipotentiaire anglais des instructions qui rendaient la paix possible dans certains cas. Le plénipotentiaire, lord Sandwich, jugea le cas arrivé, et, de concert avec l'ambassadeur hollandais, remit au comte de Saint-Séverin, plénipotentiaire de France, un projet qui parut acceptable (26 avril). Les préliminaires de paix furent

signés le 30 avril entre la France, l'Angleterre et la Hollande, sans attendre la signature des envoyés d'Autriche et d'Espagne : c'était l'unique moyen d'arriver à un résultat. Les principales conditions furent la restitution des conquêtes respectives; la cession du duché de Parme à l'infant don Philippe par Marie-Thérèse; le maintien aux rois de Prusse et de Sardaigne de ce qui leur avait été cédé par l'Autriche; le renouvellement de la sanction donnée à la pragmatique autrichienne pour tout le reste de l'héritage de Charles VI; la restitution à l'Angleterre de la traite des noirs (*assiento*) et du *vaisseau de permission* dans les colonies espagnoles pour quatre années; la reconnaissance de l'empereur François Ier par la France et l'Espagne; la conservation des fortifications rétablies à Dunkerque pendant la guerre actuelle du côté de la terre, mais la remise de la place sur le pied du traité d'Utrecht du côté de la mer[1], enfin la cessation des hostilités sous six semaines. Il fut convenu, en dehors du traité, que, pour l'honneur des armes françaises, Maëstricht serait livré au maréchal de Saxe, pour être restitué avec les autres conquêtes. Un article *secret*, qu'on eut soin de laisser transpirer, menaçait la puissance qui n'adhérerait pas, de perdre les avantages à elle procurés par les préliminaires[2].

Le plénipotentiaire autrichien, comte de Kaunitz, qui commençait une longue et célèbre carrière politique, protesta, puis adhéra le 25 mai : l'ambassadeur d'Espagne suivit cet exemple seulement le 28 juin : les petits états engagés dans la querelle avaient déjà signé ou signèrent. Louis XV, dans une lettre adressée le 5 mai au roi d'Es-

[1] Les corsaires dunkerquois, autrefois si redoutés des Anglais, avaient reparu avec succès pendant cette guerre.

[2] Wenck, t. II, p. 310.

pagne, s'était en quelque sorte excusé de lui avoir imposé la paix, en alléguant la ruine du commerce et de la marine des deux couronnes, les forces toujours croissantes que les alliés précipitaient contre la France, et l'épuisement de la France et de l'Espagne. Ces motifs n'étaient que trop réels : la misère et la dépopulation étaient effrayantes dans nos contrées les plus fertiles ; le contrôleur-général ne savait plus où trouver de l'argent ; les intendants avaient donné avis au bureau de la guerre qu'il était impossible de lever une nouvelle milice ; l'intendant de Guyenne écrivait que sa province était à la veille de mourir de faim[1]. Le danger imminent du Canada et de Pondichéri, dont on ne prévoyait pas la glorieuse résistance, était encore une considération importante.

Le 2 août, on arrêta une convention pour le renvoi des trente-sept mille auxiliaires russes, qui s'étaient avancés jusqu'en Franconie. Le traité définitif ne fut signé que le 18 octobre, presque le jour même où les Anglais échouaient devant Pondichéri. Ce fut une douleur amère pour le gouverneur de l'Inde française que de rendre cette conquête de Madras par laquelle il avait cru assurer la chute des colonies anglaises. Le malheureux La Bourdonnais avait bien prévu cette restitution. L'on ne pouvait qu'à ce prix recouvrer Louisbourg et sauver le Canada ; mais le traité fut très-mal fait en ce qui concernait ce dernier pays ; les limites respectives de l'Acadie et du Canada, constestées entre les colons français et anglais, ne

1 Lettre du roi, et Mémoire de M. de Saint-Séverin, ap. Flassan, t. V, p. 406-427. — Quant à l'Espagne, le secret de son obstination était dans l'excès même de sa détresse. — « Ne pouvant tomber plus bas en fait de misère et de souffrances, » suivant les propres termes d'un de ses agents diplomatiques, elle se considérait comme n'ayant rien à perdre, puisqu'elle n'avait pas à craindre d'invasion territoriale. V. Coxe, Hist. d'Espagne sous les Bourbons, t. IV, p. 10.

furent pas fixées : on en laissa la décision à des commissaires. C'était laisser la porte entr'ouverte à une guerre nouvelle, dès que les Anglais, toujours éveillés en présence d'un adversaire somnolent et insoucieux, croiraient avoir intérêt à reprendre les hostilités. En somme, les changements opérés à la surface de l'Europe et du monde par cette guerre immense étaient bien peu de chose en raison des torrents de sang versés et des flots d'or dépensés. Un énorme accroissement des dettes publiques en France et en Angleterre[1] avait au moins quelque compensation, chez les Anglais, dans la prépondérance maritime conquise; quant à nous, après avoir conquis la Belgique entière et une partie de la Hollande, nous ne gagnions pas même le droit d'être les maîtres chez nous et de rouvrir le port de Dunkerque. L'Autriche, qui avait failli être anéantie, ne perdait que la Silésie, Parme et une portion du Milanais, et avait appris à connaître les ressources des populations guerrières du Danube inférieur. L'importance militaire des bandes irrégulières de la Hongrie et de la Slavonie, l'importance bien plus grande encore, la supériorité militaire assurée à la Prusse par sa tactique nouvelle, la supériorité maritime assurée à l'Angleterre par le nombre et par la bonne administration navale, la décadence profonde de la Hollande, l'impossibilité de défendre la Belgique et peut-être même la Hollande contre la France, tels étaient les principaux résultats acquis à la politique contemporaine. Un dernier résultat, le pire pour notre patrie, c'est qu'il n'y avait plus de diplomatie ni de gouvernement en France, plus même la mauvaise diplomatie de Dubois, qui, du moins, avait un but!

[1] L'Angleterre avait augmenté sa dette de deux milliards; la France, de douze cents millions.

LIVRE TROISIÈME.

DES MOEURS ET DES IDÉES EN FRANCE DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV JUSQU'AU MILIEU DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

(1715 - 1748.)

§ Ier.

La Société. — Les Gens de Lettres. — Les Beaux-Arts. — La Famille. Etat moral. — Les Grands et l'Eglise.

En suivant, dans leur cours, les événements de la période écoulée entre la mort de Louis XIV et la paix de 1748, nous avons déjà rencontré bien des révélations sur l'état moral et intellectuel de cette société qui se transformait si profondément depuis un demi-siècle. Le grand intérêt est là pour nous durant le reste de cette histoire ; le gouvernement et toutes les institutions, toutes les croyances officielles, allant s'abaissant et se décomposant de plus en plus, il importe surtout de pénétrer, à travers les accidents extérieurs, jusqu'aux signes les plus intimes et les plus généraux de cette décomposition, et de reconnaître, parmi les symptômes de mort, les germes d'une vie nouvelle. Entre les racines du vieil arbre social qui se dessèche, le dix-huitième siècle sème confusément, et souvent par les mêmes mains, le bon grain et l'ivraie; le dix-neuvième siècle, si confus et si obscur lui-même, n'a pas encore su en faire

le triage. Le devoir de l'historien est de signaler, à mesure de leur manifestation dans la vie nationale, les principes, les uns salutaires, les autres funestes, qui nous ont faits ce que nous sommes : la tâche entreprise dans ce livre s'arrête au jour où ces principes, transportés de la sphère des idées dans celle des faits, renversent l'ancienne société et inaugurent le monde nouveau.

Nous avons essayé ailleurs d'analyser les principaux éléments du génie de la France[1] : il nous a semblé voir la France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, osciller entre le sentiment et l'esprit critique comme entre deux pôles; c'est là, pour ainsi dire, le suprême *contradictoire* du caractère national. Nous entendons par esprit critique le côté négatif du sens commun, de la raison pratique, de cette faculté essentiellement française, qui, suivant qu'elle procède par affirmation ou par négation, est l'auxiliaire sagace ou le dangereux adversaire du sentiment. Le sentiment, dans notre histoire, a enfanté les croisades, l'art religieux du Moyen Age, la poésie amoureuse avec son admirable idéal, immortalisé par les disciples italiens des trouvères français, et aussi les mystérieuses inspirations populaires de la *religion du Saint-Esprit*; puis il nous a sauvé par l'incarnation vraiment divine du génie de la France dans Jeanne Darc; l'esprit critique, qui a sa tradition dans certaines parties de la littérature du Moyen-Age, a produit et la protestation religieuse et les protestations sensualistes ou sceptiques du seizième siècle, Calvin, Rabelais, Montaigne. Au dix-septième siècle se manifeste parmi nous une sublime apparition, une déesse inconnue, la raison pure :

[1] De la France, de son génie et de ses destinées. 1847.

son règne fait de cet âge un âge unique dans l'histoire. Ce règne, cependant, n'est pas sorti de la sphère des esprits, et encore s'est-il abstenu d'envahir deux immenses domaines de cette sphère : le domaine de l'idée religieuse et celui de l'idée politique. Spinoza seul y a pénétré, entre tous les philosophes de la raison pure ; mais le panthéisme contemplatif et solitaire, si c'est là le dernier mot du rationalisme transcendant, n'est pas de nature à entraîner la France, le pays de l'action et de la vie collective. La philosophie de la raison pure demeure donc incomplète et impuissante à descendre dans la sphère du réel et de la raison pratique. Personne, chez le peuple français, chez le peuple du sentiment, ne trouve l'inspiration de compléter la raison par le sentiment, et le mouvement de Leibniz n'aboutit pas chez nous plus que celui de Spinoza ! Alarmante défaillance du génie de la France, qui se trouble et s'arrête au lieu de continuer son œuvre !

Le monde, pourtant, ne peut s'arrêter : il faut avancer, il faut s'affranchir des liens du passé ; il faut que la philosophie descende de ses paisibles abstractions dans l'arène de la vie réelle ; la France frémit sous le joug des vieilles institutions et des vieilles traditions ; elle demande partout des armes. Si la raison pure ne les fournit pas, on les demandera ailleurs. Déjà, l'esprit critique a sonné la charge avec le grand sceptique Bayle ; ce n'est pas assez : il faut une doctrine ; le sensualisme en a une à l'étranger, en Angleterre, une doctrine métaphysique mêlée accidentellement à une doctrine de réforme politique ; on ira chercher le sensualisme en Angleterre, comme au seizième siècle on est allé chercher le protestantisme en Allemagne. mais, cette fois, avec un succès plus vaste et plus profond.

C'est que la société y est toute préparée, et qu'il n'y a plus, comme autrefois contre la réforme protestante, de grandes forces résistantes en réserve ; le sensualisme pratique a précédé le sensualisme philosophique. Le spiritualisme est ébranlé de fait par la réaction de licence déchaînée contre la dévotion et la rigidité de Louis XIV. Cartésianisme, jansénisme, jésuitisme, ces trois rivaux, entre lesquels s'est partagé le dix-septième siècle, sont menacés à la fois. Le sévère dogmatisme métaphysique, l'ascétisme de la dévotion sincère et l'hypocrisie de la dévotion politique, sont également antipathiques à la génération nouvelle, qui gardera de Descartes la méthode, comme instrument de critique et d'analyse, mais en la découronnant des vérités premières et en lui enlevant le principe qui la faisait reine, pour l'attacher comme une servante au sensualisme.

Descendons maintenant de ces hauteurs, afin de parcourir cette société sur laquelle nous venons de planer à vol d'oiseau ; jetons un coup d'œil sur les idées et les mœurs et sur les lettres et les arts qui les reflètent et réagissent sur elles.

Après les ivresses insensées de la Régence, le désordre s'est calmé, et réglé, pour ainsi dire. La licence orgiaque a passé comme la rigidité hypocrite ; la société s'asseoit dans ses mœurs nouvelles, nouvelles par la franchise avec laquelle on avoue ce qui, du temps du Grand-Roi, restait demi-voilé dans l'ombre. La volupté raffinée gagne le terrain que perd la débauche grossière. Au lieu du délire des sens règne un sensualisme élégant et poli, subtil et raisonneur. Un esprit fin, vif et léger remplace l'esprit des folles saillies, l'esprit de la Régence. La vie devient de plus en plus extérieure ; le besoin de multiplier les re-

lations, les échanges d'idées, d'impressions et de sensations, domine tout, et la sociabilité qui a toujours signalé le caractère français prend une extension sans limites. Jamais la société n'a été si brillante, si pleine d'agrément et d'attrait. La conversation étincelle; moins nourrie, moins sérieuse qu'au siècle passé, elle n'instruit plus guère, mais elle charme, elle éblouit, elle entraîne. L'admiration que témoigne dans ses lettres intimes un étranger, l'homme le plus spirituel de l'Angleterre, Chesterfield, montre à quel point la société française de ce temps l'emporte sur le reste de l'Europe par les manières, le langage, le goût, la distinction en toutes choses. L'éducation française est accomplie sous ces rapports; mais tout y est sacrifié à l'art de plaire, et rien à l'art de mériter, Aussi la sagacité, la justesse, sont-elles le plus souvent à la surface, et la frivolité au fond. Le goût, si vanté, se raffine et s'altère par la subtilité et par la nécessité d'amuser à tout prix si l'on veut plaire. De là, la déplorable mode du *persiflage*. Amuser étant le but suprême, et la malignité étant plus piquante que la bienveillance, la méchanceté se réduit en art, et le *méchant* devient un type. Méchanceté superficielle, d'ailleurs, comme le reste, et qui n'est en général que malice et légèreté égoïste. Cet égoïsme, qui avoue sans détour son mépris des liens privés, de la famille et de l'amitié[1], est souvent associé, par un singulier contraste, à un étalage de philanthropie

[1] La parenté m'excède, et ces liens, ces chaînes,
De gens dont on partage ou les torts ou les peines,
Tout cela, préjugés, misères du vieux temps!
C'est pour le peuple, enfin, que sont faits les parents.
. . . . chacun n'est que pour soi.

GRESSET, *Le Méchant*.

envers les hommes en général, qui n'est pas dénué de sincérité. C'est que l'égoïsme et l'humanité procèdent parfois ici d'une même cause, la mobilité, la multiplicité des relations qui met en contact avec tout et avec tous, et qui empêche de naître ou étouffe les fortes affections privées, en même temps qu'elle dispose à une certaine bienveillance collective. Chez un peuple sympathique comme le nôtre, il faut bien que le principe affectif retrouve sa place quelque part.

En résumé, le développement excessif de la sociabilité s'est opéré aux dépens de l'esprit de famille et des rapports solides et nécessaires; la vie a perdu en profondeur ce qu'elle gagne en surface. Le sens moral s'est extrêmement affaibli dans les classes élevées et lettrées[1]. Cette orgueilleuse estime de soi-même, qu'on appelle honneur, remplace chez les hommes la vertu et le devoir, et l'honneur lui-même souffre des éclipses sans nombre; tout ce qui est fort s'altère dans cette énervante atmosphère.

Les diverses classes de la société *polie* se modifient les unes par les autres, et se mêlent beaucoup plus qu'elles ne l'avaient encore fait. Les gens de lettres sont les agents les plus actifs de ce mélange. Ils avaient été un moment engagés dans la politique sous la Régence. Le régent, la duchesse du Maine, mais surtout Dubois, les avaient employés à revêtir d'un beau langage de vilaines choses[2]. Le

1 « Ceux qui pourraient prétendre à la gloire de donner l'exemple par leur rang ou par leurs lumières, paraissent avoir trop peu de respect pour les principes. . . . . Le bas peuple, n'ayant aucun principe, faute d'éducation. . . . . n'a que l'imitation pour guide. C'est dans l'état mitoyen que la probité est encore le plus en honneur.

DUCLOS, *Considérations sur les Mœurs de ce siècle*, 1751, *p.* 101.

C'est un bourgeois qui vante *l'état mitoyen*; toutefois ce mot, sur le défaut d'éducation populaire, n'est pas jeté au hazard; Duclos a un excellent chapitre sur l'éducation.

2 Fontenelle, Destouches, l'abbé Dubos, etc.

gouvernement, sous Fleuri, ne cherchant que le silence, n'avait pas continué à se servir d'hommes qui cherchent surtout le bruit et la renommée; il ne se fût pas d'ailleurs senti la force de les retenir longtemps à l'état d'instruments passifs. Les gens de lettres, délaissés du gouvernement, s'emparent de la société. Elle poursuivait tous les plaisirs, ceux de l'intelligence comme les autres, tout ce qui donne du mouvement et de la variété à la vie. Dès qu'elle a goûté les *beaux esprits*, elle ne peut plus se passer d'eux; elle les adopte, elle les intronise, à condition qu'ils paient de leur personne, de leur parole, plus encore que de leur plume. Sous Louis XIV, les auteurs *venaient* à la cour, qui était le *monde* d'alors; ils n'y *vivaient* pas : ils menaient assez généralement une vie d'étude et de retraite ; maintenant le *monde* les enveloppe et les accapare ; ils y perdent en science des livres et en réflexion ; ils y gagnent en connaissance pratique des hommes et de la vie. Les barrières sont rompues et les oppositions deviennent moins tranchées entre la noblesse d'épée, la robe, la finance et la littérature. Le financier se pique de belles-lettres, vise au bon goût, et va parfois jusqu'aux grands sentiments [1] : La Popelinière n'est plus *Turcaret*. Le duc-et-pair trouve piquant de se faire l'ami d'un poëte : « l'esprit rend toutes les conditions égales, » dit Duclos ; *égalité* qui n'empêche pas le duc-et-pair de se faire donner du *monseigneur* par son ami [2], la vanité des

[1] En 1744, le contrôleur-général Orri ayant projeté l'abolition des droits sur l'exportation de beaucoup de marchandises françaises, les fermiers-généraux, à qui revenaient ces droits, en offrirent d'eux-mêmes la remise un an avant la fin de leur bail, dans l'intérêt du commerce. — V. Bailli, t. II, p. 123. — L'influence salutaire des négociants, à partir de l'époque de Law, avait transformé les grossiers et ignares traitants d'autrefois.

[2] V. les lettres de Voltaire au duc de Richelieu. — Autrefois on n'appelait *Mon-*

titres allant croissant à mesure que l'autorité réelle et la distinction des rangs s'affaiblissent. Il est à regretter que cette espèce d'égalité ne soit souvent que celle des vices brillants, et que les uns ne descendent plus encore que les autres ne montent.

La suprématie morale étant revenue de Versailles à Paris, c'est dans les principaux lieux de réunion de cette capitale, dans les salons, dans les cafés, dans les théâtres, qu'il faut étudier le mouvement des esprits. L'opinion se fait, le ton se donne chez des femmes qui se font centre de sociétés littéraires, chez madame de Lambert, madame de Tencin, madame du Deffant, madame Geoffrin ; noms étrangement accouplés, indice caractéristique du relâchement et de la confusion de toutes choses, que d'avoir à citer la respectable madame de Lambert [2] à côté de l'intrigante, de la prostituée Tencin, héritière indigne de cette Ninon, qui, du moins, avait droit de se vanter d'être un *honnête homme ;* les plus illustres écrivains se lient sans scrupule avec cette femme qui orne ses vices de toutes les grâces de l'esprit. Quant à la maligne du Deffant, ancienne amie de madame de Prie, et à l'aimable Geoffrin, leurs salons doivent croître singulièrement en importance et devenir, non plus seulement des bureaux d'esprit, mais des foyers d'idées.

seigneur que le seigneur dont on était le vassal, ou le roi, le seigneur commun : on ne qualifiait les princes du sang eux-mêmes que de *Monsieur*. Les évêques ne s'étaient arrogé que sous Louis XIV ce titre de *Monseigneur*, si contraire à la modestie chrétienne.

1 Auteur d'ouvrages moraux aussi recommandables par le fond, que distingués par le style ; *Avis d'une mère à son fils* ; — *Avis d'une mère à sa fille* ; — *Traité de l'amitié*, etc. — Ses *Réflexions sur les femmes*, surtout, sont un chef-d'œuvre de délicatesse et d'élévation morale ; nous y reviendrons. Elle eût dû être la mère de Vauvenargues ! Elle mourut très-âgée, en 1733.

Les cafés, nouveauté introduite d'Orient sous Louis XIV, rivalisent presque d'influence avec les salons. De toutes les importations de ce genre qui ont modifié, depuis le seizième siècle, l'alimentation européenne, la liqueur arabe, qui éclaircit et anime l'esprit au lieu de le troubler, s'était trouvée la plus appropriée au goût et au tempérament français : dès la Régence, les cafés disputaient le terrain aux cabarets, si chers à cette époque avinée : il y en avait trois cents dans Paris. Depuis, ils ont pris une entière prépondérance, au moins dans les classes supérieures et moyennes : les excès du vin tendent à n'être plus que le défaut des classes tout-à-fait incultes. L'usage du café peut compter parmi les causes de la profonde modification qui commence à s'opérer dans la constitution physique des classes aisées et lettrées : le développement excessif du système nerveux, qui s'annonce chez les femmes par la fréquence des *vapeurs*, chez les hommes par l'affaiblissement musculaire, tient surtout, cependant, à des causes morales, à l'excitation fébrile de l'oisiveté agitée où l'on vit, à l'absence de consistance et de but sérieux, de tonique, pour ainsi dire, dans l'éducation et dans les habitudes.

C'est le plus souvent à la sortie du théâtre qu'ont lieu, dans les cafés, entre les beaux esprits, ces joûtes à armes bien affilées, mais pas toujours courtoises, que doivent célébrer un jour les mémoires et les recueils d'anecdotes. Le théâtre a pris, dans la vie sociale, une importance qu'il ne faut pas juger d'après la valeur des œuvres dramatiques contemporaines. Tout en produisant beaucoup de nouveautés plus ou moins heureuses, on vit sur le passé, sur les créations du siècle de Louis XIV, plus généralement appréciées en France et en Europe qu'au temps

même de leur apparition : il n'y a que la postérité qui puisse faire le classement définitif des chefs-d'œuvre. Seulement, la manière de rendre ces chefs-d'œuvre subit une transformation dictée par l'esprit de l'époque. L'idéal poétique s'évanouissant, tandis que le sentiment de la vie réelle devient plus actif et plus intense, la mélopée, moins accentuée que chez les anciens, mais assez marquée encore pour imposer à la tragédie une sorte de convention lyrique, est supprimée par des acteurs célèbres (Baron, dans ses dernières années, et mademoiselle Lecouvreur) : on *parle* désormais les vers au lieu de les *chanter*. Cette substitution du ton naturel au ton lyrique coïncide avec la multiplication des théâtres de société et de collége, qui répandent partout le talent de la déclamation, l'aisance, la grâce et l'assurance des manières [1], pendant que de nombreuses sociétés littéraires propagent le goût de la littérature française, de Paris dans les provinces, des provinces à l'étranger, de toutes parts envahi.

Le temps semble plus propre à la comédie qu'à la tragédie : deux noms d'auteurs comiques doivent surnager de la Régence et des premières années de Fleuri : Destouches et Marivaux. Le premier, froidement raisonnable, abondant le plus souvent sans verve et sans gaîté, aurait laissé peu de traces s'il n'eût, une fois dans sa vie, touché à la haute comédie de caractère : le *Glorieux* (1732) appartient à l'histoire ; c'est la suite du *Bourgeois-Gentilhomme* et de *Turcaret*; c'est la fameuse alliance de

[1] « Narrer, réciter, déclamer bien, sont pour les Français des études sérieuses. Ils ne s'expriment jamais d'une façon vulgaire. » Lettres de lord Chesterfield, CXCVII; CCXI; CCXXXVI. Les jésuites, que Chesterfield admire beaucoup comme grands maîtres en *l'art de plaire*, avaient été les promoteurs des théâtres de collége. Ils allaient jusqu'à faire venir des danseurs de l'opéra pour les ballets.

la noblesse et de la finance traduite sur la scène. Marivaux, écrivain bien plus original, est l'élève de Fontenelle et de cette petite cour de Sceaux, école d'affectation et de bel-esprit alambiqué, reste dégénéré du dix-septième siècle, qui est comme une miniature de Versailles ou plutôt une renaissance affadie et gâtée de l'hôtel de Rambouillet; mais la délicatesse et l'agrément de l'esprit de Marivaux percent à travers le faux goût dont il s'enveloppe : il excelle à peindre les surprises du cœur ou plutôt de l'imagination, si communes dans cette société mobile et fantasque : s'il ignore la grande route du cœur, il en connaît les sentiers, comme l'a dit Voltaire, et le charme que trouvent ses contemporains dans ses piquantes combinaisons ne disparaîtra pas complètement avec le monde où il a pris ses modèles [1].

Un peu plus tard, une de ces créations vivantes où se confondent l'auteur et l'ouvrage, sauve encore un nom de l'oubli : Piron, spirituel auteur d'une foule de productions médiocres, consacre dans la *Métromanie* (1738) le type du *rimeur*, de l'homme qui écrit pour écrire, comme l'oiseau chante, au moment où ce type va s'effacer devant celui de l'écrivain qui écrit pour enseigner et combattre, et qui use de sa plume comme d'une épée. La dernière comédie de ce demi-siècle, qui mérite le souvenir de l'histoire, est le *Méchant* de Gresset (1747), œuvre inférieure à la Métromanie par la couleur et la vivacité de la verve, mais supérieure par l'intérêt plus général du sujet; Gresset peint, avec un talent d'observation très-distingué, un travers social dont nous avons parlé tout-à-l'heure.

1 Les *Jeux de l'Amour et du Hasard* sont de 1730.

Quoique l'époque semble peu tragique, il s'est formé dans la tragédie une célébrité bien autrement éclatante que celle de ces auteurs comiques; mais ce n'est pas encore le moment d'aborder la grande figure que nous allons bientôt voir dominer toutes les routes de la renommée.

Quand on observe les mœurs à travers la littérature, il faut compléter l'étude du théâtre par l'étude du roman, qui peut développer ce que la scène n'esquisse qu'à grands traits, s'affranchir des conventions et des convenances imposées au poëme dramatique, et tout oser, en un mot. Le roman prend un caractère de galanterie banale qui n'est plus que du libertinage à froid. Il suffit de citer Crébillon fils, si dissemblable à son père, le sombre tragique. Il y a pourtant de très-frappantes exceptions : l'abbé Prévost, écrivain d'un sentiment profond, naïf et passionné, doit précisément le succès de ses vastes et nombreux ouvrages au contraste qu'il offre avec la physionomie générale de son temps : le vrai et le simple piquent comme une nouveauté cette génération blasée par les raffinements de l'esprit et des sens. Les grands romans de Prévost sont destinés à s'ensevelir un jour dans le fond des bibliothèques, comme tant de créations estimables que n'a pas touchées la flamme du génie; mais cette flamme s'est reposée un moment sur la tête du malheureux abbé, et il en est sorti un petit chef-d'œuvre: *Manon Lescaut* (1732).

Quelque chose de plus étonnant encore, c'est un petit roman qui égale en sensibilité et surpasse par une douloureuse énergie l'auteur de la *Princesse de Clèves :* le *Comte de Comminges* est écrit par une femme, et cette femme est la Tencin, la sœur incestueuse, la mère déna-

turée, la complice et la complaisante de tous les vices puissants ; la femme non pas seulement égarée par les passions, mais avilie par les plus honteux calculs ! Mystères étranges de l'âme humaine ! L'idéal peut-il donc refléter sa lumière jusqu'au fond de tels abîmes ! ou faudrait-il admettre la tradition qui prétend ôter cette œuvre à la Tencin pour la donner à M. d'Argental[1] ?

Les beaux-arts n'offrent pas moins de révélations que les lettres sur l'esprit d'un siècle : ils doivent avoir leur part dans la revue que nous poursuivons. Ainsi, l'altération de la sévérité du culte par l'introduction des instruments à corde, des airs profanes à la mode et des chanteurs et chanteuses de théâtre dans la musique d'église, est quelque chose de significatif. Le goût du chant était extrêmement répandu dans le premier tiers du dix-huitième siècle : le clavecin et la basse-de-viole avaient remplacé, comme instruments à la mode, le luth et le théorbe. L'école de Lulli, qui n'était que la vieille musique française modifiée avec goût et mesure par un Italien très-francisé, régnait avec les successeurs de Lulli, Colaud, Mouret, Destouches, Campra ; la science harmonique était nulle en France ; mais la mélodie, si tendre, si naïve et si touchante chez nos vieux maîtres, conservait les qualités expressives et dramatiques qui sont le cachet français. Un artiste savant et fort, Rameau, donne, en 1722, par son *Traité d'harmonie*, le signal d'une révolution qu'il accomplit par ses ouvrages quinze ans plus tard : il introduit en France la science italienne, et affranchit la musique de l'obligation d'exprimer dans toutes ses modulations

1 Marivaux a fait aussi des romans d'une touche forte et sérieuse, où l'on ne retrouve ni l'afféterie ni la subtilité galante de son théâtre.

des sentiments déterminés et de suivre pas à pas la poésie, sans rompre pourtant tout-à-fait avec la tradition nationale [1].

Les arts plastiques ont, avec les mœurs de cette époque, des rapports beaucoup plus apparents que la musique. Ainsi, l'architecture n'élève plus de grands monuments, mais elle fait une révolution dans l'intérieur des habitations, multiplie les pièces en diminuant leurs dimensions, fait disparaître les fenêtres immenses, les vastes cheminées chargées de sculptures, prodigue les glaces, et substitue partout l'agrément et la commodité à la grandeur : la volupté a détrôné l'orgueil; les monuments du temps, ce sont ces *petites maisons*, où les grands et les riches abritent leurs plaisirs dans les jardins des faubourgs de Paris [2]. Après un siècle écoulé, on aperçoit encore çà et là, enveloppées dans les îles de hautes maisons qu'habite le peuple des quartiers nouveaux, ou à demi-cachés par quelques restes de feuillées, quelques-uns de ces petits temples de la Vénus moderne, avec les festons de pierre et les masques lascifs de satyres et de nymphes qui décorent leurs frontons et leurs frises, derniers vestiges

[1] V. dans les Mém. du marquis d'Argenson (p. 410), la défense passionnee de la vieille musique françaises contre la musique italienne, qui n'est, aux yeux des champions de l'ancienne ecole, qu'un capricieux bariolage. — Aussi Lémontei, Hist. de la Régence, t. II, p. 366.—Voltaire, *Le Temple du Goût*. Il y a des observations d'une exquise justesse.

[2] Le seul monument vraiment considerable de cette période, à Paris, est l'église de Saint-Sulpice, édifice imposant par ses proportions et surtout par son portique, mais dont les diverses parties manquent de goût et de beauté. Le palais Bourbon, aujourd'hui l'hôtel du président de l'Assemblée Nationale, est le premier édifice où l'on ait établi de nouvelles distributions. Il fut construit vers 1722 par la duchesse de Bourbon, mère de *M. le Duc*.

d'une ère d'insouciance épicurienne, oubliés au milieu de ce monde nouveau, si orageux et si sombre[1].

Dans l'architecture, la peinture, la sculpture, les ornements, les décorations, les ameublements, partout, dominent la fantaisie, les formes capricieusement contournées, les grâces coquettes et frivoles. La beauté des lignes et des types était depuis longtemps perdue : la grande ordonnance disparaît à son tour de la peinture avec François Lemoine (mort en 1737), le peintre du plafond du *Salon d'Hercule*, à Versailles. Lemoine avait su encore disposer une immense composition, mais non plus l'exécuter : mou, incorrect, affecté, sans élévation, il a consommé la décadence de la grande peinture. La sculpture, de son côté, élégante, animée, mais maniérée, avec Coustou, est sortie, avec Lepautre (mort très-vieux en 1744), des conditions qui lui sont propres, et a pris un caractère théâtral, compliqué, confus : elle ne sait plus dégager, avec une large simplicité, les lignes essentielles d'un groupe ; elle se tourmente à exprimer de minutieux détails que doit négliger le ciseau[2]. Bouchardon, le successeur de Lepautre[3], avec un style moins chargé, n'a pas assez de force ni de pureté pour relever l'art : Pigalle n'y réussira pas mieux. Dans la statuaire de second ordre, il reste, comme dans la peinture, l'habileté de main, la finesse, la vivacité : l'esprit, qualité essentielle du temps, doit se retrouver dans les arts. Tandis que l'école de Lebrun dégénère et s'éteint avec les Coypel, les de Troy,

1 Les premières *petites maisons* furent bâties vers la fin de Louis XIV, par le maréchal d'Huxelles et le duc de Noailles. — Lémontei, t. II, p. 51[illegible].

2 V., dans le Jardin des Tuileries, *Pœtus et Arie, Enée et Anchise*.

3 Statues de l'Eglise Saint-Sulpice ; — Fontaine de la rue de Grenelle ; 1739. Bouchardon est mort en 1762.

les Lemoine, il apparaît une espèce de renaissance flamande, raffinée et coquette, appropriée aux *boudoirs* du dix-huitième siècle. La ligne perdue, la couleur au moins revient caresser le regard d'une époque sensuelle. La Régence a eu un peintre charmant, qui a porté, dans une nature et dans un monde de pure convention, espèce de mascarade perpétuelle, une verve si étincelante qu'elle ressemble à la vérité, et un coloris merveilleux comme celui des anciens maîtres flamands : Watteau brille peu de temps avec ses *bergères* de l'opéra et de la comédie italienne. D'autres Flamands italianisés, les Vanloo, tiennent assez longtemps le sceptre de la peinture. Carle Vanloo, si brillant, si facile et si relâché, reste le type de cette école ; mais la peinture de fantaisie baisse à son tour comme la grande peinture : l'esprit animait les fantaisies de Watteau et de Vanloo : l'esprit disparaît chez Boucher, le peintre favori de Louis XV, et ne laisse plus subsister que la mollesse affadie et la licence vulgaire, comme la lie d'une liqueur évaporée. Boucher sera digne d'être le Raphaël du *Parc-aux-Cerfs !* Tout sentiment du beau et de l'idéal est tellement perdu, qu'on associe ces deux noms, Raphaël et Boucher, sans croire blasphémer, et si comme l'un était le légitime successeur de l'autre [1].

Une branche de la peinture continue à fleurir parmi les ruines de l'idéalité et de l'imagination : le portrait. C'est là que se sont réfugiés l'esprit et la vie. L'art du portrait se personnifie dans ce Delatour dont le crayon lègue

1 V. Mém. de d'Argenson, p. 420. Et d'Argenson est *personnellement* l'homme le plus éloigné des vices du temps, mais, en fait d'art, on avait *des yeux pour ne point voir* ! Voltaire n'est guère plus éclairé à cet égard par son goût littéraire et par la prodigieuse sagacité de son esprit que d'Argenson par la droiture de son cœur.

à la postérité les images, rayonnantes d'intelligence, des hommes célèbres du dix-huitième siècle.

Les variations du costume sont intéressantes à suivre dans les monuments que nous en laisse l'art du dessin. Sur la fin de Louis XIV, le costume était vieux, lourd, bigot, exagéré, hors de toute proportion : la Régence abat les immenses perruques des hommes et les hautes coiffures qui semblaient mettre le visage des femmes au milieu de leur corps. L'habit des hommes devient plus riche et moins ample : les deux sexes adoptent l'usage de se couvrir la tête d'une poudre blanche qui adoucit les traits et le regard, supprime en quelque sorte la différence des âges, et compose, avec les *mouches* des femmes et la disparition de tout reste de barbe chez les hommes, des physionomies tout artificielles. Les femmes portent les cheveux courts et gracieusement bouclés, mais leur corps n'est pas délivré comme leur tête[1] : les absurdes *paniers*, arrivés d'Angleterre et d'Allemagne, remplacent les lourdes jupes gonflées et plissées à contrepoids de plomb (vers 1718). Le corps-de-baleine, fléau de plusieurs générations, étrangle plus que jamais leur taille, gêne leur respiration et écrase leur poitrine, usage qui eût semblé aux Grecs une impie extravagance de barbares, étrangers à tout sentiment de l'harmonie et des belles proportions[2]. Les femmes à la mode, au lieu de briser franchement cette contrainte, subissent le *grand habit* dans les heures d'étiquette, et s'en débarrassent, dans leur vie habituelle,

1 Cette délivrance ne fut pas durable: dans la seconde moitié du règne de Louis XV, la tête des femmes ploya de nouveau sous un échafaudage encore plus monstrueux qu'au temps de madame de Maintenon.

2 La mode des paniers amena la formation d'une nouvelle compagnie pour la pêche de la baleine. V. Lémontei, t. II, p. 332.

au profit d'un *négligé* si hardi et si léger qu'il rappelle les voiles transparents, le *vent tissu* des dames romaines de l'Empire [1]. Le *négligé* fantasque et voluptueux de la Parabère et de la Pompadour est la véritable antithèse de l'habit roide et sombre de madame de Maintenon. Il n'y a guère moins de différence entre les *ruelles* du dix-septième siècle et ces *boudoirs* parfumés [2] où les belles dames du dix-huitième reçoivent, pendant leur toilette, gens de qualité, beaux-esprits, abbés mondains [3].

Partout des influences à la fois excitantes et amollissantes agissent sur le corps et sur l'âme, et se combinent avec l'extrême facilité des relations pour transformer l'état moral de la société. Nous avons parlé des principaux lieux où l'on peut saisir la société rassemblée, salons, cafés, théâtres ; là, c'est l'esprit qui domine ; mais il est un autre lieu de réunion qui exerce peut-être une action plus considérable sur les mœurs. C'est le bal masqué public, innovation de la Régence (1716), qui devient une véritable institution sociale, ou, pour mieux dire, anti-sociale, et

1 Le *négligé* eut des conséquences commerciales funestes. Il nécessita la création d'étoffes légères que n'avaient pas prévues nos vieux réglements industriels : on ne sut pas faire plier les réglements aux nécessités nouvelles, et l'Angleterre et la Hollande, plus habiles, nous approvisionnèrent par la contrebande.

2 Les odeurs, que le goût de Louis XIV avait proscrites et dont le dix-huitième reprit l'usage avec passion, dûrent contribuer, autant que le café, à surexciter les nerfs. L'habitude croissante du tabac, en irritant la membrane muqueuse, eut aussi son influence sur les tempéraments. Ce goût bizarre, emprunté aux sauvages et raillé par Voltaire, contraste fort avec la propreté recherchée et la délicate sensualité du siècle qui le propagea.

3 Un usage bien plus indécent que les réceptions à la toilette, était l'emploi des valets-de-chambre mâles pour les femmes. L'affaiblissement du sentiment de la pudeur chez les femmes du monde se remarquait par toutes sortes de modifications dans les habitudes. — La substitution générale des accoucheurs aux sages-femmes, tellement passée dans les mœurs que personne ne s'en choque plus, date de cette époque. V. Lémontei, t. II, ch. XXI.



Mme DE POMPADOUR.

Publié par Furne, Paris.

qui est pour la France du dix-huitième siècle ce qu'ont été les mystères voluptueux des cultes d'Asie pour la société romaine [1]. Un tourbillon d'intrigues galantes emporte tout : la séparation des maris et des femmes se consomme dans ces réunions où ils ne peuvent paraître ensemble sans trahir l'*incognito* qui en fait l'attrait ; le ridicule ne frappe plus le mari trompé, mais le mari jaloux ; le jaloux devient l'ennemi public. Une morale nouvelle se formule : on se marie pour avoir un héritier de son nom ; puis on devient libre de part et d'autre, et non seulement on devient libre de chercher ailleurs d'autres engagements, mais on serait ridicule de ne pas le faire. La bonne compagnie n'aurait pas assez de raillerie pour l'amour d'un mari et d'une femme [2]. Le lien de la famille, déjà bien fragile sous le Grand Roi, est ainsi dissous dans les hautes classes, et affaibli dans les classes moyennes et inférieures, qu'on envahit par la séduction habile, par la corruption grossière et par l'exemple.

Le Moyen Age, aussi, l'esprit chevaleresque, avait attaqué l'unité du mariage, mais pour séparer l'amour idéal des réalités inférieures, des vulgarités de la vie présente ; effort téméraire, en dehors du développement

1 Ce fut le chevalier de Bouillon qui donna l'idée de convertir les théâtres en salles de bals masqués, au moyen d'un plancher mobile. Il eut 6,000 livres de pension pour cette invention.

2 C'est là le *Préjugé à la mode*, attaqué dans un des premiers ouvrages de ce Nivelle de la Chaussée, qui voulut créer le drame bourgeois en substituant dans la comédie l'intérêt des situations et des passions à l'intérêt des caractères et à la gaîté. Le génie manqua à cette tentative. — Malgré la corruption de la Régence, on avait encore vu, à cette époque, des femmes fort légères suivre courageusement l'ancienne coutume de s'enfermer avec leurs maris malades de la petite-vérole, et s'exposer à la mort pour eux comme si elles les eussent aimés de l'amour le plus fidèle. Un autre fait remarquable en sens contraire, c'est l'habitude qui s'introduisait de stipuler dans les contrats de mariage, que la femme ne serait pas tenue d'aller habiter les terres de son mari.— V. Lémontei, t. II, p. 277.

normal de la vie, mais effort héroïque, après tout, par cela même qu'il était impossible à soutenir autrement qu'à l'état d'exception. Le dix-huitième siècle, lui, tend à détruire l'amour après le mariage, le sentiment après la règle, la morale chevaleresque après la morale de l'Eglise. Deux Anglais, un romancier et un homme d'état, donnent la théorie de ces mœurs nouvelles, qui n'atteignent qu'en France ce qu'on peut nommer la perfection de leur élégante corruption, mais que le reste de l'Europe pratique avec une espèce de naïveté dans les pays du midi, avec brutalité dans ceux du nord : ils donnent cette théorie, l'un pour l'anathématiser, l'autre pour la prêcher à son propre fils dans des lettres intimes qu'il n'avait pas destinées à voir le jour ! Le modèle suprême, pour Chesterfield, c'est César, qui a su être à la fois le premier homme de plaisir et le premier homme d'affaires de son temps, le mari de toutes les femmes et le maître de tous les hommes. Des liaisons de galanterie nouées et dénouées par les sens, par la vanité, par les agréments les plus superficiels de l'esprit, par les intérêts et les convenances, voilà ce qui remplace pour lui l'idéal de constance et d'unité dans la passion enseigné par le Moyen Age. Il ne va pas jusqu'à nier absolument l'amour ; mais on voit bien que c'est là pour lui un Dieu inconnu. Richardson, l'autre Anglais, montre quelque chose de pire dans son fameux roman animé d'une réalité si puissante et si poignante [1]. Chesterfield n'a présenté que la corruption brillante, légère et sans profondeur, qui fait de l'amour une fantaisie réciproque ou un *arrangement* [2] au lieu d'un culte : Richardson

1 Clarisse Harlowe.

2 « Un *arrangement* est aussi nécessaire dans l'établissement d'une femme comme il faut, que sa maison, sa table ou son carrosse. » — Lettre du 5 juin 1750.

fait voir le vice élevé à des proportions tragiques, la séduction systématique poursuivant avec une froide et violente perfidie ce qui subsiste encore de vertu et de sentiment vrai dans le cœur de la femme; le séducteur transformé en une sorte de héros illustré d'une gloire infernale : *Lovelace* est l'*Ante-Christ* de l'amour. Les modèles ne manquent pas à cette étrange figure : *Lovelace* n'est qu'un Richelieu agrandi et plus sérieux dans le mal. Maurice de Saxe exprime une nuance exceptionnelle : il n'a pas cette froideur de serpent; impétueux dans le vice comme dans les combats, c'est l'Ajax homérique, dénué de sens moral et jeté au milieu d'une civilisation raffinée, capable d'actes odieux et d'actes généreux suivant que sa fougue l'entraîne[1]. Mais, que *Lovelace*, dans le monde réel, s'appelle Richelieu ou Maurice de Saxe, le résultat est le même, si le caractère et les moyens diffèrent : c'est toujours l'idole d'autrefois devenue un jouet. La grandeur de l'idéal chevaleresque avait été la soumission volontaire de la force à la faiblesse, sous laquelle on sentait d'instinct une force morale jusqu'alors irrévélée : l'idéal chevaleresque ne s'était pas contenté de nier radicalement l'infériorité de la femme, infériorité dont l'idée avait reposé, dans le monde antique, sur une connaissance fragmentaire et imparfaite des lois de la vie et de l'histoire; il avait proclamé avec audace la suprématie du sexe qui représente plus particulièrement le principe du sentiment, sur le sexe fort et raisonneur. Maintenant, les femmes ne règnent plus qu'en apparence; car leur royauté

[1] La tache la plus honteuse de sa vie est sa persécution envers Madame Favart, cette charmante actrice qu'il obséda, qu'il effraya, qu'il emprisonna dans un couvent jusqu'à ce qu'elle eût cédé à ses poursuites. La police, sous un gouvernement tombant de pourriture, devenait l'instrument infâme de tous les vices puissants.

morale est minée, et tout respect pour elles s'en va, non sans la connivence de la plupart d'entre elles : une persécution vraiment satanique est exercée, non plus par la force brutale, comme jadis, mais par l'esprit raffiné et blasé, contre le sentiment, qui est toute leur force. Le sensualisme de ce temps est pire, à certains égards, que celui des anciens, parce qu'il est moins instinctif et plus pervers; qu'il est une perversion de l'esprit bien plus qu'une surexcitation des sens.

Voici ce qu'écrivait peu avant le milieu du siècle, un des meilleurs hommes de cette génération, le ministre qui avait essayé de rendre à la France une politique nationale.

« Le cœur est une faculté dont nous nous dépouillons chaque jour faute d'exercice, tandis que l'esprit s'aiguise et s'affile. Nous devenons des êtres tout spirituels....; mais, par l'extinction des facultés qui dérivent du cœur, ce royaume périra, je le prédis. On n'a plus d'amis; on n'aime plus sa maîtresse; comment aimerait-on sa patrie?.... Les hommes perdent chaque jour de cette belle partie de nous-mêmes, que l'on nomme la sensibilité. L'amour, le besoin d'aimer, disparaissent de la terre... Les calculs de l'intérêt absorbent aujourd'hui tous les instants : tout est voué au commerce d'intrigues.... Le feu intérieur s'éteint, faute d'aliment. La paralysie gagne le cœur.... C'est en suivant les gradations de l'amour d'il y a trente ans à celui d'aujourd'hui, que je prophétise son extinction très-prochaine [1]. »

Nous n'avons guère parlé, dans tout ce qui précède, que des couches supérieures de la société : c'était inévi-

[1] Mém. de d'Argenson, p. 417.

table; c'est là que s'opère cette révolution des mœurs qui réagira sur le reste de la nation, comme c'est là que nous allons voir commencer la révolution des idées. La bourgeoisie cède en grande partie à l'exemple des gens du monde, tout en sentant d'instinct que la déchéance de la noblesse s'opère à son profit. Quant aux masses populaires, le paysan, courbé sur son sillon par la misère, ignore ce qui se passe au-dessus de sa tête : l'ouvrier des villes est encore insouciant et gai lorsque le pain n'est pas cher; toutefois il commence à ne plus supporter qu'avec irritation les priviléges de la valetaille; il se désabuse de bien des choses, et quelques incidents remarquables ne tarderont pas à montrer que la royauté est déjà loin du *retour de Metz*. En attendant, le peuple paie son contingent à la corruption de l'époque par les trente-deux mille filles publiques de Paris [1] !

Un des vices les plus dangereux pour l'ordre social, parce qu'il saisit l'homme à la fois par deux passions puissantes, la cupidité et la soif d'émotions, le jeu, prend des développements effrayants depuis les orages économiques de Law. En 1722, Dubois, en autorisant les maisons de jeu publiques (académies de jeu), a ouvert toutes les écluses, et fait descendre la provocation jusque dans les classes qui ne connaissaient jusque-là de péril que le cabaret. Les plus grands seigneurs, les Carignan (du sang royal de Sardaigne), les Nassau, les de Gesvres, les de Tresmes, les d'Armagnac, les Listenai, les du Roure, tiennent brelan public dans leurs hôtels et afferment leurs

1 V. Dulaure, Hist. de Paris, t. VI, p. 309, 6e édit. — V. les tristes détails de la Chronique de 1742, rédigées par un agent de la police secrète. « Le nombre des mères qui prostituent leurs filles devient de jour en jour plus grand. » — Revue Rétrospective, t. V, p. 38.

jeux pour de grosses sommes à des croupiers. Avant que les brelans publics eussent été autorisés, une princesse de dix-huit ans, une fille du régent, mademoiselle de Valois, partie pour aller épouser en Italie le duc de Modène, avait parcouru lentement toute la France, s'arrêtant dans chaque ville pour réunir autour d'elle l'élite de la contrée autour d'un tapis vert encombré de monceaux d'or : elle semblait le démon du jeu, comme sa sœur, la duchesse de Berri, avait semblé le démon de la luxure et de l'ivresse (1720)[1].

En exposant les mœurs des hautes classes, nous touchons à la plus haute, aux princes, aux souverains. C'est ici bien autre chose! Les gens de qualité couvrent tout d'un vernis de politesse, et sont contenus, jusqu'à un certain point, par la nécessité des égards réciproques, par la bonne éducation, au moins extérieure, par les limites, bien insuffisantes, il est vrai, que les lois et l'autorité publique mettent à leur puissance de mal faire. Les princes, eux, sont nécessairement mal élevés, puisqu'ils n'ont point d'égaux, point de réciprocité à observer envers personne, et ils n'ont rien à craindre des lois, puisque les progrès du pouvoir absolu les ont mis presque partout au-dessus des lois. Leurs vices, étalés brutalement au soleil, montent donc jusqu'au crime ou à la folie. Les cours de l'Europe présentent un monstrueux tableau. Ce sont les Farnèse et les Médicis s'éteignant stérilisés par les plus ignominieuses habitudes : c'est Auguste II de Pologne, cet Hercule de la débauche, avec ses trois cent cinquante-

1 Journal de Barbier, t. II, p. 291. — Saint-Simon, t. XVII, p. 305. — Lémontei, t. II, p. 309. — Mémoires du marquis de Mirabeau, ap. Revue Rétrospective, t. III. —Par compensation, une certaine probité s'introduit dans le jeu, où les courtisans, sous Louis XIV, ne se faisaient guère scrupule de l'escroquerie.

quatre bâtards ; c'est ce don Joao V de Portugal, pétri de contradictions extravagantes, brutal et lettré, superstitieux et effréné, qui se fait un sérail d'un couvent de trois cents religieuses, où il n'entre qu'escorté de son confesseur. Le roi de Sardaigne, garanti de tout scrupule par l'autorisation de l'archevêque de Turin, emprisonne son père, descendu volontairement du trône et soupçonné d'y vouloir remonter : le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, bête féroce moitié bigote, moitié cynique, bâtonne dans les rues les femmes et les ministres du Saint-Évangile, fait fouetter publiquement la maîtresse et décapiter l'ami de son fils, en faisant tenir de force ce jeune prince à la fenêtre pendant que la tête de son ami roule sur l'échafaud ; puis il veut jeter sa fille par la fenêtre. L'électeur de Hanovre, avant de devenir le roi Georges I[er], a fait jeter vivant dans un four l'amant de sa jeune femme, qu'il avait délaissée pour d'ignobles et ridicules favorites, puis il retient la malheureuse princesse enfermée toute sa vie au fond d'un donjon de la Basse-Saxe. Georges II, cru fils de l'amant brûlé vif et non de Georges I[er], et moins atroce, mais non plus honnête que ce dernier, vole le testament de Georges I[er], pour ne pas payer les legs qui s'y trouvent insérés, et son neveu, le grand Frédéric, lui écrit à ce sujet qu'il a mérité les galères, ce qui est sur le point de procurer à l'Europe le spectacle d'un duel entre les deux monarques[1]. Les plus hideuses infamies souillent certaines des petites cours d'Allemagne. Le palais impérial de Vienne, sous Charles VI et Marie-Thérèse, fait exception par ses mœurs sévères ; mais la maison d'Autriche montre, en compensation, toute la dureté de cette

1 V. P. Chasles; Revue des deux Mondes, du 15 Avril 1844.

étroite dévotion qui a pour principe la peur de l'enfer plutôt que l'amour de Dieu et des hommes. Quant à la Russie, chaque changement de règne, et ils sont fréquents! est une tragédie classique avec complots, poignards, poison et proscriptions. Pierre-le-Grand a passé pour empoisonné par sa femme ; sa femme, par son favori ; cela est douteux ; mais ce qui ne l'est pas, ce sont les exécutions effroyables qui signalent chaque révolution de palais, jusqu'à ce que la tzarine Élizabeth commue définitivement les massacres en déportation dans l'enfer glacé de la Sibérie.

On doit convenir que cette revue des monarchies européennes relève bien la mémoire de Louis XIV, et fait admirer qu'un roi absolu ait pu rester relativement si honnête homme. On doit reconnaître aussi que la maison de Bourbon, avec ses d'Orléans abîmés dans l'orgie, ses Condé bassement cupides ou maniaques de cruauté lubrique, n'était qu'au niveau du reste des maisons souveraines, et que la Régence n'a pas mérité d'être le bouc émissaire de tous les débordements de l'Europe : le roi de Portugal, avec son confesseur et ses trois cents nonnes, valait bien le régent et madame de Berri, avec leurs communions sacriléges au sortir de l'orgie[1]. Louis XV a donné jusqu'ici sa part très-suffisante de scandale, mais ce n'est là qu'un prélude, et c'est à lui qu'est réservé le triste honneur de dépasser la moyenne des corruptions princières, et d'effacer les vices du régent par des vices plus bas et plus lâches. Il a encore bien des degrés à des

[1] Un trait honorable pour les courtisans, c'est qu'à partir de la mort du régent, les chevaliers du Saint-Esprit s'abstinrent d'aller communier à la messe annuelle de leur ordre, ne voulant plus se prêter à un usage qui n'était plus, dans l'état des mœurs, qu'une profanation des rites religieux. V. Lémontei, t. II. p. 302.

cendre jusqu'au fond de cet océan de fange où il restera enseveli !

Les princes de l'Église ne sont pas plus édifiants que les princes temporels. A la vérité, la souillure, ici, ne remonte pas jusqu'au rang suprême : on ne voit pas plus reparaître sur la chaire de saint Pierre les horribles scandales du quinzième siècle que les fureurs fanatiques du seizième : les papes du dix-huitième siècle ne font pas grand bruit dans le monde ; ils sont gens de mœurs paisibles et décentes, et semblent s'efforcer de présenter aussi peu de prise que possible à l'orage qui s'apprête : Benoît XIII a même été un saint homme; Benoît XIV (1740) est un homme éclairé, sensé et honnête. Mais, si le sacré collége, par instinct de conservation, remplit convenablement le saint-siége, il donne dans son sein d'amples dédommagements à l'esprit du mal. Pour ne parler que de la France, on n'a jamais rien vu de pareil au groupe de cardinaux formé autour de Dubois, et flanqué de bon nombre d'archevêques et d'évêques dignes de leur faire cortége : l'habitude des plus noires et des plus viles intrigues n'est que péché véniel dans ce conclave de Satan où trônent en chapeau rouge la simonie, l'escroquerie, l'inceste et le vice contre nature. L'Église de France n'existe plus que dans quelques débris clairsemés d'un vaste naufrage : un beau génie s'épuise à maintenir la tradition morale des générations qui ne sont plus ; c'est ce Massillon, le dernier des grands orateurs sacrés, qui semble la dernière colonne d'un temple écroulé. Héritier de Bourdaloue, consacré, en quelque sorte, par Bourdaloue lui-même, il a fait entendre, aux vieux jours de Louis XIV, des accents nouveaux et pleins d'émotion, puis il a prononcé sur la tombe qui venait de recevoir le Grand-Roi la parole

éternelle : *Dieu seul est grand, mes frères!* et, dans tous ses enseignements aux puissants de la terre, il a essayé de mêler les maximes religieuses de Bossuet, adoucies par un esprit de tolérance[1], aux maximes politiques de Fénélon, marquées d'un accent plus vif et plus plébéien. Le *droit divin* de Bossuet est loin : Massillon répète, avec une éloquence qui n'est qu'à lui, les principes qui retentissent autour de lui dans tous les écrits polémiques de la Régence, sur les devoirs des rois et sur le caractère de la royauté, considérée comme n'ayant été à son origine qu'une pure délégation du peuple[2]. Il tâche ainsi de préparer une transaction entre l'Église et la royauté, d'une part, et le siècle, de l'autre. Les puissants du jour lui répondent, non pas en lui confiant Louis XV à élever comme un autre duc de Bourgogne, mais en lui imposant la mission de sacrer Dubois successeur de Fénélon. L'homme de bien, faible un seul moment, tombe dans ce piége dressé par un démon ironique; Massillon est à son tour victime de ce gouvernement de la corruption, qu'il avait récemment flétri avec tant d'énergie dans son *Petit-Carême.* Vingt ans de vertus rachètent cette triste journée, et Massillon (mort en 1742) laisse un nom respecté dans la tradition religieuse, plein de gloire dans la tradition littéraire : il a atteint, par le pathétique du sentiment, la hauteur où

1 Dans l'oraison funèbre de Louis XIV et dans le discours de réception à l'académie (1719), il blâme l'abus du théâtre, et non le théâtre même.— Il loue la *Révocation de l'Édit de Nantes* dans l'oraison funèbre; mais il semble vouloir se faire pardonner ce panégyrique imposé par son sujet et par sa robe, en y intercalant un anathème sur la Saint-Barthélemi que son sujet ne commandait point.

2 V. OEuvres de Massillon, édit. Lefèvre; 1838; t. III, p. 866. — Ce n'est pas que ses idées de progrès soient bien définies, et, surtout, aillent bien loin : dans ses Pensées sur les *Lois,* on voit bien que, s'il ne veut pas de l'arbitraire capricieux du roi, c'est pour qu'on maintienne des lois immuables.

s'était élevé Bourdaloue par la force logique, et il reste entre les modèles les plus purs de la langue[1], mais sa gloire personnelle n'a rien sauvé, rien raffermi.

Dans les rangs des jansénistes ou des gallicans prononcés, quelques hommes de mérite et de vertu honorent encore l'Eglise, et se préservent de la faiblesse par un peu d'exagération sectaire : le plus éminent est Rollin, ce candide vieillard, qui est resté parmi nous le type de la noble vocation de l'enseignement[2]. Mais les folies *convulsionnaires* discréditent peu à peu ce parti. Du côté opposé, dans le parti des jésuites, il y a aussi quelques vertus, mais plus étroites et plus bornées ; quelques pieux prélats, comme Belzunce, à Marseille, et, plus tard, Christophe de Beaumont, à Paris, servent d'instruments aux habiles. Les jésuites sentent bien qu'il faut autre chose pour se soutenir, et, avec la profonde politique que leur a léguée leur fondateur, au moment où ils sentent les classes supérieures leur échapper, ils inventent un moyen d'action sur les masses populaires, un rite, quasi un culte nouveau, propre à frapper les imaginations les plus grossières par une représentation matériellement émouvante. Vers la fin du siècle passé, une pauvre nonne de la Visitation, qui portait une âme exaltée jusqu'au délire dans un corps maladif et disgracié de la nature,

1 Il définit le goût « arbitre et règle des bienséances et des mœurs comme de l'éloquence, » t. III, p. 499. Le goût est chez lui une qualité aussi fondamentale que le pathétique. On n'a pas le courage de lui reprocher quelque surabondance, qui lui est commune, ainsi que la douceur, avec Fénélon.

2 Son excellent *Traité des Études* est de 1726. — Il sentait bien dès lors ce que Duclos devait exprimer si vivement plus tard, dans ses *Considérations sur les Mœurs*, le danger de sacrifier l'éducation à l'instruction, le moral à l'intellectuel. — *L'Histoire Ancienne* de Rollin, qui a joui d'une si vaste publicité, mais qui fait plus aimer l'auteur qu'elle ne fait bien connaître l'esprit de l'antiquité, parut de 1730 à 1738.

avait jeté le trouble dans le couvent de Parai-le-Monial, près Autun, par les tortures insensées qu'elle s'infligeait[1], par ses prétendues conversations avec Jésus-Christ, par ses débats avec le diable, qui lui apparaissait sous la figure d'un *More* aux yeux étincelants, la renversait de sa chaise, la harcelait sans cesse. Une circonstance physique, probablement un anévrisme, dont les douleurs se mêlaient à ses extases, paraît avoir donné une direction particnlière à sa dévotion. Elle s'était imaginé que Jésus-Christ lui montrait son cœur enflammé dans sa poitrine ouverte, et elle parlait sans cesse du *Sacré Cœur de Jésus*. Tous les mystiques en avaient parlé avec de vives images, chose très-conforme à l'esprit du symbolisme chrétien, mais personne n'avait eu l'idée de matérialiser ce symbole, d'étaler un cœur sanglant sur les autels, et d'en faire le signe de ralliement d'une affiliation. Deux jésuites eurent cette idée, donnèrent corps aux visions de la visitandine Marie Alacoque, et présentèrent cette pauvre créature comme une inspirée chargée par Jésus-Christ d'enseigner l'adoration de son *cœur* sur la terre. La nouvelle révélation, d'abord mal accueillie par l'église gallicane, n'a que peu d'effet pendant une trentaine d'années après la mort de Marie Alacoque (morte en 1690) : c'est seulement pendant la *Peste de Marseille* que l'évêque Belzunce, entraîné par les jésuites, y donne un grand éclat en consacrant son diocèse au *Sacré Cœur de Jésus*. Un prélat, qui est loin de mériter le même respect que Belzunce, l'évêque de Soissans, Languet, prétend porter un coup décisif en publiant avec fracas la vie de la *bienheureuse* (1729). Ce livre, où un intrigant nourri entre les Dubois et les Tencin a voulu

1 Elle s'incisait le nom de Jésus-Christ sur la poitrine avec un canif; puis elle y versait de la bougie brûlante; le reste à l'avenant.

singer la pieuse naïveté des légendaires, tombe sous les sifflets universels; la machine, si bien montée, manque son effet; la cour de Rome garde une prudente réserve; le *Sacré-Cœur* rentré dans l'ombre, et le parlement disperse ses affiliations; mais les jésuites n'abandonnent jamais un plan une fois adopté, et la France reverra le *Sacré-Cœur*, après plus de soixante ans, briller, comme un sinistre météore, dans la guerre civile de la Vendée[1].

Quant à présent, Marie Alacoque s'abîme sous le ridicule qui finit aussi par engloutir son rival, le bienheureux Paris, d'abord mieux reçu du public comme ennemi des jésuites. Le même discrédit enveloppe les deux grandes

1 V. la Vie de la Bienheureuse Mère Marie-Marguerite, par Monseigneur J. J. Languet, évêq. de Soissons; 1729; in-4°; Paris. — Lémontei, Hist. de la Régence, t. II, p. 412. Il donne des détails très-curieux. — On sait que les insurgés vendéens portaient le *Sacré-Cœur* sur la poitrine. — Deux institutions religieuses d'une origine plus pure coïncident avec le premier éclat du *Sacré-Cœur*; ce sont les *Filles de Sainte-Marthe*, établies au faubourg Saint-Antoine, en 1722, par la veuve du sculpteur Théodon, et les *Frères des Écoles chrétiennes*, fondés, en 1725, par un chanoine de Reims, Jean de la Salle. L'esprit qui avait présidé aux grandes fondations du XVIIe siècle se retrouve dans ces établissements, suscités par la pensée de remédier à l'abandon où végétaient les enfants du peuple. Les *Filles de Sainte-Marthe*, création janséniste, se vouent à instruire les jeunes filles pauvres et à soigner les malades : leur institut a vécu jusqu'à nous, mais sans beaucoup s'étendre; les *Frères des Écoles chrétiennes*, chez lesquels a dominé l'esprit contraire, ont donné à leurs écoles de garçons un développement immense. Il y a eu là des vertus et des services incontestables, balancés par des inconvénients peu sensibles sous la monarchie, plus apparents à mesure que les institutions se sont démocratisées. Toute congrégation religieuse, consacrée à la vie active, tend à être un petit état dans l'État, un état qui ne connaît que ses lois particulières et les lois générales de l'Église, et qui, méconnaissant le *droit divin* de la patrie, ne voit, dans la loi civile et politique, qu'un fait et non pas un droit; pour élever des citoyens, il faut avoir les sentiments et les principes du citoyen; pour élever des sujets, cela n'était point aussi nécessaire. Un autre inconvénient est la relation, à peu près inévitable, qui s'établit entre ce corps modeste et humble, destiné à l'enseignement primaire, et le corps plus savant et plus habile qui vise à s'emparer de l'enseignement secondaire et des enfants des classes aisées, et qui ne peut manquer d'imposer à l'autre ses tendances et ses livres.

factions religieuses. La société, quoique vicieuse elle-même, méprise le clergé ou pour ses vices ou pour ses superstitions, comme enseignant ce qu'il ne croit pas ou comme croyant des choses absurdes; les croyances nécessaires et fondamentales sont confondues dans un doute ironique avec les abus et les erreurs. Toutes les traditions religieuses, morales et politiques sont ébranlées par les actes, et, souvent même, par les idées de ceux-là mêmes qui n'existent que par ces traditions, c'est-à-dire des princes temporels et spirituels, si toutefois l'on peut appeler idées de pures négations. Tout respect se perd dans le monde. Les supériorités sociales se détruisent de leurs propres mains. Avant que l'égalité positive, l'égalité des droits, soit entrée dans l'opinion par les enseignements de la philosophie, les esprits sont déjà envahis par une égalité négative, fondée sur le mépris d'autrui plus que sur le respect de soi-même, sur l'abaissement de ce qui était en haut plutôt que sur l'exhaussement de ce qui était en bas. Ce progrès par voix de négation et d'effondrement, ce progrès par l'*esprit critique*, mènera le monde nouveau à la conquête du néant, si le principe du sentiment ne se réveille à temps pour ramener l'affirmation et la vie.

Nous citions tout à l'heure un remarquable passage de d'Argenson : dès 1704, l'année de la mort de Bossuet et onze ans avant la mort de Louis XIV, quand l'*autorité* semblait encore dominer le monde, le plus grand philosophe de l'Europe avait écrit les paroles suivantes dans sa réfutation de Locke : « Des opinions approchantes (les opinions contraires à l'existence de la Providence et de la responsabilité dans l'autre vie), s'insinuant peu à peu dans l'esprit des hommes du grand monde, qui règlent les autres et dont dépendent les affaires, et se glissant dans les livres à

la mode, disposent toutes choses à la *Révolution* générale dont l'Europe est menacée, et achèvent de détruire ce qui reste encore dans le monde des sentiments généreux des anciens Grecs et Romains, qui préféraient l'amour de la patrie et du bien public et le soin de la postérité à la fortune et même à la vie. Ces *publics spirits*, comme les Anglais les appellent, diminuent extrêmement..... et ils cesseront davantage quand ils cesseront d'être soutenus par la bonne morale et par la vraie religion que la raison naturelle même nous enseigne.... on se moque hautement de l'amour de la patrie; on tourne en ridicule ceux qui ont soin du public, et, quand quelque homme bien intentionné parle de ce que deviendra la postérité, on répond « alors comme alors ! » Mais il pourra arriver à ces personnes (les grands) d'éprouver elles-mêmes les maux qu'elles croient réservés à d'autres..... si cette maladie d'esprit épidémique va croissant, la Providence corrigera les hommes par la Révolution même qui en doit naître, car, quoi qu'il puisse arriver, tout tournera toujours pour le mieux en général.... quoique cela ne doive et ne puisse arriver sans le châtiment de ceux qui ont contribué même au bien par leurs actions mauvaises [1]. »

[1] Leibniz; Nouveaux Essais sur l'Entendement humain; liv. IV, ch. XVI; v. édition de M. Amédée Jacques; p. 480; Paris; 1844.

§ II.

Critique et polémique. — Le club de l'Entresol. — Invasion du sensualisme et du newtonianisme — Philosophie politique. — Philosophie déiste. Voltaire. Montesquieu.

Nous avons pu esquisser le tableau des mœurs sociales sans nommer un seul des grands novateurs contemporains. C'est que les philosophes du dix-huitième siècle n'ont pas créé cette situation des esprits et des cœurs : elle existait avant qu'aucun d'eux eût paru. Cet état moral marque la transition du siècle de Descartes au siècle de Voltaire et de Rousseau ; c'est la nuit entre deux grandes journées, deux journées, il est vrai, bien différentes, et dont l'une doit être aussi orageuse que l'autre a été sereine. Les philosophes sont nés dans le milieu que nous avons décrit : nous verrons comment ils le modifieront ; nés dans la critique pure, nous verrons ce qu'ils sauront affirmer.

Avant d'aborder ceux à qui ce siècle a donné par excellence le nom de *philosophes*, les chefs d'école et de parti, quelques observations encore sur le mouvement des lettres sérieuses, sur les hommes de second ordre qui précèdent ou qui entourent les génies de cet âge : ce sera, pour ainsi dire, achever de dessiner le cadre dans lequel viendront se placer ces grandes figures.

Nous avons effleuré la littérature d'imagination en peignant la société : quant à la littérature savante et aux sciences proprement dites, il y a là, dans la première période du siècle, de profondes oscillations, une attente inquiète, des tentatives, des innovations multipliées, tous les caractères d'une époque de transition, comme nous venons de le dire à propos des mœurs. Le cartésianisme

régnait à l'académie des Sciences, et dans la partie éclairée du jansénisme et du gallicanisme : malgré la décision de la Sorbonne, tombée en désuétude, il avait reconquis les corps religieux enseignants, et entamé les jésuites eux-mêmes : les champions du passé, qui avaient été ses ennemis acharnés pendant sa période de force et de croissance, venaient le compromettre en lui demandant asile, maintenant que sa puissance réelle était en raison inverse de son développement : pareil à un fleuve débordé, depuis qu'il couvrait tout, il n'avait plus de fond. Les grands génies avaient disparu, Malebranche, en 1715, Leibniz, en 1719, et personne, en France, ne pouvait réclamer leur héritage. Le cartésianisme chrétien était représenté par le chancelier d'Aguesseau, par le cardinal de Polignac, par le jésuite Buffier; la tendance spinoziste, par Mairan, de l'académie des Sciences; Fontenelle, qui fut, jusqu'en 1740, la voix et l'esprit de cette académie, y soutenait avec une constance inébranlable la physique cartésienne, mais sa foi était moins ferme en métaphysique, et des tendances sensualistes se manifestaient chez lui. Aucun de ces hommes, d'ailleurs, n'avait l'initiative ni la puissance nécessaire pour soutenir et renouveler l'école.

Nous reviendrons bientôt sur le mouvement des sciences physiques; il suffit d'indiquer ici que l'opinion témoignait un vif intérêt aux sciences qui donnent action sur la nature et qui augmentent les ressources et les jouissances de l'homme. Il y avait beaucoup moins de faveur pour l'étude du passé. Les travaux d'érudition étaient poursuivis, cependant, avec une louable persévérance : les bénédictins continuaient à rassembler et à mettre en lumière les innombrables matériaux de l'histoire nationale. Le père Montfaucon, après son œuvre énorme de

l'*Antiquité expliquée* (15 vol. in-fol.; 1719-1724), publie ses *Monuments de la Monarchie française* (5 vol. in-fol.; 1729-1733), vaste ouvrage où il est à regretter que le mauvais goût et la fadeur de dessinateurs incapables de reproduire les types du Moyen-Age aient trahi les intentions de l'illustre archéologue : la pensée de montrer aux yeux toute la suite de l'histoire par les monuments figurés n'en garde pas moins sa grandeur. A côté de Montfaucon, un autre bénédictin, dom Bouquet, entame, par ordre de d'Aguesseau, une magnifique entreprise, conçue autrefois par Colbert, le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, couronnement de tous les services de la congrégation de Saint-Maur, et base principale sur laquelle devra s'asseoir l'édifice de l'histoire nationale[1]. L'*Histoire littéraire de la France*, commencée par dom Rivet (1733), est comme le complément du grand *Recueil des historiens*. En même temps, l'histoire particulière des villes et des provinces donne lieu à des travaux très-remarquables, entre lesquels apparaît au premier rang l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette, véritable chef-d'œuvre du genre (1730-1745). Quelques savants laïques rivalisent noblement avec les disciples de saint Benoît. Le *Recueil des Ordonnances des Rois de France de la troisième Race* est la véritable histoire législative de la monarchie : Laurière, qui en a tracé le plan sous Louis XIV, a pu enfin commencer l'exécution sous le régent, et Secousse, auteur d'excellentes dissertations sur l'histoire de France, remplace dignement Laurière à partir de 1728.

1 Les huit premiers volumes in-f° furent publiés par D. Bouquet de 1738 à 1754. Ses confrères continuèrent, et l'académie des Inscriptions, héritière des travaux des bénédictins, a repris, depuis la Révolution, le *Recueil des Historiens des Gaules*, l'*Histoire littéraire* et le *Recueil des Ordonnances*, qui s'achève en ce moment.

Ces laborieuses et lentes entreprises, qui entassaient des montagnes d'érudition, et que le régent avait eu le mérite d'encourager, n'étaient pas suffisamment appréciées d'une génération vive et impatiente : l'intérêt du public ne se prenait aux sciences historiques que sur le terrain limitrophe où elles touchent à la politique et à la philosophie. L'esprit novateur commençait d'agiter les lourdes masses amoncelées par les érudits et d'y porter le mouvement et la vie. Le génie critique que Richard Simon avait introduit dans l'exégèse de la Bible, venait d'être appliqué aux éléments de l'histoire générale par une intelligence plus étendue, plus brillante et plus philosophique. Nicolas Fréret avait voulu, tout jeune encore, dégager l'âme de notre histoire nationale de toute cette accumulation de faits et de dates. C'était en 1714, dans le fort de la persécution contre le jansénisme. Fréret débuta par lire à l'académie des Inscriptions un mémoire où il déterminait la véritable origine des Franks : il ébranlait, dans cette dissertation, les bases de la récente *Histoire de France* du Jésuite Daniel, alors en grande faveur et investi de la charge d'historiographe. Fréret fut enfermé à la Bastille comme suspect de jansénisme, et y resta quelques mois[1]. Il jugea impossible d'écrire l'histoire nationale sous la monarchie absolue : il abandonna les vastes recherches qu'il avait commencées sur l'état des mœurs et du gouvernement aux diverses époques de nos annales[2],

[1] L'élégant historien Vertot fut plus heureux : il démolit, avec des façons très-respectueuses, la fable monarchique de la *Sainte-Ampoule*, et ne fut point inquiété; il avait mieux pris son temps.

[2] Le président Hénault tenta plus tard, dans des proportions très-étroites et dans un esprit tout monarchique, quelque chose qui se rapportait à ce plan : l'*Abrégé chronologique de l'Hist. de France* (1744), travail estimable et utile, mais bien éloigné de l'esprit hardi et puissant de Fréret.

et il se rejeta sur la haute antiquité, s'enfonçant dans le labyrinthe obscur des âges primitifs avec le fil de la Méthode. « Son admirable netteté d'esprit, » dit un grand historien, « fit sortir une science nouvelle des ténèbres et du chaos. La chronologie des temps qui n'ont pas d'histoire, l'origine et les migrations des peuples, la filiation des races et celle des langues, furent pour la première fois établies sur des bases rationnelles[1]. » L'histoire a désormais des lois : elle sort de l'empirisme, comme la géographie, sa fidèle auxiliaire, en est sortie avec Delisle, l'ami de Fréret. Fréret fait, pour les fastes du genre humain, ce que les créateurs de la géologie doivent faire pour l'histoire du globe et des races perdues qui l'ont habité avant l'homme[2].

[1] Aug. Thierry; Considérations sur l'Hist. de France; chap. Ier, p. 46, 7e édition. — En 1738, un réfugié français en Hollande, Louis de Beaufort, fait une application hardie des principes critiques à la plus populaire des histoires : il renverse tout le roman des premiers siècles de Rome, presque au moment même où le bon Rollin se contentait, dans son *Histoire Romaine*, de reproduire Tite-Live.

[2] Les titres de quelques-unes des dissertations de Fréret peuvent faire apprécier la portée de ses travaux :

— Réflexions sur l'étude des anciennes histoires et le degré de certitude de leurs preuves.

— Vues générales sur l'origine et sur le mélange des anciennes nations.

— Défense de la chronologie fondée sur les monuments de l'Histoire ancienne contre le système chronologique de M. Newton.

— Essai sur la chronologie de l'Ecriture sainte.

— De l'antiquité et de la certitude de la chronologie chinoise.

— Recherches sur les traditions religieuses et philosophiques des Indiens, pour servir de préliminaires à l'examen de leur chronologie.

— Chronologie et histoire des Assyriens de Ninive.

— Sur la chronologie égyptienne.

— Les Cimmériens (origines gauloises).

— Sur la nature de la religion des Grecs.

— Sur l'étendue de la philosophie ancienne.

— La nature et les dogmes les plus connus de la religion gauloise.

— Principes généraux de l'Ecriture.

La science de Fréret, si neuve qu'elle soit, c'est encore la science désintéressée, philosophique par la méthode, mais sans autre but que la connaissance du vrai pour le vrai. Aussi, à côté de Fréret, des esprits qui lui sont bien inférieurs, obtiennent une renommée plus bruyante que la sienne en introduisant dans l'histoire les passions politiques et polémiques. Nous avons parlé, à diverses reprises, du comte de Boulainvilliers, à l'occasion de son livre sur l'*État de la France* et des projets de réforme qu'il présenta au régent: c'est à un autre titre qu'il est demeuré célèbre, c'est-à-dire par son système historico-politique résumé dans cet axiome: que *le gouvernement féodal est le chef-d'œuvre de l'esprit humain.* Cette théorie, exposée dans l'*Histoire de l'ancien gouvernement de la France* et dans les *Lettres sur le Parlement*, publiées en Hollande, en 1727, après la mort de l'auteur, eut un succès d'étonnement et de scandale. Tout progrès, soit de l'autorité royale, soit des libertés civiles ou municipales des roturiers, était, pour Boulainvilliers, une usurpation au détriment des droits de la noblesse, seule héritière des anciens *Français* (Franks), conquérants des Gaules. On ne pouvait remonter le cours des siècles avec une plus étrange audace. On n'en était pas encore à répondre à ce fils des Franks au nom

— L'origine et l'ancienne histoire des premiers temps de la Grèce.

id. — — de l'Italie.

— Du mot *Druides*.

— Du mot *Mérovingiens*.

Tous ces mémoires ont été publiés d'abord dans le Recueil de l'académie des Inscriptions. Les faits essentiels à connaître sur la vie et les ouvrages de ce roi de la critique historique se trouvent réunis dans un très-intéressant Rapport fait à l'académie des Inscriptions par son savant secrétaire-perpétuel, M. Walckenaër, sur les manuscrits inédits de Fréret; 1850.—A propos des travaux sur nos origines nationales, il est juste de mentionner le père Pezron, pour son Traité de l'Antiquité de la nation et de la langue des Celtes ou Gaulois; 1703.

de la démocratie gauloise : on lui répondit au nom de la Gaule romaine, semi-municipale, semi-monarchique. Un abbé diplomate, secrétaire-perpétuel de l'académie française et auteur de quelques ouvrages de polémique diplomatique et d'un assez bon livre d'esthétique[1], fit la plus volumineuse et la plus savante de ces réponses, dictées par le vieil esprit bourgeois. Dans son *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française* (1734), ouvrage mêlé de recherches profondes et d'assertions paradoxales, l'abbé Dubos, au lieu de répondre que les prétendus droits des conquérants étaient périmés, prétendit prouver qu'il n'y avait jamais eu de conquête des Gaules par les Franks, que la monarchie franke ou française avait succédé, par voie amiable, aux droits de l'empire romain sur les Gaules, et que la féodalité s'était établie par pure voie d'usurpation, plusieurs siècles après. Il prouva au moins, chose très-importante pour notre tradition, que le régime municipal gallo-romain, la société civile antique, avait persisté sous les rois franks. L'opinion du public et des savants se prononça pour Dubos; mais la querelle n'était pas finie, et une autorité illustre, Montesquieu, y devait interposer une médiation qui ne fut pas tout-à-fait impartiale.

En dehors des systèmes historiques, les études politiques proprement dites préoccupaient beaucoup d'esprits. Il y eut, de 1724 à 1731, une tentative remarquable pour former une espèce d'académie libre des sciences morales et politiques, sciences qui n'avaient pas leur place dans les académies royales. Un abbé Alari, homme d'esprit et de savoir, organisa chez lui, dans un *entresol* de la place

[1] Essai sur le Beau, Réflexions critiques sur la Poésie et la Peinture; 1719.

Vendôme, des conférences périodiques, où une vingtaine de diplomates, de magistrats et de gens de lettres vinrent débattre toutes sortes de matières politiques : la tradition de Fénélon et surtout de Vauban domina dans cette réunion, qui dut probablement à un de ses membres, lord Bolingbroke, le nom anglais de *Club de l'Entresol*. C'est la première apparition du nom de *club* parmi nous. L'infatigable abbé de Saint-Pierre encombrait l'*Entresol* de ses mémoires : nous avons mentionné ailleurs son utopie de la *Paix universelle*, et ses efforts pour la réforme de l'impôt. Il voulait tout réformer, depuis la procédure jusqu'à l'orthographe. Homme à panacées, il croyait préserver l'État de tous maux, au dehors, par la *diète européane* destinée à prévenir les guerres, et, au dedans, par le *scrutin perfectionné*, combinaison de listes de candidature aux fonctions publiques, qui seraient présentées au roi par chaque catégorie de fonctionnaires, en cas de vacances. Grand ennemi des dépenses inutiles, il allait jusqu'à envelopper les beaux-arts dans sa réprobation du faste et du luxe. Il mêlait néanmoins presque toujours des vues saines à ses utopies; ainsi, sur l'unité de code, sur la tolérance religieuse, sur le perfectionnement moral de l'éducation (*Projet pour perfectionner l'Education, avec un Discours sur la grandeur et la sainteté des hommes* (1728; in-12). Dans une lettre de ses dernières années (1740), il exprime un sentiment d'un patriotisme touchant : « Je meurs de peur, dit-il, que la raison humaine ne « croisse davantage et plutôt à Londres qu'à Paris, où « la communication des vérités démontrées est, quant « à présent, moins facile. » Homme d'église, il se « montre partout religieux avec conviction et simplicité;

mais il se prononce nettement pour le mariage des prêtres[1].

Le timide Fleuri s'effaroucha de l'*Entresol*, et obligea les nouveaux académiciens de cesser leurs assemblées. Ce mouvement de politique théorique, ainsi arrêté, se résuma dans un livre qui n'a pas eu tout le retentissement dont il était digne, parce qu'il ne fut publié qu'après la mort de l'auteur et à une époque où il était dépassé par des œuvres plus radicales et plus éclatantes (en 1765), mais qui, replacé dans le milieu et dans le moment où il fut écrit (avant 1739), mérite au plus haut degré l'attention de l'historien. Ces sont les *Considérations sur le Gouvernement de la France*, par ce marquis d'Argenson, dont le nom revient si souvent sous notre plume : d'Argenson fut véritablement, dans ce demi-siècle, le premier après les hommes de génie, et les devança souvent.

D'Argenson part d'un fait d'expérience, l'infériorité économique de la France, administrée, sauf quelques exceptions, par les officiers du pouvoir central, vis-à-vis des pays administrés par les pouvoirs locaux, et surtout vis-à-vis des républiques. « La France, dit-il, est peut-être le seul pays chrétien où la police soit confiée à des officiers royaux qui ne répondent de rien au peuple, et qui insultent plutôt qu'ils ne déférent à ses plaintes. C'est de quoi l'on s'aperçoit lorsqu'on voyage sur nos frontières : il est inutile de demander où finit le territoire de France; l'état des chemins et de tout ce qui est au public en fait assez apercevoir. » Quel remède opposer à ces

[1] Annales politiques; an. 1717.—V. pour l'ensemble de ses autres écrits, *Ouvrages de Politique et de Morale*, par l'abbé de Saint-Pierre; Rotterdam; 1734-1741; dix-huit volumes in-12. — Sur l'*Entresol*, Mém. de d'Argenson.

abus de l'arbitraire qui enlèvent à la France le bénéfice des dons de la nature? — Est-ce la limitation du pouvoir royal par les États-Généraux ou Provinciaux? — Non : le partage de l'autorité suprême est contre la nature des choses. Les *philosophes politiques* ont préconisé en vain le mélange des trois éléments monarchique, aristocratique et démocratique : il faut toujours qu'un des trois se subordonne les deux autres. La puissance publique doit être *une et décidée,* en république comme en monarchie : dans la république, *tous les suffrages doivent se réunir à un, et delà partir les autres pouvoirs subordonnés.* La France étant monarchie, toute la puissance publique, tous les mouvements du corps de la nation, doivent être au roi et aux officiers du roi; mais tous les mouvements locaux doivent être aux localités; et il entend par là l'entretien des chemins, la répartition des impôts, etc., aussi bien que les intérêts municipaux : en un mot, il demande la suppression de l'administration monarchique, la décentralisation administrative absolue, en conservant la centralisation politique[1]. Il espère communiquer ainsi à la monarchie les avantages des républiques. Ce singulier édifice aurait la royauté absolue au sommet, et, à la base, une multitude de petites démocraties. Les provinces et les généralités, qui forment des corps trop vastes et parfois dangereux pour l'autorité centrale, disparaîtraient, remplacés par des *départements* d'environ deux cents paroisses. Chaque département serait confié à un intendant et à des subdélégués triennaux, plutôt inspecteurs qu'administrateurs,

1 On trouve chez lui le prototype de tous les arguments contre la centralisation. —Tout se fait mal et chèrement par les officiers du roi.—Les ouvrages publics seront mieux entretenus et à moins de frais quand il ne faudra plus un arrêt du Conseil pour réparer un mauvais pas ou reboucher un trou, etc.

investis du pouvoir de choisir les magistrats municipaux sur une liste de présentation envoyée par la commune, et aussi du pouvoir de les révoquer. Les magistrats municipaux (cinq au moins par commune) auraient toute administration, finances et police, mais aucune attribution contentieuse, le contentieux étant tout entier à l'ordre judiciaire. Les communes voisines pourraient avoir des réunions pour leurs intérêts communs, avec la permission de l'intendant (*conseils cantonnaux*).

D'Argenson veut la liberté du commerce au dedans et au dehors.

Le système du *scrutin* (listes de présentation par les égaux) serait aussi appliqué au choix des officiers royaux (c'est un emprunt à l'abbé de Saint-Pierre). Le roi abolirait la vénalité des offices, fléau pire que la féodalité, qu'elle a remplacée.

C'est sur la question de la noblesse que d'Argenson est le plus énergiquement et le plus radicalement novateur. Ce grand seigneur de race féodale, ce ministre d'état, fait à Boulainvilliers une terrible réponse, et donne, cinquante ans d'avance, le signal de la *Nuit du 4 Août*. « On dira que les principes du présent traité, favorables à la démocratie, vont à la destruction de la noblesse : *on ne se trompera pas*.... Il serait à souhaiter que tous les domaines de la campagne ne fussent possédés que par ceux qui les peuvent cultiver eux-mêmes, et que tous les domaines fussent exempts de tous droits et de toutes servitudes.... On devrait autoriser le rachat forcé de tous les droits de suzeraineté, des devoirs reniés et du droit de chasse.... Je ne demande que de mettre à part le plus stupide préjugé, pour convenir que deux choses seraient principalement à souhaiter pour le bien de l'État, l'une, que tous

les citoyens fussent égaux entre eux[1], l'autre, que chacun fût fils de ses œuvres. Les nobles ressemblent à ce que les frélons sont aux ruches. »

Une monarchie sans noblesse, sans aristocratie judiciaire et sans bureaucratie, une royauté suspendue sans étais à une hauteur énorme au-dessus d'une société démocratique, voilà donc le rêve de d'Argenson : illusion d'un noble cœur qui cherche à concilier ses affections traditionnelles et ses idées nouvelles. L'idéal politique ne s'arrêtera point à cette station inconséquente : après la monarchie absolue de Bossuet, la monarchie aristocratique de Fénélon ; après celle-ci, la monarchie démocratique de d'Argenson ; après la monarchie démocratique, la démocratie pure se lèvera bientôt avec Rousseau. La doctrine d'un contrat conditionnel entre le roi et le peuple, telle que l'énonce d'Argenson[2], n'est qu'une transition entre la doctrine du droit inamissible du roi et la doctrine de la souveraineté du peuple, inaliénable et toujours vivante.

Ce qui caractérise d'Argenson, c'est qu'il est essentiellement français dans les vérités comme dans les erreurs de son système[3] : il n'y a pas chez lui la moindre trace d'importation étrangère ; il ne procède en rien de ce grand courant d'outre-mer qui commence à déborder, et qui

1 Il fait une remarquable distinction entre l'idéal et le réel, en disant qu'on doit *chercher* l'égalité absolue, quoiqu'on n'y doive *jamais parvenir* (p. 256).

2 Il est curieux de voir cette doctrine du contrat originel, dérogatoire au droit divin, se glisser jusque dans un factum diplomatique de la cour de Rome, en 1736. Il est dit dans cette pièce, à la vérité sans caractère officiel, que « le peuple romain, dont le naturel a été de toute ancienneté de ne pouvoir s'accommoder ni d'une entière servitude ni d'une entière liberté, s'est soumis au gouvernement pacifique et électif des souverains pontifes, afin d'avoir des assurances de sa sûreté et de la conservation de la tranquillité publique. » V. Recueil de Rousset, t. X.

3 La plus saillante de ses erreurs est l'absorption, à tous les degrés, du pouvoir législatif dans l'exécutif.

nous donnera bientôt, entre d'Argenson et Rousseau, la tentative fameuse de Montesquieu pour systématiser le droit historique[1]. Rien n'est plus français que l'idée de l'unité et de la simplicité dans le gouvernement.

L'*Entresol* paraît avoir été plus circonspect en religion qu'en politique, et Bolingbroke n'y donne point le ton à cet égard ; d'Argenson, pour son compte, ne sortit pas du gallicanisme, et ne semble s'être écarté de la foi de Bossuet que sur l'article de la tolérance, qui était, pour lui comme pour son ami l'abbé de Saint-Pierre, un vrai dogme religieux. On a pourtant de lui un mot saillant : *aimer Dieu, se méfier des prêtres.*

La société de l'*Entresol*, en ménageant davantage les questions religieuses que les politiques, n'était pas dans le courant principal du temps, car le grand mouvement offensif de la philosophie du dix-huitième siècle attaqua le pouvoir spirituel avant le pouvoir temporel.

L'homme extraordinaire qui dirigea ce mouvement, et qui fut, pour ainsi dire, ce mouvement même, était déjà entré depuis quelques années dans sa retentissante carrière, lorsque s'opéra la grave et paisible tentative de l'*Entresol.*

En 1707, un enfant de treize ans, plein de vivacité, de curiosité et de hardiesse, fut présenté à Ninon de l'Enclos, qui touchait au terme de sa longue vie. A l'incomparable animation de cette physionomie, à ce sourire rempli de grâce et de malice, de menace et d'attrait, à cet œil rayonnant d'éclairs qui perçaient jusqu'au fond des âmes, la vieille Aspasie du dix-septième siècle pressentit une grande destinée : elle voulut aider au déve-

[1] Tentative qui est bien loin d'être tout Montesquieu. Nous le verrons tout à l'heure.

loppement de cette jeune intelligence; elle fit un legs à l'enfant pour acheter des livres. L'enfant, qui appartenait à une famille bourgeoise très-aisée, était élevé au collége des jésuites (collége Louis-le-Grand): il y faisait l'admiration de ses professeurs par ses facultés littéraires, et leur effroi par l'indépendance de son caractère et de ses idées; un d'eux, le père Le Jai, lui prédit qu'il serait en France le *coryphée du déisme*. Ninon et Le Jai l'avaient tous deux bien jugé. Héritier des *esprits forts* du siècle passé, il devait régner sur cette petite tribu devenue un peuple immense, et les mener au combat contre ses maîtres: les jésuites, par une de ces sublimes dérisions providentielles dont l'histoire est remplie, avaient élevé les deux plus formidables ennemis de l'autorité traditionnelle, Descartes et Voltaire[1]. Voltaire fut ainsi, dès le collége, tout ce qu'il devait être: nul homme, à travers plus de mobilité extérieure, n'a été, au fond, plus fidèle à lui-même.

Au sortir du collége, introduit au Temple, chez le grand-prieur de Vendôme, et dans les autres sociétés où régnait l'esprit de Ninon, où l'on protestait par la religion du plaisir contre la sombre dévotion de Versailles, il se fit le disciple et l'imitateur du vieil abbé de Chaulieu, le poëte et le philosophe de ce petit monde épicurien[2]. Ce n'était pas, pour un jeune homme, la meilleure entrée dans la

1 François-Marie-Arouet, né à Châtenai, en Poitou, le 20 février 1694, était fils d'un ancien notaire, devenu trésorier de la Chambre des comptes de Paris; sa mère était poitevine. Il prit le nom de Voltaire, à son entrée dans le monde, pour se distinguer de son frère aîné. C'était un usage à peu près général dans la riche bourgeoisie, que de distinguer chacun des fils par un nom de terre: on le faisait quelquefois même pour les filles.

2 C'était un autre abbé esprit-fort, Châteauneuf, qui avait présenté Voltaire et chez Ninon et au Temple. Châteauneuf l'avait bercé tout enfant dans l'incrédulité.

vie. Ces adversaires du christianisme avaient repris les mœurs, comme les opinions, de la décadence de l'antiquité. L'athéisme ou le scepticisme absolu vivait parmi eux en assez bonne intelligence avec le déisme épicurien, et les vices monstrueux qui infestaient alors la noblesse de cour, étaient tolérés par les sectateurs de la *loi de nature*. Voltaire prit là un pli qui ne s'effaça jamais. Personnellement au-dessus de tout soupçon quant aux vices dégradants, il perdit, du moins, le sentiment naturel d'horreur qu'ils inspirent, et n'y vit guère qu'un défaut de goût, justiciable de la moquerie. Son tempérament et son esprit, également délicats, l'éloignèrent de tous les excès ; mais il n'admit d'autre règle de mœurs qu'une certaine modération dans le plaisir comme en toutes choses : reculant par delà l'idéal du Moyen-Age, il confondit la volupté avec l'amour; à l'ascétisme qui plaçait la vertu dans le célibat, dans la négation de la loi de la vie, il répondit par une exagération contraire, en excluant, de fait, l'idée de vertu de ce qui regarde les rapports des sexes ; toute vertu se renferma, pour lui, dans ceci : *faire du bien aux hommes*, aider les hommes à être aussi heureux que possible en cette vie. Dès sa première jeunesse, il avait réduit cette morale en système. Il y appliqua une conviction énergique qui ne se démentit jamais : la tolérance qu'il avait pour la dissolution des mœurs, il ne l'eut jamais pour l'injustice, pour l'oppression, sutout pour l'oppression qui prend la religion pour prétexte. Des persécutions misérables et mesquinement cruelles, furent le premier objet qui éveilla sa conscience. L'édit de 1715 contre les protestants, les lettres

Voltaire, à trois ans, savait par cœur la *Mosaïde*, pièce de vers attribuée à Jean-Baptiste-Rousseau, et où Moïse était traité d'imposteur. V. Vie de Voltaire, par l'abbé Duvernet; Genève; 1788.

de cachet contre les jansénistes, en frappant ses yeux, évoquèrent dans sa mémoire toute la série des maux infligés à l'Europe par les luttes religieuses, depuis l'extermination des Albigeois jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes : un mépris et une haine passionnés, implacables, bien différents de la froide antipathie de Bayle, entrèrent dans son âme contre le fanatisme et contre l'hypocrisie qui avaient rendu ces querelles si fatales au genre humain ; ce mépris et cette haine s'étendirent aux objets même de ces querelles, examinés fort à la légère et rejetés comme absurdes ou incompréhensibles. Il ne s'arrêta pas, comme Bayle, au doute universel : il adopta la religion de Chaulieu, un Dieu maintenu par le sens commun contre la négation universelle de l'athéisme ou du scepticisme absolu ; un Dieu créateur, ayant conscience de sa création, mais ne communiquant point avec elle, et n'imposant à l'homme d'autre loi que la loi fort indulgente de la nature. Quant à l'immortalité de l'âme, rien que des idées confuses et des doutes[1].

C'était un fond de croyance bien pauvre et bien stérile : Voltaire ne devait pas tarder à essayer d'y ajouter une conception philosophique de l'ordre de la création ; mais ses besoins religieux n'étaient pas assez impérieux pour lui imposer de grands efforts ni pour le conduire bien loin. Génie essentiellement agissant et polémique, ayant peu d'intérieur avec une immense surface, il repoussait le profond comme l'obscur, l'abstrait comme le subtil, et s'écartait avec une répugnance instinctive de toute chose mystérieuse. Cette âme emportée à vivre sans cesse hors d'elle-même et à se répandre dans les choses pour

1 V. l'épître à M. de La Faluère; 1719.

les modifier et les transformer, offrait une opposition radicale avec le père de la philosophie moderne, avec Descartes, et ce fut par cette opposition même, principe de son insuffisance, mais aussi de sa force, que Voltaire devint le roi de son siècle. Héritier de l'aversion qu'avait eue Bayle contre les systèmes et les hypothèses, il la poussait jusqu'à condamner toute recherche des causes, toute affirmation dogmatique, sauf la cause première constatée dans ses effets par une sorte d'empirisme. Il ne sortait guère du visible et du palpable. Par l'absence de facultés métaphysiques et synthétiques, et par l'extrême puissance de l'esprit critique dans son organisme intellectuel, la raison pratique, qui était véritablement son cachet distinctif, fit divorce chez lui, et dans toute la philosophie de son temps, avec la raison pure; le sentiment se sépara, dans son âme, de l'idéal et de l'infini, et n'eut plus que le fini, que la vie présente de l'humanité pour but. Il crut en Dieu par bon sens plus que par sentiment : « Dieu est pour lui, a-t-on dit avec beaucoup de justesse, plutôt une vérité qu'un être : il en comprend la nécessité; il ne semble pas en sentir la présence [1]. »

Les qualités de son cœur étaient en harmonie avec celles de son esprit : de même que les méditations ardues et abstraites, les passions profondes et concentrées lui étaient inconnues. Sa sensibilité était sans cesse en mouvement pour tous et pour toute chose. Personnel, à la manière des femmes et des poëtes, c'est-à-dire des organisations nerveuses, mais nullement égoïste, la main et le cœur toujours ouverts, irritable et généreux, vindicatif et facile à apitoyer, la vivacité remplaçait la profondeur

1 Bersot; *Liberté de penser* du 15 décembre 1847.

dans ses sentiments comme dans ses idées ; mais, par un don très-rare, la vivacité n'excluait pas la durée dans ses affections, pas plus qu'une certaine timidité ombrageuse, résultat d'une délicatesse organique qu'ébranlaient les moindres impressions, n'excluait un ferme courage d'esprit et une volonté inébranlablement dévouée au triomphe de ses convictions. Dès l'origine, il avait entrevu un double but qu'il ne perdit jamais de vue à travers les faiblesses, les défaillances, les orages de la vie : combattre ce qu'il jugeait être le mal et conquérir la gloire ; l'intérêt de l'humanité et l'intérêt de son ambition ne se séparèrent point dans sa pensée. On ne saurait demander à une telle nature, toute militante, tout extérieure, demi-politique, demi-artiste, le détachement d'un Descartes ou d'un Spinoza. Nous allons suivre à l'œuvre les facultés littéraires qu'il mit au service de ses prétentions et de ses opinions : comme il arrive à tous les écrivains de premier ordre, il modifia les formes de la langue aussi bien que le fond des idées. La clarté de cette pensée, qui semble se jouer sur des surfaces inondées de soleil, le tour vif et léger, l'allure leste et charmante de l'expression, la haine de l'emphatique, du prétentieux, du recherché, le choix dans le naturel, le fin dans le vrai, l'abondance inépuisable, la flexibilité infinie de l'esprit, étaient des qualités à la fois essentiellement françaises, essentiellement adaptées aux objets que poursuivit Voltaire.

Il avait débuté par quelques mauvaises odes, exercice de rhétoricien, et par des vers familiers, galants ou satyriques, pleins de feu et de facilité, qui lui valurent d'expérimenter de bonne heure les abus du pouvoir arbitraire. Relégué une première fois hors de Paris par lettre de

cachet, en 1716, il fut, l'année suivante, jeté à la Bastille par l'*indulgente* Régence, au moment où les prisonniers jansénistes venaient d'en sortir. On lui imputait une pièce de vers très-mordante contre la mémoire du feu roi, pièce qui était précisément l'ouvrage d'un janséniste. Il resta sous les verrous jusqu'à ce que le régent, enfin convaincu de son innocence, l'eût fait remettre en liberté avec une sorte d'indemnité pécuniaire (10 avril 1718). Cette année de captivité n'avait pas été perdue pour le jeune Arouet : il l'avait employée à de nombreux travaux, et, à peine fut-il libre, qu'il lança sur le théâtre français sa tragédie d'*OEdipe*, écrite presque au sortir du collége et revue dans le silence de la Bastille. Ce fut l'ouverture de sa carrière. Il avait vingt-quatre ans. Le succès fut immense. En voyant reparaître les vers éclatants, les brillantes images, le mouvement et l'harmonie du style, que le théâtre, depuis longtemps déjà, ne connaissait plus, on crut que Corneille et Racine allaient renaître. On se trompait. Ce n'était pas dans la haute poésie que Voltaire devait manifester son véritable génie et tout ce merveilleux ensemble de qualités que nous signalions tout à l'heure. La poésie tragique de Voltaire n'a qu'un faux air de l'élégance racinienne et de la force cornélienne. Sa force souvent déclamatoire manque de corps et de solidité; son élégance manque de pureté et de précision : des à-peu-près éblouissants, des impropriétés sonores, l'abus de la périphrase, déguisent mal le relâchement de la pensée et du style. L'absence de tout sentiment de l'antique, si bien prouvée par la *Lettre sur Sophocle*, qui sert de commentaire à *OEdipe*, n'était que la moindre objection à faire à Voltaire. Ce n'était pas seulement l'antique, le génie des temps primitifs, mais le fond même de la

poésie, que Voltaire ne devait jamais comprendre : cette intelligence répandue tout entière dans les choses extérieures n'était point appelée à connaître les inspirations puisées aux sources éternelles de l'âme, ni les mystères de ce symbolisme divin qui relie le monde visible au monde invisible et qui est l'essence de la poésie. Quant à ce qui n'est pas l'essence, mais la forme de la poésie, quant à l'art des vers, cet art est si difficile dans notre langue, qu'il demande l'homme tout entier, et Voltaire n'y donnait qu'une part de lui-même, la moindre part. Tout sent chez Voltaire, et ceci s'applique à tout son théâtre, la hâte de l'homme que pressent mille autres pensées au moment même où il saisit la lyre du tragique : il ne prend pas l'art au sérieux : ce n'est qu'un jeu brillant de son imagination [1]. Il n'y a là pour lui qu'une seule chose sérieuse, l'occasion de lancer ses idées, de les *maximer* en grands vers à l'usage de la foule ; ces vers-là, il sait les faire beaux et forts : il y verse toute son âme. Il en est dans *OEdipe* que l'histoire n'oubliera jamais :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense :
Notre crédulité fait toute leur science !

C'était le pavillon arboré au premier coup de canon d'un premier combat : c'était le signal d'une guerre de soixante années !

La pièce entière révèle déjà la tactique à laquelle Voltaire doit rester fidèle quasi toute sa vie : attaquer les prêtres en ménageant les rois ; opposer le pouvoir tempo-

[1] V. l'anecdote si caractéristique rapportée par Condorcet; *Vie de Voltaire*. A une représentation d'*OEdipe*, il s'amusa à porter la queue du grand-prêtre! La maréchale de Villars demanda qui était ce jeune homme qui voulait faire tomber la pièce.

rel au pouvoir spirituel. L'attaque ici n'était qu'indirecte, et c'était sur le corps des prêtres de Jupiter qu'il frappait le clergé catholique; mais sa pensée est exposée à découvert dans une *Epître à Uranie*, composée de 1720 à 1721, et qui courut longtemps manuscrite avant de paraître sous le pseudonyme du défunt abbé de Chaulieu. Cette épître rassemble, avec beaucoup de verve et d'éclat, les objections les plus fortes contre la théologie positive, au nom du déisme naturel et rationnel : c'est une véritable profession de foi déiste. Comme idée, cela ne dépasse pas Chaulieu ni les anciens *esprits-forts*; mais il y a là une vie, une ardeur d'expansion tout à fait nouvelles.

Un autre début philosophique suivit de près celui de Voltaire. Un nouveau combattant, plus âgé de cinq ans que l'auteur d'*OEdipe*, parut dans l'arène. Celui-ci appartenait à la noblesse de robe; c'était un magistrat de province, compatriote de Montaigne : il se nommait Charles de Secondat, baron de Montesquieu. S'il se rapprochait de Voltaire à quelques égards par les tendances, il différait fort de lui par le caractère. Studieux et profond observateur, écrivain plus nerveux et plus serré qu'abondant, il était aussi calme que Voltaire était bouillant. Il aimait le plaisir : il participait, dans une certaine mesure, aux mœurs de son temps, mais l'amour même n'altérait pas l'égalité de son humeur ni la paix de son âme; point de chagrin pour lui que ne dissipât une heure de lecture. Bienveillant pour tous les hommes, mais sans aller jusqu'à la passion pour rien ni pour personne, il condamnait le mal et l'erreur, tantôt avec la pénétrante ironie d'un moraliste, tantôt avec la gravité sereine d'un juge, au lieu de le combattre avec l'emportement d'un ennemi personnel, comme faisait Voltaire. Toutes ses facultés intellec-

tuelles et morales, comme les grands traits de sa physionomie régulière, fine et forte, présentaient un parfait équilibre. L'esprit était là le caractère essentiel : chez Voltaire, la passion tenait autant de place que l'esprit : on peut même dire qu'elle tenait la première place, et qu'elle se faisait de l'esprit un instrument d'une infatigable activité. Voltaire ne comprenait guère qu'on pût savoir pour savoir, penser pour penser. Il n'en était pas de même de Montesquieu. Hardi dans la critique des opinions et des croyances, Montesquieu professait en même temps pour l'antiquité une admiration, et, généralement, pour les faits en tant que faits, un respect que n'avait point du tout Voltaire : il était beaucoup moins disposé que celui-ci à proclamer la supériorité du présent sur le passé, et de la mollesse contemporaine sur la mâle simplicité des anciens. Plus généralisateur de faits que d'idées, quoiqu'il eût parfois de grandes échappées sur le monde intelligible, plus politique que métaphysicien, et, cependant, plus métaphysicien que ses contemporains, il avait le goût de l'histoire pour elle-même, pour en formuler les résultats *à posteriori*, et non pour y chercher les preuves d'un thème tout fait; cachet qui lui fut particulier au dix-huitième siècle. Dans l'histoire, il s'attachait surtout aux lois, expression du génie des peuples.

Une question théologique, bien choisie et traitée philosophiquement, fut le premier essai de sa plume, vers 1709. A vingt ans, il écrivit des lettres où il établissait que l'idolâtrie des anciens ne méritait pas la damnation éternelle. Ce petit ouvrage est resté inédit. A vingt-cinq ans, il devint conseiller, à vingt-sept, président au parlement de Bordeaux. Son penchant pour l'étude des lois semblait promettre un grand magistrat; mais il n'y avait guère de

grandes choses à faire au parlement de Bordeaux, et, d'ailleurs, Montesquieu n'aimait le droit que dans les livres : il n'avait ni le goût ni le talent de la pratique; une timidité singulière lui rendait presque impossible de discourir en public; la pensée, chez lui, avait besoin d'être longtemps pressée, remaniée, condensée, pour jaillir dans son énergique sobriété, et il n'eût jamais pu se résoudre à la dilater en un flux de paroles. Il hésita quelque temps sur sa vraie vocation, et, cédant à une tendance qui commençait à être celle du siècle, il se tourna vers les sciences naturelles : il conçut le projet d'une *Histoire physique de la Terre ancienne et moderne*, projet colossal et prématuré, dont les premiers éléments n'existaient pas même encore (1718-1719). La raison le lui fit promptement abandonner; mais ses études géographiques et physiologiques portèrent leurs fruits ailleurs et marquèrent d'une empreinte caractéristique l'œuvre capitale de sa vie.

Au lieu d'un grand ouvrage de cosmologie, ce fut un roman qui révéla Montesquieu au monde littéraire. Les *Lettres Persanes* furent imprimées en Hollande en 1721. La forme était piquante, frivole, animée par des peintures dont Crébillon fils n'a pas surpassé la liberté. Le fonds était très sérieux et touchait à toutes les choses sérieuses. Sous le couvert de deux voyageurs persans, qui jugent à leur façon la France et la chrétienté, l'auteur se permet toutes les sortes de hardiesses. C'est le premier livre où se soit ébauchée cette alliance entre la philosophie critique et la morale relâchée [1], qui n'avait guère pointé jusque-là que dans les vers des modernes épicuriens, et que Voltaire

[1] Il est bien entendu que nous ne parlons que de cette partie de la morale qui concerne les rapports des sexes.

devait développer dans de si grandes proportions. Dans les *Lettres persanes,* cependant, la licence n'est guère qu'à la surface : c'est comme un costume imposé par le goût de la Régence. Il n'y a guère de reprochable, en principe, que l'opinion sur le divorce : Montesquieu y considère le mariage à un point de vue peu élevé, et, dans sa vive réaction contre les lois qui imposent l'union indissoluble, il semble prendre, en quelque sorte, pour la règle cette faculté de rompre le lien conjugal, qui ne doit être qu'une exception nécessitée par l'imperfection humaine, qu'un *mal nécessaire.* Dans un autre ordre de questions, il émet aussi, sur la légitimité du suicide, des idées incompatibles avec toute loi religieuse (Let. LXXVI).

Les *deux Persans* passent en revue, avec pleine liberté, la politique, la religion , la société tout entière. « Le roi de France est un grand magicien : il persuade à ses sujets qu'un morceau de papier est de l'argent (papier-monnaie).... qu'il les guérit de tous les maux en les touchant (écrouelles)..... Il y a un autre magicien plus fort que lui, qui n'est pas moins maître de son esprit qu'il l'est lui-même de celui des autres. Ce magicien s'appelle le pape : tantôt il lui fait croire que *trois ne font qu'un*[1], que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit

1 Lettre XXIV. Voltaire ne manquera pas de reprendre et d'exploiter cette plaisanterie sur la *Trinité*, qui ne prouve qu'une chose ; c'est que les problèmes fondamentaux de la théodicée et de l'ontologie étaient redevenus lettre close pour les esprits les plus éminents, dès le lendemain de la mort de Bossuet et de Leibniz, comme si la pauvre intelligence humaine ne pouvait jamais embrasser à la fois qu'un côté des choses, et cessait d'entrevoir le monde intelligible dès qu'elle s'attache à l'étude du monde physique ! — Un autre passage des *Lettres persanes* contre la prescience divine est assez superficiel aussi. Par compensation , il y a des arguments assez forts pour l'éternité de la création. Let. CXIII.

n'est pas du vin, etc..... Le pape est une vieille idole qu'on encense par habitude (Let. XXIX). »

L'audace n'est pas moindre quant aux personnes que quant aux croyances. Les contradictions du vieux Louis XIV, avec ses jeunes ministres et sa vieille *maîtresse* (madame de Maintenon), sont relevées avec la verve la plus irrévérencieuse. Après de telles témérités, le feu roulant de plaisanteries dont l'auteur crible et la bulle *Unigenitus*, et les disputes théologiques, et tous les établissements politiques, religieux et littéraires du royaume, doivent compter pour peu de chose, mais il n'en est pas ainsi d'une assertion qui couronne toutes ses hardiesses : « il n'est pas possible que la religion catholique subsiste encore cinq cents ans en Europe. Les protestants deviendront de plus en plus riches et puissants, et les catholiques, plus faibles (Let. CXVII). » Un des motifs qu'il en donne est le célibat ecclésiastique. Il condamne les vœux de continence, non pas seulement par les raisons morales et sociales qui sont de tous les temps, mais par une raison de fait qui tient à une opinion erronée, la prétendue dépopulation croissante du globe; cette idée provenait, chez lui, d'une étude insuffisante de l'antiquité.

Il donne enfin sa conclusion religieuse assez nettement. « Le moyen le plus sûr de plaire à Dieu est d'observer les règles de la société et les devoirs de la charité et de l'humanité. Quant aux cérémonies, c'est la matière d'une grande discussion; car il faut choisir les cérémonies d'une religion entre celles de deux mille (Let. XLVI). »

En politique, il témoigne beaucoup de sympathie et de respect aux républiques : il vante leur supériorité de bien-être et de richesse, la liberté et l'égalité qui y règnent;

il y place le sanctuaire de l'*honneur* comme de la *vertu*, ce qui prouve qu'il n'a pas encore adopté les futures catégories de l'*Esprit des Lois* : il dit que la monarchie dégénère toujours en despotisme ou en république (Lettres LXXXIX — CII — CXXII). Il trouve ridicule de rechercher, avec tant de soin, l'origine des sociétés, les hommes naissant tous liés les uns aux autres ; « un fils est né auprès de son père, et il s'y tient : voilà l'origine de la société (Let. XCIV). — La vanité, dit-il ailleurs, a établi l'injuste droit d'aînesse (Let. CXIX). » Ici, c'est la conscience qui parle; plus tard, l'esprit de tradition, le respect des faits, parleront plus haut sur ce point que la conscience. Quoiqu'il cite les républiques modernes, la Suisse, la Hollande, son idéal est surtout dans l'antiquité : il est très-favorable à l'autorité paternelle, lui si relâché sur le mariage; il veut qu'on ne touche aux lois établies « que d'une main tremblante. » Il blâme les Français d'avoir abandonné leurs anciennes lois (les lois des Franks) pour adopter des lois *étrangères*, le droit romain et le droit canon, comme si les lois des Germains eussent été plus nationales en Gaule que les lois des Romains. C'est là un faux point de vue historique qui le rapproche de Boulainvilliers; Montesquieu voit plus juste sur un autre point de fait, quand il montre, dans l'antiquité, tout l'occident en républiques : il reconnaît fort bien que c'est par un abus de mots qu'on donne le titre de roi aux chefs des Gaulois et des Germains. Il est, à cet égard, bien en avant de la science contemporaine. « La liberté, dit-il, semble faite pour l'Europe, la servitude, pour l'Asie (Let. CXXXI-CXXXVI). » La théorie des climats est là en germe.

A la couleur du livre, à certaines tendances, on pourrait soupçonner Montesquieu de matérialisme ; on se trompe-

rait : il croit aux idées générales. « La justice, dit-il, est un rapport qui se trouve *réellement* entre deux choses : ce rapport est toujours le même, quelque être qui le considère, que ce soit Dieu, un ange ou un homme. La justice est éternelle et ne dépend point des conventions humaines (Let. XXXIII). » Ainsi, l'idée de justice est éternelle et absolue. Quelles que puissent être ses contradictions apparentes, à lui qui n'est métaphysicien que par éclairs, il est spiritualiste au fond. C'était bien sur la notion de la justice qu'il convenait au futur auteur de l'*Esprit des Lois* de révéler sa vraie foi philosophique.

Les Lettres Persanes parurent au milieu de l'étourdissement causé par la chute du *système*. C'est un de ces moments où l'on peut tout risquer. La Régence accueillit ce redoutable livre comme un livre amusant, donc le vif coloris, la sémillante allure et les saillies étincelantes étaient sans modèle dans le siècle passé. La forme sauva le fond. Il fut convenu que des armes si légères n'avaient pu faire de blessures; on ne voulut pas examiner leur trempe. Personne n'inquiéta ce spirituel président, qui rachetait les témérités de sa plume par la réserve de son langage et de sa conduite, pendant que Voltaire aggravait les torts de ses vers par son attitude dans le monde et par la pétulance de ses discours. Lorsque, quelques années plus tard, Montesquieu frappa à la porte de l'académie française, il lui suffit, pour désarmer l'opposition de Fleuri, de rejeter les plus énormes hardiesses du livre sur l'*infidélité des éditeurs de Hollande*, ressource dont Voltaire devait faire, à son tour, grand usage, et de présenter au vieux cardinal un exemplaire *expurgé* (1727). Le pauvre abbé de Saint-Pierre avait été exclus de l'académie pour

bien moins, et Voltaire devait avoir bien autrement de peine à y pénétrer.

Dans l'intervalle, Montesquieu avait écrit une espèce de roman mythologique et galant, un peu dans le goût maniéré de Fontenelle, goût très à la mode encore, et qui ne devait tout-à-fait disparaître que devant le naturel exquis et la franche veine de Voltaire (*Le Temple de Gnide*; 1725). Montesquieu ne devait pas renouveler ces concessions à la frivolité régnante. Il avait vendu sa charge en 1726; il partit l'année suivante afin de parcourir l'Europe, d'observer les mœurs et les institutions ailleurs que dans les livres, et de préparer lentement les matériaux d'une grande œuvre qui remplissait déjà sa pensée. Nous le retrouverons un jour: il est temps de retourner à Voltaire, à ce génie bien plus actif et plus fertile, dont nous n'avons encore signalé que les débuts, mais qui marque désormais chaque saison par des créations nouvelles et qui ne tarira pas de plus d'un demi siècle.

Après s'être fait place avec éclat dans le domaine de Corneille et de Racine, Voltaire avait conquis ou cru conquérir un territoire vide dans l'empire de la poésie française, l'épopée. Le public le crut comme lui, lorsque la *Henriade* apparut à peine achevée, d'après un manuscrit dérobé à l'auteur et publié sans son aveu à Londres et à Rouen (1723). Auteur et public s'abusaient : le génie de Voltaire et son temps étaient aussi peu épiques l'un que l'autre. L'épopée véritable, c'est le poëme héroïque qui concentre les chants traditionnels d'un peuple qui n'a pas encore d'histoire: la France avait un de ces poëmes, étouffé durant des siècles sous des imitations et des transformations sans nombre : on l'a retrouvé de nos jours; c'est la *Chanson de Roland*. L'épopée est encore le poëme religieux

qui résume toute une conception des destinées humaines dans ce monde et dans l'autre; c'est l'œuvre de Dante ou de Milton. Le Tasse, qui recueille la tradition religieuse et guerrière du Moyen Age quand le Moyen Age vient de mourir, est encore épique à un degré inférieur. Voltaire est en dehors de tout cela. Il prend tout simplement l'histoire d'hier, l'histoire politique, et l'orne, par respect pour les règles, d'un merveilleux de convention, moitié chrétien, moitié allégorique, mais surtout mortellement froid, et aussi indifférent à l'auteur qu'au lecteur. La partie historique du poëme, dégagée de ce placage, est judicieusement conçue, largement tracée, et les fortes pensées n'y manquent pas plus que les beaux vers, quoiqu'il y ait toujours, dans la trame générale du style, un peu de relâchement et de prosaïsme. Le vrai mérite de la *Henriade* est dans le sujet : là, pas plus que dans la tragédie, pas plus que dans aucune autre œuvre, l'art n'est, pour Voltaire, le but de l'art. L'apothéose du héros humain et tolérant, auteur de l'Édit de Nantes, la guerre énergique, éclatante au fanatisme, l'incitation aux princes de suivre l'exemple de Henri IV plutôt que de Louis XIV, voilà toute la *Henriade*. Une éloquente protestation contre la *Révocation* ressort implicitement de tout le poëme, en dépit des ménagements que l'auteur s'est imposés envers la religion romaine et envers la mémoire de Louis-le-Grand. Le hardi portrait de la Rome papale (chant IV) indique assez sa vraie pensée, et, lorsqu'il fait dire à l'un de ses personnages :

> Je ne décide point entre Genève et Rome !

on sent bien qu'il les condamne toutes deux [1].

[1] Dans le chant VII, il nie, bien qu'avec quelque réserve, la damnation des païens et des voluptueux.

Voltaire avait atteint, sinon le but littéraire, au moins le but philosophique : il avait touché si juste, que c'est la *Henriade* qui a refait la popularité de Henri IV, déjà obscurcie par le temps et par les splendeurs du grand règne. Grâce à lui, cette popularité, justifiée, expliquée, adoptée par les générations nouvelles, a survécu à la monarchie et survivra à toutes les vicissitudes.

Jusque-là, si Voltaire avait eu gravement à se plaindre du pouvoir, la vie, à tout autre égard, lui avait été heureuse et facile : adopté, caressé par le grand monde, où l'attirait le besoin de remuer, de briller et de plaire, il n'avait connu de cette société que les charmes : il en expérimenta bientôt l'inégalité, l'iniquité. Il avait châtié, par des paroles piquantes, l'impertinence d'un chevalier de Rohan-Chabot : celui-ci, un jour que Voltaire dînait chez le duc de Sulli, le fit appeler dans la rue sous un prétexte, et lui fit donner des coups de bâton par ses laquais. Voltaire demanda au duc de Sulli de l'aider à obtenir satisfaction : le duc le traitait en ami depuis dix ans; mais il s'agissait de soutenir un bourgeois contre un grand seigneur; le duc refusa. Voltaire appela en duel le chevalier de Rohan : le chevalier joignait à l'insolence, vice commun dans la noblesse française, un vice rare dans cette caste, la lâcheté. Au lieu de se battre, il obtint de *Monsieur le duc* une lettre de cachet qui renvoya son adversaire à la Bastille [1]. Au bout de peu de temps, Voltaire fut relâché, mais avec

[1] On informa, dit-on, *Monsieur le Duc*, pour le décider, que Voltaire courtisait Madame de Prie; Vie de Voltaire (par Duvernet), p. 61; 1786. — Les grands seigneurs étaient beaucoup plus assurés de l'impunité sous Louis XV que sous Louis XIV. V. dans le Journal de Barbier, t. II, p. 18; 42, la scandaleuse histoire du marquis de Laigle.

ordre de quitter Paris. Il quitta la France et se retira en Angleterre (1726).

Ce fut là une époque décisive dans sa vie; son *hégyre*, en quelque sorte. Ce fut là que tout ce qui était chez lui en germe se développa et prit une forme sur beaucoup de points définitive; ce fut là qu'il forgea et trempa ses armes. L'Angleterre ne détermina pas la direction de son esprit, parfaitement déterminée dès ses premiers pas dans la vie; mais elle lui fournit tous les instruments d'action, excepté l'instrument qui mit en œuvre tous les autres, sa plume si essentiellement française.

Il faudrait avoir cette plume elle-même pour exprimer les vives et tumultueuses impressions que produisit sur le poëte exilé l'aspect de cette société si différente de la nôtre. Il n'était que très-imparfaitement préparé à ce spectacle, par sa liaison avec un illustre banni anglais, qui avait habité la France quelques années, et qui venait d'être rappelé dans sa patrie, lord Bolingbroke. Le tory exilé ne parlait de son île natale qu'avec la mauvaise humeur d'un vaincu. Il est vrai que la politique anglaise n'était pas belle en ce moment, sous Walpole, mais la nation n'en déployait pas moins une puissante activité intellectuelle et matérielle, et les institutions subsistaient, quoique le jeu en fût faussé par la corruption. Les traits dominants de la société anglaise, ceux du moins qui effacèrent tous les autres aux yeux de Voltaire, c'étaient l'application de l'esprit humain aux faits, à la nature, aux phénomènes sensibles, la direction vers l'utilité pratique, vers le bien-être et la richesse, le respect de la liberté de penser, de la liberté individuelle, enfin, l'importance politique et sociale des gens de lettres et des savants. Voltaire

savait déjà que Locke et Newton avaient occupé de hauts emplois après 1688, que Swift et Prior avaient fait grande figure sous la reine Anne, qu'Addisson venait d'être ministre sous Georges I[er]; mais quelle fut son émotion lorsqu'il vit les restes de Newton portés à Westminster, dans la sépulture des rois, par un immense cortége que conduisait toute l'aristocratie anglaise, le lord chancelier et les ministres en tête ! En France, Louis XIV n'avait pas même accordé un tombeau à Descartes !.... Quant à la liberté, si profondes que fussent les inégalités sociales en Angleterre, le plus puissant des pairs du royaume n'eût pas même conçu la possibilité d'obtenir contre le plus obscur citoyen ce que le chevalier de Rohan, personnage partout déconsidéré, avait obtenu contre l'écrivain le plus éminent qu'eût la France. La sérieuse et savante polémique qui se prolongeait depuis le temps de Guillaume III, entre les philosophes déistes ou sceptiques, d'une part, et, de l'autre, les défenseurs protestants de la révélation chrétienne, attestait l'abolition de toute censure préventive; les adversaires de la religion révélée n'avaient à craindre, s'ils dépassaient de certaines bornes, que les arrêts du tribunal populaire, du jury, arrêts rarement sévères et très-rarement sollicités par le ministère public [1].

On ne s'aurait s'étonner ni faire un crime à Voltaire d'une admiration et d'une sympathie bien naturelles chez un homme qui, blessé cruellement par le pouvoir arbitraire, se trouvait tout-à-coup transporté dans un régime de discussion libre et de légalité. Ces sentiments, par malheur, devaient l'entraîner bien loin et altérer trop souvent en lui l'esprit de nationalité. Il passa près de trois années à

[1] Sur l'Angleterre depuis 1688, v. les belles études de M. Villemain; Tableau du Dix-huitième Siècle, 1[re] partie, t. I[er], leçons V, VI, VII.

s'imprégner de l'Angleterre par tous les pores. Il étudia tout à la fois, avec la même ardeur, la langue, qu'il posséda bientôt assez à fond pour écrire des ouvrages en anglais, et la double littérature anglaise; l'ancienne, celle de Shakespeare et de Milton[1], sublime, inspirée, mêlée d'un peu de barbarie; la nouvelle, celle d'Addisson, de Pope et de Thompson, sage, correcte, riche en talent, mais non point en génie, imitation du siècle de Louis XIV; c'était Boileau transplanté outre-mer sans Molière ni Racine. Il étudia le mouvement général de la société, le progrès du commerce et des arts industriels, les sciences si puissamment lancées dans la voie de l'observation et de l'expérience, les débats des nombreuses sectes religieuses, qui ne troublaient plus l'État depuis que l'État les tolérait toutes, mais surtout les livres des adversaires communs de toutes les sectes, de ces *libres penseurs* (*free thinker*), qui ne se contentaient pas, ainsi que les *esprits forts* de France, de lancer, comme des troupes légères, quelques traits éloquents ou ingénieux, quelques vers bien frappés, mais qui attaquaient, en masse et carrément, avec de gros livres, par l'érudition et le raisonnement; école critique qui n'était pas un monstre solitaire, comme la philosophie de Hobbes, mais qui sortait naturellement, sinon toujours légitimement, du libre examen, dégagé des dernières réserves qu'avaient respectées les plus hardies des sectes protestantes, même les Sociniens et les Unitaires.

La liberté politique eût semblé devoir devenir la prin-

[1] Il révéla le premier ces deux immortels génies à la France : « Milton, » dit-il dans l'*Essai sur la poésie épique*, qui sert de commentaire à la Henriade, « Milton fait autant d'honneur à l'Angleterre que le grand Newton. » Sans rendre aussi pleine justice à Skakespeare, qui le heurtait par trop de points, il sent cependant sa grandeur.

cipale préoccupation de Voltaire, si maltraité par le despotisme monarchique. Il reçut bien, en effet, un souffle assez vif de ce côté, mais le mouvement général et habituel de son esprit continua de se porter ailleurs. Cet esprit, si influençable par la vanité dans les petites choses, était, au fond, trop spontané, trop entier, trop vrai dans sa nature, pour qu'aucun intérêt, aucun ressentiment privé, changeât ses visées essentielles. Sa conviction était que le mal essentiel était moins, pour les peuples, dans le pouvoir des princes que dans le pouvoir des prêtres; que le *fanatisme* sacerdotal avait enfanté les calamités dont les rois n'avaient été que les instruments. Renverser le *fanatisme* par la philosophie du sens commun, et par les sciences expérimentales qui, suivant lui, renversent les données imaginaires sur lesquelles le *fanatisme* s'appuie, telle était, à ses yeux, la plus grande gloire qui pût être donnée au génie, la plus grande révolution qu'il y eût à opérer en ce monde. Le reste n'était qu'accessoire, et viendrait en son temps.

Il était arrivé en Angleterre avec quelque chose de plus qu'une vague croyance en Dieu, entée sur le scepticisme : il avait un système, mais c'était déjà l'Angleterre qui le lui avait fourni. Nous avons parlé, ailleurs [1], de l'*optimisme* de Leibniz ; c'était une théorie complète, embrassant toute l'essence des choses, toutes les destinées de tous les êtres dans la série de leurs transformations. Les déistes anglais, Shaftesbury [2], Bolingbroke, s'étaient approprié cette théorie en la mutilant : ils en avaient retranché les principes fondamentaux, la partie relative au développement des êtres dans les existences futures, la monadologie ou con–

1 V. notre t. XVI, p. 352-370.

2 Petit-fils du célèbre chancelier de ce nom, et auteur des *Characteristiks*, publiés en 1711.

ception de l'essence des êtres, comme chose dont l'homme n'a point à s'enquérir, attendu que son esprit n'y peut atteindre la certitude : ils en avaient gardé la partie extérieure, tout ce qui s'applique à l'ordre de la nature visible et de la vie présente. La nature, suivant eux, est l'œuvre d'un Dieu, dont il faut reconnaître l'existence sans prétendre avoir aucune notion de ses attributs, qu'il faut en un mot, saluer uniquement comme cause première. La nature est tout ce qu'elle peut et doit être ; la science consiste uniquement à observer la constitution des choses, et à tirer de nos observations des règles applicables aux actions humaines. Le monde est le meilleur possible.—Mais le mal? le mal, mêlé à toutes choses en ce monde?—Il n'y a point de mal : ce que nous nommons ainsi concourt à l'ordre universel.

La négation du mal est admissible, à condition de réunir le monde invisible au visible par une chaîne qui aille de l'atôme jusqu'à Dieu, et d'embrasser, par de hardies hypothèses, l'ensemble des destinées de l'homme avant et après cette vie ; encore reste-t-il des difficultés que nous sommes hors d'état de résoudre. Appliquée seulement à la vie actuelle, à l'ordre des choses directement observables, en écartant toute théodicée, toute métaphysique, toute conception de l'âme, cette doctrine est absolument insoutenable : elle ne peut satisfaire que des heureux de la terre, sophistiquant leur égoïsme, ou des esprits jeunes et légers, plongés dans les illusions du matin de la vie : elle choque le bon sens et l'instinct de l'homme, tout autant que faisait autrefois le stoïcisme, et sans pouvoir, comme lui, s'imposer par la grandeur morale.

Voltaire, cependant, l'homme du sens commun, du sens pratique, avait accepté l'*optimisme naturaliste* des mains de Bolingbroke. Il ne l'avait pas accepté pour toujours :

la justesse de son esprit, l'humanité de son cœur, devaient réagir plus tard contre cette froide et dérisoire théorie, et le jeter dans d'extrêmes perplexités ; mais, quant à présent, il la professait d'enthousiasme : il y voyait, surtout, la justification du créateur contre les athées, une *religion naturelle* à opposer tout à la fois aux dévots et aux sceptiques absolus, et il fermait les yeux sur le reste ; enivré de jeunesse et de vie, malgré ses mésaventures et les incommodités d'une santé qui resta toujours chétive, il trouvait si bon de vivre, qu'il voulait se persuader que nul n'était assez déshérité pour avoir droit de penser autrement.

Il avait donc, ou il croyait avoir un système, et il en venait chercher les preuves; les preuves positives dans l'étude des lois immuables du monde, telles que les sciences naturelles les révélaient ; les preuves négatives dans la philosophie ou critique ou sensualiste, qui attaquait les bases de la théologie et de la métaphysique, car il prétendait faire la guerre à Descartes aussi bien qu'à l'Église. Il voyait que la raison pure n'avait pas abouti à modifier le monde social ; il sentait qu'elle n'avait pas expliqué d'une manière satisfaisante le monde physique, et son sens critique apercevait de certaines lacunes, des espèces de brèches, même dans les fondements métaphysiques du cartésianisme. Dans sa réaction, légitime au point de départ, mais poussée jusqu'à un excès aveugle, il contestait donc à la raison pure, non pas seulement ce qu'elle avait usurpé, la construction téméraire du monde *à priori*, mais ce qui lui appartient légitimement, la base méthodique, l'affirmation de l'esprit par lui-même et de l'être par la pensée. Deux hommes, en Angleterre, lui fournirent ce qu'il demandait, Locke et Newton [1]. Les *Principes de la Philosophie naturelle*

[1] V. l'indication de leurs systèmes dans notre t. XVI, p. 348-372.

le saisirent d'une admiration passionnée : la magnifique explication de l'ordre de la nature, par Newton, était bien faite pour s'emparer de sa vive imagination. Cette grande hypothèse, qui ramène à une seule donnée tous les mouvements célestes, et que le temps et l'expérience ne devaient que confirmer, lui fit méconnaître qu'il y avait eu quelque chose de plus grand encore ; c'était d'avoir trouvé, comme Descartes, non pas seulement une vaste systématisation de mouvements, mais l'unité même de la nature inorganique, en montrant dans le mouvement le principe de tous les phénomènes, de toutes les modifications de l'étendue (lumière, chaleur, sonorité, et, implicitement, électricité), progrès en deçà duquel recula Newton par sa théorie de la lumière. Voltaire ne distingua pas, dans la physique de Descartes, le principe vrai des applications erronées, résultat d'une étude insuffisante des phénomènes, et, plutôt que de chercher à corriger Descartes par Newton et Huyghens en physique, par Leibniz en métaphysique, il entreprit de le détruire par Newton et par Locke, croyant ainsi substituer la réalité au rêve, l'expérience au dogmatisme arbitraire. C'était par l'esprit d'observation que Locke, aussi bien que Newton, s'était emparé de lui. Il appelle donc à son aide, tout à la fois, les déistes anglais, Shaftesbury, Bolingbroke, Toland, Tindal, Collins, Woolaston, pour abattre la théologie positive ; Newton, pour renverser la physique cartésienne au lieu de la rectifier, et Locke pour renverser la métaphysique au lieu de l'enrichir par des observations psychologiques, qui était ce qu'il y avait à prendre dans Locke. Il était armé, maintenant, contre tout dogmatisme[1].

[1] V. le bel article de M. Pierre Leroux sur VOLTAIRE, dans l'Encyclopédie Nouvelle, et son art. BOLINGBROKE, ib. — Nous ne connaissons rien d'aussi approfondi,

L'ordre d'exil qui pesait sur Voltaire, et que les Rohan avaient eu le crédit de faire maintenir par le cardinal de Fleuri après la chute de M. le duc, fut enfin levé au commencement de 1729 par l'intervention du ministre de la marine, Maurepas. Le redoutable exilé revint, rapportant dans sa tête l'immense arsenal qui devait subvenir à cinquante ans de combats. Voltaire fut remplacé à Londres par l'auteur des *Lettres Persanes*, qui, après avoir parcouru l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, allait étudier en Angleterre le mouvement d'un gouvernement mixte et le jeu des libertés publiques.

L'esprit de Voltaire était plein, et déborda comme un torrent dans toutes les directions, durant les fécondes années qui suivirent son retour. Ce fut d'abord la tragédie de *Brutus*, fruit de ses impressions politiques (1730). Il n'y a plus là seulement de l'éclat comme dans *OEdipe*, mais une vraie force tragique, d'énergiques sentiments exprimés avec éloquence, à défaut de poésie. La toile tombe sur un vers sublime, et qu'eût avoué le grand Corneille, le Corneille des *Horaces*. Dans *OEdipe*, Voltaire avait attaqué les prêtres : ici, il attaque vaillament les rois. L'expulsion d'un roi parjure, un 1688 antique, est justifiée sur le théâtre de Paris :

Il nous rend nos serments dès qu'il trahit les siens.

Le poëte dépasse même la doctrine constitutionnelle du contrat, et fait contester victorieusement par ses héros l'inviolabilité des rois et proclamer le droit qu'ont les peuples de changer leurs lois. Ces hardiesses passèrent à la faveur de la toge et des noms romains. Cependant la censure se

sauf quelques réserves à faire sur les périodes diverses de la vie morale de Voltaire, qui nous paraissent moins tranchées qu'à M. Pierre Leroux.

ravisa, lorsque Voltaire eut mis en scène, dans le même esprit, le second Brutus après l'ancien, et le théâtre et même l'impression furent longtemps interdits à la *Mort de César*, imitation de Shakespeare, trés-affaiblie, mais belle et fière encore.

La même année où parut *Brutus*, Voltaire ameuta de nouvelles haines par son élégie sur la *Mort de mademoiselle Lecouvreur*, cette tragédienne célèbre qu'il avait aimée, et à qui le clergé avait refusé la sépulture. Voltaire, qui se rappelait avoir vu le tombeau de miss Oldfield, à Westminster, parmi les rois et les grands hommes, éclata avec une généreuse indignation contre le préjugé qui flétrissait en France les interprètes de Corneille et de Racine, et qui avait outragé les restes mêmes du grand Molière [1]. Le clergé témoigna tant d'irritation, que Voltaire crut devoir quitter Paris de peur d'une nouvelle lettre de cachet. Il y rentra avec *Zaïre* (1732) et se mit sous la protection d'un immense succès. Plus négligé de style que *Brutus*, qui garde cependant encore bien des inégalités et du prosaïsme, mais rempli d'intérêt par les situations et les caractères, ce drame d'amour toucha fortement les femmes et entraîna par elles les spectateurs qui étaient restés presque insensibles aux mâles accents de *Brutus*. *Zaïre*, comme la *Mort de César*, procédait de Shakespeare : *Orosmane* n'était qu'un *Othello* réduit à la taille du public parisien de 1732.

Un petit ouvrage mêlé de prose et de vers se détache, sur ces entrefaites, de ce courant qui vient d'Angleterre : c'est le *Temple du Goût*, charmant et sérieux badinage où

1 Pour apprécier la gravité de cette question, il faut se rappeler que les sépultures, comme les actes de naissance et de mariage, dépendaient exclusivement du clergé.

brille la fleur la plus délicate de l'esprit français et qu'on peut appeler la grâce du bon sens (1733). Voltaire égale ici La Fontaine : il y a un naturel aussi exquis dans la finesse élégante de l'un que dans la naïveté de l'autre. Sous le rapport de l'art, c'est dans la poésie familière seule que Voltaire atteint la perfection : il y réalise l'idéal de la conversation française.

Pendant ces créations littéraires, il avait préparé une œuvre capitale, non par l'étendue, mais par la portée, et qui n'était plus seulement le reflet, mais l'exposé direct des idées qu'il avait puisées en Angleterre. Après deux ans d'hésitation, les *Lettres philosophiques sur les Anglais*, annoncées, attendues avec une curiosité inquiète, furent imprimées clandestinement en 1734. Il y avait lieu, en effet, d'hésiter avant de franchir un tel pas. On n'était plus sous la Régence, et il n'y avait plus ici, comme sauve-garde, l'apparence frivole des *Lettres Persanes*.

Les *Lettres sur les Anglais* passent en revue rapidement, incomplétement, mais très-vivement, la religion, la politique, la philosophie, la littérature de l'Angleterre. Les quatre premières lettres, sur les *quakers*, montrent une église sans sacrements et sans prêtres, et plus chrétienne qu'aucune autre, dans le sentiment manifeste de l'auteur.

Dans les lettres sur le *parlement* et le *gouvernement*, Voltaire fait un grand éloge du gouvernement mixte, où l'on a réglé le pouvoir des rois en leur résistant : il établit que, dans un gouvernement mixte, il faut trois pouvoirs et non pas deux. Les Anglais, dit-il, n'ont pas trop payé leur liberté par leurs guerres civiles. Il s'exprime très-librement sur la mort de Charles Ier, « qui fut traité par ses vainqueurs comme il les eût traités s'il eût été heureux. » Il répond indirectement à Boulainvilliers, le pané-

gyriste de la féodalité, en traitant tout bonnement les barons féodaux de *pillards* et de *brigands*, et en montrant la différence entre la féodalité du Moyen-Age et l'aristocratie anglaise moderne, classe gouvernante qui n'est plus une association de petits souverains, et qui n'a conservé ni haute ou basse justice, ni priviléges en matière d'impôts[1]. Il fait voir qu'il n'y a en Angleterre de noblesse réelle que les pairs du royaume; les cadets des pairs se font négociants, tandis qu'en France le moindre hobereau de Gascogne méprise les gens de négoce. Il apprécie parfaitement les conséquences de cette opposition de mœurs pour la puissance et la richesse des deux pays : il voit aussi l'avantage, pour les bonnes études, de ce gouvernement parlementaire qui force l'élite de la nation d'apprendre à parler et à écrire sur les affaires publiques. C'est la contre-partie de l'admiration de Chesterfield pour la supériorité de l'éducation francaise au point de vue des salons.

Dans une autre lettre, avec toute la chaleur que peut inspirer l'humanité, il recommande d'introduire en France *l'insertion de la petite vérole* (l'inoculation), qui, apportée de Constantinople en Angleterre, y rend presque inoffensive la terrible maladie qui, depuis des générations, tue ou défigure chaque année en Europe des victimes sans nombre. Les préjugés de toute nature vont se liguer contre ce bienfait, et, trente années durant, prêtres et médecins fermeront à l'inoculation l'entrée de la France.

Voltaire n'examine pas toute la philosophie anglaise; gardant une certaine prudence dans son audace, il écarte

[1] La richesse de beaucoup de paysans anglais était un des faits qui l'avaient le plus frappé. — Montesquieu remarque, de son côté, que l'agriculture anglaise avait fort dépassé la française : les Anglais exportaient beaucoup de grains; la France ne faisait plus que se suffire.

la controverse directe du déisme contre la religion révélée, et n'aborde que trois philosophes, mais bien choisis, Bacon, Locke et Newton. La *Lettre sur Bacon* doit marquer dans l'histoire de la philosophie. De ce moment commence le grand bruit que le dix-huitième siècle fait autour de ce nom, qui avait jusque là peu retenti en France [1]. Voltaire exhume dans Bacon le père de cette philosophie expérimentale qu'il veut opposer à la philosophie de la raison pure; il fait ainsi une tradition à son école, puis il passe de Bacon à Locke, du précurseur au Messie. La *Lettre sur Locke* est aussi hardie d'intention que faible de conception [2]. Il juge avec une étrange légèreté les anciens et Descarte, travestit la doctrine des *idées innées*, adopte avec transport le principe que toutes les idées viennent par les sens, loue surtout Locke de s'être toujours aidé du flambeau de la physique, et aboutit à célébrer, comme le comble de la sagesse, le doute exprimé par Locke : *si un être purement matériel pense ou non*, en laissant voir qu'il incline à l'affirmative, c'est-à-dire que non-seulement la matière, la substance étendue, en général, mais les corps, c'est-à-dire les composés, peuvent penser [3]. La confusion des idées sous la clarté superficielle du langage, l'absence de toute définition sérieuse des termes, attestent qu'il n'y a plus véritablement de métaphysique [4].

[1] V. sur Bacon, notre t. XIII, p. 386.

[2] Il commence par poser que jamais peut-être il ne fut un esprit plus méthodique et un logicien plus exact que Locke, quoiqu'il ne fût pas grand mathématicien : c'est tout le contraire qu'il fallait dire; c'est parce que Locke ne put jamais se soumettre à la *sécheresse des vérités mathématiques, qui ne présentent d'abord rien de sensible à l'esprit*, qu'il ne fut pas un grand métaphysicien, qu'il ne distingua pas le *concevable* de *l'imaginable*, et qu'il perdit la science de la raison abstraite dans les phénomènes sensibles. Lettres Philosoph. p. 120 et suivantes; Amsterdam; 1734.

[3] V. notre t. XVI, p. 374.

[4] Une objection valable contre le cartésianisme, est celle relative aux bêtes, à

Le terrain est meilleur pour ce qui regarde Newton. Voltaire montre avec lucidité la supériorité de l'*attraction* newtonienne sur les *tourbillons*; il expose brillamment la belle découverte de la décomposition du prisme, et les avantages du télescope à réflexion, adopté par Newton; mais, en même temps, il préconise le système erroné de l'émission newtonienne contre le système mécanique des ondulations, ébauché par Descartes, développé par Huyghens et démontré définitivement de nos jours.

Aux *Lettres sur les Anglais* est jointe une longue lettre dont l'objet direct est étranger à l'Angleterre, mais non pas au système que Voltaire a emprunté des Anglais: c'est une réfutation des *Pensées* de Pascal. Le jansénisme a son tour après le cartésianisme. Voltaire aux prises avec Pascal, c'est la lutte du bon sens contre le génie qui s'égare, mais d'un bon sens privé d'idéal, qui ne voit ni au dessus ni au dedans de l'homme, et qui ne juge sainement que la vie extérieure et de relations. Malgré tout ce qu'il y a de raison pratique dans les réponses de Voltaire aux emportements jansénistes, Pascal n'est pas réfuté à fond, parce qu'on ne peut réfuter une conception de la destinée que par une autre, et que Voltaire s'interdit précisément toute visée à cet égard. L'optimisme naturaliste ne suffit pas contre le sublime misanthrope de Port-Royal. Si l'homme était borné à cette terre d'où Voltaire ne veut pas sortir, Pascal aurait raison quant à la misère et à l'incompréhensible de la nature humaine[1].

ces prétendues machines qui ont *les mêmes sentiments, les mêmes perceptions que nous*, etc.; mais Leibniz y avait déjà répondu, non pas en niant l'âme de l'homme, mais en affirmant l'âme des bêtes, au nom du sens commun et de l'instinct traditionnel.

1 Les réponses de Voltaire sont pourtant quelquefois profondes. Il réfute très-bien la maxime orientale : *le bonheur est dans le repos*. « L'homme, dit-il, est né

Mais Voltaire n'est pas seulement insuffisant, il avance des propositions très-dangereuses : « L'homme n'est point un sujet simple, il est composé d'un nombre innombrable d'organes. — Penser à soi avec abstraction des choses naturelles (des phénomènes), c'est ne penser à rien du tout. » La négation de la personnalité humaine, le nominalisme pur et le matérialisme sont là. L'homme *n'a* pas un corps, il *est* un corps; il n'est pas un être, il est une collection d'êtres, d'atomes élémentaires, car les *organes* dont parle Voltaire ne peuvent être eux-mêmes que des aggrégations d'atomes. Le *moi*, l'unité qui pense, qui aime et qui veut, la seule chose dont, en réalité, nous ayons conscience, n'existe pas ; les pensées et les sentiments que je crois être *miens*, à tort, puisque *je* ne suis pas, sont le résultat de l'action combinée des atomes temporairement associés pour former le phénomène humain. C'est à donner le vertige, et c'est sans doute plus incompréhensible que les mystères les plus étranges d'aucune religion positive ; mais ce n'est pourtant que la conséquence des principes posés par Voltaire. Cette conséquence, il ne la tira pas jusqu'au bout ; il en resta toujours à l'impossibilité de prouver l'immortalité de l'âme[1], et à la probabilité que le corps pense, sans analyser ce que c'est que le corps. D'autres,

pour l'action ; » et la prétendue incertitude de la morale humaine. « Où trouverons-nous le point fixe dans la morale? — Dans cette seule maxime reçue de toutes les nations : *ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.*

[1] Il y a encore ici confusion : si l'on n'admet de principe de certitude que la raison pure, comme faisaient les cartésiens, on ne peut prouver *l'individualité* de l'âme contre le spinozisme ; car c'est le sentiment seul qui nous assure de notre individualité ; mais on prouve très-bien que l'idée de mort, c'est-à-dire de décomposition des parties, de séparation des aggrégats, ne saurait s'appliquer au principe pensant, que ce principe soit une individualité réelle ou un simple mode de la Raison universelle.

en acceptant le point de départ, devaient pousser plus loin la logique.

Un violent orage éclata contre les *Lettres philosophiques.* Le clergé les fit supprimer par un arrêt du conseil. La grand'chambre du parlement alla plus loin, et les condamna au feu. Des informations furent entamées contre l'auteur, et le garde-des-sceaux Chauvelin l'obligea de quitter encore Paris. Il lui permit bientôt d'y revenir, et Voltaire se justifia tant bien que mal en publiant des lettres adressées au jésuite Tournemine, son ancien professeur de Louis-le-Grand, et dans lesquelles il tâchait de prouver qu'il était fort religieux de reconnaître à Dieu le pouvoir d'attribuer le don de penser à la matière (1735). Ce commentaire n'éclaircit pas la question. Voltaire eût pu dire, à la rigueur : Nous ne savons pas s'il y a deux ou plusieurs substances, ou s'il n'y en a qu'une ; nous ne savons pas si les forces *physiques*, c'est-à-dire qui agissent sur l'étendue, sont une substance différente des forces qui pensent et qui aiment, ou sont la même substance à un degré inférieur de développement ; mais s'obstiner à dire que la pensée peut être une propriété de la matière, c'est-à-dire de la substance étendue et passive, c'était dire une chose vide de sens, assembler des mots qui ne présentent aucune idée.

Une telle chute a lieu d'étonner de la part d'un esprit qui, à défaut de profondeur métaphysique, avait tant de justesse et d'ampleur : la vraie cause en est, à ce qu'il semble, dans l'insuffisance de la définition des deux substances par Descartes. Voltaire, voyait que la *matière*, la substance étendue, est partout et toujours ; que la *pensée*, au contraire, n'est pas partout, et que, là même où elle

est, elle n'est pas toujours. De là sa tendance à nier que la *pensée* eût rien de substantiel, de nécessaire, et à n'y voir qu'un attribut de la substance étendue. Il ne veut pas comprendre que, pour n'être point partout et toujours, la *pensée* n'en est pas plus réductible à l'*étendue*, et qu'au lieu de la rapporter à ce principe passif avec lequel notre esprit ne lui conçoit absolument rien de commun, il faut chercher au-dessus d'elle un autre principe analogue à elle et plus général qu'elle, l'*activité*, la *force*, auquel elle soit réductible. C'est pour s'être arrêté à Locke au lieu de suivre Leibniz sur les hautes cîmes, que Voltaire tombe dans des aberrations si fatales [1].

La publication de l'*Épitre à Uranie*, où la révélation chrétienne est ouvertement attaquée [2], et qui parut contre le gré de l'auteur, renouvela la tempête. Voltaire désavoua cette pièce. Il adopta dès lors un plan de conduite mélangé *d'audace et de souplesse*, comme dit son biographe Condorcet : reniant les œuvres trop compromettantes qu'on lui dérobait manuscrites ou qu'il publiait sous des pseudonymes, rusant, faisant des concessions, les retirant, louvoyant, et avançant toujours. Ce système l'a fait accuser à tort de manquer de courage : sans une pareille tactique, il eût été brisé bien vite, et son rôle fût devenu impossible; il ne manqua pas de courage [3], mais il manqua souvent de dignité.

Les haines qui le poursuivaient et qu'il était bien dé-

[1] Il n'effleure l'idée de la *force*, que pour se jeter dans une nouvelle confusion.— La pensée, dit-il, est un attribut donné de Dieu à la matière *comme le mouvement*. Voici donc la force, dans son effet, le mouvement, qui devient à son tour un attribut de l'étendue! L'activité qui devient un attribut de la passivité!

[2] V. ci-dessus, p.

[3] Il le poussait souvent jusqu'à la bravade. On sait son mot au lieutenant de po-

cidé à ne pas désarmer par le silence, lui avaient fait juger nécessaire de se tenir désormais habituellement à distance du lieu d'où partaient les lettres de cachet, afin d'avoir le temps, au besoin, d'amortir les coups ou de se mettre à l'abri. Il se retira au château de Cirei, en Lorraine, chez une amie, la marquise du Châtelet, et ne fit plus d'apparition à Paris que lorsque le temps était au calme. Cet heureux et laborieux séjour de Cirei fut le meilleur temps de sa vie. Il y vécut en communauté d'esprit, de cœur, de goûts et de travaux avec une femme qui, dit-il, « lisait Virgile, Pope et l'algèbre comme un roman, » ferme et lumineuse intelligence, plus virile que féminine dans la nature de sa supériorité, plus scientifique qu'artiste ou que poétique, mais cœur de femme avec un esprit d'homme. Ce fut une espèce de mariage, que les mœurs de l'époque autorisaient, et la seule affection sérieuse et solide, sinon très-passionnée, que Voltaire ait jamais eue pour une femme.

Cette association féconde sembla doubler l'activité de Voltaire : il poursuivit sa marche dans toutes les voies qu'il s'était déjà ouvertes, et s'en ouvrit de nouvelles. Il n'avait qu'indiqué Newton à la France dans les *Lettres philosophiques* : il voulut le révéler complètement par un exposé méthodique de ses découvertes et de son système du monde, et se fit aider par un membre de l'académie des Sciences, qui avait, avant lui, commencé la lutte contre la physique cartésienne. C'était Maupertuis, esprit ingé-

lice Hérault.—Monsieur, lui demanda-t-il un jour, que fait-on à ceux qui fabriquent de fausses lettres de cachet?—On les pend.—C'est toujours bien fait, en attendant qu'on traite de même ceux qui en signent de vraies. » Note à la seconde lettre à M. Falkener, jointe à la deuxième édition de Zaïre.

nieux, parfois bizarre, et qui, seul, eût peut-être longtemps soutenu sans grand éclat les théories auxquelles Voltaire allait donner un retentissement immense [1]. Les *Éléments de la Philosophie de Newton* furent publiés en Hollande en 1738. Le chancelier d'Aguesseau avait refusé un privilége à Voltaire pour ce livre. D'Aguesseau défendait la physique cartésienne, à cause de son principe du mouvement directement et perpétuellement donné de Dieu, et repoussait comme irreligieux le newtonianisme, avec son attraction, présentée par les disciples de Newton, moins religieux que leur maître, comme une propriété inhérente à la matière. Ce n'était point à la censure à décider de telles questions, et Descartes eût été bien humilié d'une protection semblable.

Voltaire était, en ce moment, enivré de physique et de newtonianisme. Il eut la pensée de faire des sciences sa principale carrière, ce qui ne l'écartait pas de son but philosophique, puisque toute la philosophie aboutissait, pour lui, à la physique. Il écrivit des mémoires pour l'académie des Sciences; madame du Châtelet et lui concoururent, chacun de leur côté, contre le célèbre Euler, sur la question *de la nature et de la propagation du feu.* Un jeune savant, qui fut un des successeurs de Newton dans la découverte des lois du système du monde, Clairaut, arrêta Voltaire dans une route où il eût consumé infructueusement ses forces, et lui fit comprendre que, s'il avait pu exposer brillamment les idées de Newton, la nature ne l'avait pas fait pour être à son tour un génie inventeur dans l'ordre scientifique. Voltaire se contenta dorenavant de puiser dans ses connaissances physiques des arguments

[1] Le *Discours sur la figure des Astres*, de Maupertuis, avait paru en 1732, deux ans avant les *Lettres Philosophiques*.

pour sa philosophie et des couleurs pour sa poésie. Entre bien d'autres pièces ou sérieuses ou familières, empreintes du même cachet, la belle épître à madame du Châtelet, sur Newton, attesta quelle source féconde d'idées et d'images nouvelles les sciences pouvaient faire jaillir pour le poëte [1].

Avant les *Éléments de la Philosophie de Newton*, Voltaire avait écrit, pour madame du Châtelet, un traité de métaphysique qui resta inédit jusqu'à sa mort, et qui prouve encore mieux que les *Lettres Philosophiques* qu'il était encore moins propre à devenir un grand métaphysicien qu'un grand physicien. Il eût mieux fait de suivre à cet égard les tendances de madame du Châtelet que de lui imposer les siennes : ce noble esprit entendait et admirait profondément Leibniz. Voltaire, au contraire, s'enfonce de plus en plus dans les inconséquences d'un système bâtard qui associe illogiquement le matérialisme au déisme. Il expose avec sa clarté habituelle les raisons du sens commun, les raisons tirées de l'ordre du monde, en faveur de l'existence de Dieu, et il proclame le libre arbitre, qui est *la santé de l'âme;* mais, en même temps, il dit que toutes les vraisemblances sont contre l'immortalité et la spiritualité de l'âme; que le bien et le mal moral sont des idées relatives [2]. Si l'âme n'est pas un être réel, si elle n'est, comme il incline à le croire, qu'un terme par lequel on désigne un ensemble de rapports, comment peut-elle avoir le libre arbitre? Pour être libre, il faut *être*. Il est vrai qu'on peut

1 Chose singulière, et qui montre à quel point il y avait deux hommes en lui, Voltaire, au plus fort de sa passion scientifique, s'effraie déjà de voir le goût des sciences prendre trop de prépondérance sur le goût des lettres, et Paris *bannir les grâces pour la géométrie* : Corresp. générale, an. 1735.

2 Il revint sur ce point, et admit qu'il y a une justice absolue et éternelle. V. le *Philosophe ignorant*.

aller plus loin, et couper la discussion par la base : pour raisonner, pour faire des systèmes, pour nier qu'on *soit*, il faut être[1]. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus contraire au sentiment, à l'instinct, à la raison, que de réunir la croyance à une intelligence suprême avec la négation de l'immortalité des intelligences individuelles et de leur responsabilité morale. Aussi, ce faux déisme n'est-il pas destiné à un long règne, et sera-t-il bientôt serré entre deux doctrines plus logiques, l'athéisme et le vrai déisme.

Il est juste de juger Voltaire, homme d'action avant tout, par ses intentions plus que par ses formules ; ses sentiments valent bien mieux que ses idées; son bon sens et son bon cœur luttent avec sa dialectique. Il nie l'âme immortelle par réaction contre ceux qui tyrannisent le genre humain par la peur de l'enfer : il est entraîné par la logique à matérialiser le déterminisme de Leibniz pour l'usage de l'optimisme naturaliste, et à faire de l'homme une espèce de machine dont tous les mouvements sont dirigés par la force qui l'a créé[2]. D'un autre côté, il s'effraie : il proteste contre le fatalisme ; il réclame éloquemment pour la liberté morale, pour la vertu, dans les *Discours sur l'Homme*, poésies philosophiques où il reproduit, sous des formes plus vives et plus rapides, l'esprit des *Essais sur l'Homme*, écrits tout récemment par Pope, sous l'inspiration de Bolingbroke. Le caractère de ces discours, publiés de 1734 à 1737, est généralement sain et sensé, la ques-

1 Dire que le *corps* peut penser, ce sont des mots, ce n'est pas une idée : le *corps* n'est pas un être : c'est un assemblage d'êtres; lequel de ces êtres pense? Est-ce un seul? Alors revient le moi, l'âme, la monade. — Est-ce plusieurs? Est-ce tous? — Un sénat d'atômes tenant conseil dans le cerveau? Que veut-on dire?

2 V. les traités qui suivent la *Métaphysique*. — Le *Philosophe ignorant*. — Le *Principe d'action*.

tion de l'optimisme réservée : Voltaire n'y attaque que l'ascétisme, et non point les principes essentiels de la morale ou de la religion.

Entre les poésies légères qui échappent incessamment à sa veine intarissable, plus parfaites dans leur charmante négligence que les grands *Discours* et les grands vers, une pièce d'allure piquante et de morale relâchée, le *Mondain* (1736), suscite de nouvelles clameurs : il se défend avec autant d'adresse que de grâce, et l'on eût pu, en effet, ne pas prendre trop au sérieux cette boutade apologétique du luxe et de la mollesse ; Voltaire eût été heureux, pour sa gloire, de n'avoir rien écrit de pire ! Mais, à cette même époque, il faut bien se résigner à rappeler la tache vraiment ineffaçable de sa vie ! Voltaire composait ce poëme qu'on peut à peine nommer, honteux chef-d'œuvre de cette abolition du respect et de la pudeur, qui est un des caractères du temps. Il appelait cela un délassement de ses travaux sérieux ! *La Pucelle*, écrite auprès de la femme qu'il a le plus aimée et estimée ! Pauvre nature contradictoire de l'homme !

Arioste et Cervantes avaient joué avec l'idéal abstrait de la chevalerie : Voltaire joue avec quelque chose de bien plus sacré encore, avec l'idéal vivant de la nationalité. Sa seule excuse est qu'il ne sait ce qu'il fait ; qu'il n'a aucune conscience de son œuvre et de son sujet : il n'y voit qu'un caprice, qu'une débauche d'imagination.

La haine de la superstition, du mysticisme, du surnaturel, de tout ce qui dépasse le sens commun, lui avait entièrement fermé l'intelligence de cette sublime histoire : entre les relations contemporaines sur Jeanne d'Arc, connues à cette époque, où les monuments essentiels étaient encore enfouis dans les archives, il ne s'est attaché qu'à

une seule, à la plus erronée, celle de Monstrelet, parce qu'elle est la seule qui rentre dans les données du sens vulgaire[1]. Mais comment, ceci même admis, l'humanité ne l'a-t-elle pas arrêté, à défaut de patriotisme, devant la fin tragique de cette vie, toujours héroïque, lors même qu'elle ne serait plus surhumaine? Il devait être puni devant la postérité par un châtiment digne de sa criminelle légèreté, par le châtiment auquel il eût été le plus sensible. Il se trouva que lui, l'ennemi des pharisiens, avait supplicié pour la seconde fois l'immortelle victime des pharisiens, la plus grande entre tous les martyrs de l'inquisition[1] : son instinct n'avait pas su lui faire reconnaître dans Jeanne ce qu'il prétend alors proclamer dans le Christ même :

.... l'ennemi divin des scribes et des prêtres.

Mobile et incompréhensible créature! En même temps qu'il traîne secrètement sa muse dans cette orgie, il sait en obtenir les plus nobles accents pour la scène tragique : la main qui outrage la libératrice de la France venge, après trois siècles, l'Amérique de ses barbares et fanatiques destructeurs (*Alzire*, 1736), ou, dans *Mérope* (écrite en 1736,

[1] Non pas seulement dans son poëme, mais dans son histoire, dans l'*Essai sur les Mœurs des Nations*. Monstrelet fait de Jeanne une fille d'auberge de 27 ans, habituée aux chevaux et aux armes.

[2] V. les Aperçus nouveaux sur l'Hist de Jeanne d'Arc, par M. J. Quicherat, en appendice à la Collection des Documents relatifs à l'héroïne, qu'il a publiés pour la Société de l'Histoire de France : il résulte des documents recueillis par M. Quicherat, non pas seulement que le procès de Jeanne d'Arc n'a été que l'application *régulière* de la procédure inquisitoriale, mais que le chef du clergé du parti de Charles VII, l'archevêque de Reims, n'a pas été moins hostile à la libératrice de la France que Pierre Cauchon lui-même; bien loin d'intervenir en sa faveur dans le procès comme métropolitain de l'évêque de Beauvais, il écrit aux habitants de Reims que « Dieu a souffert prendre la Pucelle parce qu'elle s'étoit constituée en orgueil. » Aperçus nouveaux, etc., p. 93.

jouée en 1743), reproduit, à défaut de la couleur antique, la simplicité des données grecques, et bannit courageusement les banalités galantes d'une action où l'intérêt porte tout entier sur l'amour maternel ; drame sévère dont le succès atteste que le public commence à devenir accessible à des émotions plus sérieuses.

Entre *Alzire* et *Mérope* avait apparu Mahomet (1741), œuvre plus éclatante que solide, et d'une moralité fort contestable. Voltaire y décrie la mémoire d'un grand homme pour atteindre en lui, comme des imposteurs, tous les fondateurs de religions, tous les législateurs qui ont abrité leurs lois sous des idées d'inspiration divine. Dans le prophète de la Mecque, il frappe évidemment le prophète du Sinaï. Cependant, par un vrai chef-d'œuvre de diplomatie, il dédie sa pièce au saint-père en personne, à l'aimable et savant Benoît XIV (Lambertini), lui fait agréer *Mahomet* comme l'immolation d'une fausse religion à la vraie, et en obtient, à l'aide des frères d'Argenson, une médaille que Benoît XIV avait fait frapper à son effigie et ne distribuait qu'à ses amis. L'auteur des *Lettres Philosophiques* se couvre ainsi contre ses ennemis de l'*étole du vicaire de Dieu* [1], moins sévère ou plus insouciant que la censure de Paris, qu'éclairait, à la vérité, une jalousie personnelle [2].

Voltaire, prétendant saisir le théâtre des deux mains, avait déjà tenté la comédie avec un succès médiocre ; il y revient par un ouvrage dont le sujet vaut une mention ; c'est *Nanine*, pièce dirigée contre le préjugé nobiliaire (1749). Mais *Thalie*, comme on disait encore en style classique, lui fut toujours moins favorable que *Melpomène* : la *force comique* est une qualité toute spéciale, et dont l'esprit

1 Mém. de d'Argenson, p. 86.

2 Ce fut Crébillon qui, en qualité de censeur, refusa son visa à la pièce.

le plus vif, le plus étincelant, peut être tout à fait dépourvu. Voltaire avait une personnalité trop exclusive et trop agissante pour observer avec une profondeur patiente et se transformer en autrui. Il est moins difficile de composer des drames intéressants par les situations et le mouvement de l'action [1] que de créer des types de caractères.

Cet infatigable génie, qui ne voulait pas qu'aucune branche de l'activité intellectuelle pût lui échapper, venait de s'adresser à une autre muse qui devait lui accorder plus de faveurs et de gloire. Il avait abordé l'histoire. Il lui fallait s'emparer des faits humains comme des faits de la nature extérieure, chercher des arguments dans ce qui change comme dans ce qui ne change pas.

Il avait commencé par une relation d'événements tout à fait contemporains, l'*Histoire de Charles XII*, composée durant son séjour en Angleterre, vrai chef-d'œuvre de narration. Il conçut et écrivit, pour madame du Châtelet, vers 1740, un ouvrage d'une bien autre importance, une des œuvres capitales du dix-huitième siècle, l'*Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations*, de Charlemagne à Louis XIII. C'était la suite et la contre-partie du *Discours sur l'Histoire Universelle* de Bossuet. Depuis Bossuet, la sphère de l'histoire s'était élargie. L'Inde, la Chine, la Perse, avaient commencé d'être abordées, non plus seulement par des conquérants ou des marchands, mais par des observateurs et des hommes d'étude et de science. Voltaire, dans son avant-propos, ouvre les profondeurs de l'Orient derrière la Judée de Bossuet; un monde plus ancien et plus vaste

1 C'est là, en effet, ce qui distingue la tragédie de Voltaire; plus de mouvement, de complications, d'effets de scène, de vie extérieure, que dans la tragédie du dix-septième siècle.

apparaît derrière le monde mosaïque. Le véritable horizon du genre humain se déroule. Voltaire n'a ni une science assez complète (et personne ne l'avait), ni une philosophie assez haute pour embrasser cet immense horizon; mais il a eu le mérite d'y porter le premier son regard et d'en montrer de loin les grandes lignes. C'est surtout par esprit d'opposition au judaïsme, l'on en doit convenir, qu'il admire le haut Orient, sans beaucoup le comprendre. La Chine sensualiste, l'Inde idéaliste et contemplative, la Perse spiritualiste et active, tout lui est bon; mais il y a un grand instinct dans ses aperceptions confuses; à savoir: que les vérités essentielles se trouvent partout dans la tradition du genre humain; qu'il y a une religion naturelle et des dogmes communs à tous les peuples. Malheureusement il lui est impossible de suivre et de féconder cette grande idée, lui qui méconnaît le plus naturel, le plus spontané de ces dogmes, l'immortalité de l'âme [1], celui sans lequel les autres demeurent stériles. Sa *religion naturelle* est une abstraction immobile, et non point la religion universelle, toujours vivante, immuable dans son objet éternel et absolu, mais progressive dans la notion et dans le sentiment que le genre humain a de cet objet, la religion âme de l'humanité.

L'esprit critique de Voltaire ne pouvait comprendre l'esprit tout synthétique du monde primitif. Son dédain et son inintelligence de toutes les choses intimes et mystérieuses lui font voir, dans tous les sacerdoces, dans toutes les théologies, de grossières impostures, des altérations mensongères de la religion naturelle. Par une contradic-

1 Massillon a là-dessus un mot singulier : c'est que l'idée de l'âme immorelle est plus universelle que l'idée de Dieu. Il est certain qu'on la trouve chez sauvages qui n'ont pas encore ou ont perdu l'idée de l'*Unité* divine.

tion qu'expliquent ses opinions combinées avec les besoins de sa polémique, il rappelle et réhabilite le passé le plus lointain de l'humanité, et, en même temps, il est injuste envers les âges héroïques et religieux, envers l'enfance et la jeunesse des nations; mais cette injustice même est la forme erronée d'un principe vrai, le progrès, la perfectibilité, l'amour de la civilisation. On devine, du reste, qu'il doit être surtout injuste envers le judaïsme et le christianisme. Son livre est, en tous points, l'antithèse de celui de Bossuet. La barbarie du peuple juif lui fait horreur ; il y voit l'origine de toutes les fureurs religieuses qui ont ensanglanté l'Occident ; le reste lui échappe entièrement, et le grand caractère de ce peuple, et l'inspiration divine qui en fit sortir le christianisme et le répandit sur le monde. Impossible de comprendre, en lisant Voltaire, comment a pu s'opérer le plus grand événement de l'histoire, à moins de se rejeter, comme il le fait trop souvent, sur le système puéril des grands effets produits par les petites causes, c'est-à-dire par le hasard. Même erreur sur le Moyen Age ; il n'en voit que le désordre et l'ignorance, et nullement l'élévation idéale qui se manifeste à travers ce chaos. Ce n'est guère sur les faits qu'il se trompe : il avait une vaste lecture et une mémoire intarissable ; il est en général bien plus informé, plus exact, et même plus impartial envers les personnes qu'on ne se le figure communément ; c'est l'*âme des choses*, si l'on peut dire, qu'il méconnaît.

Deux points méritent une mention spéciale : 1° il nie l'unité d'origine du genre humain, et soutient que les diverses races ont été faites pour les divers climats [1]. Cette

[1] Il semble considérer les races inférieures comme la transition de l'animal à l'homme.

opinion, quelle que soit sa valeur intrinsèque, eût été bien dangereuse, si elle se fût produite avant que le principe de la philanthropie, l'idée de fraternité morale, eût pu suppléer à l'idée de fraternité physique, et encore la fraternité morale ne peut-elle se fonder dogmatiquement que sur un principe idéaliste que Voltaire n'admettait pas, sur l'existence d'un type commun dans la pensée de Dieu; 2° il n'admet nullement que la race humaine ait diminué en nombre, comme le prétendaient Montesquieu et tant d'autres [1]. Il croit que la population n'augmente ni ne diminue sur le globe, et réfute les calculs suivant lesquels la France, d'après un état de subsides de 1328, aurait eu trente-six millions d'habitants sous Philippe de Valois.

En résumé, quelles que soient les méprises et les lacunes de l'*Essai sur les Mœurs*, ce livre doit être considéré comme un progrès immense et un immense service; la grandeur du plan, la liberté de l'exécution, le libre jugement porté sur toutes choses et sur toutes personnes, livrent un monde nouveau à l'esprit humain. Pour la première fois, chez les modernes, l'histoire est autre chose que les annales des rois, des cours, des guerres et des traités. Tout ce qui intéresse l'homme y trouve sa

[1] Il y a, sur cette question, un curieux mémoire du maréchal de Saxe, imprimé à la suite de ses *Rêveries*. — Il propose, pour remédier à la prétendue dépopulation, qu'on ne se marie plus que pour cinq ans, et qu'on ne puisse se remarier à la même femme, si l'on n'a pas eu d'enfants d'elle au bout des cinq ans. — C'est un étrange philosophe que Maurice de Saxe. — Montesquieu, dans l'*Esprit des Lois* (Liv. XXIII), persistant dans l'opinion des *Lettres Persanes* à ce sujet, voudrait aussi des lois, moins bizarres sans doute, afin de favoriser la propagation. Il eût été bien étonné si on lui eût annoncé que la population de l'Europe, avant un siècle, aurait doublé presque partout, et triplé dans certains pays, malgré des guerres et des révolutions immenses. — Ce qui paraît vrai, c'est que la population, en France, a été très-considérable au quatorzième siècle, avant les guerres des Anglais, et qu'elle a été fort longtemps ensuite avant de se relever au même niveau

place. Tout ce qui s'est fait depuis, en histoire, tout ce qui s'est éclairci ou développé, tout ce qui a remonté vers ces sphères supérieures où ne s'élève pas Voltaire, procède de lui. Il n'a pas donné la vraie philosophie de l'histoire, que ne pouvait enfanter l'esprit critique et sensualiste, mais il a tracé admirablement le cadre où elle devait se déployer. Il ne faut pas objecter qu'un profond penseur avait déjà, depuis quinze ans (en 1725), essayé une véritable philosophie de l'histoire, en systématisant les phases de la vie des nations, sous le titre de la *Science nouvelle.* Le livre de Vico, enfoui à Naples, était ignoré en France et en Europe, et ne naquit à la publicité réelle que longtemps après. Il n'eut aucune influence parmi nous, et, quand une philosophie de l'histoire plus compréhensive que celle de Voltaire réagit du dehors sur nous, elle nous vint de l'Allemagne avec Lessing et Herder plutôt que de l'Italie avec Vico.

L'*Essai sur les Mœurs des Nations* resta longtemps inédit, et ne parut qu'en 1757 : il fut suivi, en 1765, par un essai de *Philosophie de l'Histoire*, qui lui fut ajouté comme introduction. Voltaire y soutient, avec beaucoup de force, la haute antiquité du genre humain, d'après la longue durée de siècles qui a dû être nécessaire aux premiers développements de la civilisation. Quant au développement de la religion, il montre chaque peuplade ayant d'abord son Dieu particulier, puis les nations agrandies multipliant leurs dieux par ceux des voisins, puis les sages s'élevant à l'idée du Dieu unique, que les prêtres, à son dire, corrompent bientôt par l'invention des théologies. Parmi beaucoup d'assertions erronées et malsaines, il y a des échappées heureuses et lumineuses. « L'homme est perfectible.—L'homme a toujours vécu en

société[1] : l'état sauvage proprement dit (l'isolement absolu) n'a jamais existé (il est ici d'accord avec Montesquieu). — Nous avons deux sentiments qui sont le fondement de la société, la commisération et la justice. — Dieu nous a donné un principe de raison universelle, comme il a donné les plumes aux oiseaux et la fourrure aux ours (§ VII). »

Nous avons suivi jusqu'ici le développement du génie de Voltaire, plus que nous n'avons constaté son action sur la société. Cette action allait toujours croissant. Les ouvrages publiés ou représentés, les ouvrages inédits qui transpirent par les révélations des amis ou par les fragments circulant en manuscrit, ce qu'on connaît, ce qu'on devine, ce qu'on attend, tout concourt à exciter la sympathie des uns, la crainte des autres, la curiosité avide du grand nombre. A chaque voyage de Paris, le puissant novateur peut mesurer l'élargissement progressif de son cercle philosophique. Ce progrès n'est pas toutefois aussi rapide qu'on pourrait le croire : Voltaire avait conquis la renommée dès son début; mais il ne conquiert que peu à peu la domination. La frivolité des esprits retarde bien plus qu'elle n'amène son règne. La génération de la Régence n'avait guère senti le besoin d'une philosophie, d'une théorie quelconque, et avait vécu dans l'indifférence et le scepticisme pratique absolu. On avait les incrédules sans examen, comme les croyants sans examen[2]. Cette génération finissait, et des temps nouveaux allaient poindre.

[1] « La politesse est dans la nature, » avait-il dit dans sa belle lettre à Falkener (Épître dédicatoire de *Zaïre*.)

[2] V. *Lettres Persanes*; Lett. LXXV. — Les gens de la Régence ne se faisaient guère philosophes; mais ils se rejetaient parfois dans une dévotion aussi fougueuse que l'avait été leur libertinage.

Voltaire eut une grande joie durant son séjour à Cirei. Le newtonianisme fut confirmé, sur un point capital, par une éclatante expérience, qu'il avait contribué à provoquer. L'académie des Sciences, agitée par les débats que Maupertuis avait suscités dans son sein, et que les *Lettres Philosophiques* de Voltaire venaient de rendre populaires, prit un parti héroïque : elle résolut, avec le concours du ministre de la marine, de faire vérifier celle des applications de la théorie newtonienne qui pouvait tomber sous l'observation immédiate, l'hypothèse sur la figure de la terre. Il ne fallait rien moins que mesurer un degré du méridien dans la région polaire et un autre sous l'équateur [2]. Jamais la science humaine n'avait rien entrepris de si colossal : c'était le sublime de la géométrie appliquée à la physique. Les plus jeunes et les plus courageux des savants français se partagèrent cette œuvre glorieuse : Bouguer [3], Godin et La Condamine partirent pour le Pérou, au mois de mai 1735; Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier partirent pour le pôle nord un an plus tard. Une année suffit à ces derniers, mais au prix de bien des efforts et des fatigues. Ils poussèrent jusqu'à la montagne de Kiltes, au nord de Torno, en Laponie, plus d'un degré au-delà du cercle polaire; ils dressèrent leurs signaux de triangulation sur huit montagnes, dont ils avaient dépouillé les sommets, et opérèrent sous le froid le plus rigoureux. A leur retour, ils faillirent périr, avec le fruit de leurs travaux, dans un naufrage sur le golfe de Bothnie.

Les difficultés et les dangers furent incomparablement

1 En 1724, le père Feuillée, qui était un minime, comme autrefois Mersenne, était allé aux Canaries déterminer la position du premier méridien.

3 Auteur d'un nouveau système perfectionné pour la construction des navires.

plus multipliés pour les voyageurs d'Amérique. La nature et les hommes semblèrent d'accord pour amonceler les obstacles devant leurs pas; c'étaient, d'une part, l'esprit ombrageux et tracassier des autorités espagnoles, et l'ignorance superstitieuse et avide des populations hispano-péruviennes; de l'autre part, les phénomènes d'une nature gigantesque, au sein de laquelle les montagnes de la Laponie eussent été à peine des collines. L'expédition de ces héros de la science dura dix ans, autant que le siége de Troie. On ne s'en étonnera pas, si l'on pense qu'ils dressèrent des signaux sur la cîme ou le penchant de trente-neuf montagnes, dans une étendue de quatre-vingts lieues, commençant un peu en deçà de l'équateur et finissant trois degrés au-delà, de Carabourou, au nord de Quito, à Chinan, au sud de Cuença. Il leur fallut renouveler cent fois ces ascensions des hauts sommets qui passent pour des événements mémorables dans nos Alpes. Il leur fallut vivre, des semaines entières, sur des pics qui n'avaient pas vu d'autres êtres que les condors, et dont certains dépassent le Mont-Blanc de plus de deux mille mètres, hauteur à laquelle, sous notre latitude, l'homme ne pourrait demeurer quelques heures sans mourir. Il y eut tel de ces signaux, qui, enlevé par des pâtres à demi-sauvages, ou renversé par les avalanches, dut être relevé jusqu'à sept fois! Deux pyramides, posées aux deux extrémités de la large base qu'ils avaient toisée, annoncèrent enfin la clôture de leurs prodigieuses opérations. Ce monument qui eût dû être en vénération à tout le genre humain, fut renversé par les officiers du roi d'Espagne: ils y virent un empiètement sur les droits de leur maître!

Un des infatigables voyageurs, La Condamine, n'étant pas encore rassasié d'aventures et de périls, voulut payer

un nouveau tribut à la science, et reconnut le cours entier de la rivière des Amazones, c'est-à-dire qu'il traversa tout le continent sud-américain, dont l'intérieur était presque inconnu, pour revenir s'embarquer au Brésil.

En 1750, un troisième voyage fut fait par l'abbé de La Caille au Cap de Bonne-Espérance, afin de mesurer un troisième degré le plus près possible du pôle sud [1]. Cette expérience confirma surabondamment les deux autres. Le résultat des observations de la science française fut la certitude que la terre est un sphéroïde aplati vers les pôles, ainsi que l'avaient établi les calculs de Newton. Dès 1743, Clairaut, un des observateurs envoyés au nord, avait publié son traité *de la Figure de la Terre*, le premier ouvrage dans lequel un géomètre français ait ajouté aux découvertes de Newton; il donna en 1750 sa *Théorie de la lune*, où il confirma, par de très-belles applications, le système de l'attraction, puis sa *Théorie du mouvement des comètes* en 1760. Aucun savant français de cette époque n'a mérité un plus beau nom que cet ami de Voltaire et de madame du Châtelet [2].

La France se fit donc newtonienne; elle accepta tout, les erreurs avec les glorieuses vérités, et la physique cartésienne s'éclipsa pour longtemps. La France allait adopter Locke avec Newton par l'intermédiaire d'un métaphysicien, ou, pour mieux dire, d'un psychologue, qui devait systématiser rigoureusement et développer patiemment

1 La Caille détermina de plus la position exacte du Cap, et celle de huit à neuf cents étoiles australes qu'on ne voit pas dans notre hémisphère. Il observa la parallaxe de la lune au Cap, en même temps que Lalande l'observait à Berlin, et l'on connut, à cinquante lieues près, la distance de la lune à la terre.

2 Biographie universelle, art. Maupertuis, Clairaut, Bouguer, La Condamine, Godin, etc. — Essai sur les progrès des arts et de l'esprit humain sous le règne de Louis XV; t. II, p. 6 et suivantes; 1776.

ce que Voltaire n'avait fait qu'indiquer sans méthode, la métaphysique sensualiste, si l'on peut associer ces deux mots, et qui allait la dégager des débris de rationalisme et de spiritualisme que Locke y avait laissés. Le premier ouvrage de Condillac, l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, parut en 1746.

Tandis que Newton triomphait dans la physique céleste et terrestre, une combinaison de l'esprit de Newton et de l'esprit de Leibniz envahissait la physique animale. Le mécanisme cartésien, modifié par quelques transactions, avait régné jusqu'ici, avec le grand médecin hollandais Boërhaave, dans les théories médicales. Boërhaave avait introduit le principe de l'attraction dans la chimie; mais il attribuait tout, dans l'économie animale, aux principes purement physiques et chimiques, et n'était pas arrivé à reconnaître les caractères qui distinguent le règne de la vie du règne inorganique. Un jeune homme de vingt ans, Théophile de Bordeu, de Montpellier, reprenant et fondant ensemble, sous une forme plus scientifique, le *vitalisme* mystique de Paracelse et de Van-Helmont, le *vitalisme* plus méthodique de Stahl[1], rattache tous les actes de l'économie vivante à un principe spécial, la *sensibilité* (*De sensu志 genericé considerato* (1742), puis démontre, dans la *Chilificationis historia* (1743), que la digestion, par exemple, est une action vitale non explicable par les opérations mécaniques et chimiques. C'est de Bordeu que procède véritablement la physiologie moderne, la science de la vie organique. L'école vitaliste de

[1] Stahl, contemporain et compatriote de Leibniz, avait combiné le principe cartésien de l'inertie de la matière, avec l'hypothèse d'un principe *spirituel*, d'une force, qui donnerait le mouvement à la matière; cette âme motrice, différente de l'âme qui pense, rentrait dans l'antique théorie des deux âmes, *anima* et *animus*. — Paracelse et Van-Helmont avaient supposé des *archées*, forces diverses qui animaient chacune un de nos appareils organiques.

Montpellier garda toujours cette élévation de tendances qu'avait eue Newton et qu'avaient perdue la plupart de ses disciples, tandis que la doctrine mécanique, séparée de la métaphysique cartésienne, s'abîmait momentanément dans le matérialisme pur avec La Mettrie et autres [1].

Voltaire était transporté du succès de ses opinions dans l'ordre scientifique; mais le succès lui eût été plus cher encore dans un autre ordre d'idées, qui touche, non plus aux mystères du monde physique, mais à la vie morale des sociétés. Faire triompher la tolérance religieuse, faire cesser les violences exercées par le pouvoir politique sur les dissidents, c'était là le vœu où s'attachait le meilleur de son âme. Malheureusement les faits allaient ici en sens inverse des opinions. A mesure qu'on avait moins de religion, on persécutait davantage. Les hommes sans foi et sans mœur dont l'administration était remplie, persécutaient par hypocrisie, par calcul, ou même tout simplement par routine. A partir de la mort de Fleuri, toutes les furies furent déchaînées de nouveau sur les protestants par le secrétaire d'État Saint-Florentin, nom auquel l'histoire ne doit pat laisser le bénéfice de son obscurité [2].

Les idées marchaient, cependant : tandis que le gouvernement redoublait de tyrannie envers les protestants,

[1] De cette époque datent les grands progrès de la chirurgie française moderne. — Une ordonnance du 23 avril 1743 sépare définitivement les chirurgiens des barbiers, et ordonne que, pour être maître-chirurgien à Paris, il faudrait être maître-ès-arts d'une université du royaume.—Des amphithéâtres sont fondés, pour les démonstrations anatomiques, à Montpellier et à Paris. — On découvre de nouveaux moyens de faire revenir les asphyxiés par submersion, d'arrêter le sang des blessures, de guérir la fistule, l'anévrisme, la cataracte : on invente le *forceps*. — Dans la dernière guerre, les amputations étaient devenues beaucoup moins nombreuses, preuve des progrès de l'art de guérir.

[2] Nous reviendrons sur la persécution qui sévit de 1745 à 1762.

et que les jésuites s'efforçaient de réveiller les passions fanatiques en inventant de nouveaux rites et de nouvelles superstitions, il se formait, dans un esprit opposé, une institution singulière, qui subit, non point l'action directe de Voltaire, mais très-évidemment son influence morale, et plus tard celle de Rousseau. En face du *Sacré-Cœur* s'organisait la *Franc-Maçonnerie*. Nous ne rechercherons pas ses véritables origines, ses liens avec les anciens maîtres ès-œuvres, les frères-pontifes, les rose-croix, les *compagnonages* modernes, ni la filiation mystérieuse des templiers depuis la proscription de leur ordre ; il n'y aurait là qu'un intérêt de curiosité, car les *francs-maçons* modernes n'ont puisé dans ces traditions que des insignes et non des idées : l'importance historique de la franc-maçonnerie et ses tendances essentielles appartiennent entièrement au dix-huitième siècle. Elle nous vint du pays que nous commencions à tant imiter, nous qui étions habitués à fournir des modèles aux autres, du pays de Bolingbroke, de Newton et de Locke; mais la France la transforma, comme elle transforme ce qu'elle imite. La Franc-Maçonnerie, au siècle précédent, avait pris la forme de sociétés secrètes politiques, durant les guerres civiles d'Angleterre; en 1724, elle manifesta publiquement à Londres son existence, sinon son but, qui n'avait, à ce qu'il semble, rien de bien déterminé; en 1725, elle fut introduite en France par des jacobites anglais, à la tête desquels était ce lord Derwent-Water, qui fut condamné à mort quelques années après par les juges du roi Georges. Ce furent les adhérents vaincus du catholicisme ultramontain et de la monarchie absolue, qui propagèrent en France une association si propre, par sa nature, à abriter les principes les plus contraires au despotisme politique et reli-

gieux. C'est là une de ces contradictions dont l'histoire est remplie. Au reste, Bolingbroke n'avait-il pas été jacobite !

Les *loges maçonniques* ne commencèrent à se développer un peu largement à Paris, que vers 1736; en 1738 seulement, elles sortirent des mains des étrangers qui les avaient fondées, se donnèrent pour *grand-maître* un grand seigneur français, le duc d'Antin, puis un prince du sang, le comte de Clermont (1743). Ce haut patronage ne les préserva pas des tracasseries de la police. Le cardinal de Fleuri, ennemi de toute nouveauté, fit fermer les loges des *maçons* comme il avait fait fermer le *club de l'entresol*. Après la mort de Fleuri, le Châtelet continua de rendre sentence sur sentence contre les francs-maçons, qui ne s'en multiplièrent que davantage, et se répandirent de Paris dans les Provinces. Des titres pleins d'emphase, des rites fantasques, parodiés des mystères antiques afin d'appuyer des prétentions à une antiquité fabuleuse, ne doivent pas faire méconnaître ce qu'il y eut de sérieux dans les effets directs et surtout indirects de l'institution maçonnique. Ce qu'il y avait d'un peu vague dans le but d'une association qui ne se proposait d'abord que de « réunir toutes les nations par l'amour de la vérité et des beaux-arts [1], » fut précisément ce qui fit la force et l'efficacité de la franc-maçonnerie. Associer dans un rite commun des hommes de toute nation et de toute religion, c'était tendre à substituer l'amour de l'humanité au nationalisme exclusif et haineux [2], et la tolérance religieuse au fanatisme

[1] Lettre de Ramsay au cardinal de Fleuri (20 mars 1737); ap. Lémontei, t. II, p. 292.

[2] La France du dix-huitième siècle dépassa même le but à cet égard; car elle se fit beaucoup trop cosmopolite et plus assez nationale.

et à l'esprit sectaire. Le despotisme politique et religieux, en excluant de tout corps politique, militaire, littéraire ou industriel, quiconque ne professait pas la religion de l'État, avait parfaitement compris son rôle : les hommes de liberté comprirent aussi le leur en propageant la franc-maçonnerie.

Il semble que la maçonnerie ait cherché à dépasser le principe négatif de la tolérance : le Temple symbolique, le *grand architecte de l'univers*, les appels à la mémoire de certains des législateurs du haut Orient, et surtout de ce Zoroastre chez qui Voltaire paraît aussi sentir d'instinct le premier éveil du génie de l'Occident, toutes ces formules indiquent une tendance à affirmer la religion naturelle. Les successeurs des *francs-maçons* d'autrefois, qui ont construit l'église exclusive du Moyen Age, semblent aspirer à construire le temple universel ; mais ces aspirations dépassent la portée religieuse du dix-huitième siècle : un déisme sans négation ni affirmation de ce qui dépasse la croyance en Dieu, un esprit de tolérance, de charité et de philanthropie, voilà où s'est arrêtée la franc-maçonnerie [1].

Malgré la monstrueuse anomalie que présentait la tyrannie exercée contre les protestants, Voltaire voyait donc se progager largement ses principes. Des amis de sa philosophie, ou tout au moins des amis de la tolérance, avaient part au gouvernement, et, s'ils étaient impuissants à défendre les malheureux réformés, ils pouvaient pro-

[1] Il y eut des tentatives faites dans la franc-maçonnerie française pour affilier les femmes; mais l'extrême relâchement des mœurs du temps ne permettait pas qu'on obtînt par là un résultat sérieux ni utile. Ce fut au contraire la cause de désordres qui eussent pu ruiner moralement l'institution, s'ils se fussent étendus davantage.— On peut consulter, sur les Francs-Maçons, les *Acta latomorum*; l'Hist. de la fondation du Grand-Orient; l'Hist. de la Franc-maçonnerie, par Clavel, etc.

téger, dans une certaine mesure, les adversaires plus radicaux du catholicisme, qui, n'étant enrôlés dans aucune secte constituée, passaient, grâce à leur incrédulité même, à travers les mailles du filet tendu par la persécution. Un peu d'adresse, quelques réticences, et l'on sauvait, sinon ses ouvrages, au moins sa personne. Voltaire eut d'ailleurs au dehors, à partir de 1740, un point d'appui beaucoup plus solide que celui que pouvaient lui offrir ses amis de France. Depuis quelques années déjà, il nourrissait avec délices l'espérance de voir la philosophie s'asseoir sur un des trônes de l'Europe. Le jeune prince royal de Prusse s'était, pour ainsi dire, donné à lui avec un enthousiasme bientôt devenu réciproque, et dont une correspondance, qui remplit plusieurs volumes, nous a conservé les monuments. Le disciple littéraire et philosophique de Voltaire s'y montre déjà supérieur peut-être à son maître, non pas certes par le sens général des choses, mais par le sens des hommes et des affaires, par le sens politique : inférieur à tout autre égard, et particulièrement en sens moral, il a pourtant le triste avantage de l'emporter en logique sur le maître dans une question capitale : Voltaire croit en Dieu, répute l'immortalité de l'âme plus que douteuse, et soutient le libre arbitre. Frédéric nie nettement l'âme et la liberté ; à la vérité, il ne pousse pas encore la logique assez loin, car il conserve l'idée de Dieu, comme si la fatalité aveugle en bas ne supposait pas la fatalité aveugle en haut. C'était pourtant le temps où il écrivait, à la grande joie de Voltaire, la réfutation du *Prince* de Machiavel; mais il ne réfutait la théorie des crimes utiles qu'en prétendant que le crime ne peut être utile, et en partant de l'intérêt bien entendu.

L'*Anti-Machiavel* s'imprimait en secret par les soins de

Voltaire, quand le jeune auteur fut appelé au trône. L'ordre arriva aussitôt de suspendre la publication. Le trône avait opéré sur-le-champ son effet. Il y avait de quoi faire réfléchir à son tour Voltaire, si heureux de l'avènement du futur *Marc-Aurèle*. Leurs relations, toutefois, n'en furent pas modifiées. Frédéric, s'il ne montra pas plus de scrupule envers ses voisins et ses alliés qu'un roi qui n'eût point été philosophe, fut fidèle sous d'autres rapports à ses précédents : il fit assez de choses louables dans son administration pour fermer les yeux à Voltaire sur le reste, et surtout eut, aux yeux de son ami, le mérite d'être aussi ouvertement sceptique après qu'avant son avénement et de donner l'exemple inoui d'un roi vivant en dehors de toute religion positive. Il fit de grands efforts pour attirer *son cher maître*, non point à sa cour, il n'avait pas de cour, mais dans le château où il vivait, dans les intervalles de ses batailles, au sein d'une colonie de savants et de littérateurs français, seconde émigration française en Prusse, fort différente des graves et pieux réfugiés protestants de 1685. Frédéric avait relevé l'académie de Berlin, créée jadis par Leibniz et abolie par le barbare Frédéric-Guillaume, et il avait fait de cette académie une petite France incrédule présidée par Maupertuis.

Voltaire résista, par affection pour *Emilie* (madame du Châtelet), à des offres si séduisantes; mais cette amitié royale le releva fort devant la cour de France. Par un de ces contrastes assez communs dans les gouvernements faibles et tiraillés, au moment même où la persécution recommençait à sévir d'un côté, on vit, de l'autre, arriver à la faveur et aux honneurs le grand adversaire du fanatisme. Avec la vie du vieux Fleuri, à qui Voltaire était

antipathique, comme tout ce qui faisait du bruit et de l'éclat, finit la studieuse et féconde retraite de Cirei. Voltaire reparut à Paris et à Versailles. Le roi, héritier des sentiments de Fleuri, hostile aux hardiesses de l'esprit comme autrefois son bisaïeul, et aussi indifférent à la gloire littéraire que Louis XIV y avait été sensible, le roi n'aimait pas et craignait Voltaire ; mais madame de Châteauroux et le duc de Richelieu surmontèrent jusqu'à un certain point cette répugnance : les d'Argenson employèrent dans la diplomatie l'*ami du roi de Prusse*, et l'aidèrent à achever, dans les fournitures militaires, une grande fortune commencée dans les *affaires extraordinaires* et les emprunts publics : la richesse était, pour le philosophe épicurien, non pas un objet de cupidité ou d'avarice, non pas uniquement un instrument de luxe et de jouissances, mais aussi, et surtout, un puissant moyen d'action, d'influence, d'indépendance personnelle et de bienfaisance.

Sa faveur s'accrut beaucoup par l'avénement de madame de Pompadour : il avait été fort lié avec elle lorsqu'elle n'était que madame d'Etioles, et la nouvelle favorite, qui pressentait la formation d'un parti dévot contraire aux maîtresses royales, autour du jeune dauphin, tâcha de capter l'opinion en s'appuyant sur le plus brillant des écrivains et des novateurs. Elle fit Voltaire gentilhomme de la chambre, historiographe de France, académicien, ce que madame de Châteauroux n'avait pu faire. Le philosophe acheta ces avantages par de fâcheuses concessions[1]. On pouvait craindre qu'il en fît plus encore : on a même

[1] V. sa Lettre au jésuite La Tour ;1746, dans ses Mélanges littéraires. Il y fait profession d'estime et d'affection pour la compagnie de Jésus, afin de désarmer les dévôts de l'académie.

prétendu que la cour eût amorti sa redoutable activité en détournant vers une autre carrière son ambition et sa vanité. C'est ne connaître ni cette cour ni Voltaire : on a vu, par l'exemple de Chauvelin et de d'Argenson, ce qu'y devenaient les hommes supérieurs. Quoi qu'il en soit, le milieu était malsain pour Voltaire : heureusement pour lui, il retomba bientôt dans une demi-disgrâce; il avait bien pu courtiser les maîtresses du roi et cultiver l'amitié de grands seigneurs corrompus, tels que Richelieu, qui aimaient en lui ses défauts plus que ses grandes qualités; mais il ne put prendre sur lui d'être bas et servile envers personne, pas même envers le roi : ses familiarités spirituelles et hardies choquèrent l'orgueil rogue de Louis XV, et la Pompadour même, qui visait à la dignité et aux grandes manières, le trouva trop peu respectueux pour elle. Elle voulut le blesser dans son amour-propre d'auteur tragique en relevant contre lui la renommée du vieux Crébillon, et cessa de l'admettre dans les *petits appartements* du roi. Voltaire reprit sa liberté, et retourna en Lorraine.

Un triste événement y vint bientôt troubler sa vie. Madame du Châtelet mourut en septembre 1749. Elle n'était plus pour lui qu'une amie : elle s'était même laissé entraîner à la faiblesse d'un nouvel attachement pour un jeune homme, Saint-Lambert, poëte et philosophe médiocre, qui eut la singulière fortune d'être le rival heureux des deux plus grands génies du siècle. Néanmoins, cette amitié était encore le plus fort lien de la vie de Voltaire, et ne fut jamais remplacée. Rien ne le retenait plus en France : il accepta enfin les propositions de Frédéric, et partit pour Berlin dans le courant de 1750. Nous l'y retrouverons, et nous aurons à suivre de nouveau sa marche

infatigable à travers la seconde période de la philosophie du dix-huitième siècle.

Avant de perdre la femme qu'il avait affectionnée vingt ans, Voltaire avait perdu un ami qui était loin d'avoir tenu une aussi grande place dans sa vie, mais qui a marqué une trace lumineuse dans cette vie et dans tout ce siècle. C'était ce jeune Vauvenargues, qui apparaît un instant au milieu d'une génération égoïste et frivole, comme le précurseur d'un âge meilleur. Nous avons déjà nommé ailleurs ce jeune officier dont la santé délicate fut ruinée par la malheureuse retraite de Prague. Obligé de renoncer aux espérances de gloire qu'il avait fondées sur le service militaire, il s'efforça d'entrer dans la diplomatie. Au moment où, après bien des rebuts, il allait voir s'ouvrir devant lui cette carrière, la cruelle maladie dont Voltaire avait voulu arrêter les ravages en propageant l'INOCULATION, la petite-vérole le défigura, le priva presque de la vue, et jeta dans son sein les germes d'une phthisie mortelle. Il se résigna, non point avec la raideur d'un stoïque, mais avec une douceur inaltérable, rassembla les fruits de ses méditations solitaires, en publia une partie en 1746, et mourut en 1747, à trente-deux ans, après quatre années de souffrances, durant lesquelles il avait eu pour principale consolation l'amitié de Voltaire. Il refusa, en touchant à l'heure suprême, de faire acte de catholicisme, et ses dernières paroles, touchantes, mais empreintes d'un quiétisme déiste que la philosophie religieuse pourrait juger un peu excessif, furent : « O mon « Dieu, je crois ne t'avoir jamais offensé; je vais, avec la « confiance d'un cœur sincère, retomber dans le sein de « celui qui m'a donné la vie [1]. »

[1] Notice sur Vauvenargues, par Suard; ap. OEuvres complètes de Vauvenargues; 1823; t. Ier, p. 46.

Ses œuvres, qui tiennent tout entières dans trois petits volumes, ne consistent qu'en une *Introduction à la Connaissance de l'Esprit humain,* des *Réflexions*, des *Maximes,* des *Caractères,* des *Dialogues,* et quelques fragments moraux ou académiques. Le seul traité un peu étendu, l'*Introduction*, etc., est inachevé : la conception imparfaite, l'ordonnance peu méthodique, les définitions parfois inexactes et les incorrections de style, trahissent la jeunesse de l'écrivain ; mais l'originalité d'un esprit qui ne doit rien qu'à lui-même, et l'élévation constante de la pensée, compensent bien, chez un moraliste, l'insuffisance d'études métaphysiques, et surtout d'études classiques. Inférieur en force à Pascal, en connaissance pratique de la société à La Rochefoucauld, en variété et en éclat à La Bru ère, Vauvenargues est supérieur au premier en sens du vrai, au second en sens moral, au troisième en utilité pratique. Il est, de tous, celui dont la lecture est le plus utile à l'âme. On ne trouve chez lui ni les paradoxes sublimes d'un sectaire de génie, ni la misanthropie d'un courtisan qui s'ennuie de ne plus pouvoir être un factieux, ni les observations froidement brillantes d'un critique qui juge en spectateur désintéressé le drame de la vie humaine. Comme Pascal, c'est avec le sang de son cœur qu'il écrit : c'est lui-même qu'il analyse, dans un recueillement inconnu à ce temps de vie extérieure. S'il porte sur ses semblables le flambeau investigateur, ce flambeau est celui de la charité, d'une charité chrétienne par le sentiment, si ce n'est par le dogme. Il introduit dans la philosophie déiste l'âme de Racine et de Fenélon, ces deux objets de son culte, la pureté morale, le sérieux, qui manquent à Voltaire. L'indulgence pour les égarements humains est chez lui compassion éclairée et non compli-

cité. Touchant jusque dans ses jeunes élans vers la gloire, qui est pour lui quelque chose d'aussi pur que la vertu, il porte partout une douceur pénétrante, et semble déjà revêtu de cette lumière qui environne les âmes vertueuses dans l'Élysée décrit par Fénélon.

Deux caractères dominent chez Vauvenargues : le premier lui est commun avec Descartes et avec Voltaire contre Pascal ; c'est le principe d'activité, et, par conséquent, la légitimation des passions, comme mobile de l'activité; on ne rencontre pas sans un serrement de cœur la glorification de la vie active chez cet homme, qui fut condamné à ne jamais agir : Il est vrai qu'il eut du moins le bonheur de mourir jeune. Un autre caractère plus essentiel encore chez lui, et qui constitue sa véritable personnalité, c'est ce principe du sentiment qui lui est commun avec Pascal, mais qu'il n'ensevelit pas, comme Pascal, dans l'esprit de secte. Il a lancé une de ces paroles qui ne passent jamais, et dans laquelle il est tout entier : « LES GRANDES PENSÉES VIENNENT DU COEUR. — C'est l'âme qui forme l'esprit, dit-il encore. — C'est le cœur et non l'esprit qui gouverne. » Ailleurs, il établit l'existence de l'amour pur, de l'amour de l'âme, capable de sacrifier l'*intérêt des sens* pour ne pas souiller son idéal. Nous voici bien loin des maximes du monde de 1740 !

Il ne se maintient pas toujours à cette hauteur : il a des doutes[1] ; il a des chutes; mais toujours il se relève, et, de l'ensemble de son œuvre, ressort ceci : que, pour lui, les vérités morales sont aussi certaines que les vérités ma-

[1] Il en a dans tous les sens : il est troublé tantôt par des atteintes de pur scepticisme, tantôt par des retours vers la religion positive, qu'il ne traite jamais avec la légèreté de ses contemporains. Il y a de fortes traces de ces hésitations dans ses œuvres; mais nous le jugeons sur l'ensemble et sur la fin.

thématiques, et que l'intérêt personnel n'est aucunement le mobile unique des actions humaines. C'est bien là l'aurore de cette philosophie du sentiment qui peut seule relever l'esprit de la France, tombé de la philosophie de la raison pure à celle de la sensation.

S'il eût vécu, l'on peut croire, d'après toutes ses tendances, que les aspirations de son cœur eussent pris dans son esprit une forme plus arrêtée, et qu'il eût laissé derrière lui le déisme épicurien pour arriver au vrai sentiment religieux et à la foi positive en l'immortalité, objet pour lui d'une espérance passionnée. Le jeune penseur, qui ne parlait qu'avec un profond respect de Descartes, tant raillé par Voltaire, eût peut-être exercé sur celui-ci une salutaire influence, relié Voltaire et Rousseau, et prévenu les déchirements de la philosophie [1]. Ce bien ne nous était pas destiné!

Ce sera du moins l'honneur de Voltaire d'avoir si bien senti, respecté, aimé cette nature si différente de la sienne. Jamais il n'a parlé de personne comme il parle de Vauvenargues. Quand ce souvenir lui revient au cœur, on sent que cette bouche railleuse a cessé de sourire, on sent les larmes dans sa voix ; on croit déjà entendre, au lieu de vif et léger de Voltaire, la grande voix qui va bientôt s'élever de Genève!

Entre la mort de Vauvenargues et le départ de Voltaire pour la Prusse, avait paru un des plus grands monuments du dix-huitième siècle, l'*Esprit des Lois*.

Montesquieu était revenu d'Angleterre en 1732, à son château de La Brède, qu'il ne quitta plus que par intervalles. Voltaire et lui, tous deux si bien faits pour le

[1] Voyez le beau passage où il entrevoit l'unité de la philosophie à travers les opinions diverses des philosophes.

monde, avaient senti de bonne heure la nécessité de soustraire au monde la meilleure part d'eux-mêmes, pour se ménager le temps, l'un, d'agir, l'autre, de penser. En 1734, Montesquieu publia ses *Considérations sur les causes de la Grandeur et de la Décadence des Romains.* C'était un peu sévère, pour le public qui avait tant fêté les *Lettres Persanes*; il fallut du temps pour faire le succès des *Considérations.* C'était un chef-d'œuvre de composition et de style; une langue nouvelle, faite pour des pensers nouveaux, une langue nouvelle, non par le néologisme, mais par le rajeunissement et la concision des formes, par la saillie originale des locutions; l'auteur traite les idiotismes français comme des monnaies usées par le frottement et qu'on refond pour leur donner un relief nouveau. Par Voltaire et par lui, la prose française atteint un genre de perfection inconnu dans les langues modernes. Excepté chez Pascal, qui a tous les styles, la phrase du dix-septième siècle était encore un peu lente d'allure dans la majesté de son ample vêtement; chez Voltaire et chez Montesquieu, la prose du dix-huitième, vêtue de court comme une guerrière, vole au but aussi rapide que le vers même. Plus gracieuse et plus simple chez Voltaire, plus nerveuse et plus tendue chez Montesquieu, presque également brève et coupée chez tous deux, elle n'est plus la langue du récit, mais la langue du combat.

Quant à la valeur philosophique des *Considérations*, presque tout ce qui s'y trouve est admirable; mais il s'en faut bien que tout s'y trouve. Comme théorie de la politique des Romains, les faits généraux de l'histoire n'avaient jamais été si vigoureusement condensés, ni éclairés d'une telle lumière; mais les origines de ce peuple, l'es-

sence de sa religion, les transformations de son droit, n'y sont pas.

Ce n'avait été qu'une diversion à une plus grande œuvre qui remplit vingt années de la vie de Montesquieu, et qui est, pour ainsi dire, Montesquieu tout entier aux yeux de la postérité. L'*Esprit des Lois* parut en 1748, livre sans modèle et digne de son épigraphe [1].

Nous allons essayer d'en dégager les vrais caractères à travers les précautions dont l'écrivain, plus circonspect qu'au temps des *Lettres Persanes*, enveloppe souvent sa pensée. Il suffira pour cela de concentrer les vues qu'il disperse volontairement.

L'*Esprit des Lois* a sa base fortement assise dans les profondeurs de la métaphysique, dans des profondeurs où Voltaire n'a jamais pénétré. « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois; la divinité a ses lois; le monde matériel a ses lois... l'homme a ses lois... — Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité; car, quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui aurait produit des êtres intelligents! — Il y a donc une raison primitive, et les lois sont les rapports qui se trouvent entre elle et les différents êtres, et les rapports de ces divers êtres entre eux.— Dieu a du rapport avec l'univers comme créateur et comme conservateur; les lois selon lesquelles il a créé, sont celles selon lesquelles il conserve... — La création, qui paraît être un acte arbitraire, suppose des règles aussi invariables que la fatalité des athées. — Les êtres particuliers intelli-

[1] *Prolem sine matre creatam.*

gents peuvent avoir des lois qu'ils ont faites ; mais ils en ont aussi qu'ils n'ont pas faites. Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient possibles ; ils avaient donc des rapports possibles, et, par conséquent, des lois possibles. Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent et défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux. »

Il explique ensuite la nécessité des lois positives, par cette raison que, tandis que le monde physique suit invariablement les lois générales qu'il a reçues de Dieu, les êtres intelligents peuvent transgresser et transgressent les leurs ; par les lois positives qu'ils se donnent, ils se rappellent eux-mêmes à leurs devoirs [1].

Ce premier chapitre reporte la philosophie du droit sur les hauteurs d'où le dix-huitième siècle était descendu ; mais Montesquieu n'y reste pas : aucun homme de cette génération ne pouvait longtemps respirer l'air de ces hautes cîmes. Montesquieu eut peut-être d'ailleurs d'autres raisons pour en redescendre.

Il semblait que Montesquieu dût, à la manière de Descartes, déduire, du grand *à priori* qu'il avait posé, les principes de la souveraineté, du droit, du devoir, des nationalités, rechercher quelles doivent être les lois positives les plus conformes à la justice universelle et à la nature humaine, puis comparer cet idéal aux réalités, et juger celles-ci selon qu'elles se rapprochent plus ou moins de l'idéal.

[1] Les Lois divines, dit-il ailleurs (Liv. XXVI), sont invariables, parce qu'elles statuent sur le *meilleur* : les lois humaines sont variables, parce qu'elles statuent sur le bien qui peut être remplacé par le mieux.

Il n'en fait rien ; après avoir posé le principe métaphysique des lois, plutôt que de rechercher ce que doivent être les choses, il cherche comment les choses se passent ou se sont passées; il mêle assez confusément les principes et les faits, et se rejette peu logiquement de la métaphysique dans l'histoire. Est-ce insuffisance philosophique? Peut-on croire que ce grand esprit n'ait pas eu conscience de ce manque de logique, et n'est-ce pas plutôt prudence? La déduction rigoureuse des principes généraux de justice n'eût-elle pas conduit nécessairement à nier la légitimité de la société politique contemporaine? Nous reviendrons sur le combat que se livrèrent perpétuellement, dans l'esprit de Montesquieu, la logique des idées et le respect des faits.

Montesquieu commence donc par rechercher, sous le nom de *Lois de la nature*, les mobiles qui pousseraient l'homme isolé à devenir l'homme social, sans affirmer que cet état d'isolement ait réellement existé; puis il montre la formation de la société et des lois positives, la naissance du droit des gens, du droit politique, du droit civil, enfin du gouvernement. Il pose, à cet égard, le fait et non le droit, en disant que la *force générale* peut être placée entre les mains d'un seul ou de plusieurs. Il réfute en passant l'assertion de Bossuet, que le gouvernement d'un seul est le plus naturel à cause de sa ressemblance avec le pouvoir paternel. « Le gouvernement le plus conforme à la nature est celui qui se rapporte mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi... La loi en général est la raison humaine; les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison... Les lois doivent se rapporter à la nature et au principe du gouvernement qui est éta-

bli, ou qu'on veut établir... au physique du pays, au climat... »

En insistant avec tant de force sur les diversités nécessaires, il ne nie pas l'unité, mais il la laisse trop dans l'ombre; il n'établit pas suffisamment qu'il est des principes généraux auxquels doivent tendre tous les peuples, malgré la différence de génie et de climat.

Il passe de là aux diverses espèces de gouvernements, et pose la classification si célèbre et si débattue : 1° République, 2° Monarchie, 3° Despotisme; les deux premiers, gouvernements modérés ou réglés (c'est-à-dire fondés sur des lois), le troisième, violent et sans lois. Confondre en une seule catégorie, sous le titre de République, le gouvernement de quelques-uns (aristocratie) et le gouvernement de tous (démocratie), le gouvernement du privilége et celui du droit commun, est tout à fait inadmissible, quoiqu'il y ait des degrés intermédiaires qui diminuent la distance. Séparer en deux catégories le gouvernement d'un seul qui gouverne par des lois et d'un seul qui gouverne sans lois, ne paraît guère moins contestable. S'il n'existe aucun pouvoir qui ait mission d'obliger le roi à respecter les lois, le roi se rapproche fort du despote, et, d'une autre part, il n'est guère d'Etat despotique où il n'existe quelque sorte de lois, un code religieux, par exemple.

Il y a là cependant autre chose que la *convenance* de distinguer la monarchie française du despotisme othoman. Il y a une différence très-réelle, et que Montesquieu indique fort bien. Ce qui caractérise la monarchie, telle qu'il la définit, c'est l'existence de corps privilégiés, d'une magistrature et surtout d'une noblesse héréditaires comme le roi, qui constituent dans l'Etat des distinctions sociales

que le roi n'a pas créées et ne peut détruire [1]. « Point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque, mais un despote. » Il faut, dans une monarchie, des terres substituées, des priviléges nobiliaires, incommunicables aux non-nobles [2] (la monarchie française s'était altérée en dérogeant à ce principe), une magistrature propriétaire de ses charges (par conséquent la vénalité des offices), enfin un clergé privilégié, ce qui serait, au contraire, très-dangereux dans une république. La monarchie est une société hiérarchisée héréditairement; le despotisme est une société d'égaux sous un maître; l'égalité du néant (livre II, livre V).

Tout cela est très-juste et très-profond. Montesquieu savait bien, lui, que la monarchie ne peut s'associer à la démocratie, au principe électif, sans aristocratie, comme le rêvait d'Argenson; que l'hérédité ne peut s'appuyer que sur l'hérédité.

Le chapitre sur les conditions de la démocratie n'a pas moins de portée. Le peuple, dit Montesquieu, doit, dans une démocratie, faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et le reste par ses ministres (ses magistrats).— C'est une maxime fondamentale qu'il doit les nommer. Il lui faut de plus un conseil ou sénat, dont il nomme lui-même ou fait nommer les membres par un magistrat [3].

1 On peut ajouter un autre caractère capital; c'est l'existence de la propriété individuelle et du droit civil dans les monarchies. — Bossuet, dans la *Politique de l'Écriture sainte,* avait déja indiqué la distinction entre la monarchie et le despotisme, mais sans la définir.

2 Tant qu'ils ne sont point anoblis; car il admet les anoblissements à prix d'argent, pour absorber les riches roturiers dans la noblesse. — Les nobles ne doivent pas faire le commerce. Liv. XX.

3 Le sénat, suivant lui, doit être viager, si sa destination est d'être la règle et le dépôt des mœurs, la tradition constituée; si son but est de préparer les affaires, il doit être élu à temps.

— Le peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité, général, préteur (magistrat judiciaire), édile (magistrat municipal), non pour faire les affaires. — C'est au peuple seul à faire les lois ; cependant il est souvent nécessaire que le sénat puisse statuer, qu'il puisse mettre à l'essai une loi qui ne deviendra définitive que par la sanction du peuple.

Il faut chercher, dans d'autres parties du livre, le complément de ces maximes. Ceci est la théorie de la démocratie *directe*, où le peuple vote les lois en personne. Cette théorie se lie, chez l'auteur, à l'axiôme que la république ne convient guère qu'aux petits états [1], axiôme qui est resté vaguement dans beaucoup d'esprits sans être bien compris. Il le corrige un peu plus loin en établissant qu'il peut y avoir de grandes républiques au moyen de la constitution fédérative. Il n'a plus qu'un pas à faire pour reconnaître la possibilité de grandes républiques unitaires, dont toutes les parties, au lieu d'être simplement alliées par un lien fédéral, soient unies par un système de délégation ou de représentation qui concentre et exprime dans son ensemble la vie nationale. Ici l'antiquité ne fournit plus d'exemples, puisqu'elle n'a connu la société politique que sous les deux formes de la tribu et de la cité, et non pas sous celle des grandes nationalités modernes. Montesquieu y arrive.

« Comme, dans un état libre, tout homme qui est censé avoir une âme libre, doit être gouverné par lui-même, il faudrait que le peuple en corps eût la puissance

[1] L. VIII; ch. XVI-XX. — Une monarchie, ajoute-t-il, ne doit être ni petite, ni fort étendue. Un grand empire doit être despotique. Il n'en donne pas la vraie raison; c'est qu'un grand empire se fonde sur la violation des nationalités; c'est une aggrégation factice qui ne peut se maintenir que par la violence.

législative; mais, comme cela est impossible dans les grands états, et sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse, par ses représentants, tout ce qu'il ne peut faire par lui-même. — Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre. — Il n'est pas nécessaire que les représentants, qui ont reçu de ceux qui les ont choisis une instruction générale, en reçoivent une particulière sur chaque affaire[2]. — Tous les citoyens, dans les divers districts, doivent avoir droit de donner leur voix pour choisir le représentant, excepté ceux qui sont dans un tel état de bassesse, qu'ils sont réputés n'avoir point de volonté propre[1]. » Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques; c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives et qui demandent quelque exécution, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui est très à sa portée. — Le corps représentant ne doit pas être choisi non plus pour prendre quelque résolution active, chose qu'il ne ferait pas bien; mais pour faire des lois, ou pour voir si l'on a bien exécuté celles qu'il a faites, chose qu'il peut très bien faire, et qu'il n'y a même que lui qui puisse bien faire. (liv. XI, ch. VI). »

Voici donc à son tour la théorie de la démocratie représentative, présentée nettement pour ce qu'elle est, pour

1 Il admet donc les mandats *impératifs* pour la direction générale, non pour les questions spéciales.

2 Il ne faudrait pas juger cette restriction au point de vue actuel : Montesquieu ne la fait que dans l'intérêt démocratique; il a évidemment en vue la nombreuse clientelle domestique que l'aristocratie conservait encore à cette époque, particulièrement en Angleterre.

un expédient nécessité, dans les grandes démocraties, par l'imperfection des choses humaines. Serait-il possible, dans une société préparée par une forte éducation politique, arrivée à un large développement de la vie publique et à une puissante unité, de combiner les avantages du système représentatif avec ceux de l'intervention directe du peuple, et de prévenir ainsi l'abus que les représentants peuvent faire de leur mandat, en supposant que ces abus fussent encore possibles dans une telle société? c'est ce que nous n'avons point à examiner ici; nous avions à constater le point jusqu'où l'auteur de l'*Esprit des Lois* a poussé la science politique.

Il faut compléter les principes qu'a posés Montesquieu sur la nature de la République par un autre principe auquel il attache une haute importance : c'est la séparation des pouvoirs. « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, dit-il, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. — Il y a, dans chaque état, trois sortes de pouvoirs, la puissance législative, l'exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens (ou du droit public), l'exécutrice des choses du droit civil (ou privé); en d'autres termes, législative, exécutive proprement dite, et judiciaire[1]. Point de liberté, si le pouvoir législatif est réuni à l'exécutif; point de liberté, si le pouvoir judiciaire n'est pas séparé des deux autres[2]. La puissance

[1] Les *Trois Pouvoirs* essentiels de Montesquieu ne sont donc nullement le *pouvoir exécutif* et les *deux chambres*, théorie secondaire dont nous parlerons tout à l'heure.

[2] Dans la plupart des royaumes de l'Europe, dit-il, les deux premiers pouvoirs sont réunis dans la main du roi; mais il laisse à ses sujets l'exercice du troisième, ce qui fait que ce sont encore là des gouvernements modérés, quoique non libres. Il assimile presque, au contraire, la république de Venise au gouvernement des Turcs, parce que les trois pouvoirs y sont réunis. — Il y a là beaucoup d'envie de ménager le pouvoir sous lequel il vit.

de juger ne doit pas être donnée à un corps permanent, mais exercée par des personnes tirées du corps du peuple. — La liberté individuelle ne doit être suspendue que dans des cas extrêmes et par autorisation du pouvoir législatif.

Il juge ces conditions indispensables à tout gouvernement libre[1].

Après avoir examiné la nature des trois espèces de gouvernement, il cherche leur principe, c'est-à-dire le mobile qui les fait agir. Dans la *République*, c'est la *Vertu*, c'est-à-dire l'amour de la patrie et de l'égalité. Il blâme ceux qui veulent donner pour appuis à la *République*, au lieu de *Vertu*, les manufactures, le commerce, les finances, les richesses, le luxe même. Cependant il adoucit bientôt la rigueur de ces maximes antiques, et admet que la démocratie puisse se fonder sur le commerce, et qu'il y ait des particuliers riches, pourvu que ces riches ne soient pas oisifs, que la loi des successions divise les fortunes à mesure, et qu'on remédie à la trop grande inégalité des biens par les charges imposées aux riches et par les soulagements accordés aux pauvres[1].

[1] Liv. XI. — La *bascule* politique, dont on a tant parlé, consiste, pour lui, dans un certain équilibre entre le pouvoir législatif et l'exécutif. On peut remarquer que, pour atteindre le but qu'il se propose, il n'est pas nécessaire que ces deux pouvoirs soient égaux; il suffit que leurs attributions soient distinctes, et que le législatif, tout en dominant la politique générale du gouvernement, ne s'immisce pas dans l'administration.

[2] L'intérêt bien entendu pourrait suffire à défaut de vertu, c'est-à-dire d'idéalité désintéressée, pour soutenir jusqu'à un certain point un état démocratique : la meilleure république sera celle où le peuple arrivera à comprendre l'accord de ses vrais intérêts avec la vertu politique. — Au reste, comme Montesquieu l'indique, la république, par le fait même de son existence, tend à susciter et à développer la vertu qu'elle réclame, en obligeant les citoyens à s'occuper sans cesse d'intérêts collectifs et d'idées générales, et en plaçant l'homme dans un milieu social conforme à sa vraie nature. L'éducation y doit d'ailleurs préparer systématiquement les jeunes générations.

La *Monarchie*, elle, subsiste indépendamment de la vertu politique, « qui est la vertu morale dans le sens qu'elle se dirige au bien général.—Dans une monarchie, il est très-difficile que le peuple soit vertueux. — L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour la vérité, la flatterie, la trahison, la perfidie, le mépris des devoirs du citoyen..., le ridicule perpétuel jeté sur la vertu, forment le caractère du plus grand nombre des courtisans, marqué dans tous les lieux et dans tous les temps. Or, il est très-malaisé que la plupart des principaux d'un État soient malhonnêtes gens, et que les inférieurs soient gens de bien; que ceux-là soient trompeurs, et que ceux-ci consentent à n'être que dupes. » (liv. III, ch. V.) Le ressort de la *Monarchie* est donc autre : l'*honneur*, « c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition, l'amour des préférences et des distinctions, » y prend la place de la vertu.

Quant au *Despotisme*, il n'a d'autre principe que la *Crainte*[1].

La nature et le mobile des divers gouvernements définis, Montesquieu établit comment chacun des gouvernements se corrompt. — La démocratie se corrompt, soit par la perte de l'esprit d'égalité, soit par l'extrême égalité, quand chacun veut être égal aux magistrats, et que le peuple veut tout faire par lui-même, délibérer, exécuter, juger tout. L'égalité véritable ne consiste point à ce

[1] Le Livre IV : *Que les lois de l'éducation doivent être relatives aux principes du gouvernement*, renferme un très beau chapitre sur l'éducation dans les monarchies : il fait ressortir ailleurs le contraste qui existe chez nous entre l'éducation de la religion et celle du monde, contraste que les anciens n'ont pas connu, et qui a de si singuliers effets. Cette opposition ne saurait subsister dans une république.

que tout le monde commande, ou à ce que personne ne soit commandé, mais à obéir et à commander à ses égaux.

La république aristocratique se corrompt lorsqu'elle devient héréditaire, c'est-à-dire apparemment lorsque l'hérédité entre dans le sénat et dans les magistratures[1]. — La monarchie se corrompt, lorsqu'on supprime les priviléges des corps et des villes. — Le despotisme se corrompt par le développement naturel et non par l'excès de son principe, qui est l'excès même.

C'est dans le livre XI, *des Lois qui forment la liberté politique*, que se trouve ce fameux panégyrique du gouvernement anglais, dans lequel on a trop souvent prétendu absorber toute la philosophie politique de Montesquieu. Il commence par y distinguer la *liberté du peuple* d'avec le *pouvoir du peuple*, ou démocratie. Il définit la liberté politique, le droit de faire tout ce que les lois permettent[2], ce qui, en effet, peut exister hors de la démocratie pure. — Puis il pose, comme conditions de la liberté, la séparation des pouvoirs, le jugement par les pairs, la garantie de la liberté individuelle et la théorie représentative que nous avons analysée plus haut.

Ces principes sont applicables à tout état libre; mais Montesquieu ne les a pas présentés sous cet aspect abstrait : il a, au commencement du livre XI, établi que chaque État a un objet particulier; que les *délices du prince* sont l'objet des États despotiques; que sa *gloire et celle de*

1 Nous passons ses observations fines et profondes sur les républiques aristocratiques, comme ayant peu d'intérêt positif aujourd'hui. Remarquons seulement qu'il n'y veut pas de droit d'aînesse : cela est bon pour les monarchies.

2 La liberté, dit-il encore, consiste à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir (c'est-à-dire à être garanti contre l'arbitraire). Liv. IX, ch. III.

l'Etat sont celui des monarchies; qu'il y a une nation (l'anglaise) qui a pour objet *la liberté politique.* Ce sont les principes de la constitution de cette nation qu'il examine. « S'ils sont bons, dit-il, la liberté y paraîtra comme dans un miroir. » La conséquence de ce thème ainsi posé, c'est que, des principes généraux, communs entre l'Angleterre et tout autre État libre, il passe aux principes particuliers à la constitution du peuple anglais; constitution qui n'est enfermée dans aucune des catégories qu'il a définies, mais qui est une combinaison des divers gouvernements qu'il appelle *modérés*, c'est-à-dire de la république aristocratique, de la démocratique et de la monarchie [1]. C'est ainsi qu'il systématise, 1° la division de la législature en deux corps, l'un électif et représentant le peuple, l'autre nobiliaire et héréditaire, et n'ayant que le *veto* en matière de finances; 2° l'attribution du pouvoir exécutif à un monarque inviolable, ayant le *veto*, avec des ministres responsables, etc., etc. Là encore, il faut reconnaître sa sagacité : le plan du gouvernement *mixte* une fois admis, l'hérédité de la chambre nobiliaire est indispensable pour sauvegarder l'hérédité de la monarchie [2].

Il donne donc la théorie de la constitution anglaise comme jamais on ne l'avait donnée en Angleterre : les politiques avaient pratiqué, sans l'analyser, cette constitution, œuvre du temps et non de l'idée; les philosophes,

[1] S'il fallait absolument classer cette constitution, l'on pourrait pourtant, à la rigueur, la faire rentrer dans la catégorie de la république, quoiqu'elle ne s'attache qu'à un seul des principes républicains, la liberté.

[2] Il est cependant à observer que Montesquieu, quel que soit le motif de cette omission, ne parle pas de l'hérédité de la royauté.—Ajoutons qu'il sent très bien l'incompatibilité du gouvernement mixte avec les grandes armées permanentes dans la main du pouvoir exécutif.

Locke surtout, l'avaient dépassée pour tendre à la république[1]. Aussi la nation anglaise eut-elle envers Montesquieu une profonde reconnaissance: il l'avait révélée, pour ainsi dire, à elle-même.

Au point de vue français et au point de vue philosophique, il y a là sans doute bien des réserves à faire; mais il est juste de se rappeler quels objets de comparaison Montesquieu avait sous les yeux : il vivait sous le gouvernement des lettres de cachet et des traitants, lorsqu'il peignait cette société voisine où régnaient la liberté d'écrire et tant d'autres libertés, lorsqu'il écrivait ces pages admirables où il donne le secret de la force de l'Angleterre, de sa facilité à supporter les impôts les plus durs dans les dangers publics, parce qu'elle sait ce qu'elle paie, comment elle paie et pourquoi elle paie, de ce crédit, qui relie si étroitement les citoyens à l'Etat, et qui permet à l'Angleterre « d'entreprendre au-dessus de ses forces naturelles et de faire valoir contre ses ennemis d'immenses richesses de fiction, que la confiance et la nature de son gouvernement rendent réelles[2]. » On peut bien l'excuser, n'ayant devant lui nul exemple vivant d'*égalité* ni de *vertu*, d'avoir été où il voyait du moins la *liberté*.

La grande idée *historique* de Montesquieu, qu'une cir-

1 Dans l'*Esprit des Lois*, Montesquieu paraît croire que la constitution anglaise finira par périr sous le despotisme : dans ses *Pensées posthumes*, il craint, au contraire, qu'elle ne ramène à la république, qui rendrait l'Angleterre trop forte et trop redoutable à ses voisins.

2 L. XIX, ch. XXVII. Avec l'avantage politique du cr dit, il en voit bien les inconvénients économiques, le danger des grosses dettes. V. l. XXII, ch. XVII. — C'est dans ce même chapitre qu'il signale si bien les qualités essentielles du caractère anglais, la forte individualité, l'activité incessante, l'exercice continuel du raisonnement appliqué à la politique. Il est infiniment moins favorable aux Anglais dans ses Pensées détachées, où il s'indigne si fort de leur vénalité politique, de leur dureté et de leur égoïsme.

conspection facile à comprendre ne lui permet pas d'exposer clairement, mais qui transpire à travers tout son livre, c'est que le gouvernement *mixte* a existé dans toute l'Europe au moyen âge, lorsque le tiers-état affranchi eut complété les éléments du gouvernement *gothique* (germanique), royauté, noblesse et clergé ; que ce gouvernement ne s'est organisé d'une manière durable qu'en Angleterre ; qu'ailleurs, la monarchie en a été la dégénération [1] ; que la monarchie, par la suppression graduelle des priviléges, restes du gouvernement mixte, tend ou au despotisme ou à l'*Etat populaire* (liv. II, ch. IV).

Elle devait bientôt, en effet, aller par le despotisme à la république.

Si la sympathie historique et pratique de Montesquieu est acquise au gouvernement mixte, on ne doit pourtant pas oublier, comme on le fait trop souvent, que sa sympathie philosophique appartient à un idéal supérieur : si l'Angleterre a la liberté *politique*, elle n'a pas la *vertu*, elle n'a pas l'*égalité*. C'est faute de vertu, dit-il, qu'elle n'a pu établir chez elle la démocratie au dix-septième siècle (liv. III, ch. III). Le gouvernement mixte est donc inférieur à la république démocratique.

Nous avons essayé d'analyser avec quelque développement celles des parties de l'œuvre de Montesquieu qui ont le plus remué le monde, et sur lesquelles les partis philosophiques et politiques se débattent depuis un siècle entier. Il nous reste à indiquer rapidement les opinions exprimées sur d'autres points que la constitution

1 De là son antipathie exagérée, rétrograde à certains égards, contre Louis XIV. La brillante monarchie du dix-septième siècle n'est, pour lui, que la corruption de celle du quatorzième. De là aussi cet étrange paradoxe sur Richelieu, qu'il appelle, dans ses *Pensées*, un des plus mauvais citoyens qu'ait eus la France.

politique par ce livre qui touche avec plus ou moins de profondeur à toutes les questions sociales.

Sur la *pénalité*, Montesquieu est favorable à la modération des peines, sans exprimer aucun doute sur la légitimité et la nécessité de la peine de mort. Il blâme les supplices barbares et la torture. Les lois criminelles doivent tirer chaque peine de la nature particulière du crime. La peine du sacrilége, par exemple, doit être seulement la privation des avantages que donne la religion. Il ne considère la pénalité que relativement à la sûreté sociale et non relativement à l'effet du châtiment sur l'âme du coupable. Il flétrit avec énergie l'espionnage politique.

Il impose de grands devoirs à la société. « L'Etat doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé (liv. XXIII, ch. XXIX). » Il va sans dire que la grandeur des devoirs du citoyen répond, dans sa pensée, aux grands devoirs qu'il impose à l'Etat.

En matière d'impôts, il se prononce fortement pour l'impôt progressif, quant à la contribution directe et personnelle : le *nécessaire* ne doit point être taxé; l'*utile* doit l'être, mais moins que le *superflu*. Il approuve l'impôt sur les marchandises, pourvu que le vendeur paie et non l'acheteur, ce qui est moins sensible au public, et que l'impôt soit proportionné à la valeur des denrées.—Plus un peuple est libre, plus on peut lui demander de forts impôts. — Le système de la régie est bien préférable à celui des fermes. (Il remarque qu'en Angleterre l'accise ou impôt des boissons, la douane et les postes sont en régie.)

L'augmentation désordonnée du nombre des troupes

ruine tous les grands états de l'Europe[1]. Non seulement on augmente perpétuellement les tributs, mais, les revenus ne suffisant plus, on fait la guerre avec son capital.

Il approuve le prêt à intérêt, « chose, dit-il, naturellement permise ou nécessaire. — Il faut que l'argent ait un prix, mais peu considérable.—Il ne faut pas proscrire l'*usure* (l'intérêt), mais la réduire à de justes bornes. »

Il n'approuve pas que le prince ou le magistrat taxe la valeur des marchandises; mais il approuve qu'une nation protége son commerce contre la concurrence étrangère, comme le font les Anglais (liv. XX, ch. XII). Il craint déjà l'accroissement des machines, qui diminuerait le nombre des ouvriers (liv. XXIII, ch. XV).

Sur les successions, il soutient qu'il n'est pas de droit naturel que les enfants succèdent aux pères; que l'ordre des successions dépend du droit politique ou civil. — Sans doute, c'est au droit civil à déterminer les objets et les règles de la transmission de biens qui s'opère des parents aux enfants; mais nier qu'une transmission quelconque des parents aux enfants soit de droit naturel, n'est-ce pas nier la solidarité naturelle des générations? Chose très-singulière, Montesquieu ne semble pas distinguer la différence radicale qui est entre la succession aux fonctions et la succession aux biens; seulement, il retourne contre la successibilité civile la confusion que les partisans de l'hérédité monarchique cherchent à faire profiter à la successibilité politique (Liv. XXVI, ch. VI).

Montesquieu ne fait pas cette même confusion entre le droit politique et le droit civil quant à la propriété

[1] Le maréchal de Saxe dit la même chose. V. ses notes, dans l'*Esprit de la Tactique*.

individuelle : là, il pose très-bien les limites ; il reconnaît que le droit public ne peut anéantir le droit individuel ; que, par exemple, l'Etat ne peut exproprier le particulier sans indemnité (*Ib.*, ch. XV).

Sur la question des mariages entre parents, il n'y a pas chez lui toute l'élévation morale désirable, et il y a de graves erreurs historiques ; cependant les conclusions sont saines : l'interdiction du mariage, l'*inceste*, finit là où finit le foyer domestique. Le foyer, le groupe de la famille, étant plus large dans la tribu primitive que dans la société moderne, l'interdiction devait embrasser plus de degrés de parenté.

Il attaque à fond l'esclavage avec une indignation qui prend la forme d'une amère raillerie, et provoque l'abolition de l'esclavage des noirs par une convention du droit des gens (L. XV, ch. V). C'est à lui qu'est l'initiative de cette grande idée.

Sa fameuse théorie des *climats* mérite qu'on s'y arrête un moment : il en fait presque l'unique principe de la diversité des nations, des lois et des mœurs, et ne tient pas le compte que l'on doit tenir, soit de ces diversités natives des races, qui peuvent bien être modifiées, mais non pas créées ni détruites par le climat, soit de la puissance de l'idée, de la croyance, qui modifie les races autant que le climat lui-même. Il n'a point approfondi la question des nationalités. On le reconnaît encore mieux dans ce qu'il dit des conquêtes, quoiqu'il ait d'ailleurs sur le droit de la guerre des maximes très-saines et très-humaines (Liv. X). L'héroïsme conquérant des Arabes, enfants d'une terre brûlante, et la servilité que la froide Russie a poussée jusqu'au fanatisme, semblent attester

que le nord n'est pas plus voué nécessairement à la liberté, que le midi, à la mollesse [1].

Il fait de la théorie des climats une application très-hasardée à ce qui regarde les femmes : il les montre naturellement inférieures aux hommes dans les pays chauds, à peu près leurs égales dans les pays tempérés, et devenues leurs supérieures moralement dans les pays froids, en tant qu'étrangères au vice général des hommes du nord, l'ivrognerie. Il en tire une espèce de justification de la polygamie dans les pays chauds [2].

A travers les réserves dont il se couvre et les louanges sincères qu'il donne au christianisme pris dans son acception la plus générale, il applique non moins rigoureusement sa théorie à la religion. — Le christianisme, dit-il, est propre au gouvernement modéré; le mahométisme, au despotique : on doit au christianisme un droit politique et un droit des gens que la nature humaine ne saurait trop reconnaître. — Le catholicisme convient mieux aux monarchies; le protestantisme, à la république [3]; les peuples du nord l'ont embrassé à cause de leur esprit d'indépendance et de liberté. — C'est le climat qui a prescrit des bornes à la religion chrétienne et à la mahométane.

Quoiqu'il y ait de la profondeur dans quelques-unes

[1] Il prévoit l'objection quant à la Russie, et fait une réponse très-frappante; c'est que la barbarie et le despotisme ne sont pas naturels à ce peuple du nord, à cette race d'Europe, et lui ont été apportés par des Asiatiques, par des Tartares. V. l. XIX.

[2] La meilleure réponse à faire c'est que, dans les pays où la polygamie est permise, elle n'est guère que le luxe des riches, et qu'elle ne fait le fond de la vie d'aucun peuple.

[3] Il est curieux de rapprocher ceci de la prédiction des *Lettres Persanes*. V. ci-dessus, p. 618.

de ces observations, l'on peut dire qu'en général ce qui regarde la religion est le côté faible de l'*Esprit des Lois*. Montesquieu, la question des climats à part, où il présente les diverses religions comme effet et non comme cause, ne les considère que dans leurs résultats, que dans leur utilité pratique, non dans leurs principes : il ne remonte pas jusqu'à ces conceptions religieuses des lois de la vie, sur lesquelles se moulent les sociétés et dont découlent les lois positives. C'est une immense lacune. Lui, le seul homme du dix-huitième siècle qui ait un certain respect des traditions, il n'en a pas cependant un sentiment suffisant pour apprécier ce qu'il y a de plus fondamental dans le passé.

Il prend la question de la liberté religieuse comme celle de la religion même, au seul point de vue de l'intérêt social : il veut qu'on ne reçoive pas dans un état une nouvelle religion, parce que c'est une cause de discorde ; mais que, si elle y est une fois établie, on la tolère; qu'on évite les lois pénales en matière de religion, parce qu'elles n'atteignent pas leur but. Il sort toutefois de ces froids raisonnements à propos de l'inquisition par un mouvement de haute et généreuse indignation.

L'*Esprit des Lois* se termine par un exposé purement historique des révolutions du droit civil et du droit féodal en France. L'auteur y soutient Boulainvilliers contre Dubos, quant à la conquête franke et à l'origine franke de la noblesse[1] : cet homme de robe, ce méridional, se montre bien plus Frank et Germain que Romain de senti-

1 V. ci-dessus, p. 599. Son attention sympathique sur tout ce qui regarde les Franks, lui a fait voir clair sur la nature de la fameuse *Terre Salique*, objet de tant de débats avant et après lui ; V. l. XVIII, ch. XXII. Il n'y a guère à ajouter à ce qu'il en dit.

ment et de tradition. L'esprit nobiliaire domine cette dernière partie de son œuvre : sa pensée se complaît dans la vie multiple du Moyen Age; l'esprit d'unité moderne l'étonne et le repousse ; il s'élève contre la tendance croissante vers l'uniformité des lois : faire une coutume générale de toutes les coutumes particulières, serait, suivant lui, « une chose inconsidérée. » Ce génie si novateur se replie tout à fait ici sur le passé.

Amis et adversaires ont souvent jugé Montesquieu tout entier sur cette portion de son livre, et sur les chapitres qui regardent la constitution anglaise. L'analyse que nous avons donnée de l'ensemble de ses opinions permet d'apprécier si ces jugements sont fondés. Il y a deux hommes dans Montesquieu, deux esprits différents qu'il n'est point parvenu à mettre en harmonie ; là est le secret de ses contradictions. L'esprit français et l'esprit anglais, l'esprit philosophique qui juge les faits d'après les données de la raison et de la conscience, et l'esprit traditionnel qui subit et explique les faits au lieu de les juger, qui cherche son idéal dans le passé, se combattent sans cesse en lui. Il flotte entre la réalité de l'Angleterre, libre dans l'inégalité, et l'idéal de la république démocratique[1] : il va jusqu'aux dernières extrémités dans les contraires ; l'homme de la tradition constitue des substitutions dans sa famille ; l'homme de l'idée va jusqu'à nier qu'il y ait aucun droit naturel dans l'héritage. Excepté les partisans du pur despotisme politique et religieux, tous les partis, depuis un siècle, démocrates et aristocrates, républicains et monarchistes constitutionnels, conservateurs de l'école dite historique et socialistes, ont procédé de Montes–

[1] Il a un vif pressentiment des États-Unis : V. ce qu'il écrit sur Penn ; liv. IV, ch. VI.

quieu ; mais les républicains ont trop souvent oublié ce qu'ils lui devaient, et l'ont trop facilement cédé à leurs adversaires ; il vaut la peine d'être disputé, et le meilleur de son âme leur appartient [1] !

On peut résumer Montesquieu en disant qu'il a été l'homme de la liberté politique, comme Voltaire, l'homme de la tolérance, de la liberté de penser. On a observé avec raison que l'ordre des matières paraît souvent arbitraire dans l'*Esprit des Lois*, que la méthode laisse fort à désirer, que les connaissances positives de l'auteur ne sont pas au niveau du sujet, qu'il ne sait pas tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, et qu'il n'a pas toujours la sévérité nécessaire dans le choix de ses documents : parmi les contemporains de Montesquieu, beaucoup se sont arrêtés à l'écorce, aux saillies, au vif mouvement de la pensée, et ont cru qu'il n'y avait que de l'esprit dans ce livre où il y a tant d'esprit ; mais l'homme qui étudie sérieusement Montesquieu est comme effrayé de la variété infinie des aperçus, de l'immense force de réflexion et de concentration qu'a exigée une telle entreprise. On comprend qu'épuisé en arrivant au terme, il ait déclaré qu'il *ne travaillerait plus*. Il eut le temps de voir le prodigieux succès de son œuvre, signalé, dans l'espace de dix-huit mois, par vingt-deux éditions françaises et un grand nombre de traductions en langues diverses ; mais il y survécut peu : il mourut dans un âge peu avancé, le 10 février 1755. Il repoussa les obsessions des jésuites, qui assiégeaient son lit de mort pour lui arracher des rétrac-

[1] A propos de l'étude de ce grand livre qui a remué, sinon résolu, toutes les questions relatives au droit, nous devons citer, comme exprimant le point le plus avancé où nous semble être parvenue aujourd'hui la théorie, l'art. *Droit* de l'Encyclopédie Nouvelle, par M. Théodore Fabas.

tations, et ne leur répondit que par ces mots : « J'ai tou-« jours respecté la religion : la morale de l'Évangile est « le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes.» Il reçut le viatique des mains du curé : — « Vous com-« prenez, dit le prêtre, combien Dieu est grand ! — Oui, « et combien les hommes sont petits ! » puis il ferma paisiblement les yeux.

Il a laissé quelques opuscules, un *Essai sur le Goût*, et des Pensées diverses. On y rencontre des vues élevées, ingénieuses, quelquefois paradoxales, des jugements plus que contestables, particulièrement en ce qui regarde la poésie et les beaux arts, et des traits hardis qui révèlent le fond de sa croyance sur des points importants. Les principes y offrent quelques contradictions en matière de psychologie ; toutefois il se montre nettement spiritualiste : il trouve, dit-il, dans les idées métaphysiques, à part les idées révélées, sinon l'entière certitude, du moins une très-grande espérance de l'immortalité, et il s'élève, avec une sorte d'orgueil généreux, contre ceux qui acceptent de mourir tout entiers. Voici quelques autres passages caractéristiques. « Dieu est comme ce monarque qui a plusieurs nations dans son empire : elles viennent toutes lui porter un tribut, et chacune lui parle sa langue : religions diverses. — Ecclésiastiques : flatteurs des princes, quand ils ne peuvent être leurs tyrans. Il sont intéressés à maintenir le peuple dans l'ignorance ; sans cela, comme l'Évangile est simple, on leur dirait : Nous savons tout cela comme vous. — Trois choses incroyables parmi les incroyables : le pur mécanisme des bêtes, l'obéissance passive et l'infaillibilité du pape. »

Les opinions religieuses définitives de Montesquieu paraissent donc se résumer en ceci : Dieu, l'âme immor-

telle, l'Évangile comme loi morale. Hostilité contre la papauté et l'Église romaine, et peut-être contre toute théologie positive, ce qui semble indiqué par ses amères paroles contre les prêtres. Cela importe à constater, car ce qui n'est qu'indiqué chez lui, va être développé par un autre dans de larges proportions et avec une puissance de sentiment immense. La religion de Montesquieu, avec sa supériorité sur celle de Voltaire, et aussi avec ses lacunes, sera la religion de Rousseau, qui, en politique, sera de même l'héritier de Montesquieu, et ne fera que développer sa tendance républicaine en écartant l'autre tendance[1].

Montesquieu a disparu au milieu d'un mouvement extraordinaire des esprits, qu'il a encouragé de ses derniers regards, mais qu'il eût sans doute souhaité modifier et tempérer. Les progrès des sciences naturelles, éclatant avec une gloire sans exemple, enivrent les intelligences et suscitent un *naturalisme* enthousiaste, qui diffère essentiellement de la sèche incrédulité de la première moitié du siècle, mais qui, avec une impétuosité aveugle, se joint au vieux scepticisme et à la logique vulgaire pour pousser la philosophie sensualiste à ses dernières conséquences, arrêtées quelque temps par le bon sens pratique de Voltaire. En même temps que la philosophie pénètre les secrets et célèbre les magnificences du monde physique, elle ébranle tous les fondements du monde moral. Les esprits dérivent vers le chaos. La conscience humaine proteste. La philosophie du sentiment se pose en face de celle de la sensation : Montesquieu eût applaudi au nom de la raison! L'âme de la France va être disputée dans des combats de

1 V. les *Pensées*, dans le t. VII des Œuvres complètes, édit. de 1819; in-8o

géants, non plus entre les novateurs et le passé, en faveur duquel aucune voix puissante ne proteste, mais entre novateurs et novateurs, comme si l'ancien ordre avait déjà disparu et qu'il ne s'agît plus que d'en disputer l'héritage. Une foule d'athlètes nouveaux remplissent l'arène : Buffon resplendit déjà, solitaire comme le roi des animaux au sein de la nature ; Diderot, d'Alembert, Helvétius, Condillac, poussent en avant la ligue tumultueuse de l'Encyclopédie; Rousseau se lève, seul contre tous. La sphère des faits commence à trembler au retentissement de l'orage qui bouleverse la sphère des idées, et les observateurs qui examinent de sang froid le mouvement des choses pressentent l'ère redoutable qui va naître. « Tout ce qui peut être pensé ne l'a pas été encore, » écrivait en 1743 le vieux Fontenelle[1] : l'immense avenir nous garde des événements que nous ne croirions pas aujourd'hui, si quelqu'un pouvait les prédire. — Avant la fin de ce siècle, écrit, dix ans après, Chesterfield, « le métier de roi et de prêtre déchoira de plus de moitié.... Tout ce que j'ai jamais rencontré dans l'histoire de symptômes avant-coureurs des grandes révolutions, existe actuellement et s'augmente de jour en jour en France[2].

[1] Dans la préface d'une édition de ses comédies. — Duclos donne aussi des pronostics remarquables.

[2] Lettres des 13 avril 1752 et 25 décembre 1753.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.

I. GAULE en 507. II. EMPIRE de CHARLEMAGNE en 814. III FRANCE en 987. IV FRANCE en 1477.



Dressé et gravé par AMBROISE TARDIEU.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIX-SEPTIÈME VOLUME.

LOUIS XIV.

1643—1715.

DEUXIÈME PARTIE.

LA FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV.

1661—1715.

LIVRE CINQUIÈME.

DE LA PAIX DE RYSWISCK A LA MORT DE LOUIS XIV.

1697—1715.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DEUXIÈME PARTIE.

Depuis la campagne de 1709 jusqu'à la fin de la guerre de la Succession d'Espagne et à la mort de Louis XIV.

1709 — 1715.

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV.

1715—1774.

LIVRE PREMIER.

RÉGENCE.

1715 — 1723.

CHAPITRE PREMIER.

Système de Law.

1715 — 1723.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Politique de Dubois.

1715 — 1723.

LIVRE DEUXIÈME.

DE LA MORT DU RÉGENT AU TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE.

1723 — 1748.

CHAPITRE PREMIER.

Ministères du duc de Bourbon et du cardinal de Fleuri jusqu'à la paix de Vienne.

1723 — 1739.

§ Ier.

1723—1726.

§ II.

1726 — 1732.

LIVRE TROISIÈME.

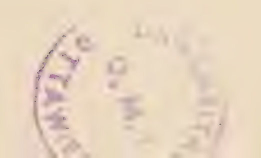
DES MŒURS ET DES IDÉES EN FRANCE DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV JUSQU'AU MILIEU DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1715 — 1748.

§ Ier.

§ II.

FIN DE LA TABLE DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.



ERRATUM.

Page 607. — ***Note I, ligne I.*** — François-Marie Arouet, né à Châtenai en Poitou : — lisez : né à Châtenai près Paris. — C'est du moins la tradition généralement accréditée ; mais elle est contestée, et il paraîtrait que Voltaire est né dans Paris même.



